Plans techniques signalétiques

Ville de Laval

Index Éléments signalétiques

Code élément	Page
BSB	12
DM.1	13
DM.2	14
DM.3	15
DM.4	16
DM.5	17
DPP.1	18, 22
DPP.2	19, 22
DPP.3	20, 22
DPP.4	21, 22
DS.1	23
DS.2	24
DS.3	25
DS.S	26
DSP	27
DSP.E	28
DVP.1	29, 32
DVP.2	30, 32
DVP.3	31, 32
IDM	33
IDM.E	34
IDP	35
IDP.E	36
IDS.1	37
IDS.2	38
IE.1	39, 40
IE.1.L	41, 42, 43
IE.2	44
IE.2.L	45, 46
IE.3	47
IE.3.L	48, 49
IE.4	50
IE.5C	51
IE.5M	52
IE.5P	53
IE.6	54

Code élément	Page
IE.V	55
IESV	56
IGM	57
IHL	58
IHL.E	59
ILI.1.L	60
ILI.1.L.R	61
ILI.1.L.S	62
ILI.1.R	63
ILI.1.S	64
ILI.2.L	65
ILI.2.L.R	66
ILI.2.L.S	67
ILI.2.R	68
ILI.2.S	69
ILI.3.R	70
ILI.3.S	71
ILL.1	72
ILL.1.L	73
ILL.2	74
ILL.2.L	75, 76
ILL.3	77
ILL.3.L	78, 79
ILL.3.V	80
ILM.1	81
ILM.2	82
ILMB	83
ILMB.E	84
IN	85
IN.1	86
IN.2	87
INC	88
IPG	89
IPP	90, 91
IPRC	92
IPRP	93

Code élément	Page
IRM.1	94
IRM.1.E	95
IRM.1.E.V	96
IRM.1.V	97
IRM.2	98
IRM.2.E	99
IRM.2.E.V	100
IRM.2.V	101
IRM.4	102
IRM.4.E	103
IRM.5	104
IRM.5.E	105
IRM.6	106
IRM.6.E	107
IRM.7	108
IRM.8	109
IRM.8M.E	110
IRM.8P.E	111
IRM.9	112
IRM.9.E	113
IRM.10	114
IRM.10.E	115
IRM.11	116
IRM.11.E	117
IRM.12C.E	118
IRM.13C.E	119
IRM.14.E	120
IRMB	121
IRMB.E	122
IRMB.3	123
IRMB.3.E	124
ISM	125
ISM.E	126
ISM.1.E	127
ISM.V	128
ISM.1.V	129

Code élément	Page
ISM.2.V	130
ISM.3.V	131, 132
ISP	133
ISP.E	134
ISRM	135
ISRP	136
ISSM	137
ISSM.E	138
ISSP	139
ISSP.E	140
ISU.1	141
ISU.2	142
ISUB.1	143
ISUB.2	144
ITM	145
ITM.E	146
ITM.S	147
IZM	148
LA	149
LDC	150
LDM	151
NC	152
NEC	153
NEM	154
NEP	155
NT	156
PHC	157
PHM	158
PHP	159
PIM.1	160
PIM.1.E	161
PIM.2	162
PIM.2.E	163
PN	164
POI.1	165
POI.2	166

Code élément	Page
RA	167
RD	168
RG.1	169
RG.2	170
RG.3	171
RI	172, 173, 174
RIN	175, 176, 177
RPC	178
RPM	179
RPP	180
SA	181
SDV.1	182, 183, 184
SDV.1.L	185, 186, 187
SDV.2	188, 189, 190
SDV.2.L	191, 192, 193
SDV.3	194, 195, 196
SDV.3.L	197, 198, 199
SI.1	200, 201, 202
SI.1.L	203, 204, 205
SI.2	206, 207, 208
SI.2.L	209, 210, 211
SI.3	212, 213, 214
SI.3.L	215, 216, 217
SO	218
SP.1	219, 220, 221
SP.2	222, 223, 224
VH	225
VIP.1	226
VIP.2	227
VIV.1	228
VIV.2	229
VIV.3	230
VIV.4	231

Lexique des spécifications

Matériaux « M »

- M1 Aluminium 1/8" (0,125") 6061-T6
- M2 Aluminium 1/4" (0,25") 6061-T6
- M3 Aluminium 1/2" (0,5") 6061-T6
- M4 Poteau rond d'aluminium 3" OD x 0,25" 6061-T6
- M5 Tubulaire carré d'aluminium 6061-T6
- M6 Équerre d'aluminium 6061-T6
- M7 Acrylique noir mat 1/32" (0,03125")
- M8 Acrylique noir mat 1/16" (0,0625")
- M9 Acrylique noir mat 1/8" (0,125")
- M10 Acrylique noir mat 1/4" (0,25")
- M11 Acrylique noir 1/4" (0,25")
- M12 Acrylique noir 3/8" (0,375")
- M13 Acrylique noir 1/2 (0,5")
- M14 Acrylique blanc 7328 1/8" (0,125")
- M15 Acrylique blanc 7328 3/16" (0,1875")
- M16 Acrylique blanc 7328 1/4" (0,25")
- M17 Acrylique blanc 7328 3/8" (0,375")
- M18 Acrylique blanc 1/32" (0,03125") ADA (*Rowmark*)
- M19 Acrylique clair 1/4" (0,25")
- M20 Acrylique clair 3/8" (0,375")
- M21 Polycarbonate 1/32" (0,03125") clair antireflet
- M22 Polycarbonate clair 3/16" (0,1875")

Matériaux « M » - suite

- M23 Braille de type *Raster* Braille (billes noires)
- M24 *ACM* / Composite noir 1/4" (0,25")
- M25 Éclairage aux DEL blanc 5 000 Kv
- M26 Base de béton avec chanfrein 45° de 1" x 1"
- M27 Poteau elliptique noir 50 mm *Kalitec* (voir p.6)
- M28 Base de béton - sonotube
- M29 Aluminium 3/16" (0,1875") 6061-T6
- M30 Acrylique blanc 7508 1/8" (0,125")
- M31 Acrylique noir fini mat 1/2" (0,5")
- M32 Aluminium 1/32" (0,03125") 6061-T6

Peinture « P »

- P1 Noir - PMS Black C - fini satiné
- P2 Bleu - PMS 278C - fini satiné
- P3 Aubergine - PMS 7652C - fini satiné
- P4 Rouge - PMS 485C - fini satiné
- P5 Vert - PMS 355C - fini satiné
- P6 Fini anti-graffiti compatible avec la peinture
- P7 Blanc - fini satiné

Impression numérique « N »

- N1 Impression CMYK et encre blanche sur vinyle optiquement clair, laminage optiquement clair
- N2 Impression de type *Day and Night* (CMYK-blanc-CMYK) sur vinyle clair, laminage mat
- N3 Impression sur vinyle blanc opaque, laminage mat
- N4 Impression CMYK sur vinyle réfléchissant blanc *3M* IJ5000
- N5 Sérigraphie sur pellicule réfléchissante à lentilles prismatiques *3M* 3430

Vinyle « V »

- V1 Vinyle blanc opaque *3M* 7725-10
- V2 Vinyle noir *3M* 3630-22
- V3 Vinyle bleu *Avery* UC-900-602-T
- V4 Vinyle réfléchissant blanc *3M* 680-10
- V5 Vinyle réfléchissant jaune *3M 680-71*
- V6 Vinyle réfléchissant rouge *3M* 680-72
- V7 Vinyle réfléchissant noir *3M* 680-85
- V8 Vinyle cache en première surface
- V9 Vinyle magenta *3M* 3630-118
- V10 Vinyle bleu *3M* 3630-167
- V11 Vinyle blanc *3M* 3630-20
- V12 Vinyle diffuseur *3M* 3635-70

Ancrage « A »

- A1 Ancrage avec adhésif
- A2 Tiges d'ancrage d'aluminium
- A3 Ancrage selon condition du mur (voir p.4)
- A4 Ancrage suspendu selon condition du plafond (voir p.5)
- A5 Boulons d'ancrages avec rondelles et écrous

Quincaillerie « Q »

- Q1 « *Z-Clip* » en aluminium 1 3/8" x 1/4"
- Q2 Vis d'assemblage
- Q3 Insertion à pression 1/4-20 x 1/4"
- Q4 Ensemble boulon et écrou
- Q5 Câble d'acier inoxydable de type avionique 2 mm
- Q6 Espaceur d'aluminium
- Q7 Ruban adhésif double-face *3M VHB*
- Q8 Ruban adhésif double-face mince
- Q9 Assemblage au chlorure de méthylène
- Q10 Silicone
- Q11 Câble d'acier inoxydable de type avionique 3 mm
- Q12 Espaceur d'acrylique 1/4" (0,25")
- Q13 Système de fixation à pression pour suspension par câble
- Q14 Colle structural pour aluminium de type *LORD*

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

A3 - Ancrage selon condition du mur

NOTES :
- Pour une application extérieure, tous les ancrages devront être en acier inoxydable ou galvanisé selon le type d'ancrage.
- Toutes les têtes d'ancrage visibles devront être peintes de la couleur de la surface d'enseigne.

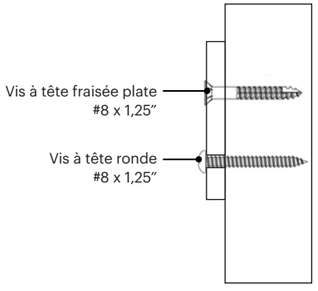

Ancrage sur revêtement de bois
Échelle 1:2

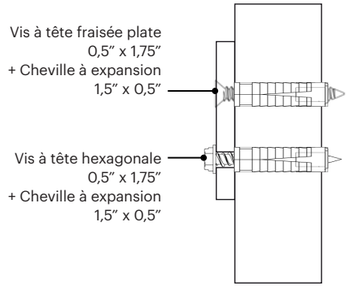

Ancrage sur revêtement de béton
/ maçonnerie
Échelle 1:2

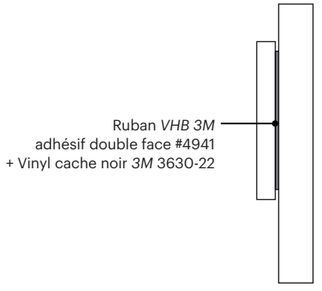

Fixation sur verre
Échelle 1:2

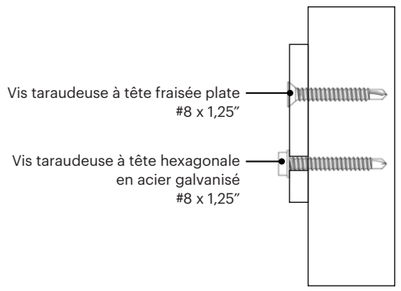

Ancrage sur revêtement de métal
Échelle 1:2

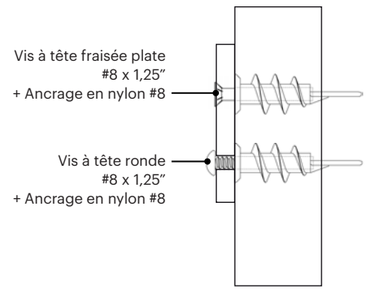

Ancrage sur mur de gypse
Échelle 1:2

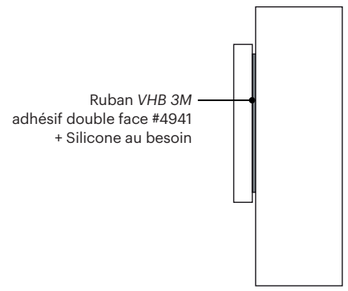

Fixation sur mur de gypse
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

A4 - Ancrage suspendu selon condition du plafond

NOTES :
- Pour une application extérieure, tous les ancrages devront être en acier inoxydable ou galvanisé selon le type d'ancrage.
- Toutes les têtes d'ancrage visibles devront être peintes de la couleur de la surface d'enseigne.
- La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

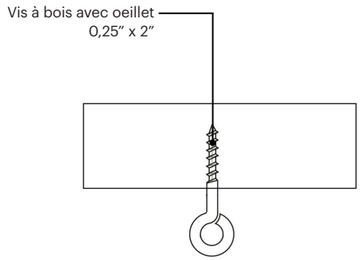

Ancrage sur revêtement de bois
Échelle 1:2

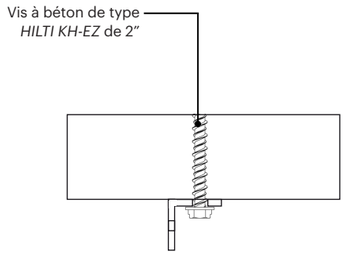

Ancrage sur revêtement de béton
/ maçonnerie (Revêtement non visible)
Échelle 1:2

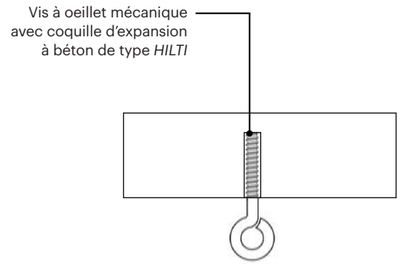

Ancrage sur revêtement de béton
/ maçonnerie (Revêtement visible)
Échelle 1:2

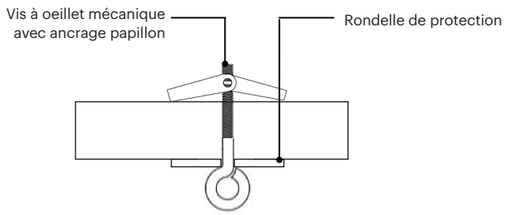

Ancrage revêtement de gypse
Échelle 1:2

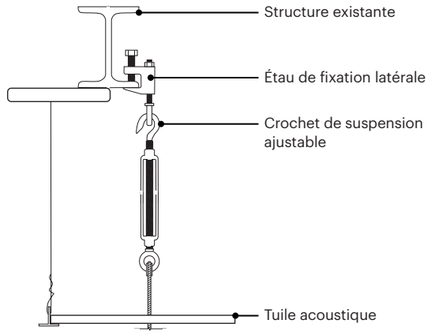

Ancrage pour plafond suspendu
Échelle 1:4

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

M27 - Poteau elliptique noir 50mm *Kalitec*

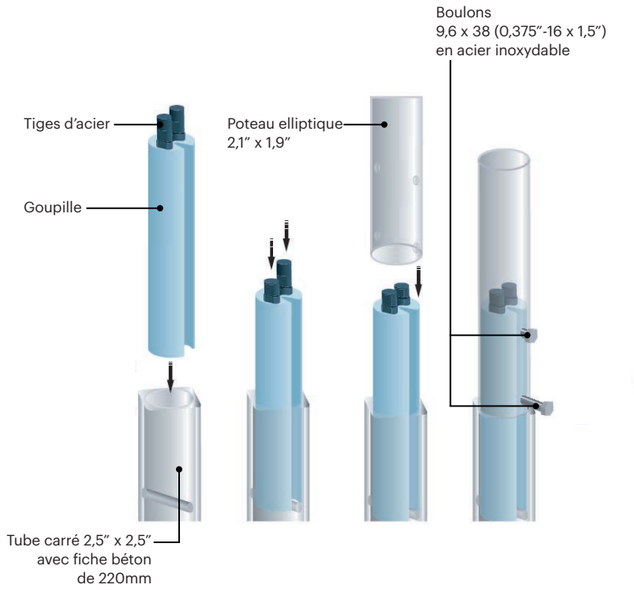

Installation du poteau à la goupille

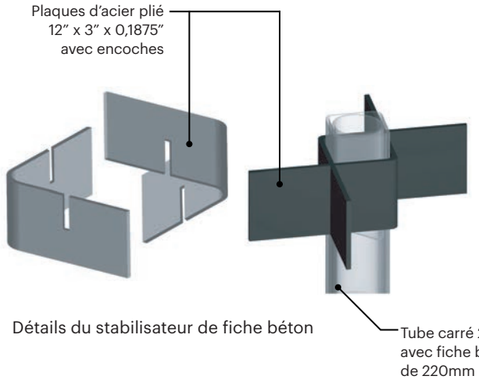

Détails du stabilisateur de fiche béton

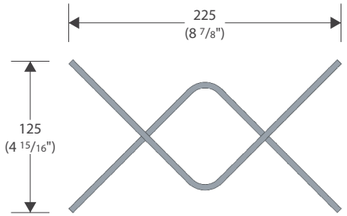

Élévation du stabilisateur de fiche
Échelle 1:5

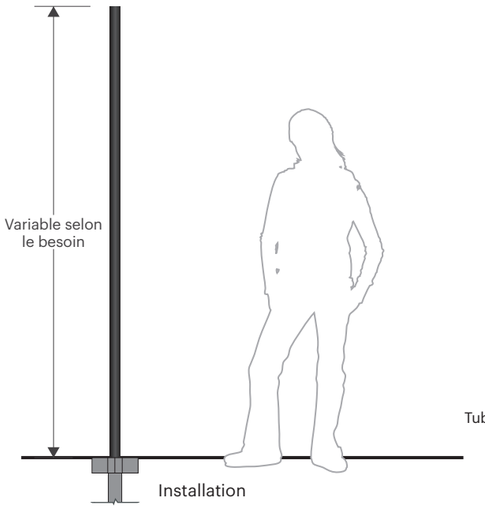

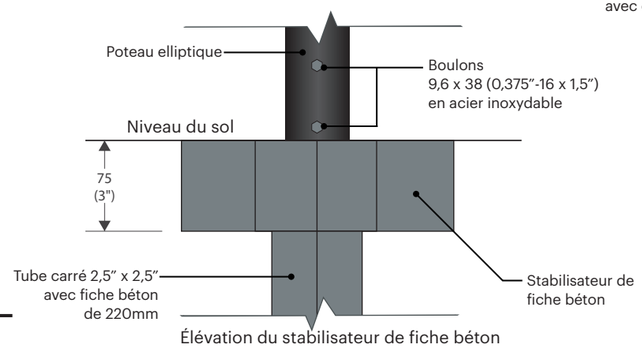

Élévation du stabilisateur de fiche béton
Échelle 1:5

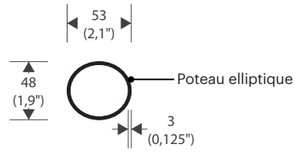

Vue en plan du poteau elliptique
Échelle 1:5

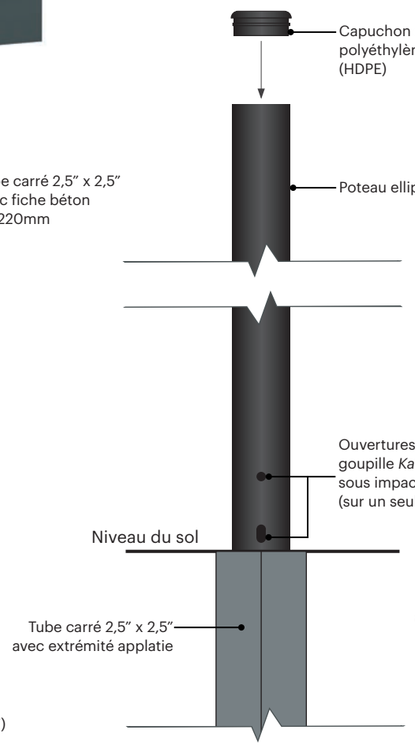

Élévation du poteau elliptique
Échelle 1:5

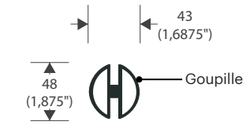

Vue en plan de la goupille
Échelle 1:5

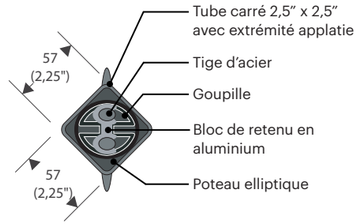

Détail d'assemblage de la goupille (vue en plan)
Échelle 1:5

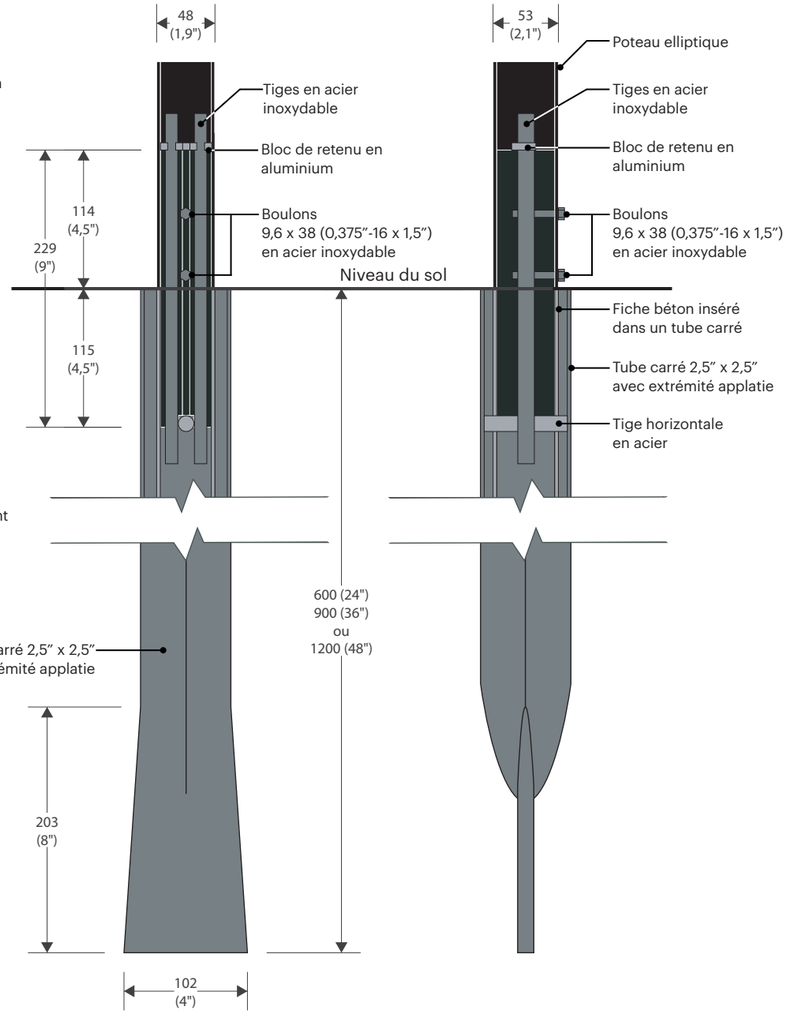

Détail d'assemblage de la goupille (élévation)
Échelle 1:5

Détail d'assemblage de la goupille (profil)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Éléments de type institutionnel vs patrimonial

Déclinaison intérieure

Éléments de type institutionnel

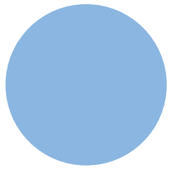

P2 Couleur accent
Pantone 278 C
C43 M18 J0 N0
R141 V183 B225
#8db7e1

V3 *Avery* - UC-900-602-T

P1 Couleur iconographie
Noir
C0 M0 J0 N100
R10 V10 B10
#0a0a0a

V2 *3M* - 3630-22

Éléments de type patrimonial

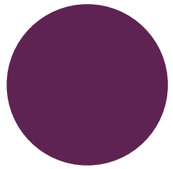

P3 Couleur accent
Pantone 7652 C
C57 M92 J40 N32
R100 V40 B80
#642850

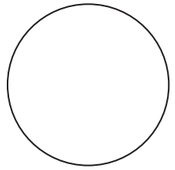

P7 Couleur iconographie
Blanc
C0 M0 J0 N0
R255 V255 B255
#ffffff

V1 *3M* - 7725-10

NOTES :
- Chaque élément peut être décliné en version patrimoniale en changeant le bleu institutionnel par la couleur aubergine.
- L'iconographie est appliquée en blanc sur le fond aubergine.
- Les versions lumineuses des éléments signalétiques ne sont pas permises dans les secteurs patrimoniaux.

Identification de local avec braille

La peinture bleue P2 de la plaque de fond est remplacée par la peinture aubergine P3.

(Type ILMB)

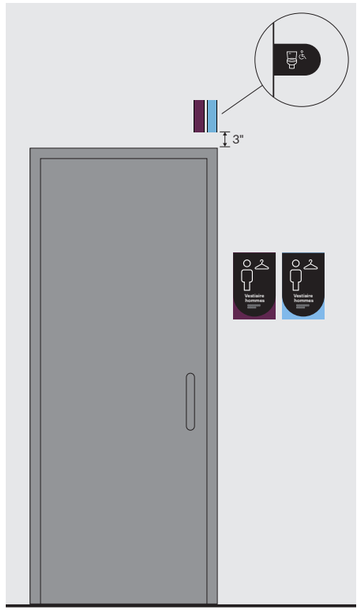

Identification de service, identification de département

La peinture bleue P2 de la plaque de fond ou celle à l'intérieur de l'élément est remplacée par la peinture aubergine P3.

(Types ISM, ISP, IDP et DSP)

Répertoire directionnel, répertoire d'ascenseur

La peinture bleue P2 de la pastille est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V2 de l'icône est remplacé par le vinyle blanc V1.

(Types RA, RD)

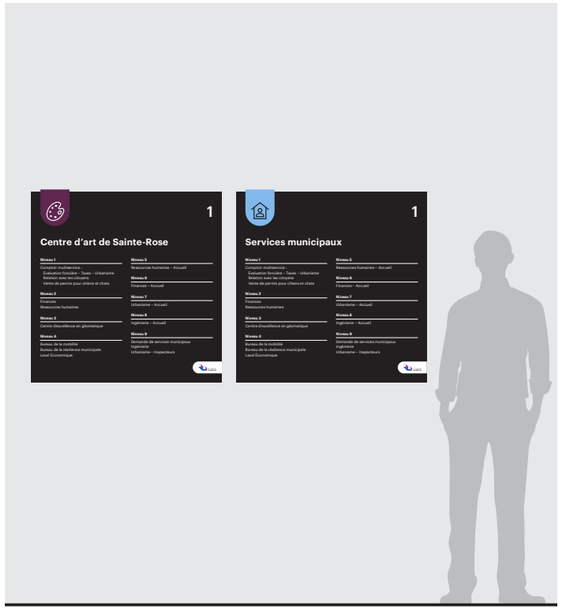

Répertoire général

La peinture bleue P2 de la pastille est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V2 de l'icône est remplacé par le vinyle blanc V1.

(Type RG)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Éléments de type institutionnel vs patrimonial

Déclinaison intérieure - suite

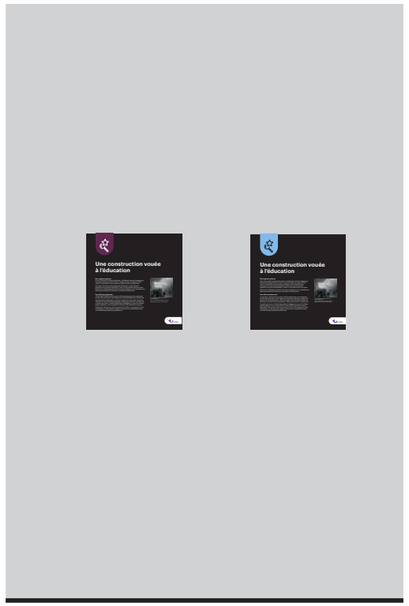

Panneau d'interprétation mural

La peinture bleue (P2) de la pastille est remplacée par la peinture aubergine (P3). Le vinyle noir (V2) de l'icône est remplacé par le vinyle blanc (V1).

(Type PIM.1)

Panneau d'interprétation mural

La pastille bleue et son icône noir sont remplacés par la pastille aubergine et son icône blanc par impression numérique.

(Type PIM.2)

Directionnel suspendu

La peinture bleue (P2) à l'intérieur de l'élément est remplacée par la peinture aubergine (P3).

(Type DS)

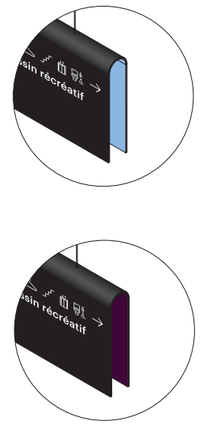

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Éléments de type institutionnel vs patrimonial

Déclinaison extérieure

Éléments de type institutionnel

P2 Couleur accent
Pantone 278 C
C43 M18 J0 N0
R141 V183 B225
#8db7e1

V3 *Avery* - UC-900-602-T

P1 Couleur iconographie
Noir
C0 M0 J0 N100
R10 V10 B10
#0a0a0a

V2 *3M* - 3630-22

V7 *3M* - 680-85

Éléments de type patrimonial

P3 Couleur accent
Pantone 7652 C
C57 M92 J40 N32
R100 V40 B80
#642850

P7 Couleur iconographie
Blanc
C0 M0 J0 N0
R255 V255 B255
#ffffff

V1 *3M* - 7725-10

V4 *3M* - 680-10

NOTES :
- Chaque élément peut être décliné en version patrimoniale en changeant le bleu institutionnel par la couleur aubergine.
- L'iconographie est appliquée en blanc sur le fond aubergine.
- Les versions lumineuses des éléments signalétiques ne sont pas permises dans les secteurs patrimoniaux.

Panneau d'interprétation

La peinture bleue P2 de la pastille est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V2 de l'icône est remplacé par le vinyle blanc V1.

(Type PIM.1.E)

Panneau d'interprétation

La pastille bleue et son icône noir sont remplacés par la pastille aubergine et son icône blanc par impression numérique.

(Type PIM.2.E)

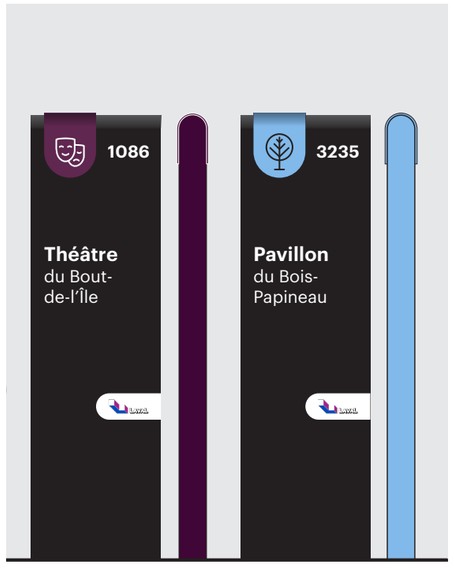

Stèle d'identification

La peinture bleue P2 de la pastille et des tranches est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V7 de l'icône est remplacé par le vinyle blanc V4.

(Type SI)

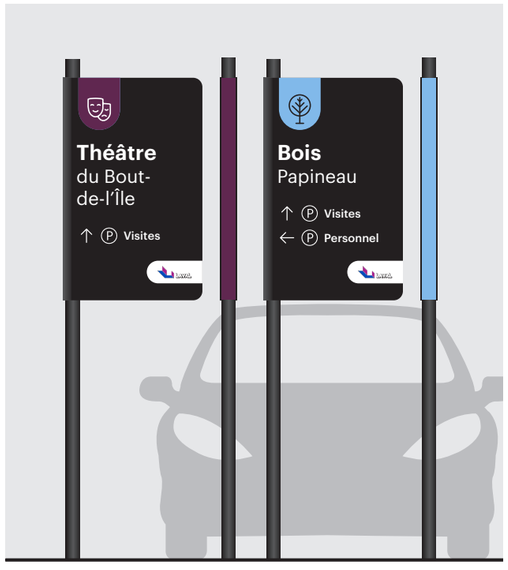

Identification de parc sur poteau, directionnel véhiculaire sur poteau

La peinture bleue P2 de la pastille et celle de l'intérieur de l'élément est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V7 de l'icône est remplacé par le vinyle blanc V4.

(Types DVP et IPP)

Vignette d'information sur poteau

La peinture bleue P2 des faces avant et arrière de l'élément est remplacée par la peinture aubergine P3.

(Type VIP)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Éléments de type institutionnel vs patrimonial

Déclinaison extérieure - suite

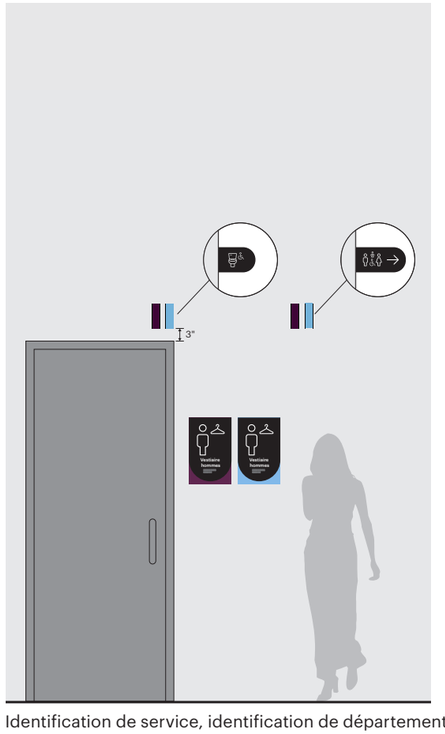

Identification de service, identification de département

La peinture bleue (P2) de la plaque de fond ou celle à l'intérieur de l'élément est remplacée par la peinture aubergine (P3) .

(Types ISM.E, ISP.E, DSP.E)

Podium d'interprétation

La peinture bleue (P2) de l'arrière de l'élément et de sa base est remplacée par la peinture aubergine (P3) . La pastille bleue et son icône noir est remplacée par la pastille aubergine et son icône blanc par impression numérique.

(Type POI)

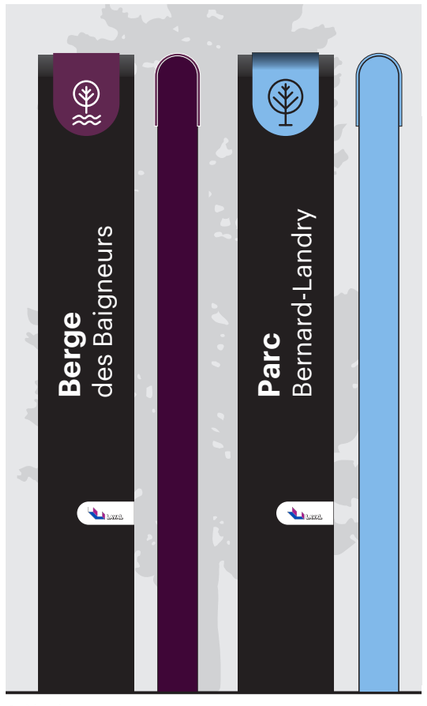

Stèle de parc

La peinture bleue (P2) de la pastille et des tranches est remplacée par la peinture aubergine (P3) . Le vinyle noir (V7) de l'icône est remplacé par le vinyle blanc (V4) .

(Type SP)

Directionnel piétonnier sur poteau

La peinture bleue (P2) à l'intérieur de l'élément est remplacée par la peinture aubegine (P3) .

(Type DPP)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Éléments de type institutionnel vs patrimonial

Déclinaison extérieure - suite

Nom d’équipement de parc

La pastille bleue et son icône noir est remplacée par la pastille aubergine et son icône blanc par impression numérique.

(Types NEM, NEC)

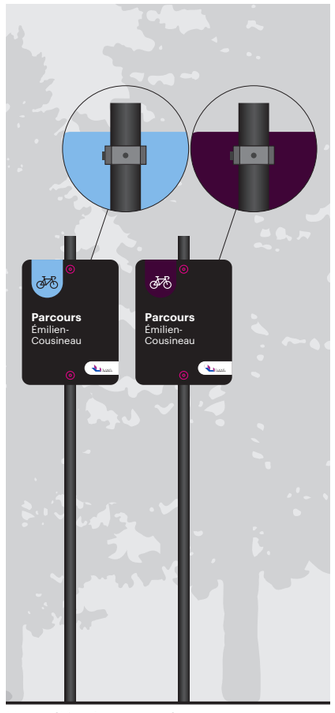

Nom d’équipement de parc sur poteau

La peinture bleue P2 appliquée à l’arrière de l’élément est remplacée par la peinture aubergine P3. La pastille bleue et son icône noir est remplacée par la pastille aubergine et son icône blanc par impression numérique.

(Type NEP)

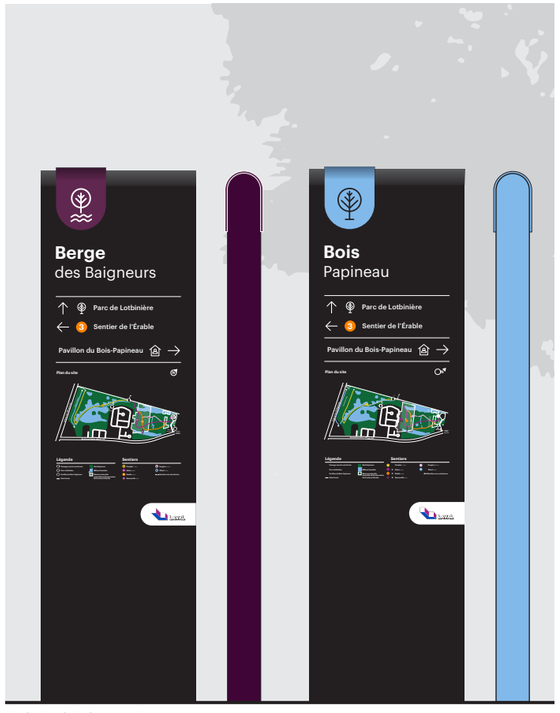

Relais d’information

La peinture bleue P2 de la pastille et des tranches est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V7 de l’icône est remplacée par le vinyle blanc V4.

(Type RI)

Identification d’édifice

La peinture bleue P2 de la pastille est remplacée par la peinture aubergine P3. Le vinyle noir V7 de l’icône est remplacé par le vinyle blanc V4.

(Types IE)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d’auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l’Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d’ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L’Entrepreneur a l’entière responsabilité de produire des dessins d’atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu’indiqués aux plans, les dessins d’atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type BSB - Balise de sécurité - bois

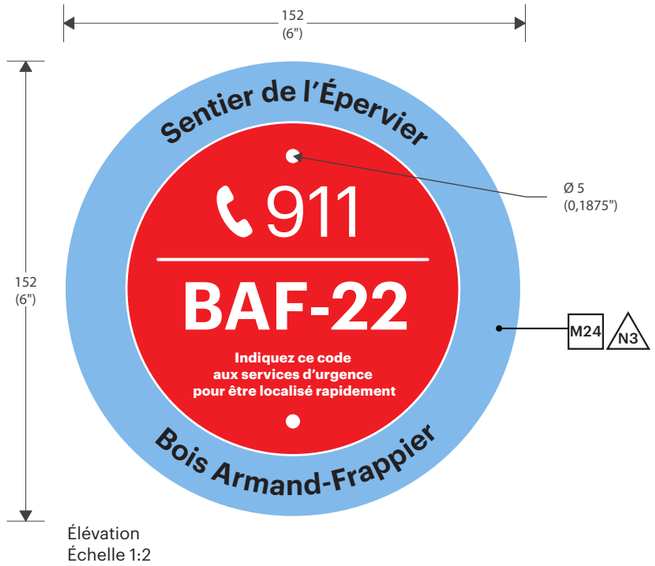

Élévation
Échelle 1:2

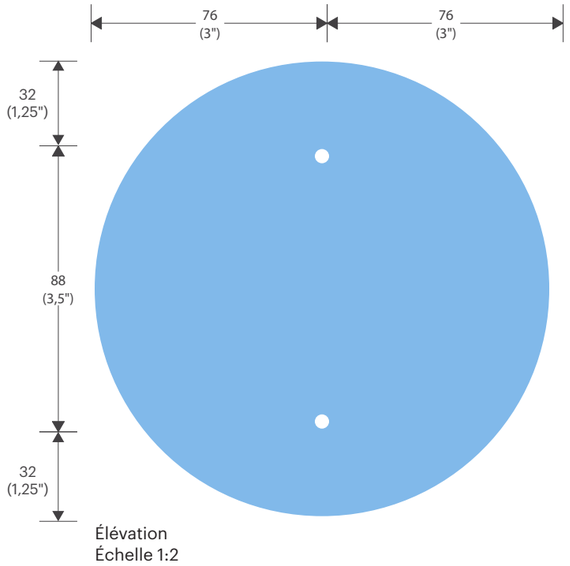

Élévation
Échelle 1:2

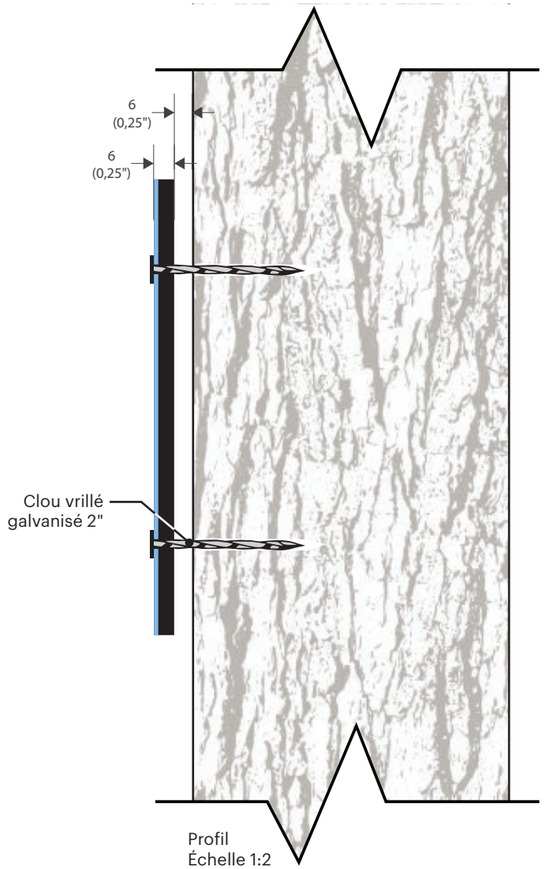

Profil
Échelle 1:2

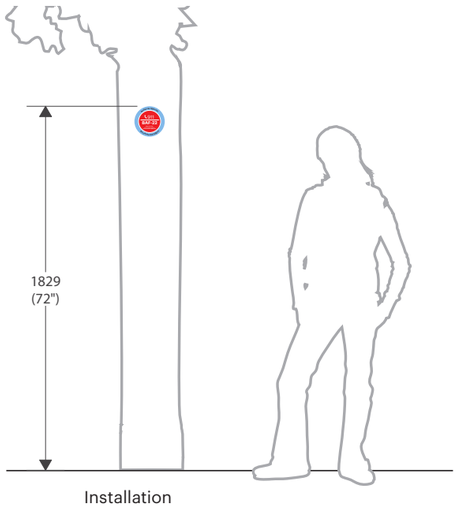

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type DM.1 - **Directionnel Mural - grand**

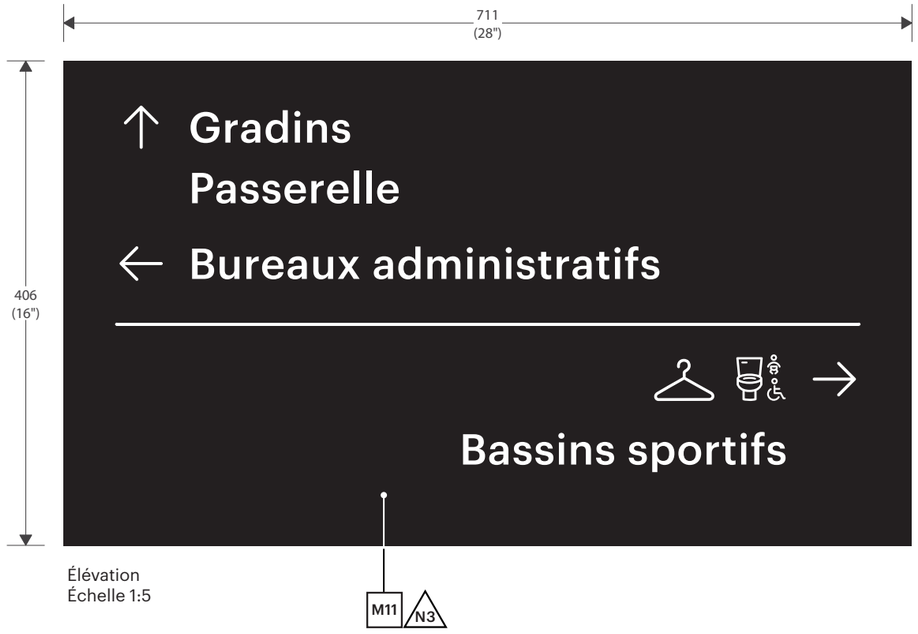

Élévation
Échelle 1:5

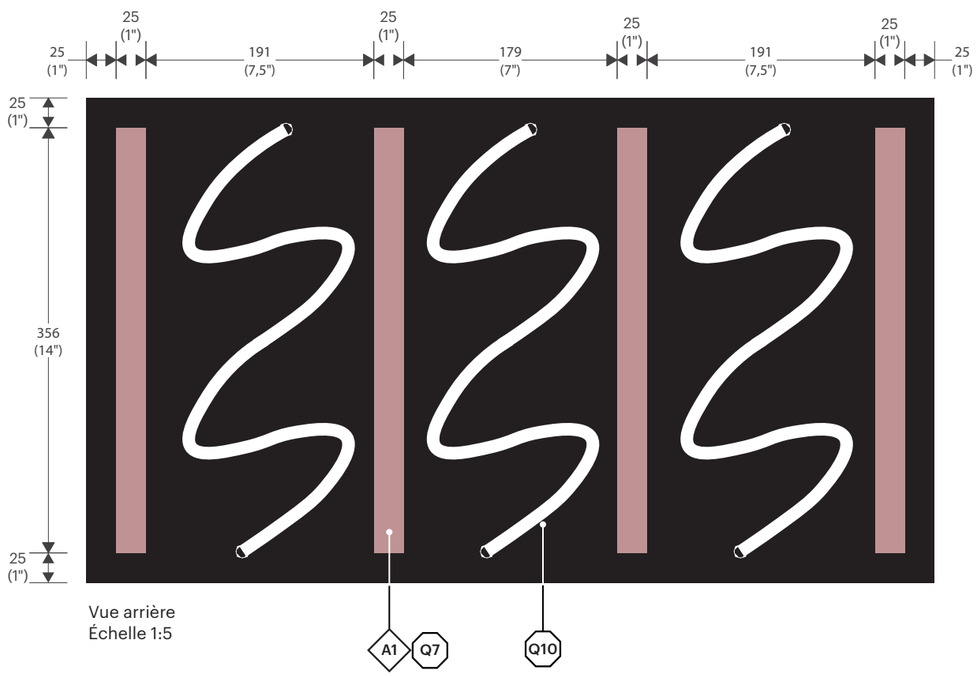

Vue arrière
Échelle 1:5

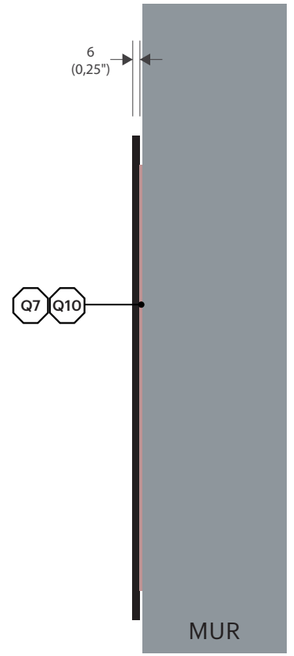

Profil
Échelle 1:5

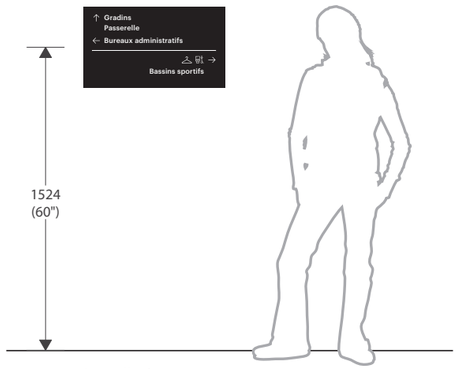

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type DM.2 - **Directionnel Mural - moyen**

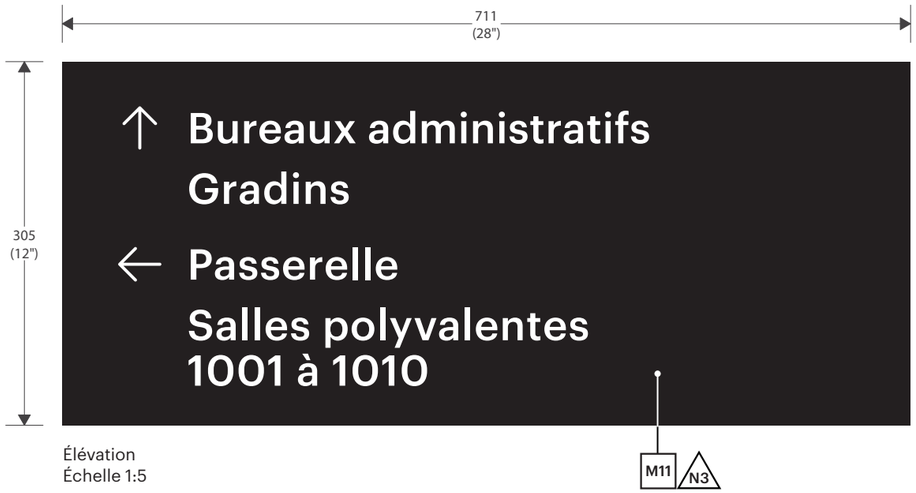

Élévation
Échelle 1:5

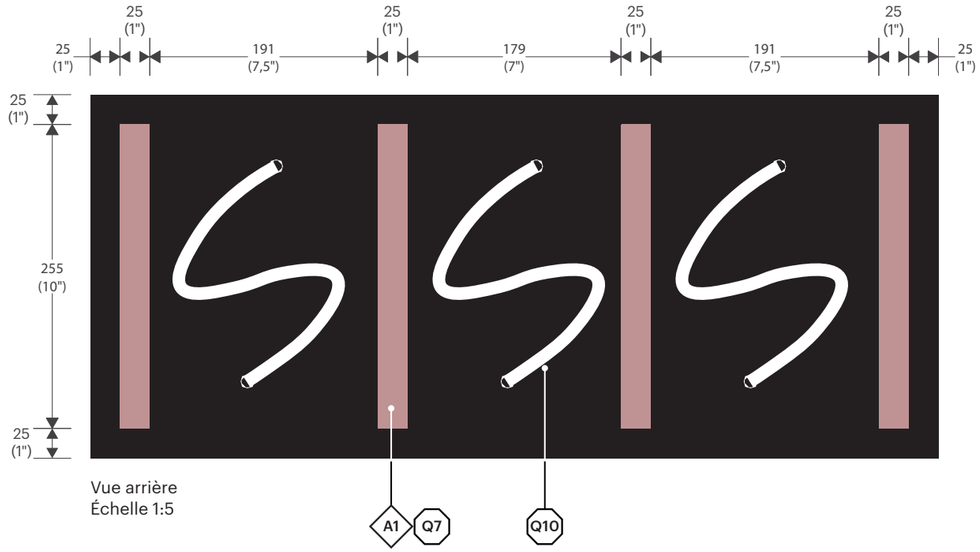

Vue arrière
Échelle 1:5

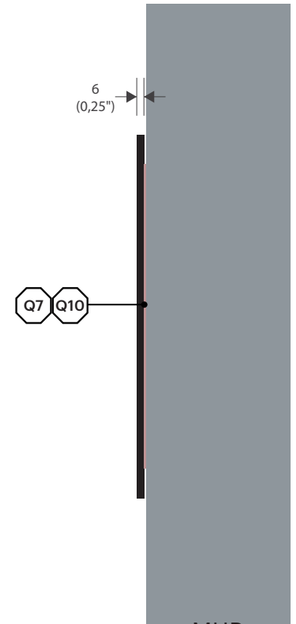

Profil
Échelle 1:5

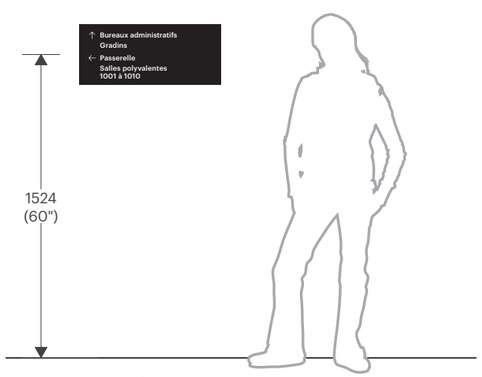

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type DM.3 - **Directionnel Mural - petit**

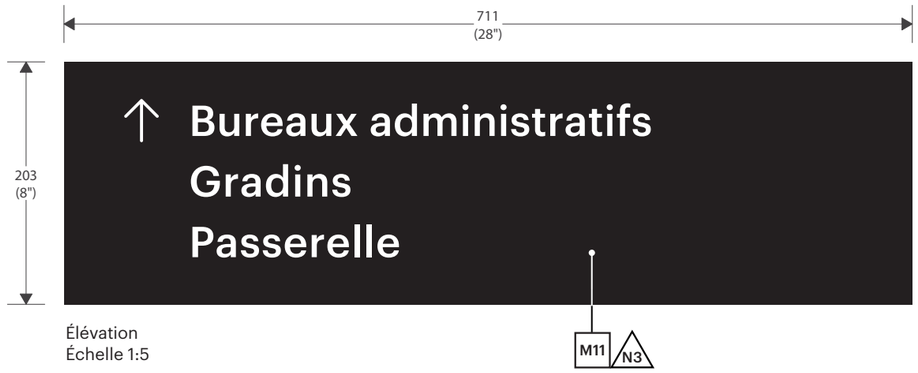

Élévation
Échelle 1:5

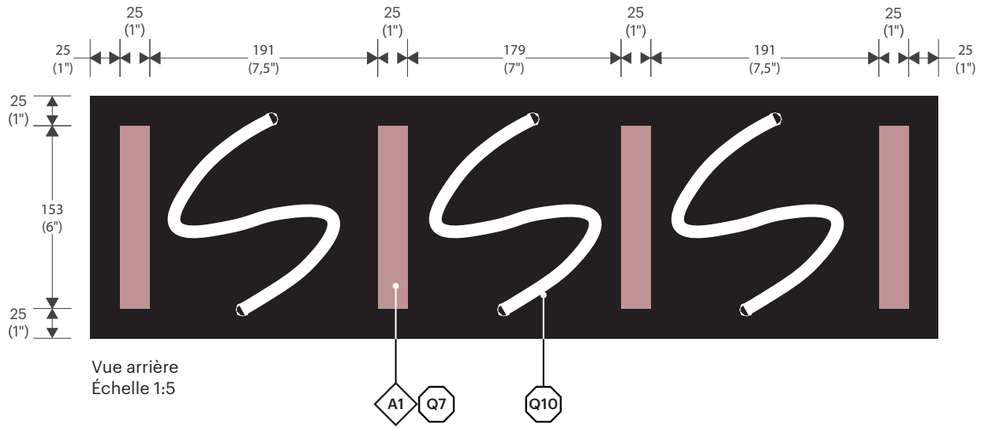

Vue arrière
Échelle 1:5

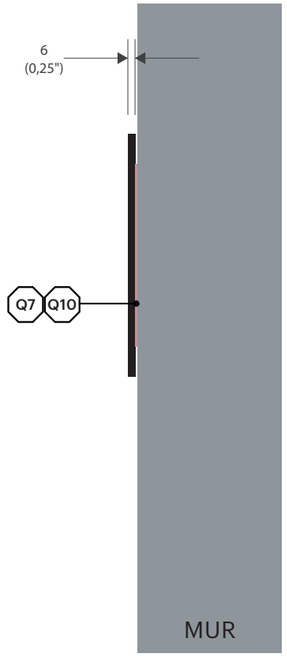

Profil
Échelle 1:5

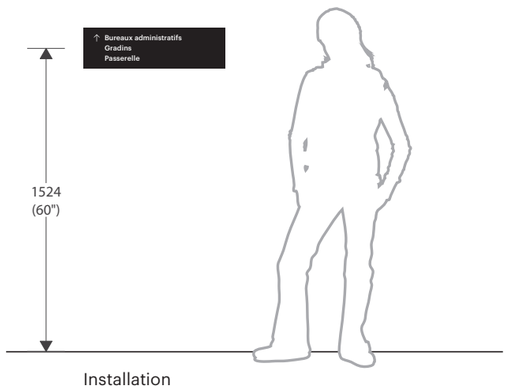

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**

DATE **19 JAN 2026**

Type DM.4 - Directionnel Mural en hauteur - grand

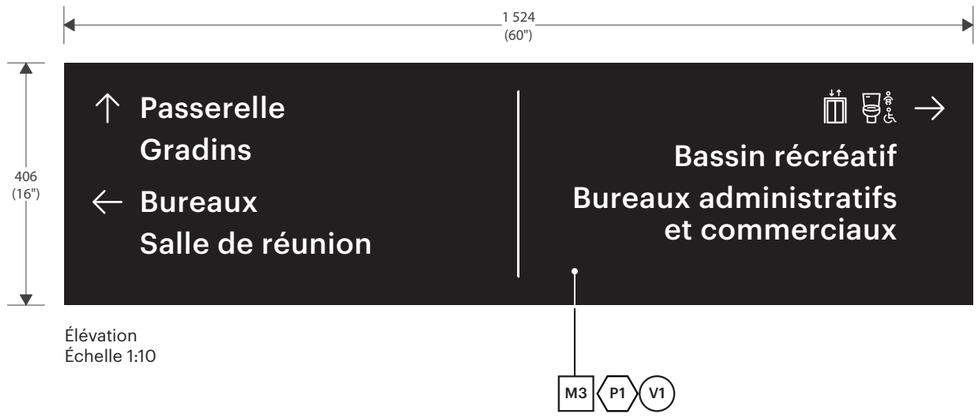

Élévation
Échelle 1:10

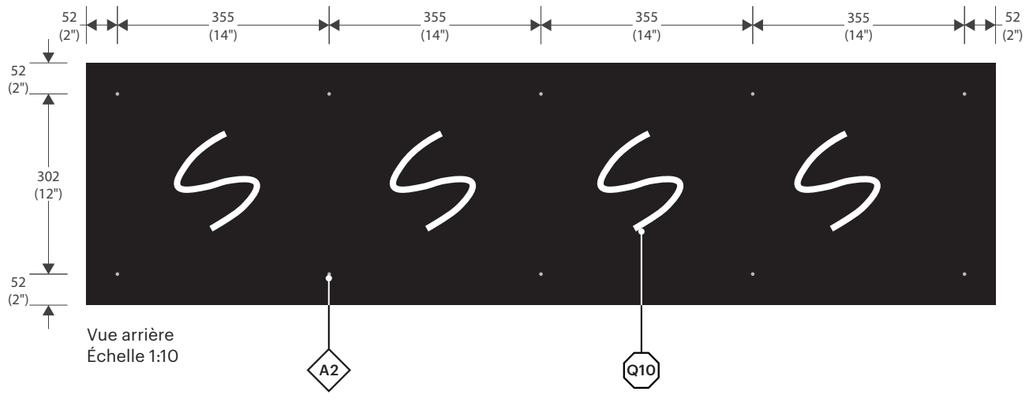

Vue arrière
Échelle 1:10

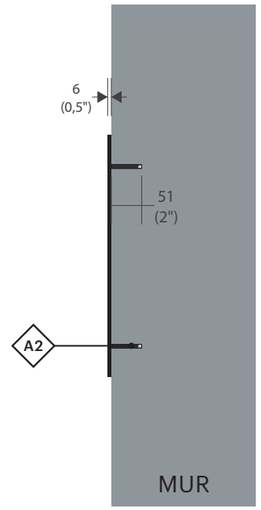

Profil
Échelle 1:10

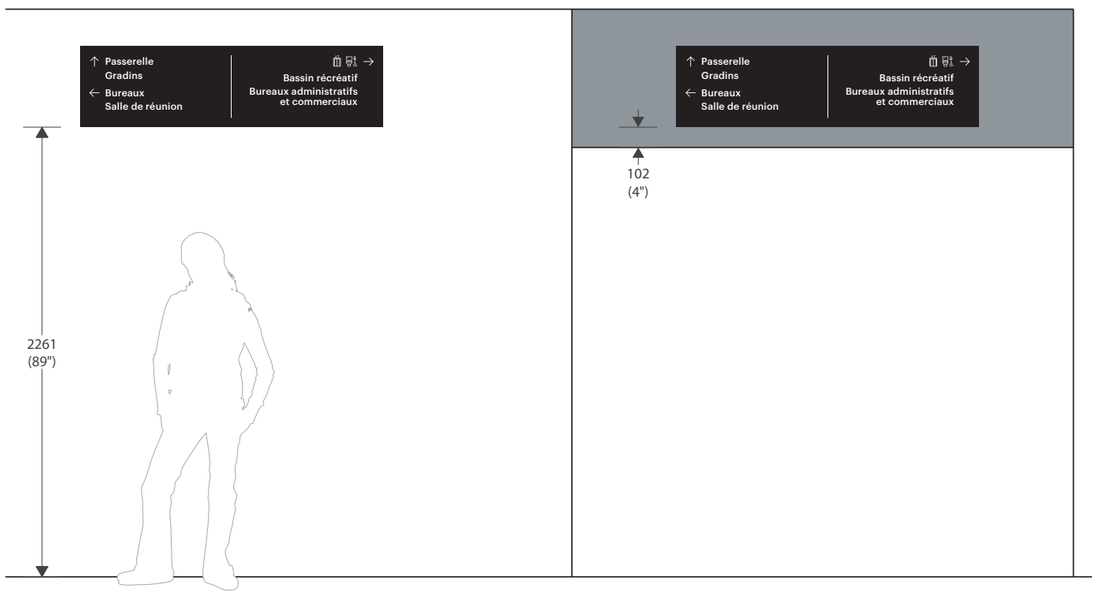

Installation typique 1
Installer sur mur

Installation typique 2
Installer sur retombée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type DM.5 - Directionnel Mural en hauteur - petit

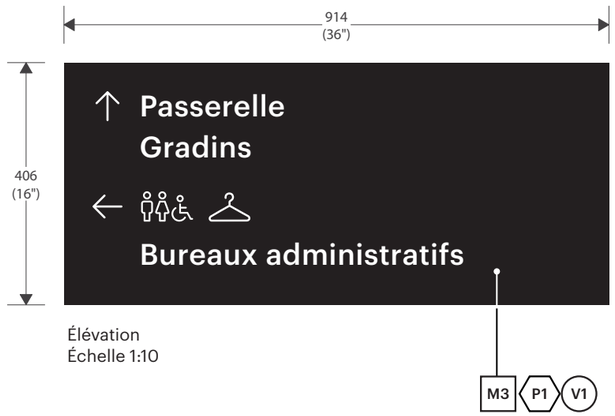

Élévation
Échelle 1:10

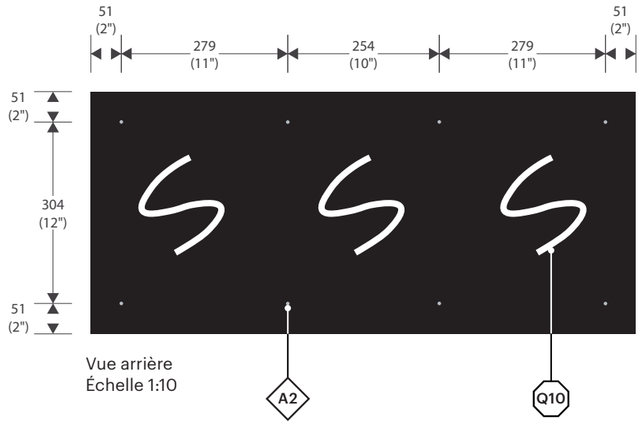

Vue arrière
Échelle 1:10

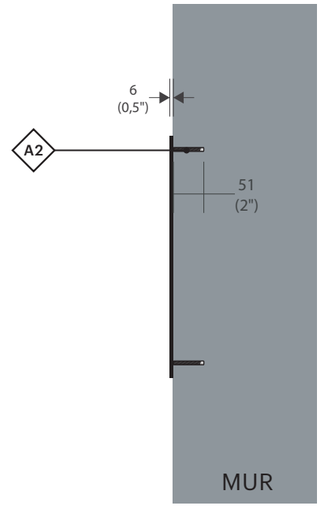

Profil
Échelle 1:10

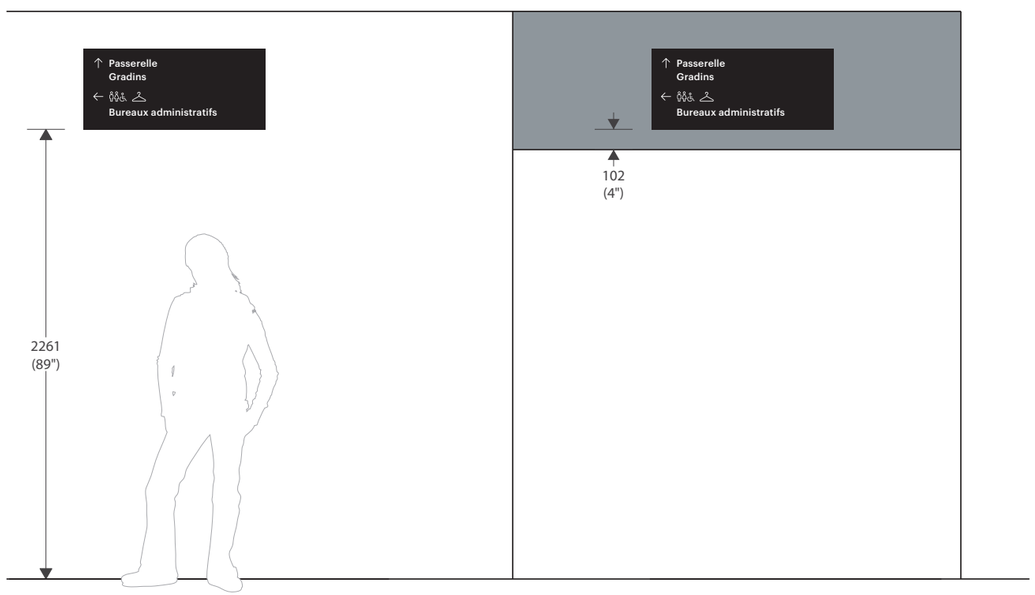

Installation typique 1
Installer sur mur

Installation typique 2
Installer sur retombée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type DPP.1 - Directionnel Piétonnier sur Poteau - 1 latte

Sceau d'ingénieur requis

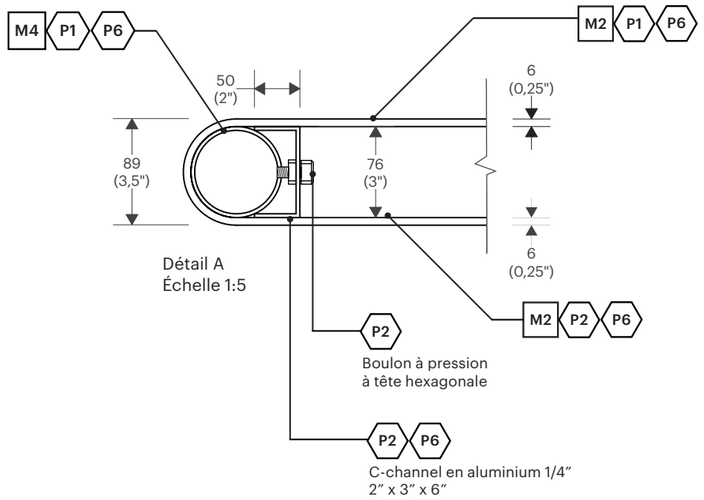

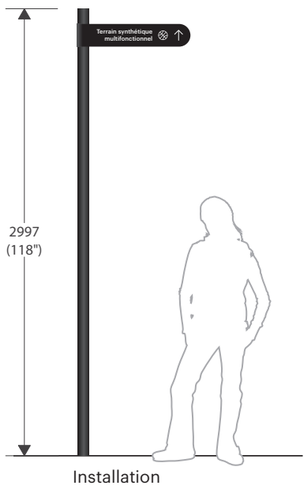

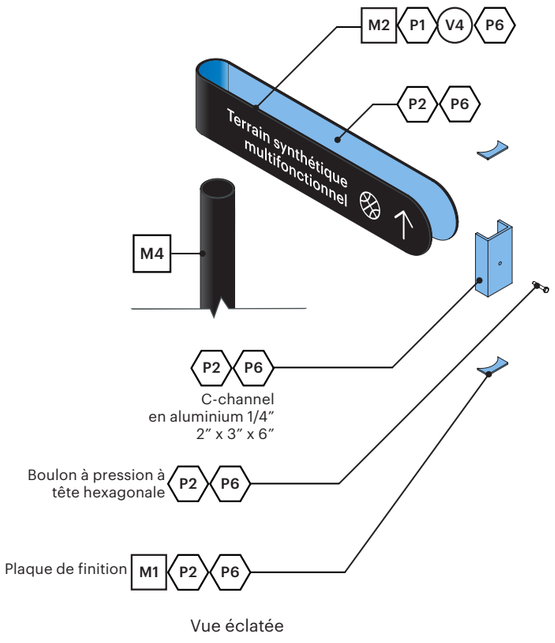

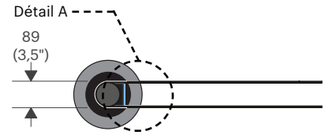

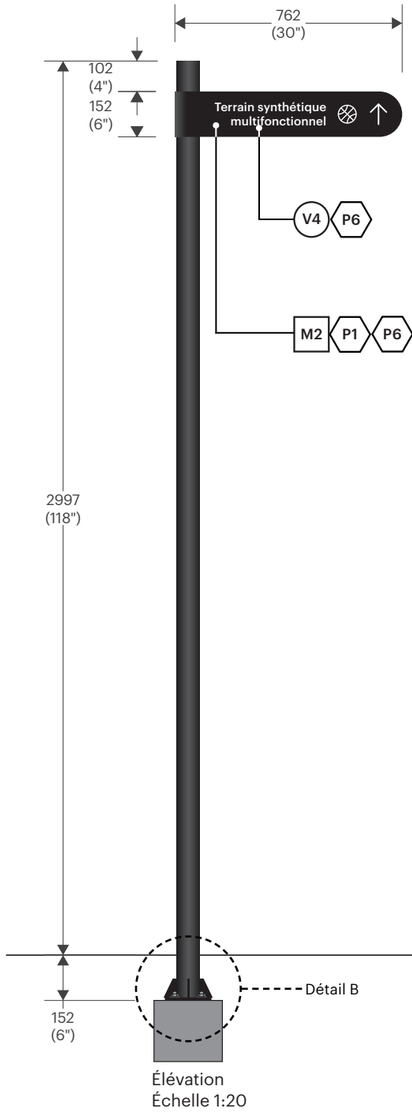

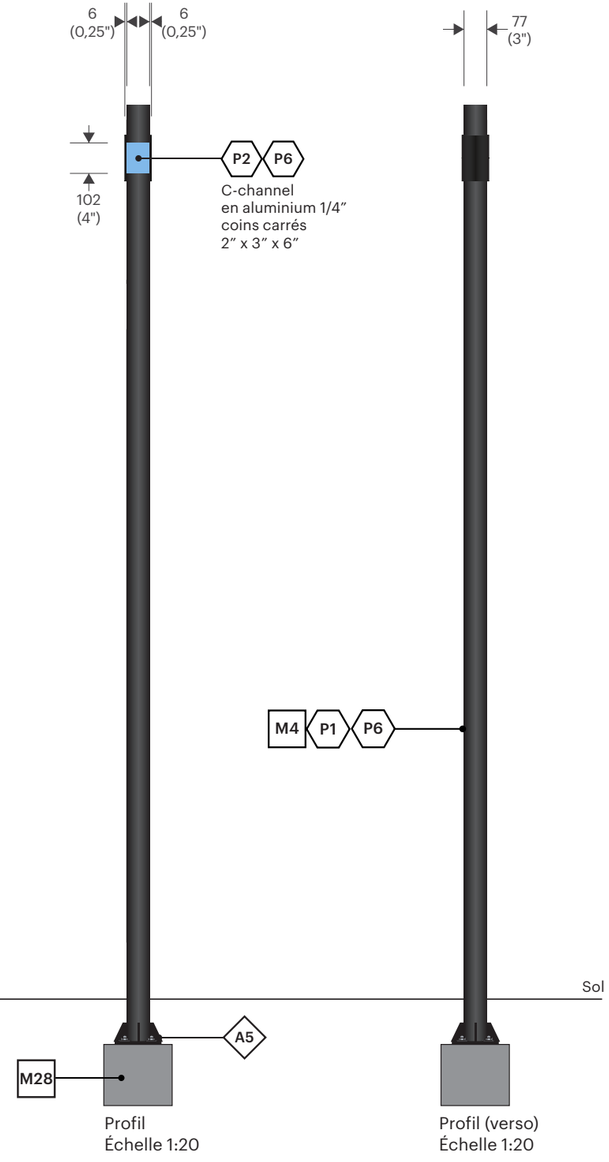

NOTES :

- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les lattes doivent être positionnées en pointant vers la direction annoncée.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type DPP.2 - Directionnel Piétonnier sur Poteau - 2 lattes

Sceau d'ingénieur requis

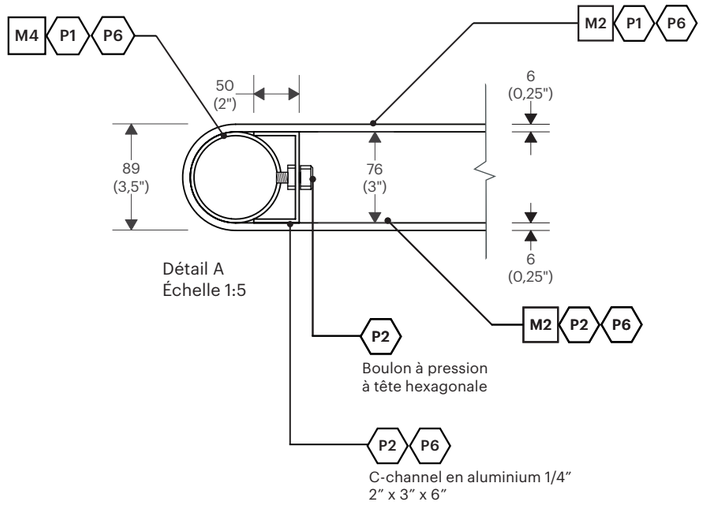

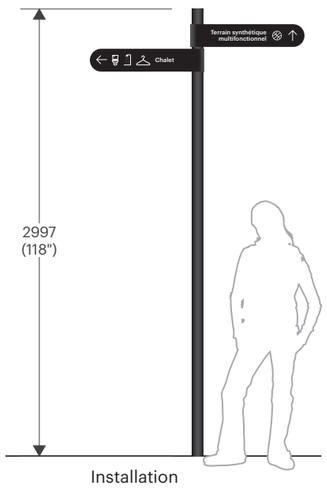

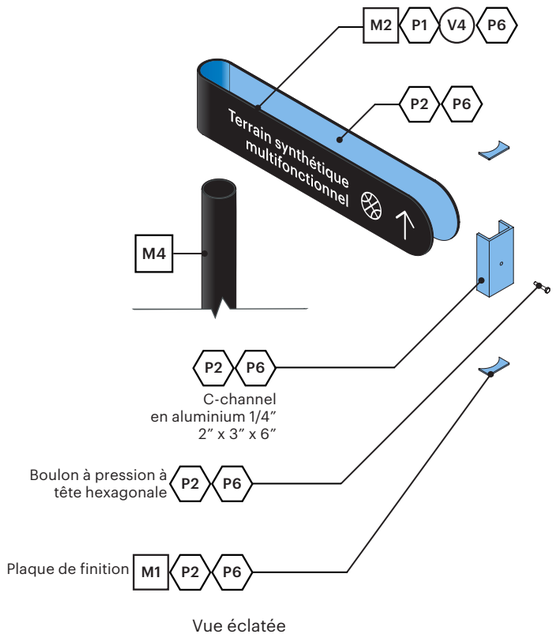

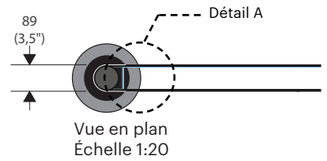

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les lattes doivent être positionnées en pointant vers la direction annoncée.

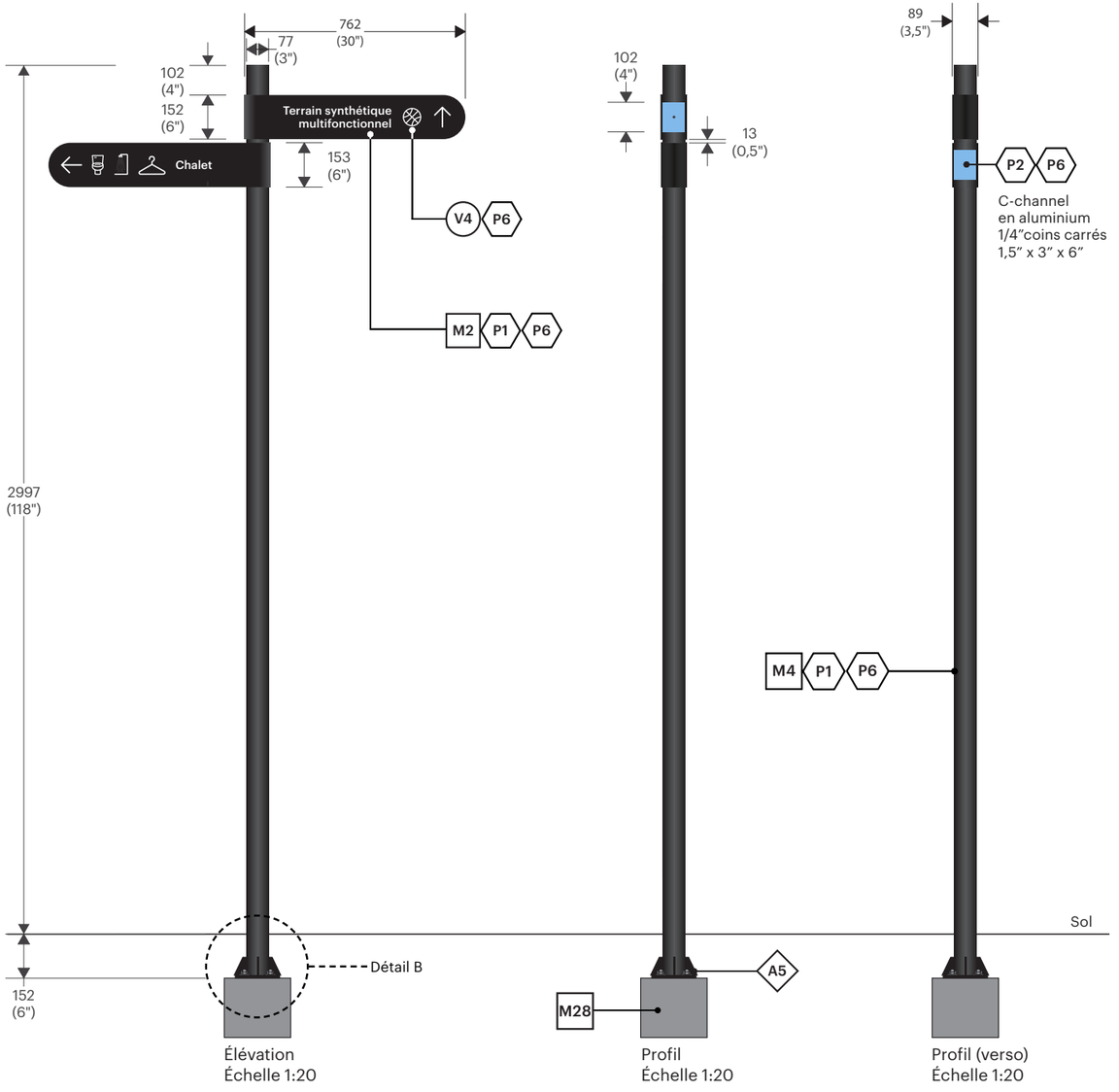

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**

DATE **19 JAN 2026**

Type DPP.3 - Directionnel Piétonnier sur Poteau - 3 lattes

Sceau d'ingénieur requis

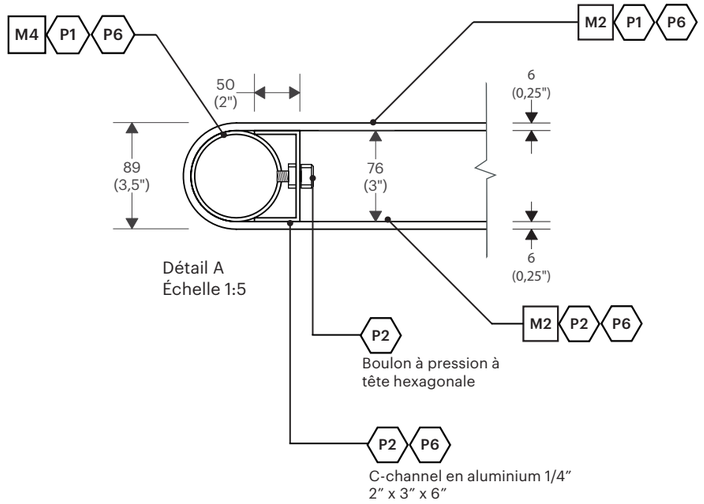

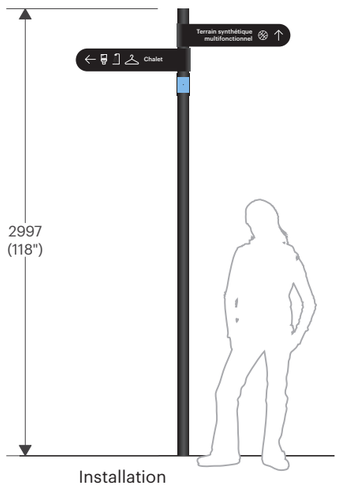

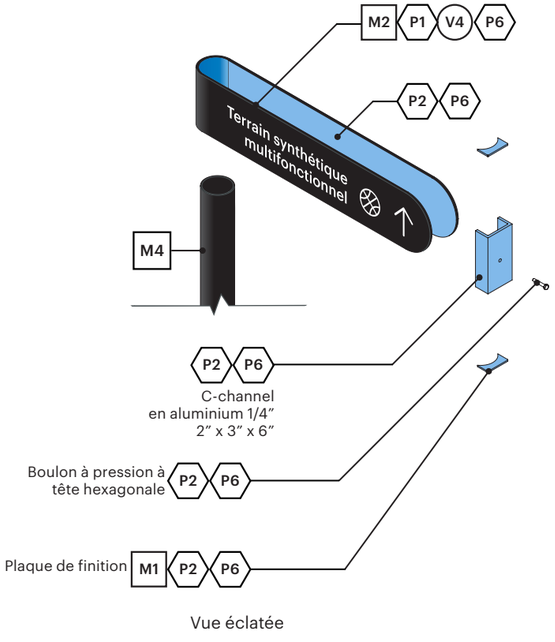

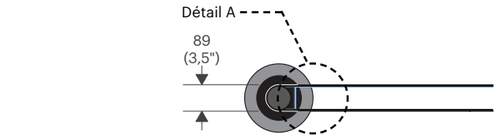

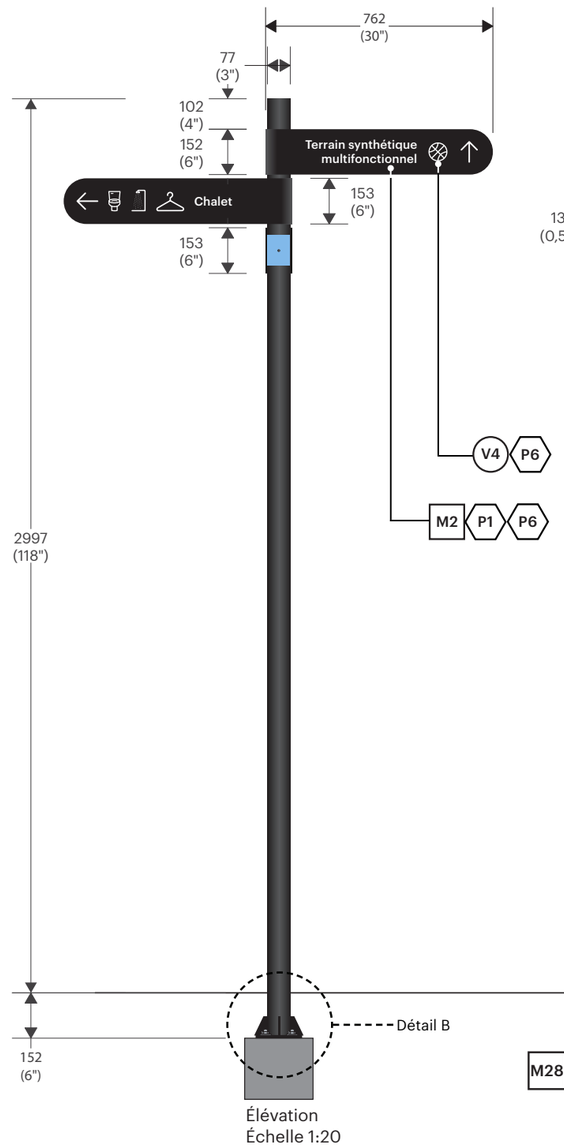

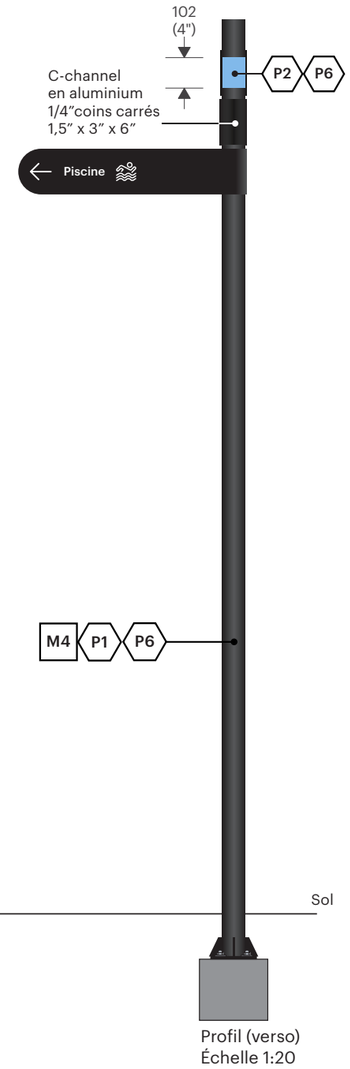

NOTES :

- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les lattes doivent être positionnées en pointant vers la direction annoncée.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type DPP.4 - Directionnel Piétonnier sur Poteau - 4 lattes

Sceau d'ingénieur requis

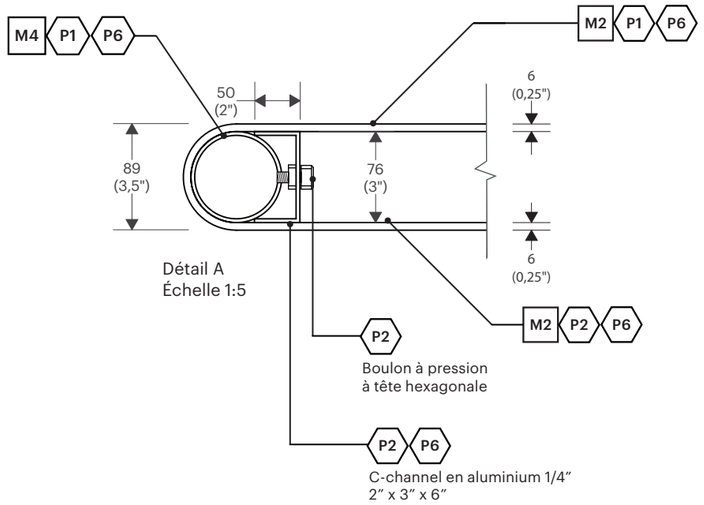

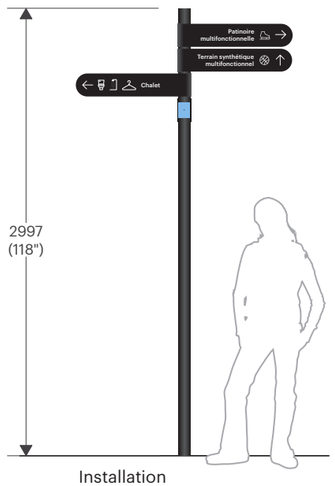

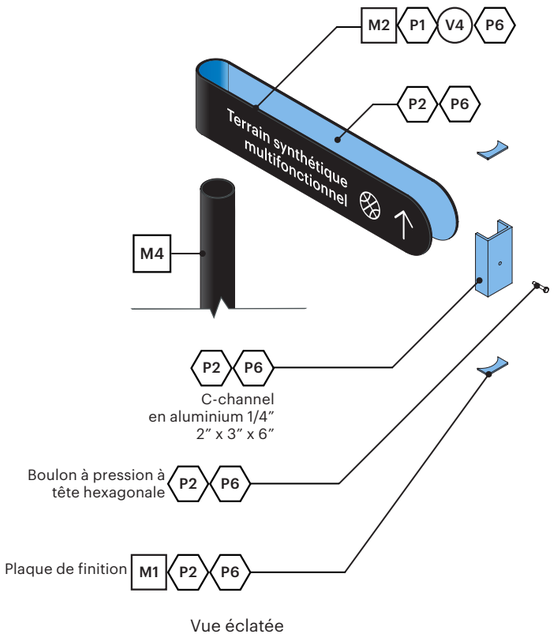

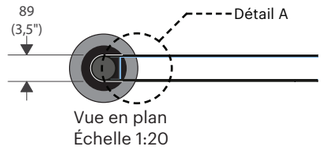

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les lattes doivent être positionnées en pointant vers la direction annoncée.

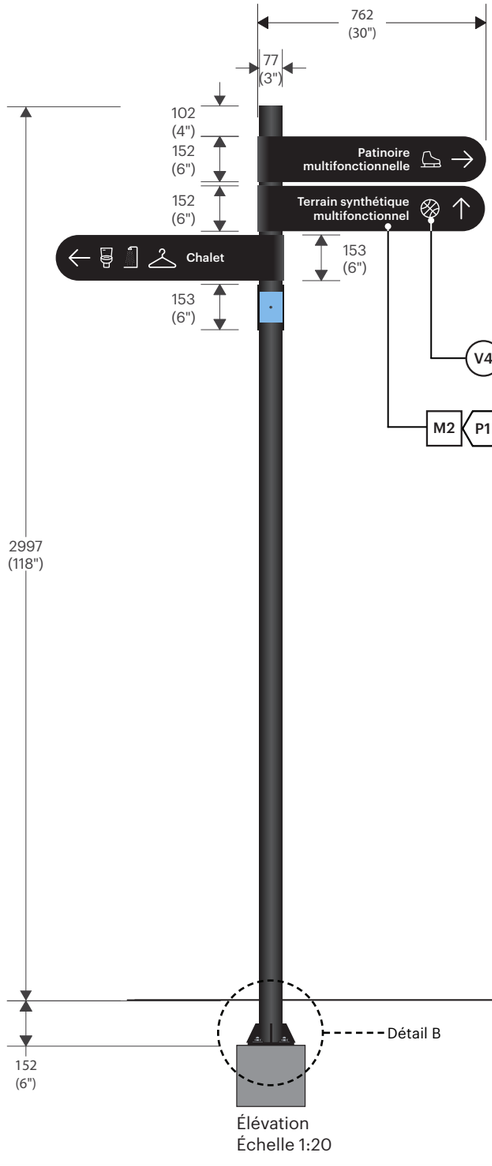

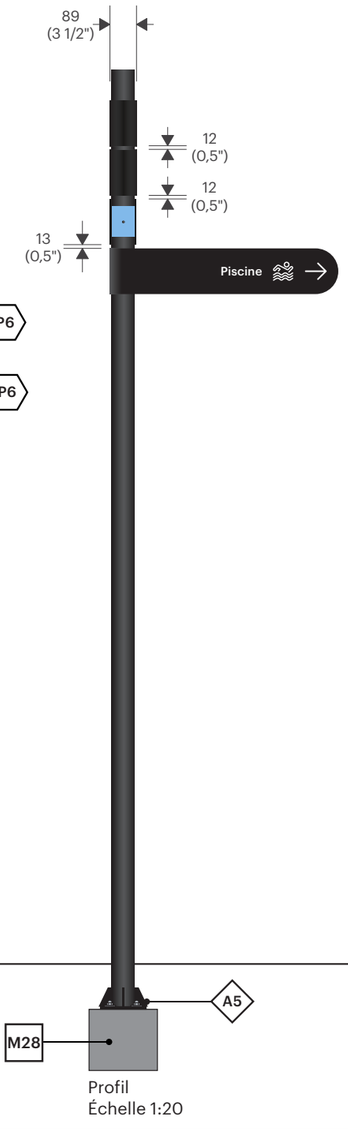

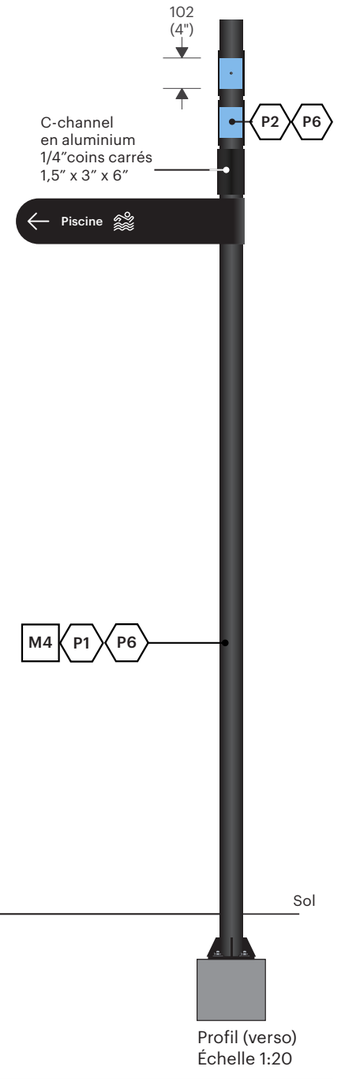

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**

DATE **19 JAN 2026**

Types DPP.1, DPP.2, DPP.3, DPP.4

Sceau d'ingénieur requis

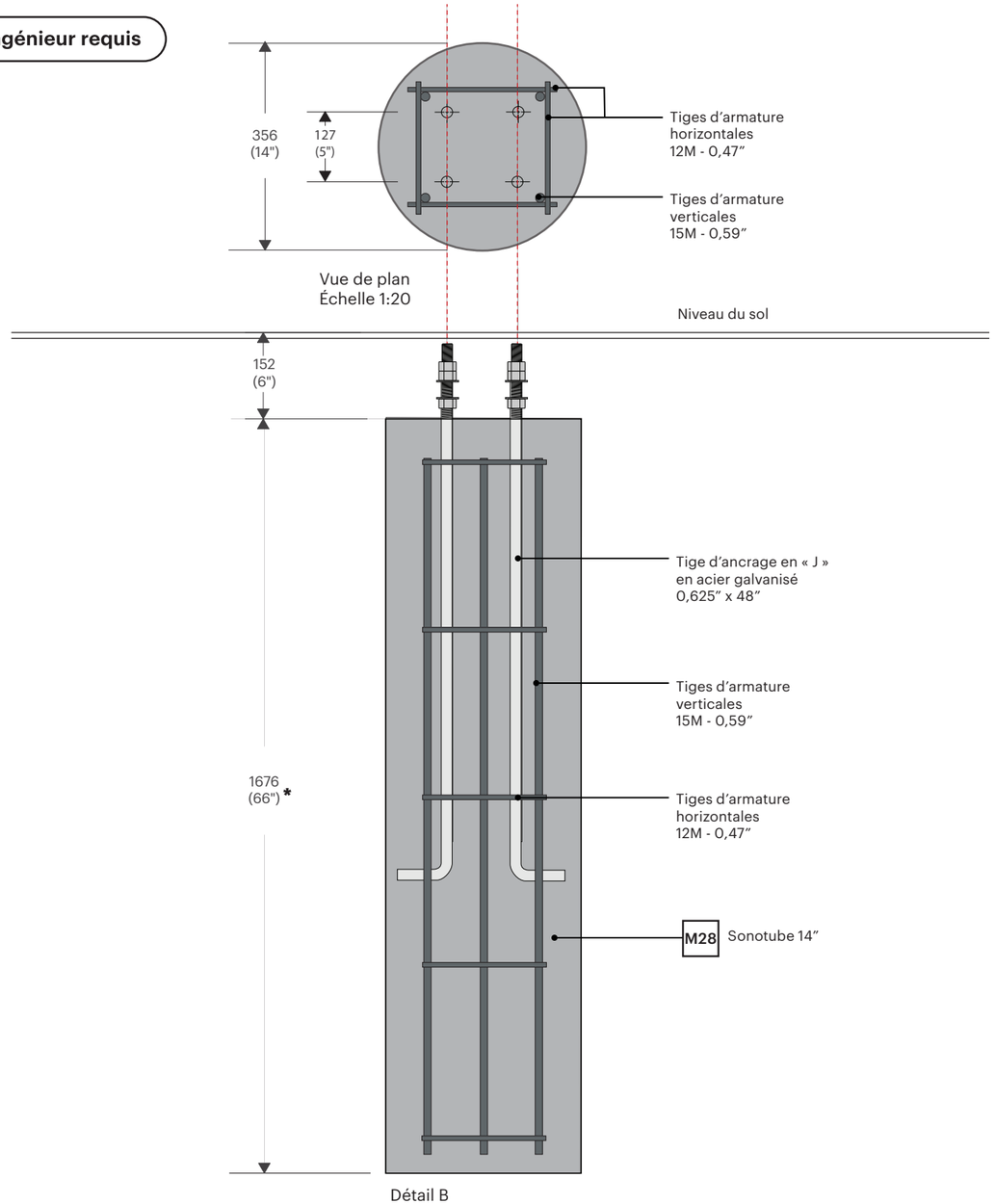

Vue de plan
Échelle 1:20

Détail B
Échelle 1:20

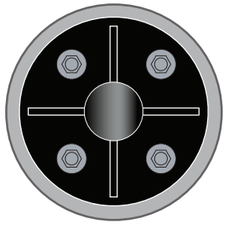

Vue de plan
Échelle 1:20

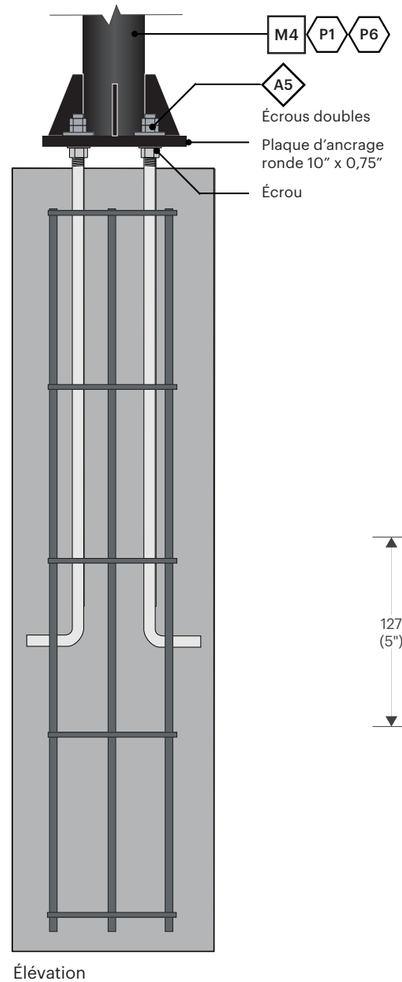

Élévation
Échelle 1:20

NOTES :
- La conception de la base de béton pour ce type d'élément signalétique requiert l'approbation d'un sceau d'ingénieur.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

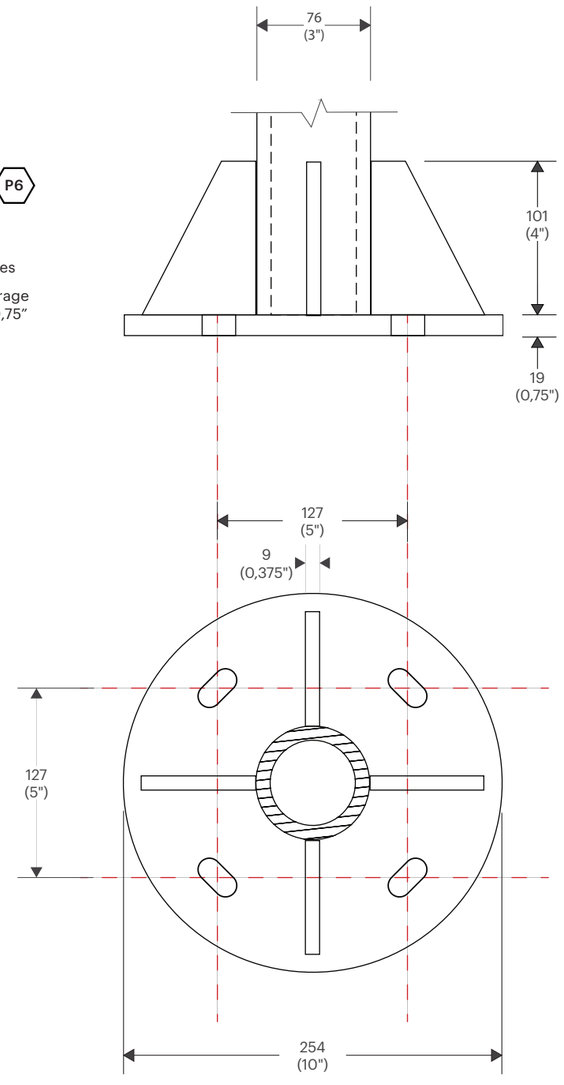

Détails Plaque
Échelle 1:4

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type DS.1 - Directionnel Suspendu - grand

Sceau d'ingénieur requis

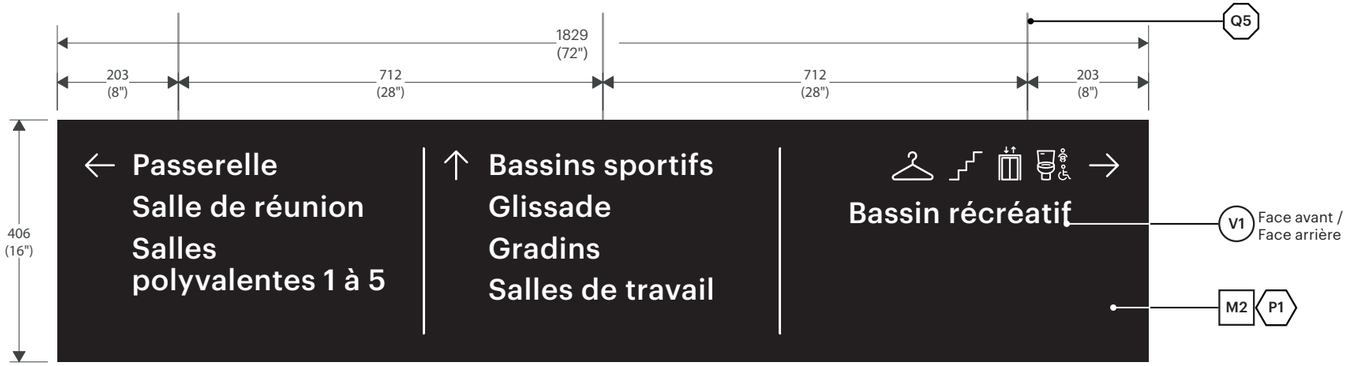

Élévation
Échelle 1:10

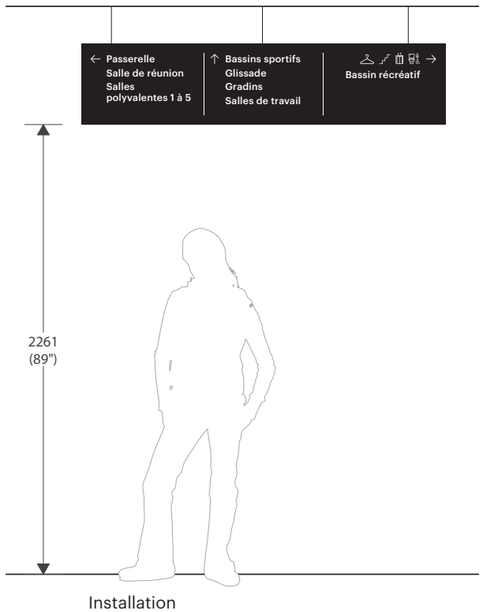

Installation

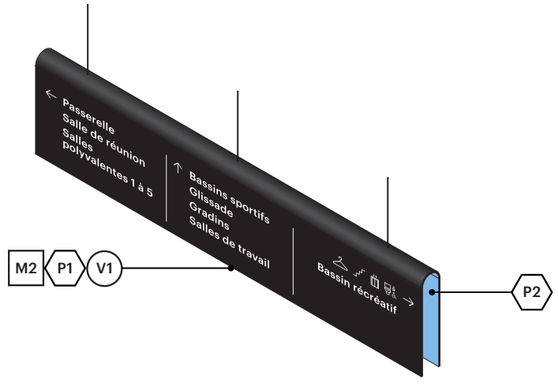

Vue isométrique

NOTE :
La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

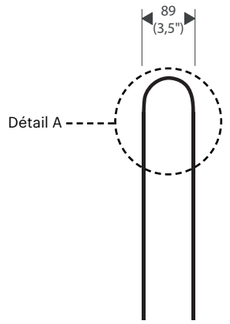

Profil
Échelle 1:10

Détail A
Échelle 1:5

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type DS.2 - Directionnel Suspendu - moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

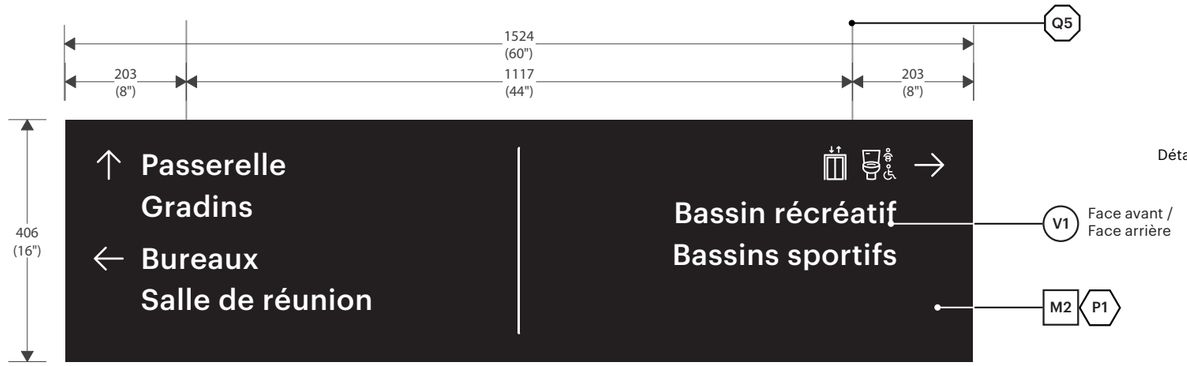

Élévation
Échelle 1:10

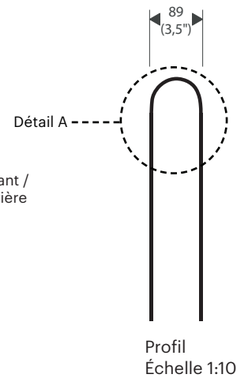

Profil
Échelle 1:10

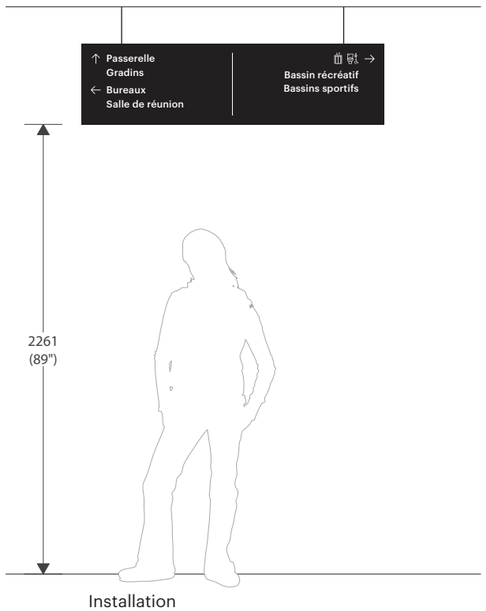

Installation

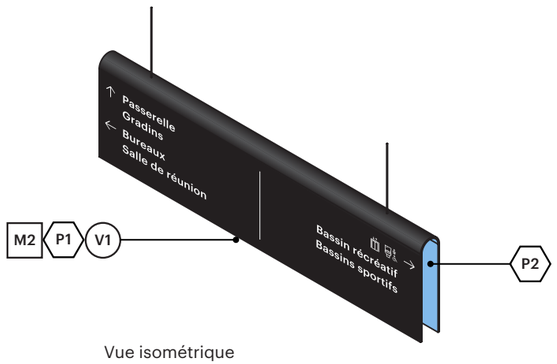

Vue isométrique

Détail A
Échelle 1:5

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type DS.3 - Directionnel Suspendu - petit

Sceau d'ingénieur requis

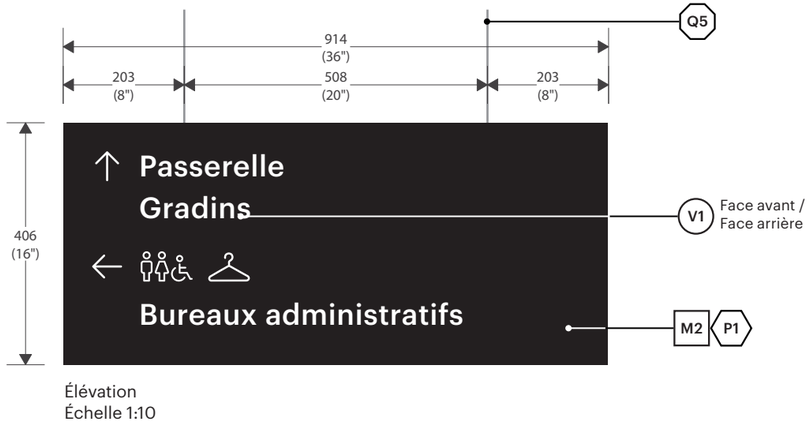

Élévation
Échelle 1:10

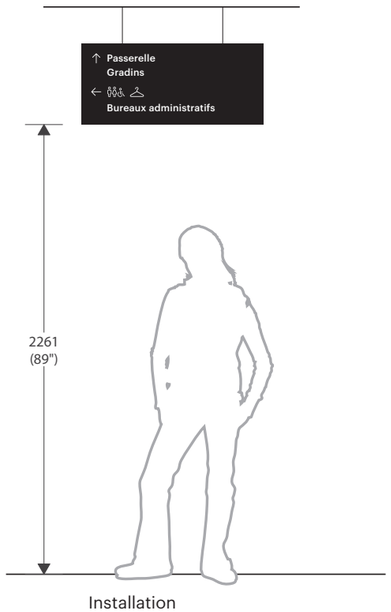

Installation

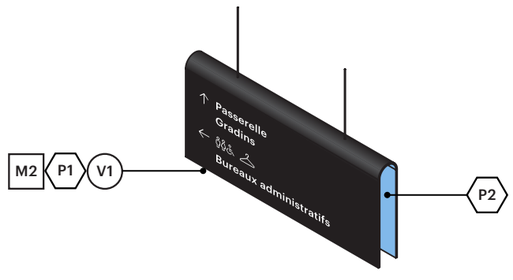

Vue isométrique

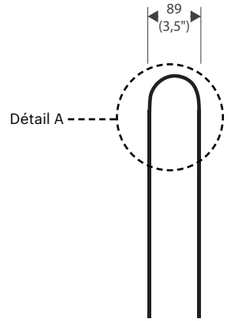

Profil
Échelle 1:10

Détail A
Échelle 1:5

Détail B
Échelle 1:2

NOTE :
La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type DS.S - **Directionnel Suspendu - stationnement**

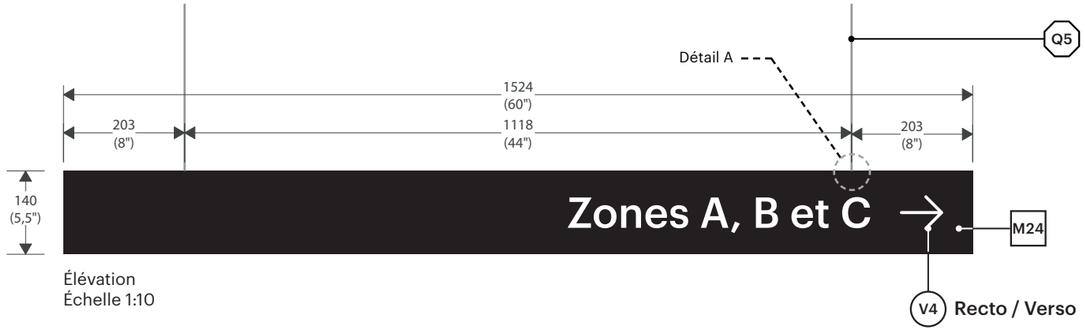

Élévation
Échelle 1:10

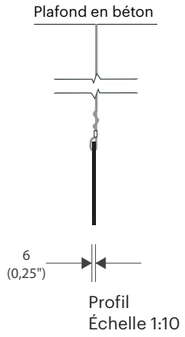

Profil
Échelle 1:10

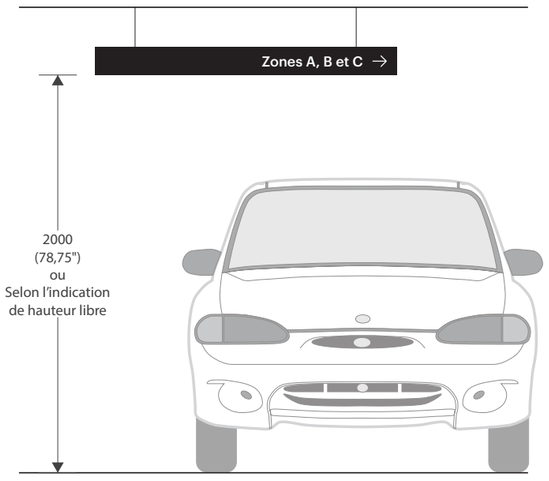

Installation

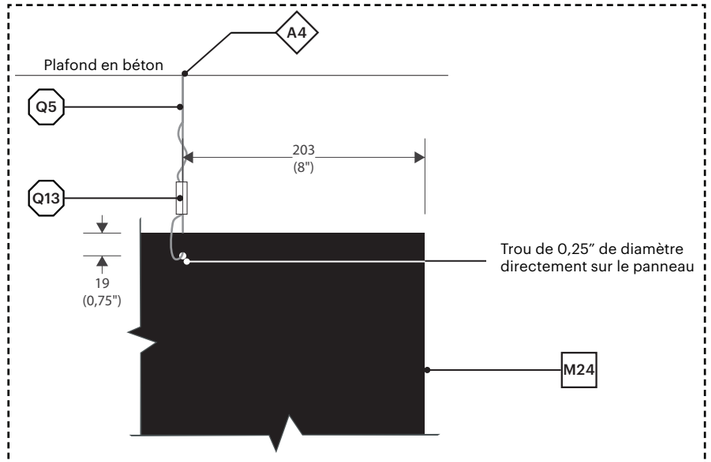

Détail A
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type DSP - Directionnel de Service en Potence

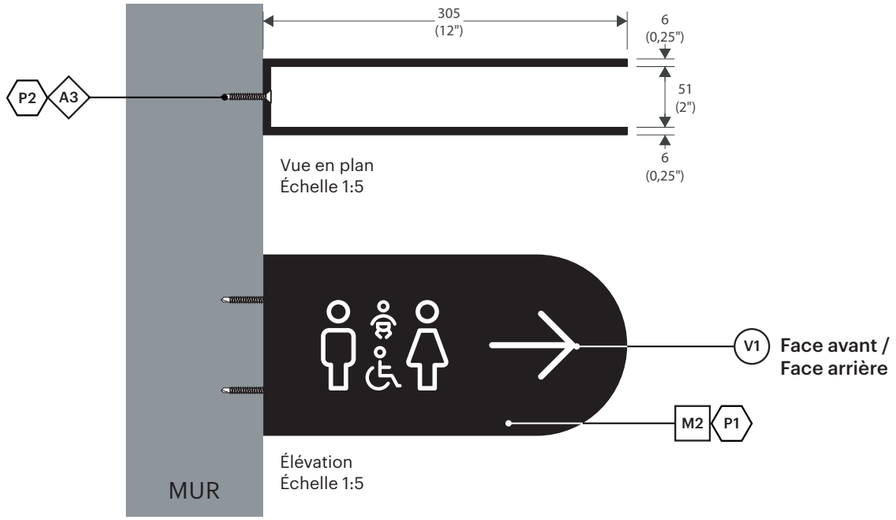

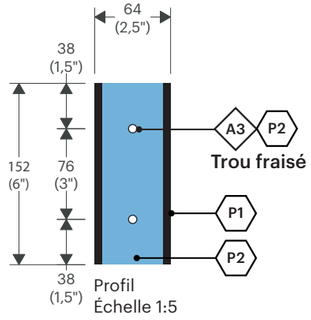

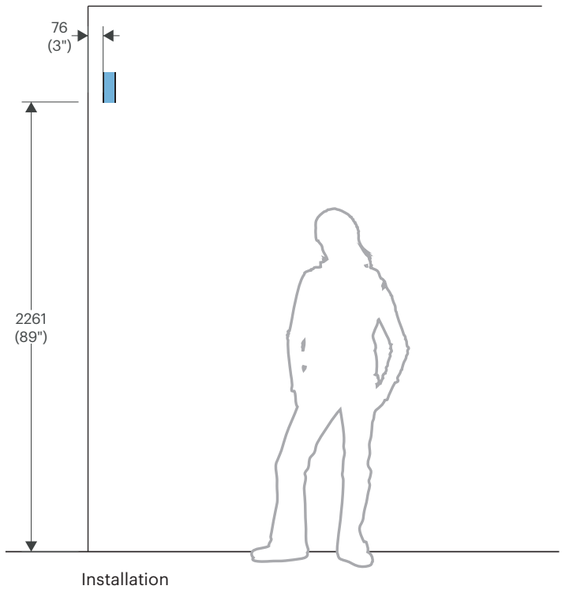

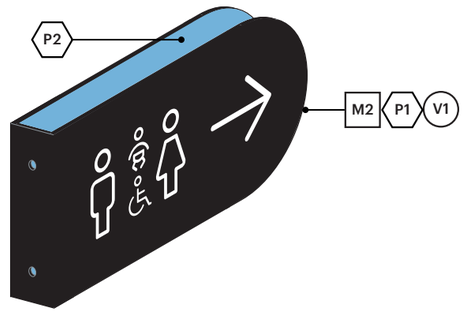

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type DSP.E - Directionnel de Service en Potence - extérieur

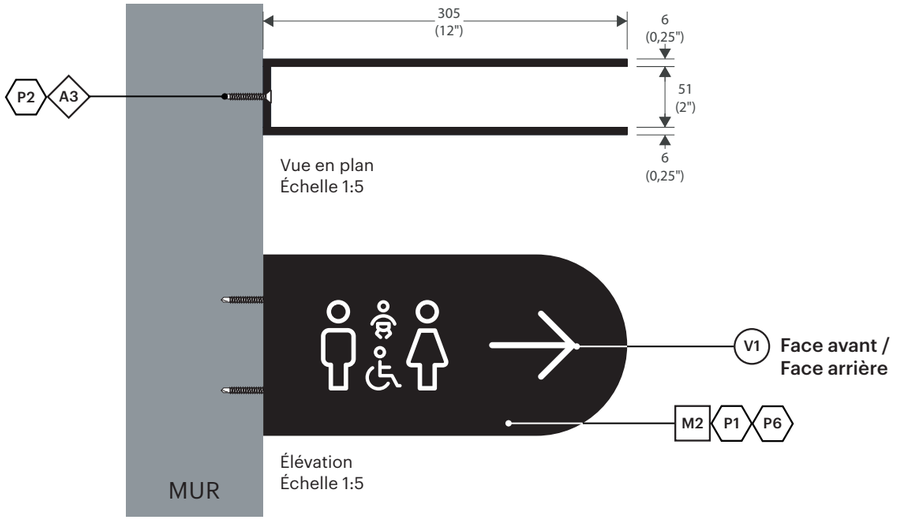

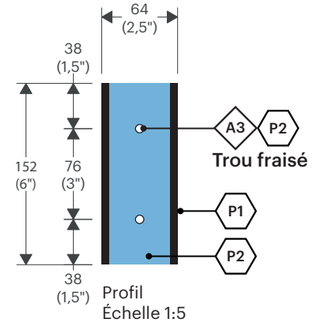

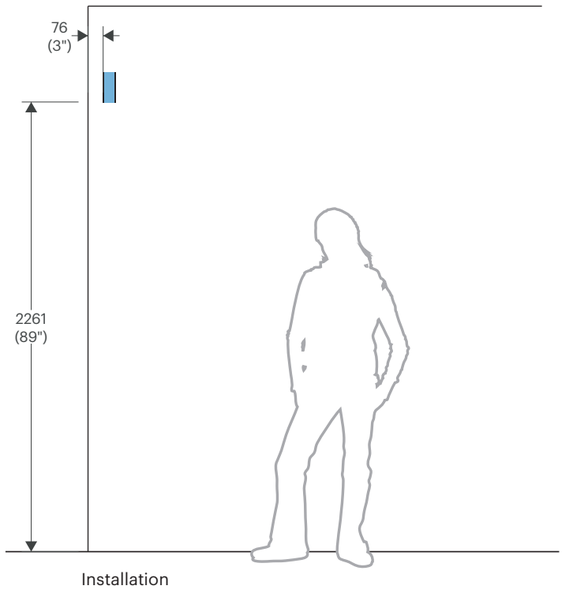

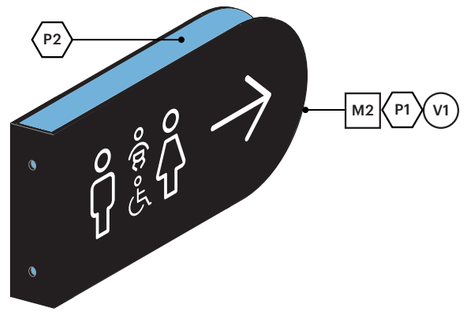

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type DVP.1 - Directionnel Véhiculaire sur Poteau - Grand

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingénieur.

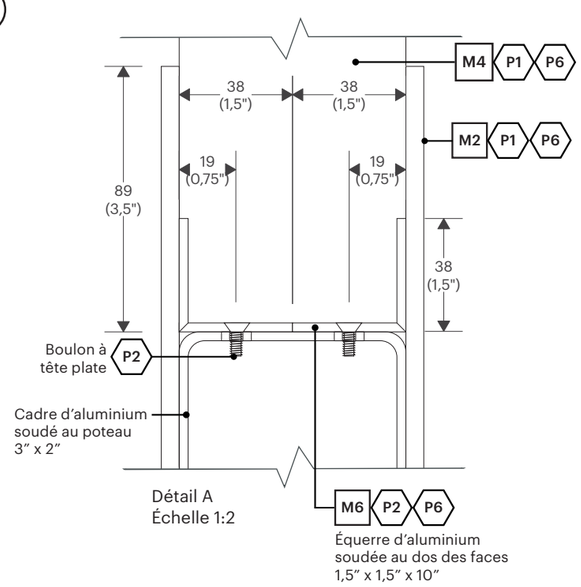

Détail A
Échelle 1:2

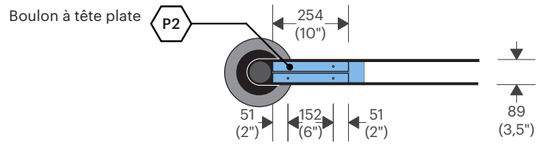

Vue en plan
Échelle 1:5

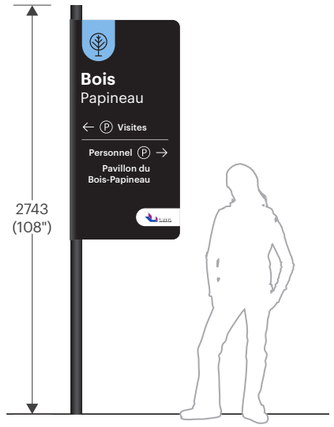

Installation

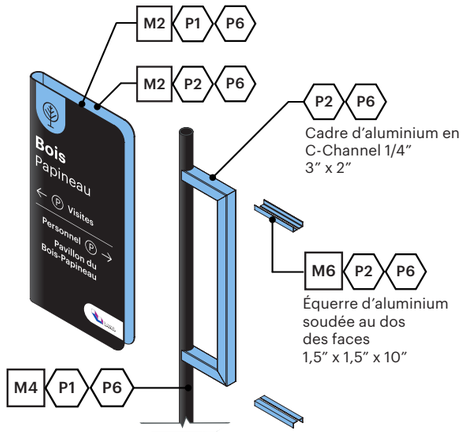

Détail A
Échelle 1:30

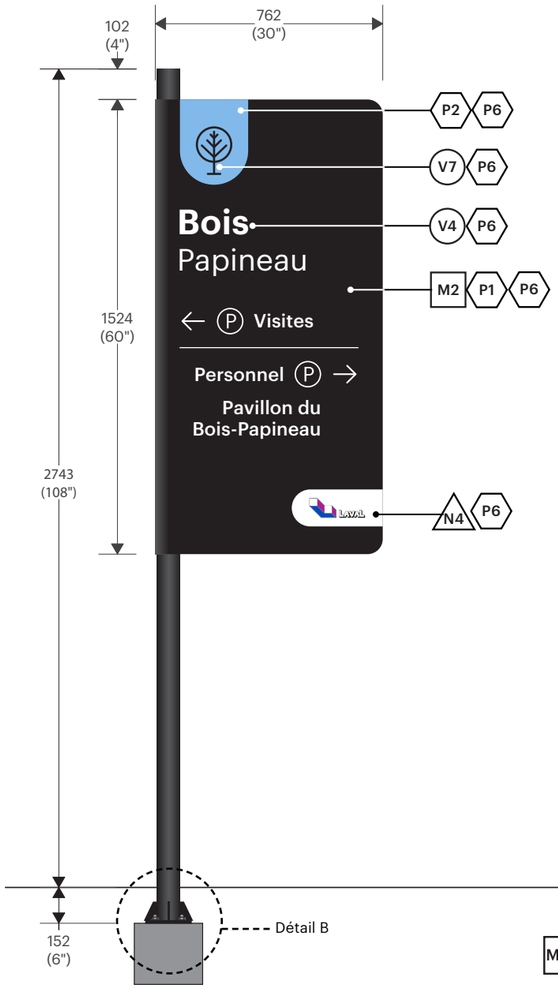

Élévation
Échelle 1:20

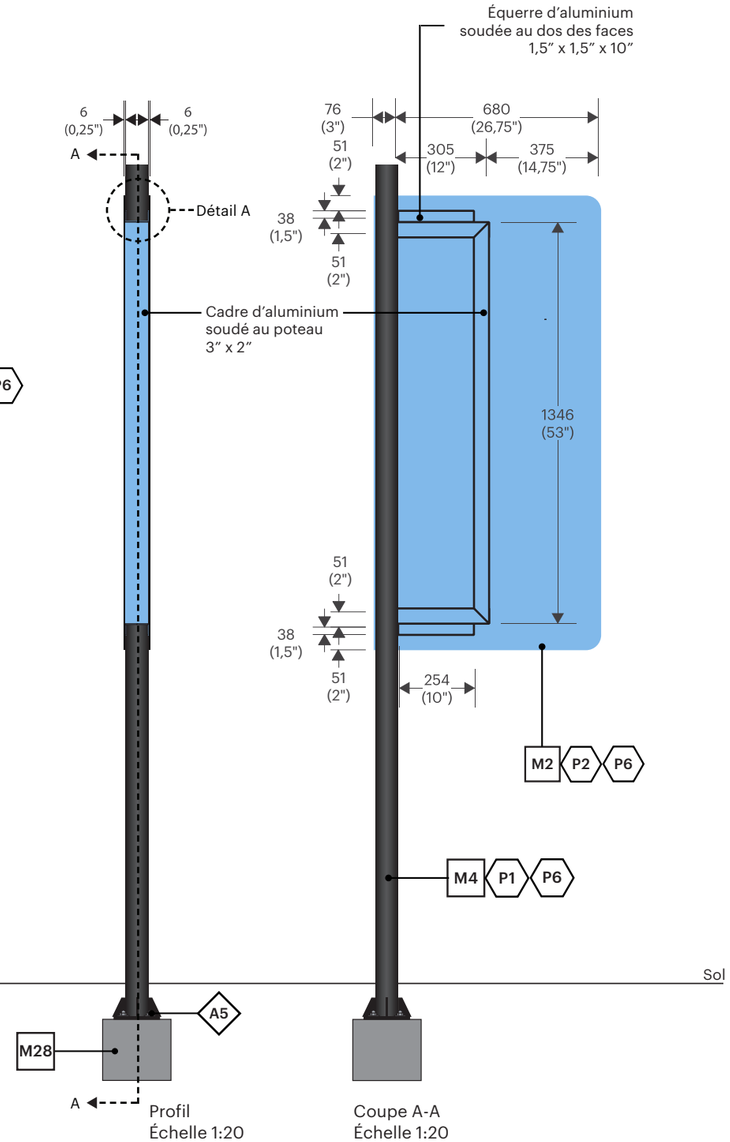

Profil
Échelle 1:20

Coupe A-A
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type DVP.2 - Directionnel Véhiculaire sur Poteau - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

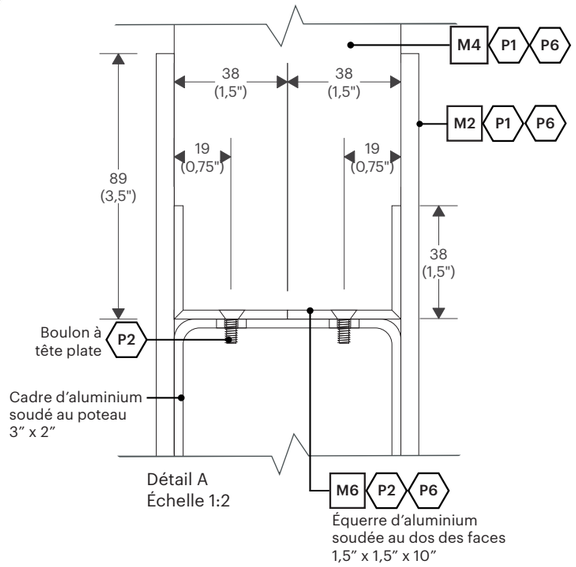

Détail A
Échelle 1:2

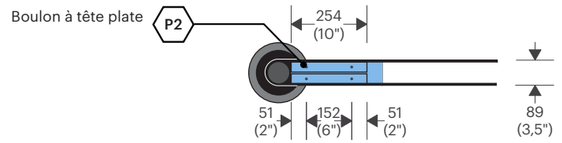

Vue en plan
Échelle 1:5

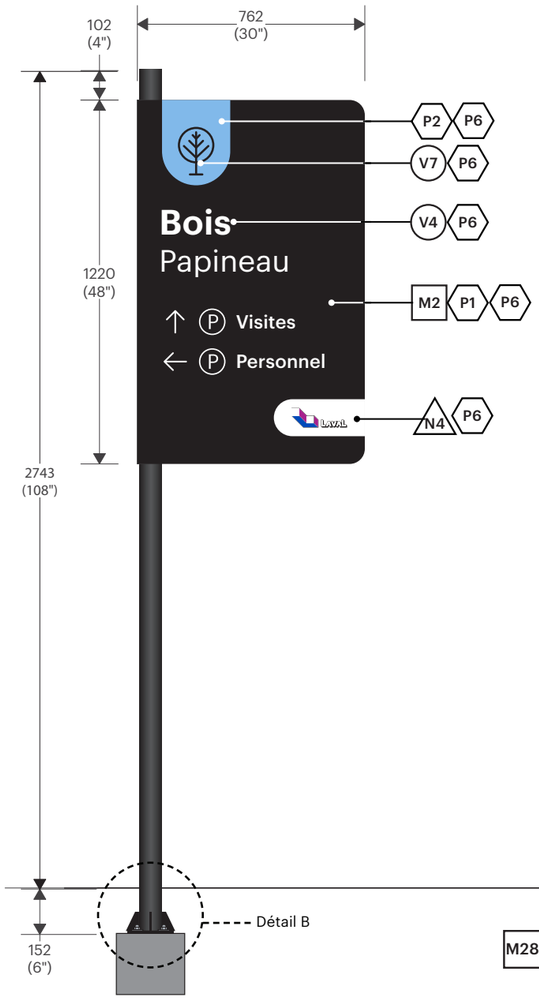

Élévation
Échelle 1:20

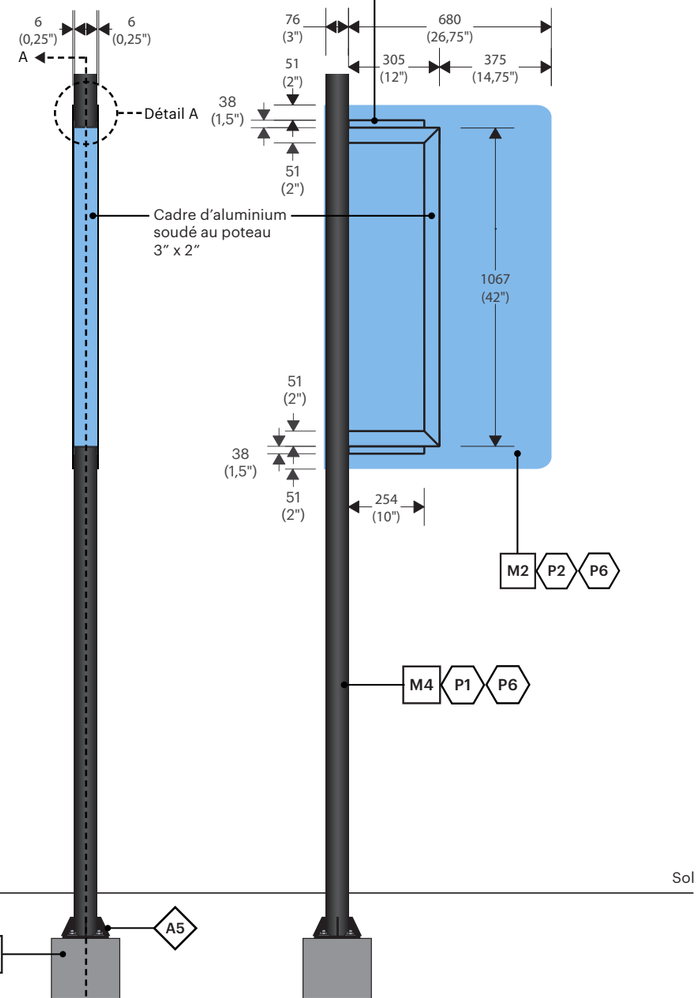

Profil
Échelle 1:20

Coupe A-A
Échelle 1:20

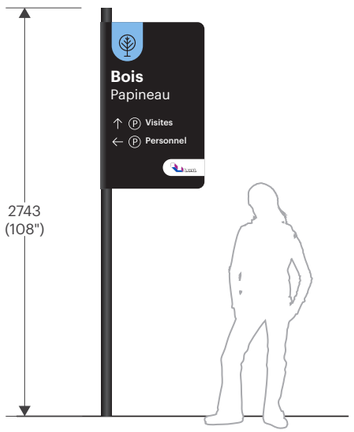

Installation

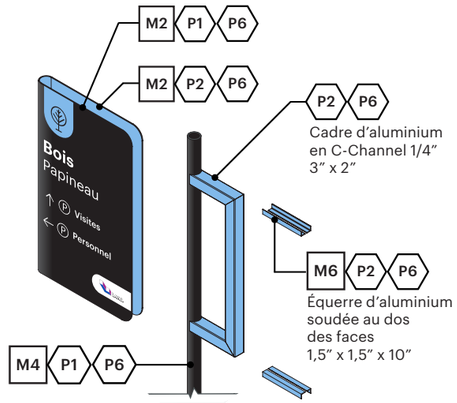

Détail A
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type DVP.3 - Directionnel Véhiculaire sur Poteau - Petit

Sceau d'ingénieur requis

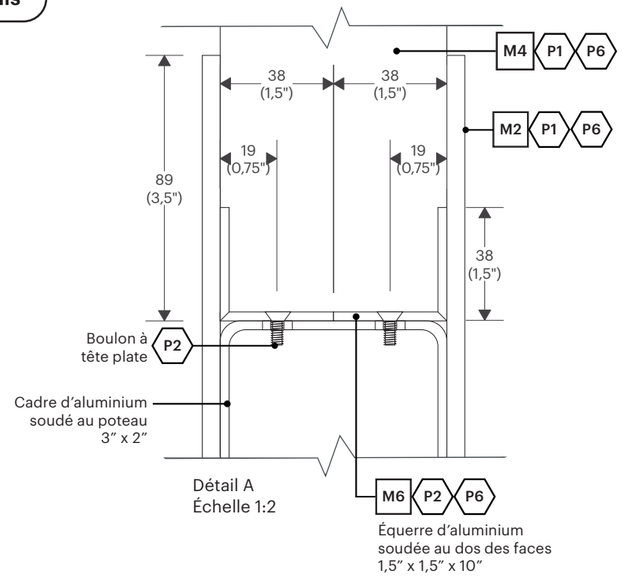

Détail A
Échelle 1:2

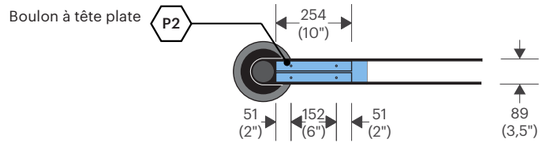

Vue en plan
Échelle 1:5

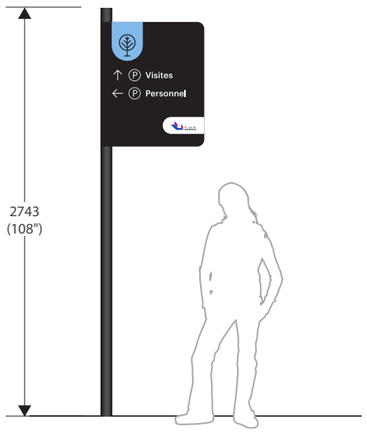

Installation

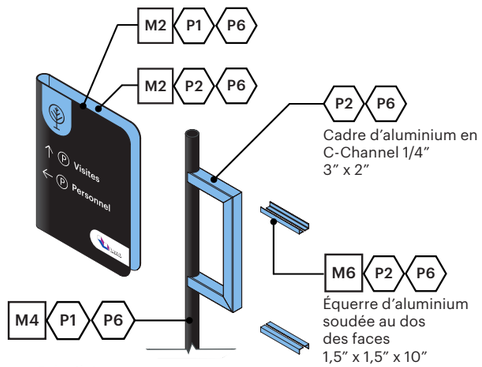

Détail A
Échelle 1:30

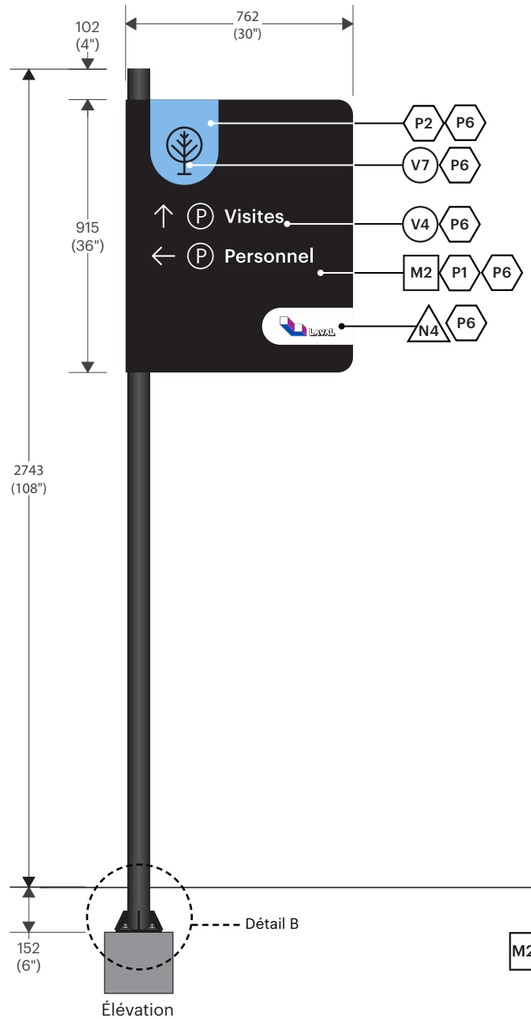

Élévation
Échelle 1:20

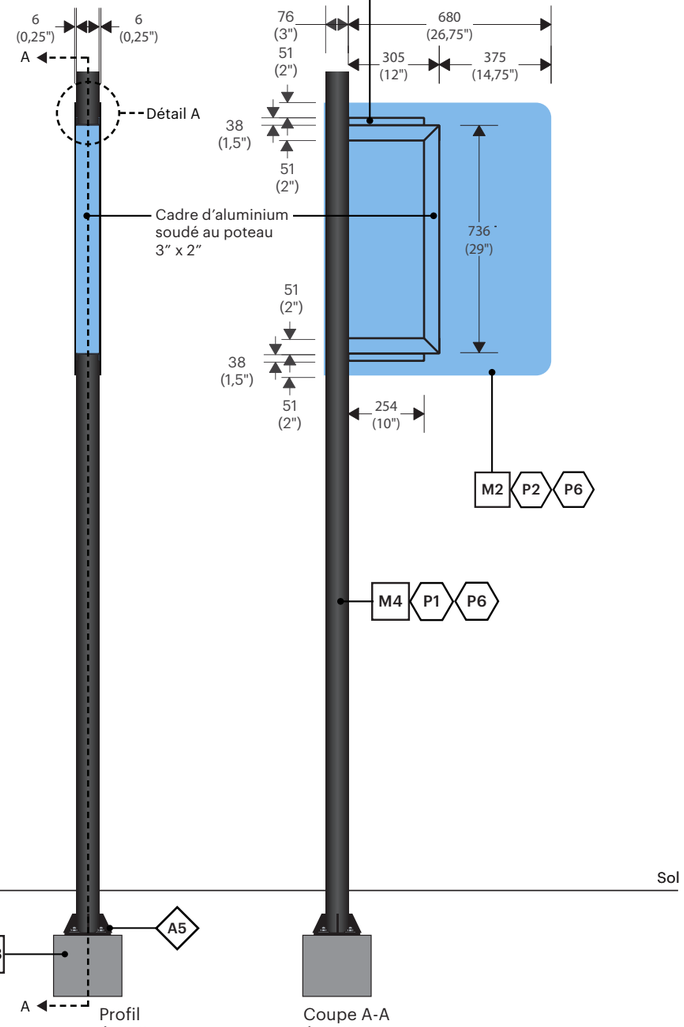

Profil
Échelle 1:20

Coupe A-A
Échelle 1:20

NOTE :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVO0
DATE 19 JAN 2026

Types DVP.1, DVP.2, DVP.3

Sceau d'ingénieur requis

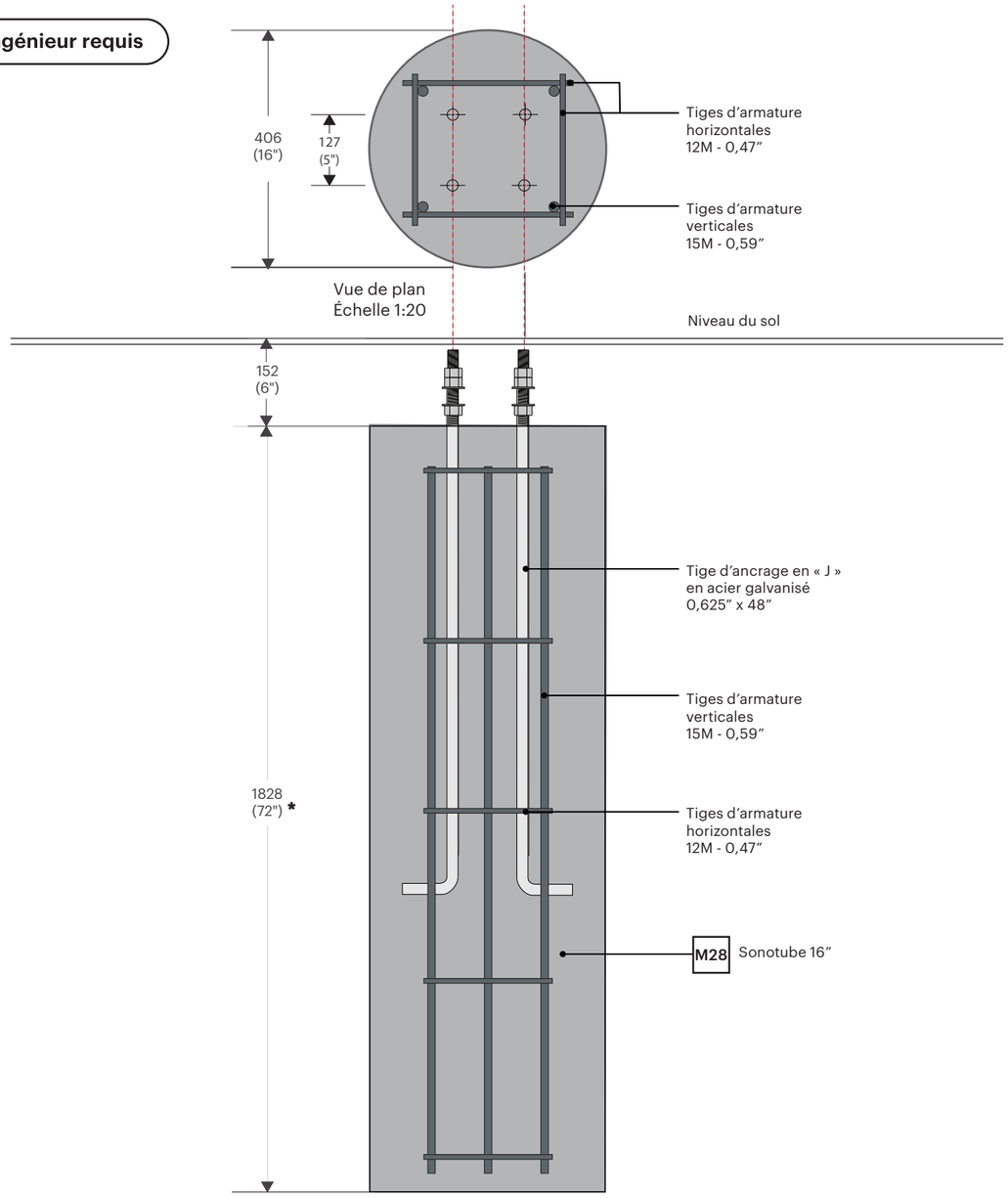

Détail B
Échelle 1:20

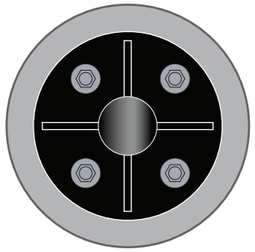

Vue de plan
Échelle 1:20

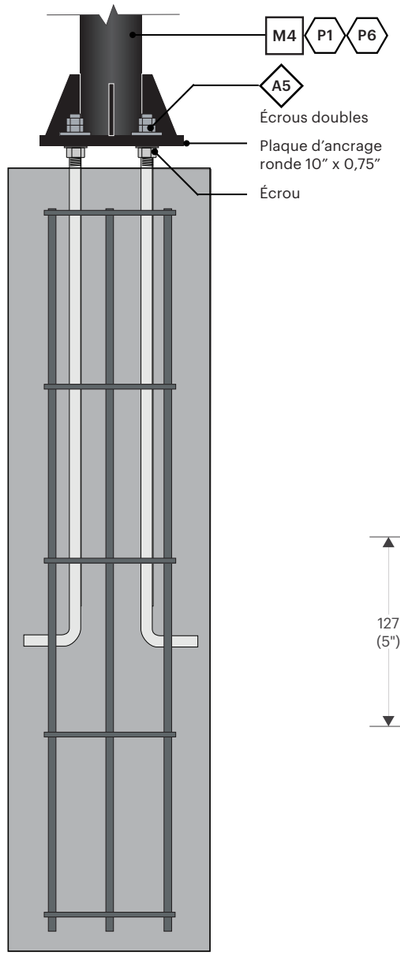

Élévation
Échelle 1:20

NOTES :
- La conception de la base de béton pour ce type d'élément signalétique requiert l'approbation d'un sceau d'ingénieur.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

*Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

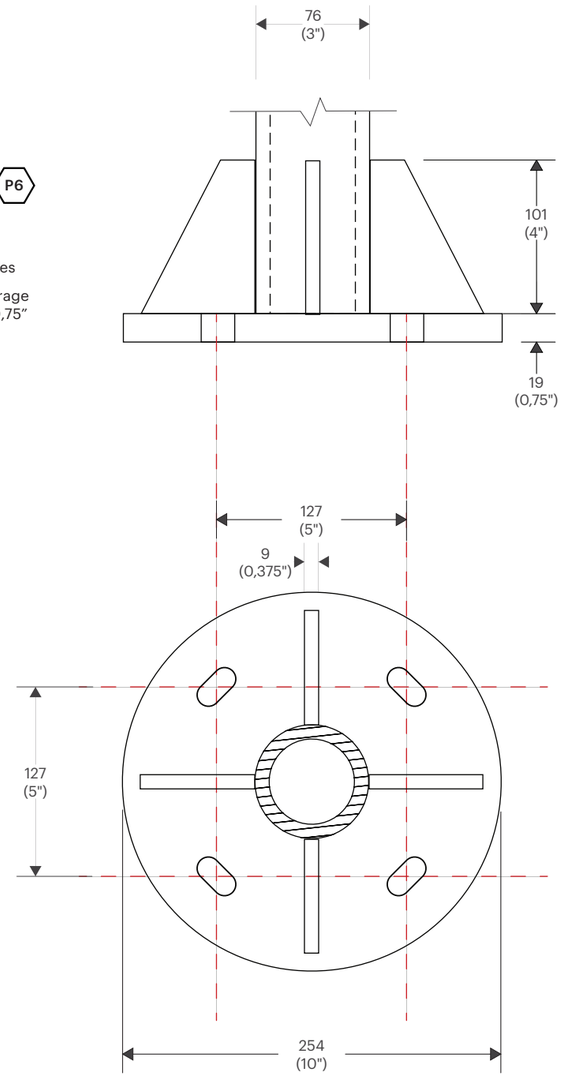

Détails Plaque
Échelle 1:4

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IDM - Identification de Département - mural

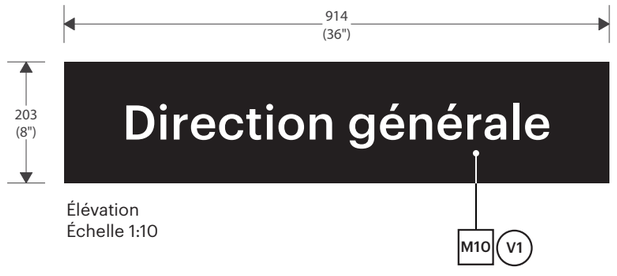

Élévation
Échelle 1:10

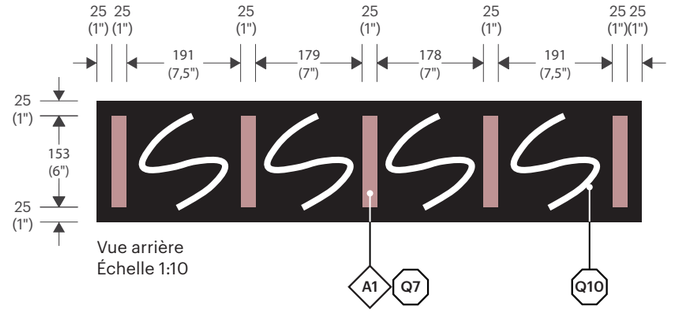

Vue arrière
Échelle 1:10

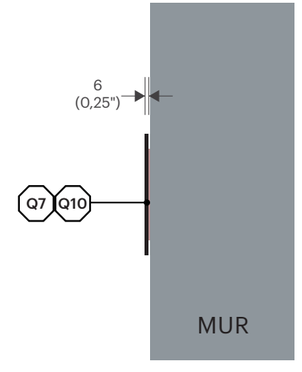

Profil
Échelle 1:10

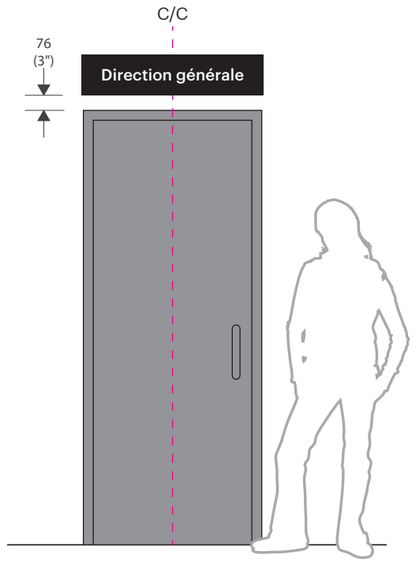

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IDM.E - Identification de Département - mural extérieur

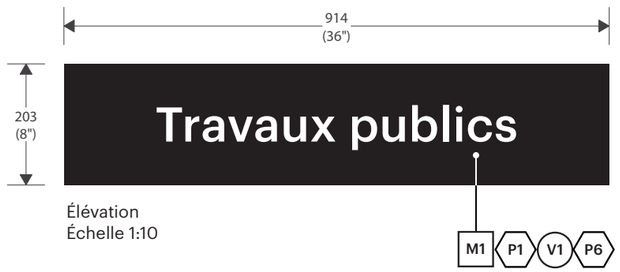

Élévation
Échelle 1:10

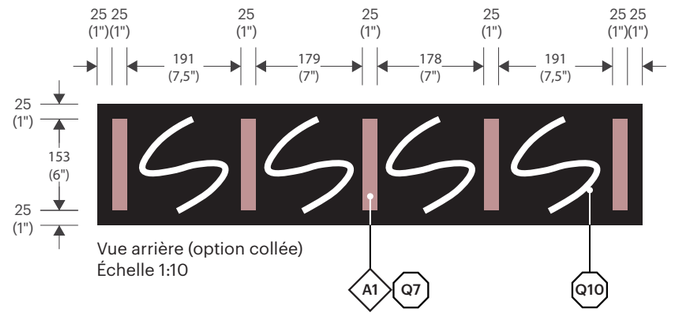

Vue arrière (option collée)
Échelle 1:10

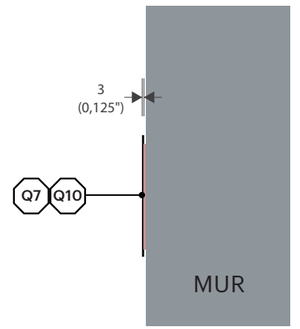

Profil (option collée)
Échelle 1:10

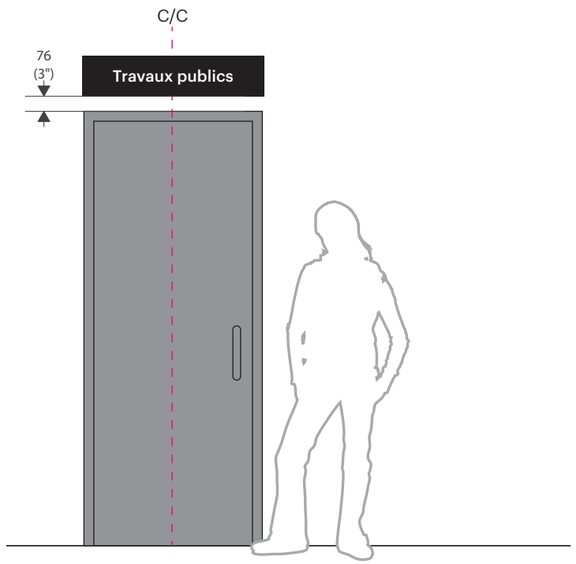

Installation

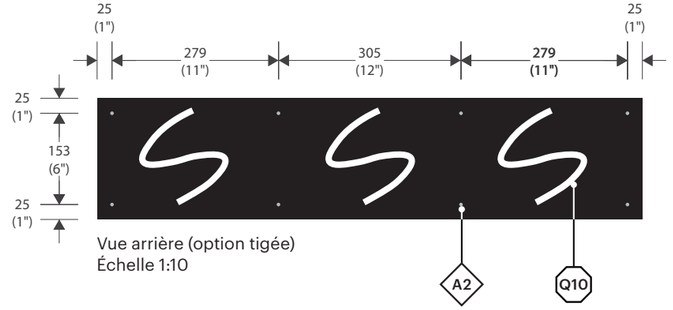

Vue arrière (option tigée)
Échelle 1:10

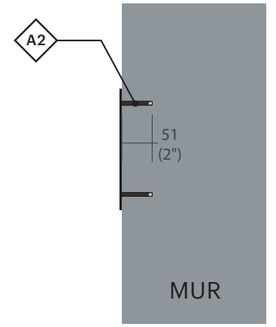

Profil (option tigée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IDP - Identification de Département en Potence

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

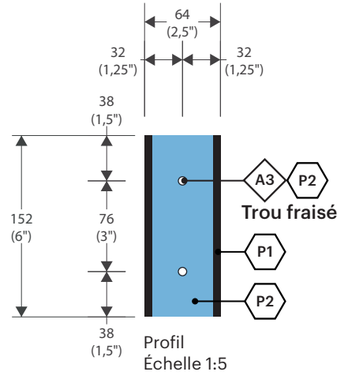

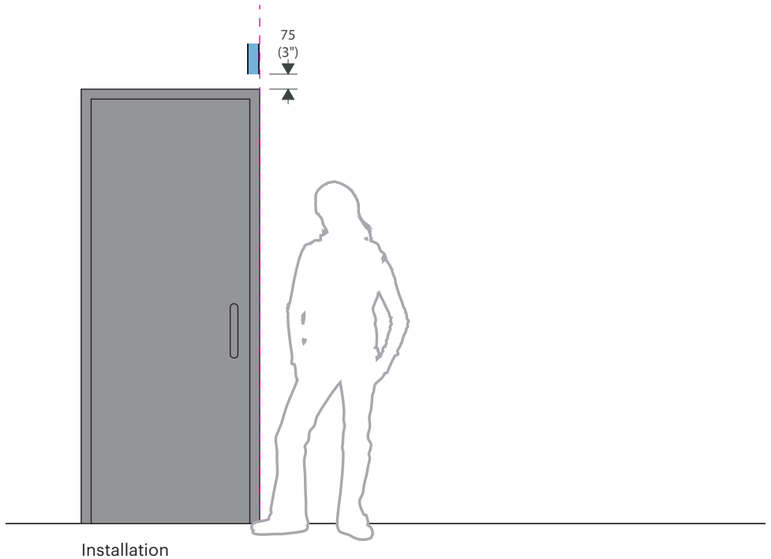

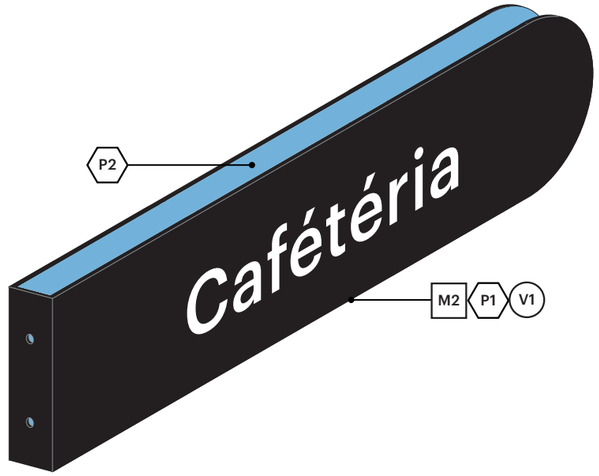

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IDP.E - Identification de Département en Potence - extérieur

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

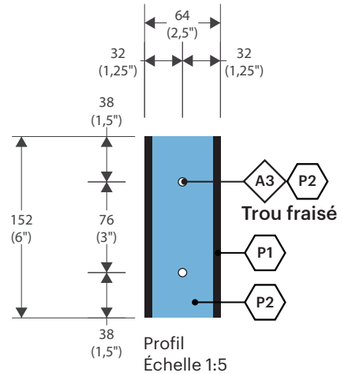

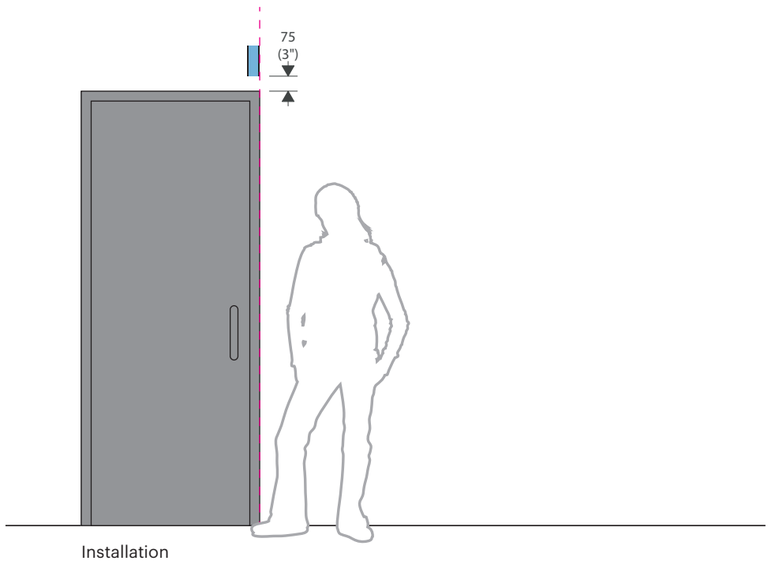

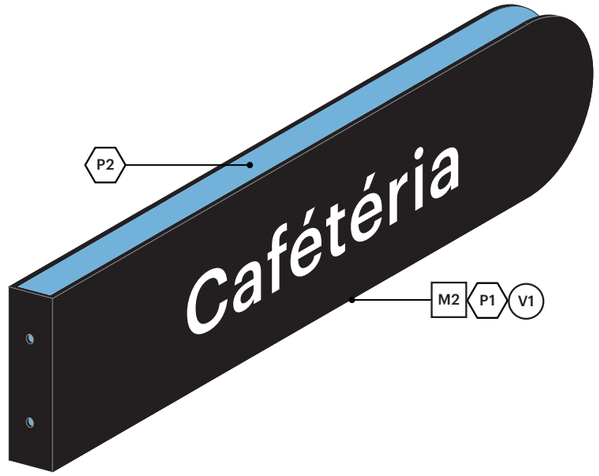

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IDS.1 - Identification de Département - suspendu - grand

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

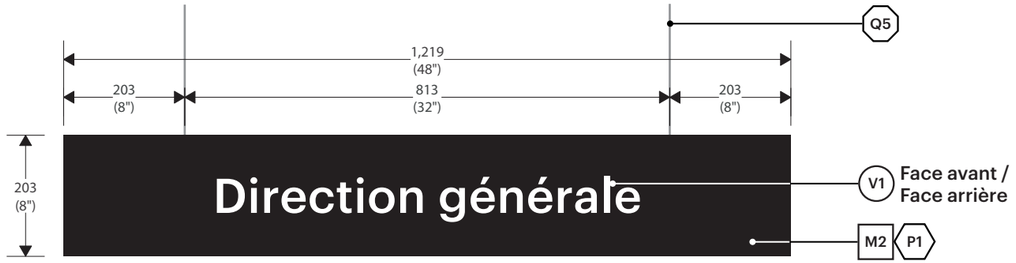

Élévation
Échelle 1:10

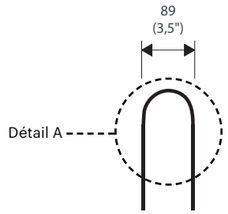

Profil
Échelle 1:10

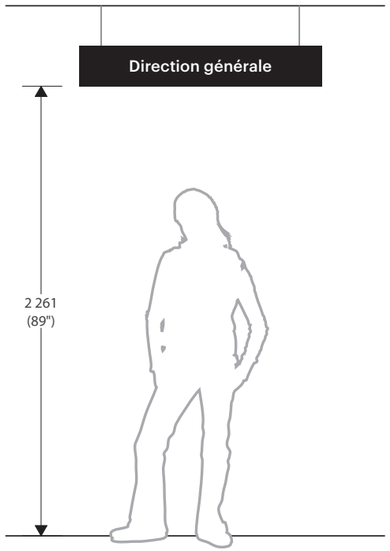

Installation

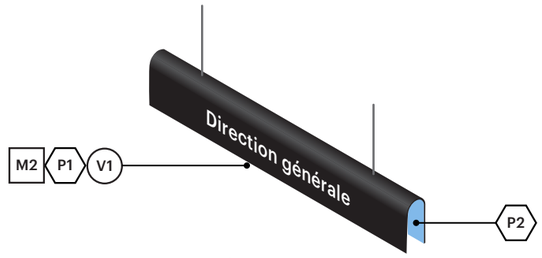

Vue isométrique

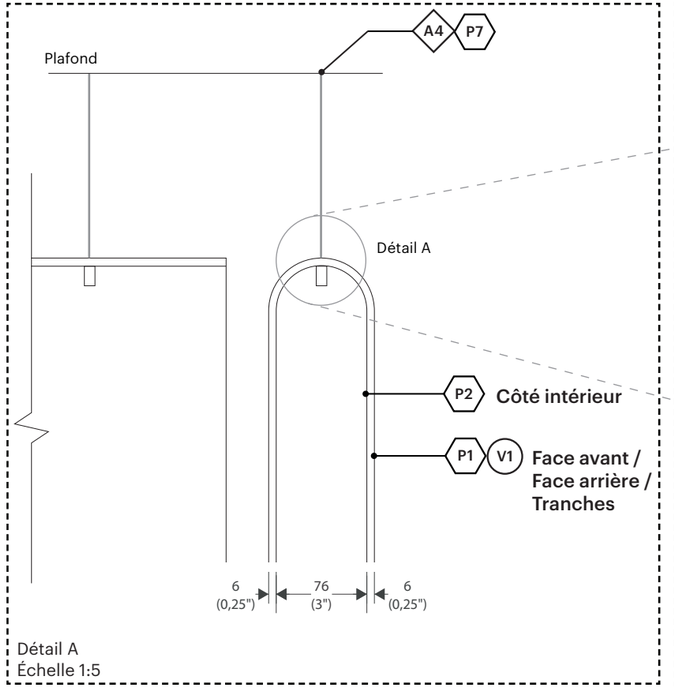

Détail A
Échelle 1:5

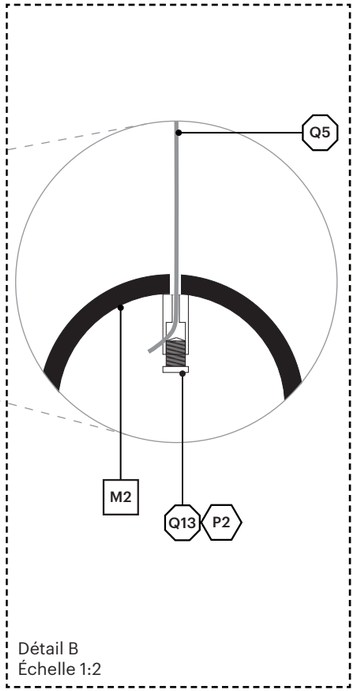

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IDS.2 - Identification de Département - suspendu - petit

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
La méthode de suspension et la quincaillerie correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

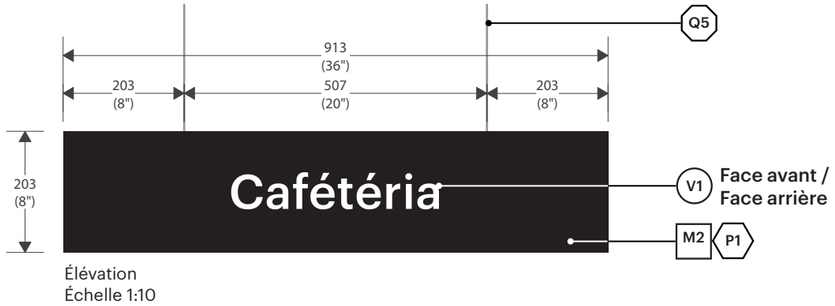

Élévation
Échelle 1:10

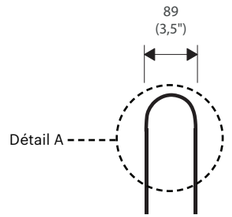

Profil
Échelle 1:10

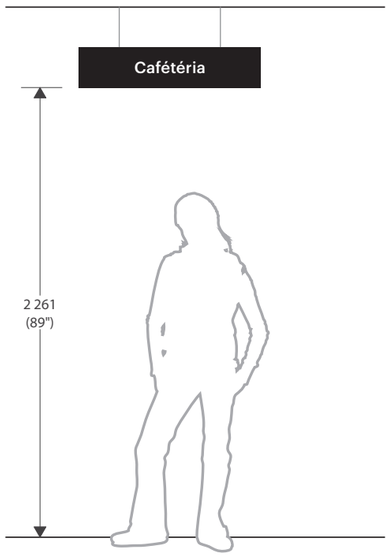

Installation

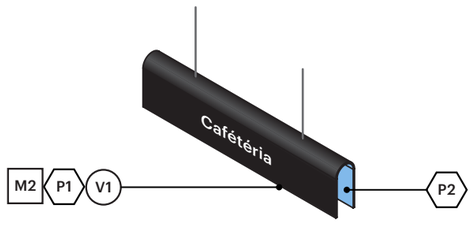

Vue isométrique

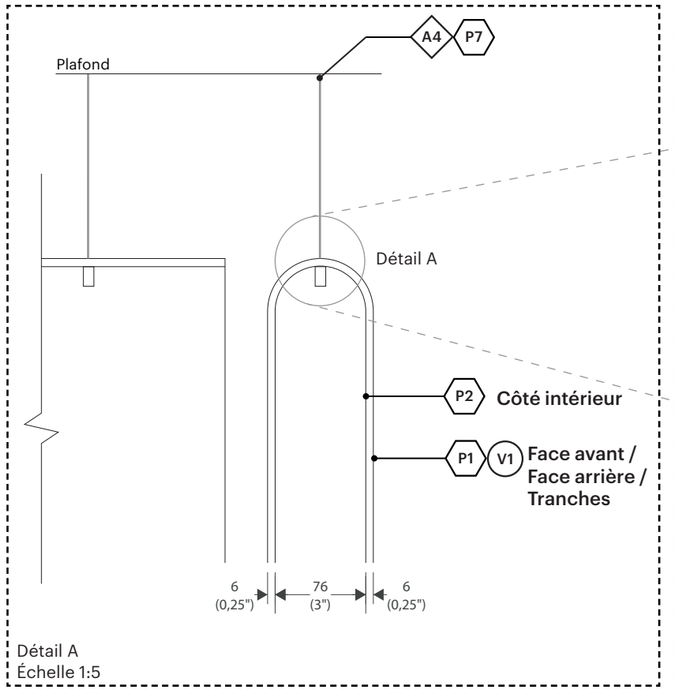

Détail A
Échelle 1:5

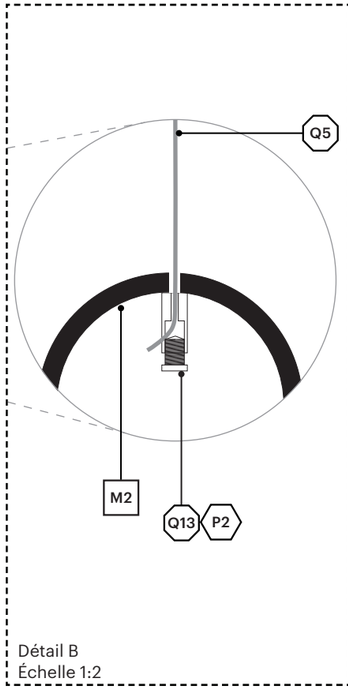

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.1 - Identification d'Édifice - grand

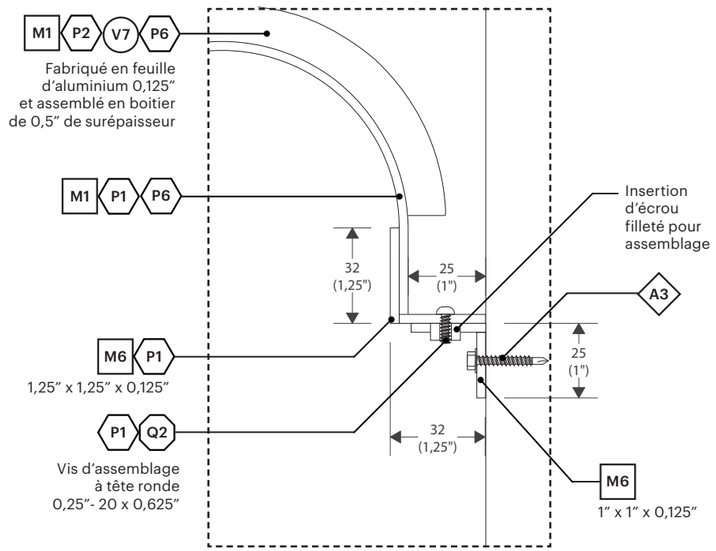

Détail A
Échelle 1:2

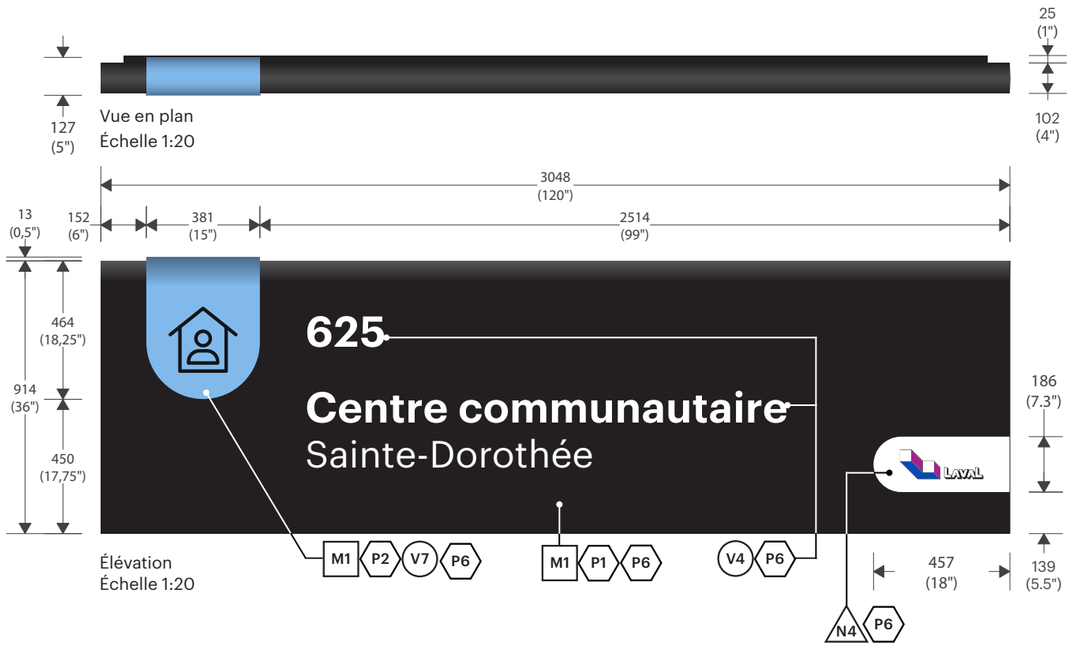

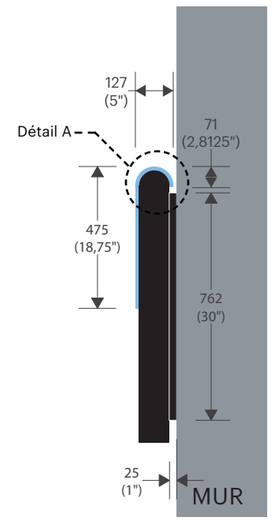

Profil
Échelle 1:20

Installation

Positionner près de l'accès principal et/ou selon le contexte architectural de l'immeuble sur lequel il doit être installé

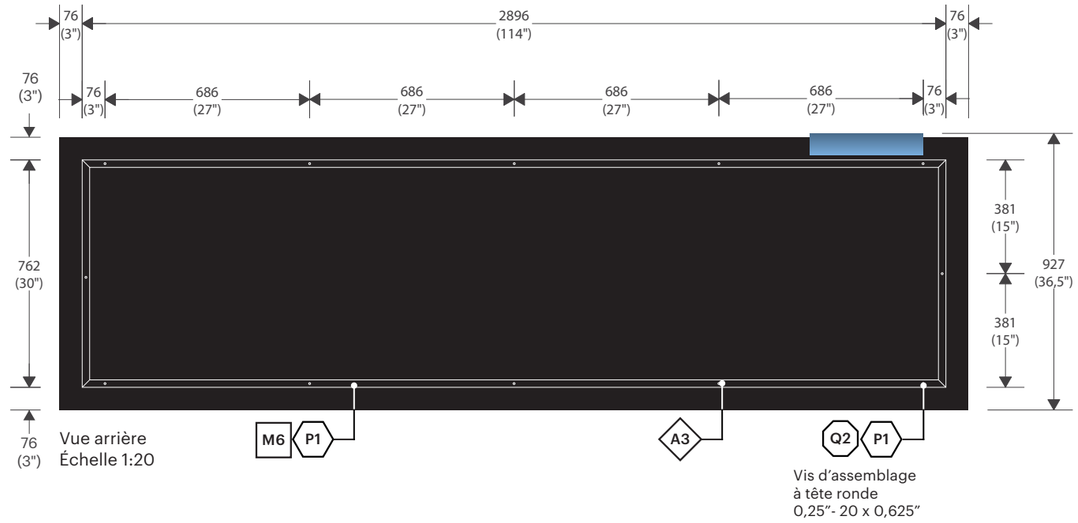

Vue arrière
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IE.1 - Identification d’Édifice - grand

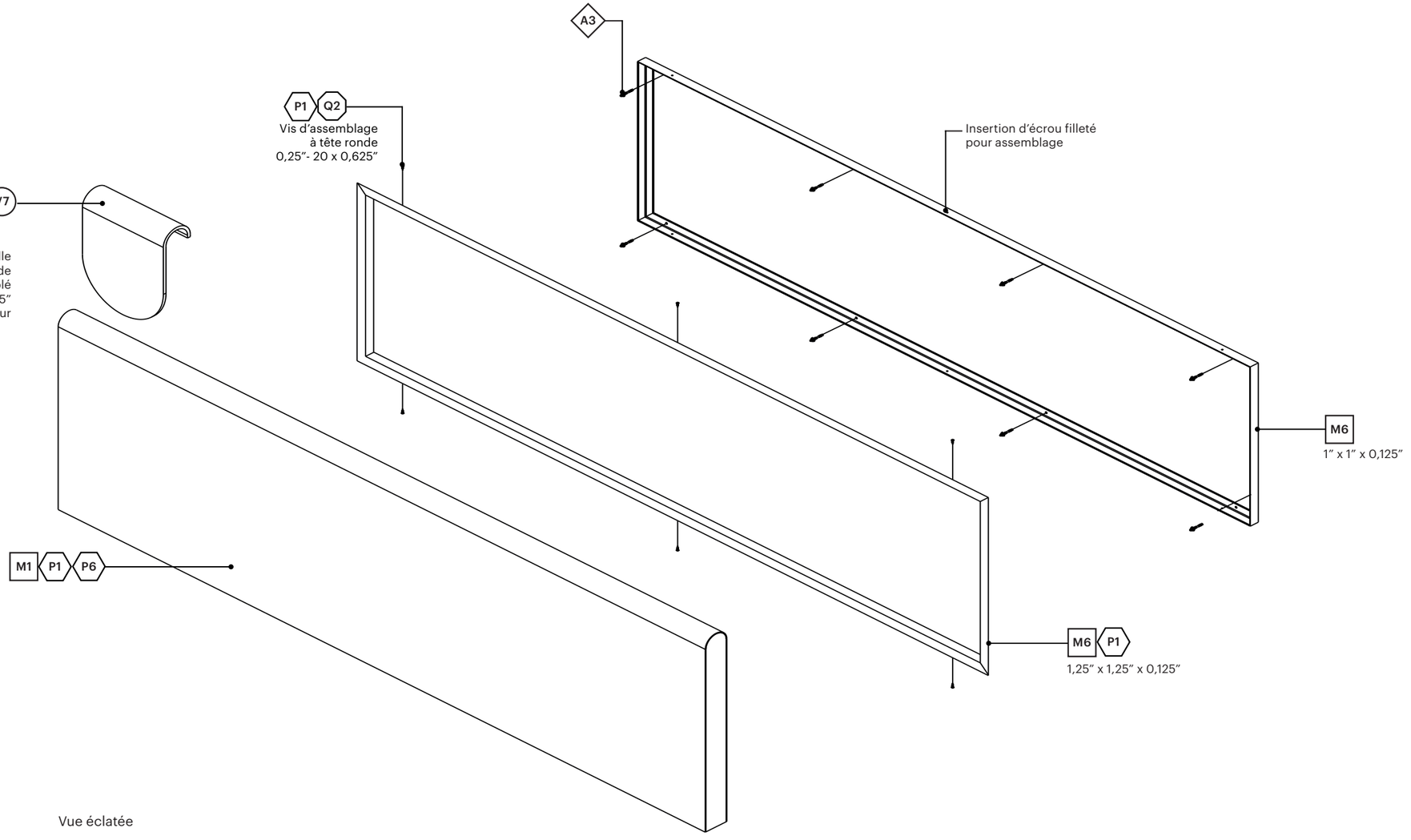

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d’auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l’Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d’ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L’Entrepreneur a l’entière responsabilité de produire des dessins d’atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu’indiqués aux plans, les dessins d’atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l’Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IE.1.L - Identification d'Édifice - grand lumineux

NOTE :
Voir la page suivante pour les détails de fabrication de la pastille.

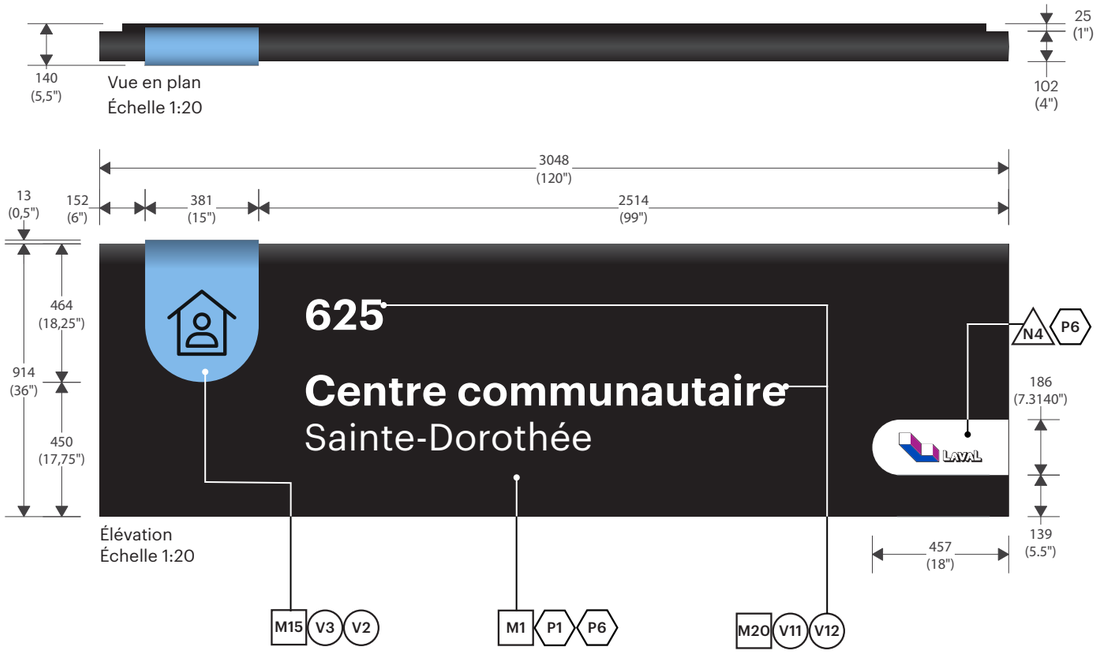

Vue en plan
Échelle 1:20

Élévation
Échelle 1:20

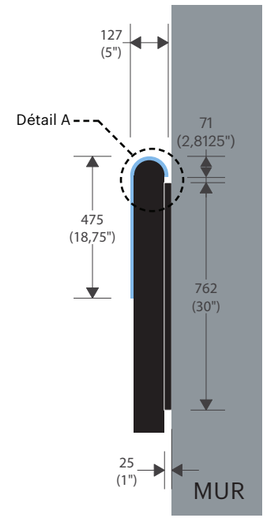

Profil
Échelle 1:20

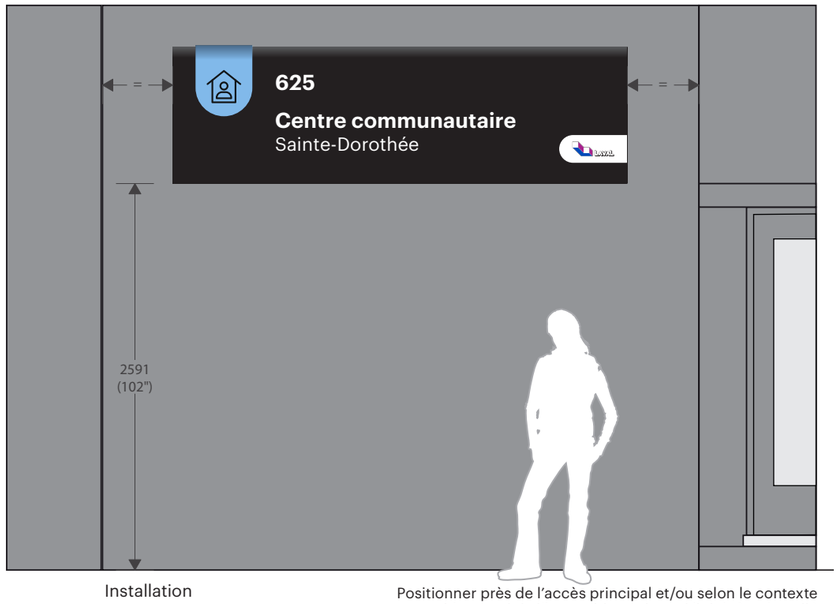

Installation

Positionner près de l'accès principal et/ou selon le contexte architectural de l'immeuble sur lequel il doit être installé

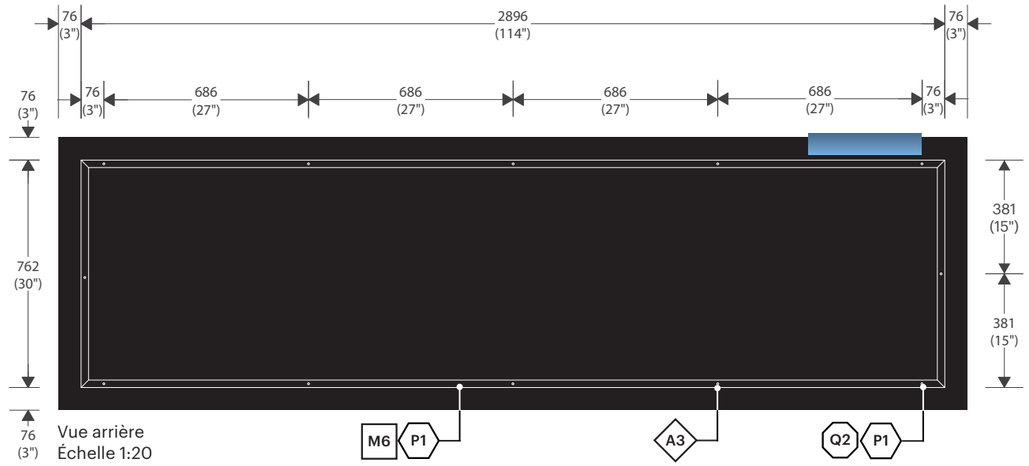

Vue arrière
Échelle 1:20

Vis d'assemblage
à tête ronde
0,25"- 20 x 0,625"

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.1.L - Identification d'Édifice - grand lumineux

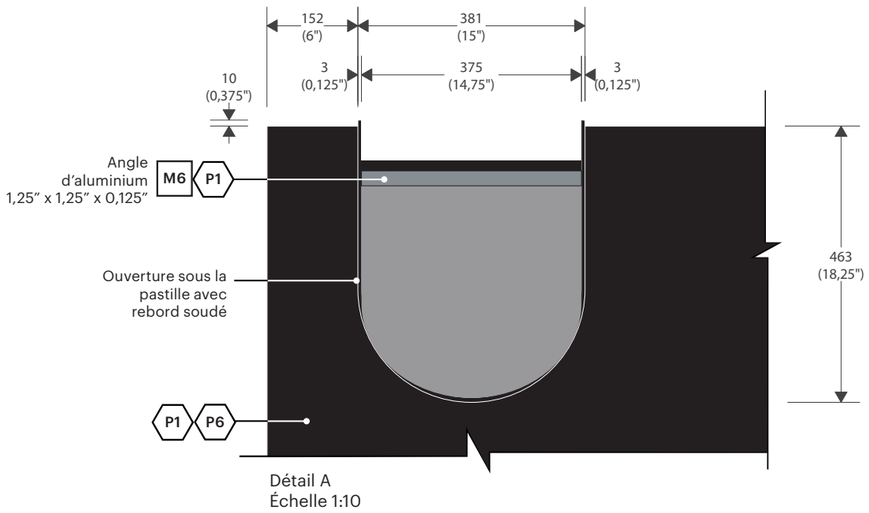

Détail A
Échelle 1:10

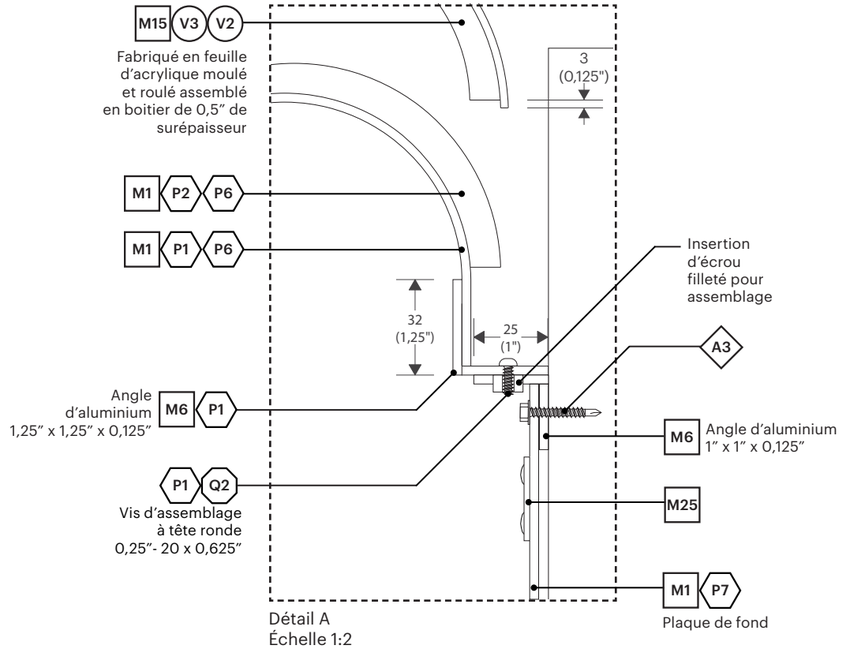

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type IE.1.L - Identification d'Édifice - grand lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

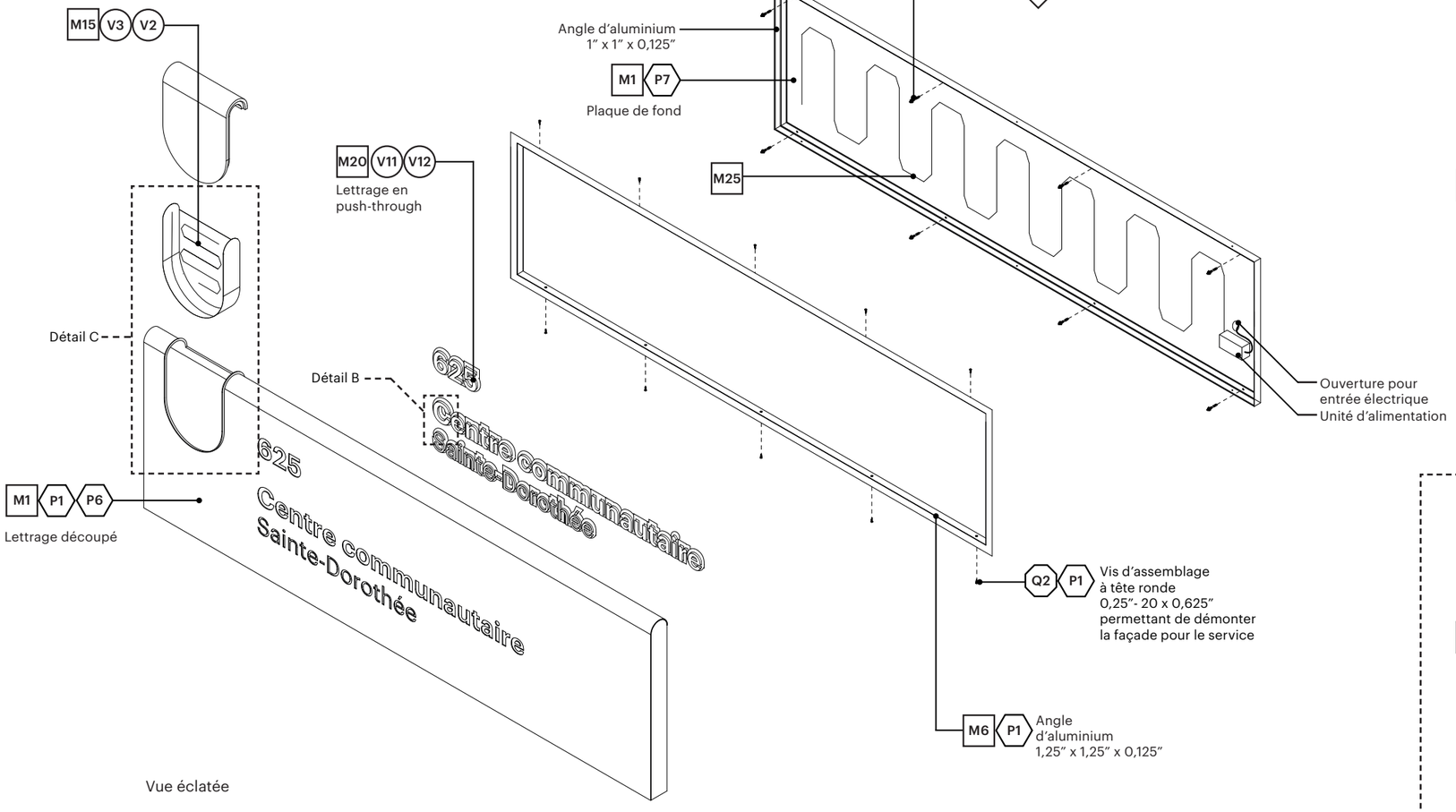

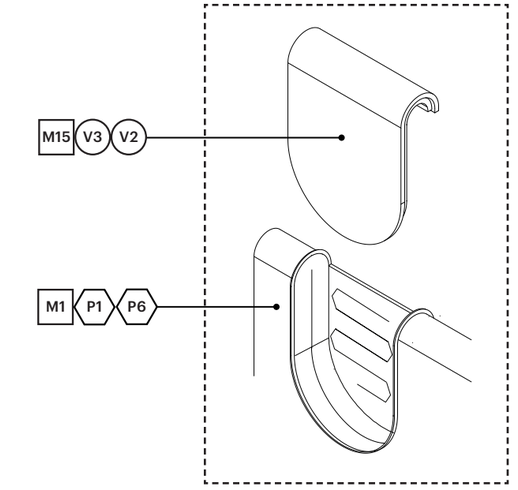

Détail C

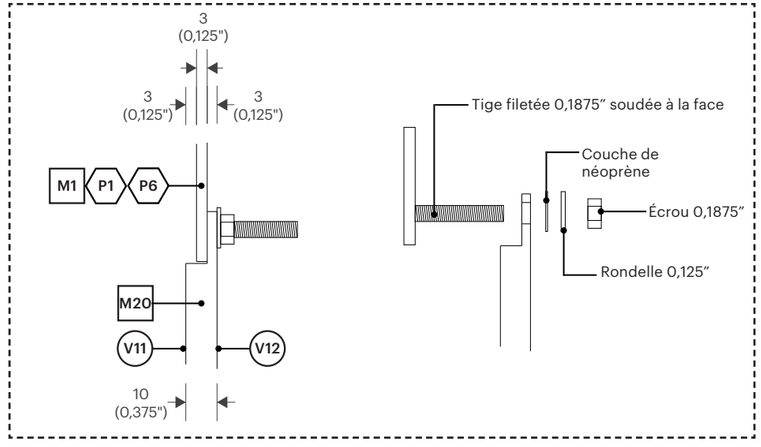

Détail B (Push-through)
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.2 - Identification d'Édifice - moyen

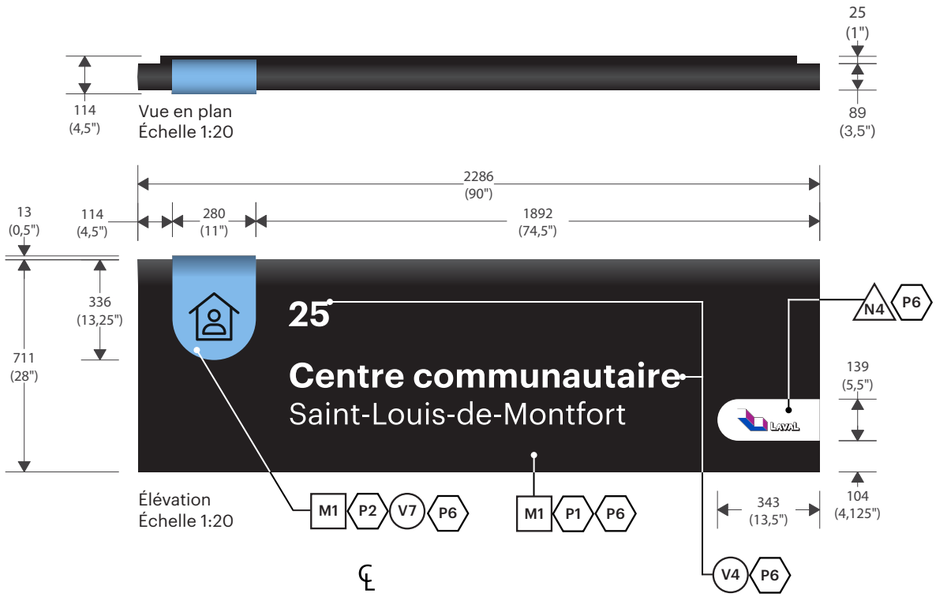

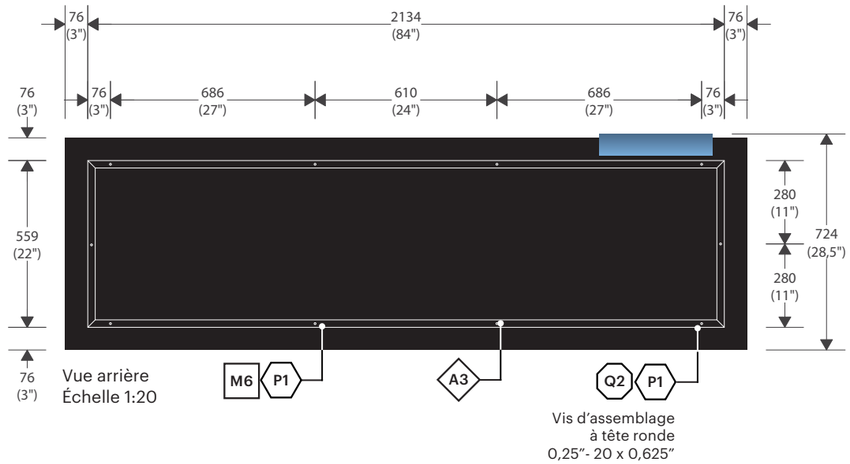

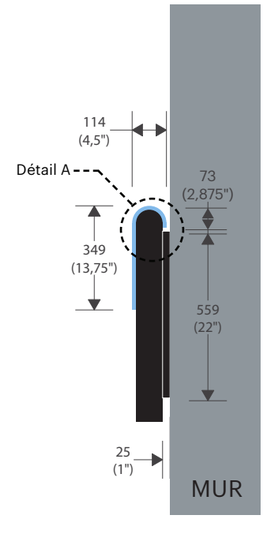

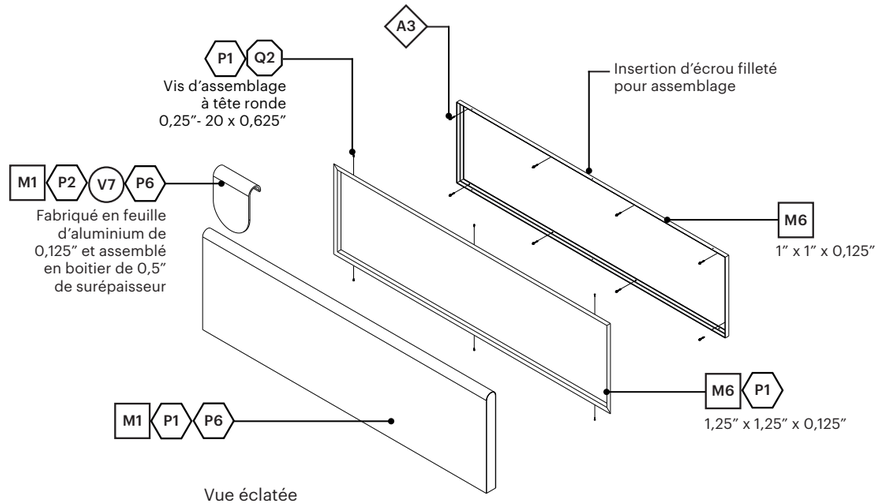

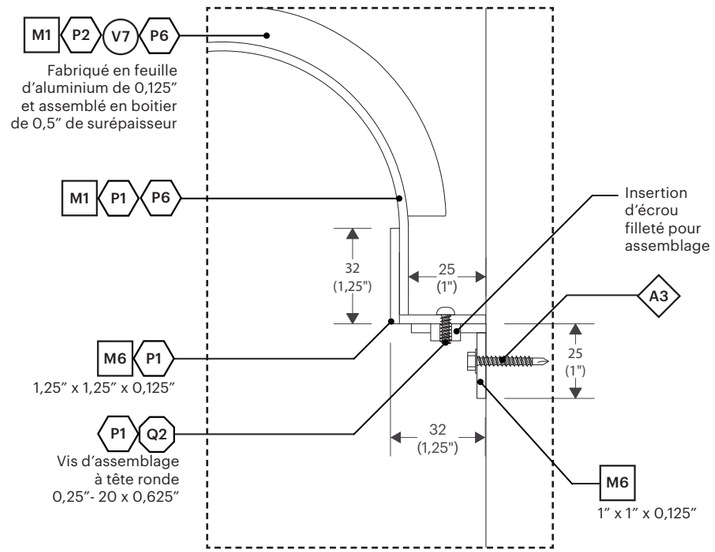

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IE.2.L - Identification d'Édifice - moyen lumineux

NOTE :
Voir la page suivante pour les détails de fabrication de la pastille.

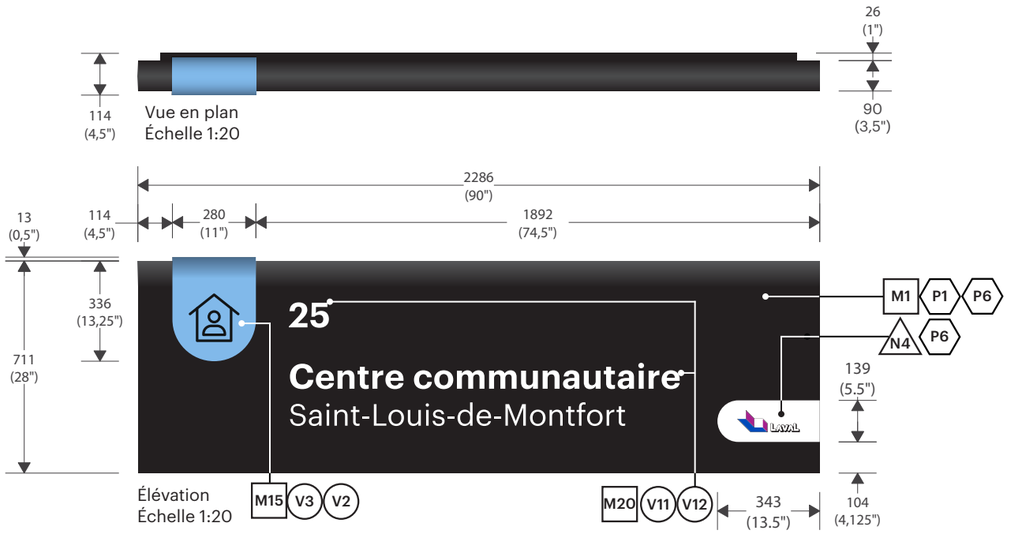

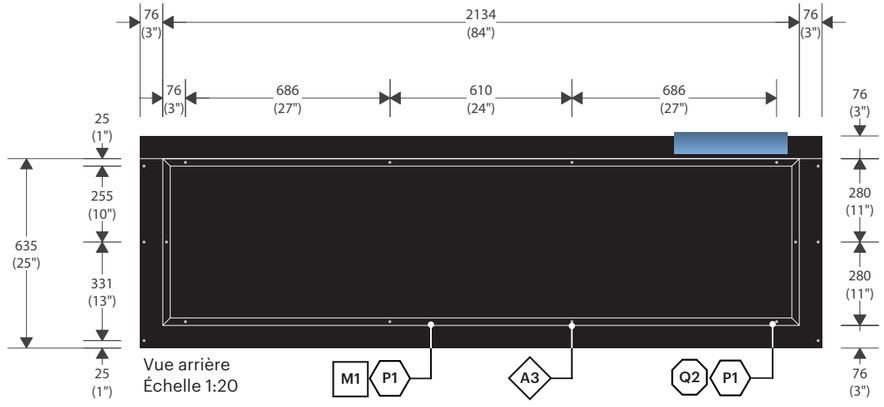

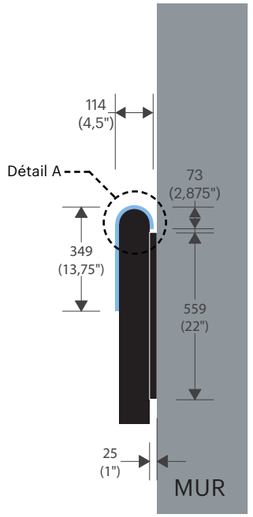

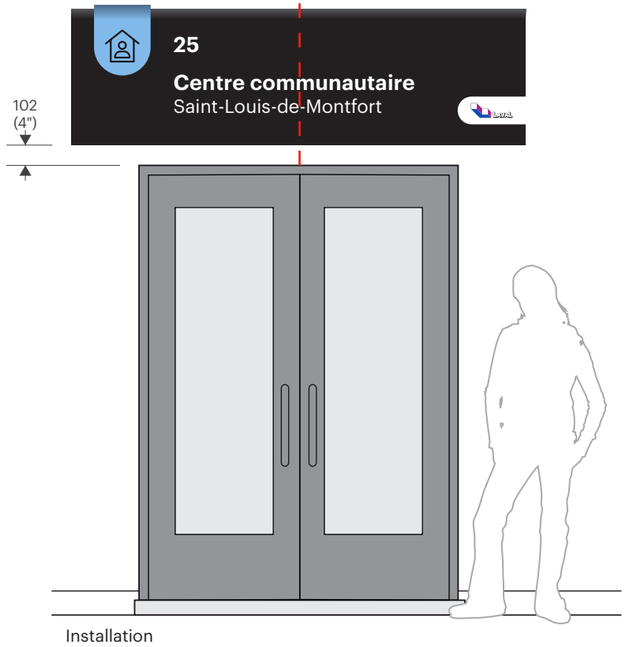

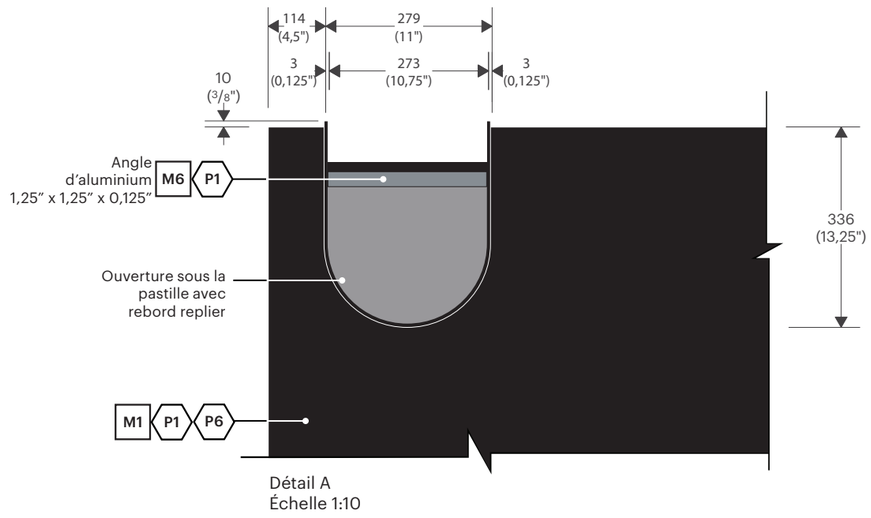

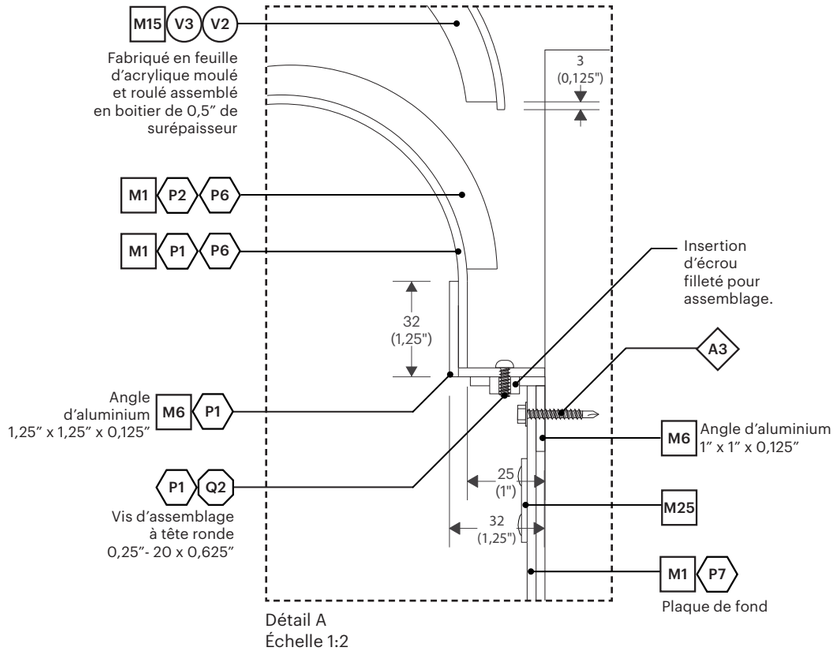

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.2.L - Identification d'Édifice - moyen lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

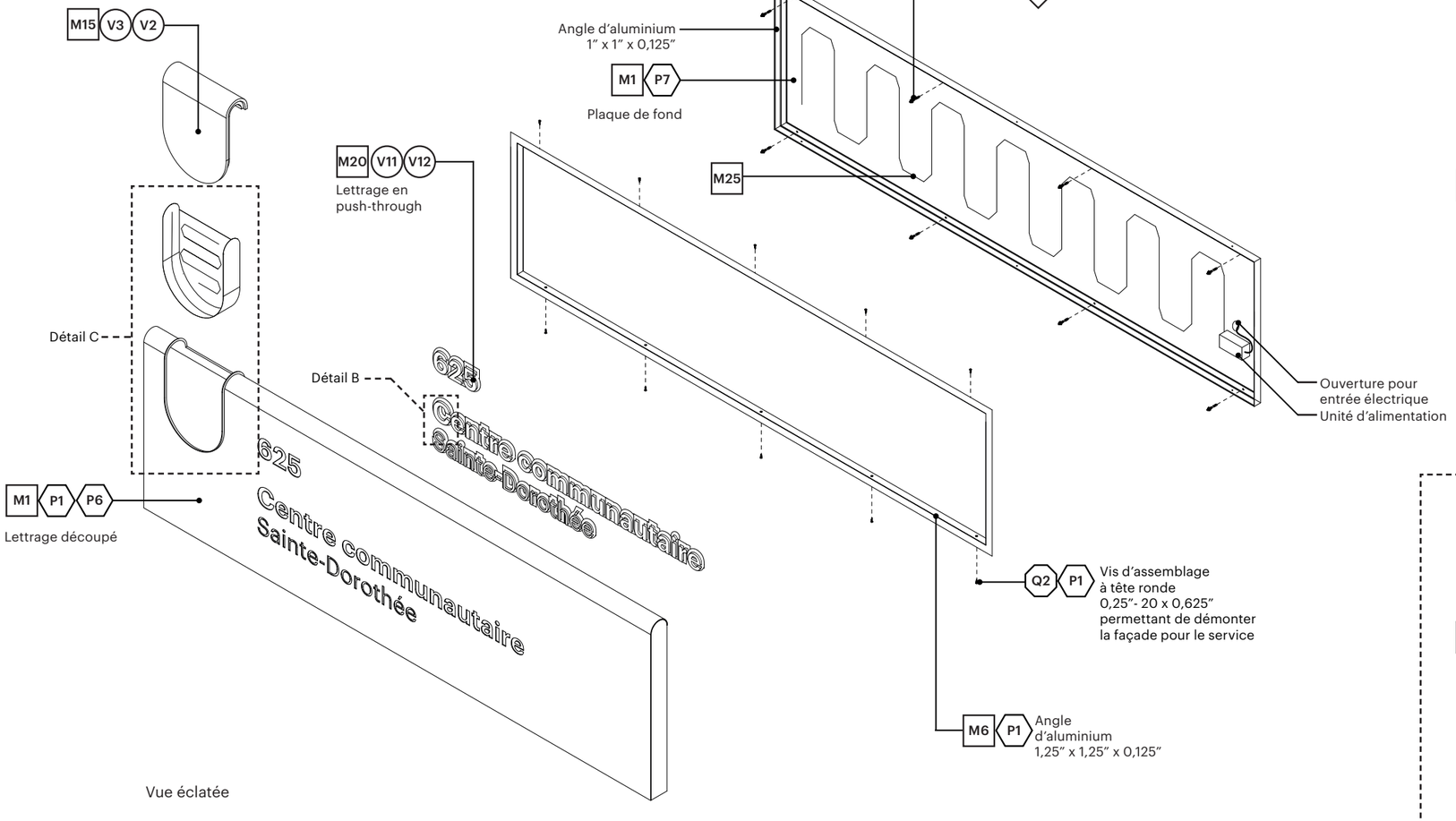

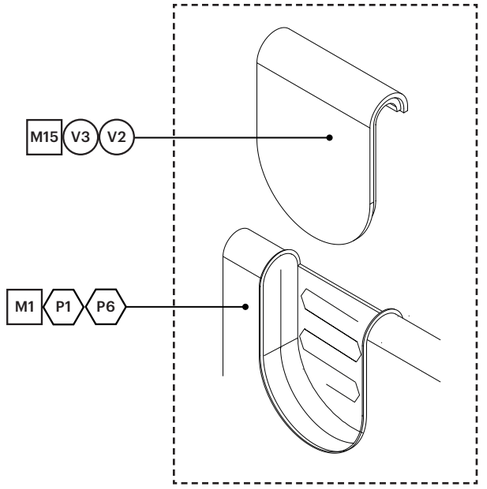

Détail C

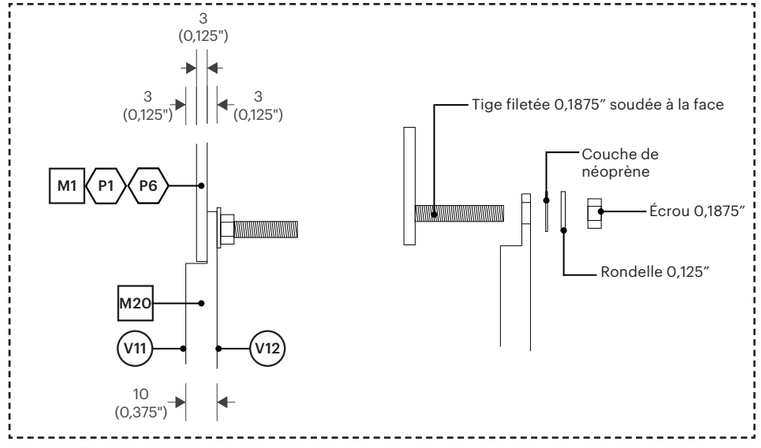

Détail B (Push-through)
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.3 - Identification d'Édifice - petit

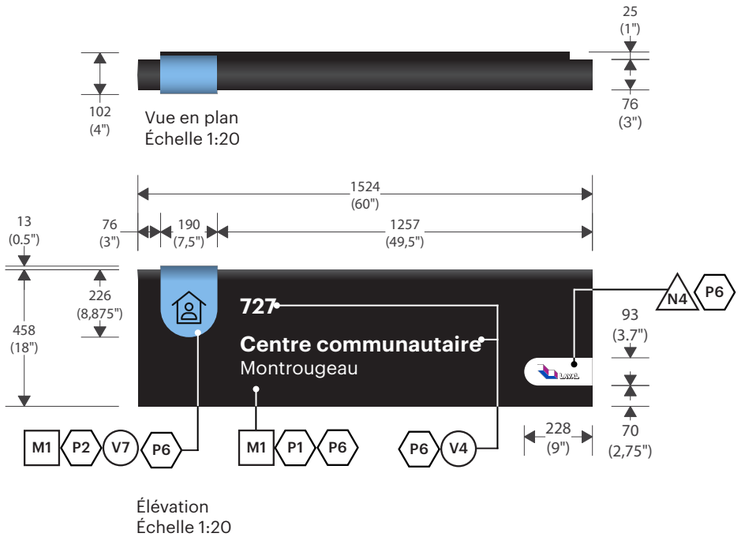

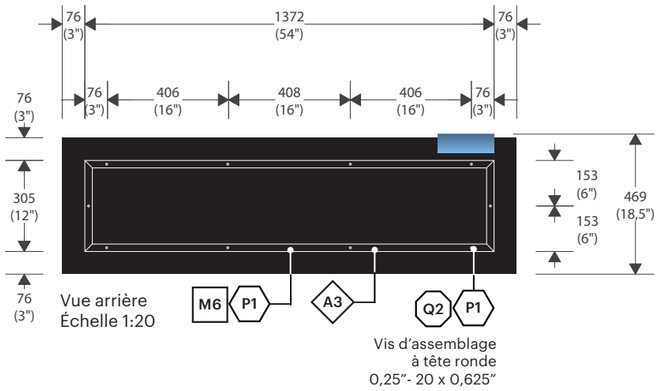

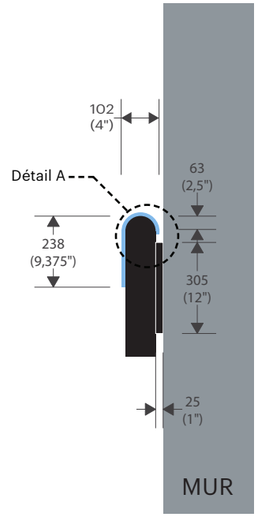

Profil
Échelle 1:20

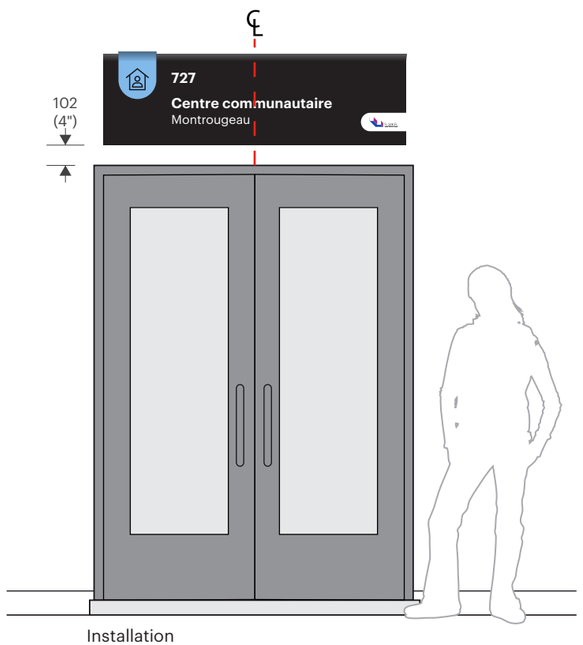

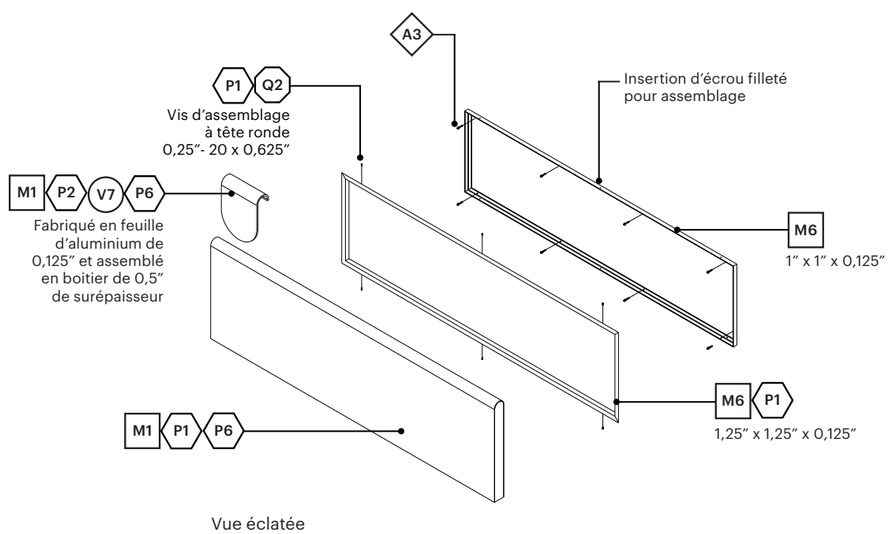

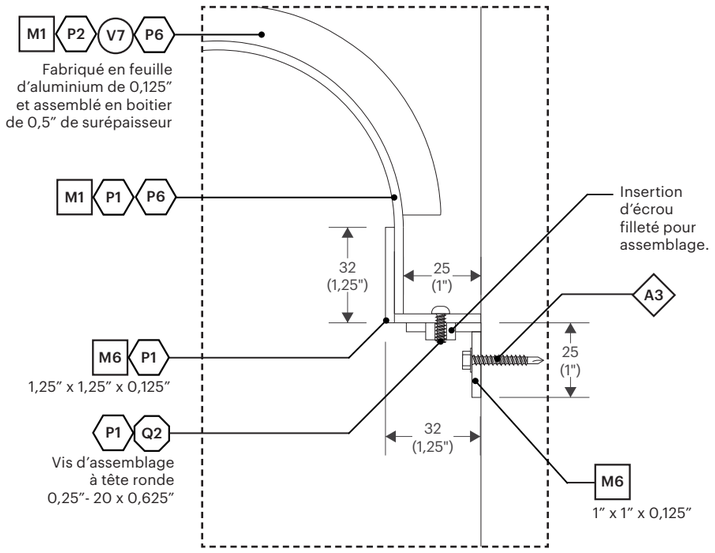

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IE.3.L - Identification d'Édifice - petit lumineux

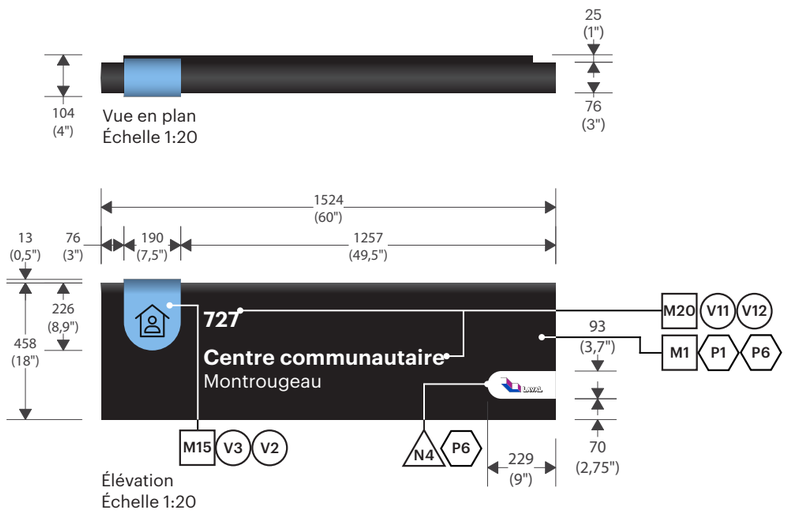

Vue en plan
Échelle 1:20

Élévation
Échelle 1:20

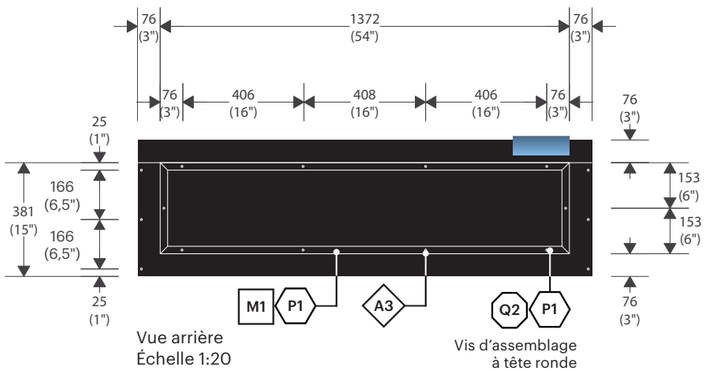

Vue arrière
Échelle 1:20

Vis d'assemblage
à tête ronde
0,25"- 20 x 0,625"

NOTE :
Voir la page suivante pour les détails de fabrication de la pastille.

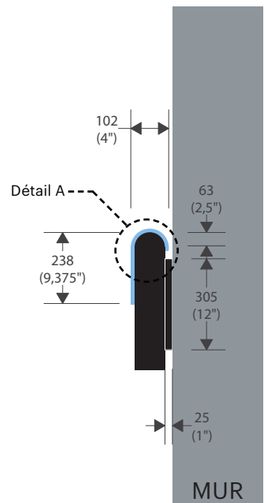

Profil
Échelle 1:20

Installation

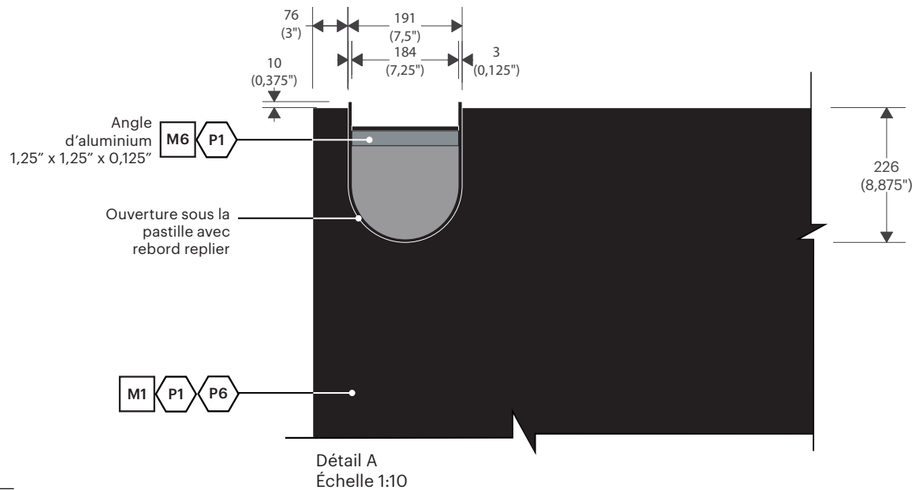

Détail A
Échelle 1:10

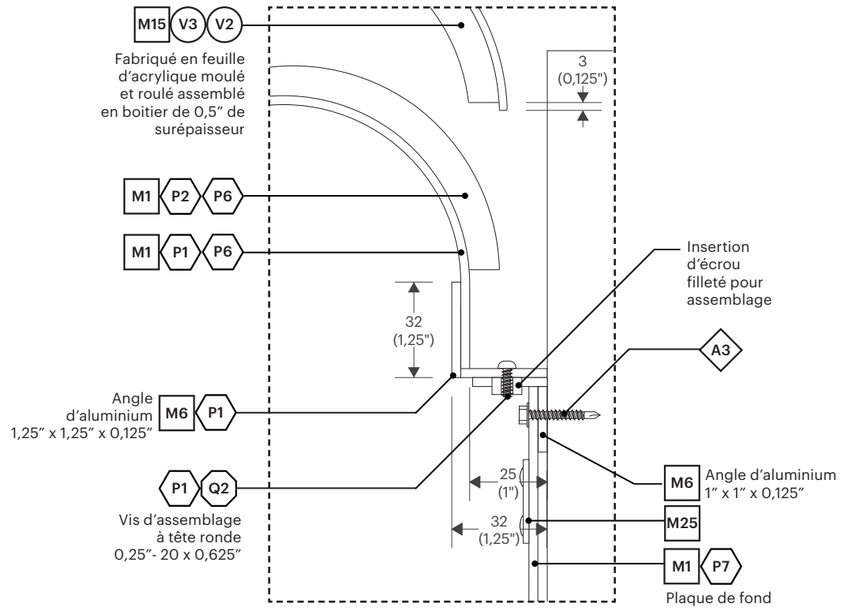

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IE.3.L - Identification d'Édifice - petit lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

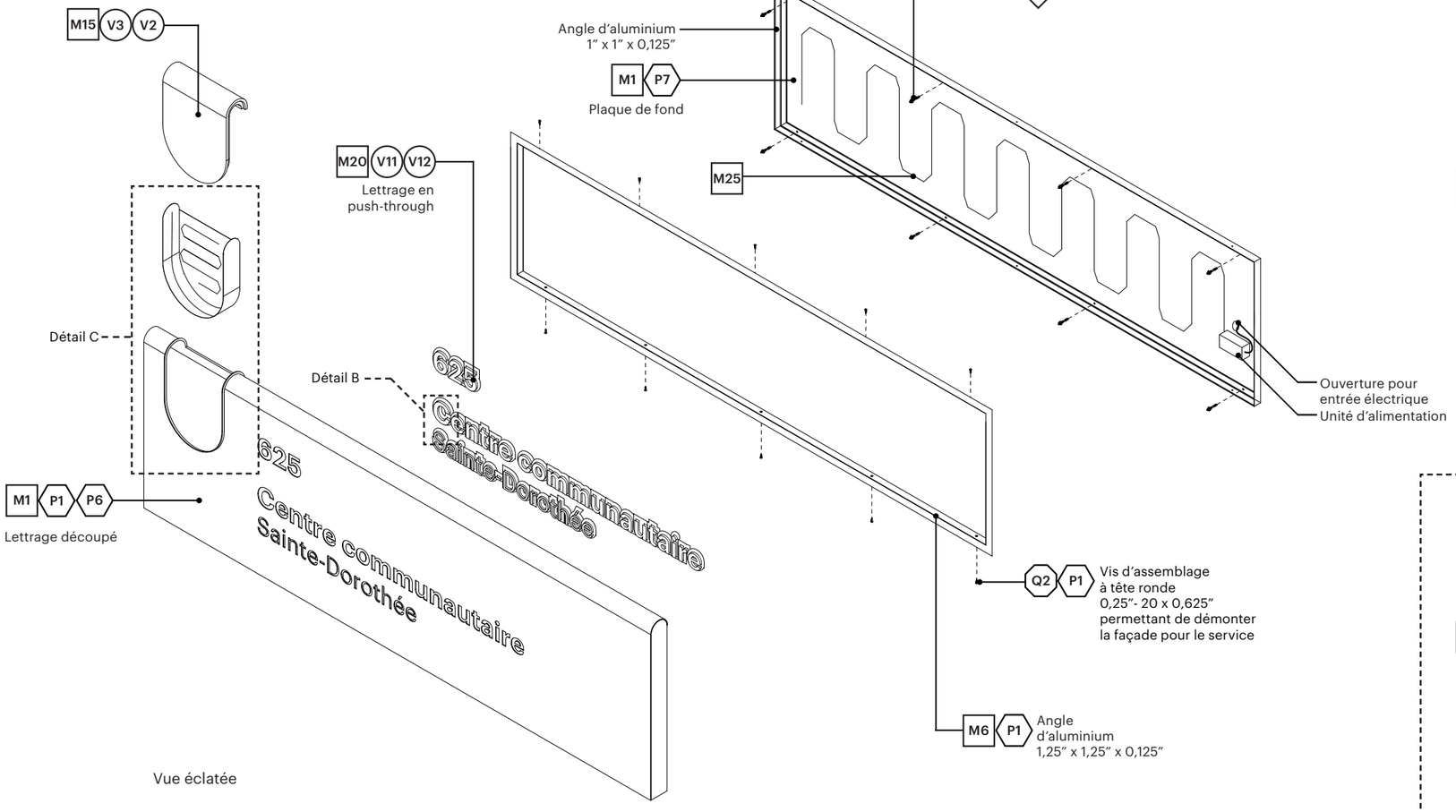

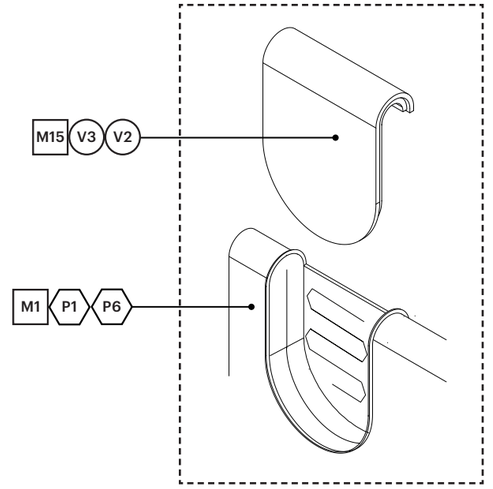

Détail C

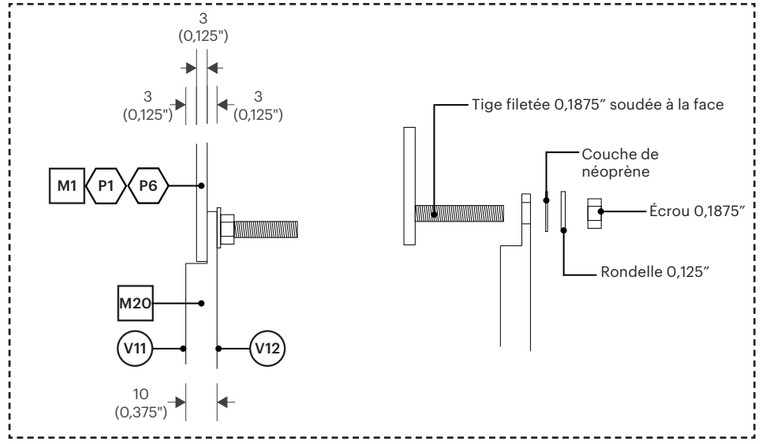

Détail B (Push-through)
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IE.4 - Identification d'Édifice - petit vertical

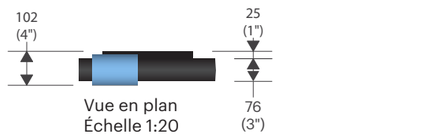

Vue en plan
Échelle 1:20

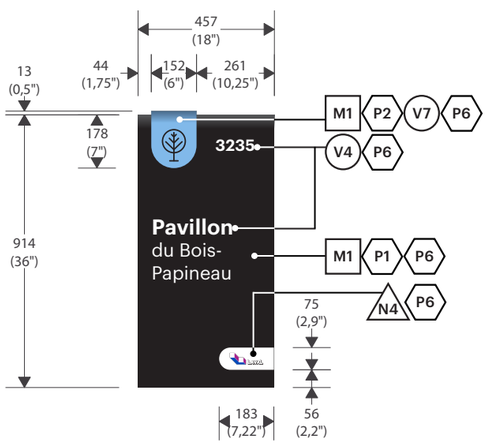

Élévation
Échelle 1:20

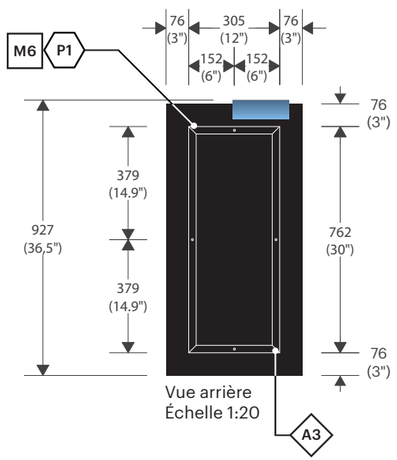

Vue arrière
Échelle 1:20

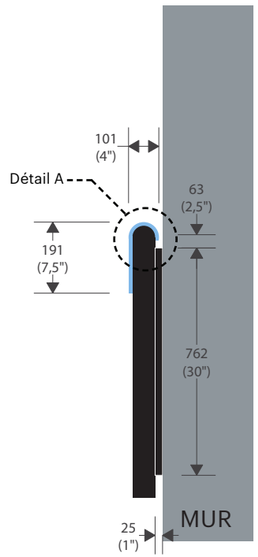

Profil
Échelle 1:20

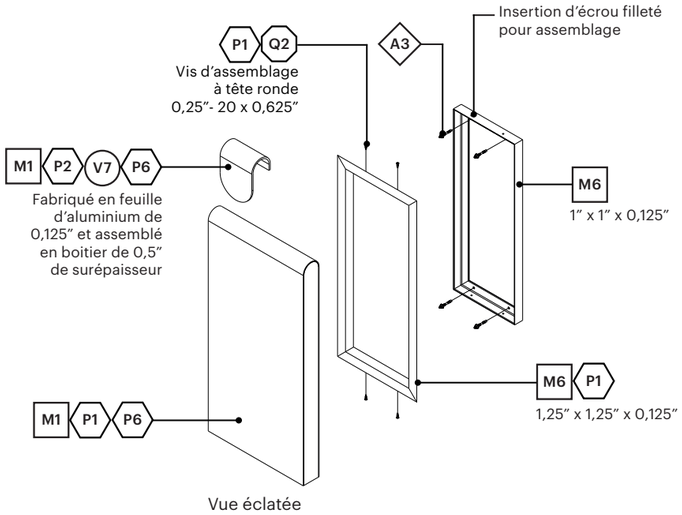

Vue éclatée

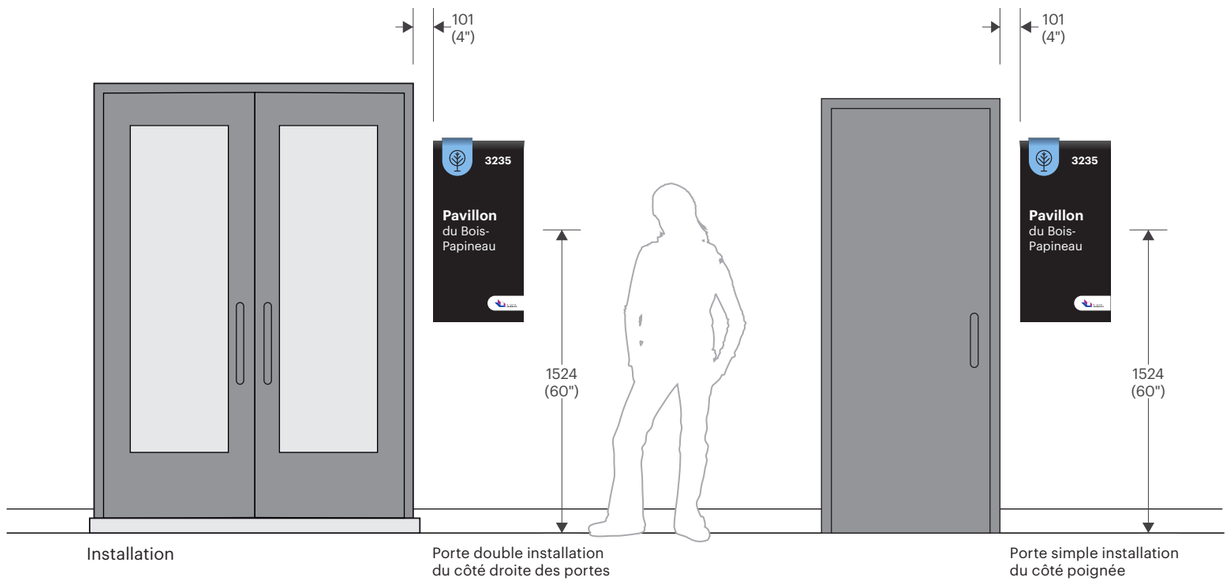

Installation

Porte double installation
du côté droite des portes

Porte simple installation
du côté poignée

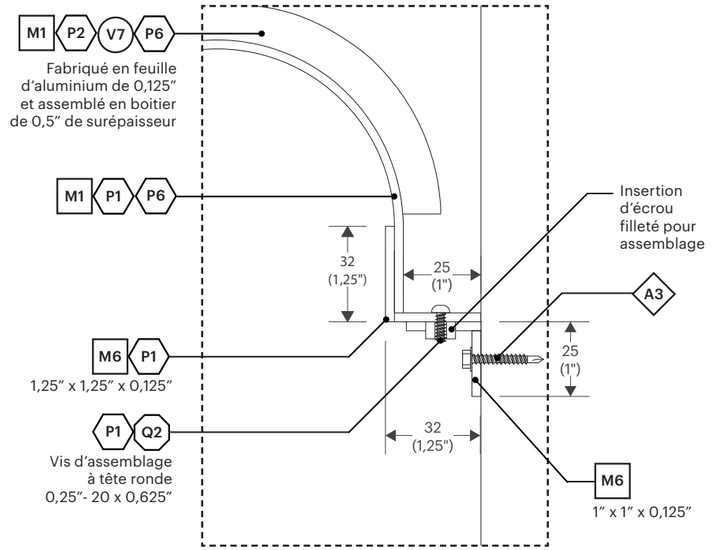

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IE.5C - Identification d'Édifice - Sur clôture

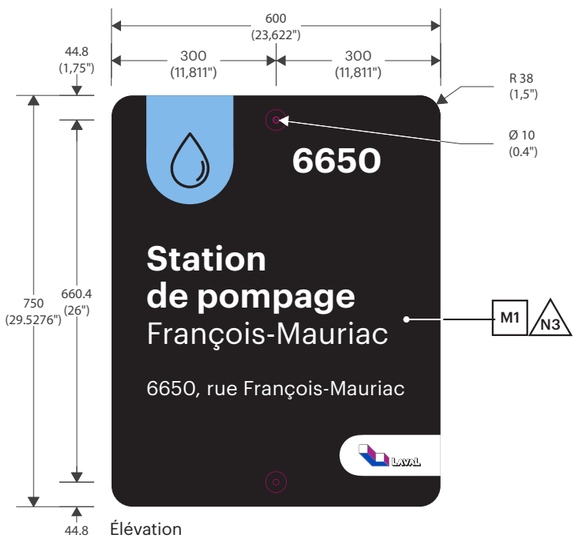

Élévation
Échelle 1:10

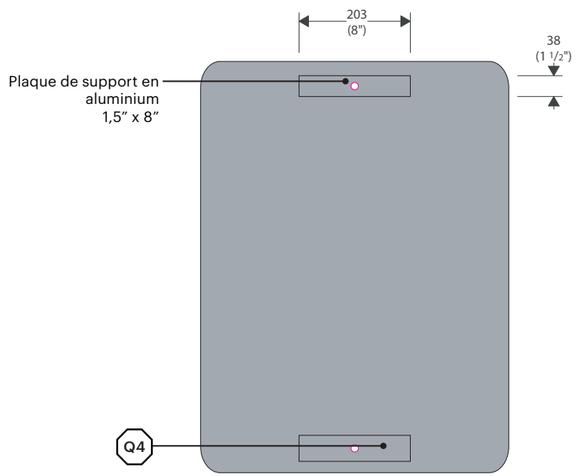

Vue arrière
Échelle 1:10

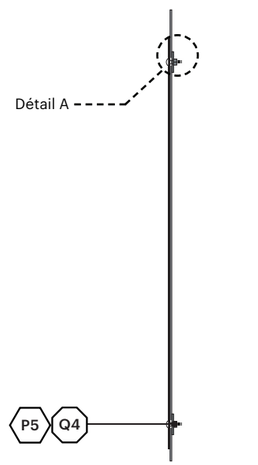

Profil
Échelle 1:10

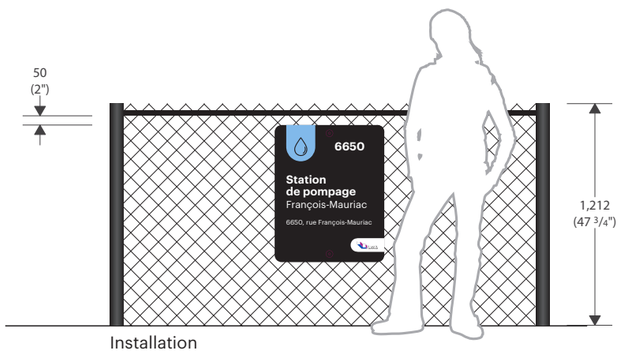

Installation

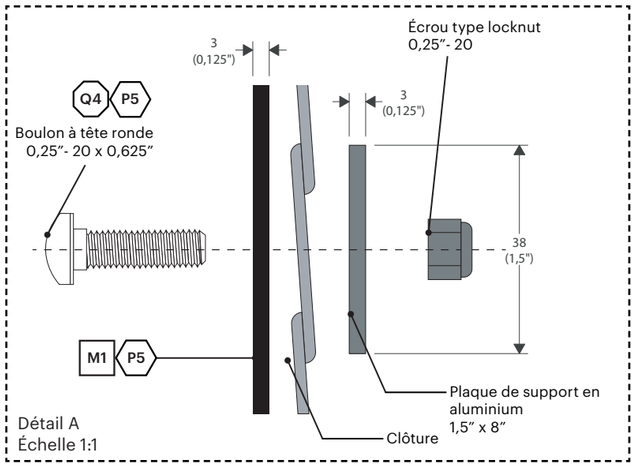

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IE.5M - Identification d'Édifice - site technique - mural

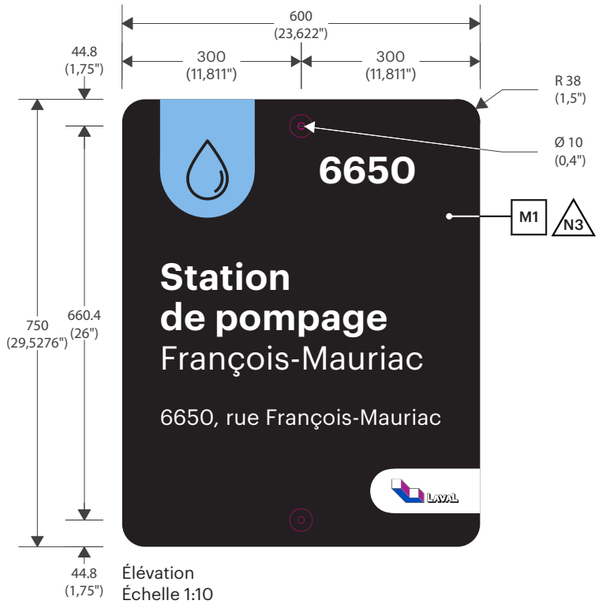

Élévation
Échelle 1:10

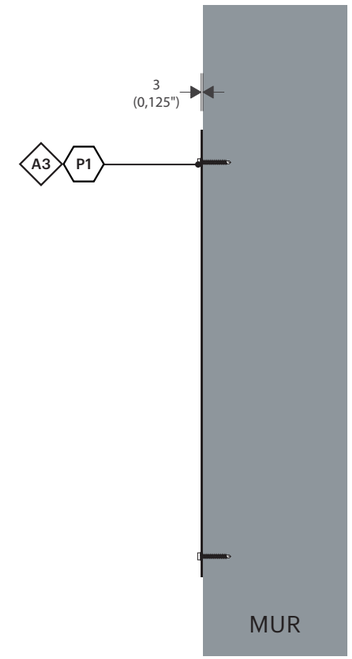

Profil
Échelle 1:10

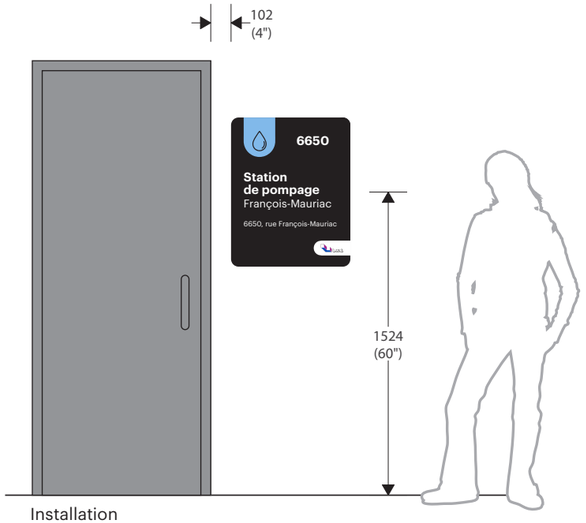

Installation

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type IE.5P - Identification d'Édifice - Sur poteau

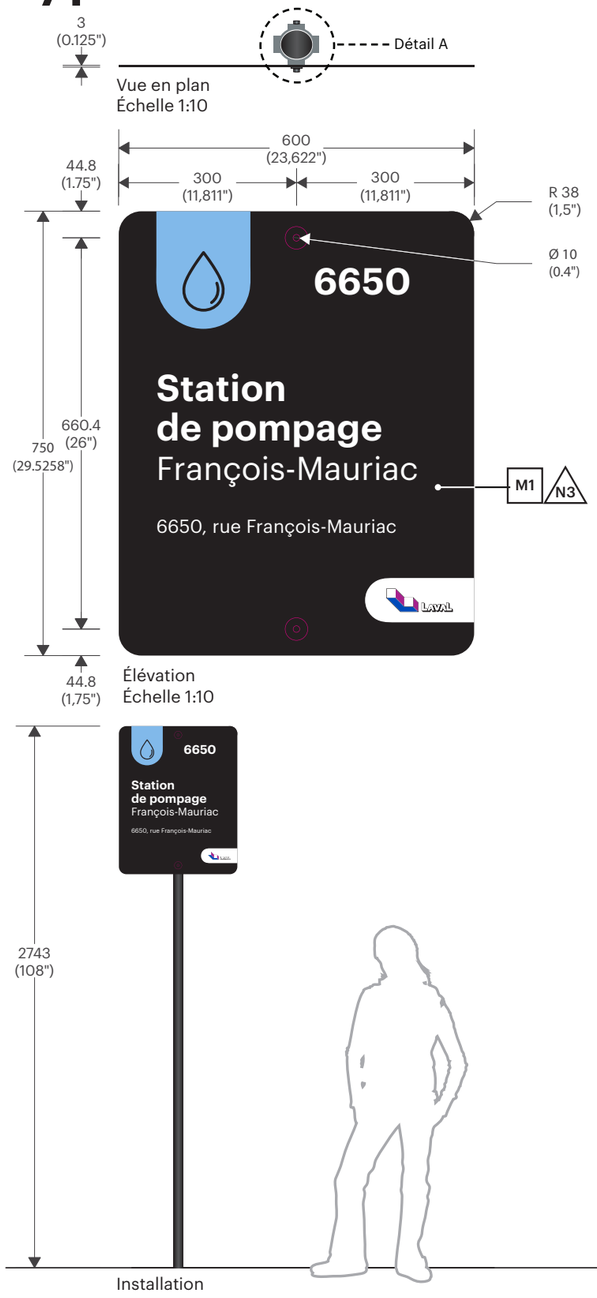

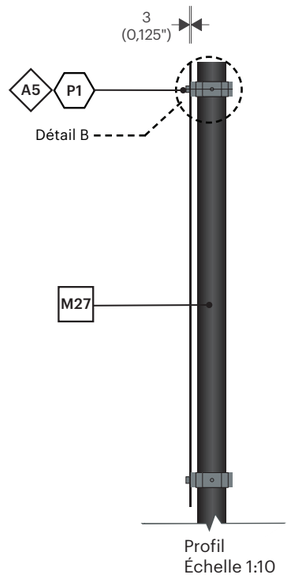

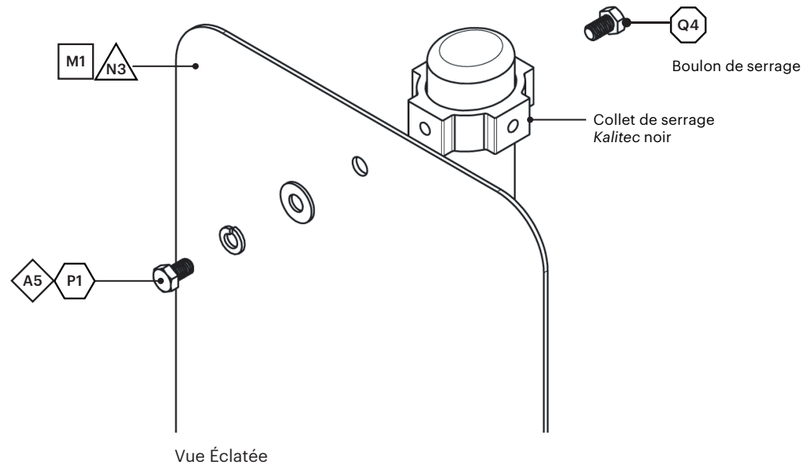

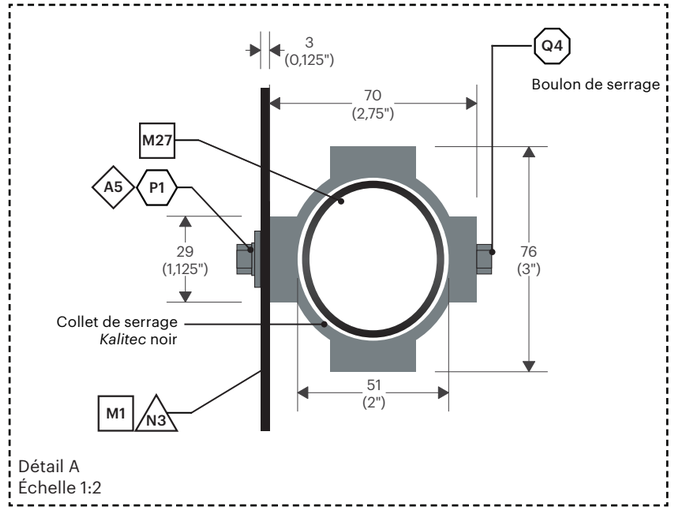

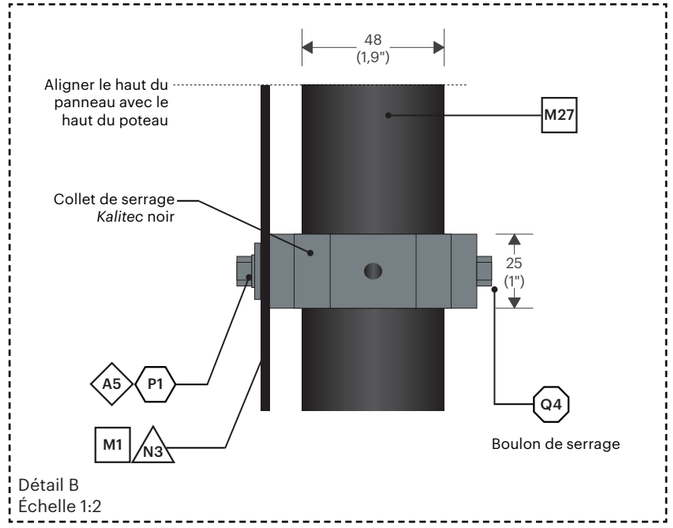

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type IE.6 - Identification d'Édifice - site technique - mural

Élévation
Échelle 1:15

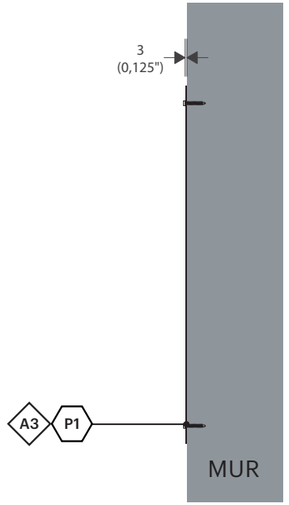

Profil
Échelle 1:15

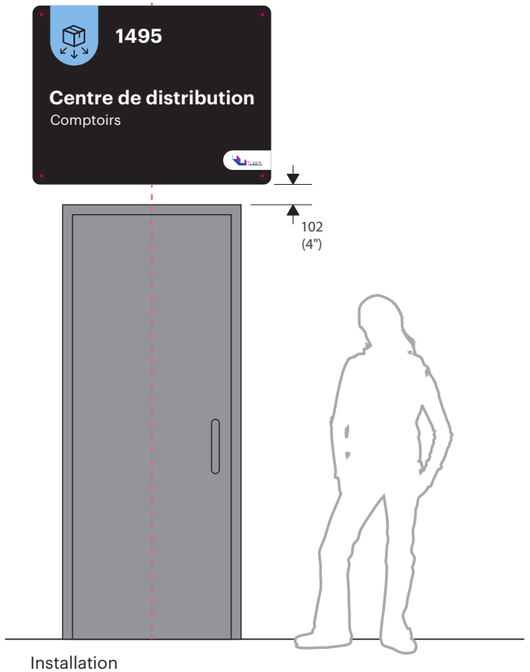

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IE.V - Identification d'Édifice - Site technique

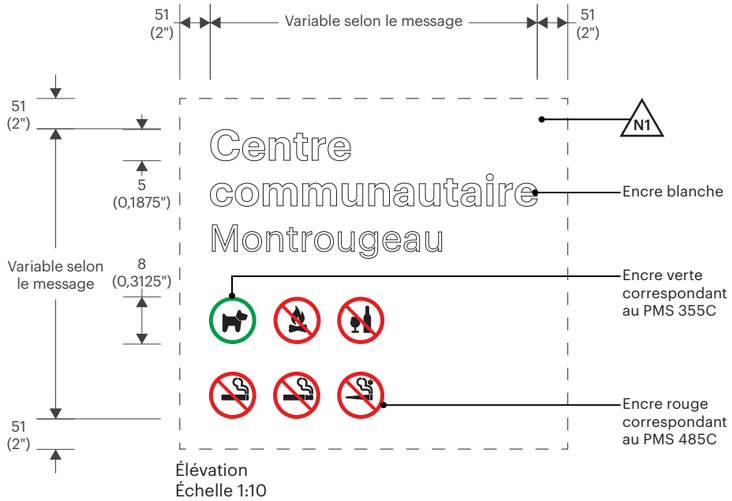

Élévation
Échelle 1:10

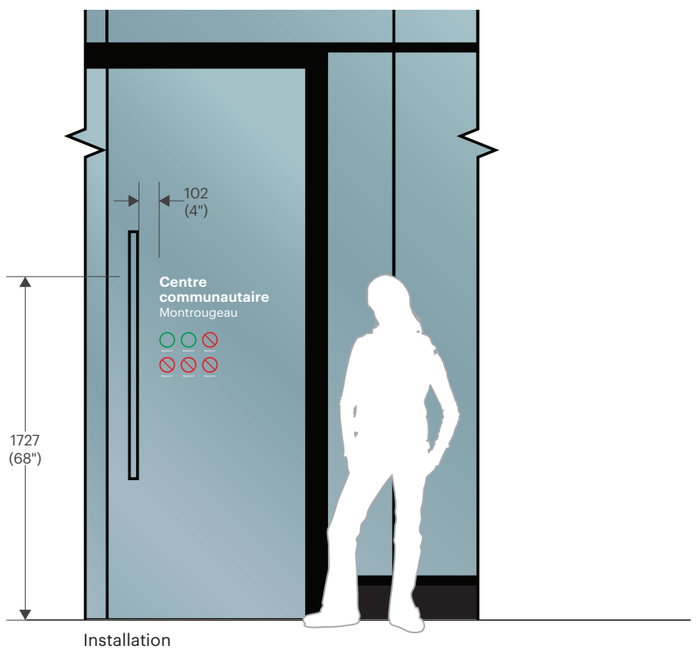

Installation

NOTES :
- Toujours laisser 2" de matériel clair tout le tour du message imprimé sur vinyle optiquement clair.
- **Vinyle collé sur la deuxième surface.**

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IESV - Identification d'Entrée et Sortie Véhicule

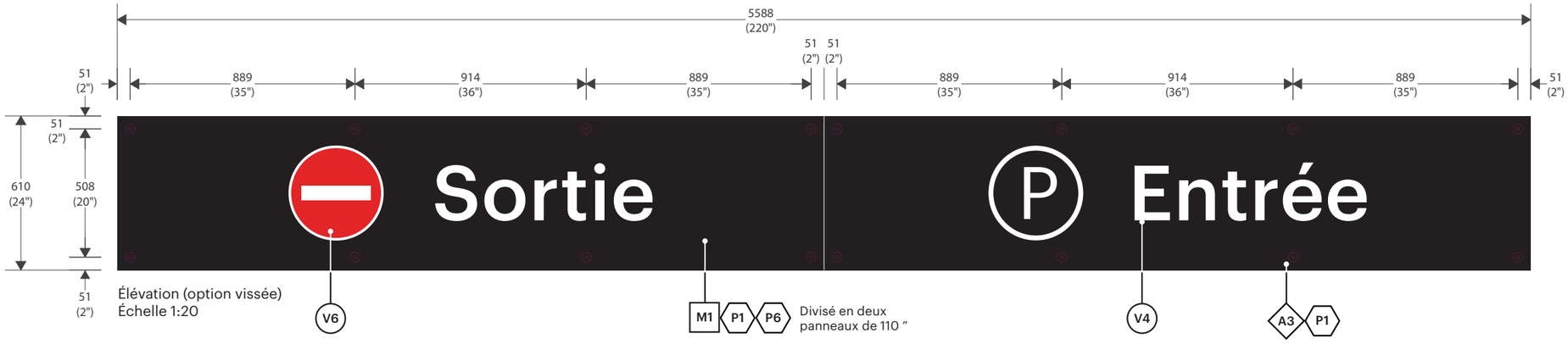

Élévation (option vissée)
Échelle 1:20

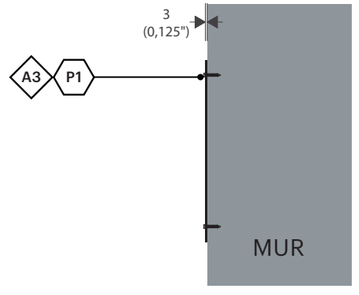

Profil (option vissée)
Échelle 1:20

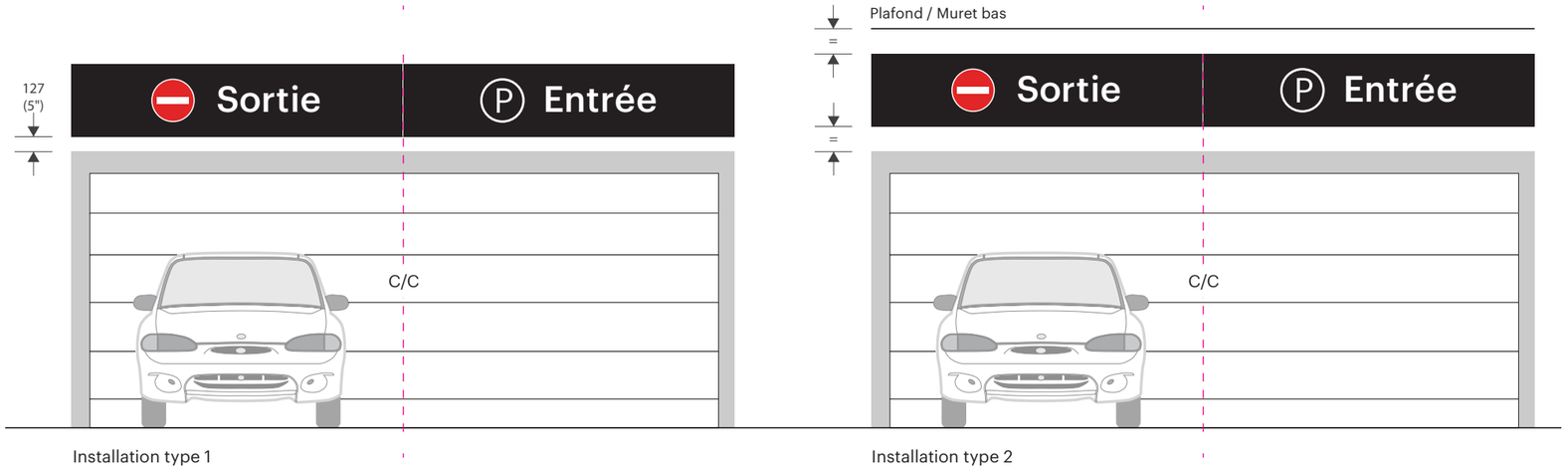

Installation type 1

Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IGM - Identification de Gradin - mural

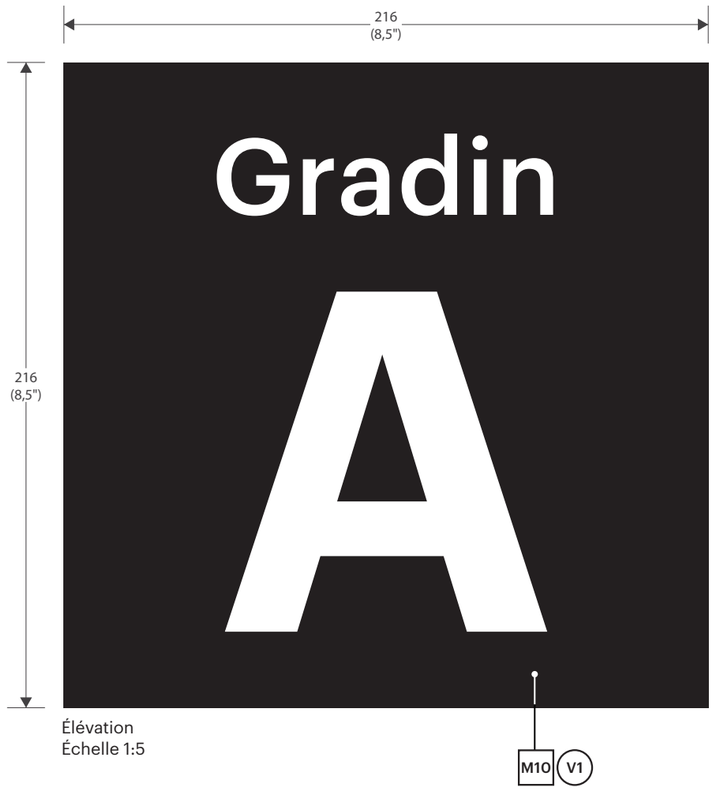

Élévation
Échelle 1:5

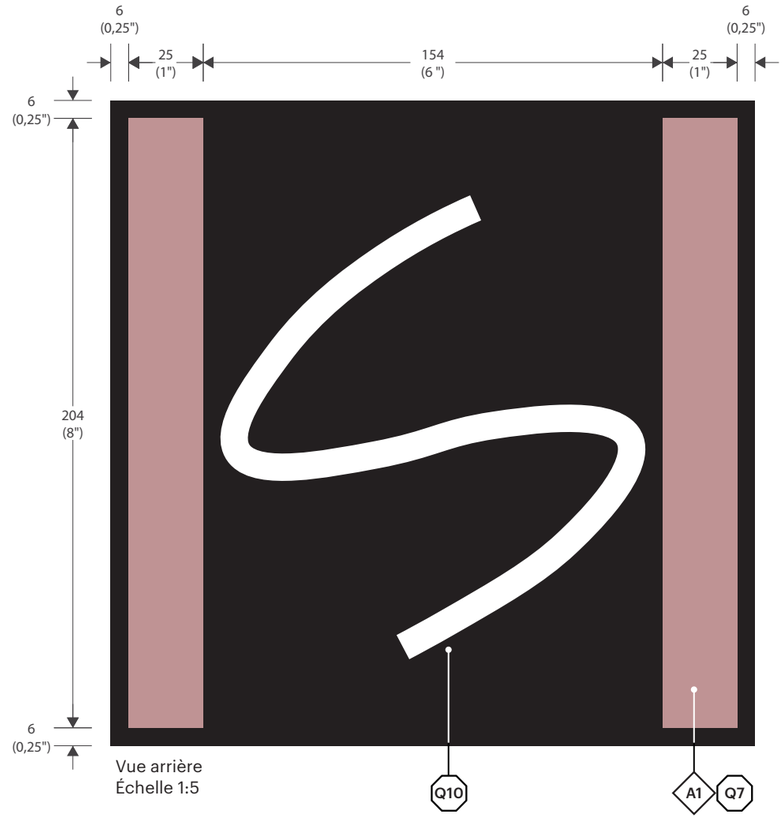

Vue arrière
Échelle 1:5

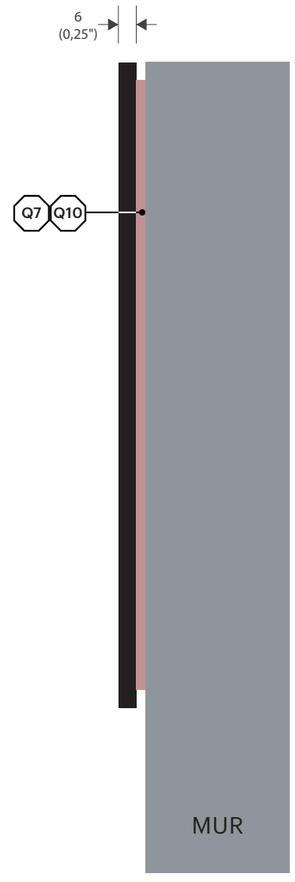

Profil
Échelle 1:5

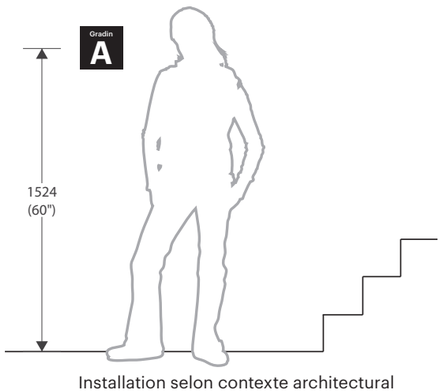

Installation selon contexte architectural

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IHL - Identification Hauteur Libre

Élévation
Échelle 1:10

Profil
Échelle 1:10

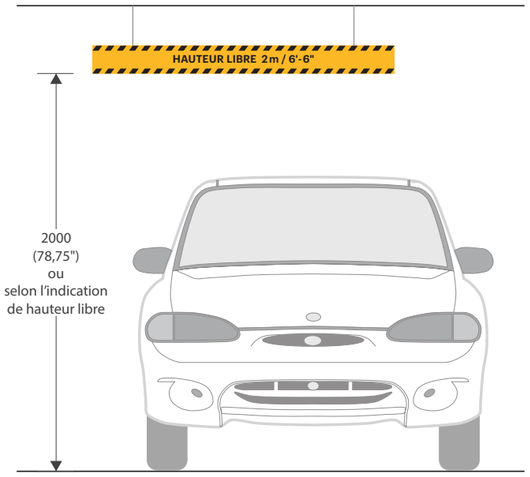

Installation

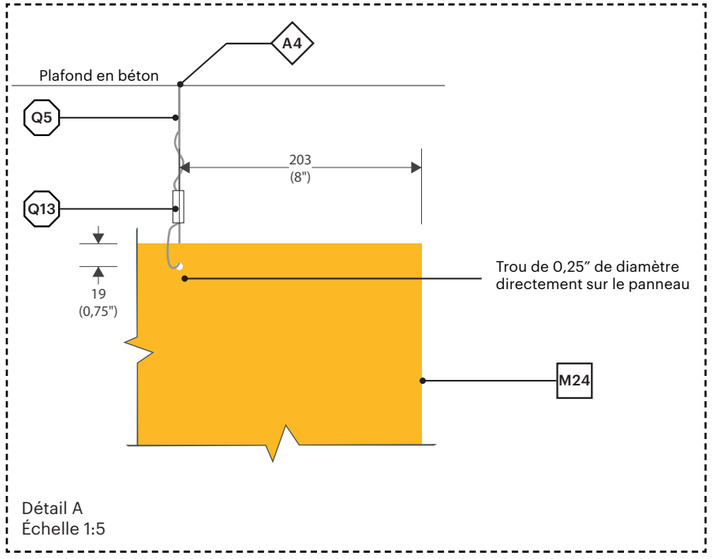

Détail A
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IHL.E - Identification Hauteur Libre - extérieur

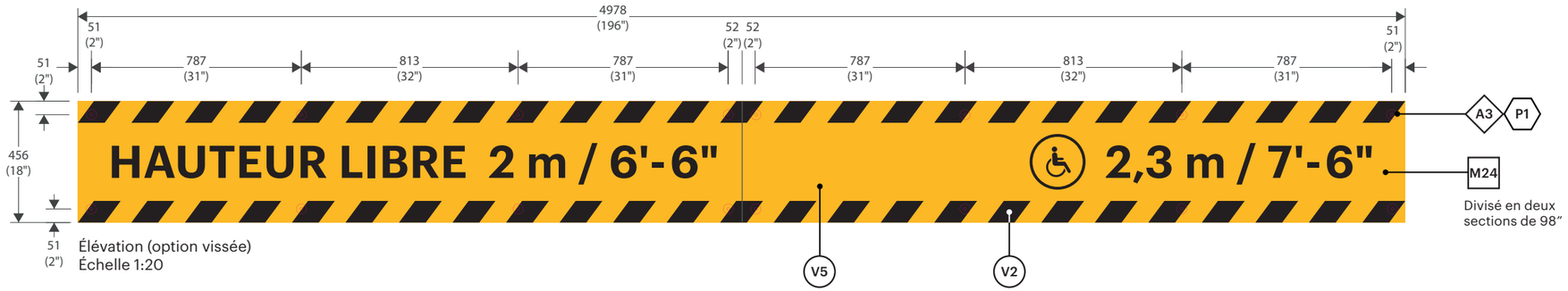

Élévation (option vissée)
Échelle 1:20

Divisé en deux sections de 98"

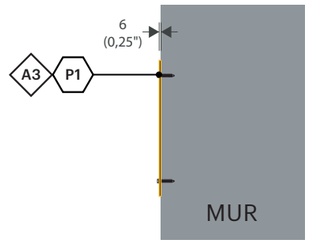

Profil (option murale)
Échelle 1:20

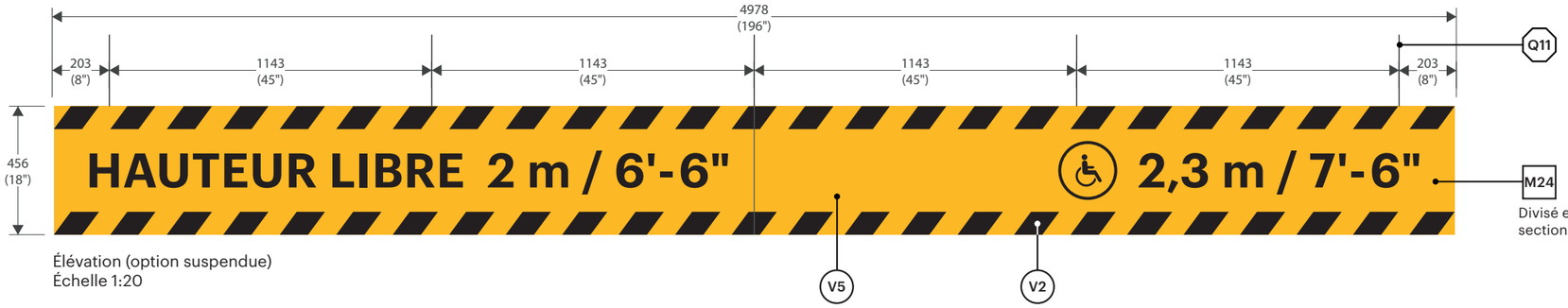

Élévation (option suspendue)
Échelle 1:20

Divisé en deux sections de 98"

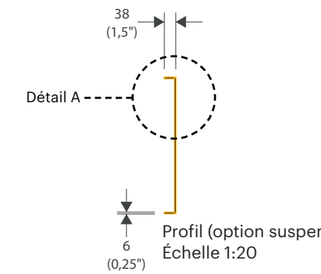

Profil (option suspendue)
Échelle 1:20

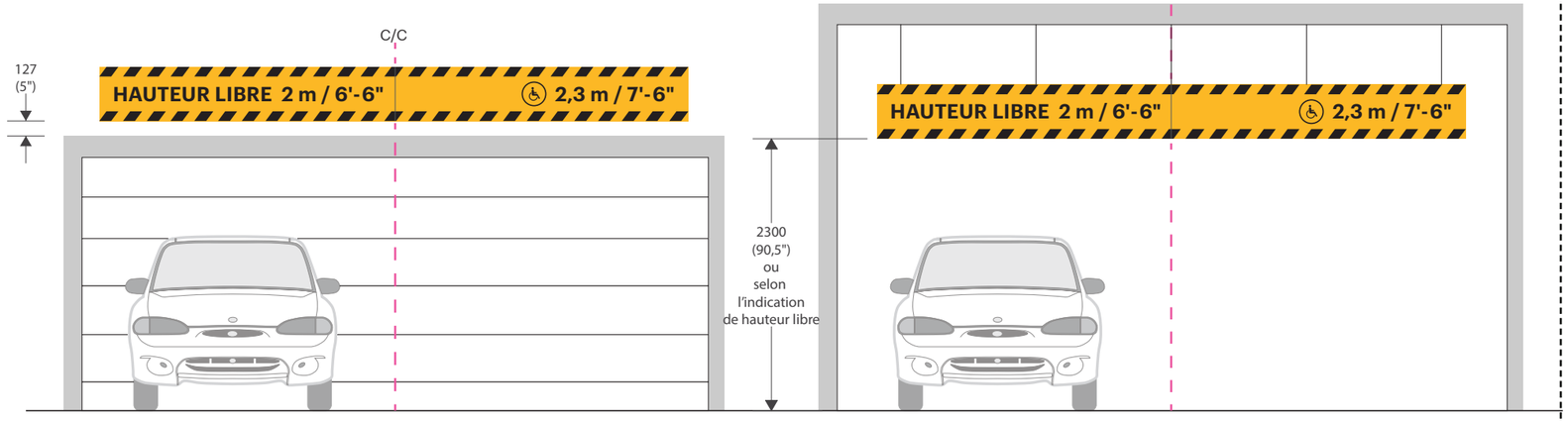

Installation (Option vissée)

Installation (Option suspendue)

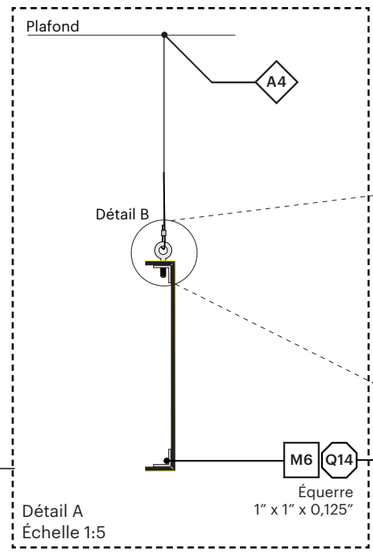

Équerre
1" x 1" x 0,125"

Détail A
Échelle 1:5

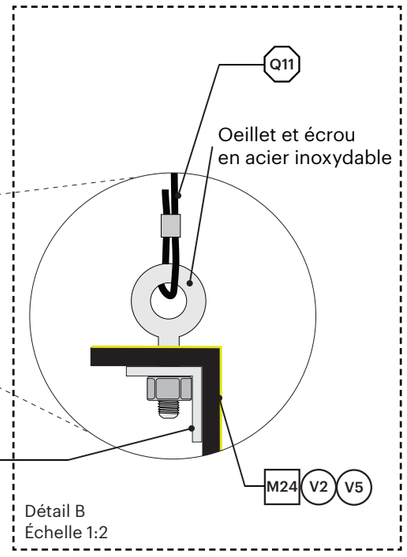

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.1.L - Identification Lettrage sur Immeuble - grand - lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

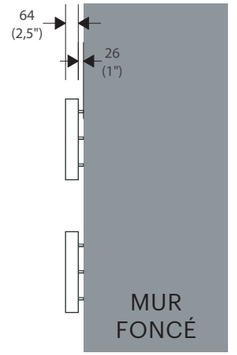

Profil
Échelle 1:30

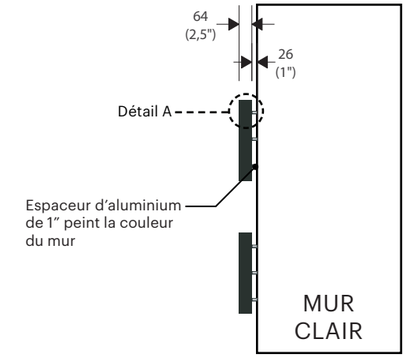

Profil
Échelle 1:30

Installation

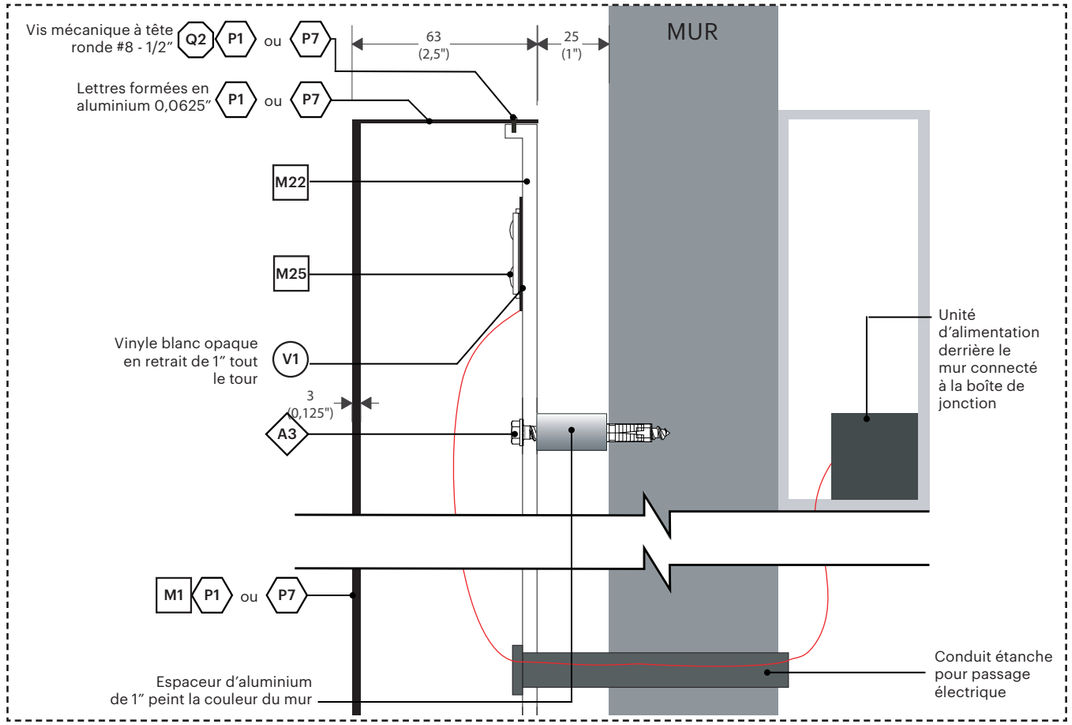

Détail A
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ILI.1.L.R - Identification Lettrage sur Immeuble - grand - lumineux - sur rail

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

Élévation
Échelle 1:40

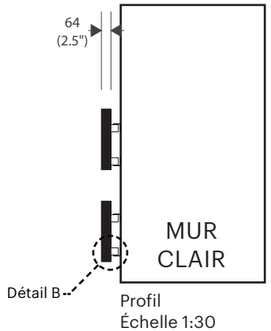

Profil
Échelle 1:30

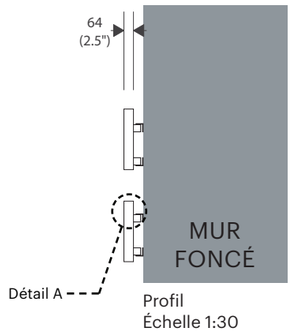

Profil
Échelle 1:30

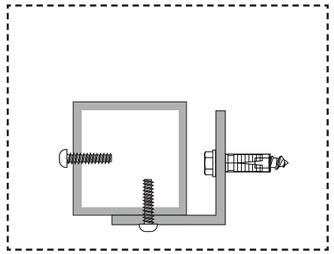

Détail B
Échelle 1:2

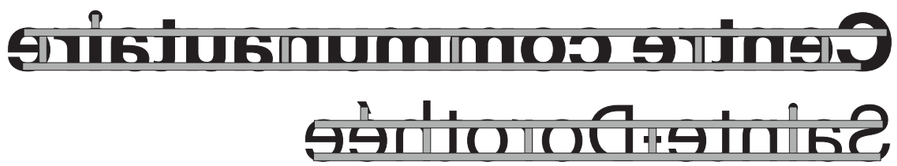

Vue arrière
Échelle 1:40

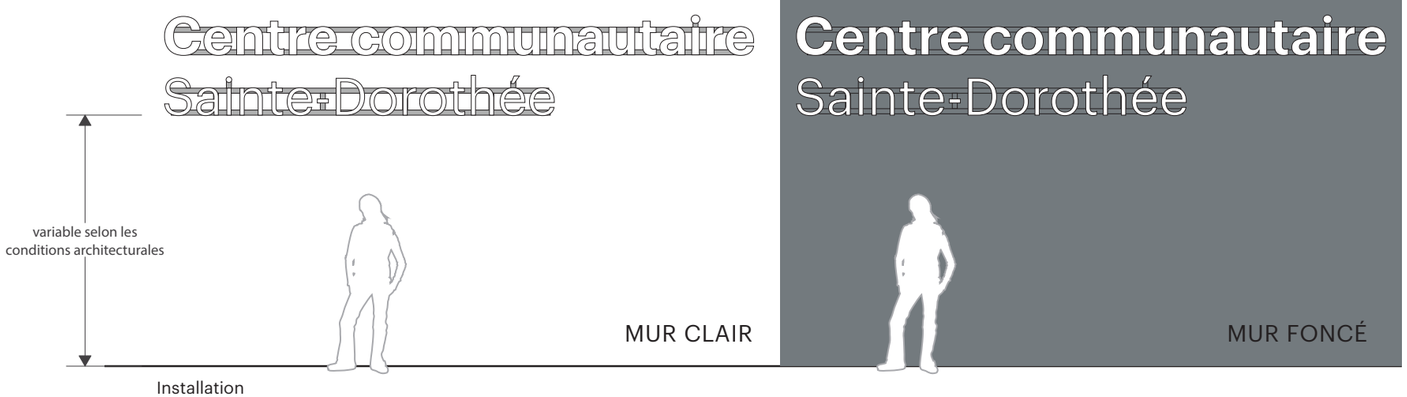

Installation

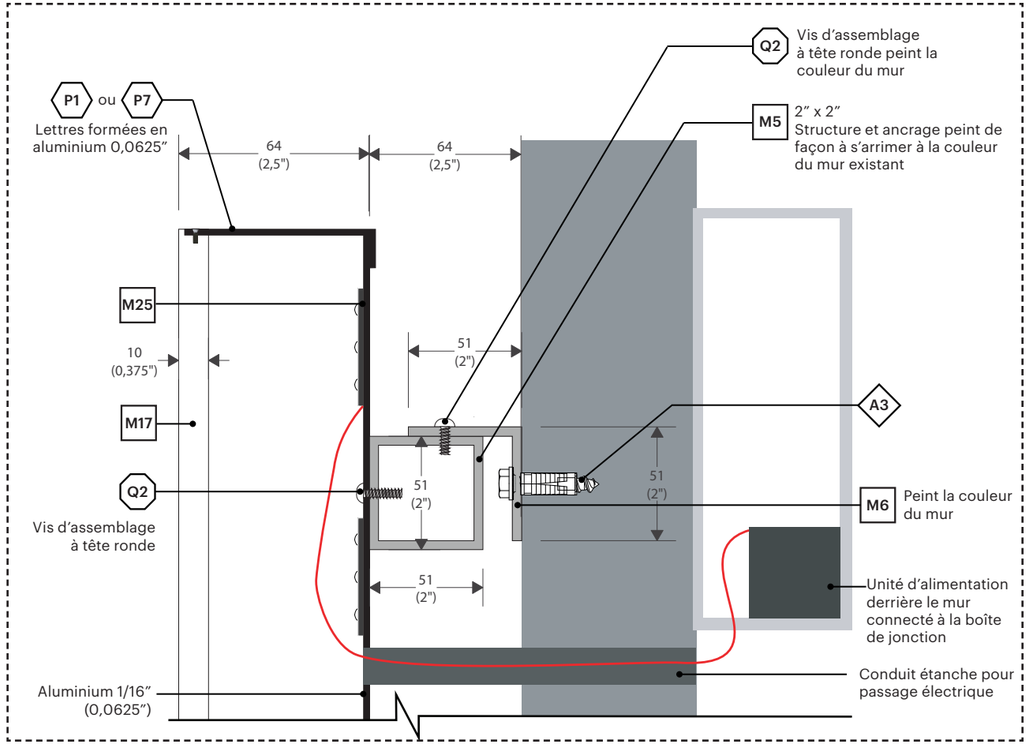

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ILI.1.L.S - Identification Lettrage sur Immeuble - grand - lumineux - suspendu

Minuterie programmable requise **Sceau d'ingénieur requis**

NOTES :
- Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.
- La structure et la méthode d'ancrage correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

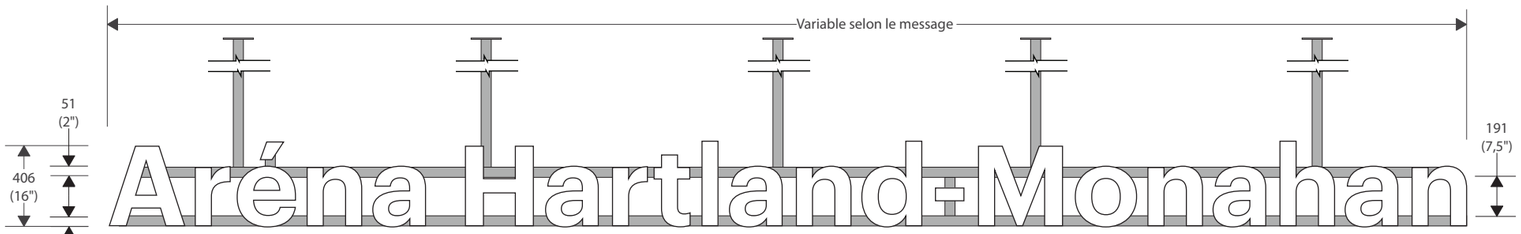

Élévation
Échelle 1:30

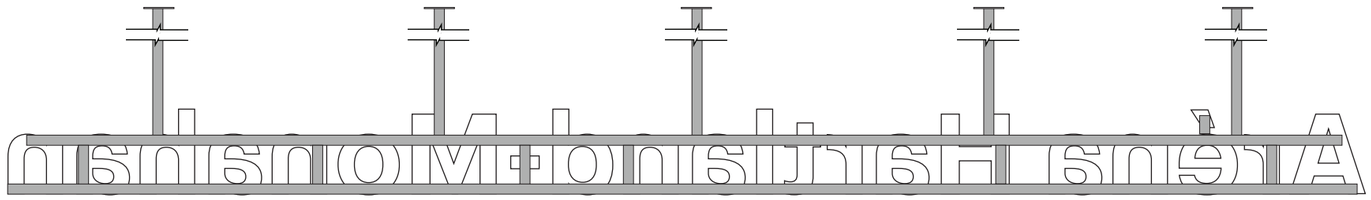

Vue arrière
Échelle 1:30

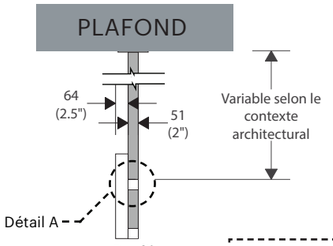

Profil
Échelle 1:30

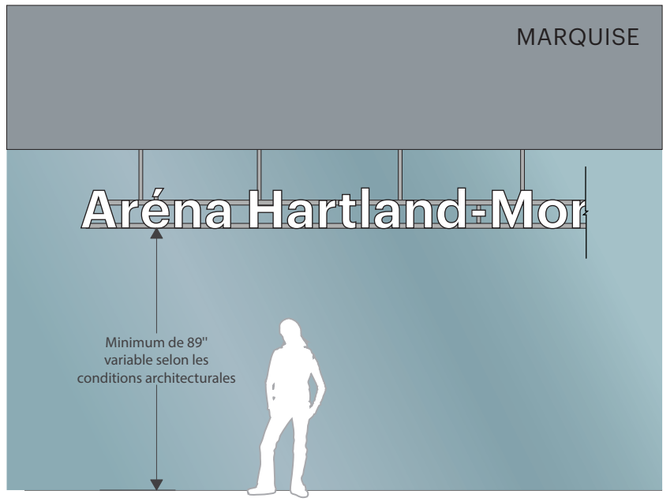

Installation

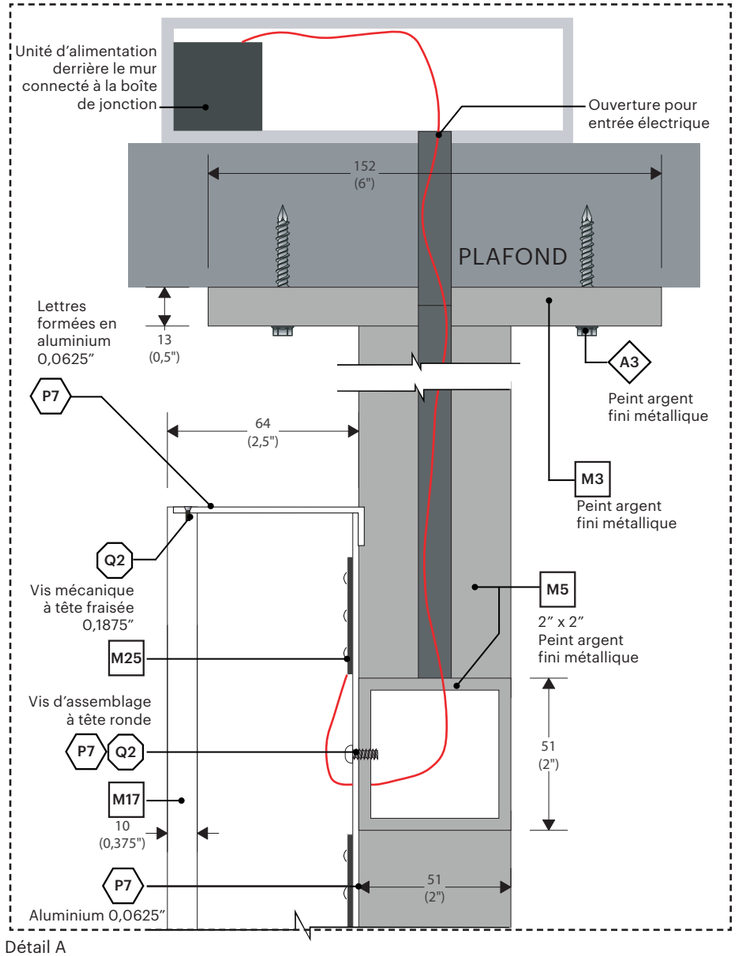

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.1.R - Identification Lettrage sur Immeuble - grand - sur rail

Élévation
Échelle 1:40

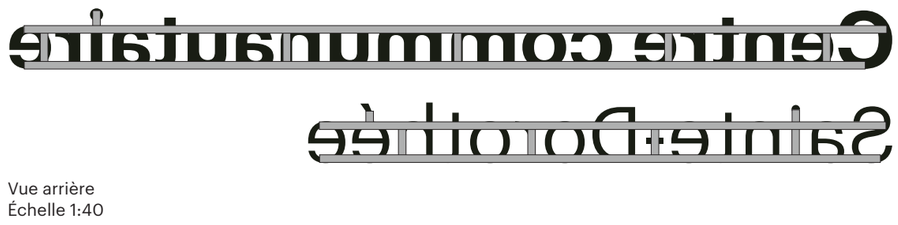

Vue arrière
Échelle 1:40

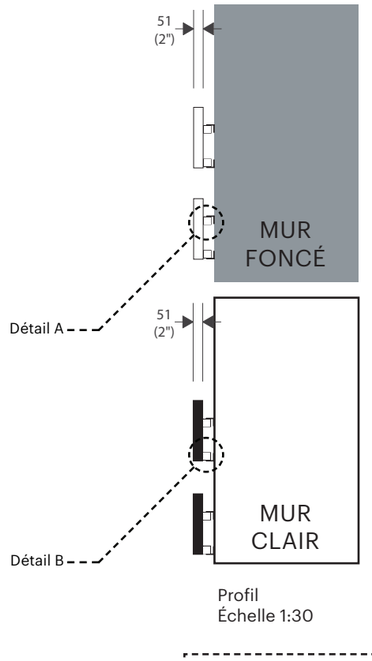

Profil
Échelle 1:30

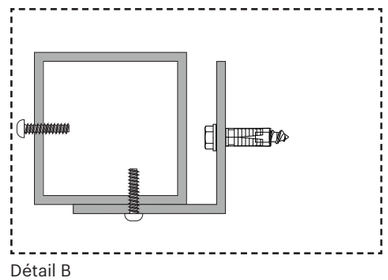

Détail B
Échelle 1:2

Installation

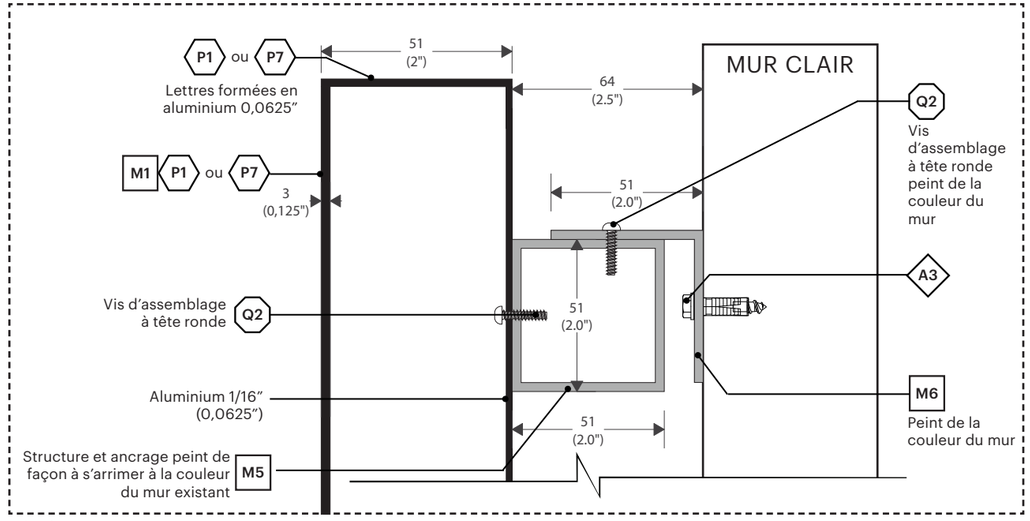

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ILI.1.S - Identification Lettrage sur immeuble - grand - suspendu

Sceau d'ingénieur requis

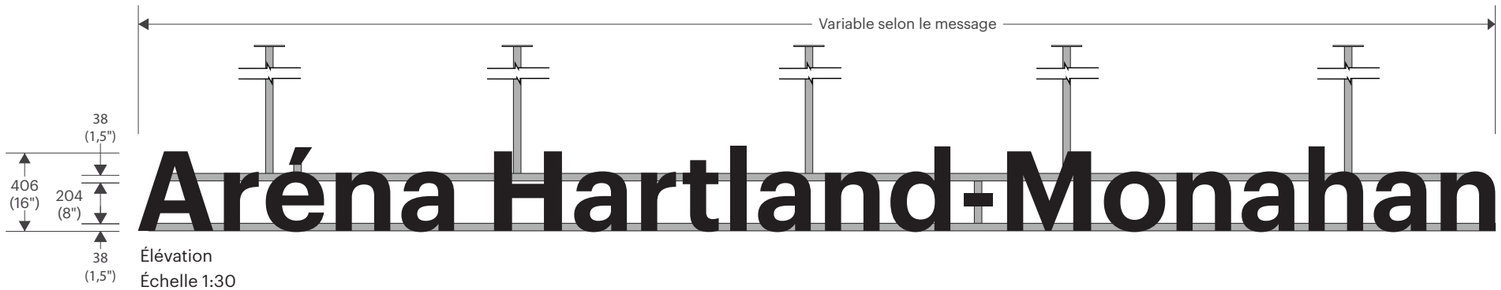

Élévation
Échelle 1:30

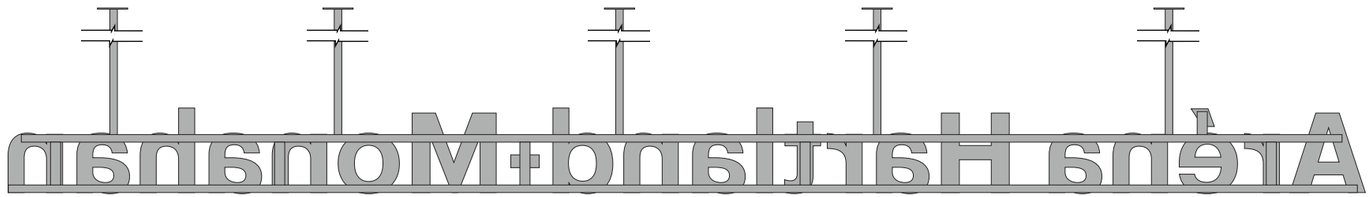

Vue arrière
Échelle 1:30

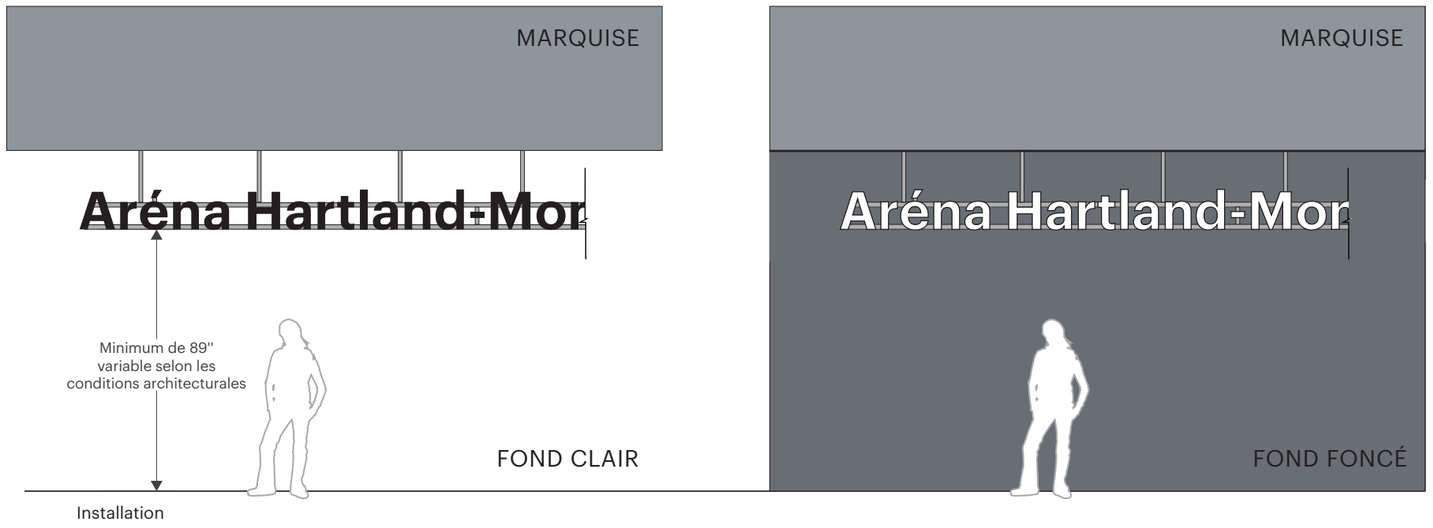

Installation

NOTE :
La structure et la méthode d'ancrage correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

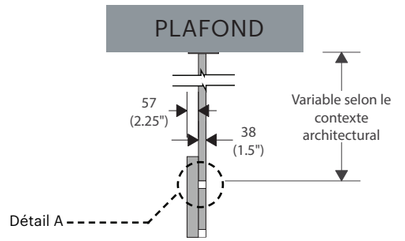

Profil
Échelle 1:30

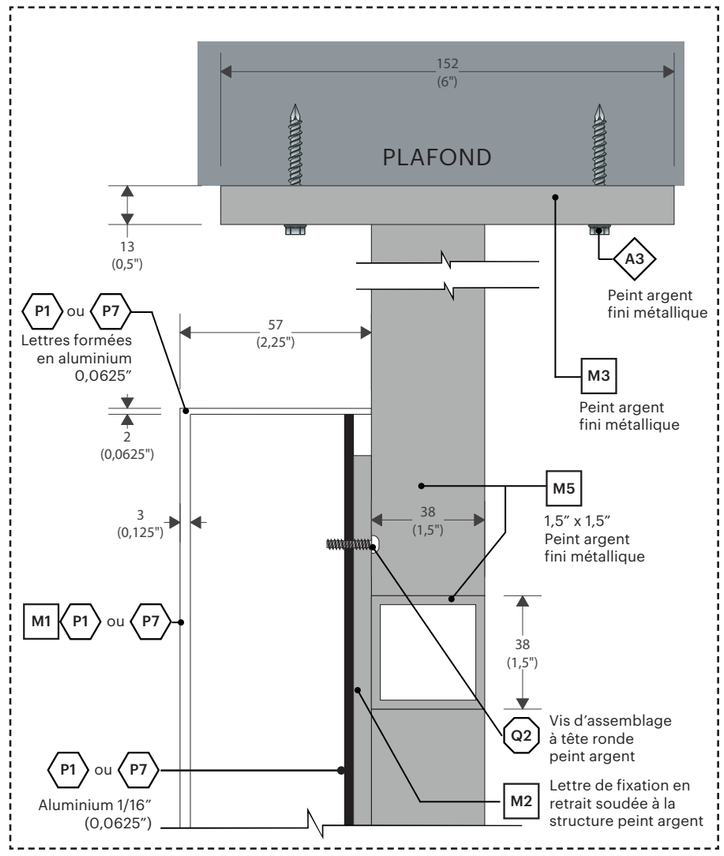

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ILI.2.L - Identification Lettrage sur Immeuble - moyen - lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

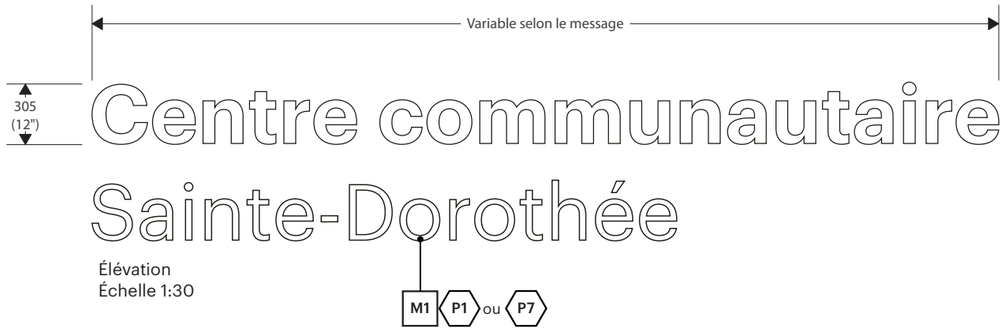

Élévation
Échelle 1:30

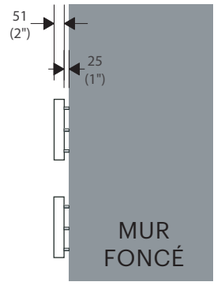

Profil
Échelle 1:30

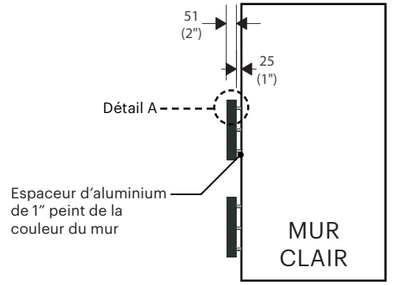

Profil
Échelle 1:30

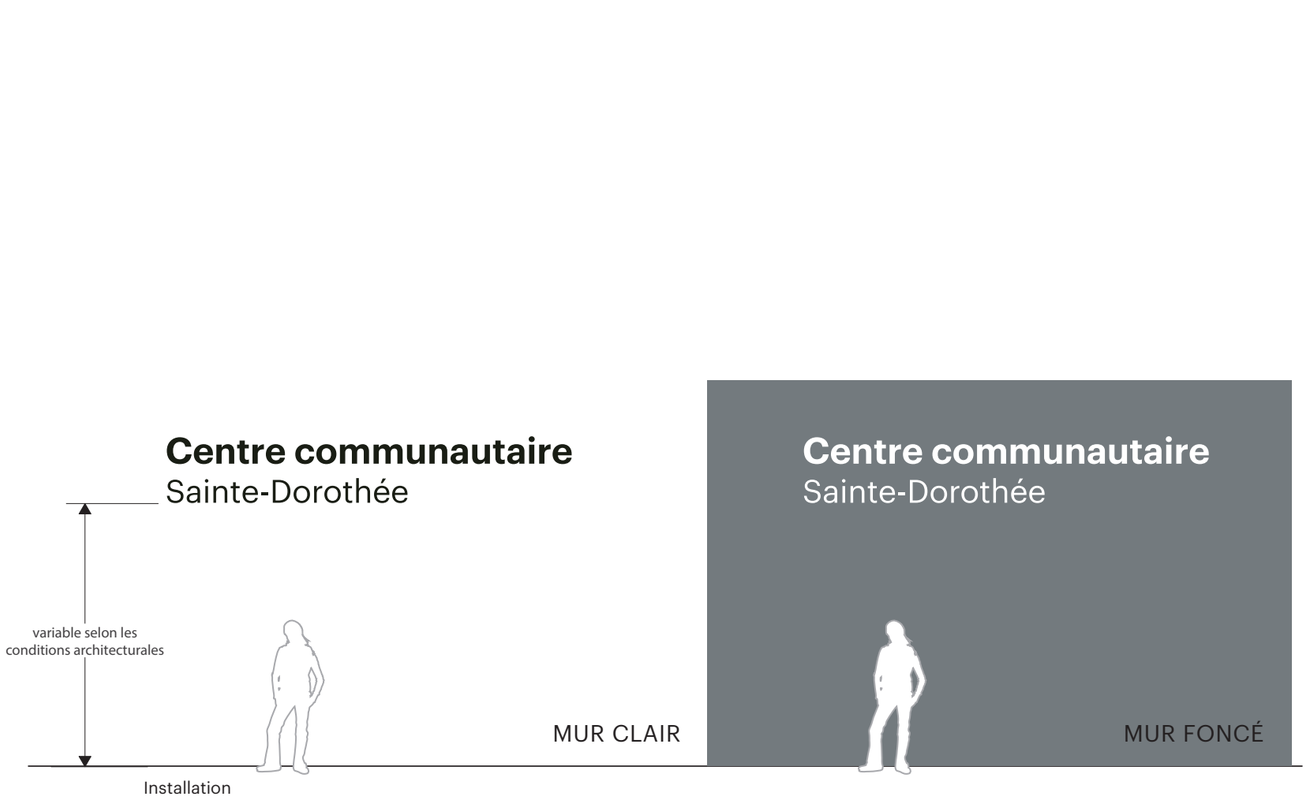

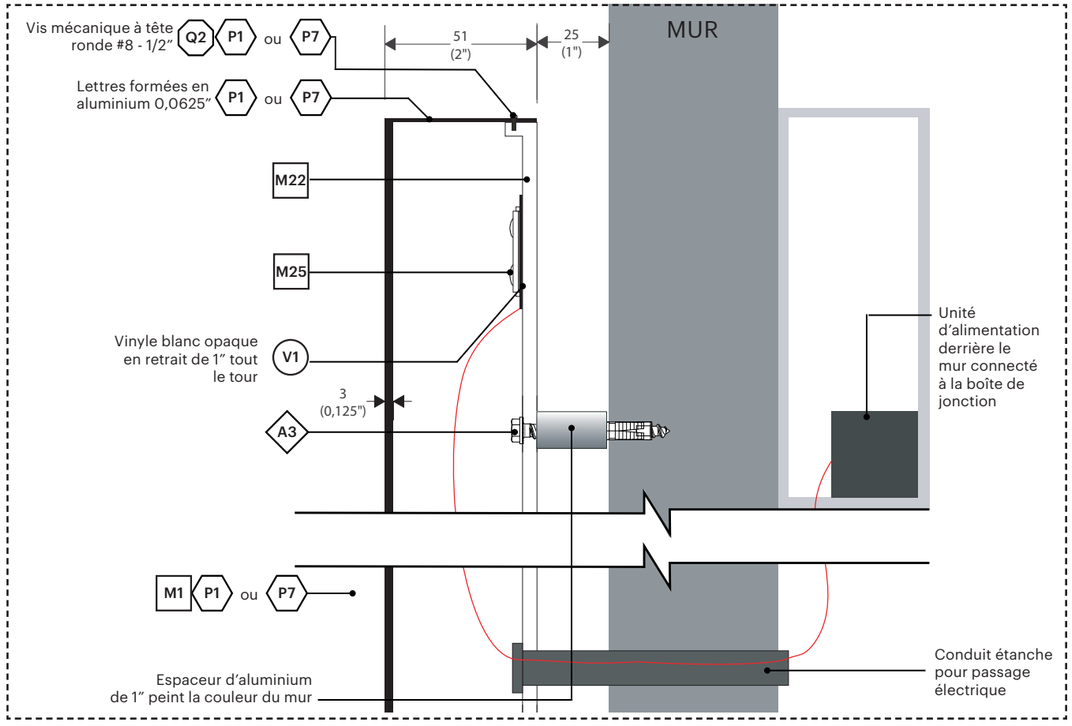

Détail A
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.2.L.R - Identification Lettrage sur Immeuble - moyen - lumineux - sur rail

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

Élévation
Échelle 1:40

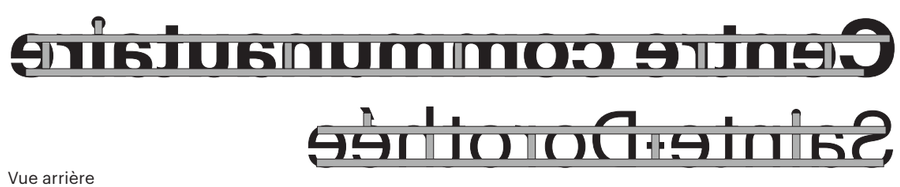

Vue arrière
Échelle 1:40

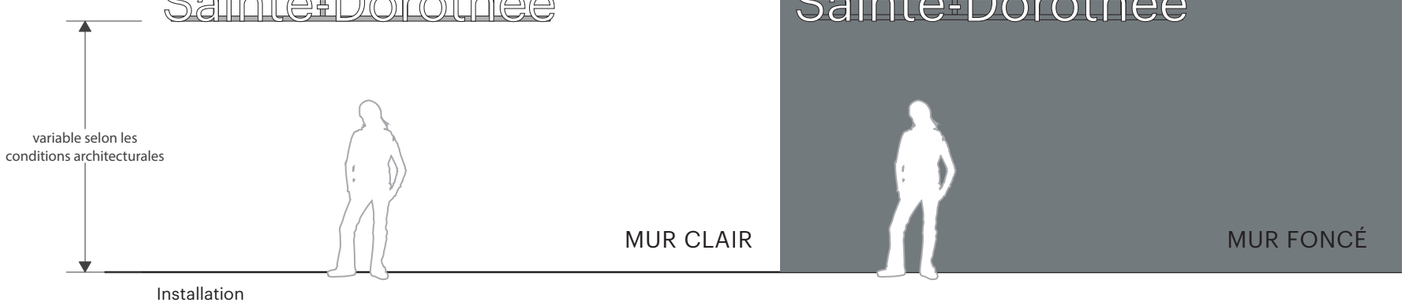

Installation

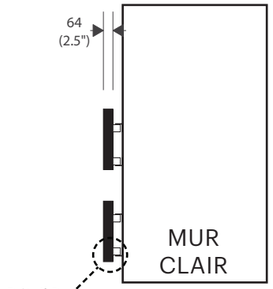

Profil
Échelle 1:30

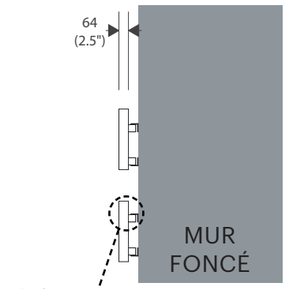

Profil
Échelle 1:30

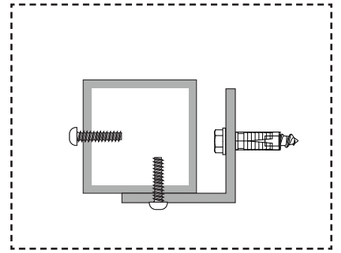

Détail B
Échelle 1:2

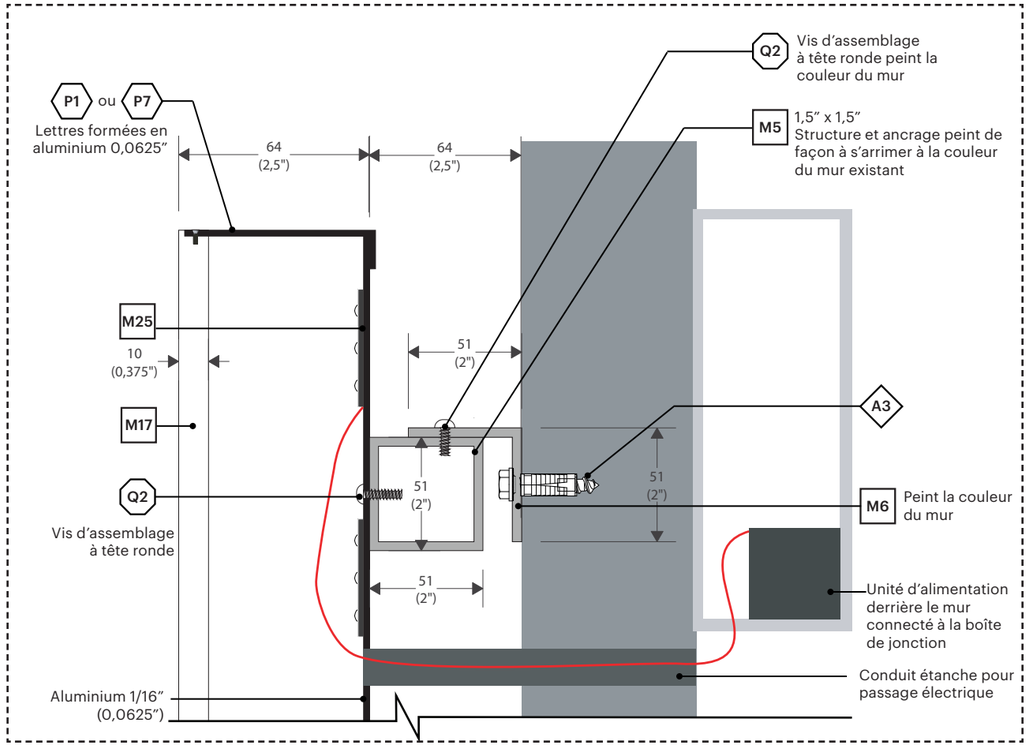

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.2.L.S - Identification Lettrage sur Immeuble - moyen - lumineux - suspendu

Minuterie programmable requise **Sceau d'ingénieur requis**

NOTE :
- Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.
- La structure et la méthode d'ancrage correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

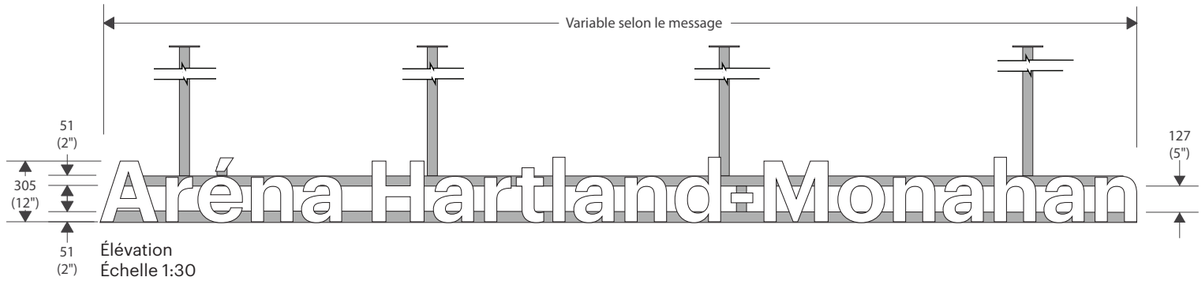

Élévation
Échelle 1:30

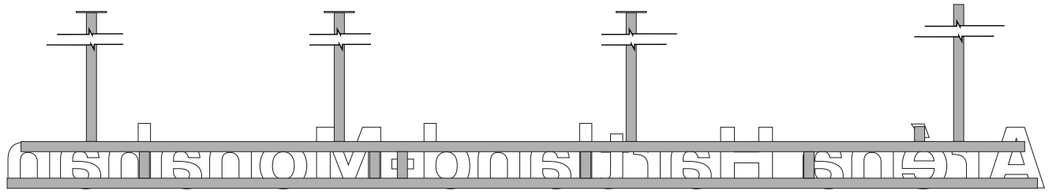

Vue arrière
Échelle 1:30

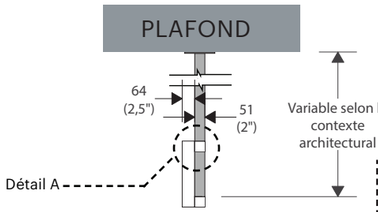

Profil
Échelle 1:30

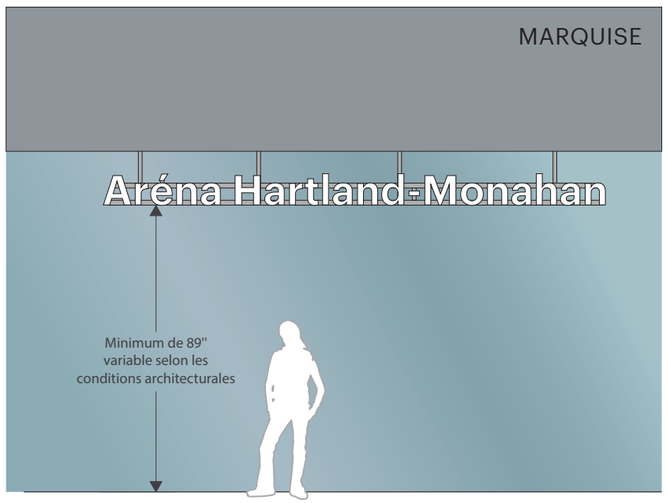

Installation

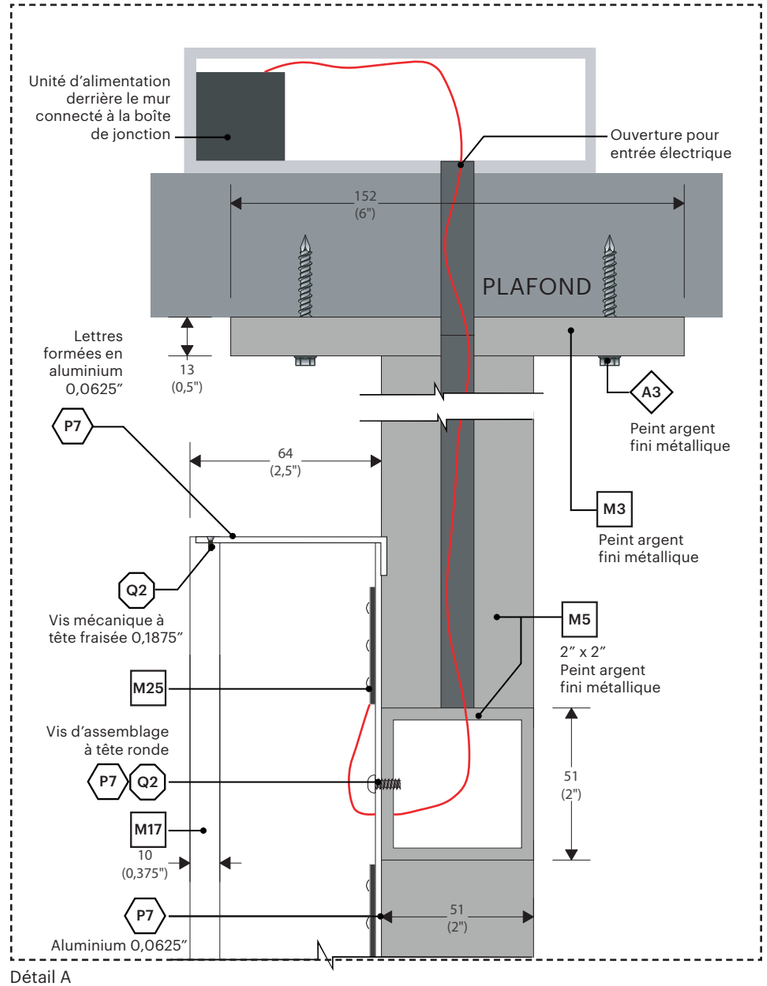

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.2.R - Identification Lettrage sur Immeuble - moyen - sur rail

Élévation
Échelle 1:30

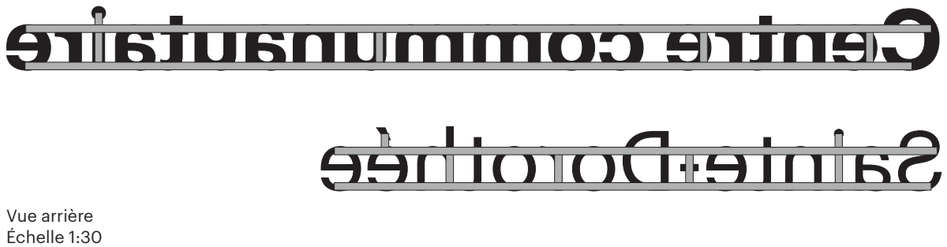

Vue arrière
Échelle 1:30

Installation

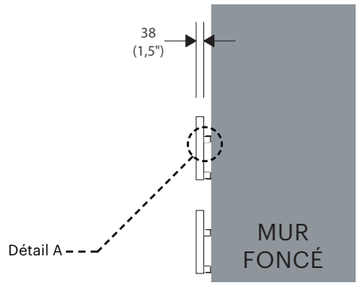

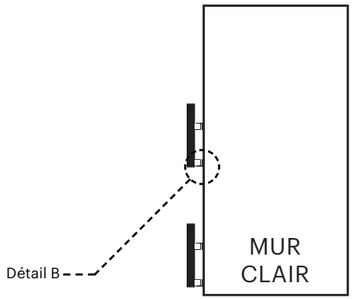

Profil
Échelle 1:30

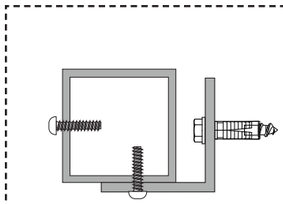

Détail B
Échelle 1:2

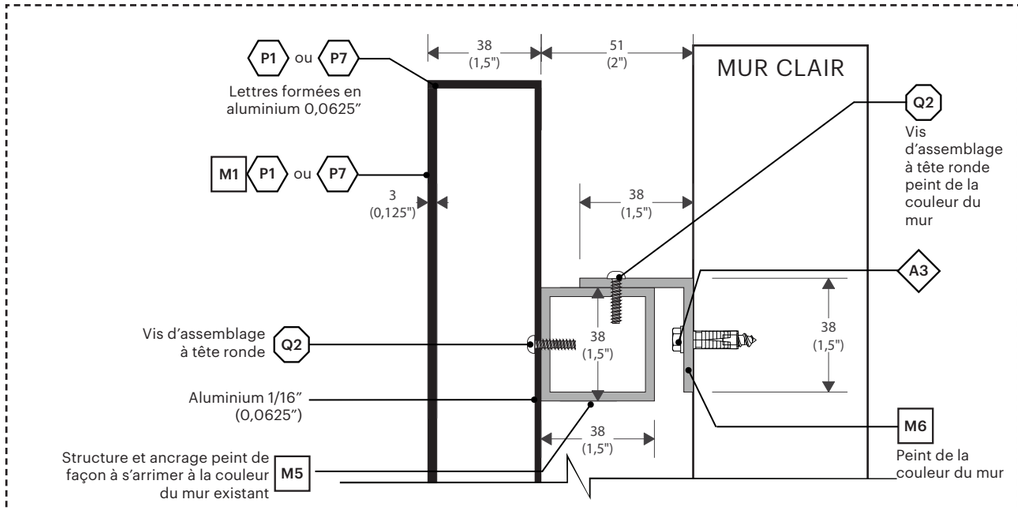

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type ILI.2.S - Identification Lettrage sur immeuble - moyen - suspendu

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
La structure et la méthode d'ancrage correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

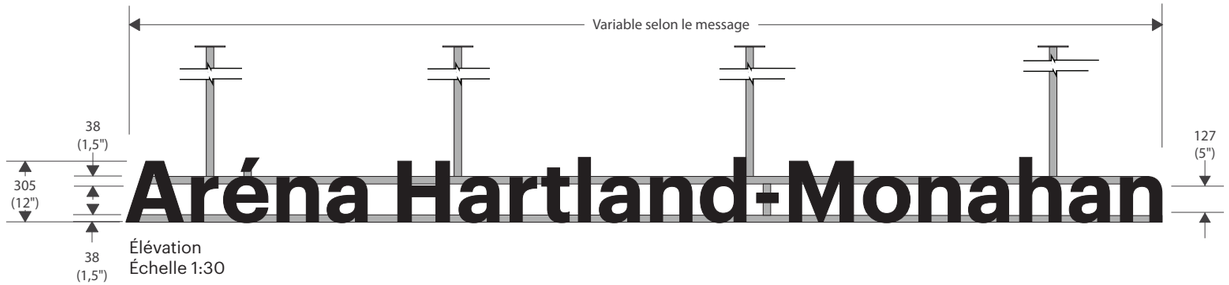

Élévation
Échelle 1:30

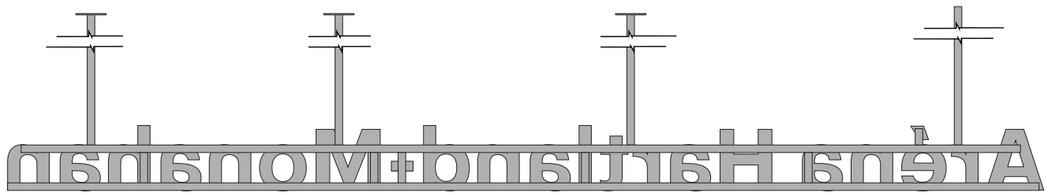

Vue arrière
Échelle 1:30

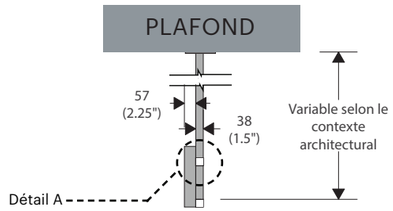

Profil
Échelle 1:30

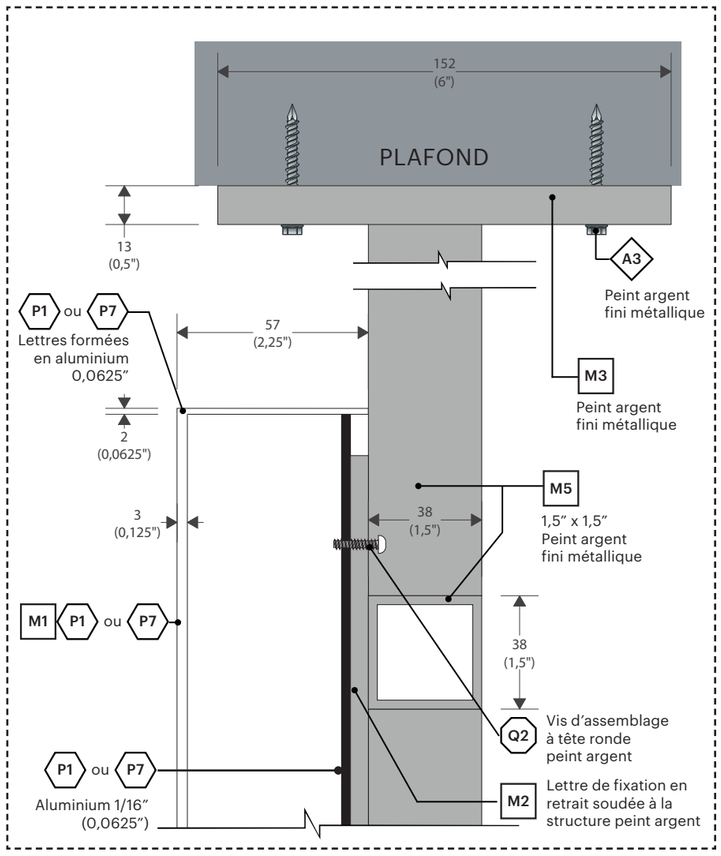

Détail A
Échelle 1:2

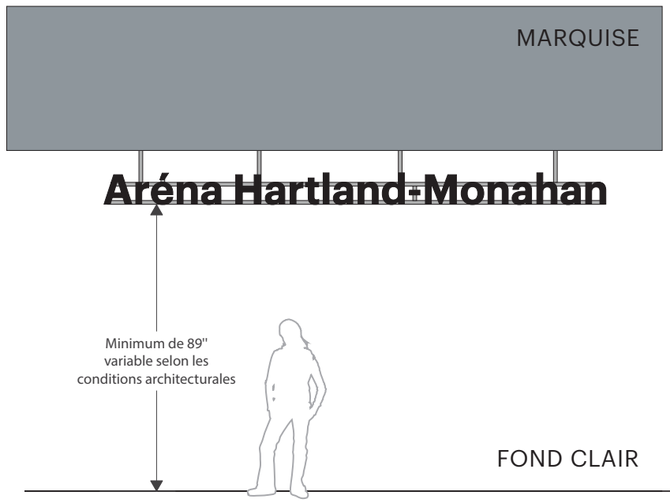

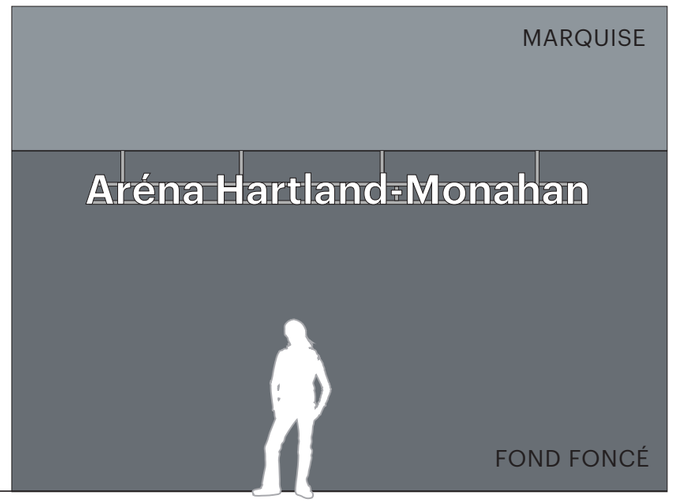

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILI.3.R - Identification Lettrage sur Immeuble - petit - sur rail

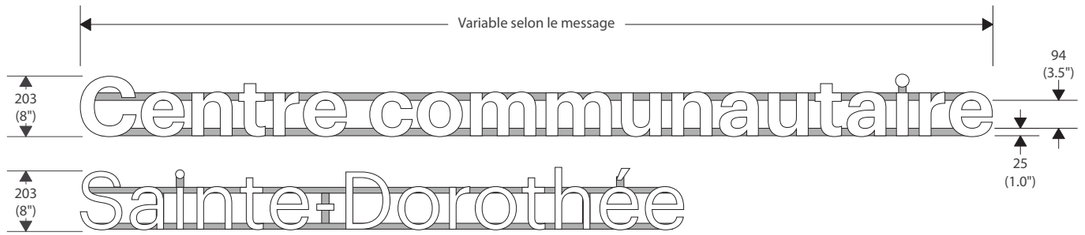

Élévation
Échelle 1:20

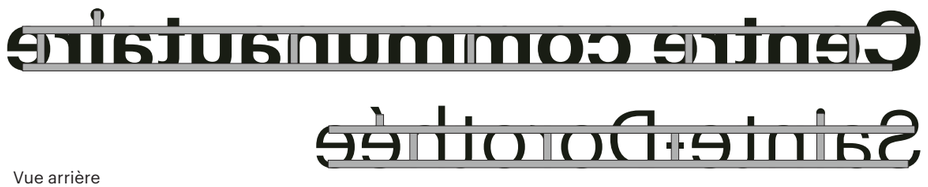

Vue arrière
Échelle 1:20

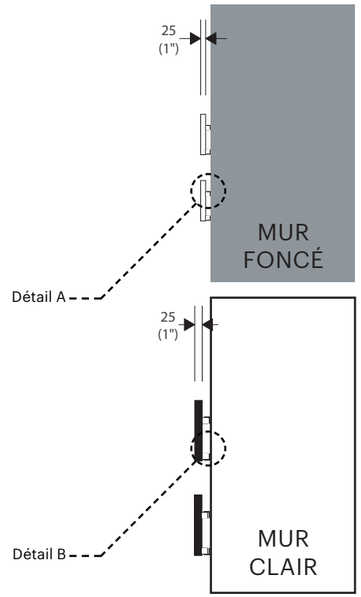

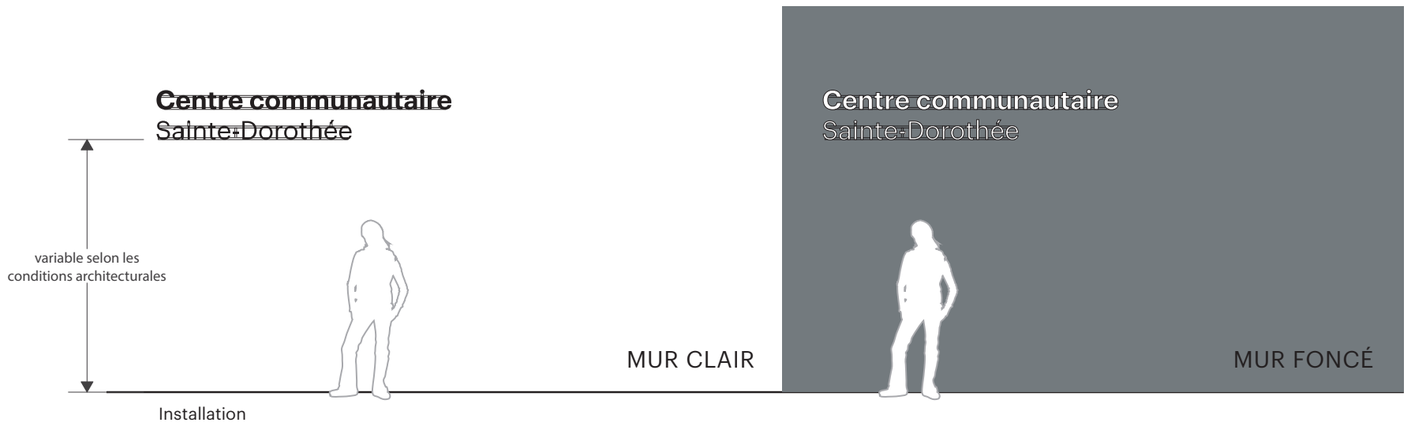

Installation

Profil
Échelle 1:20

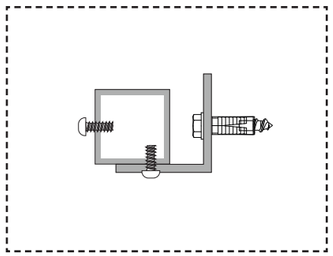

Détail B
Échelle 1:1

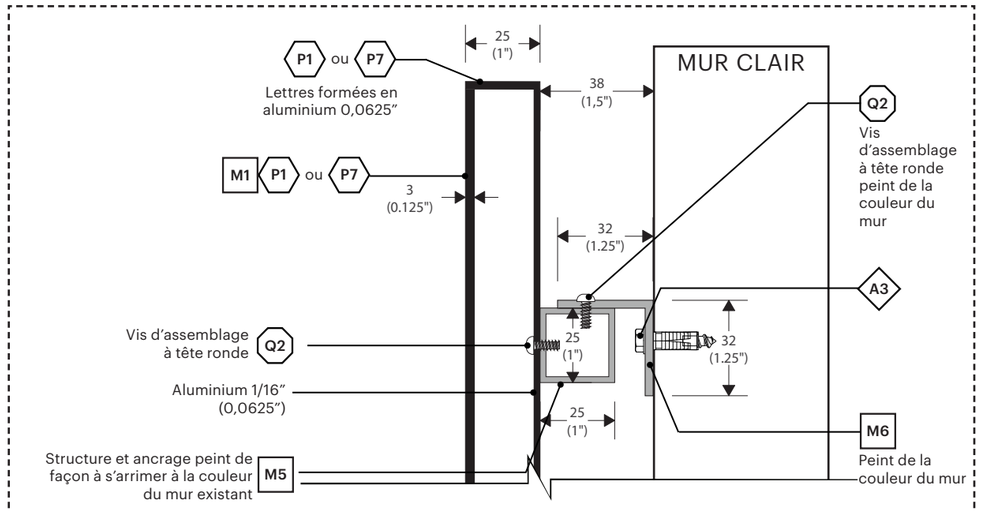

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ILI.3.S - Identification Lettrage sur immeuble - petit - suspendu

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
La structure et la méthode d'ancrage correspondante pour ce type d'élément signalétique requiert l'apposition d'un sceau d'ingénieur.

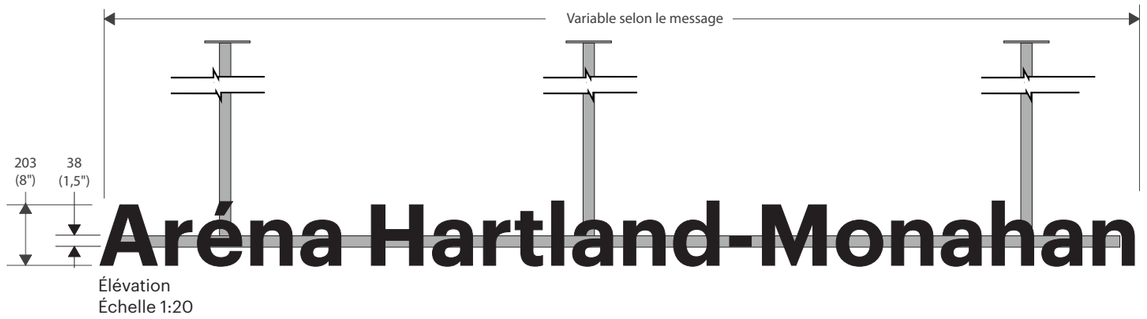

Élévation
Échelle 1:20

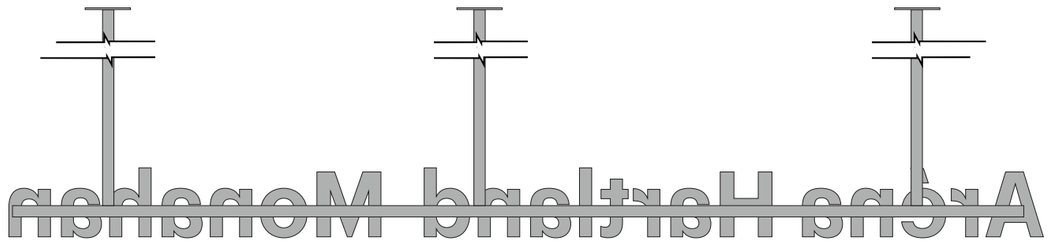

Vue arrière
Échelle 1:20

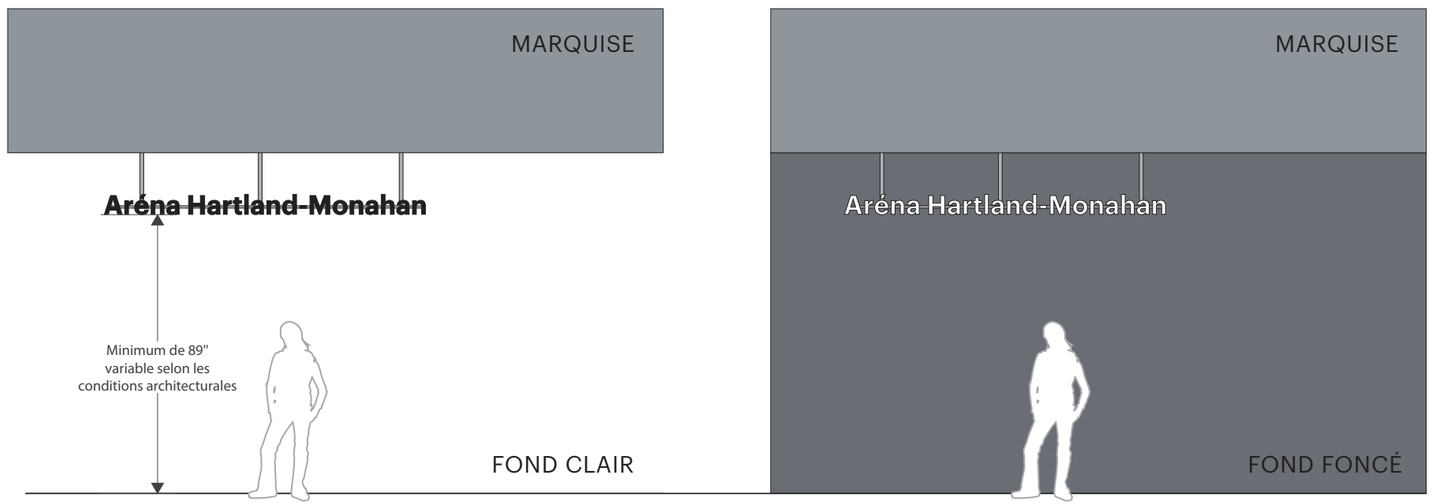

Installation

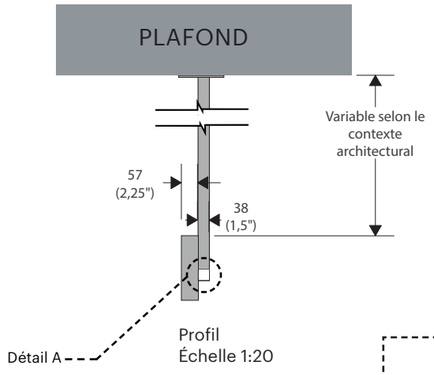

Profil
Échelle 1:20

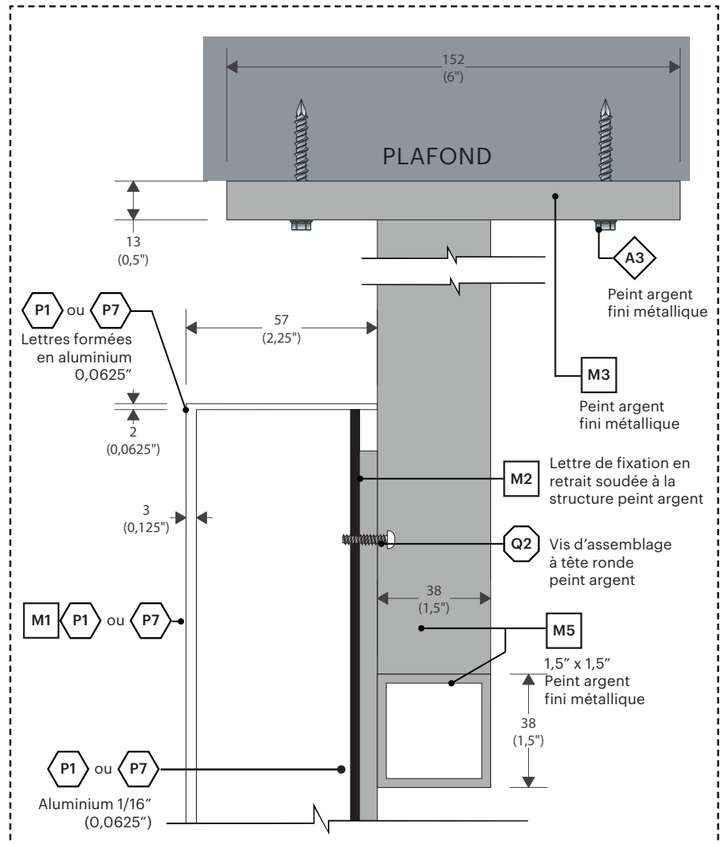

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILL.1 - Identification Logo Laval - grand

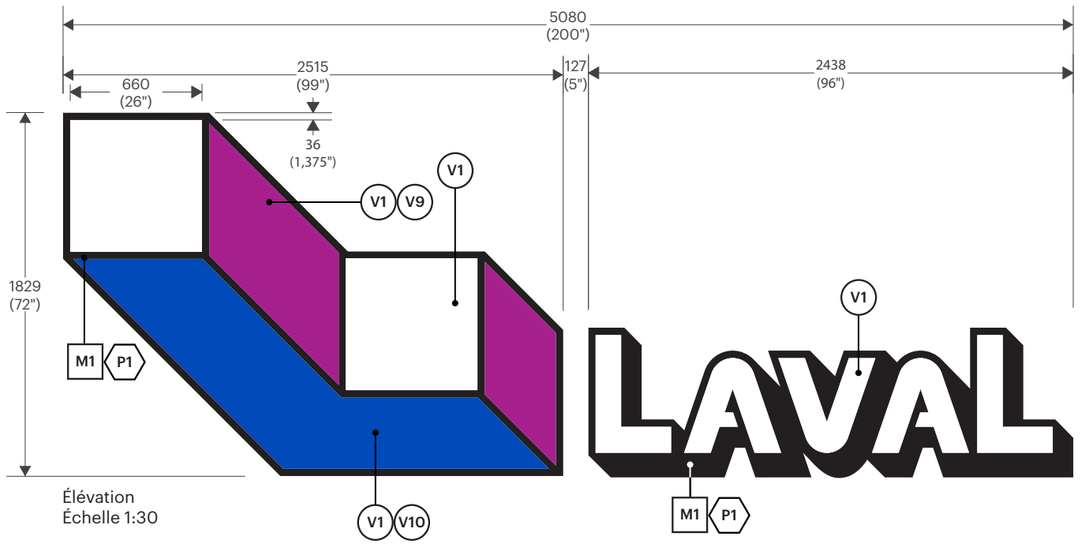

Élévation
Échelle 1:30

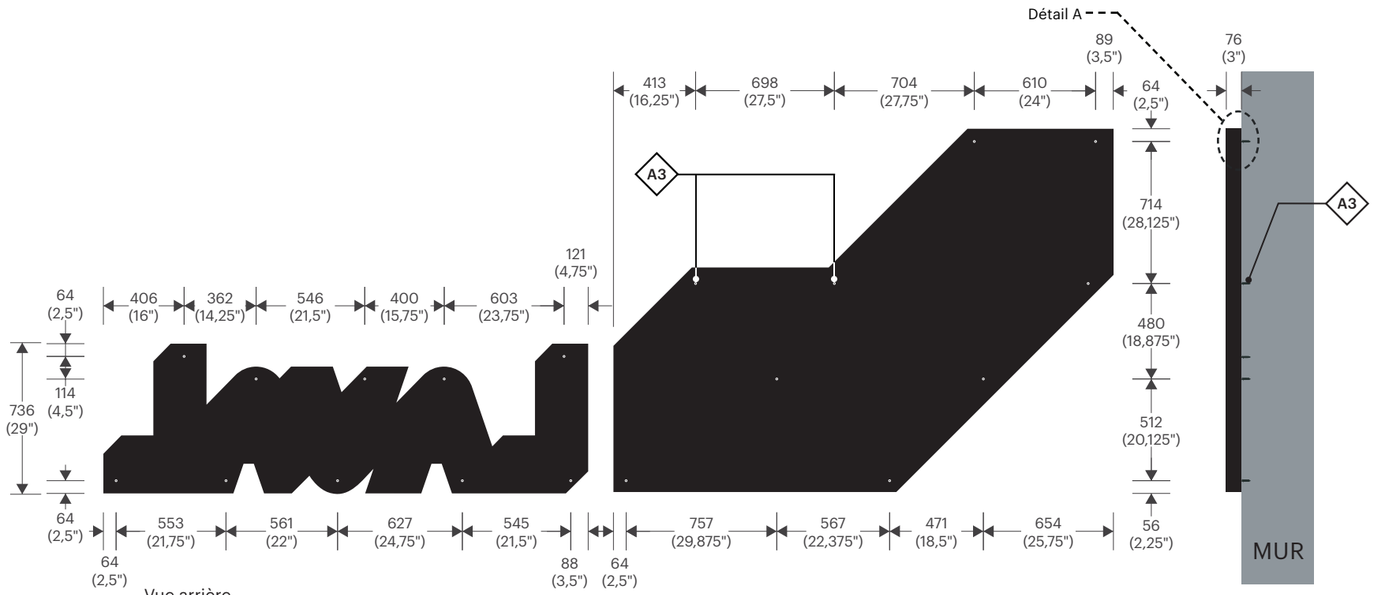

Vue arrière
Échelle 1:30

Profil
Échelle 1:30

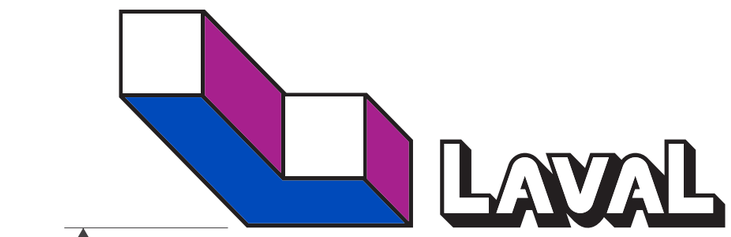

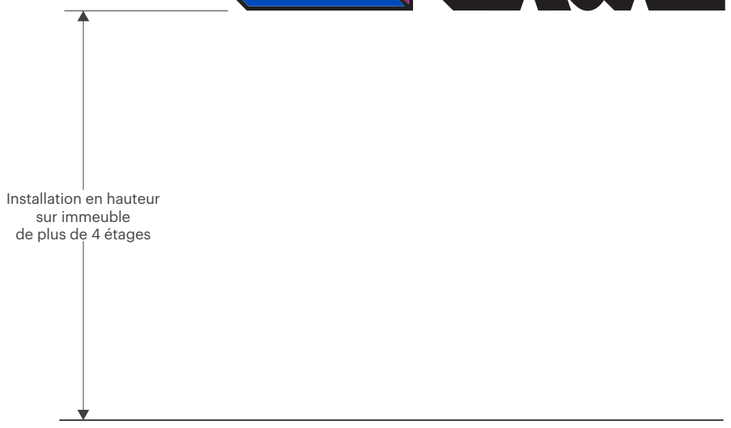

Installation

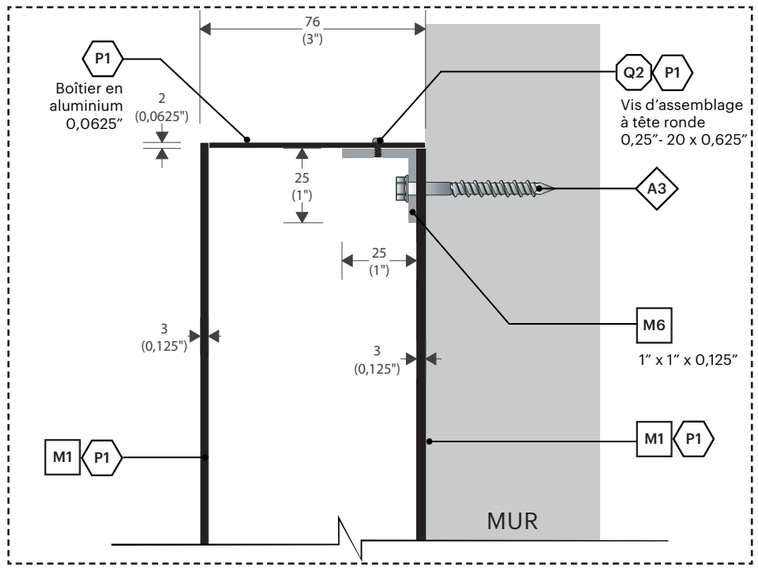

Détail A
Échelle 1:2

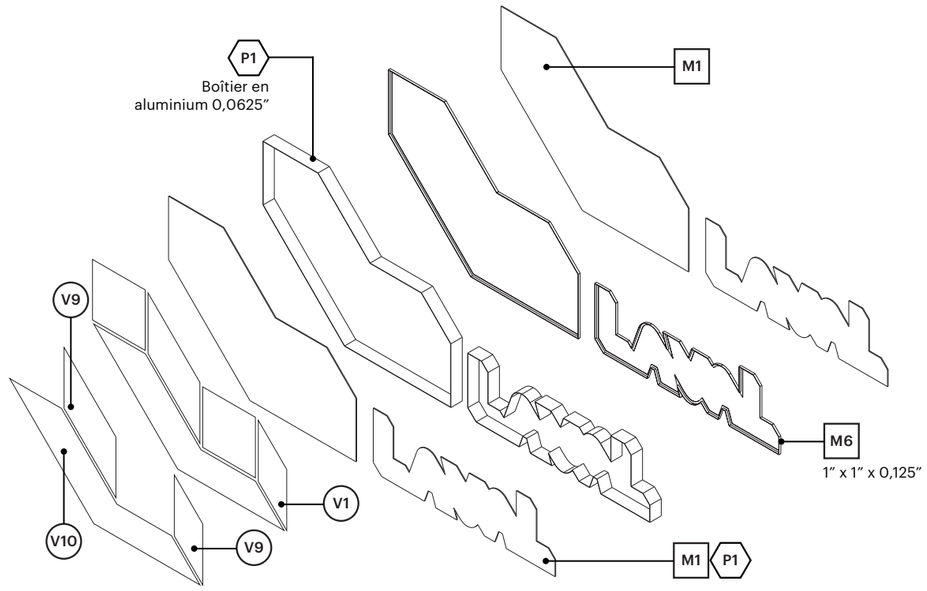

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type ILL.1.L - Identification Logo Laval - grand - lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

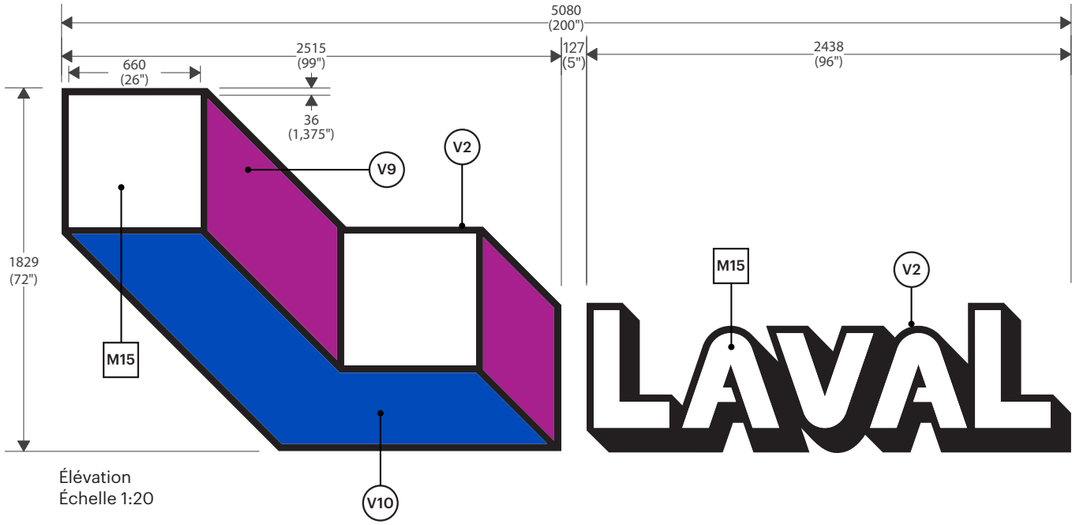

Élévation
Échelle 1:20

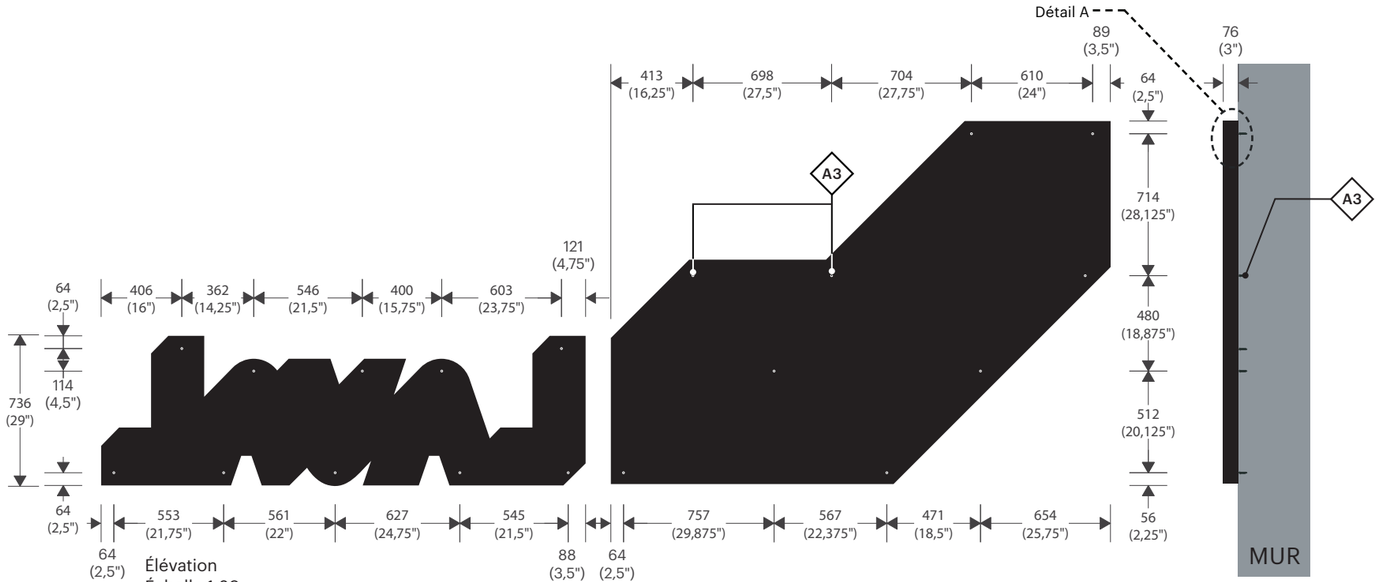

Élévation
Échelle 1:20

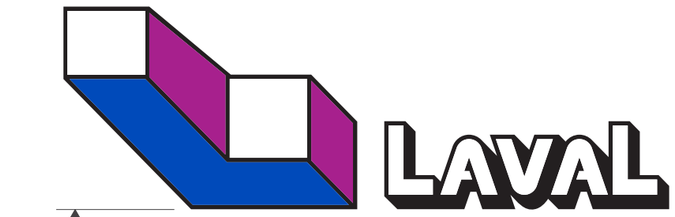

Installation en hauteur
sur immeuble
de plus de 4 étages

Installation

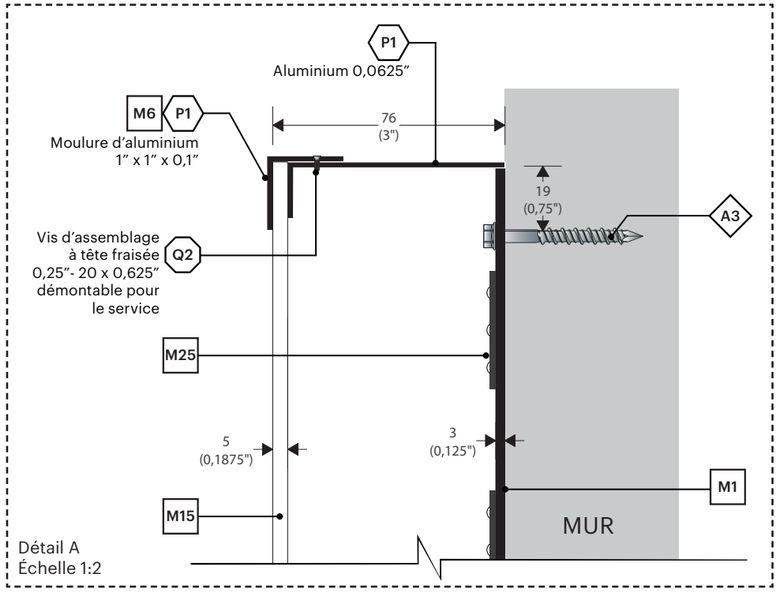

Détail A
Échelle 1:2

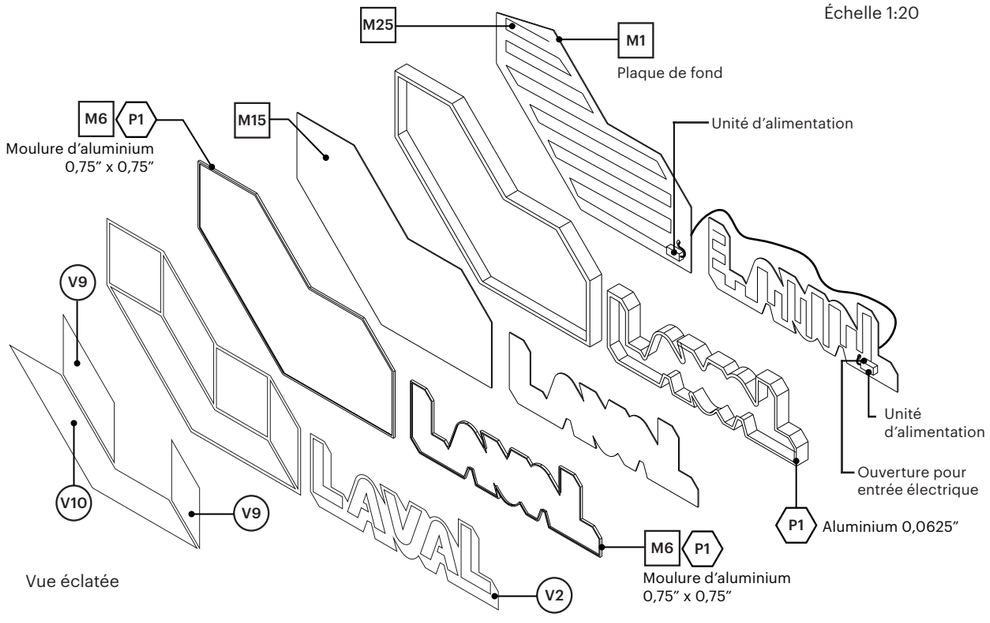

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type ILL.2 - Identification Logo Laval - moyen

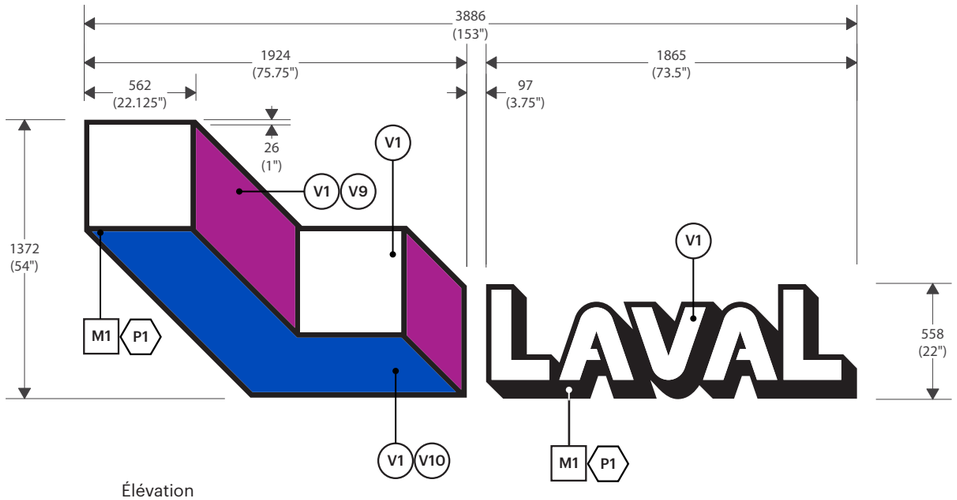

Élévation
Échelle 1:30

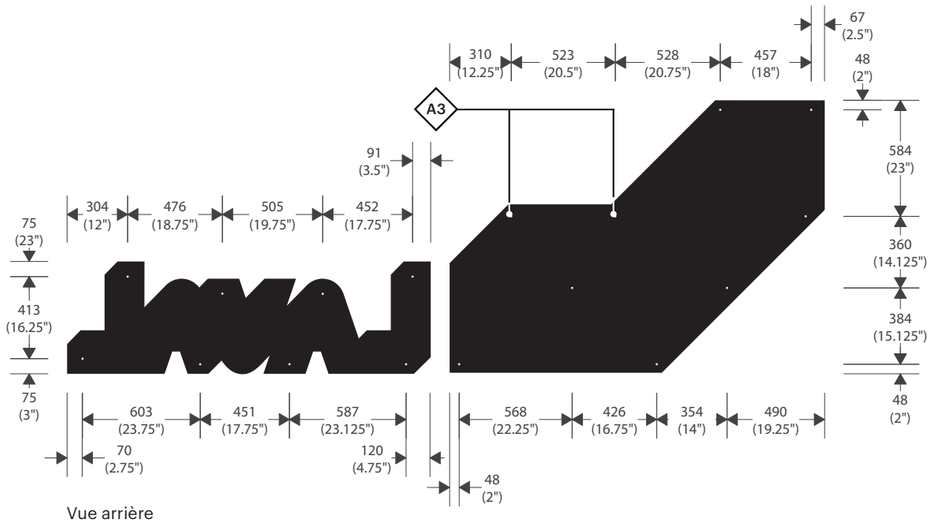

Vue arrière
Échelle 1:30

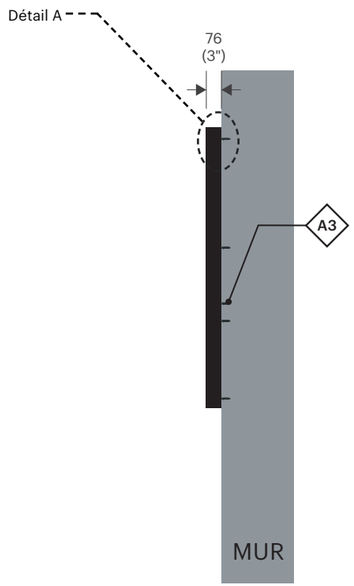

Profil
Échelle 1:30

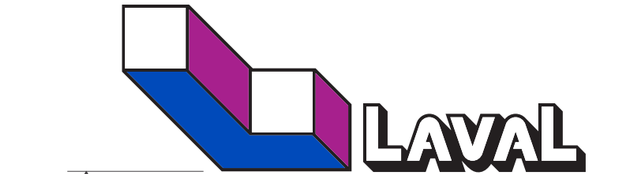

Installation pour bâtiment
de 2 à 4 étages

Installation

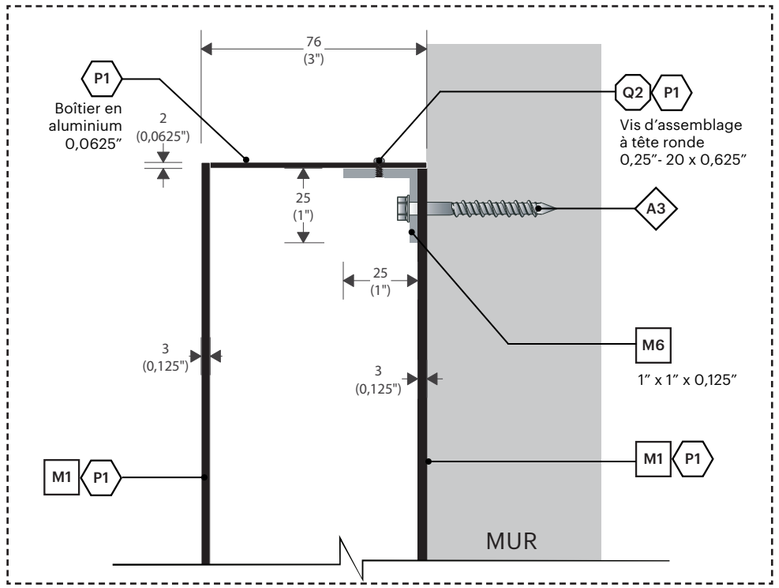

Détail A
Échelle 1:2

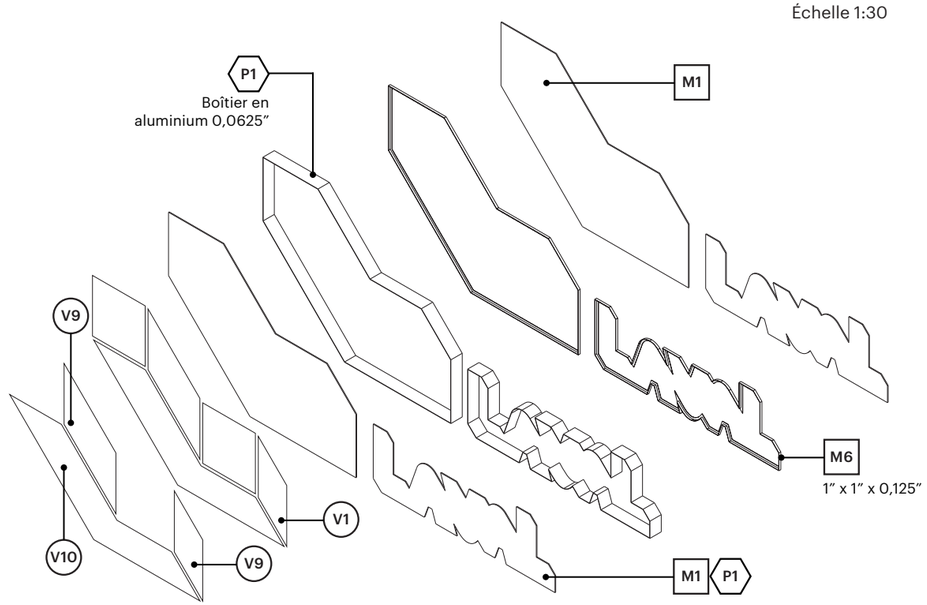

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILL.2.L - Identification Logo Laval - moyen - lumineux

Minuterie programmable requise

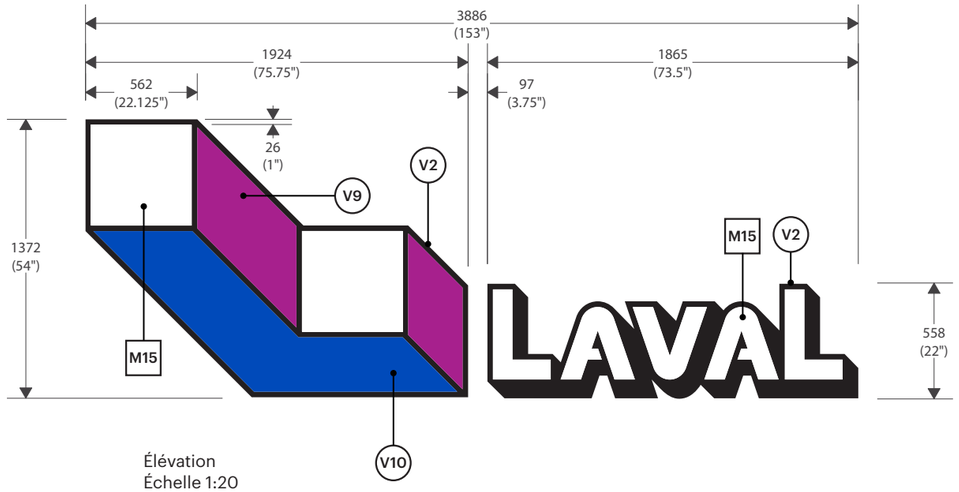

Élévation
Échelle 1:20

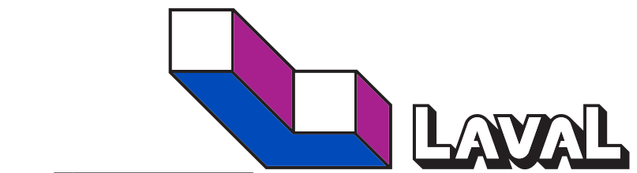

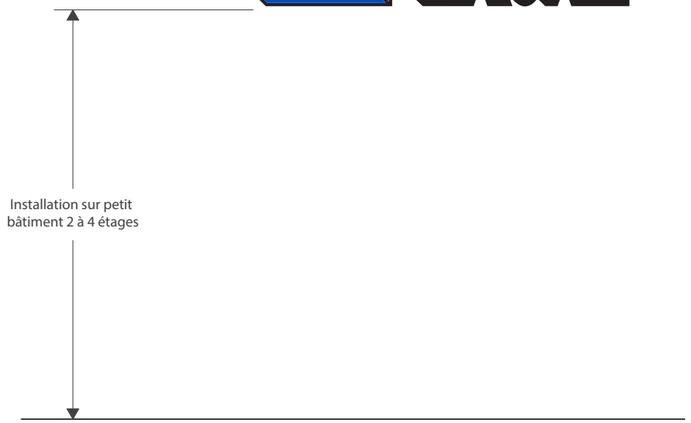

Installation

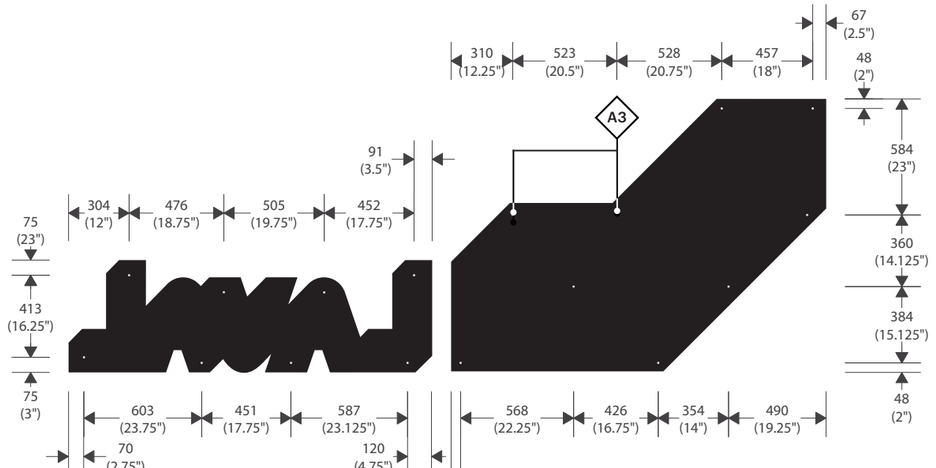

Élévation
Échelle 1:20

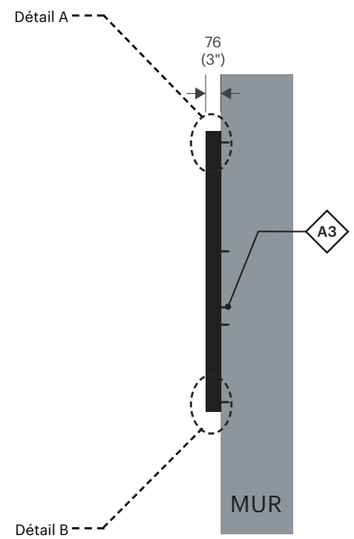

Profil
Échelle 1:30

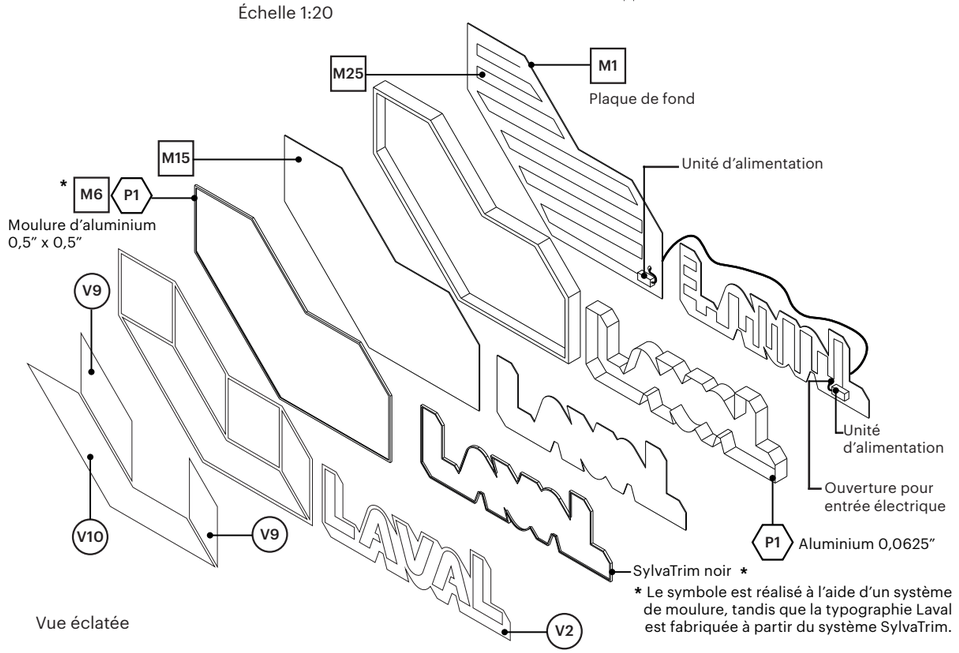

Vue éclatée

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILL.2.L - Identification Logo Laval - moyen - lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

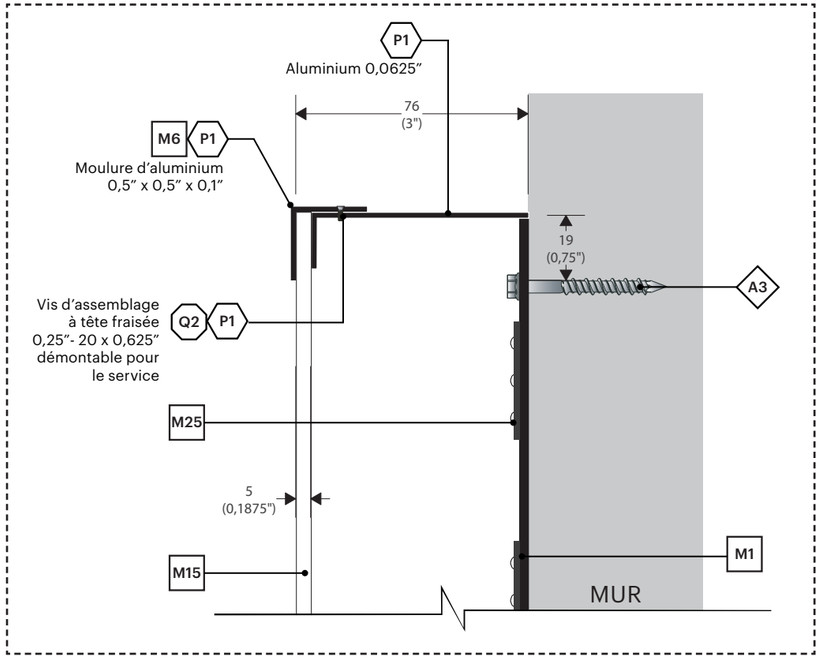

Détail A - section du logo
Échelle 1:2

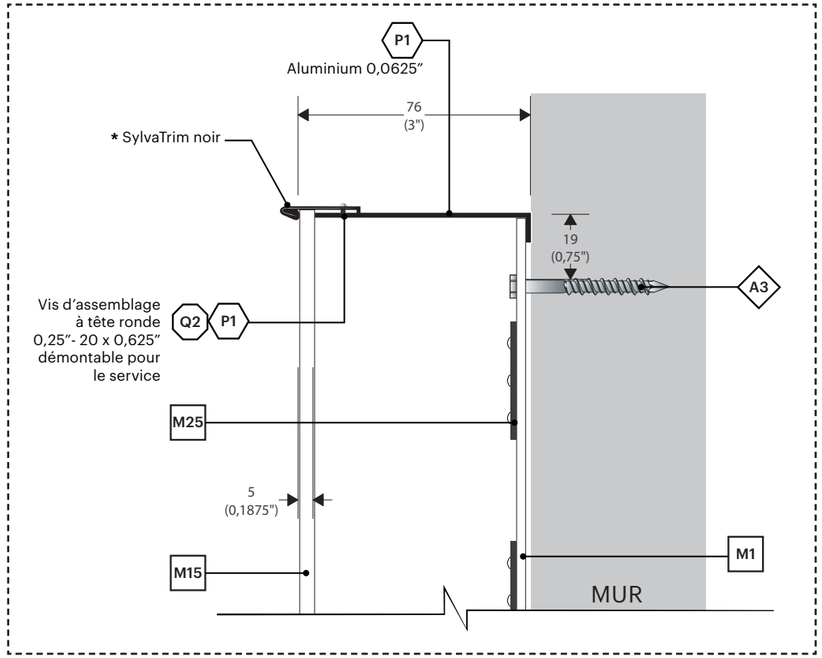

Détail B - section du lettrage
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ILL.3 - Identification Logo Laval - petit

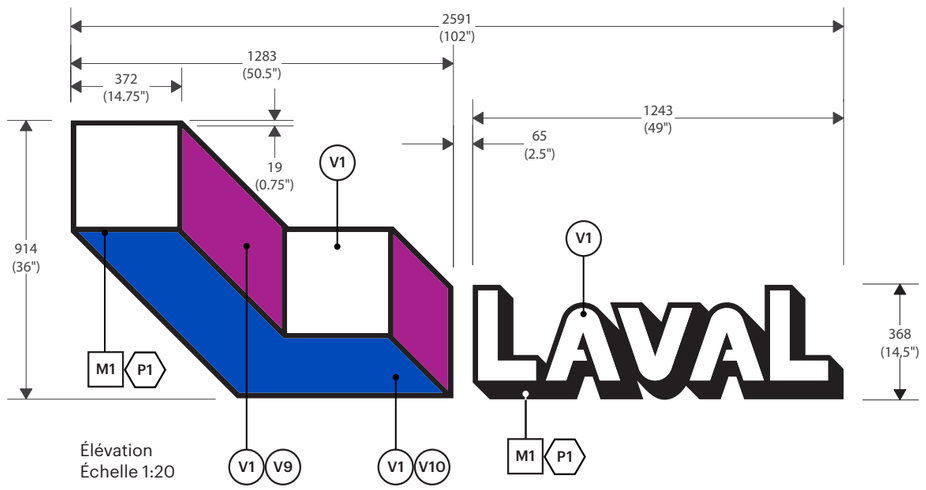

Élévation
Échelle 1:20

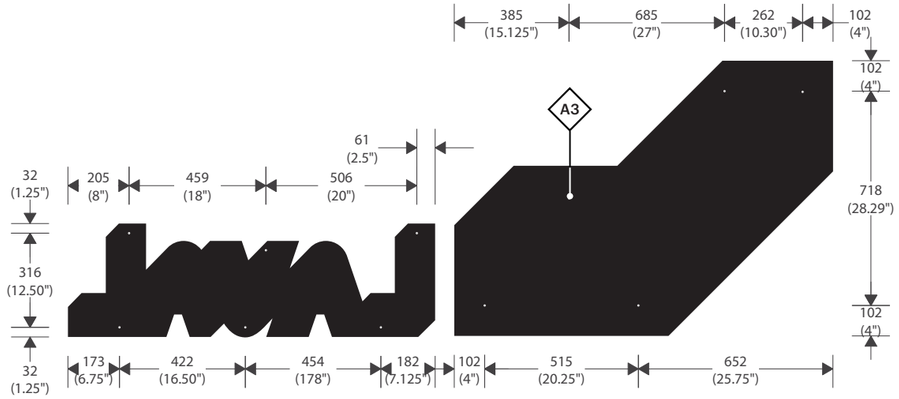

Vue arrière
Échelle 1:20

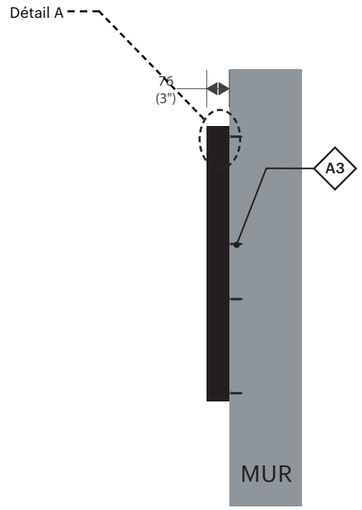

Profil
Échelle 1:20

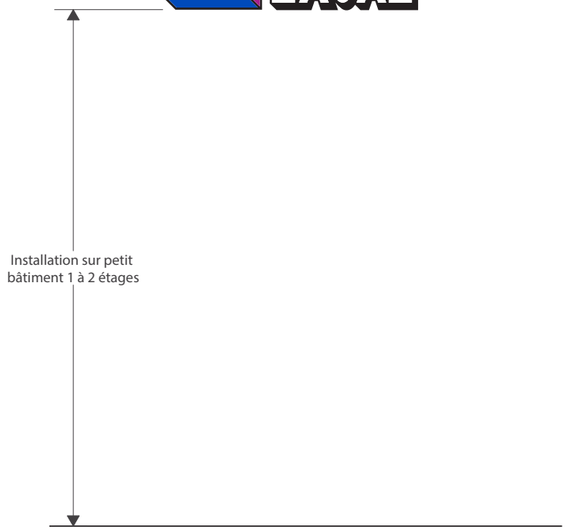

Installation

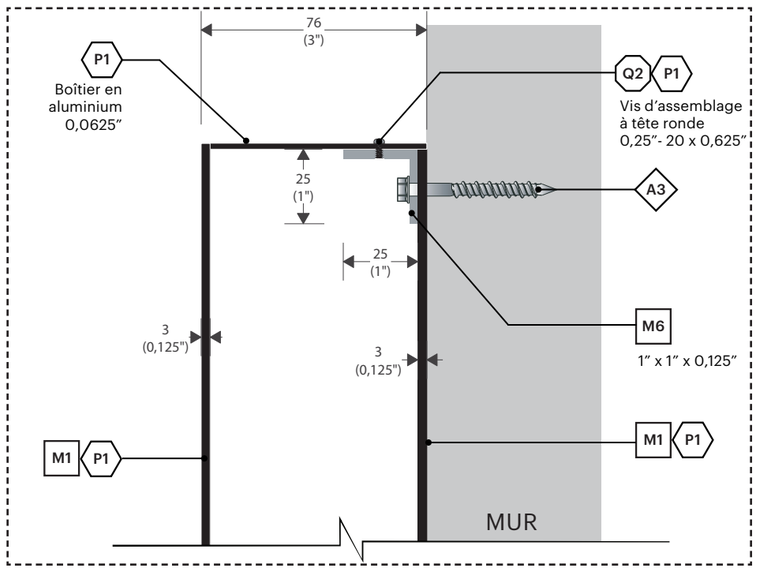

Détail A
Échelle 1:2

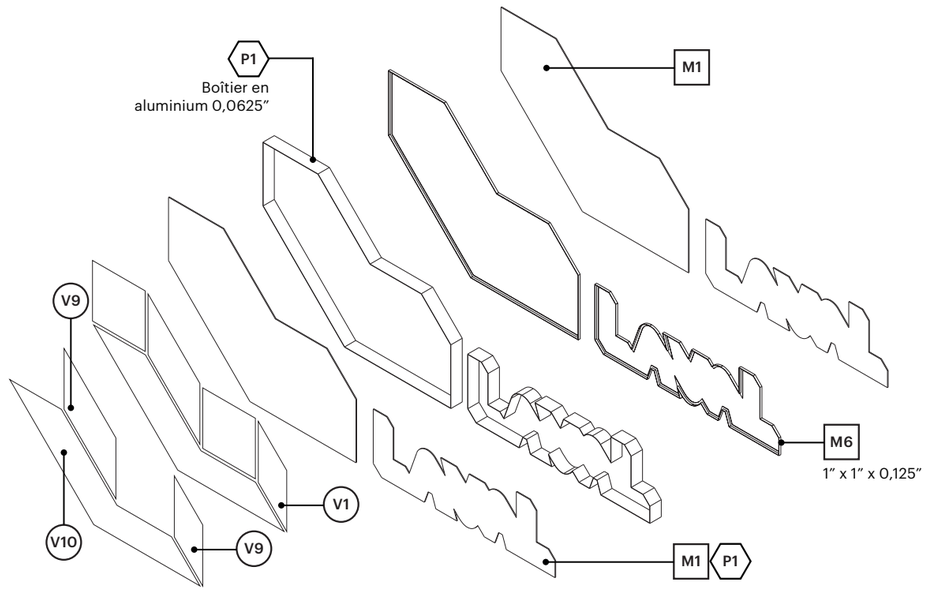

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type ILL.3.L - Identification Logo Laval - petit - lumineux

Minuterie programmable requise

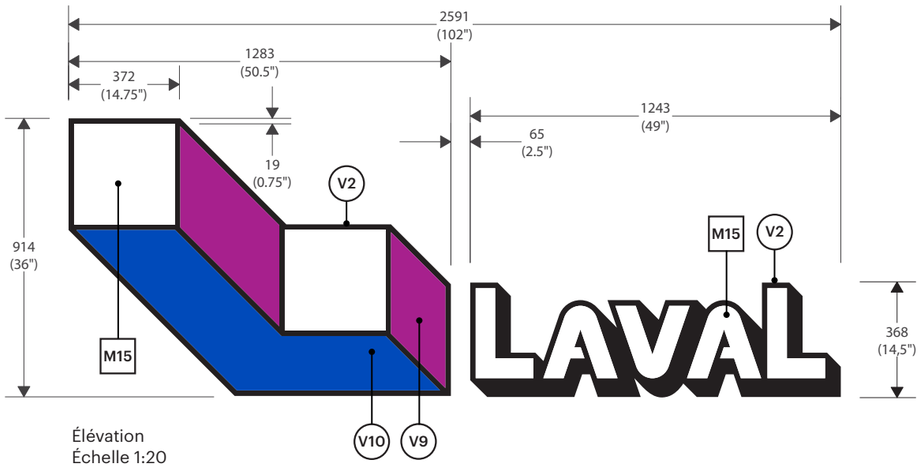

Élévation
Échelle 1:20

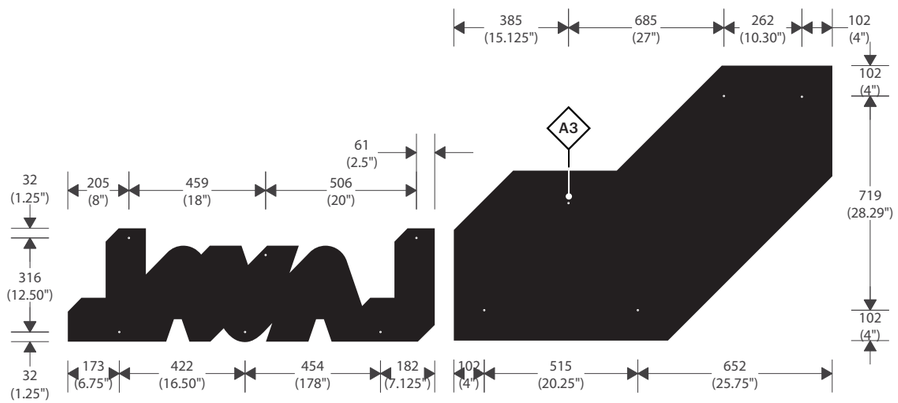

Élévation
Échelle 1:20

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

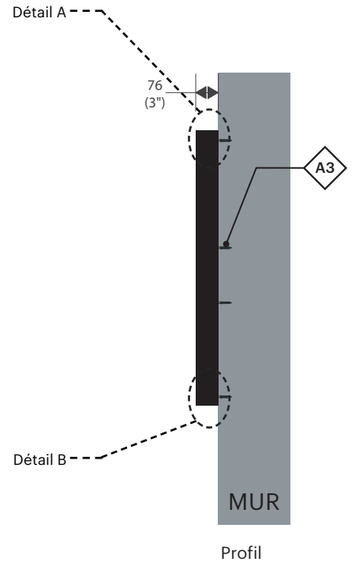

Profil
Échelle 1:30

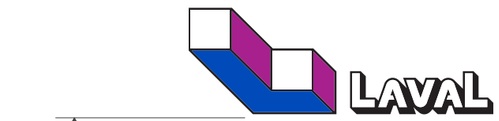

Installation sur petit
bâtiment 1 à 2 étages

Installation

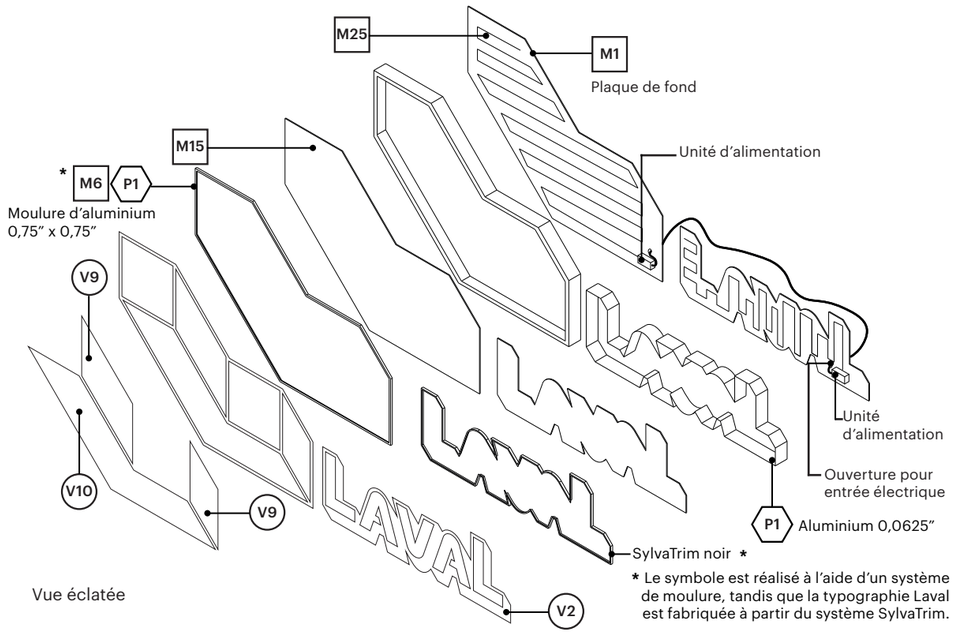

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ILL.3.L - Identification Logo Laval - petit - lumineux

Minuterie programmable requise

NOTE :
Inclure une minuterie programmable installée dans le bâtiment à côté du panneau électrique.

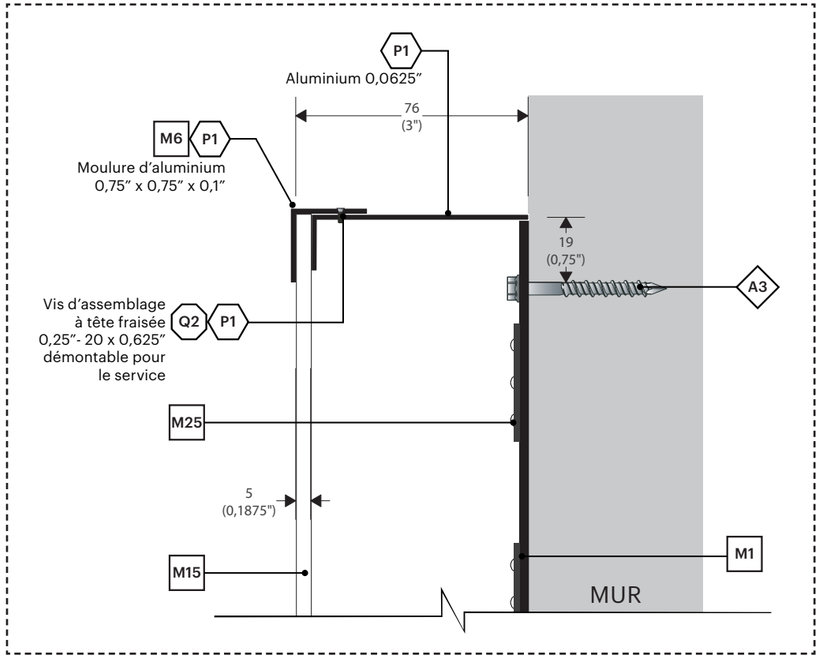

Détail A - section du logo
Échelle 1:2

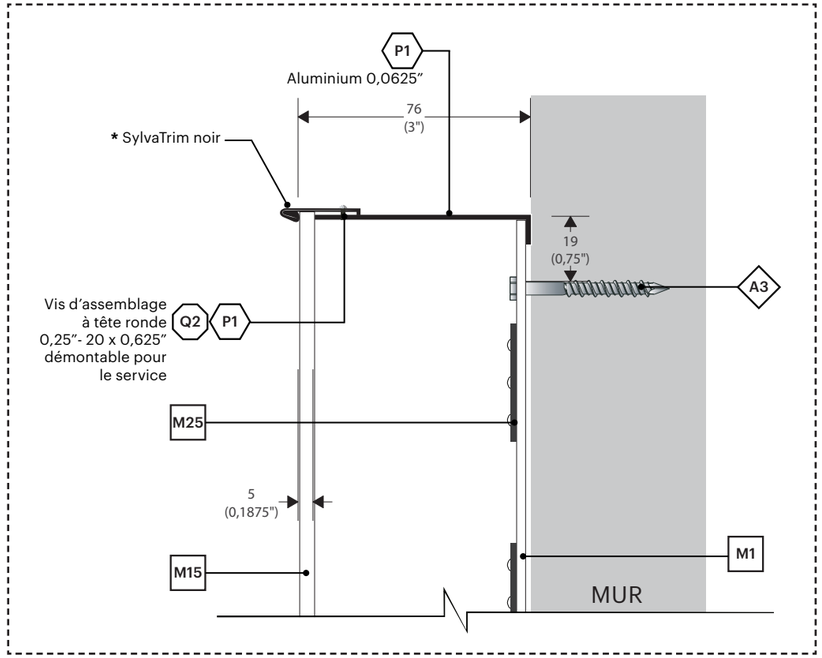

Détail B - section du lettrage
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ILL.3.V - Identification Logo Laval - petit - sur Vitre

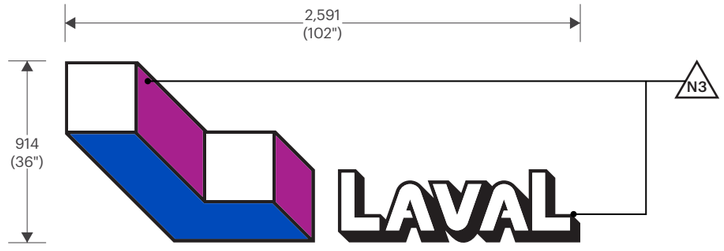

Élévation
Échelle 1:20

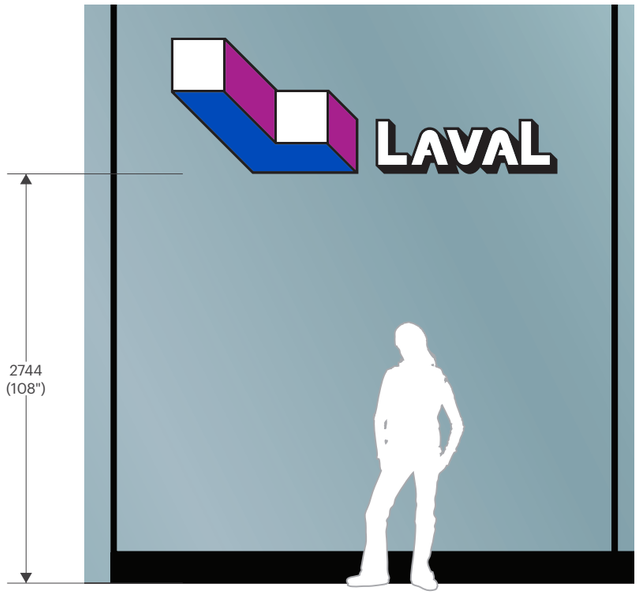

Installation

NOTE :
Vinyle collé en première surface.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ILM.1 - Identification de Local Murale - cubicule

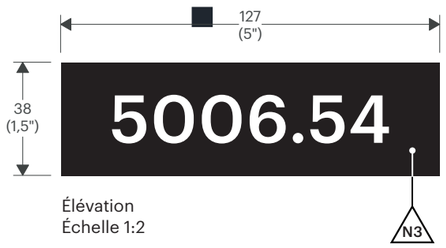

Élévation
Échelle 1:2

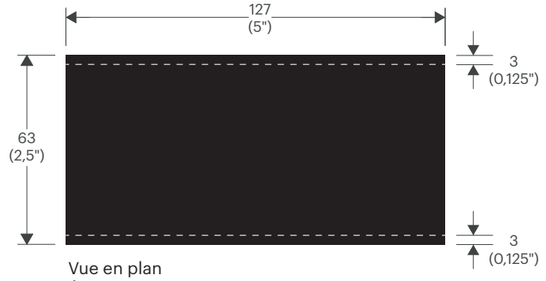

Vue en plan
Échelle 1:2

NOTE :
Installation du côté corridor ou du côté droit du cubicule.

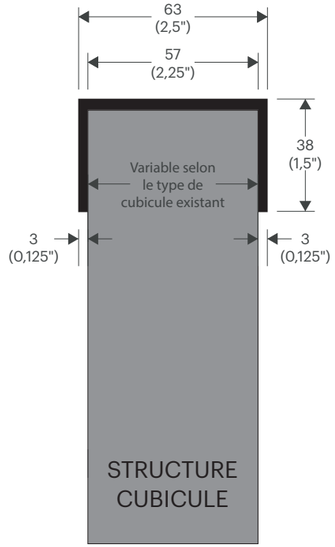

Profil
Échelle 1:2

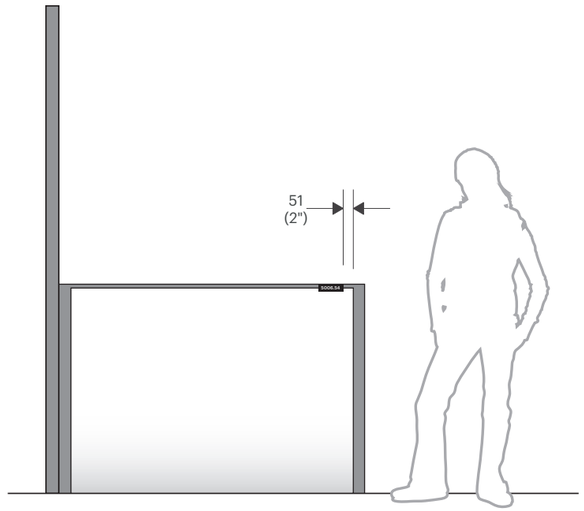

Installation

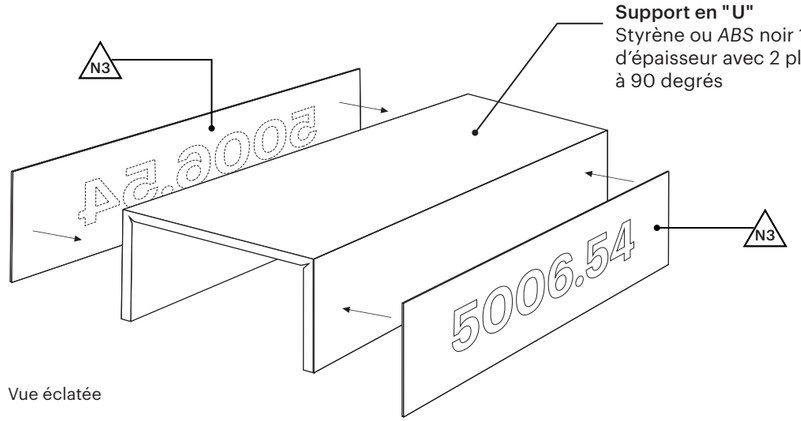

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ILM.2 - Identification de Local Murale - bureau

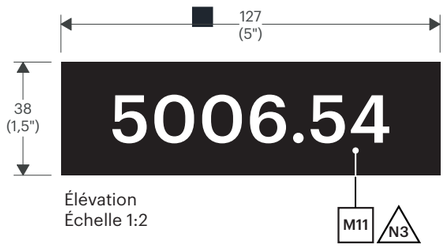

Élévation
Échelle 1:2

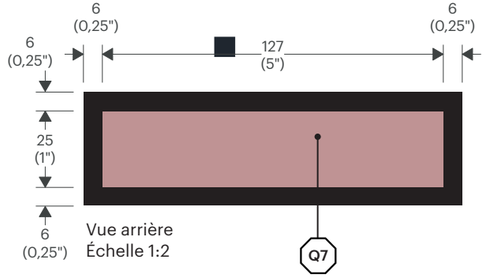

Vue arrière
Échelle 1:2

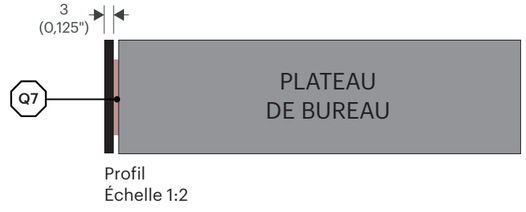

Profil
Échelle 1:2

NOTE :
Installation du côté corridor ou du côté droit du bureau.

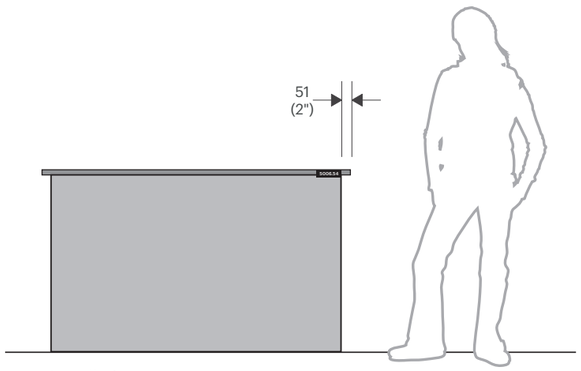

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ILMB - Identification de Local Murale avec braille

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

Élévation
Échelle 1:2

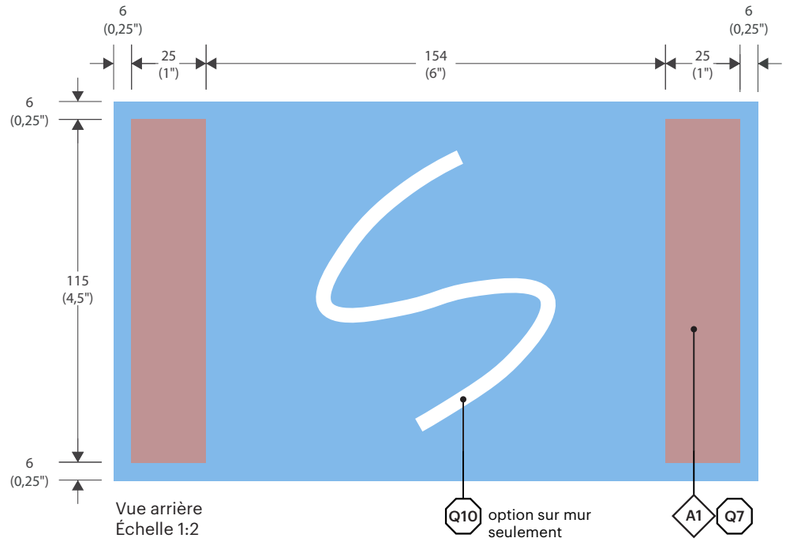

Vue arrière
Échelle 1:2

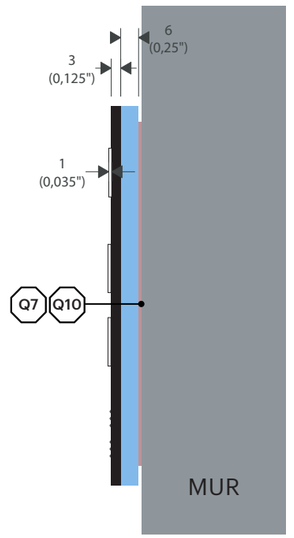

Profil (option sur mur)
Échelle 1:2

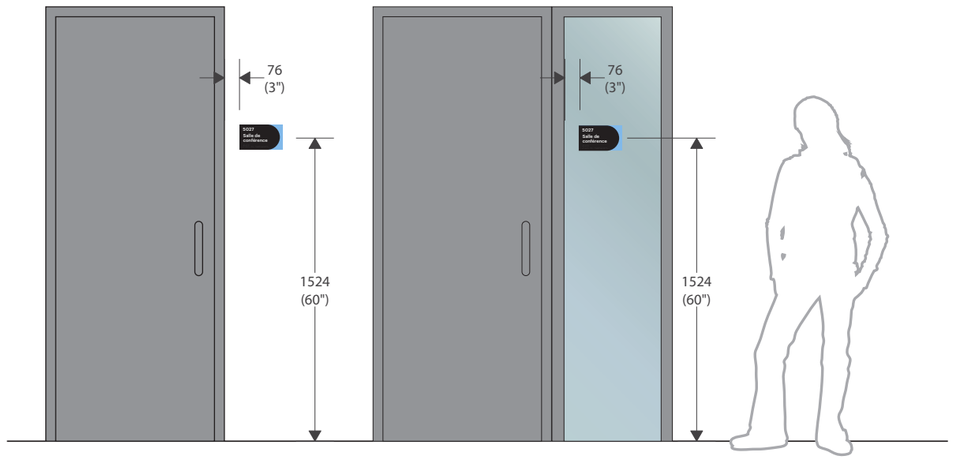

Installation sur mur

Installation sur vitre

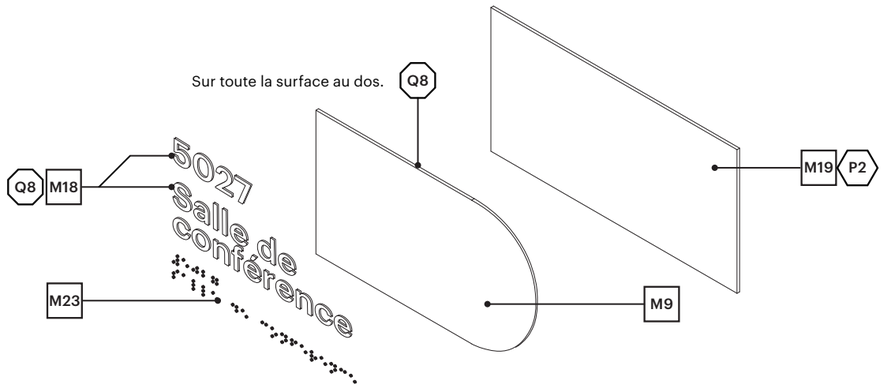

Vue éclatée

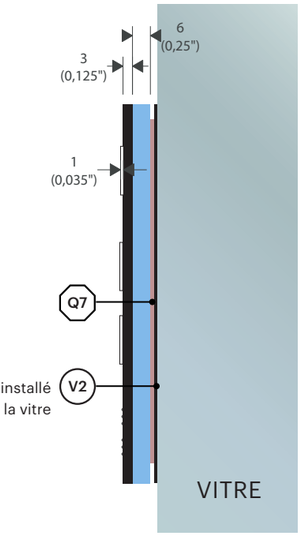

Profil (option sur vitre)
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ILMB.E - Identification de Local Murale avec braille - extérieur

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

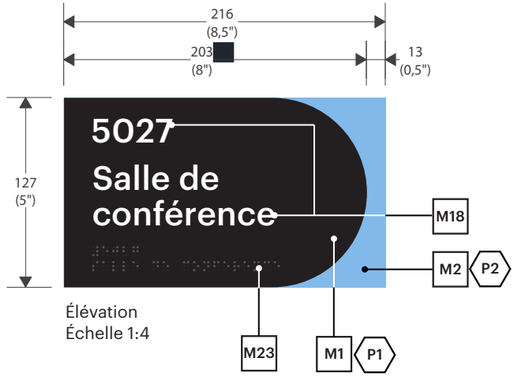

Élévation
Échelle 1:4

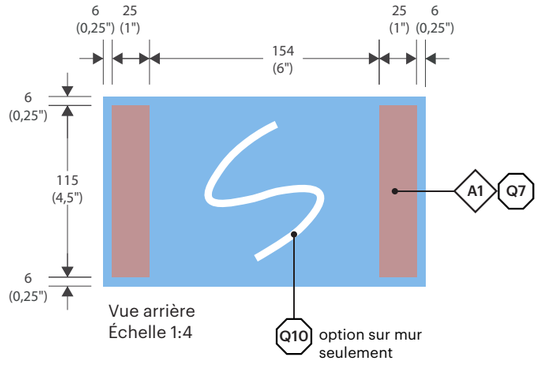

Vue arrière
Échelle 1:4

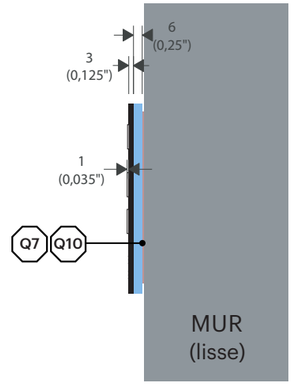

Profil (option sur mur)
Échelle 1:4

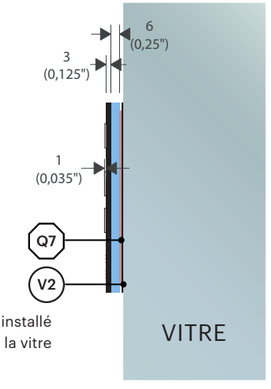

Vinyle cache installé
en 1re surface sur la vitre

Profil (option sur vitre)
Échelle 1:4

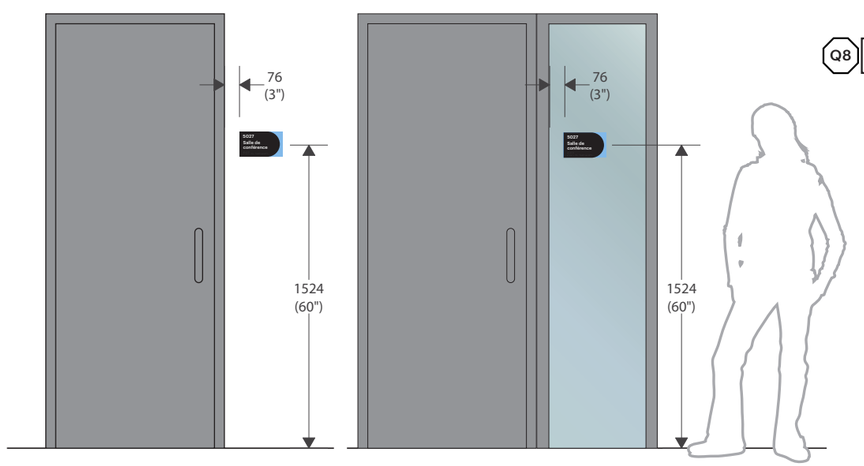

Installation sur mur

Installation sur vitre

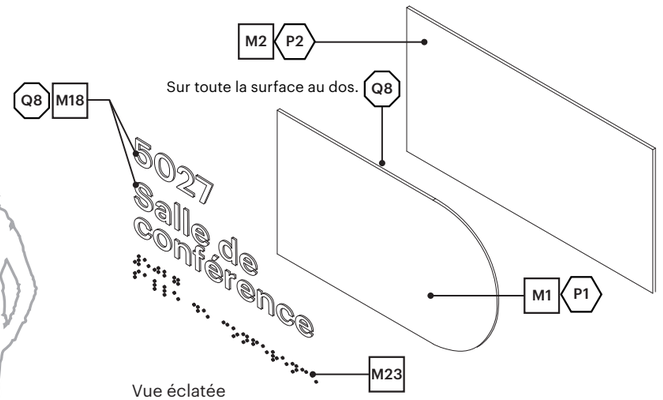

Vue éclatée

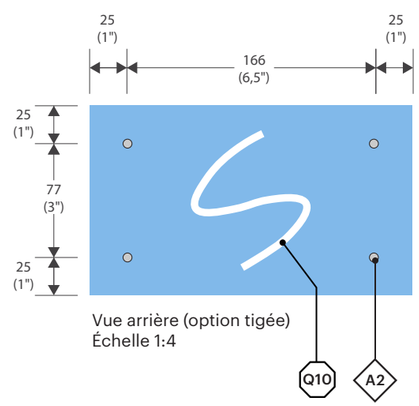

Vue arrière (option tigée)
Échelle 1:4

Tiges soudées
au dos du panneau
d'aluminium

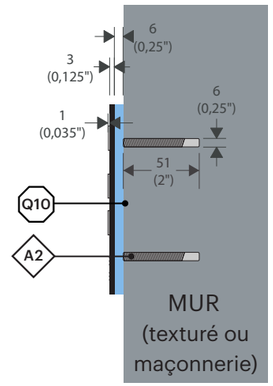

Profil (option tigée)
Échelle 1:4

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IN - Identification de Niveau

NOTES :
- Toujours installer le panneau du côté de la poignée.
- Installation à l'intérieur et à l'extérieur de la cage d'escalier.

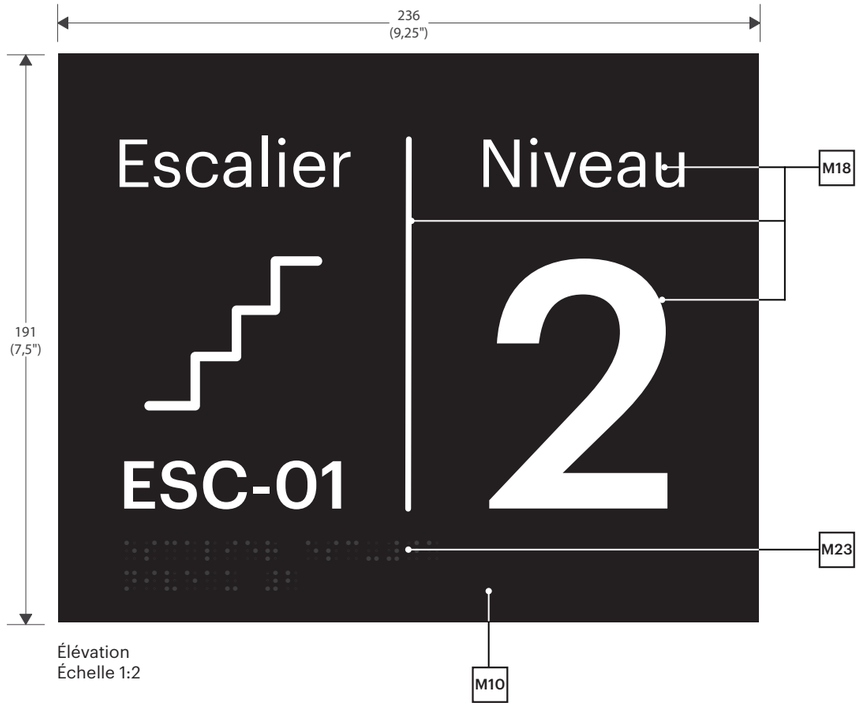

Élévation
Échelle 1:2

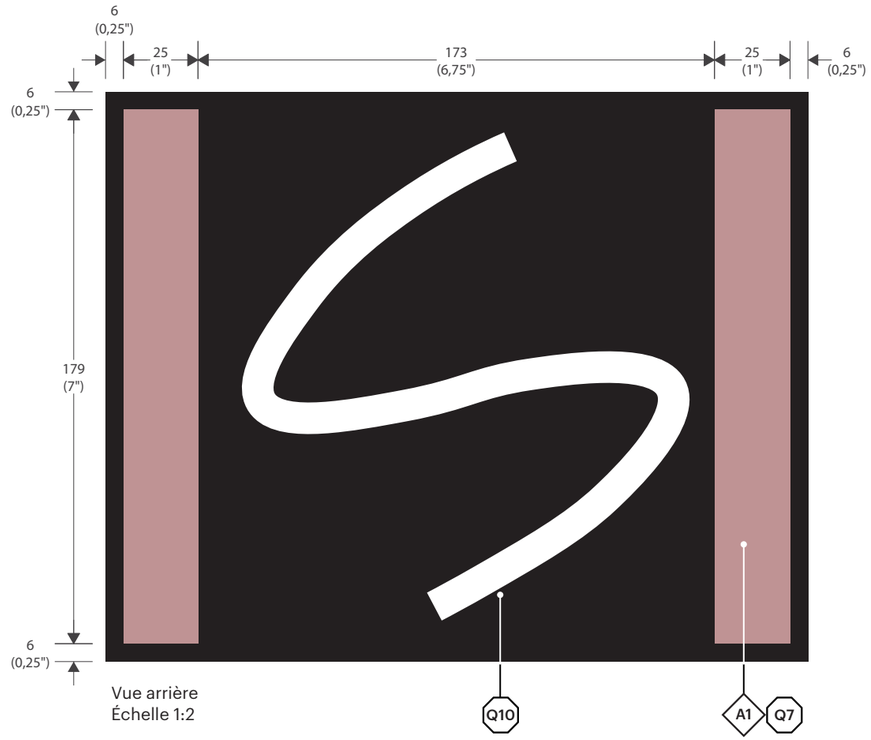

Vue arrière
Échelle 1:2

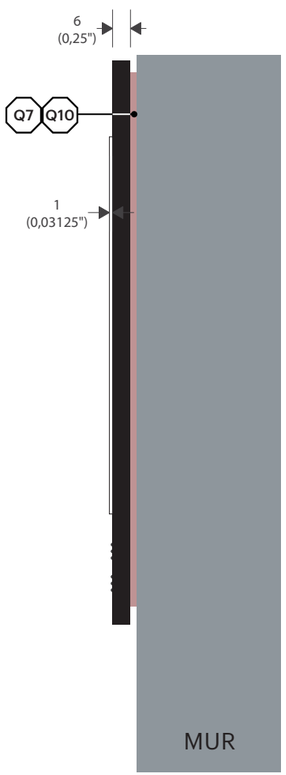

Profil
Échelle 1:2

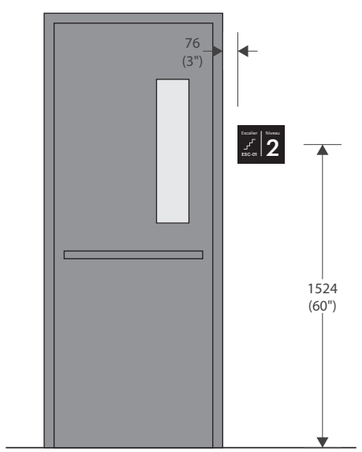

Installation côté corridor

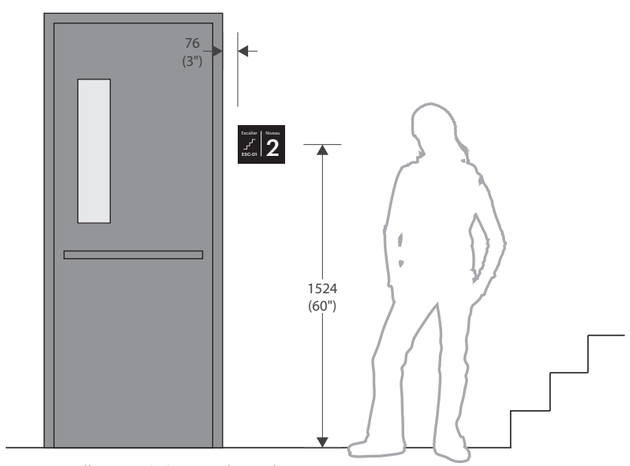

Installation côté cage d'escalier

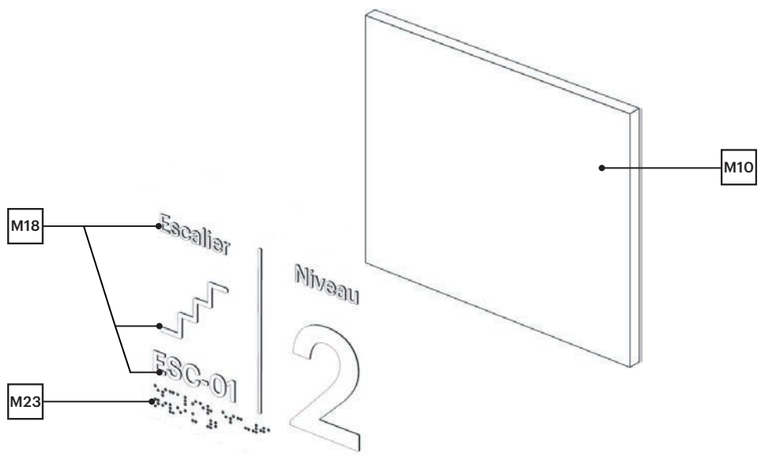

Vue Éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IN.1 - Identification d'escalier sans issue

NOTES :
- Toujours installer le panneau du côté de la poignée.
- Installation à l'intérieur et à l'extérieur de la cage d'escalier, directement sous le panneau de type IN.

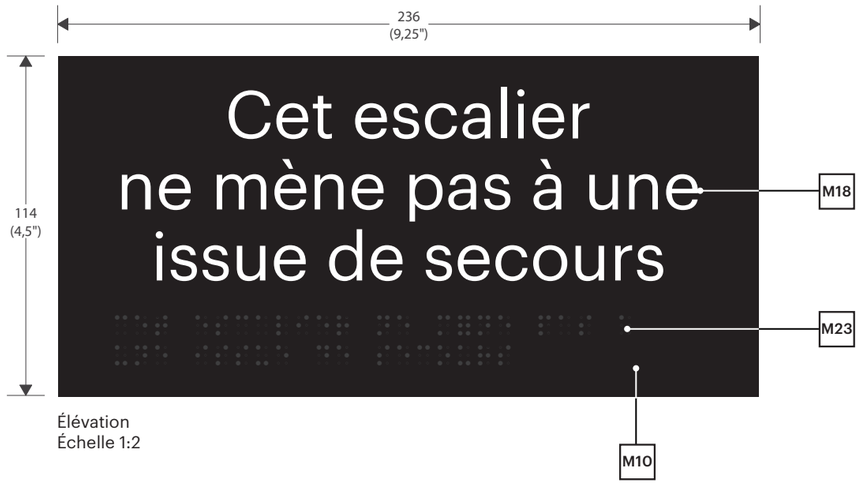

Élévation
Échelle 1:2

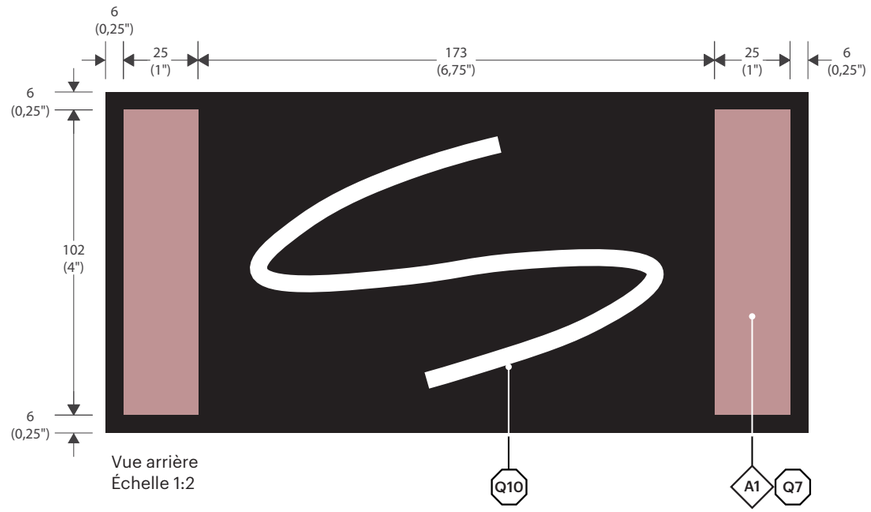

Vue arrière
Échelle 1:2

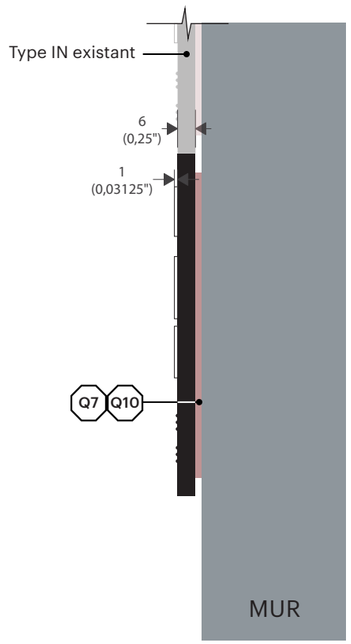

Profil
Échelle 1:2

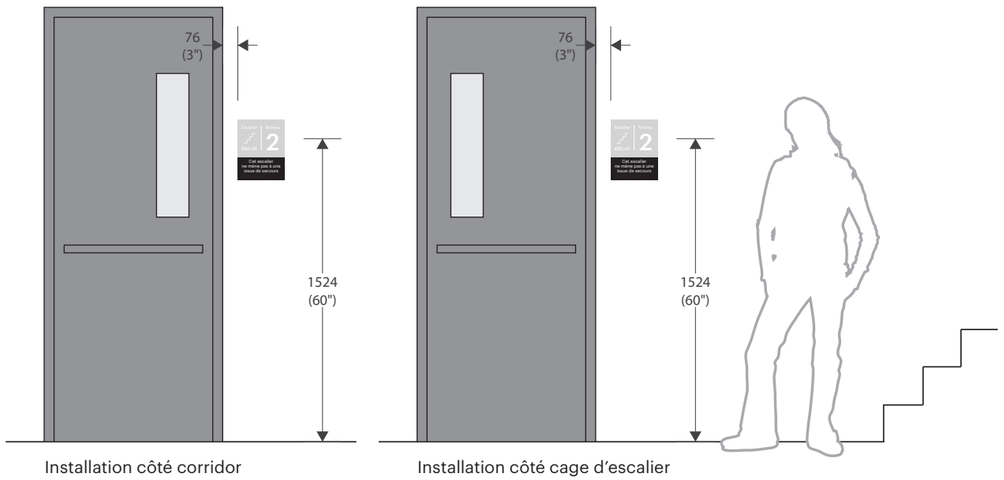

Installation côté corridor

Installation côté cage d'escalier

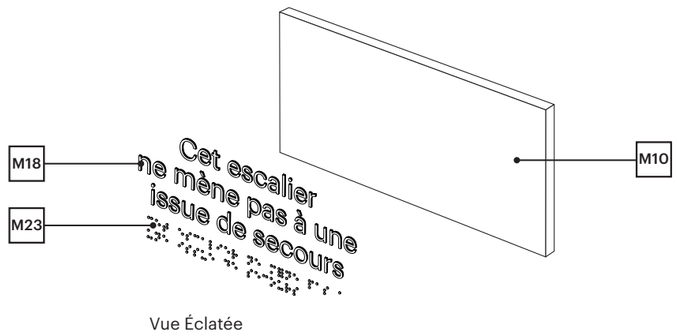

Vue Éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IN.2 - Identification d'escalier - réentrée

NOTES :
- Toujours installer le panneau du côté de la poignée.
- Installation à l'intérieur de la cage d'escalier, directement sous le panneau de type IN.

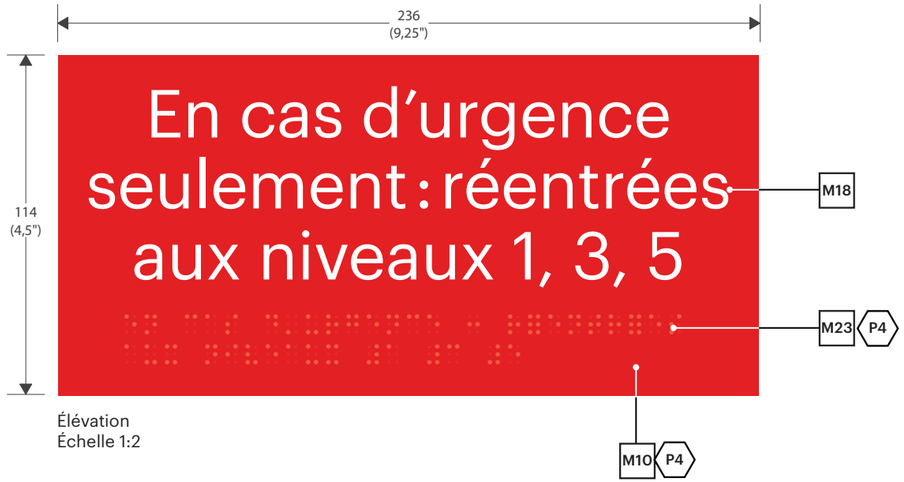

Élévation
Échelle 1:2

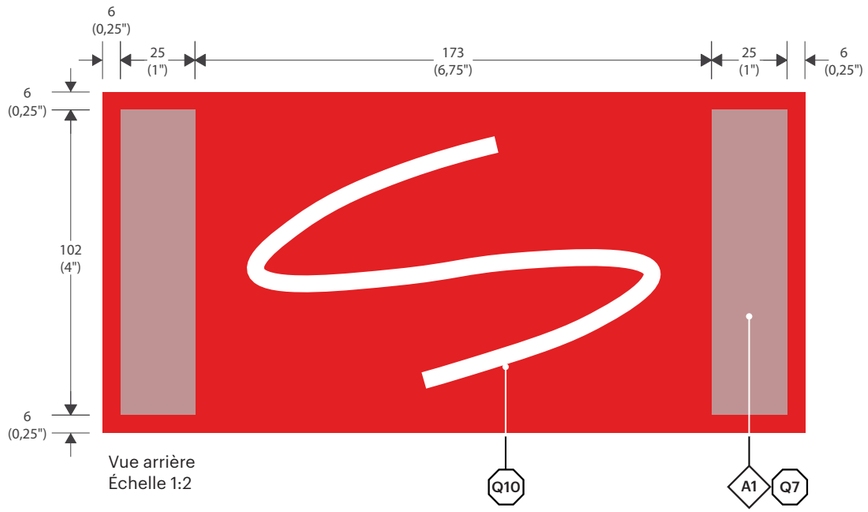

Vue arrière
Échelle 1:2

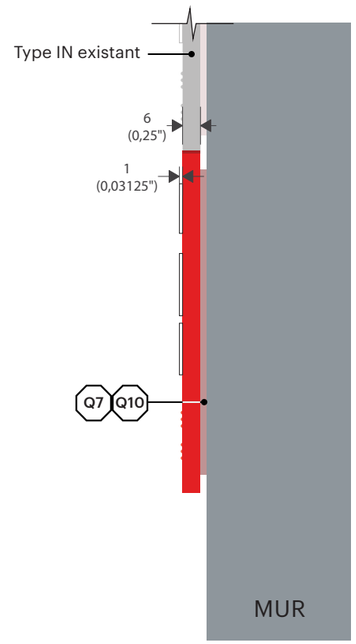

Profil
Échelle 1:2

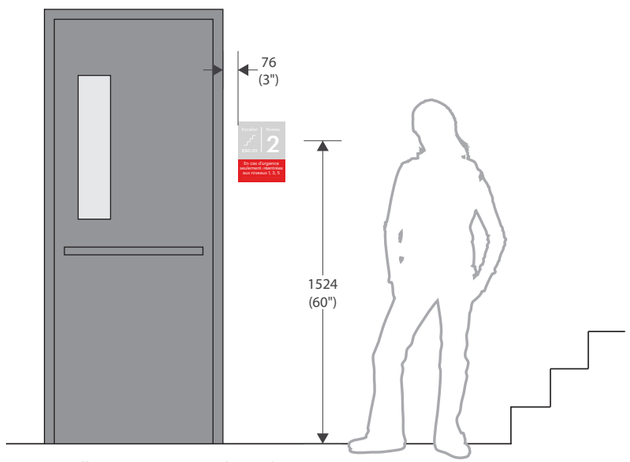

Installation côté cage d'escalier

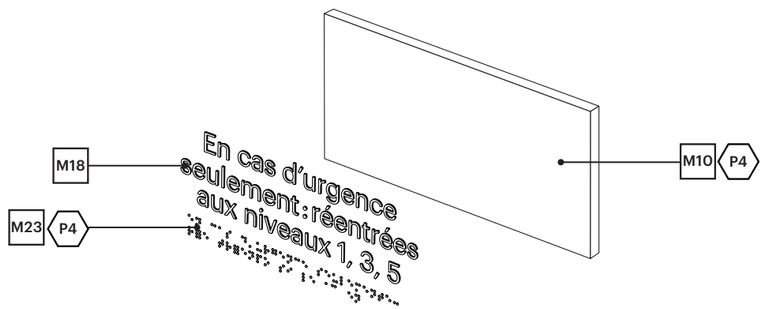

Vue Éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type INC - Identification de numéro de comptoir

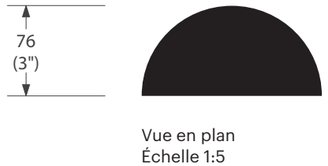

Vue en plan
Échelle 1:5

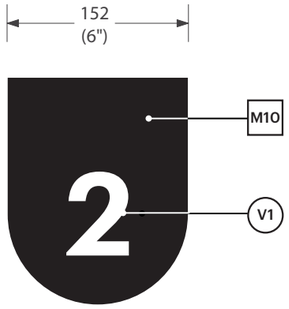

Élévation
Échelle 1:5

Vue de profil
Échelle 1:5

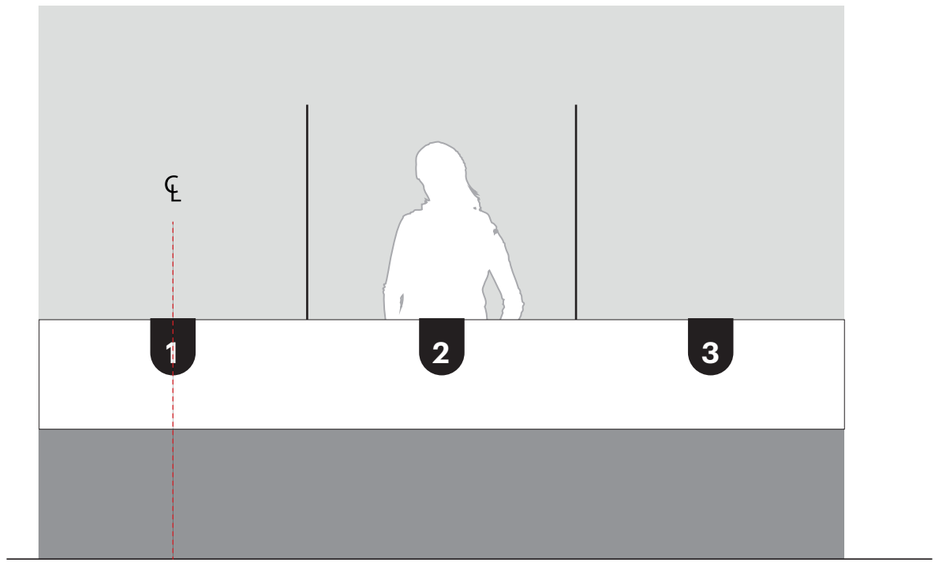

Installation

NOTE :
Installation centrée au poste de travail de la personne derrière le comptoir.

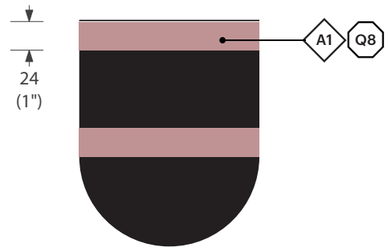

Arrière
Échelle 1:5

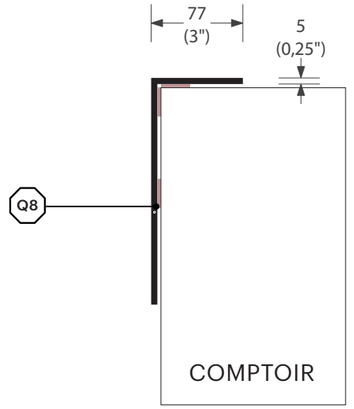

Profil
Échelle 1:5

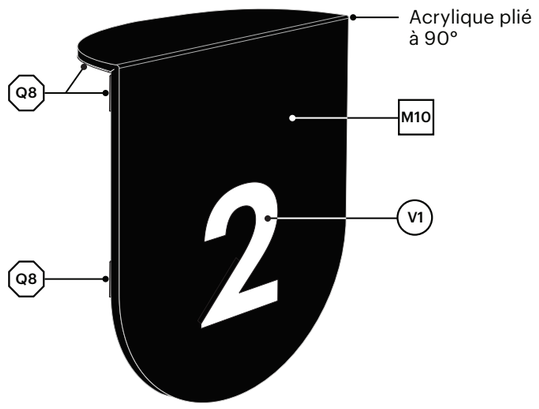

Perspective

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IPG - Identification Porte de Garage

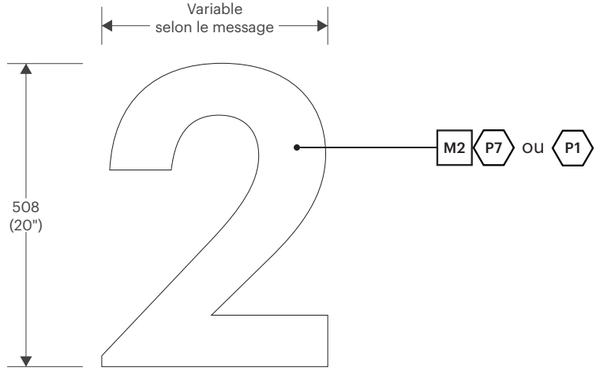

Élévation
Échelle 1:10

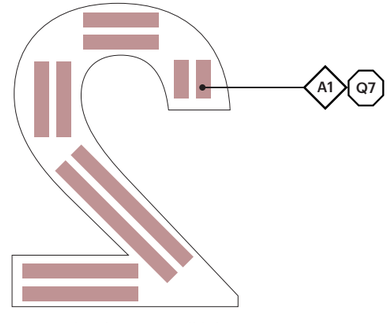

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

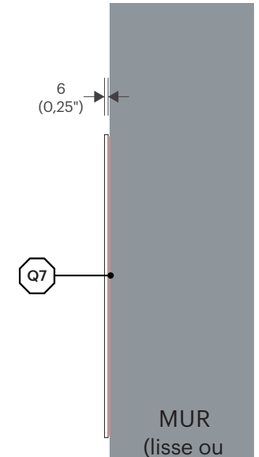

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

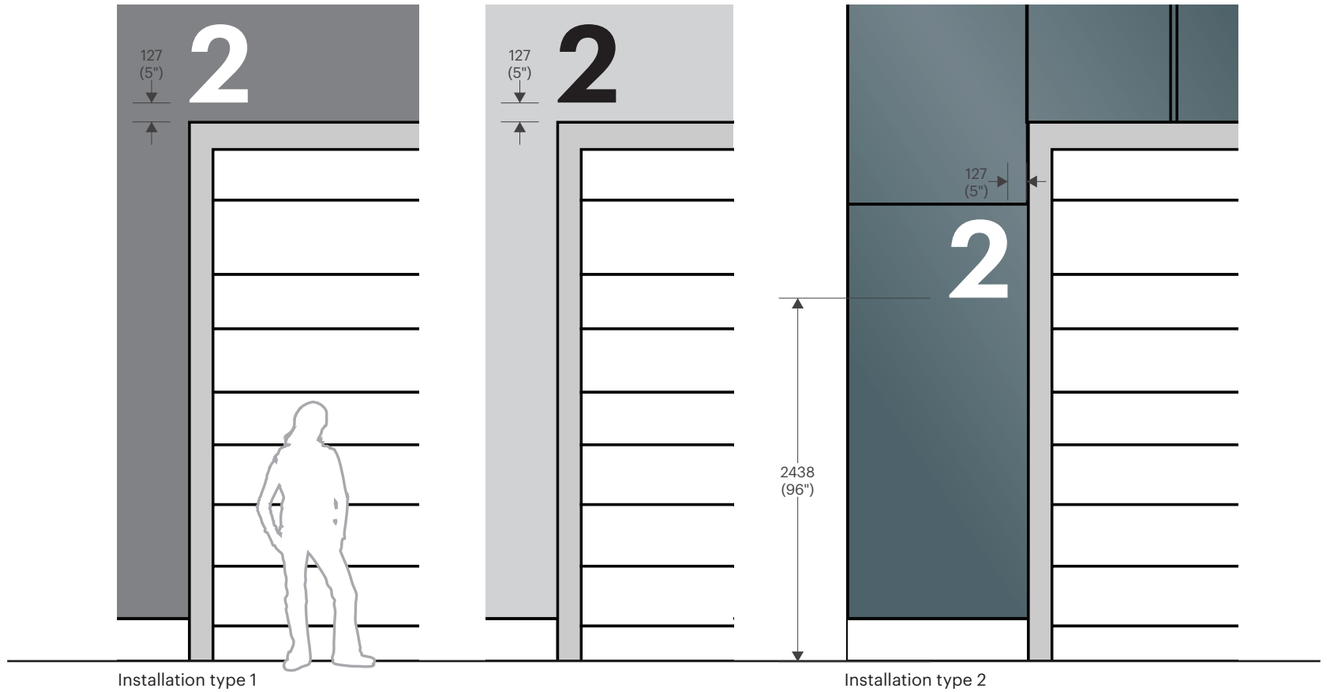

Installation type 1

Installation type 2

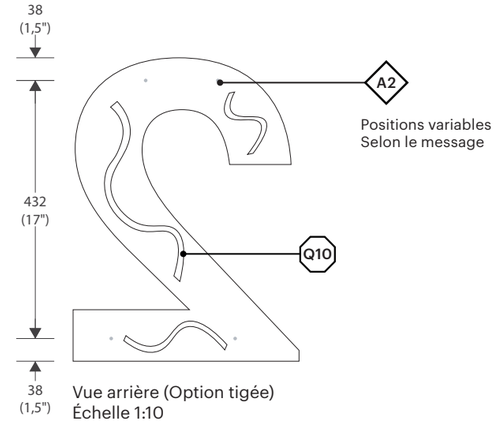

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:10

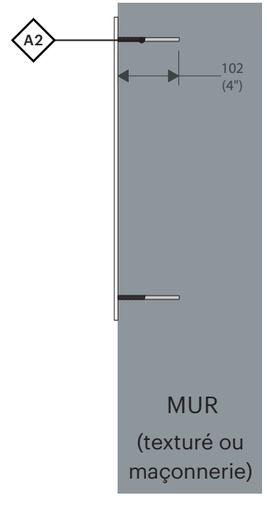

Profil (Option tigée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IPP - Identification de Parc sur Poteau

Sceau d'ingénieur requis

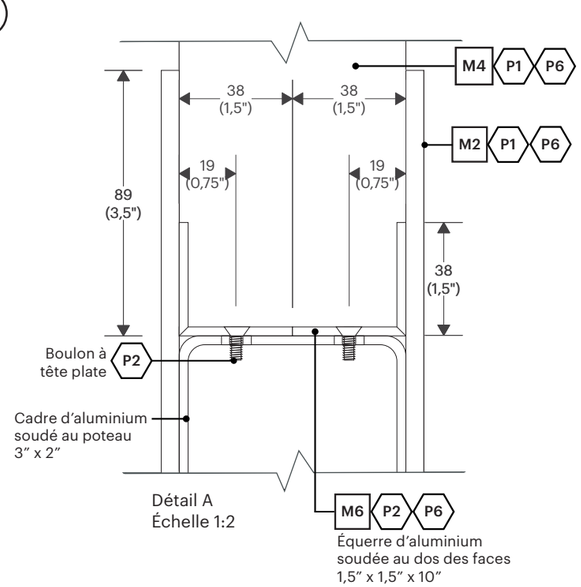

Détail A
Échelle 1:2

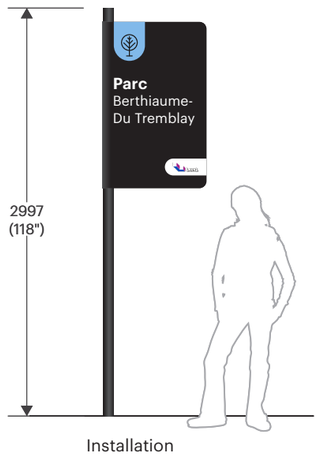

Installation

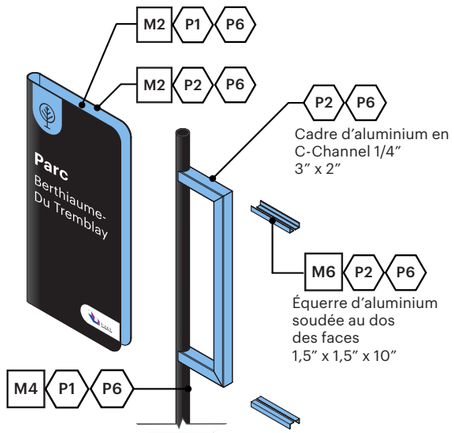

Détail A
Échelle 1:30

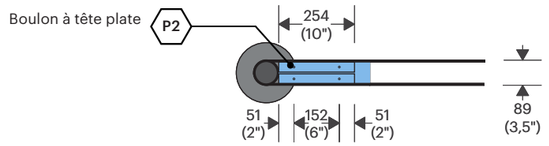

Vue en plan
Échelle 1:5

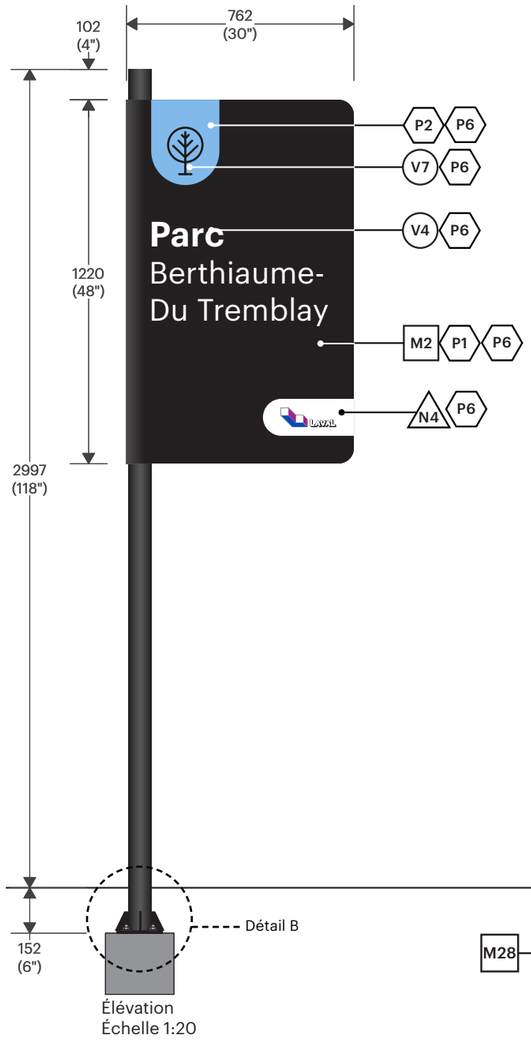

Élévation
Échelle 1:20

NOTE :
La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

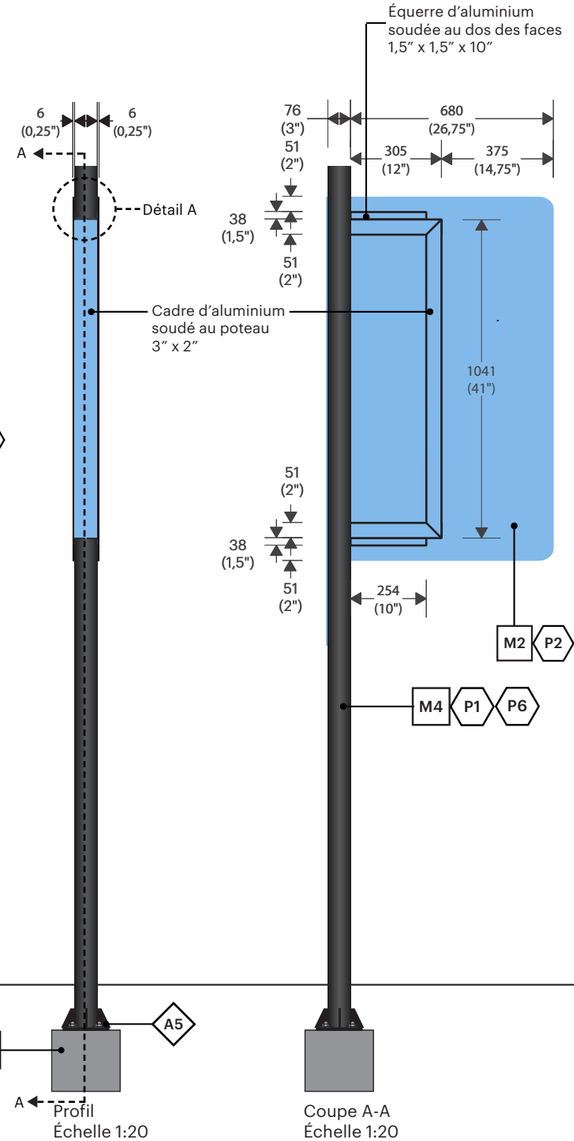

Profil
Échelle 1:20

Coupe A-A
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IPP

Sceau d'ingénieur requis

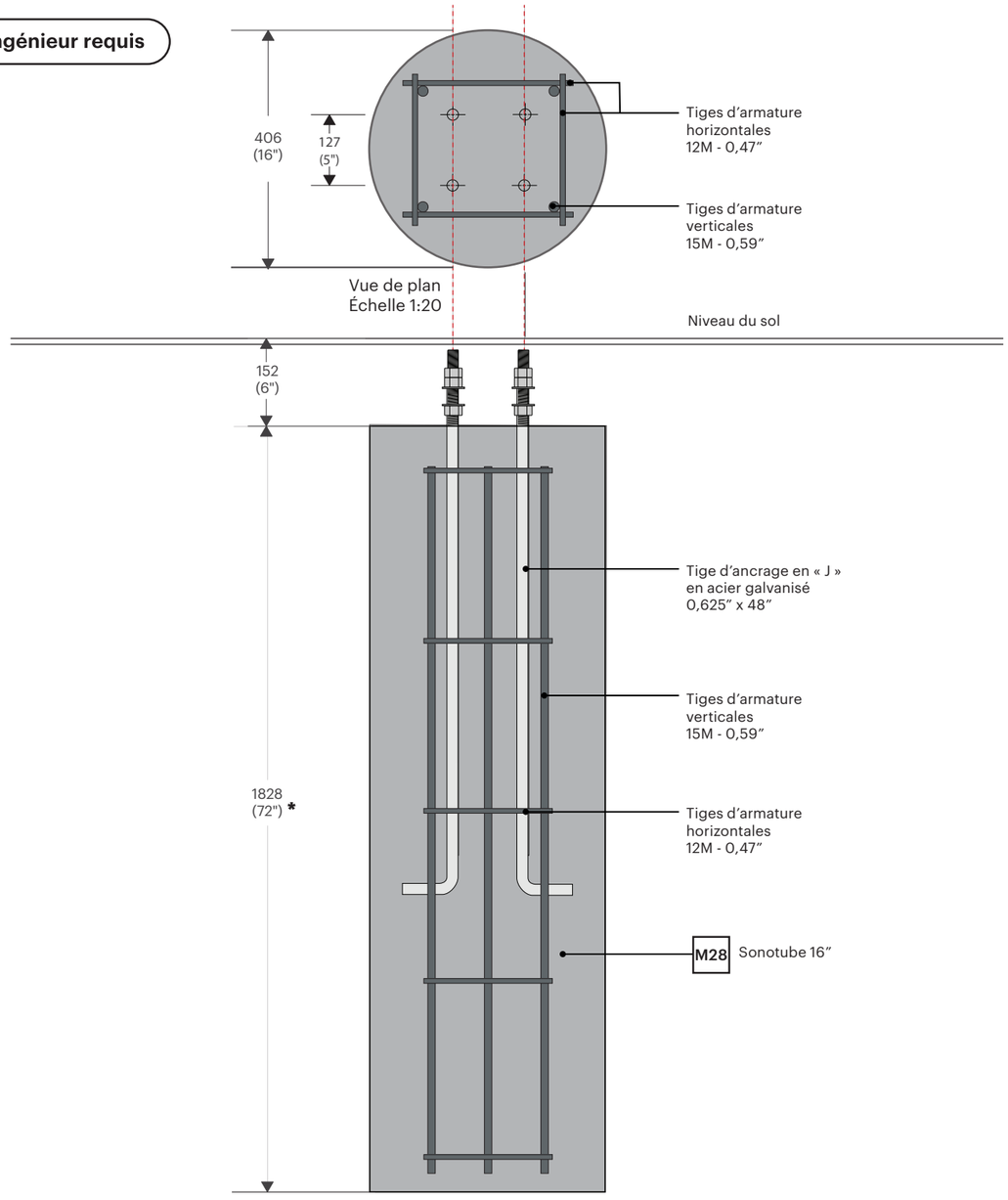

Détail B
Échelle 1:20

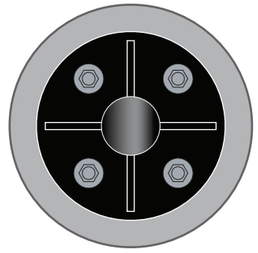

Vue de plan
Échelle 1:20

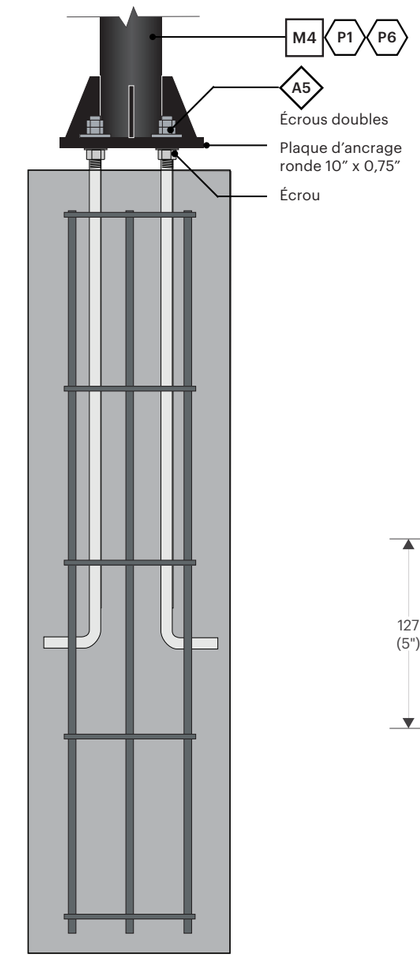

Élévation
Échelle 1:20

NOTES :

- La conception de la base de béton pour ce type d'élément signalétique requiert l'approbation d'un sceau d'ingénieur.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

*Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

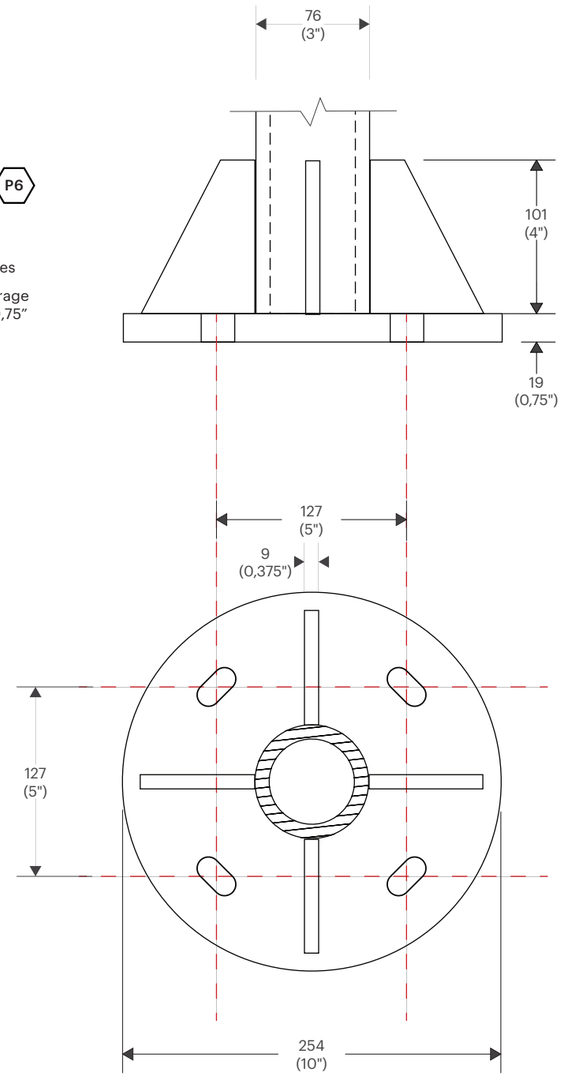

Détails Plaque
Échelle 1:4

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type IPRC - Identification de Point de Rassemblement - sur Clôture

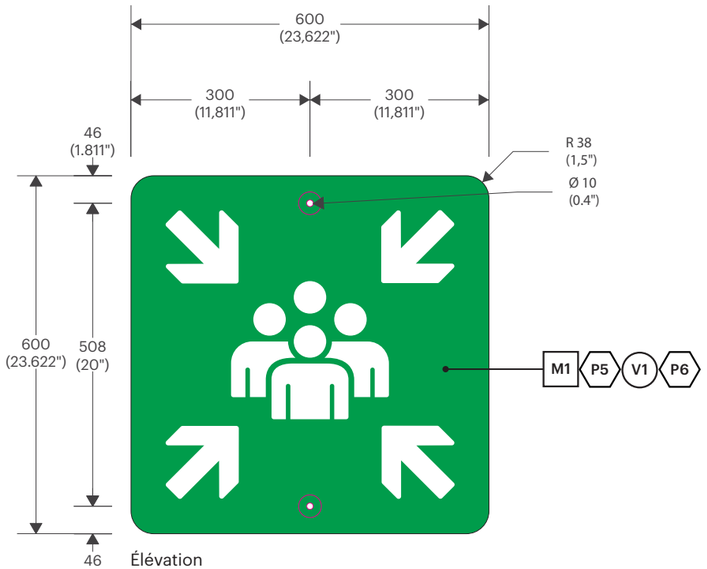

Élévation
Échelle 1:10

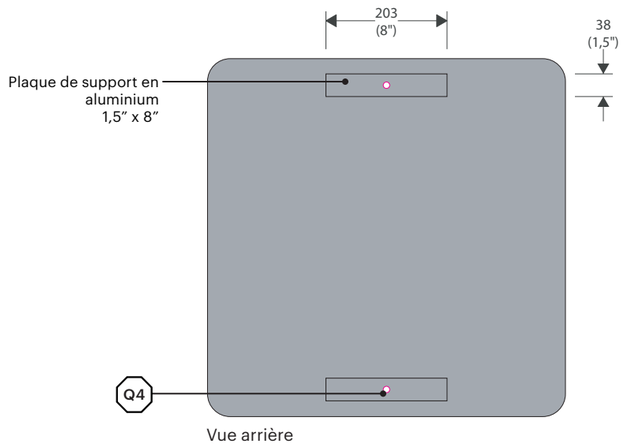

Vue arrière
Échelle 1:10

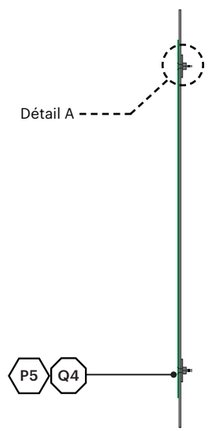

Profil
Échelle 1:10

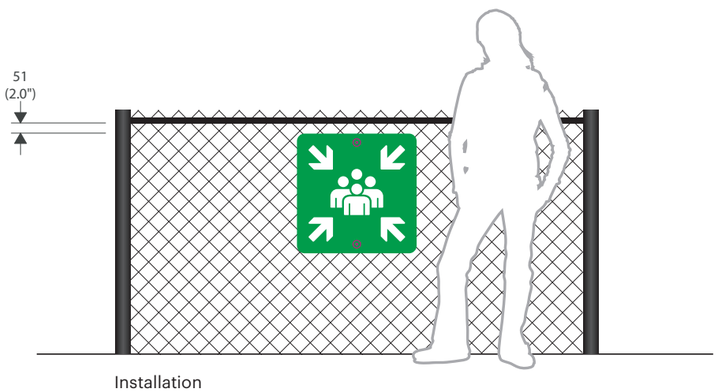

Installation

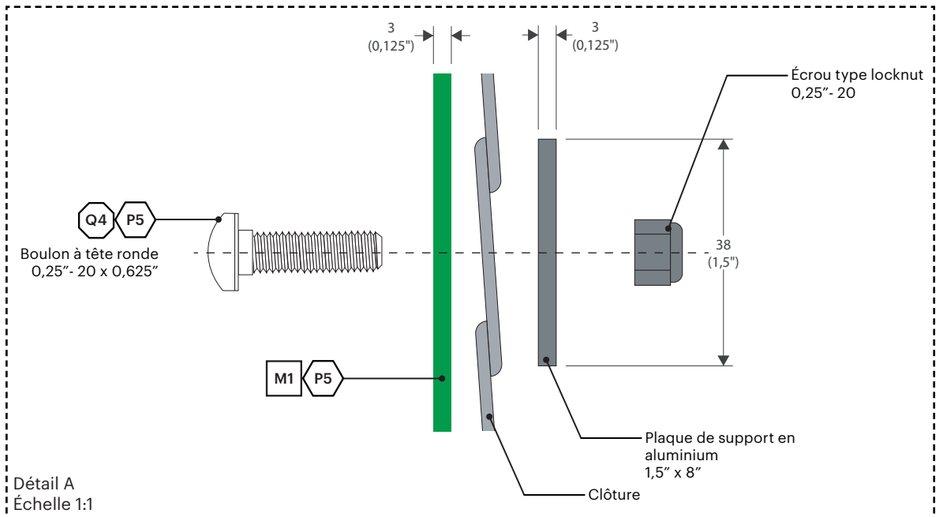

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IPRP - Identification de Point de Rassemblement - sur poteau

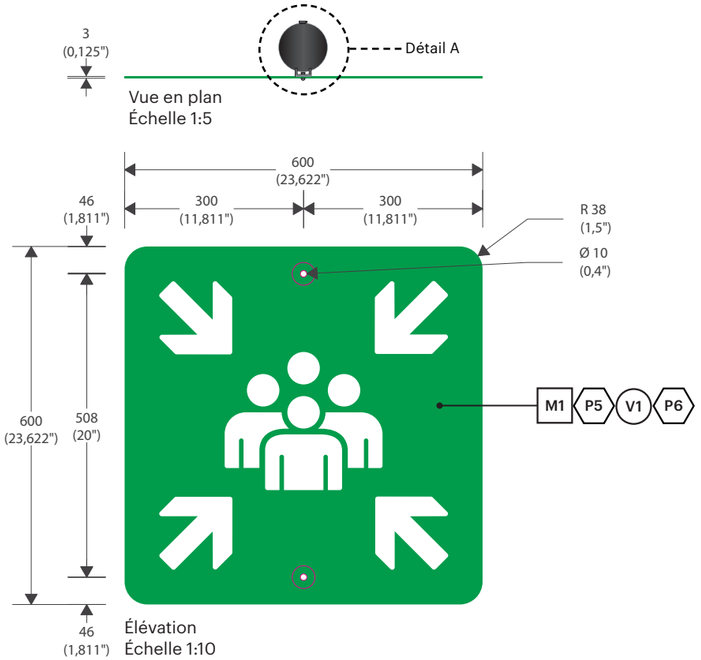

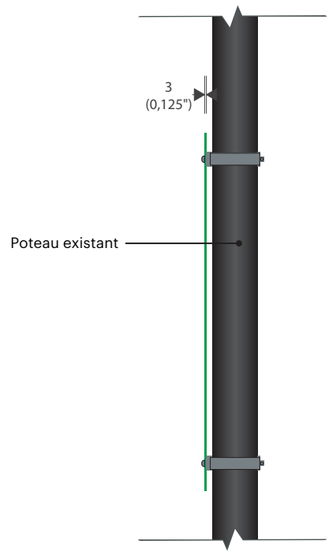

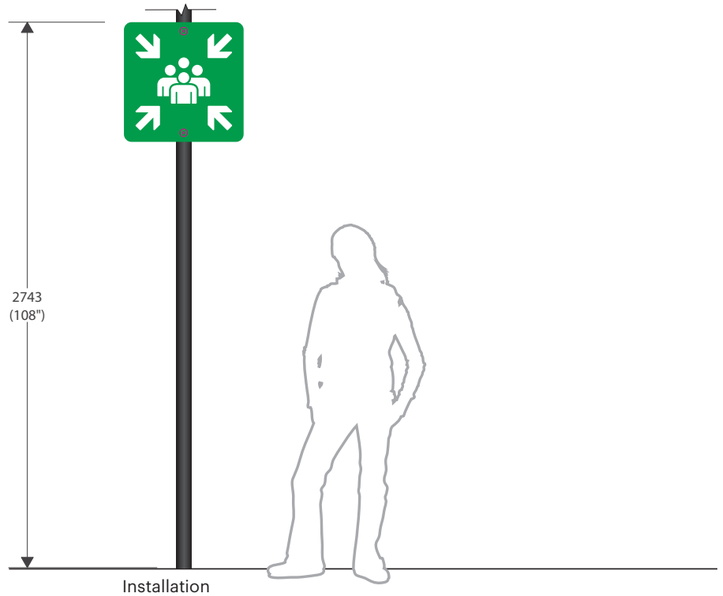

NOTES :
- Ensemble de support d'ancrage avec collet de serrage.
- Pour une installation sur poteau existant, aligner le haut du panneau à 108" de hauteur.
- Méthode d'ancrage à valider selon le type de poteau.

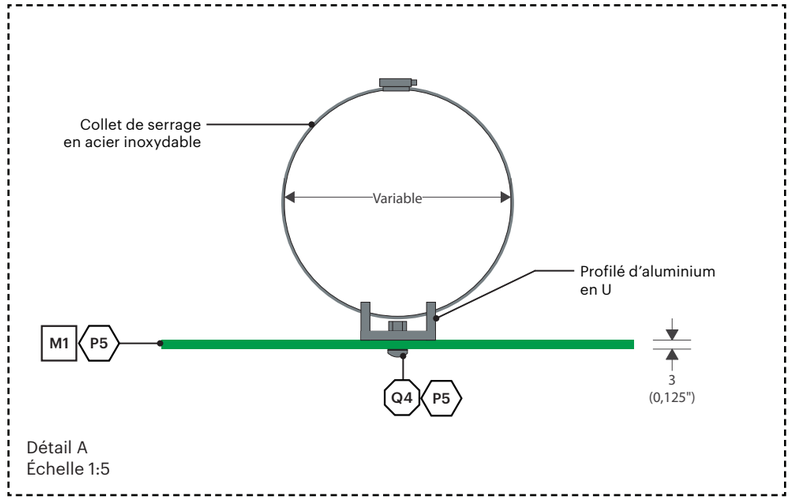

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.1 - Identification de Règlement Murale - Type 1

Élévation
Échelle 1:10

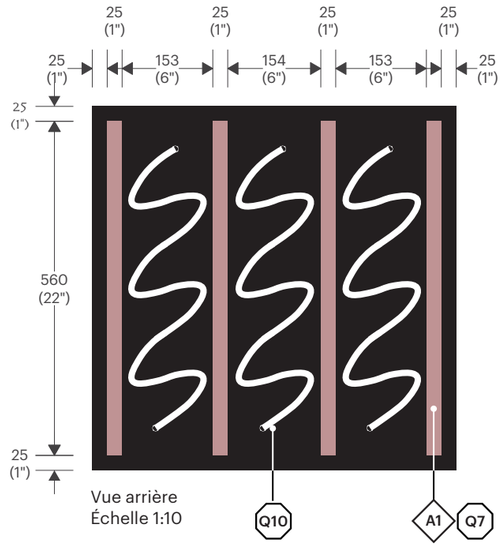

Vue arrière
Échelle 1:10

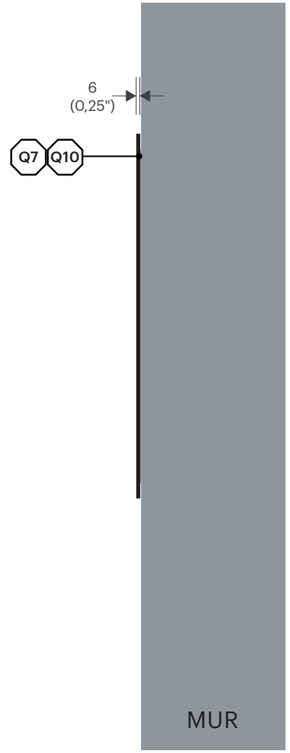

Profil
Échelle 1:10

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.1.E - Identification de Règlement Murale - Extérieur - Type 1

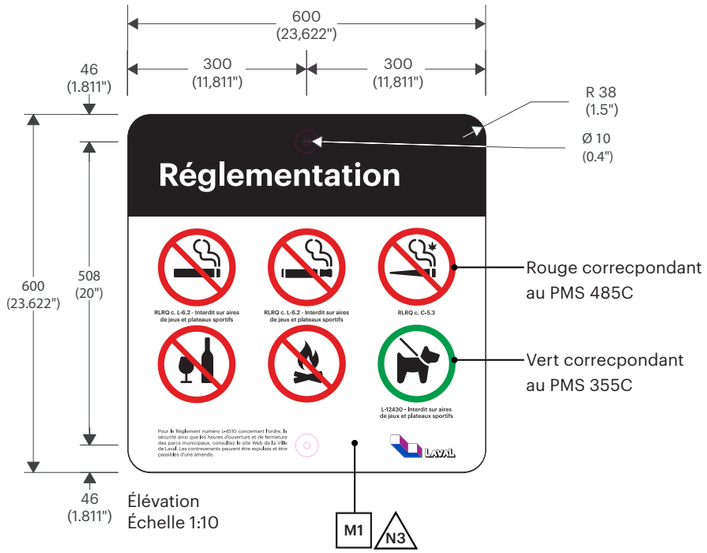

Élévation
Échelle 1:10

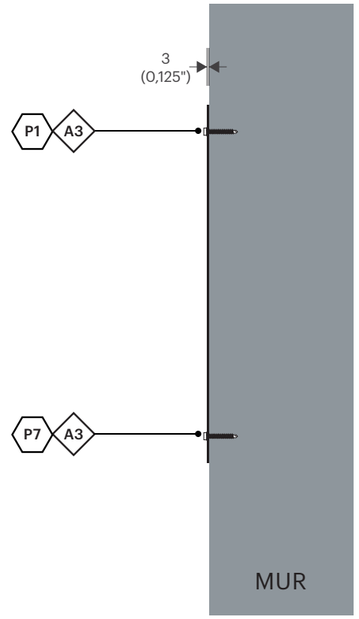

Profil
Échelle 1:10

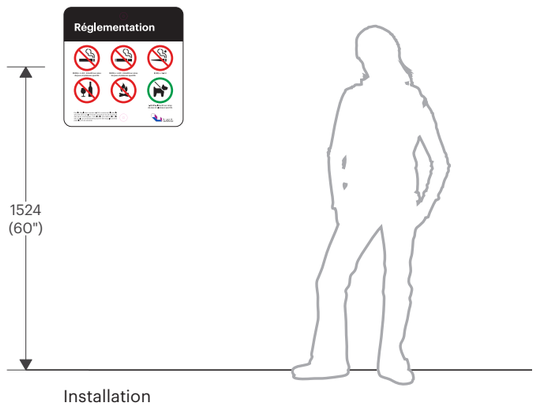

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.1.E.V - Identification de Règlement Mural - Extérieur - Vinyle

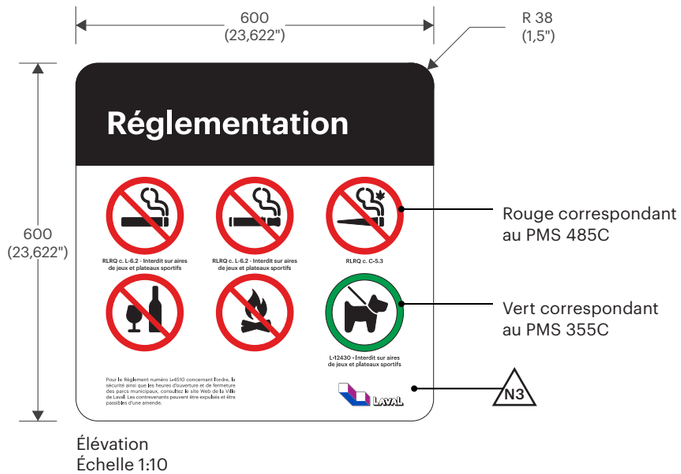

Élévation
Échelle 1:10

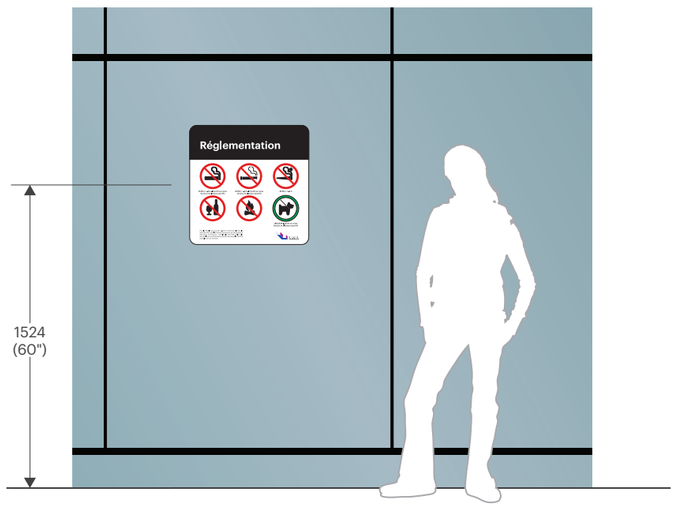

Installation

NOTE :
Vinyle collé en première surface.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type IRM.1.V - Identification de Règlement Mural - Vinyle

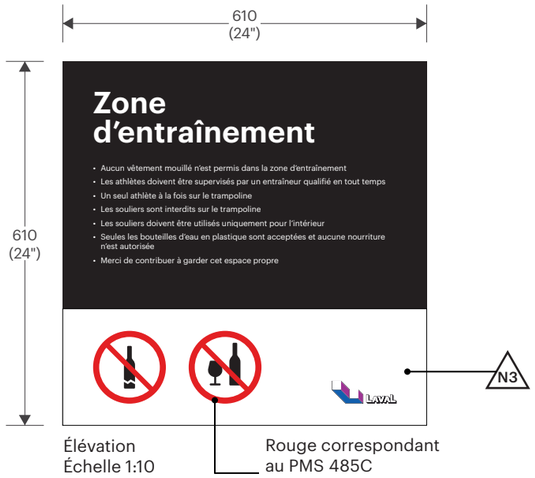

NOTE :
Vinyle collé en première surface.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.2 - Identification de Règlement Murale - Type 2

NOTE :
Le haut du panneau à 86” du sol ou alligné avec le haut du cadre de porte ou selon le contexte architectural.

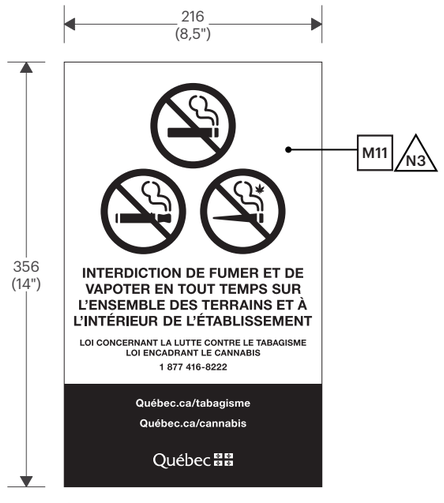

Élévation
Échelle 1:5

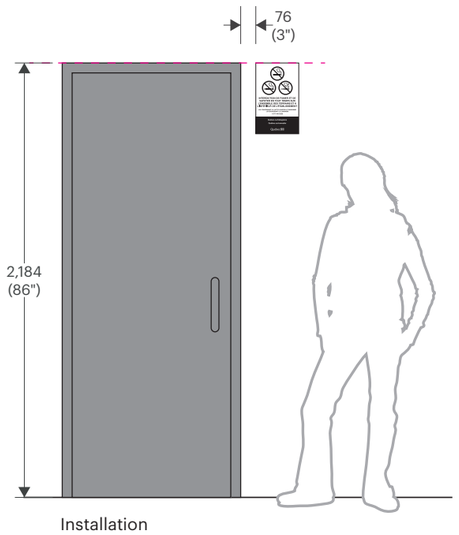

Installation

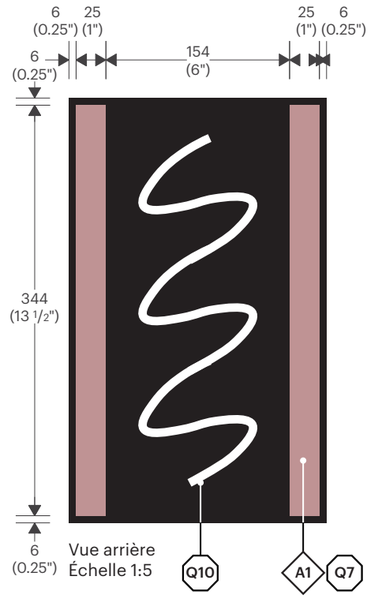

Vue arrière
Échelle 1:5

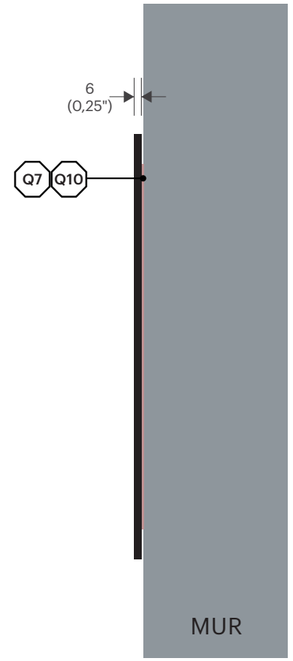

Profil
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.2.E - Identification de Règlement Murale - Extérieur - Type 2

NOTE :
Le haut du panneau à 86" du sol ou aligné avec le haut du cadre de porte ou selon le contexte architectural.

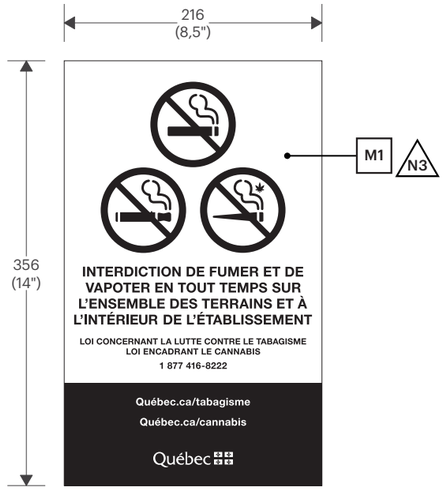

Élévation
Échelle 1:5

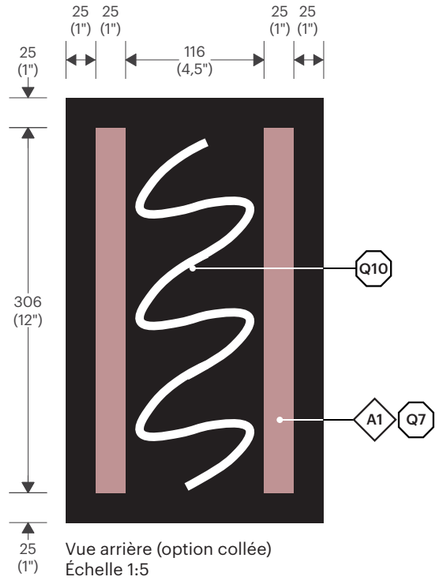

Vue arrière (option collée)
Échelle 1:5

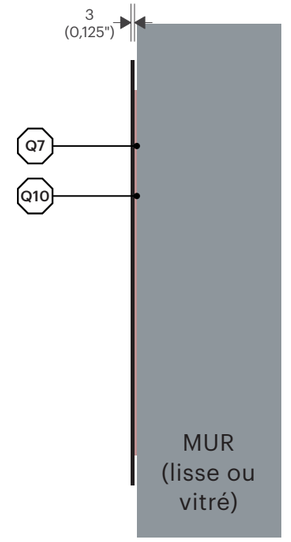

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

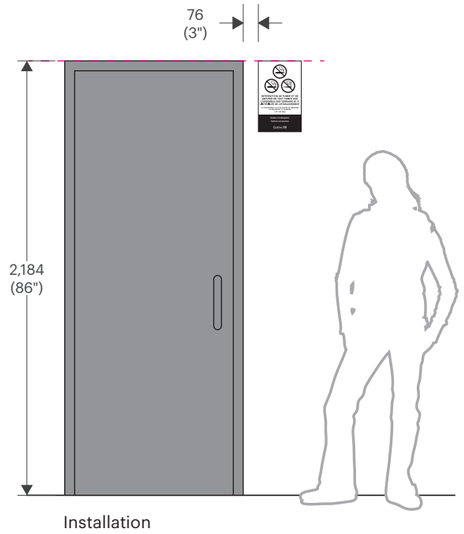

Installation

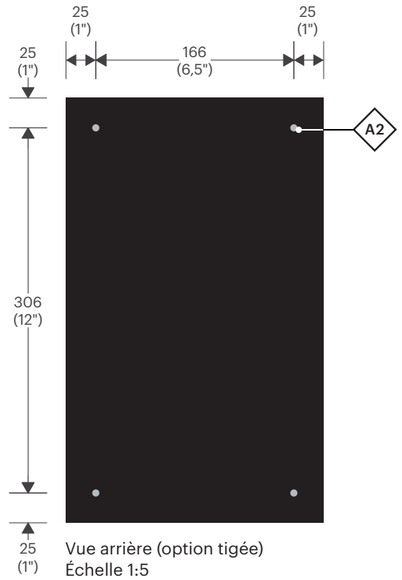

Vue arrière (option tigée)
Échelle 1:5

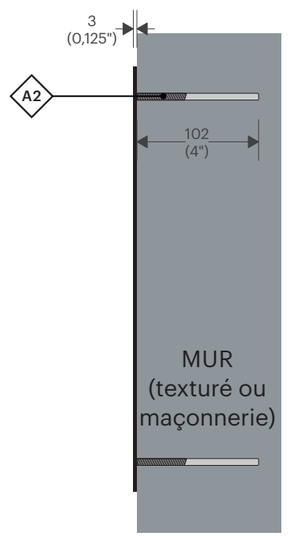

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.2.E.V - Identification de Règlement Mural - Extérieur - Vinyle

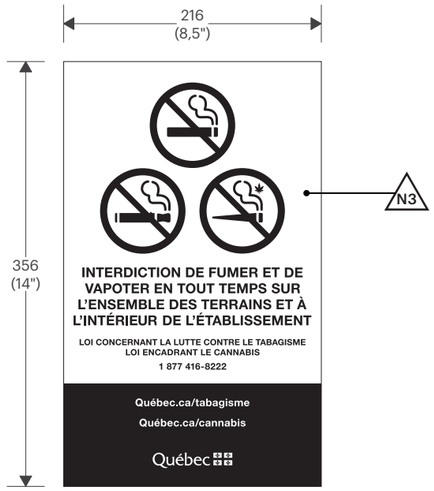

Élévation
Échelle 1:5

NOTES :
- Vinyle collé en première surface.
- Le haut du panneau à 86" du sol ou aligné avec le haut du cadre de porte ou selon le contexte architectural.

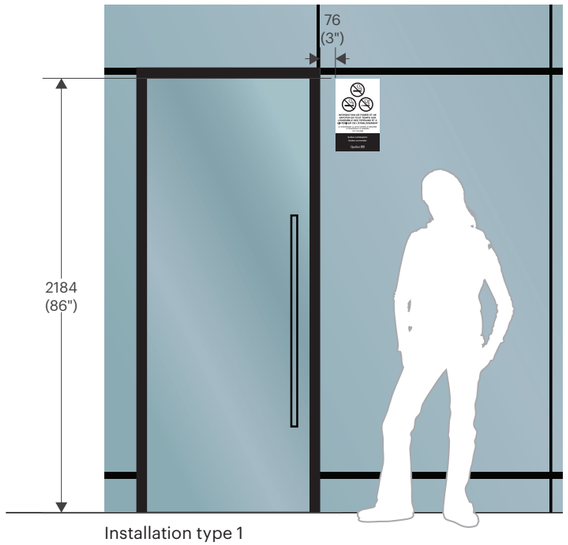

Installation type 1

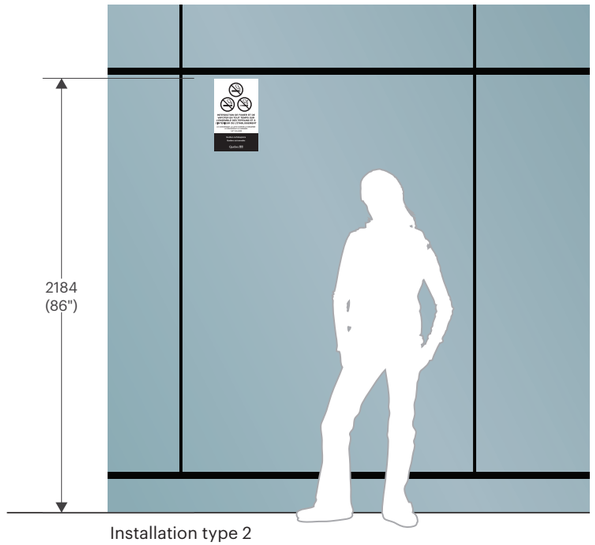

Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.2.V - Identification de Règlement Mural - Vinyle

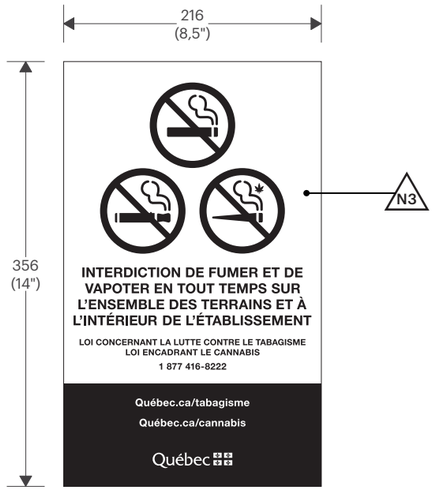

Élévation
Échelle 1:5

NOTES :
- Vinyle collé en première surface.
- Le haut du panneau à 86" du sol ou aligné avec le haut du cadre de porte ou selon le contexte architectural.

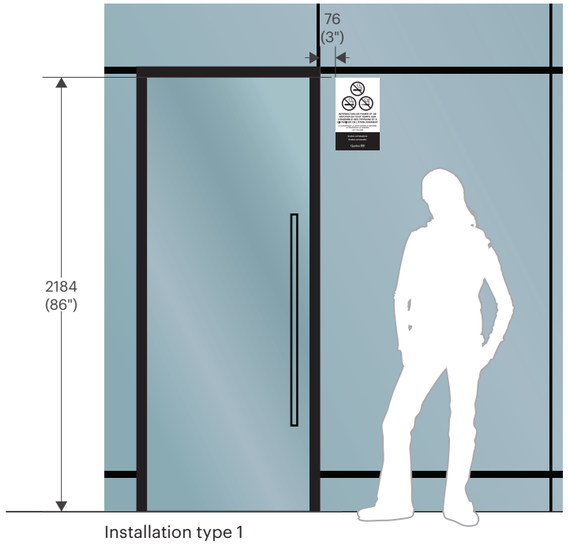

Installation type 1

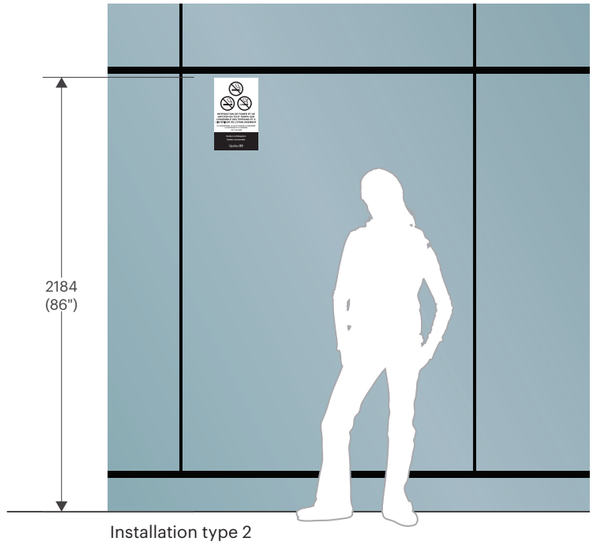

Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.4 - Identification de Règlement Murale - type 4

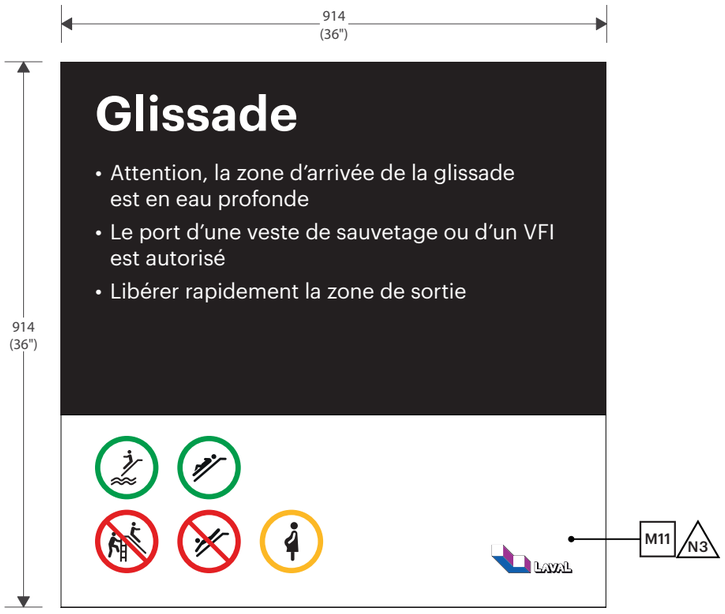

Élévation
Échelle 1:10

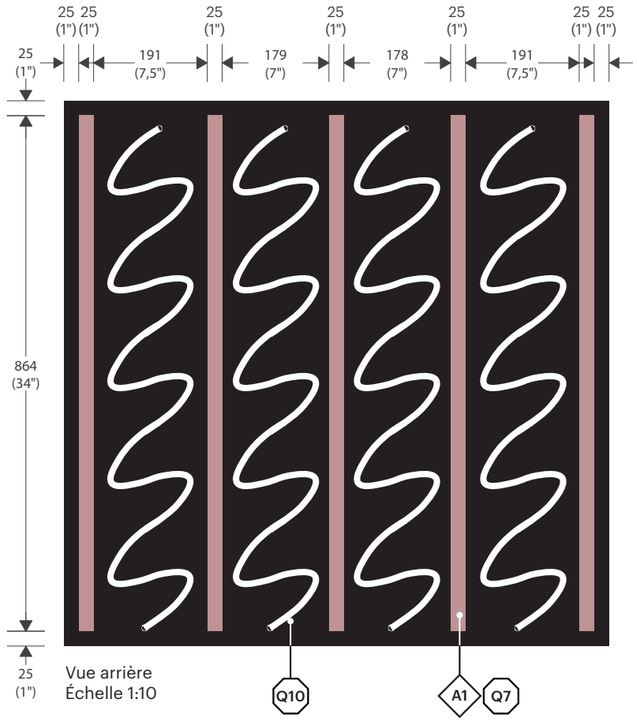

Vue arrière
Échelle 1:10

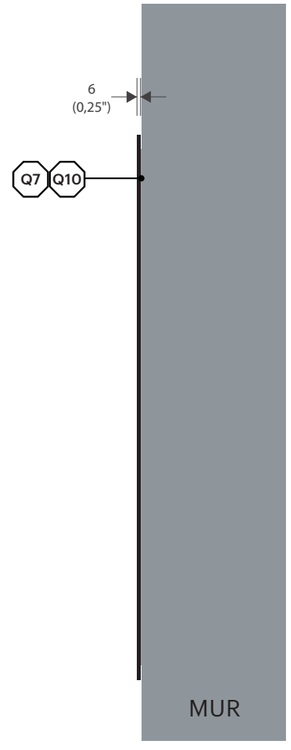

Profil
Échelle 1:10

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.4.E - Identification de Règlement Murale - extérieur - type 4

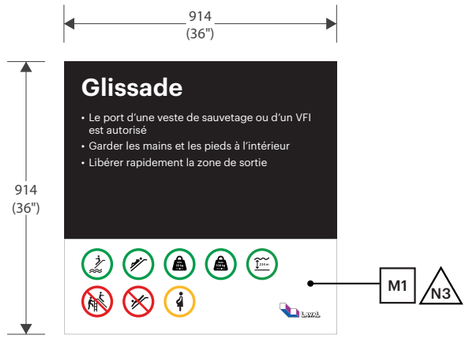

Élévation
Échelle 1:20

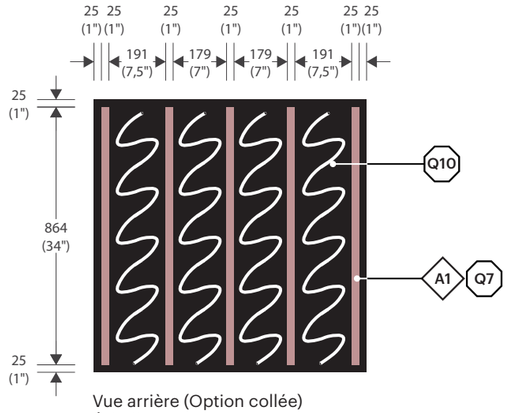

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

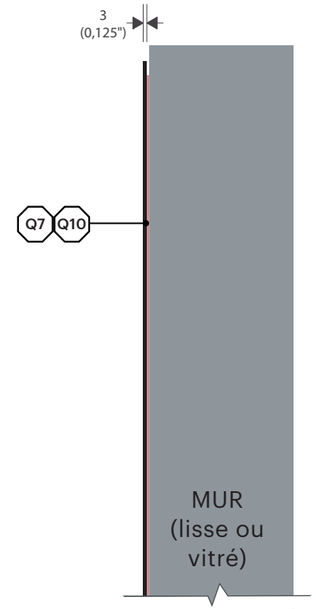

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

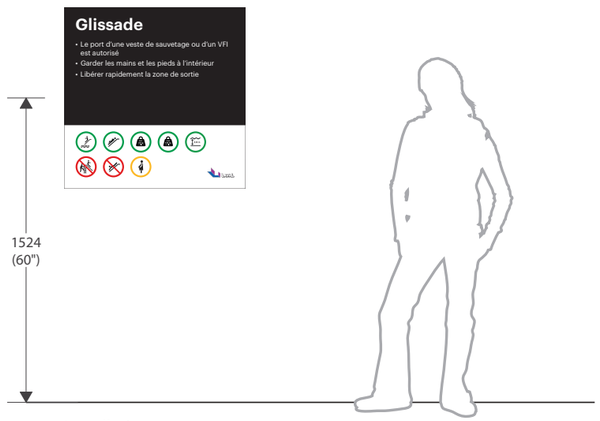

Installation

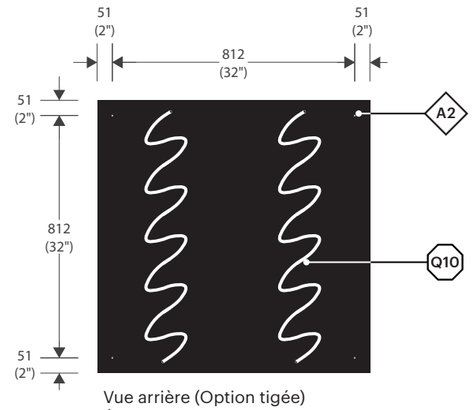

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

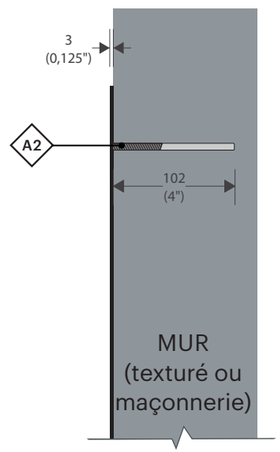

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.5 - Identification de Règlement Murale - type 5

Élévation
Échelle 1:20

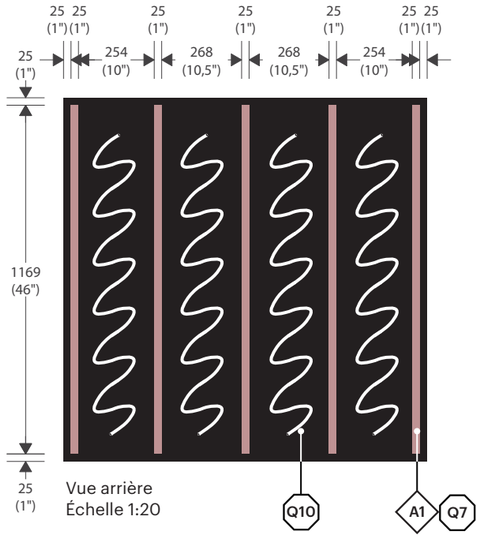

Vue arrière
Échelle 1:20

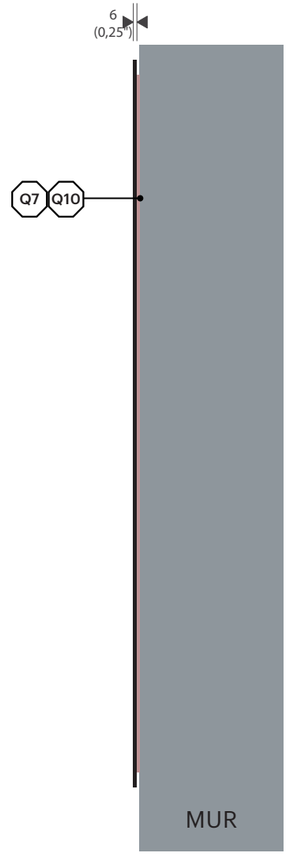

Profil
Échelle 1:10

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.5.E - Identification de Règlement Murale - extérieur - type 5

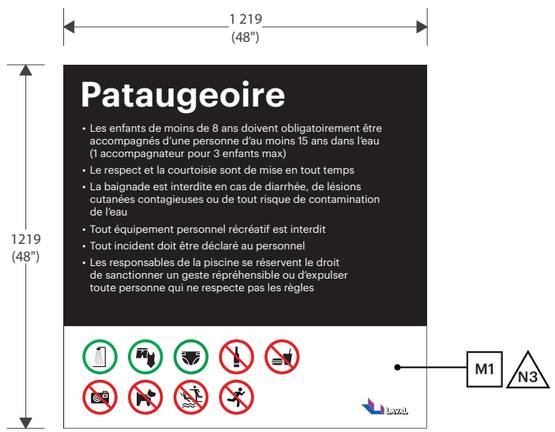

Élévation
Échelle 1:20

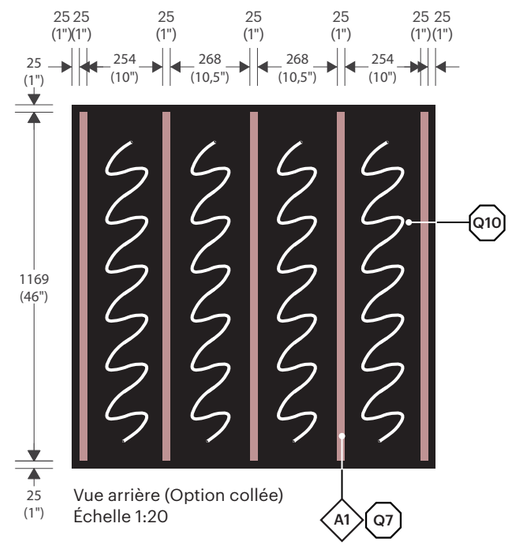

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

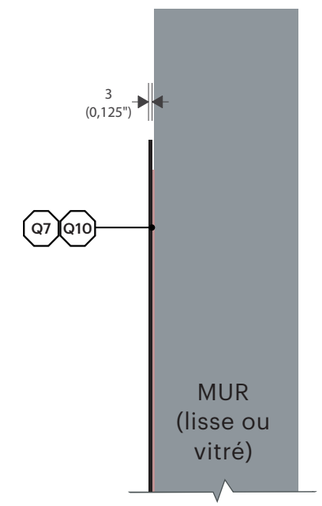

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

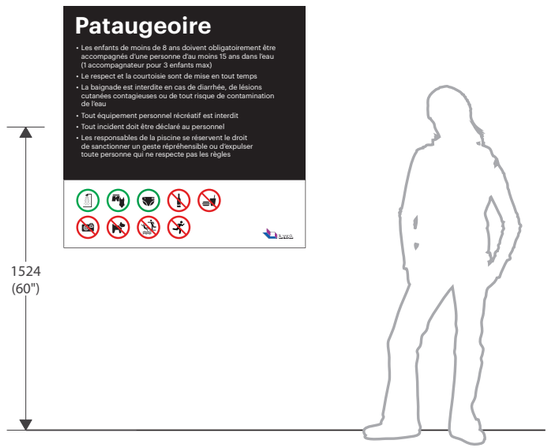

Installation

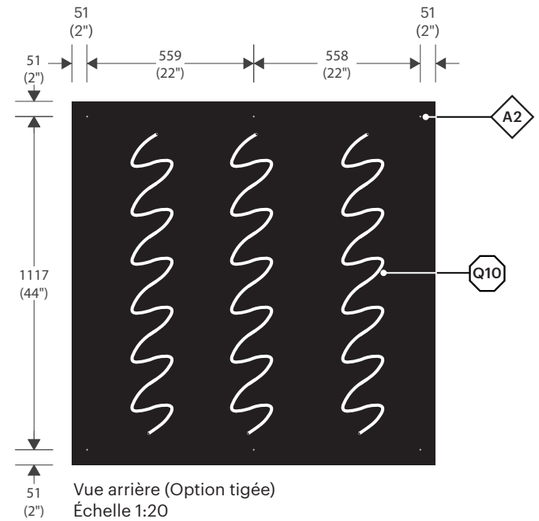

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

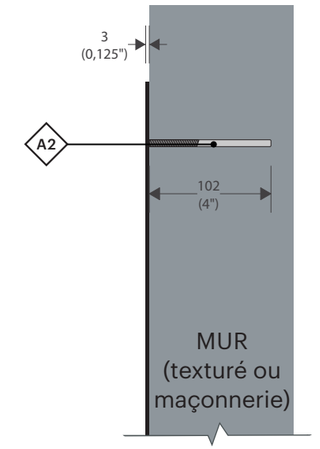

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.6 - Identification de Règlement Murale - type 6

NOTE :
Toujours installer à l'intérieur du local et à proximité de la porte d'entrée.

Élévation
Échelle 1:5

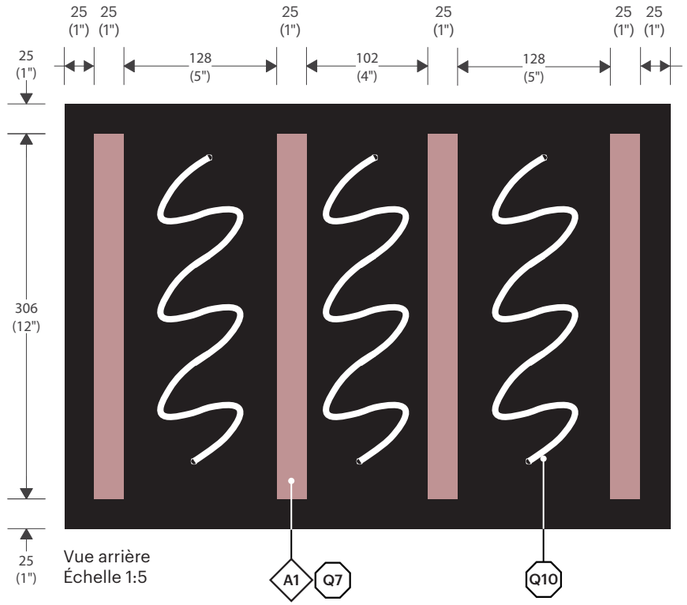

Vue arrière
Échelle 1:5

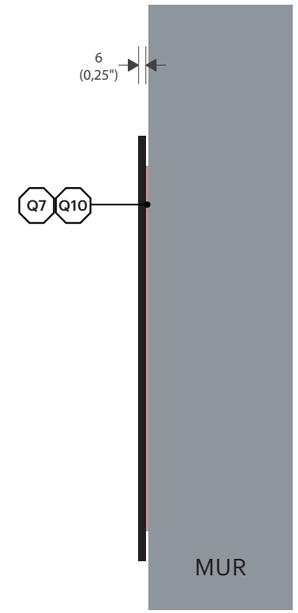

Profil
Échelle 1:5

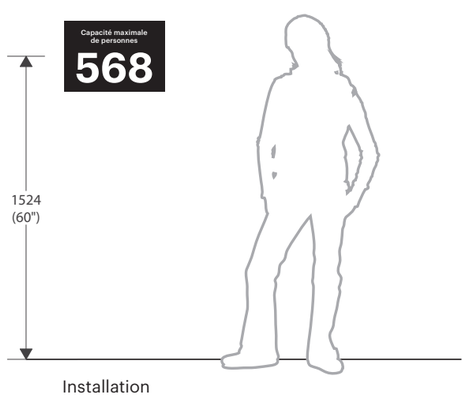

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type IRM.6.E - Identification de Règlement Murale - extérieur - type 6

Élévation
Échelle 1:5

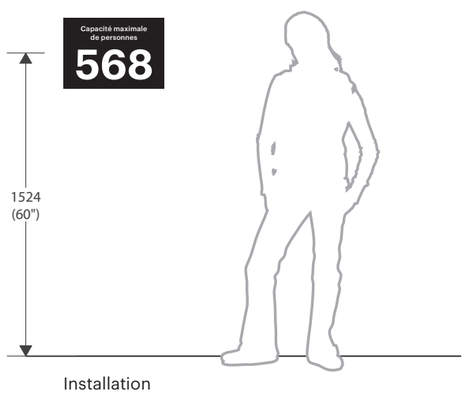

Installation

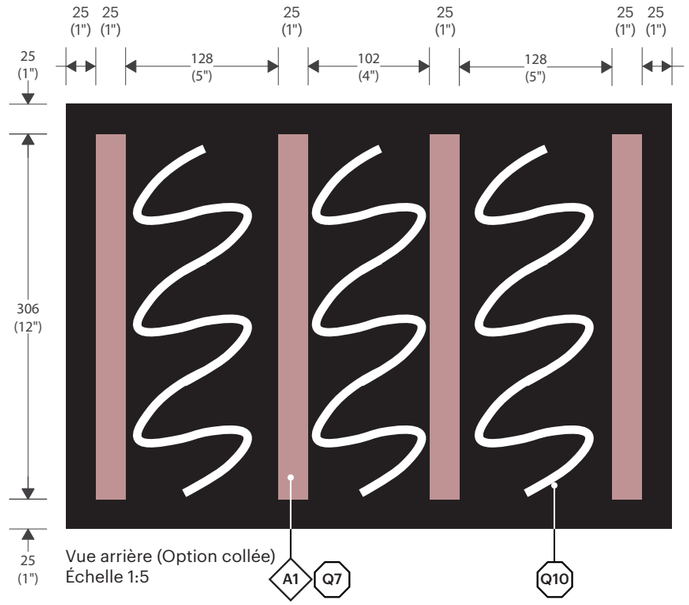

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:5

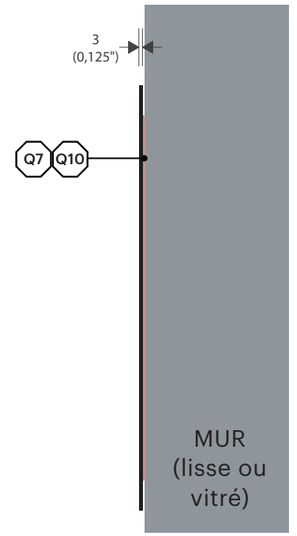

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

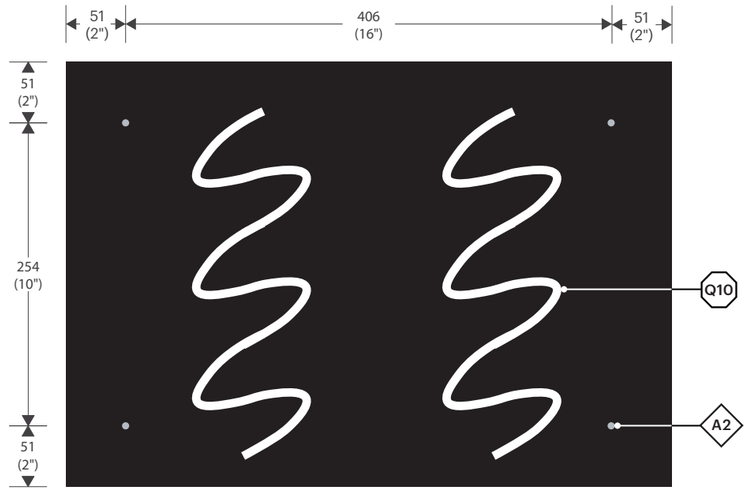

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

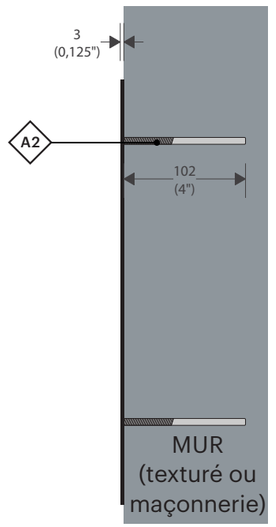

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.7 - Identification de Règlement Murale - type 7

NOTE :
Toujours installer à l'intérieur du local et à proximité de la porte d'entrée.

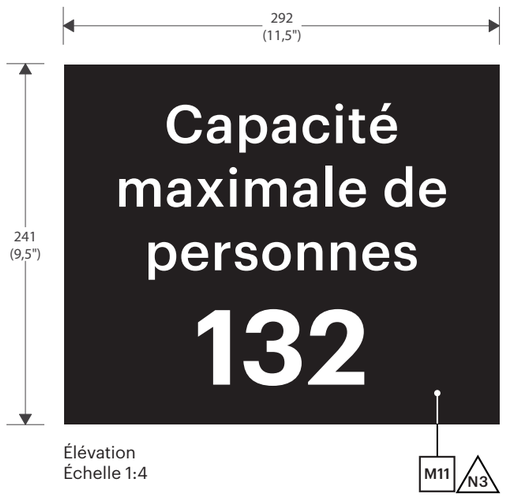

Élévation
Échelle 1:4

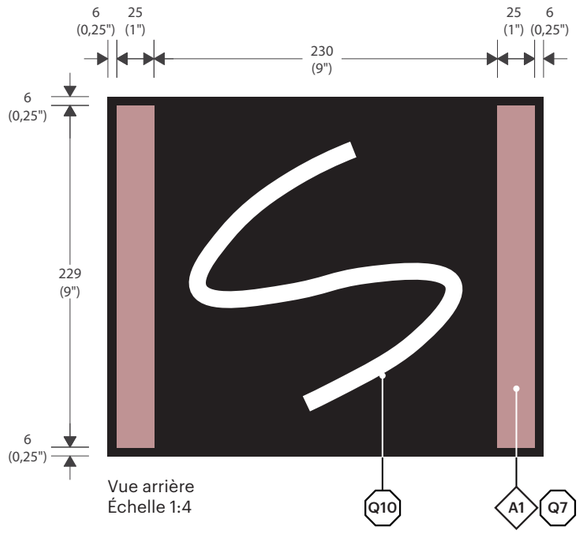

Vue arrière
Échelle 1:4

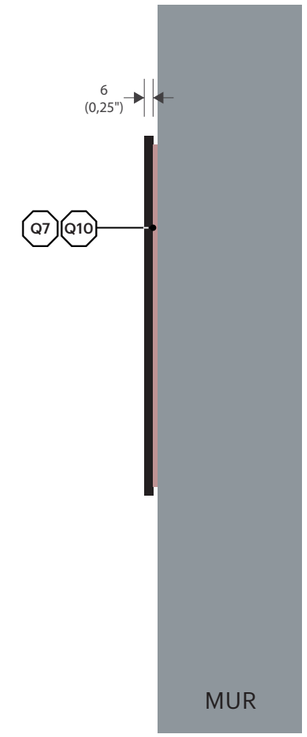

Profil
Échelle 1:4

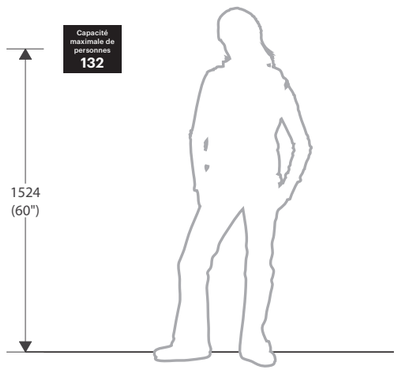

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.8 - Identification de règlement Murale (surveillance par caméra)

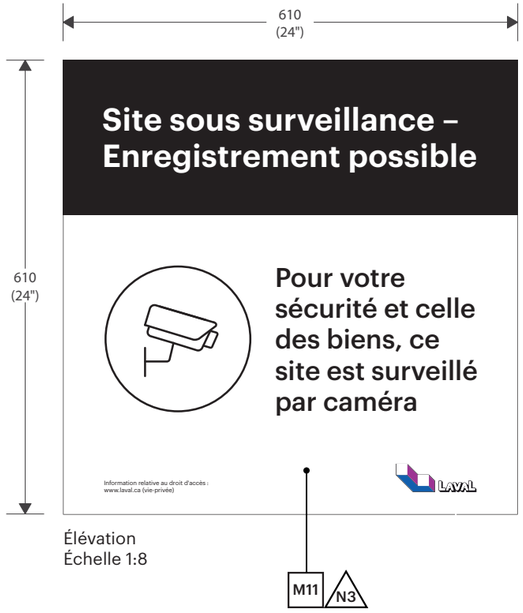

Élévation
Échelle 1:8

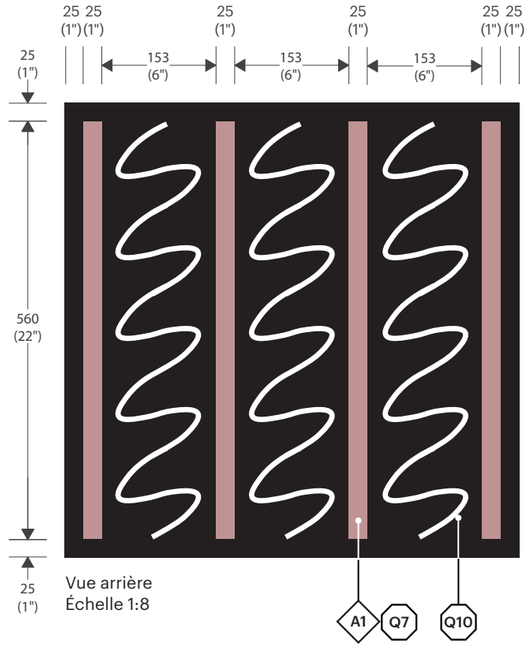

Vue arrière
Échelle 1:8

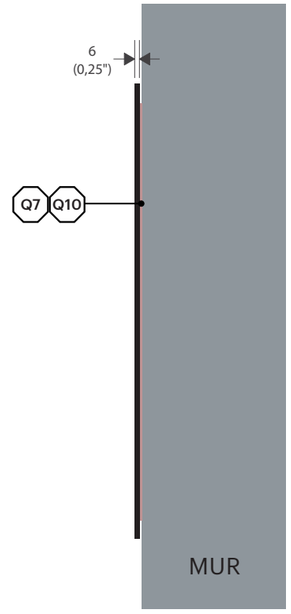

Profil
Échelle 1:8

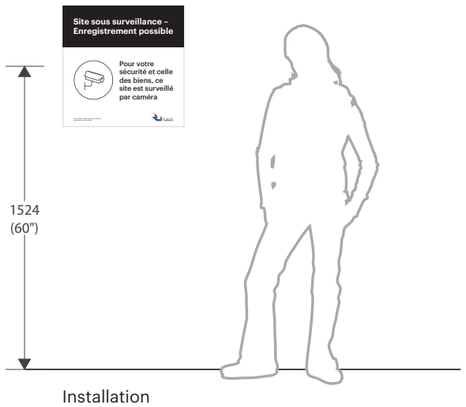

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.8M.E - Identification de règlement (surveillance par caméra) - mural - extérieur

Élévation
Échelle 1:10

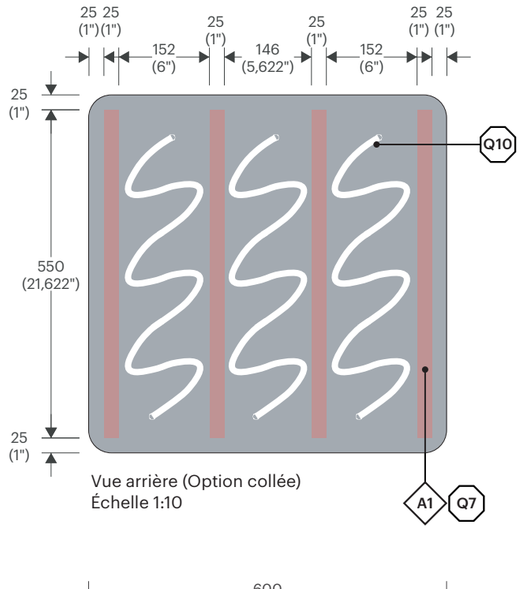

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

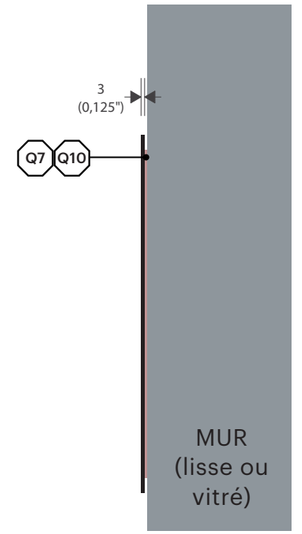

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

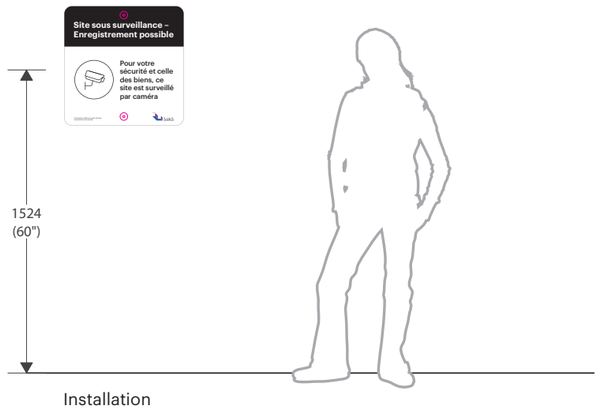

Installation

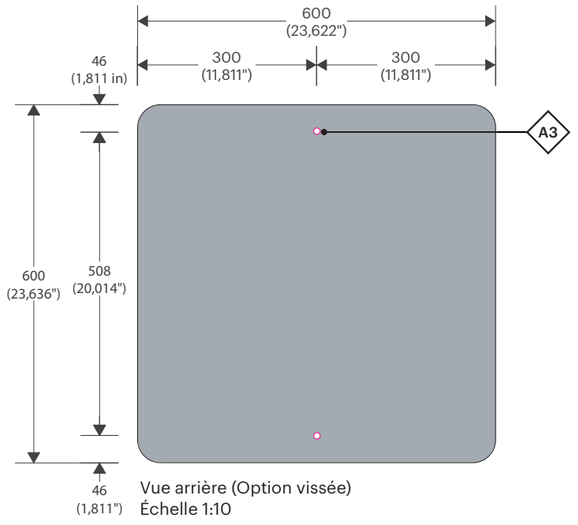

Vue arrière (Option vissée)
Échelle 1:10

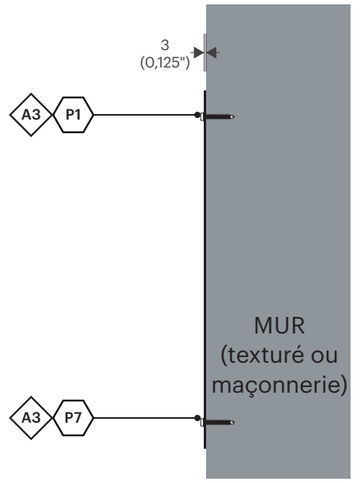

Profil (Option vissée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.8P.E - Identification de règlement (surveillance par caméra) - sur poteau - extérieur

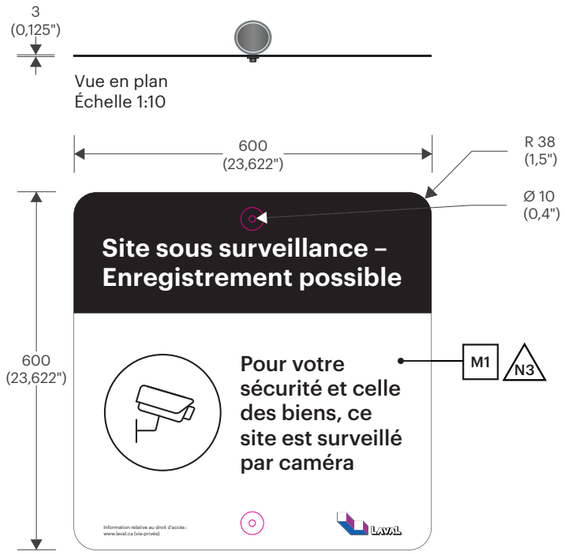

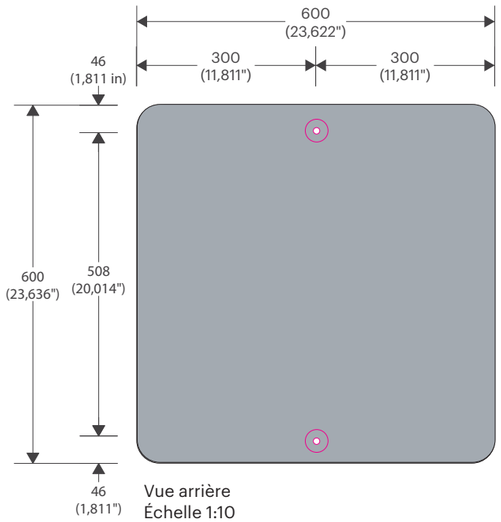

NOTES :
- Ensemble de support d'ancrage avec collet de serrage.
- Pour une installation sur poteau existant, aligner le haut du panneau à 108" de hauteur.
- Méthode d'ancrage à valider selon le type de poteau.

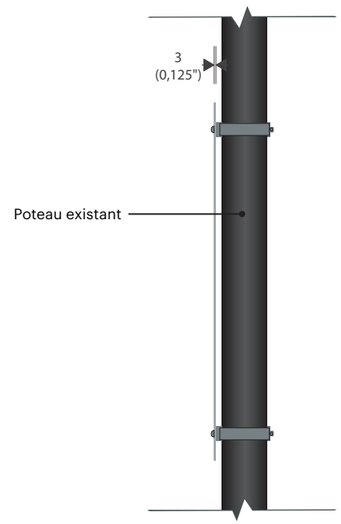

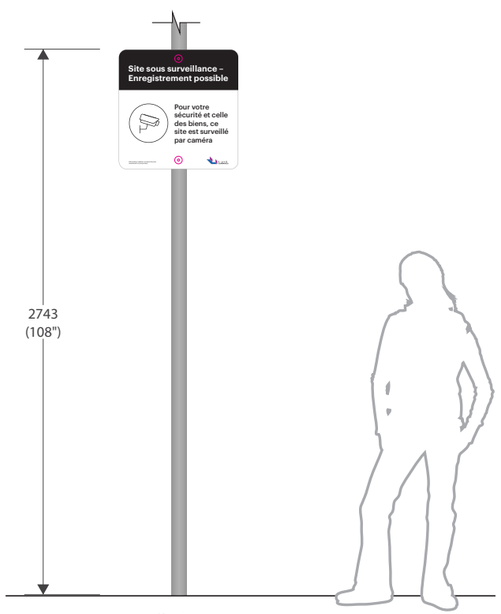

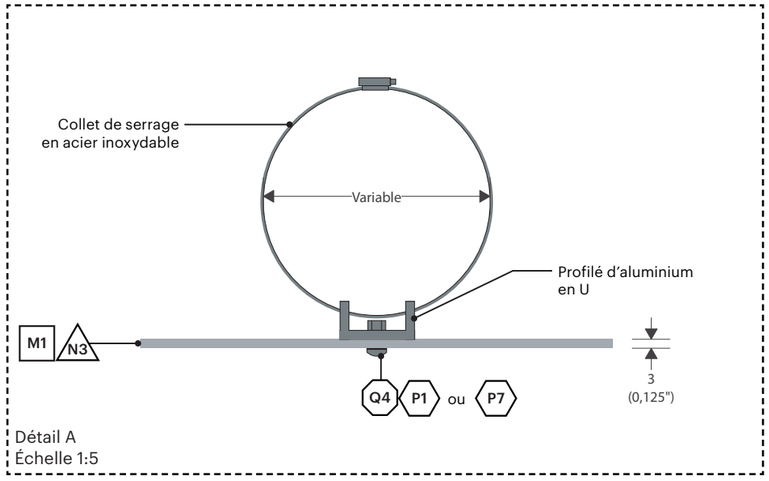

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.9 - Identification de règlement Murale - type 9

Élévation
Échelle 1:20

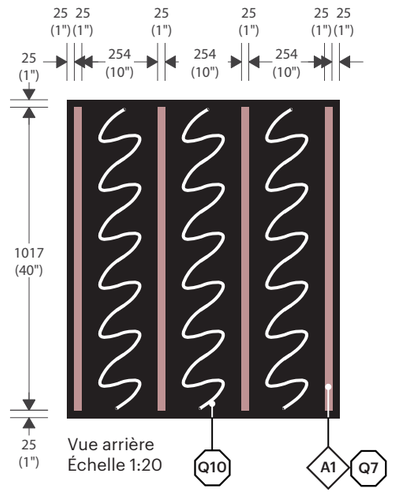

Vue arrière
Échelle 1:20

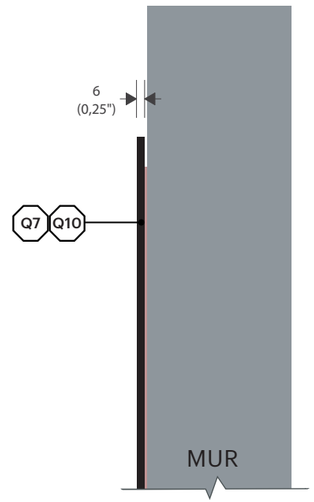

Profil
Échelle 1:5

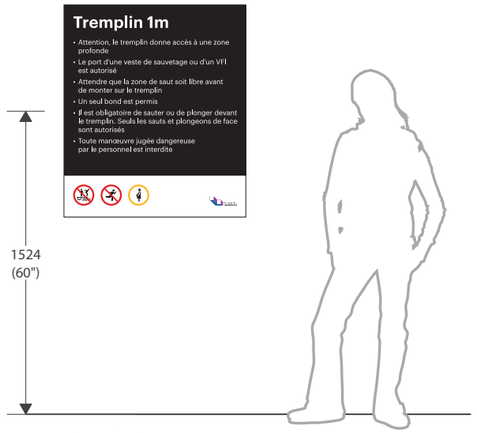

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.9.E - Identification de règlement Murale - extérieur - type 9

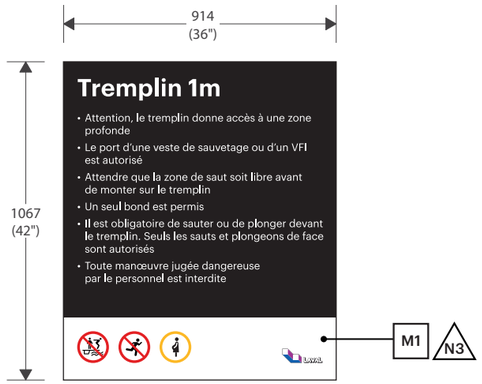

Élévation
Échelle 1:20

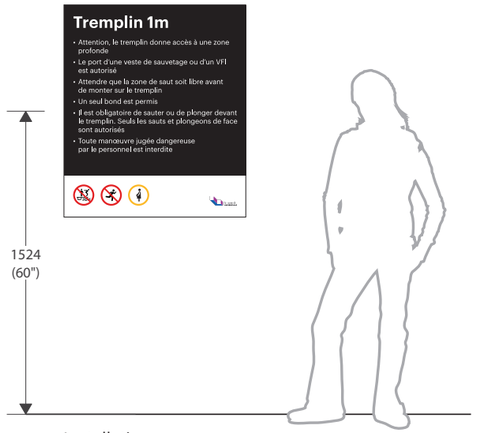

Installation

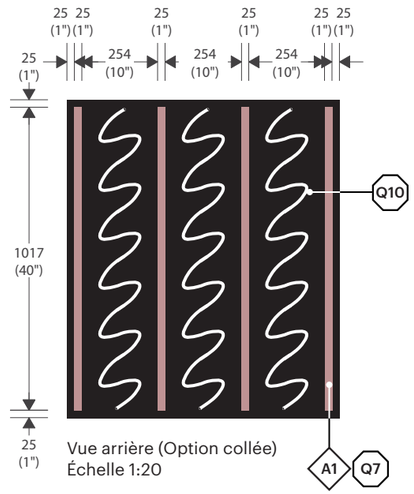

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

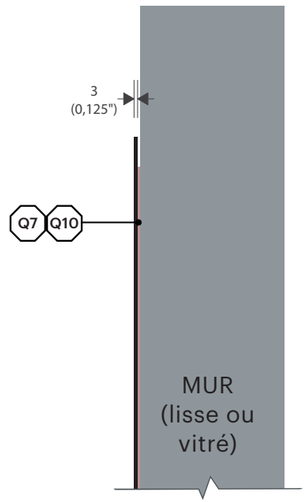

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

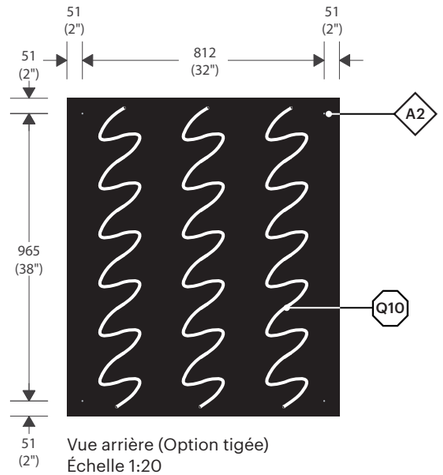

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

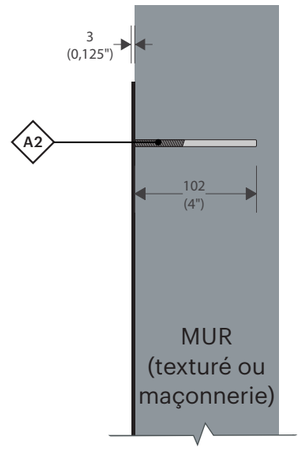

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.10 - Identification de règlement Murale - type 10

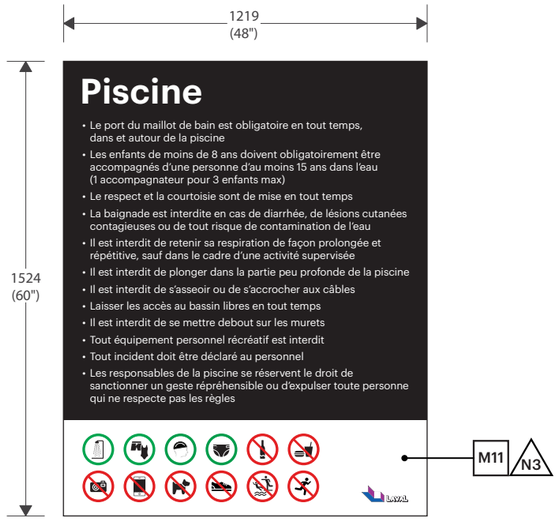

Élévation
Échelle 1:20

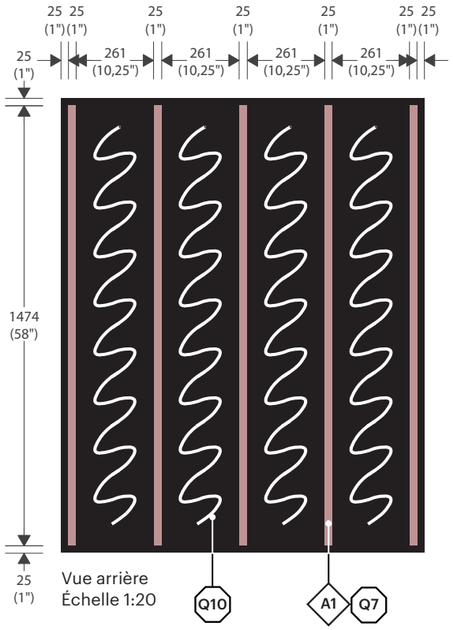

Vue arrière
Échelle 1:20

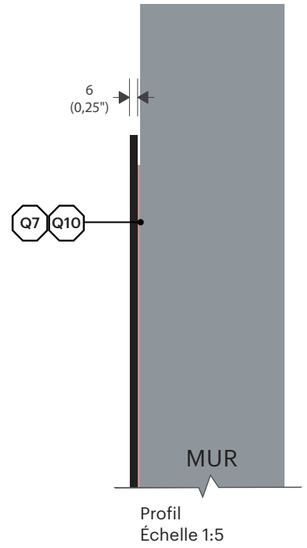

Profil
Échelle 1:5

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.10.E - Identification de règlement Murale - extérieur - type 10

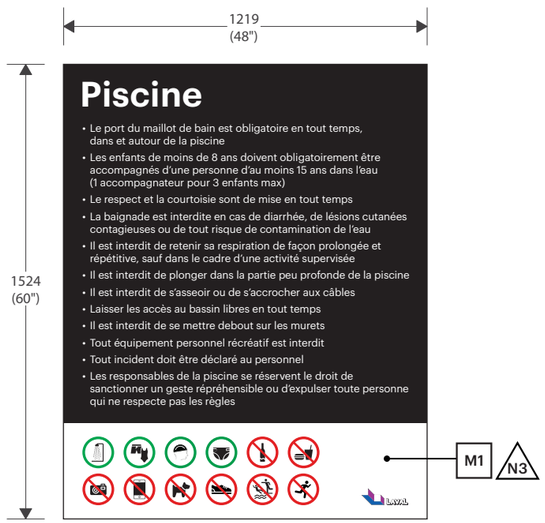

Élévation
Échelle 1:20

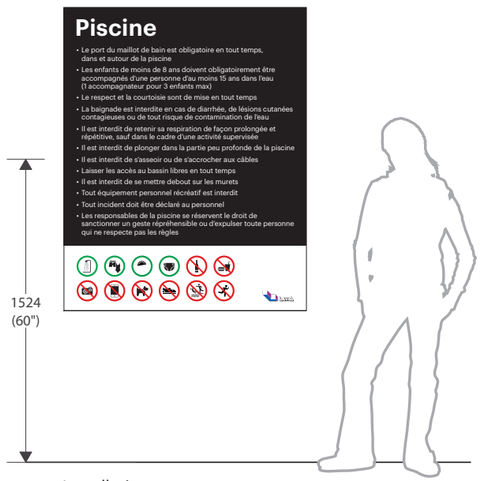

Installation

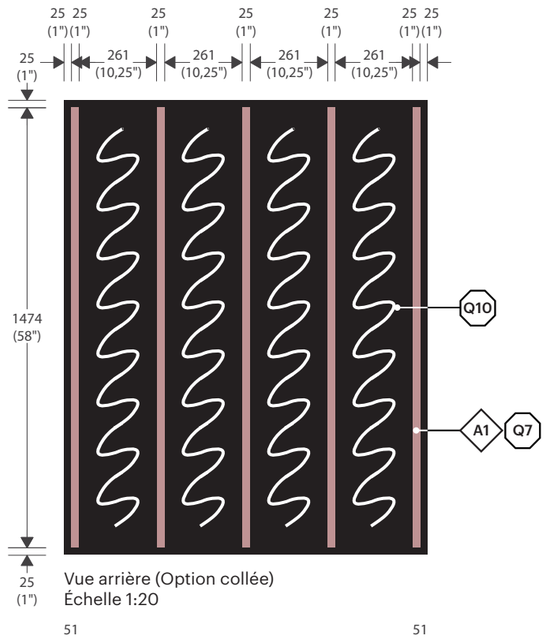

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

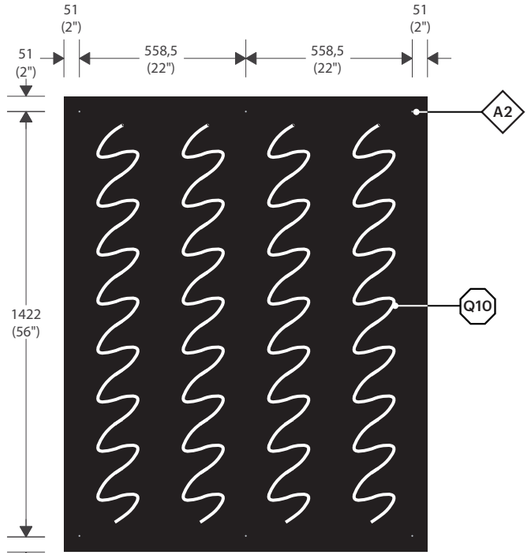

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

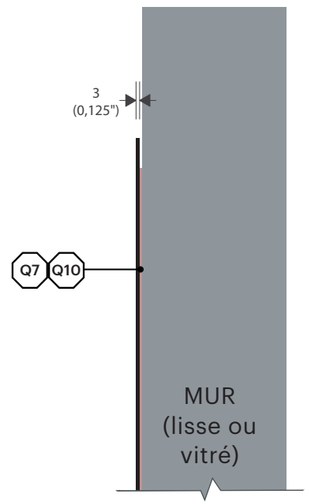

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

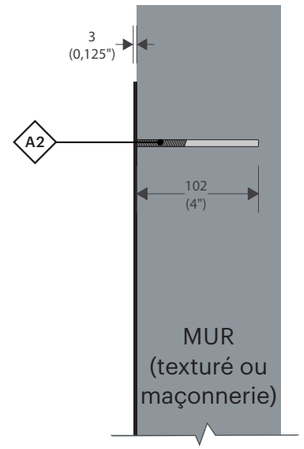

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.11 - Identification de règlement Murale - type 11

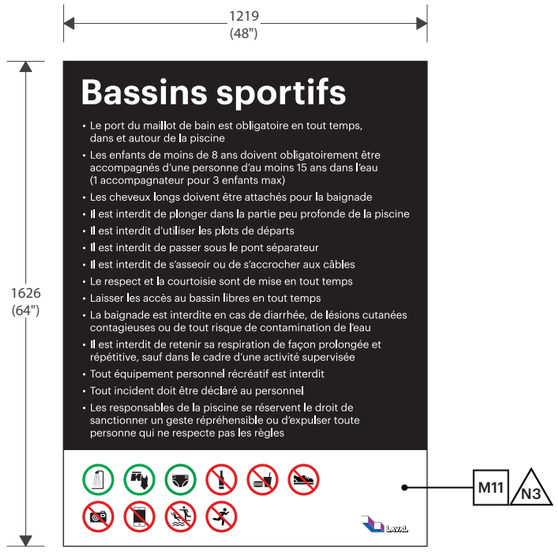

Élévation
Échelle 1:20

Installation

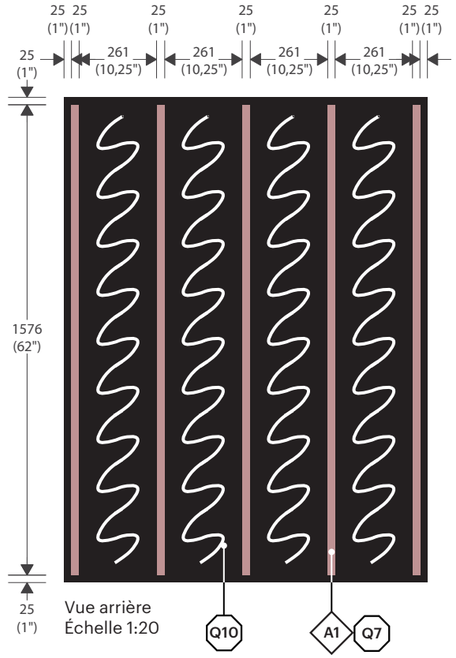

Vue arrière
Échelle 1:20

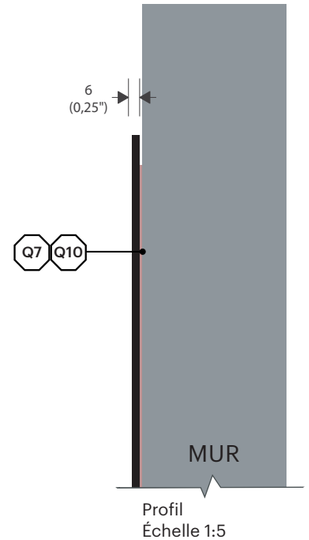

Profil
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.11.E - Identification de règlement Murale - extérieur - type 11

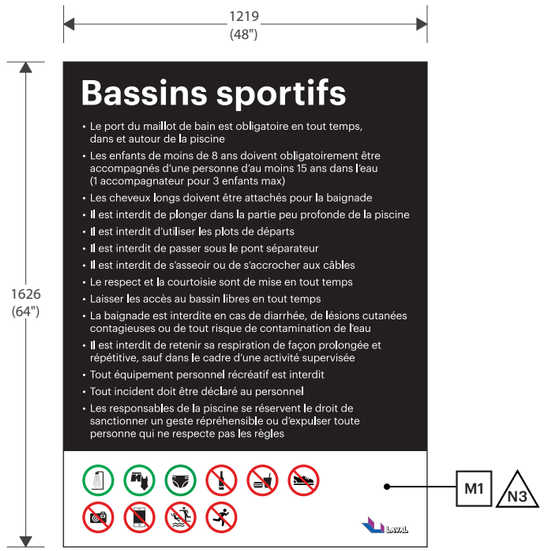

Élévation
Échelle 1:20

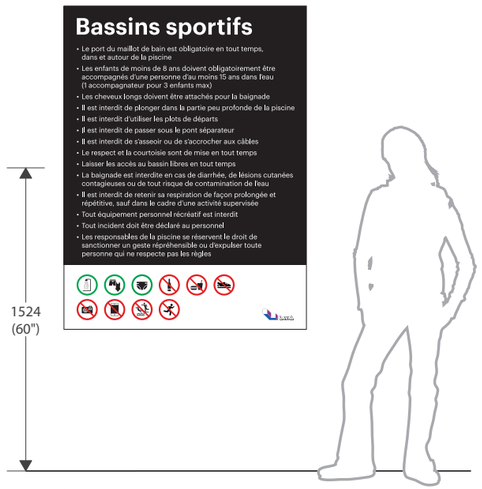

Installation

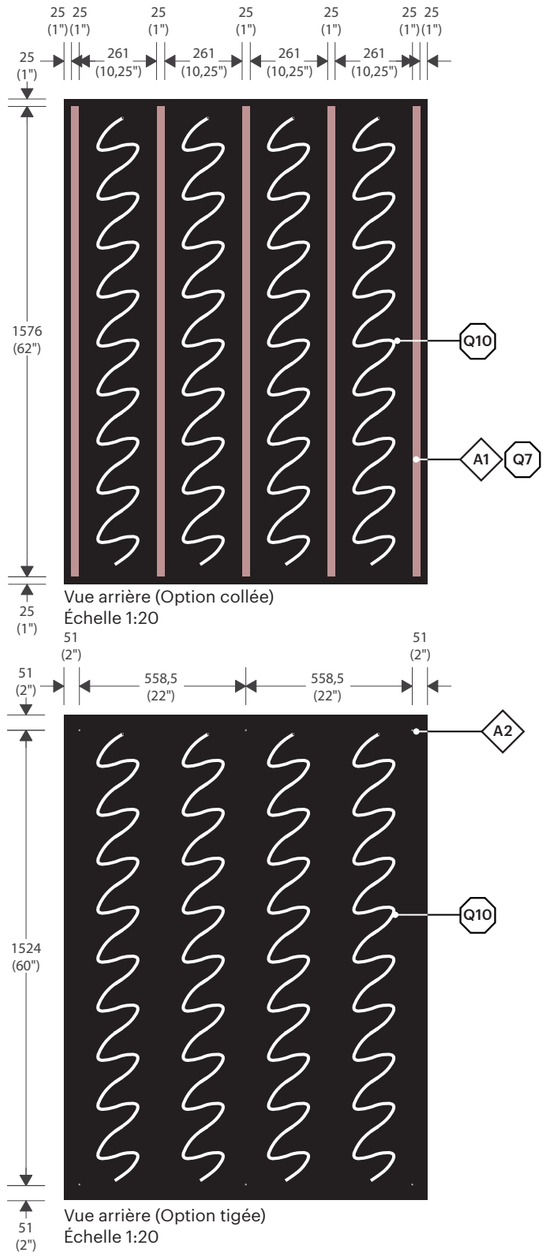

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

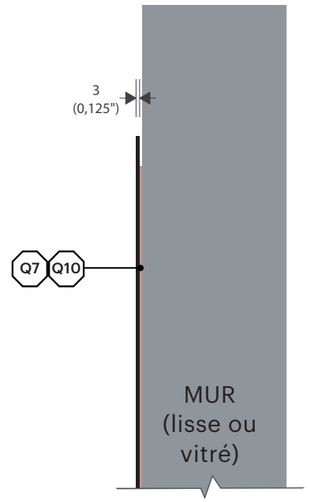

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

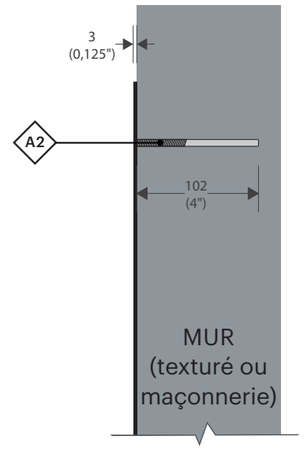

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.12C.E - Identification de règlement - sur clôture - extérieur - type 12

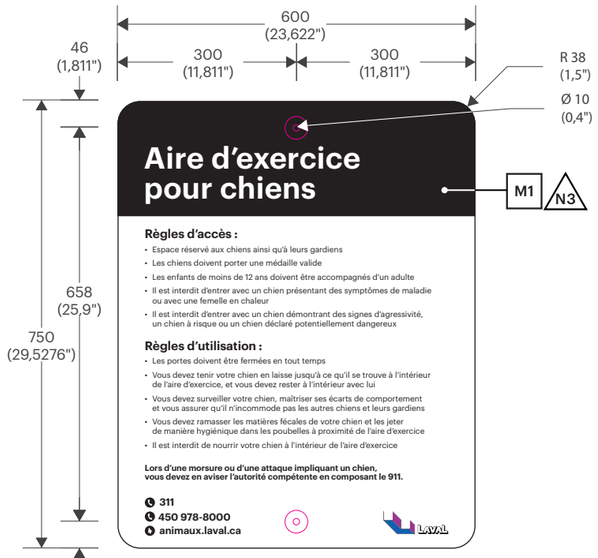

Élévation
Échelle 1:10

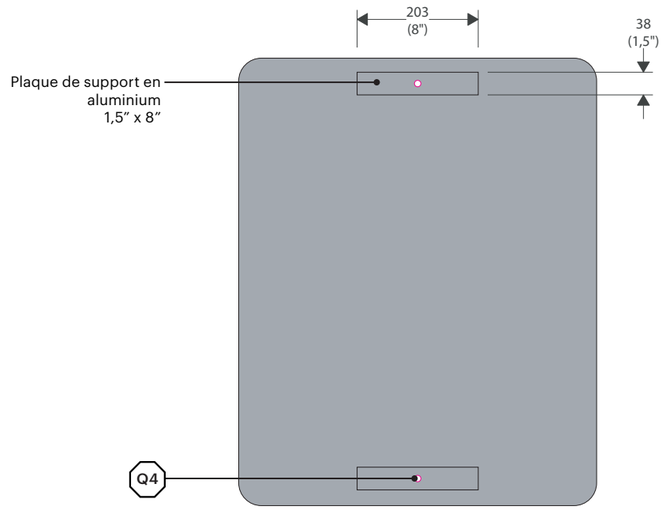

Vue arrière
Échelle 1:10

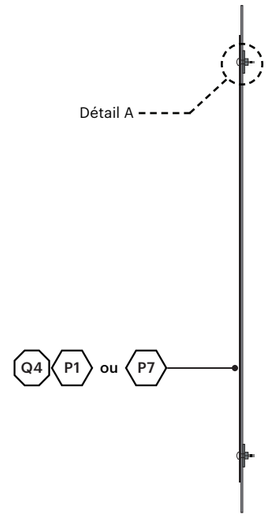

Profil
Échelle 1:10

Installation

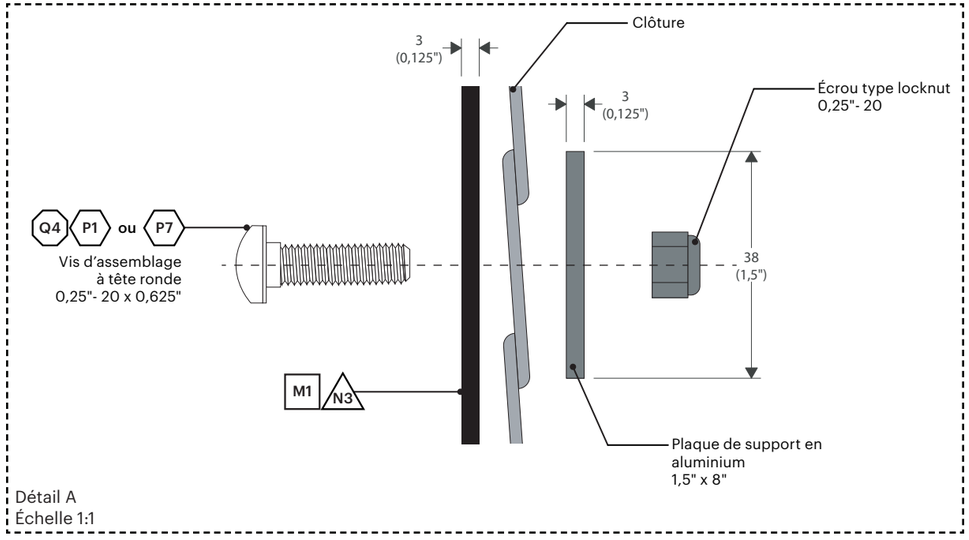

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IRM.13C.E - Identification de règlement - sur clôture - extérieur - type 13

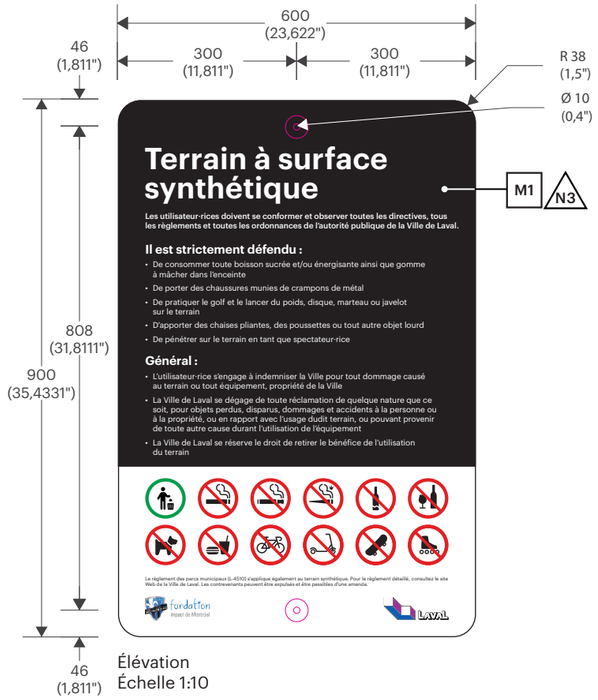

Élévation
Échelle 1:10

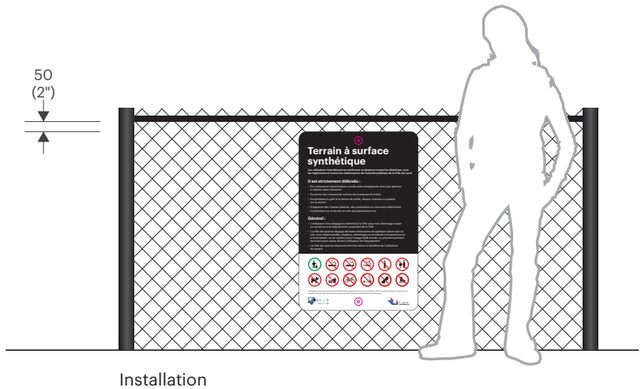

Installation

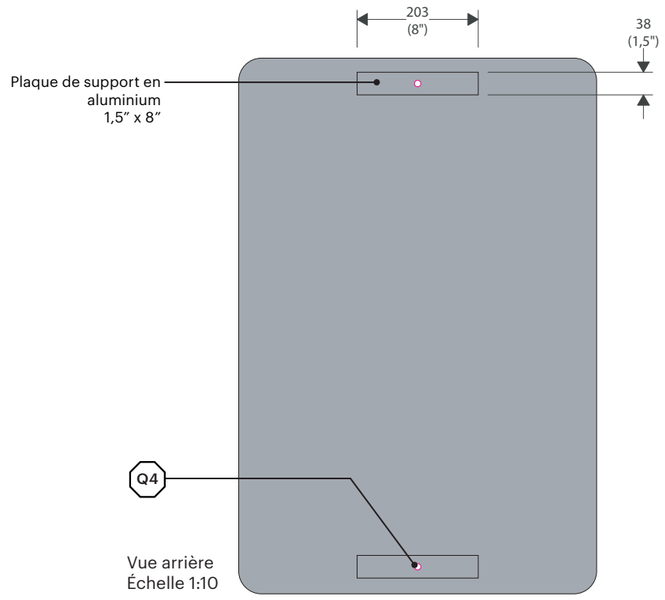

Vue arrière
Échelle 1:10

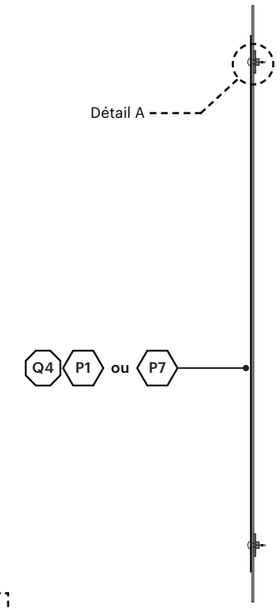

Profil
Échelle 1:10

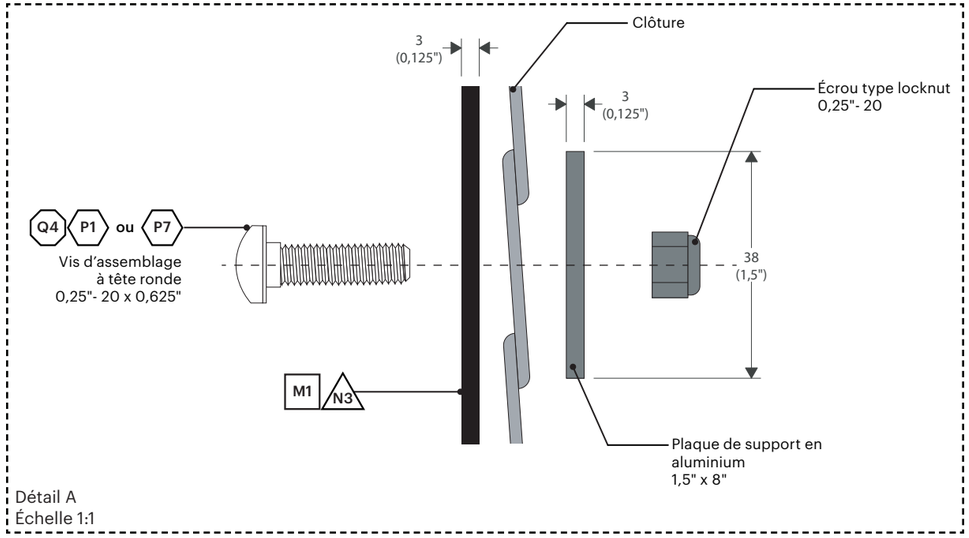

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRM.14.E - Identification de règlement Murale - extérieur - type 14

NOTE :
Ce type est toujours composé de ces deux panneaux de 44" x 64"

Élévation
Échelle 1:20

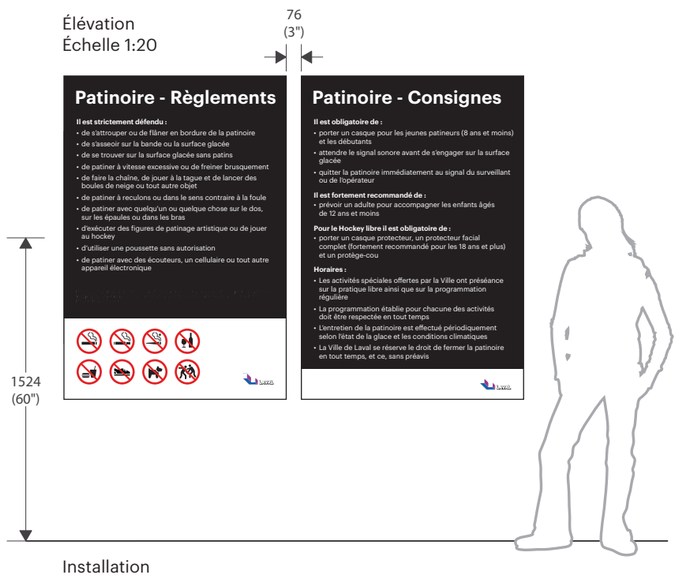

Installation

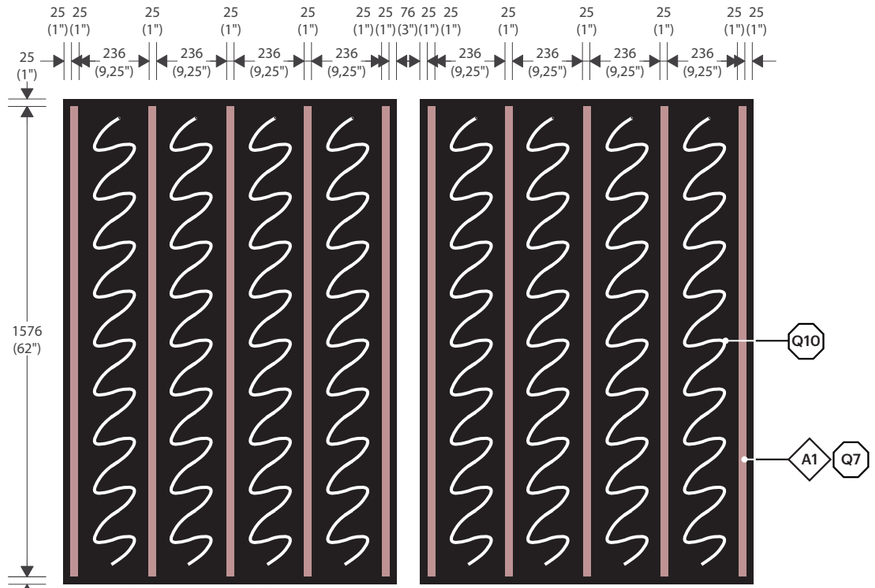

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:20

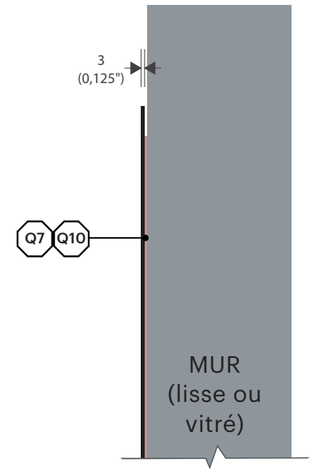

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

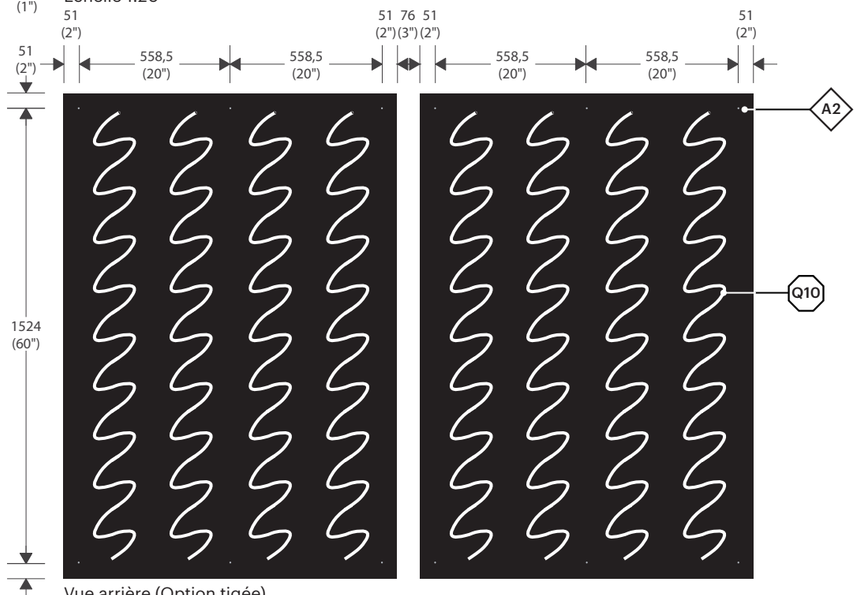

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:20

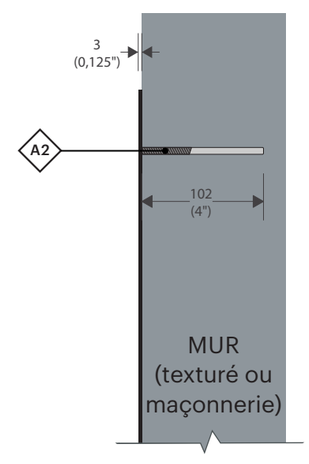

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type IRMB - Identification de Règlement Murale avec Braille

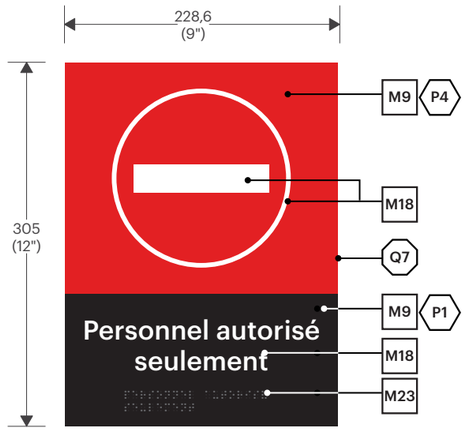

Élévation
Échelle 1:5

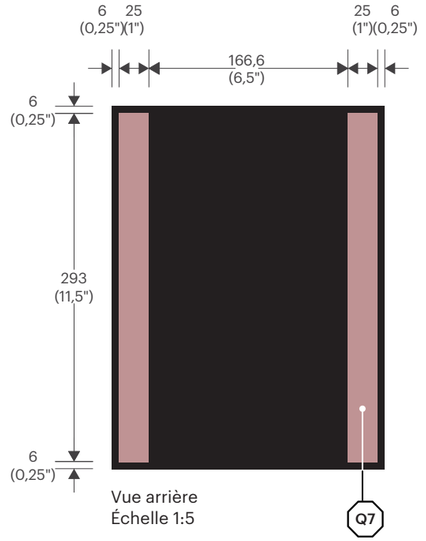

Vue arrière
Échelle 1:5

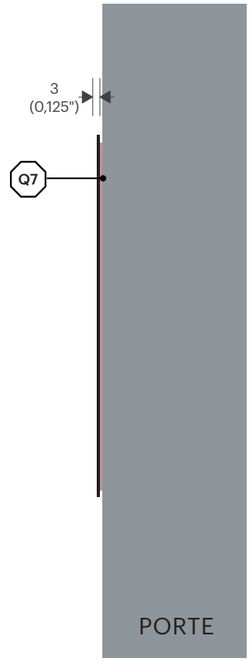

Profil
Échelle 1:5

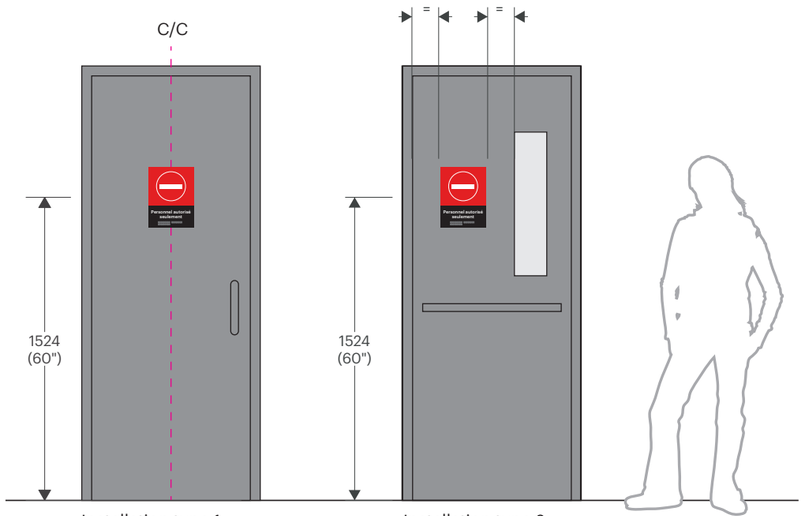

Installation type 1 Installation type 2

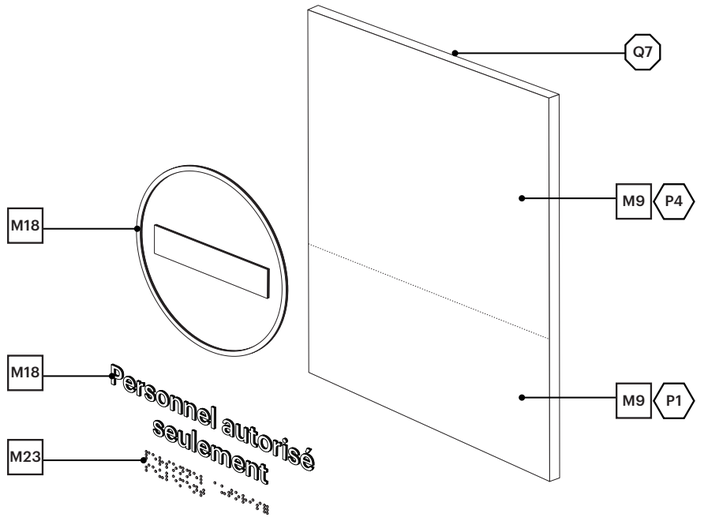

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type IRMB.E - Identification de Règlement Murale - Extérieur

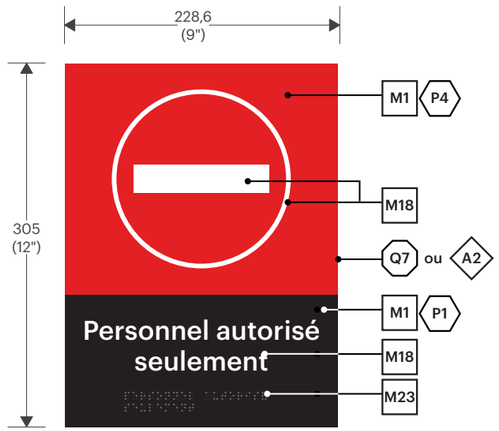

Élévation
Échelle 1:5

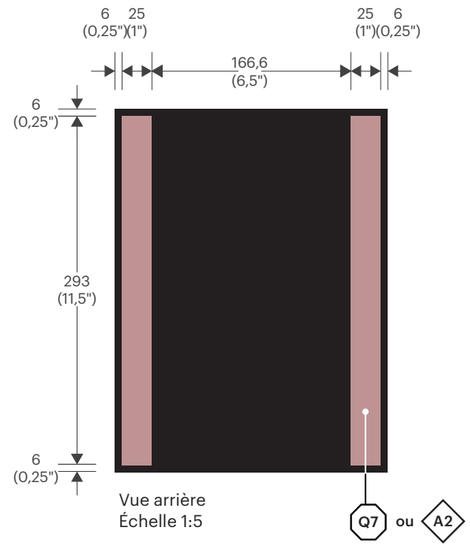

Vue arrière
Échelle 1:5

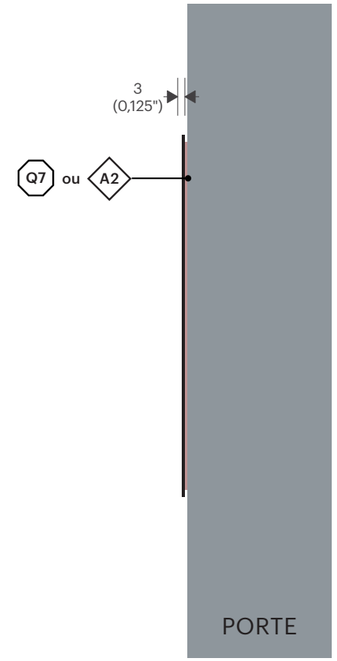

Profil
Échelle 1:5

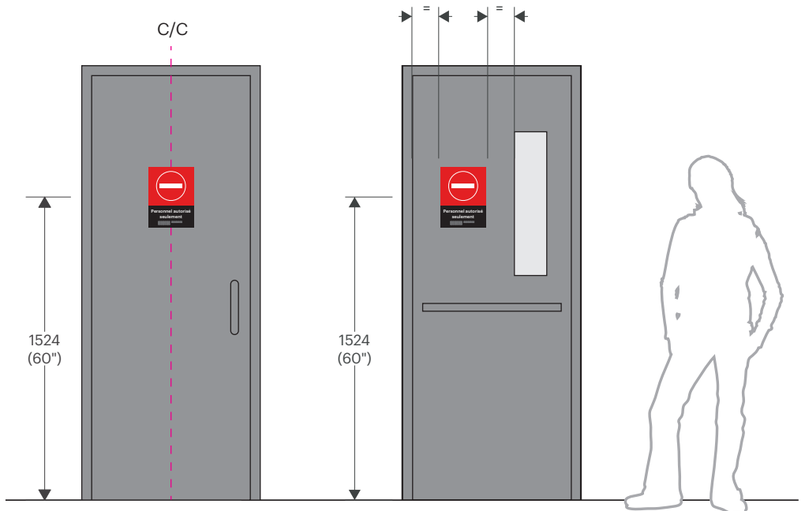

Installation type 1 Installation type 2

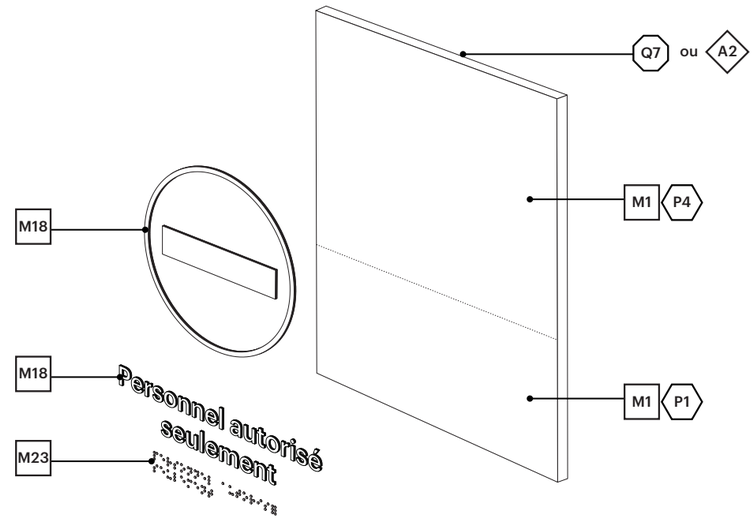

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type IRMB.3 - Identification de Règlement Murale - Type 3

Élévation
Échelle 1:5

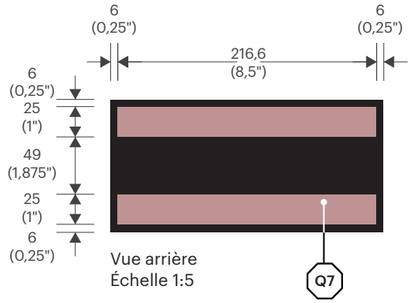

Vue arrière
Échelle 1:5

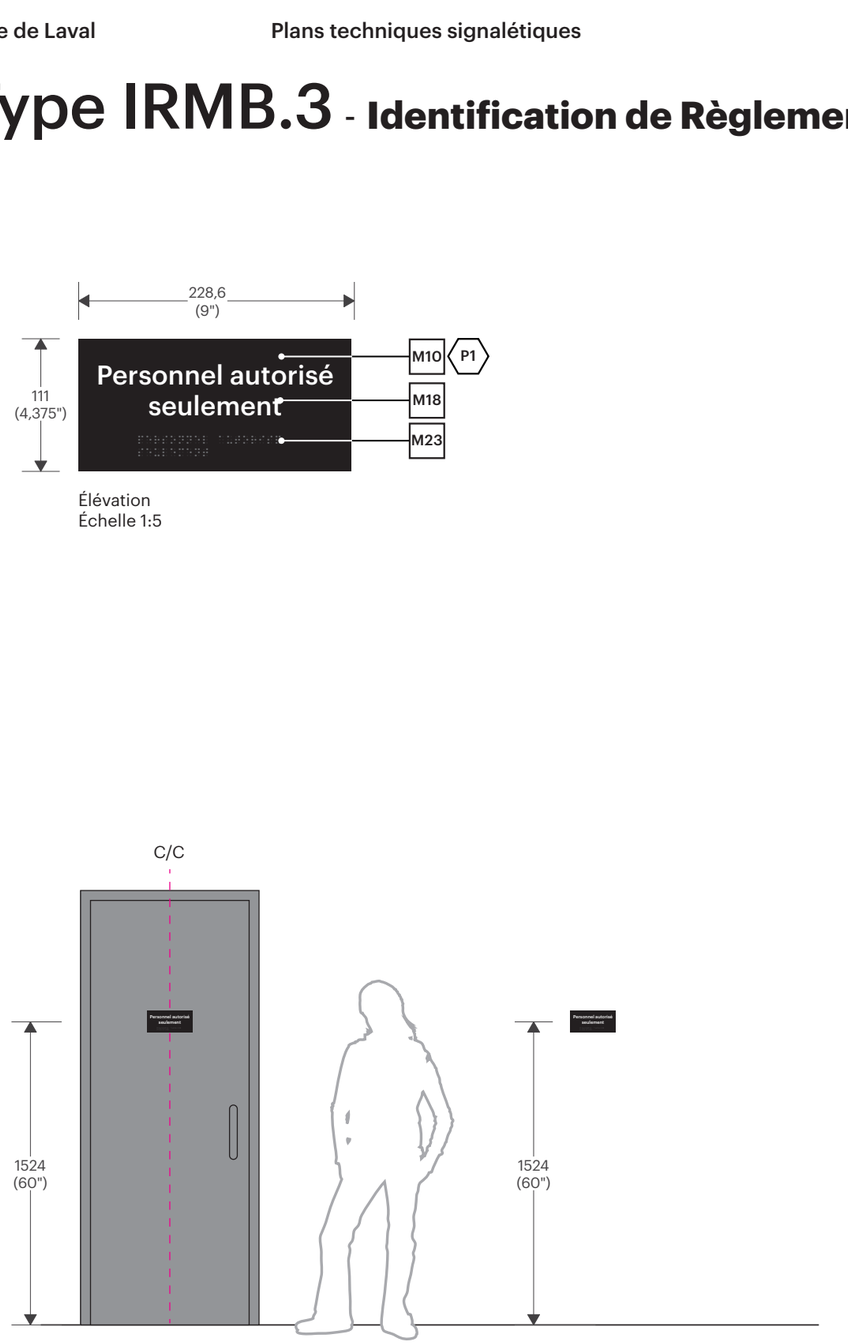

Installation type 1

Installation type 2

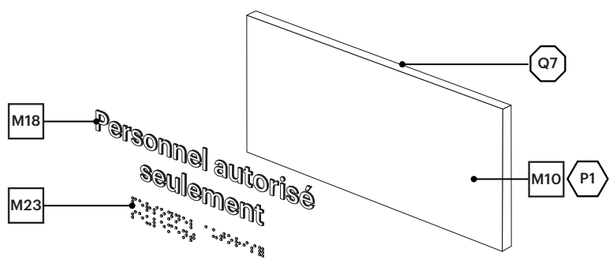

Vue éclatée

NOTE :
Installation selon contexte architectural.

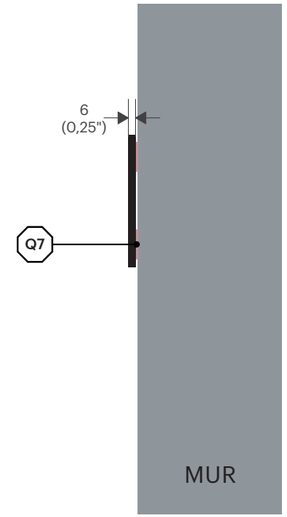

Profil
Échelle 1:5

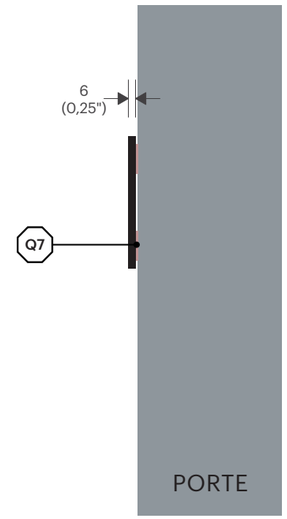

Profil
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type IRMB.3.E - Identification de Règlement Murale - Extérieur - Type 3

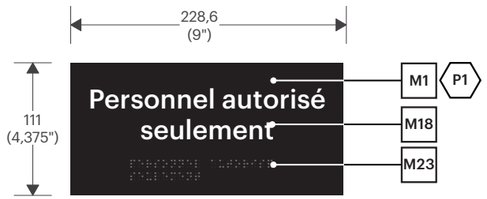

Élévation
Échelle 1:5

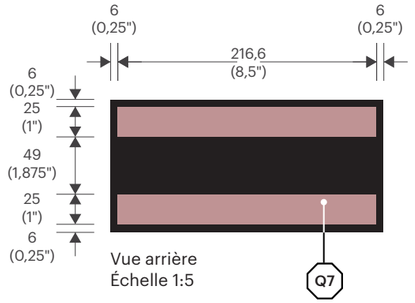

Vue arrière
Échelle 1:5

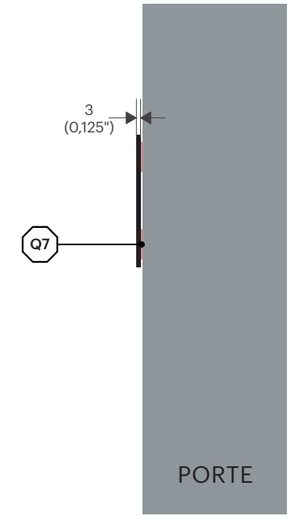

Profil
Échelle 1:5

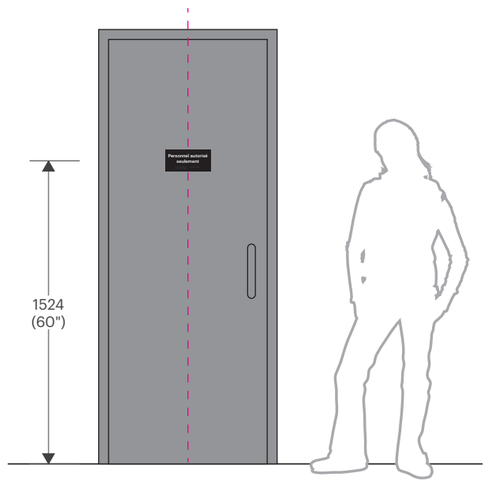

Installation

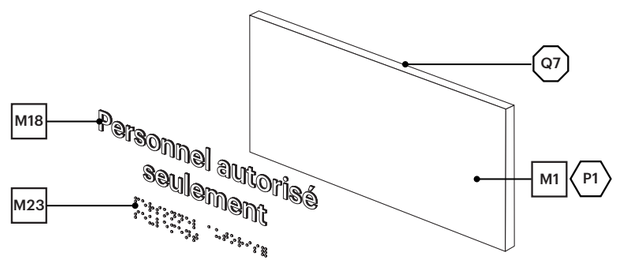

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISM - Identification de Service Murale

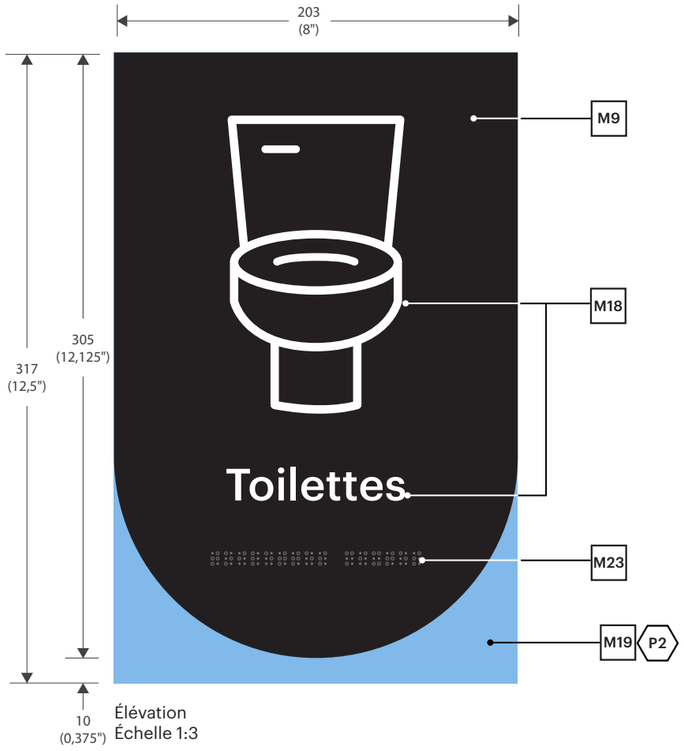

Élévation
Échelle 1:3

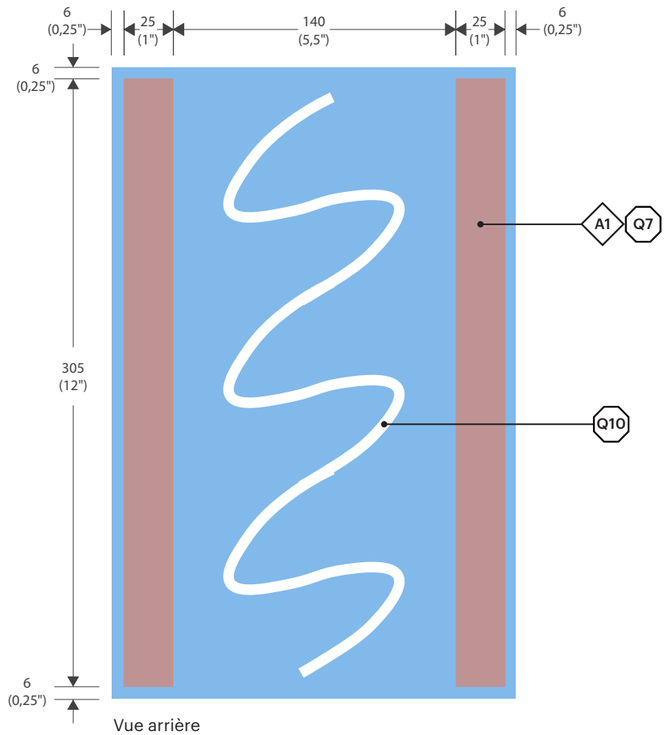

Vue arrière
Échelle 1:3

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

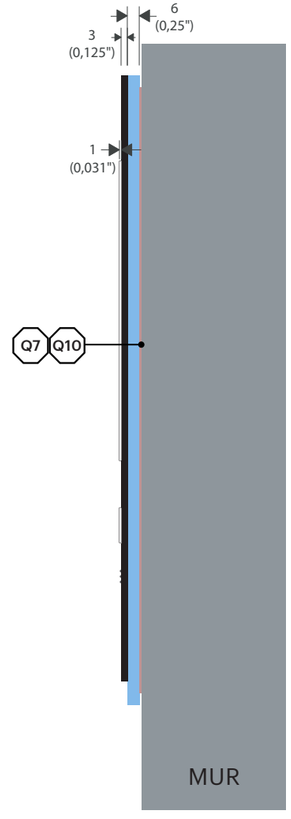

Profil
Échelle 1:3

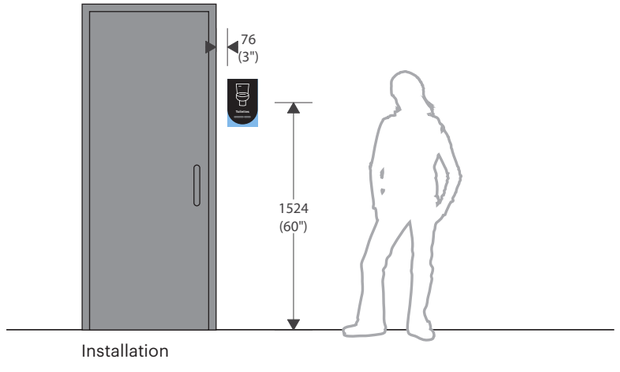

Installation

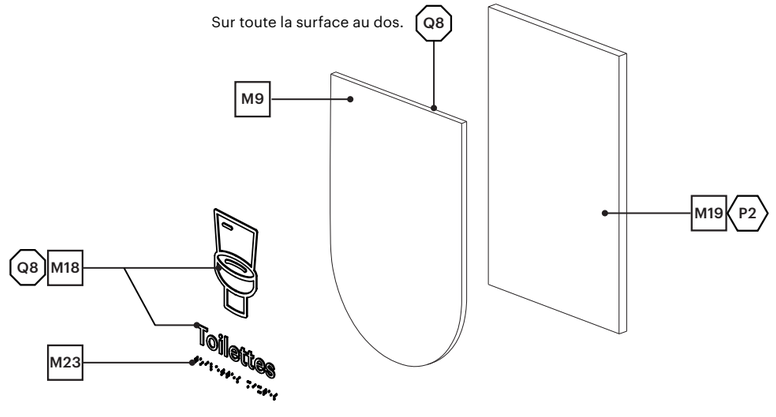

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISM.E - Identification de Service Murale - extérieur

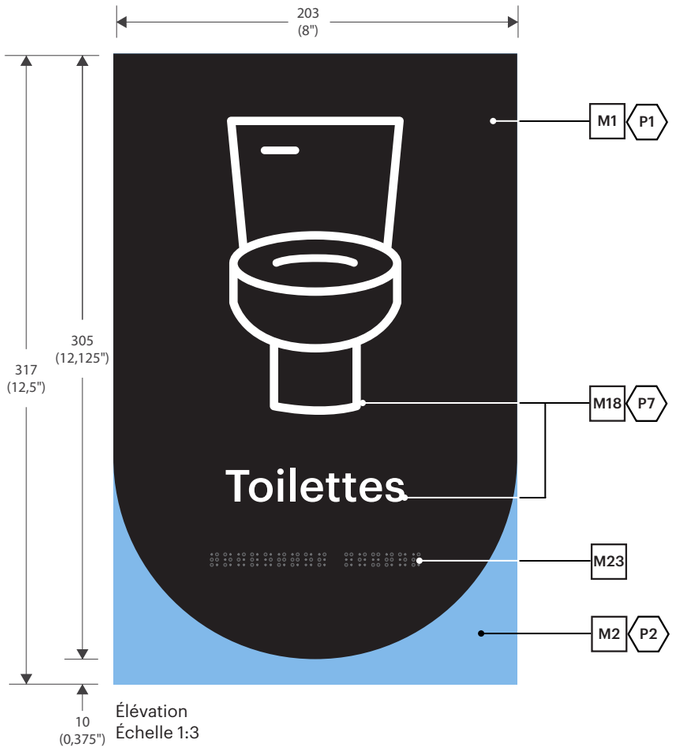

Élévation
Échelle 1:3

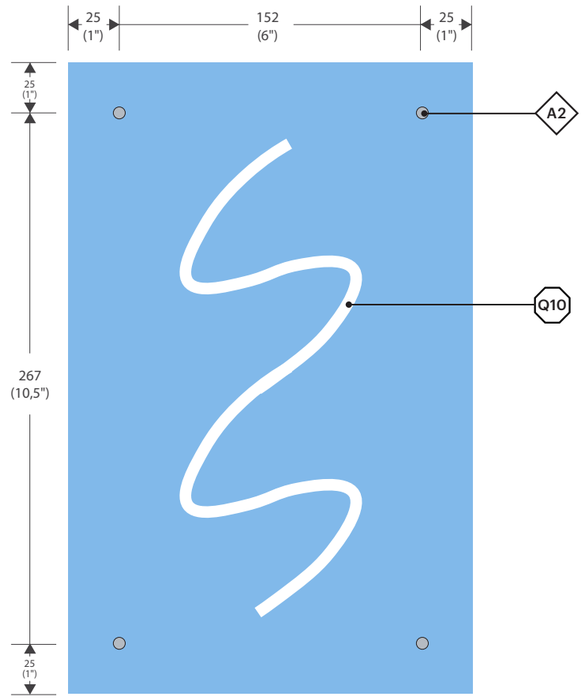

Vue arrière
Échelle 1:3

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

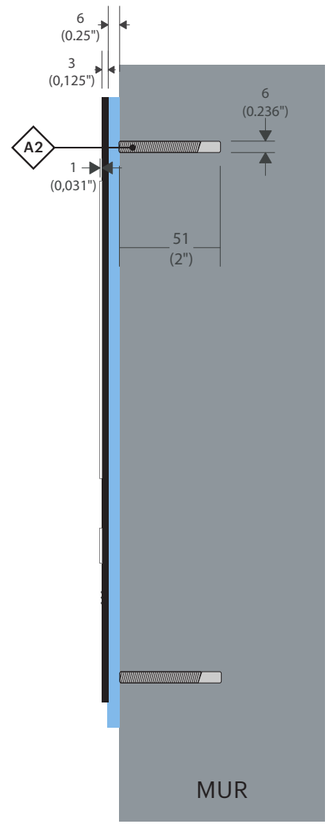

Profil
Échelle 1:3

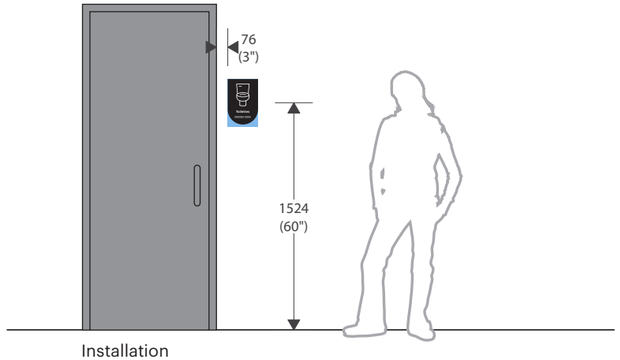

Installation

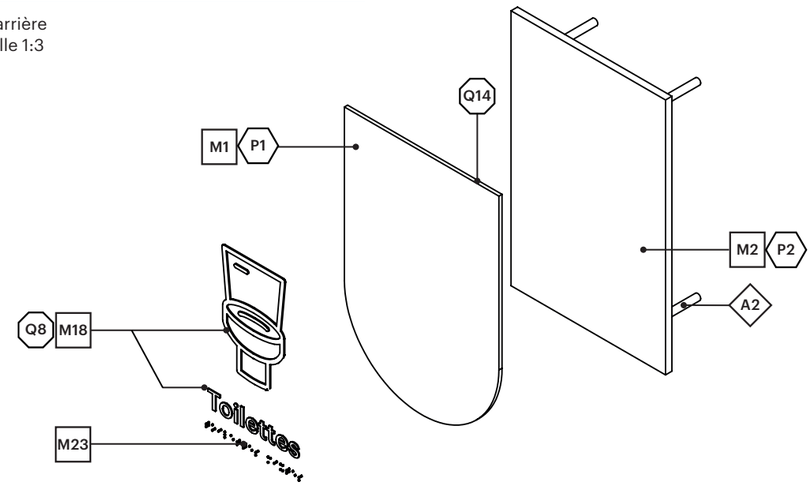

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISM.1.E - Identification de Service Murale - extérieur

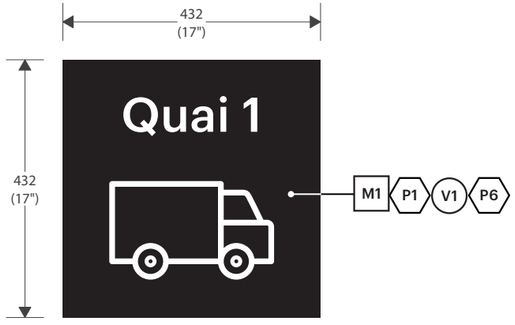

Élévation
Échelle 1:10

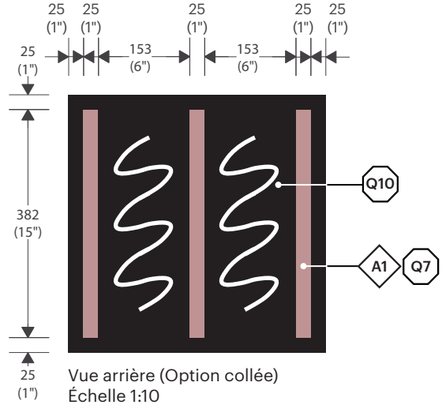

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

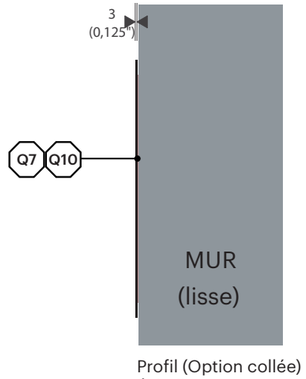

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

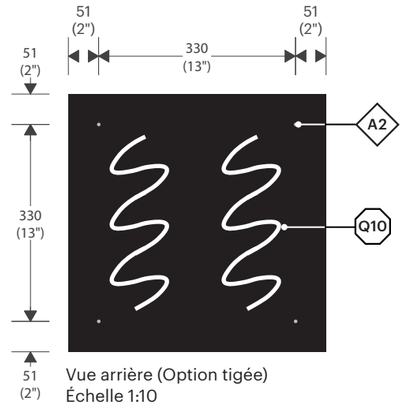

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:10

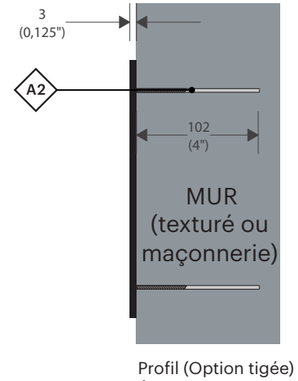

Profil (Option tigée)
Échelle 1:10

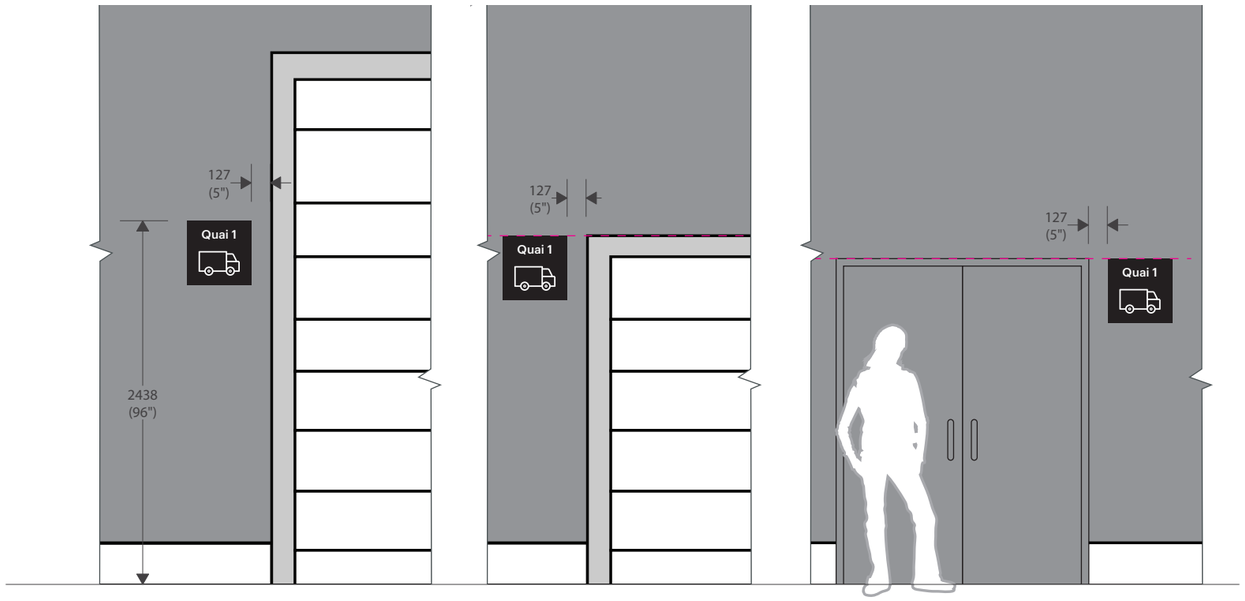

Installation Type 1

Installation Type 2

Installation Type 3

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISM.V - Identification de Service Murale - vinyle

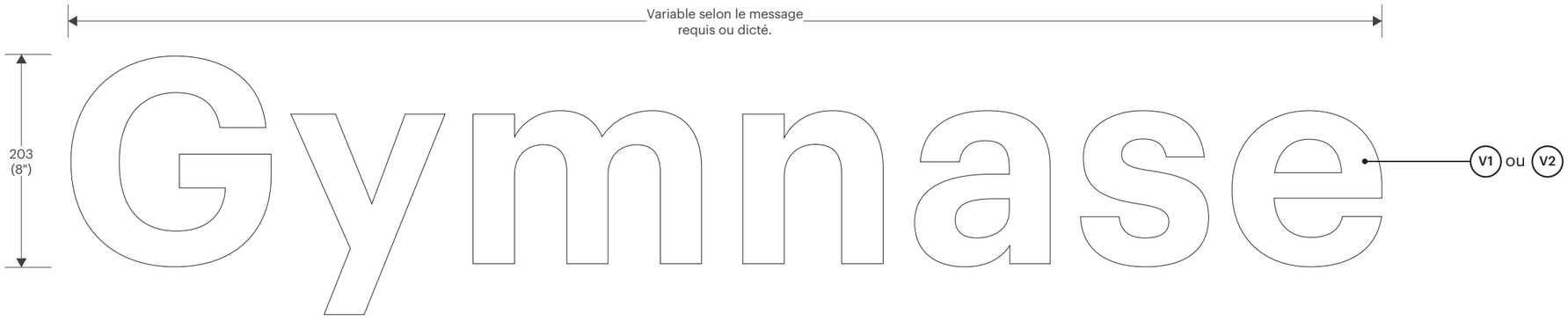

Élévation
Échelle 1:5

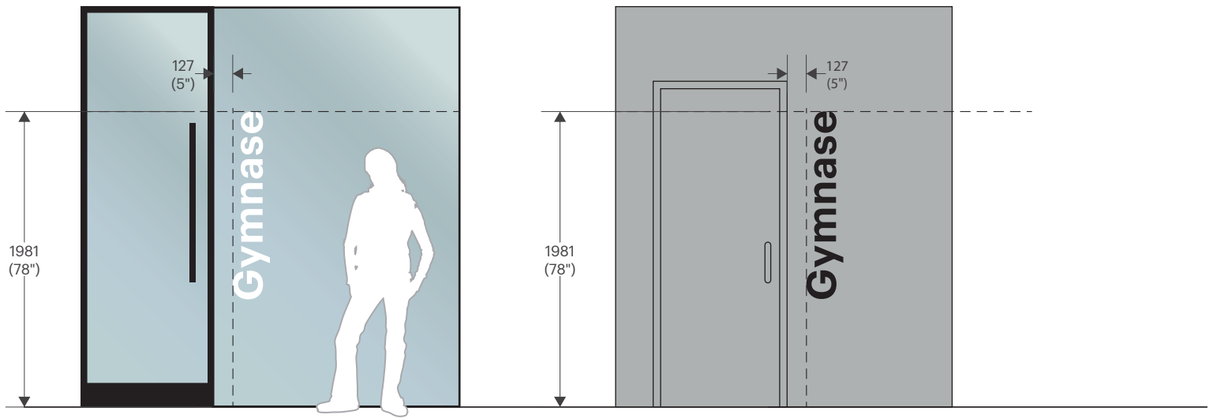

Installation type 1

Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ISM.1.V - Identification de Service mural - vinyle (grand pictogramme)

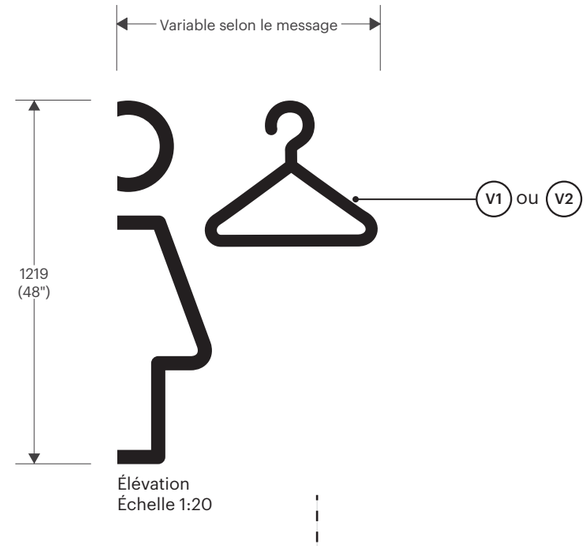

Élévation
Échelle 1:20

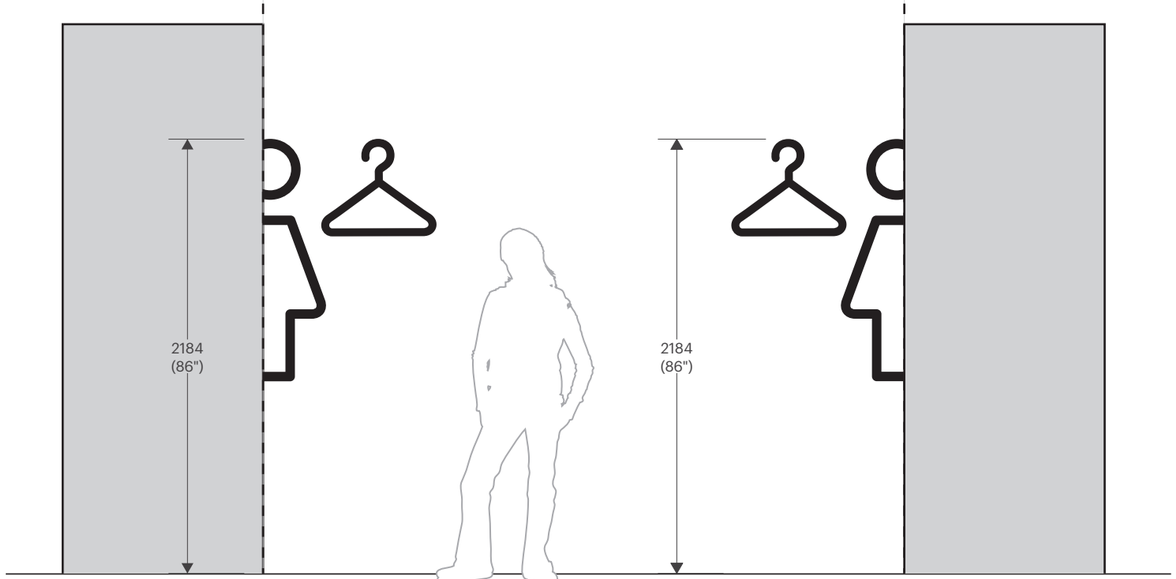

Installation type 1
(À la droite de l'ouverture dans le mur)

Installation type 2
(À la gauche de l'ouverture dans le mur)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISM.2.V - Identification de Service - mural - vinyle (petit pictogramme)

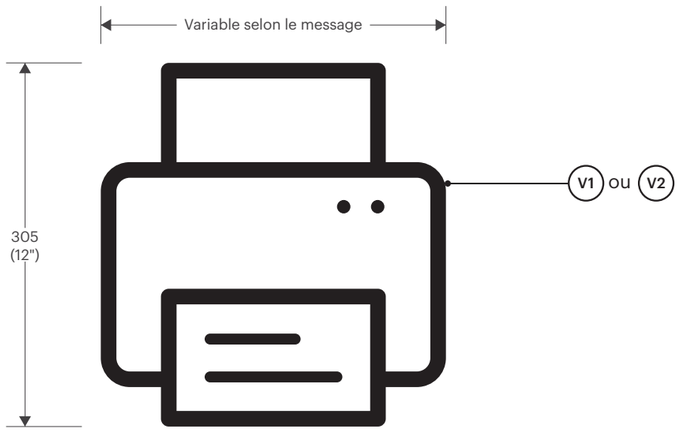

Élévation
Échelle 1:5

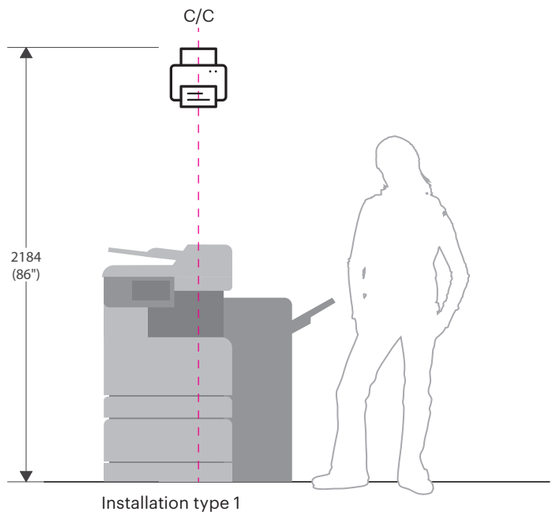

Installation type 1

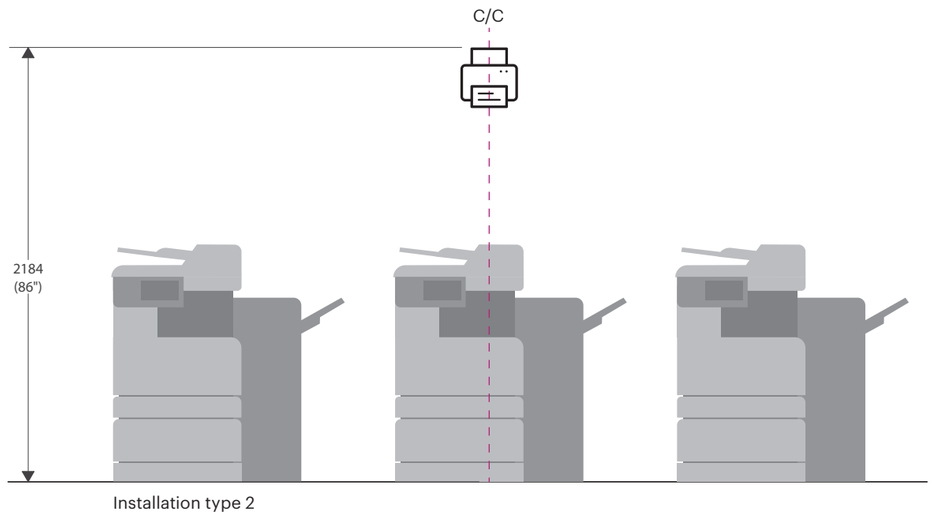

Installation type 2

NOTES :
Installation type 1
Centré avec l'équipement existant.

Installation type 2
Centré dans l'espace utilisé par les équipements.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ISM.3.V - Identification de service - chiffre - vinyle

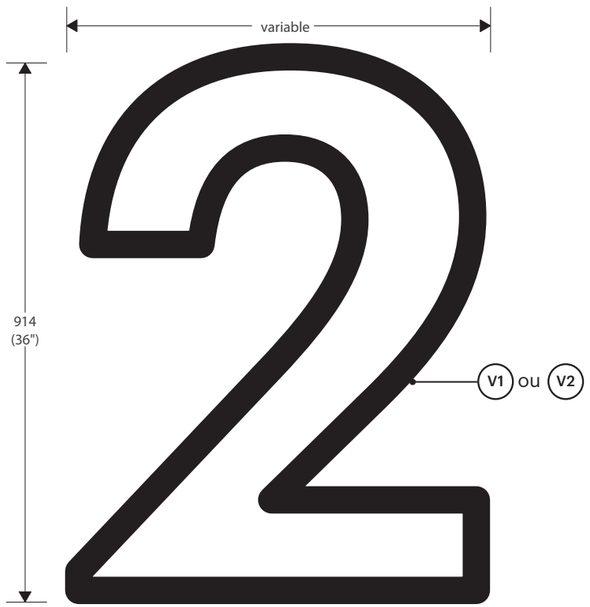

Élévation
Échelle 1:20

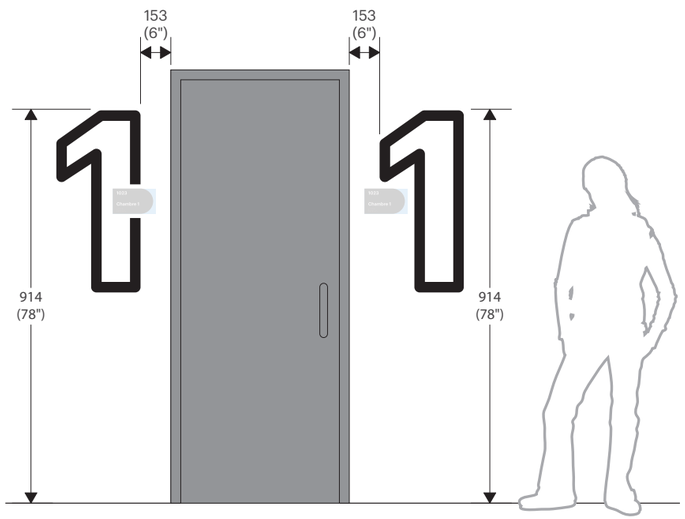

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

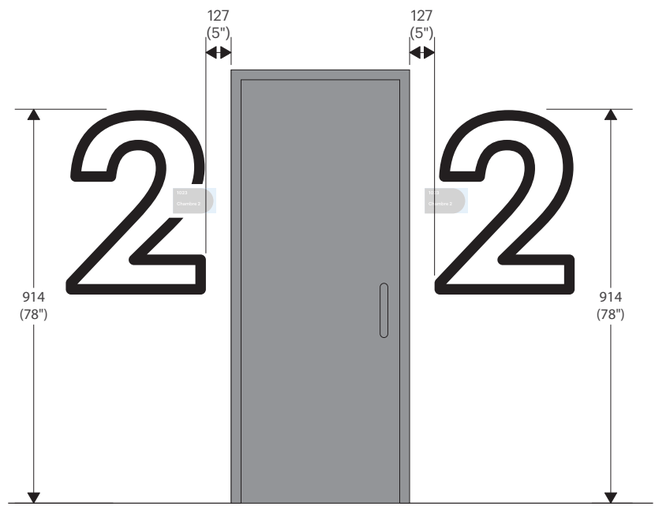

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

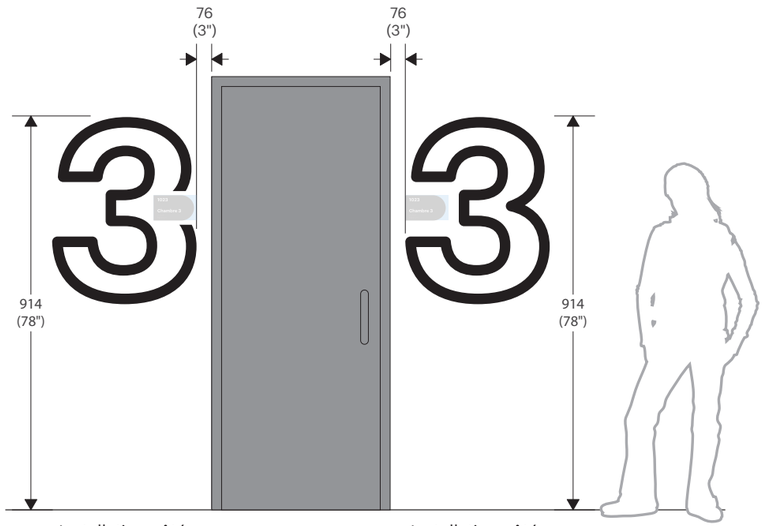

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

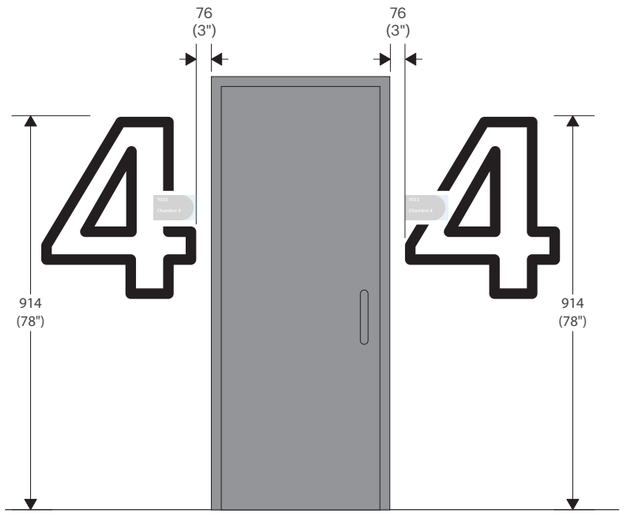

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

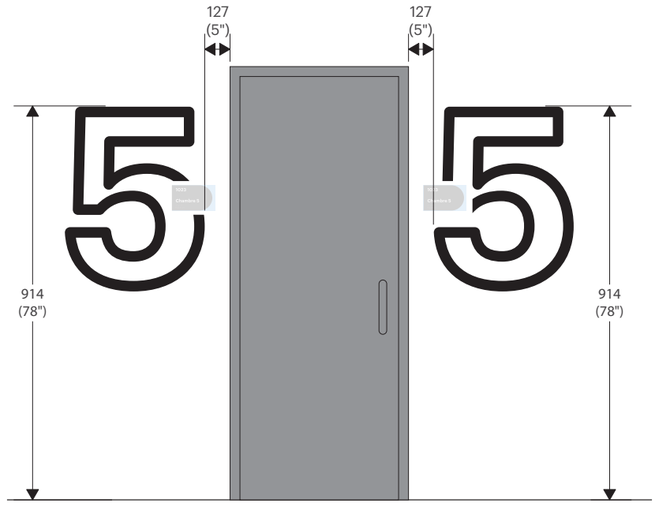

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISM.3.V - Identification de service - chiffre - vinyle

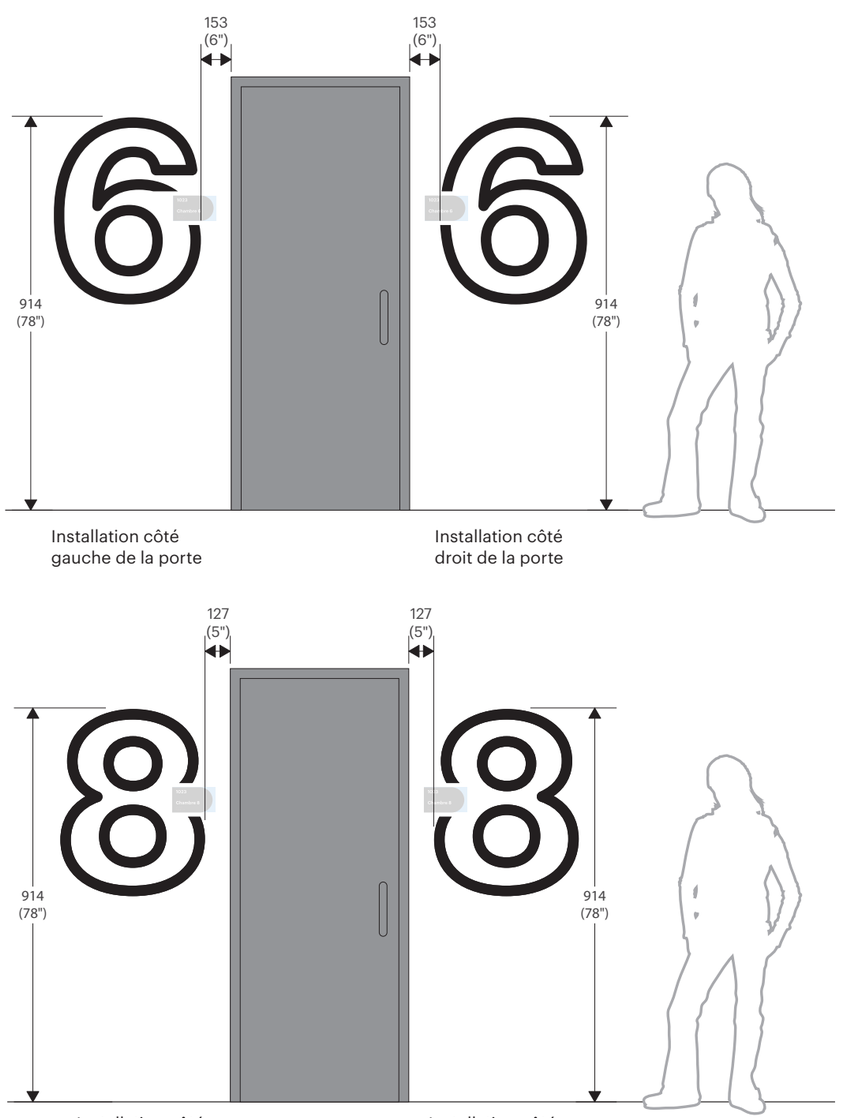

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

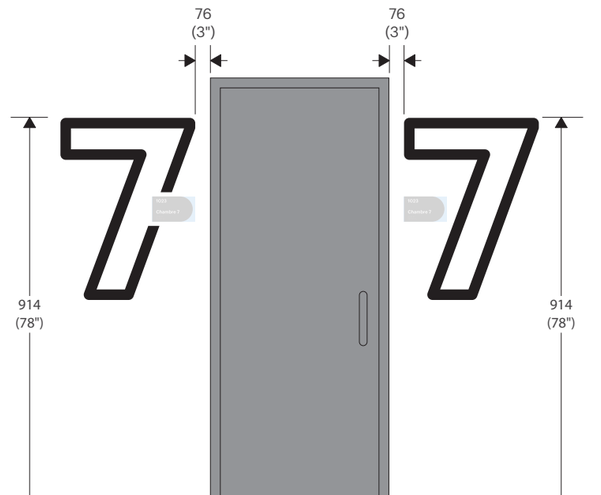

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

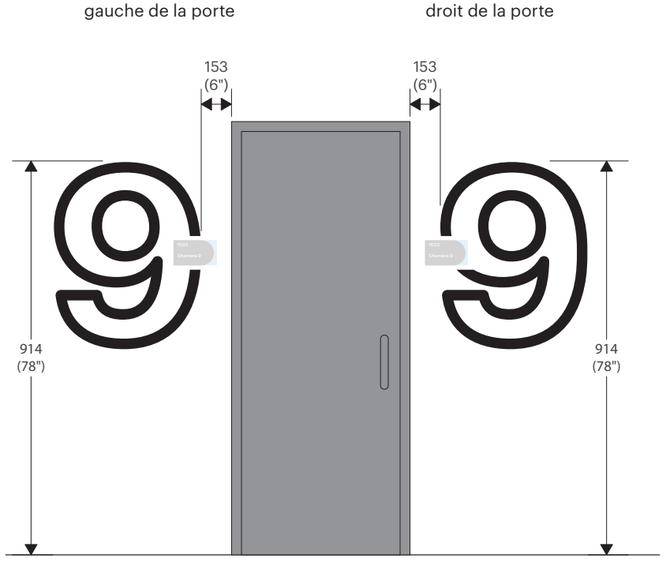

Installation côté gauche de la porte

Installation côté droit de la porte

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISP - Identification de Service en Potence

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

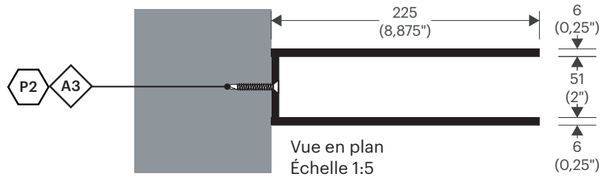

Vue en plan
Échelle 1:5

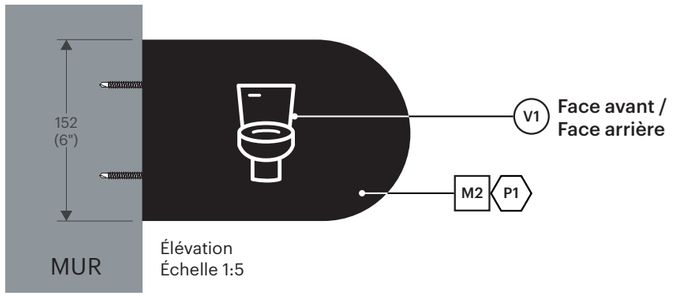

Élévation
Échelle 1:5

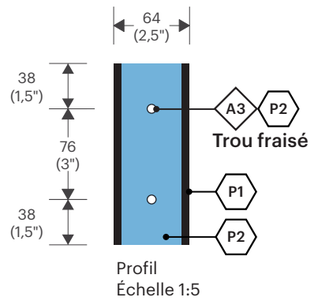

Profil
Échelle 1:5

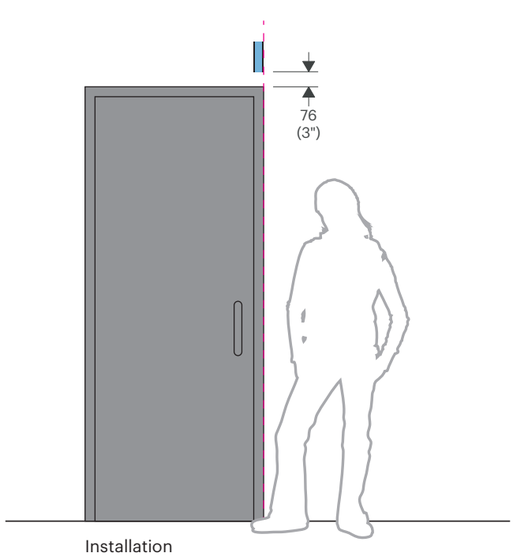

Installation

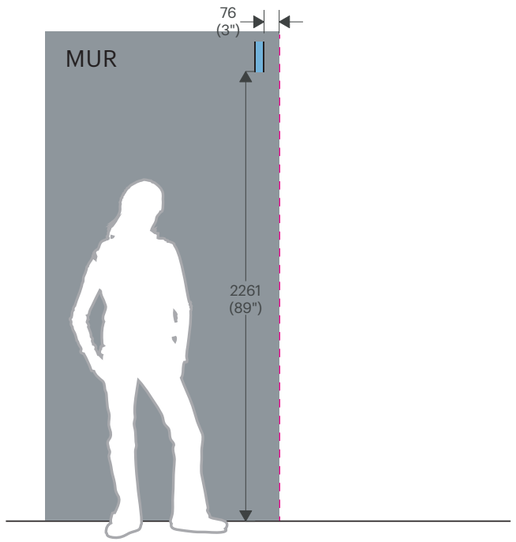

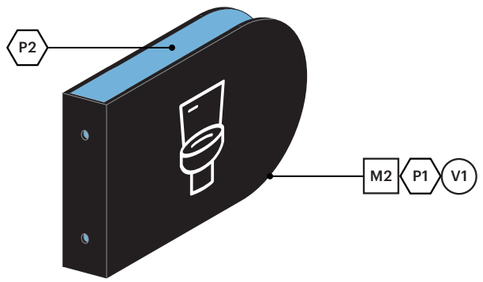

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISP.E - Identification de Service en Potence - extérieur

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

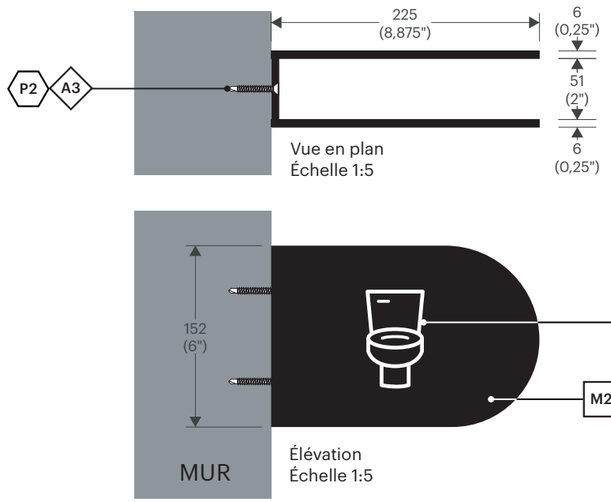

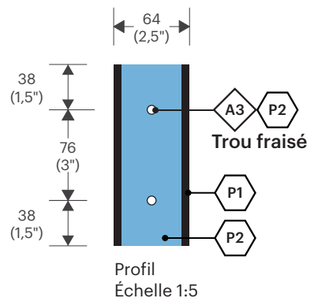

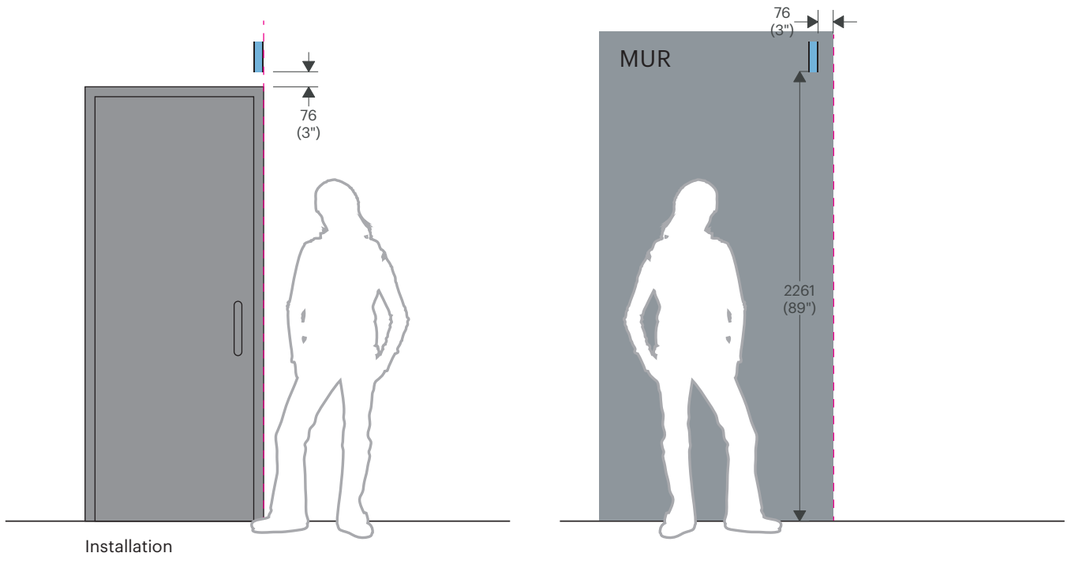

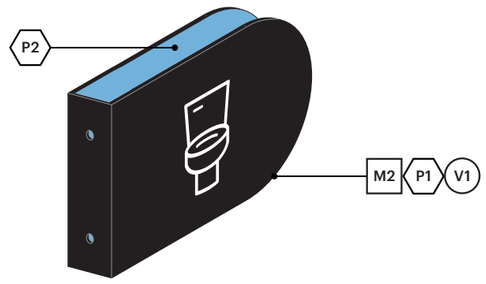

Vue isométrique

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ISRM - Identification de stationnement réservé - mural

NOTES :
- Le procédé d'installation est à adapter selon le type de revêtement mural.
- Son emplacement peut être centré dans une case de stationnement ou entre deux cases.

Élévation
Échelle 1:10

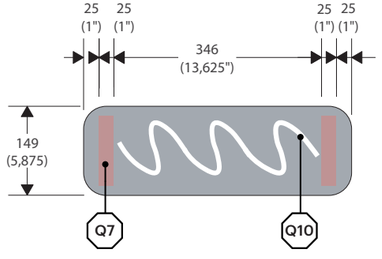

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

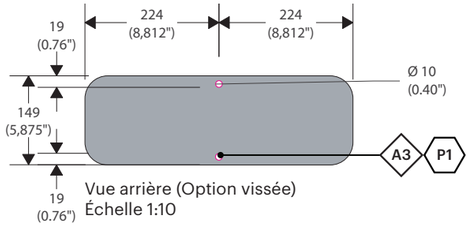

Vue arrière (Option vissée)
Échelle 1:10

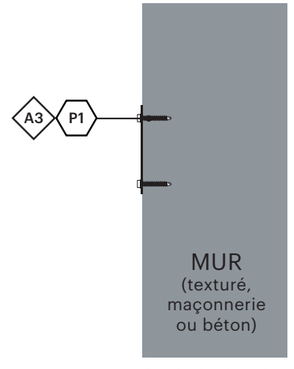

Profil (Option vissée)
Échelle 1:10

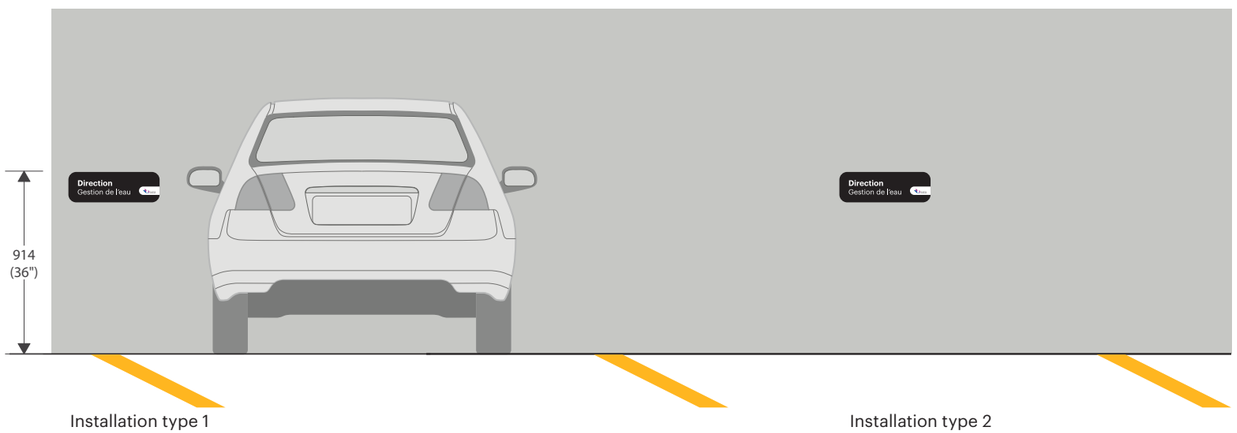

Installation type 1

Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISRP - Identification de stationnement réservé - sur poteau

NOTES :
- Le procédé d'installation est à adapter selon le type de revêtement au sol.
- Son emplacement peut être centré dans une case de stationnement ou entre deux cases.

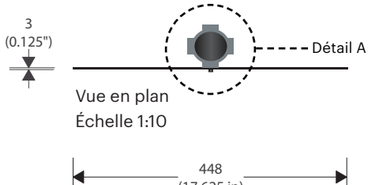

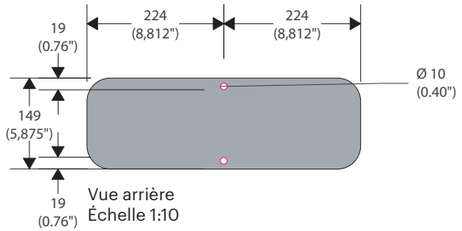

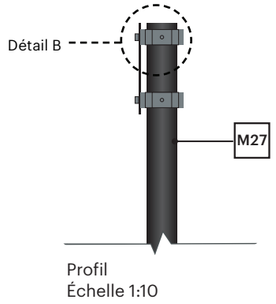

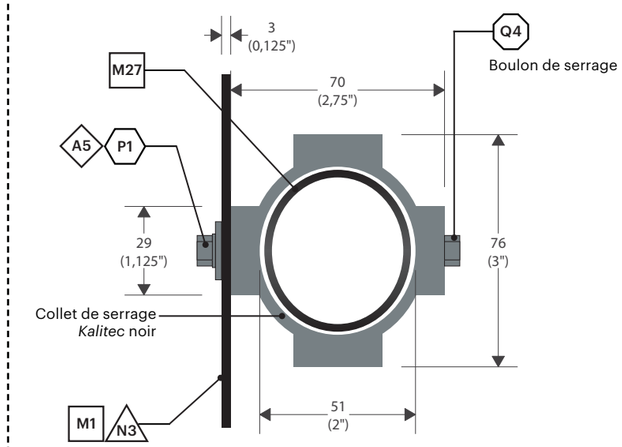

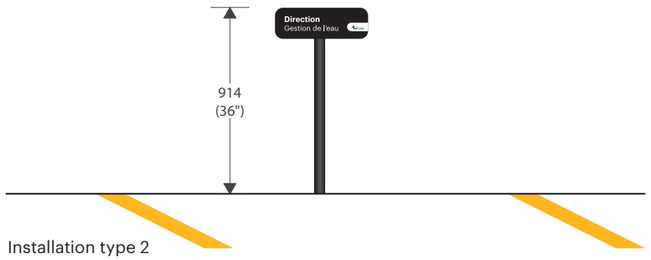

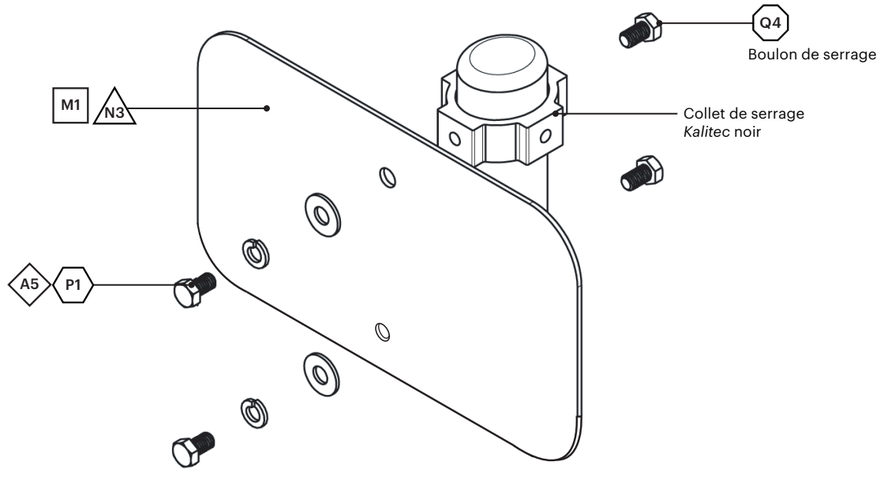

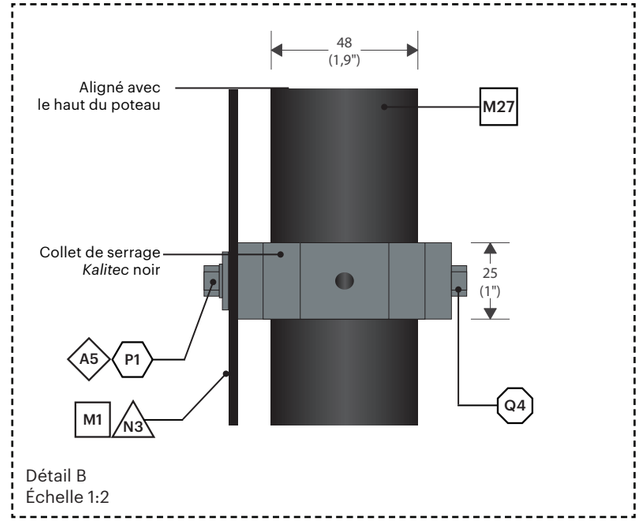

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ISSM - Identification Santé Sécurité - mural

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

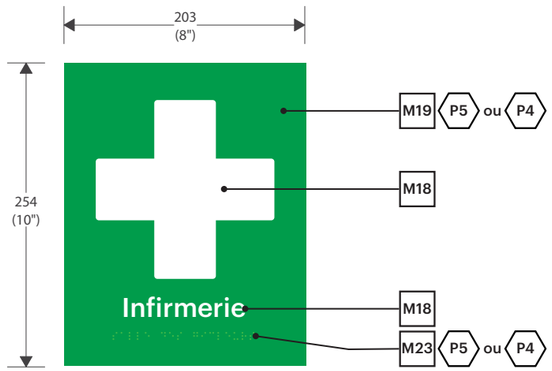

Élévation
Échelle 1:5

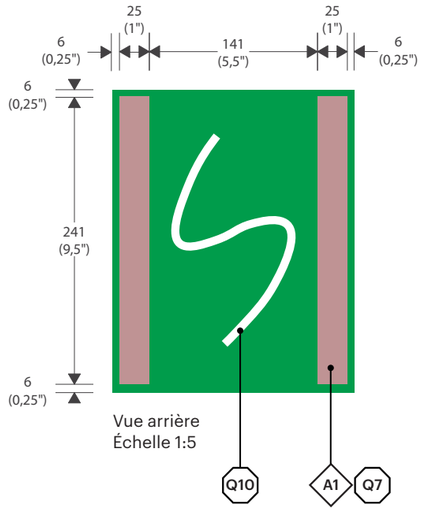

Vue arrière
Échelle 1:5

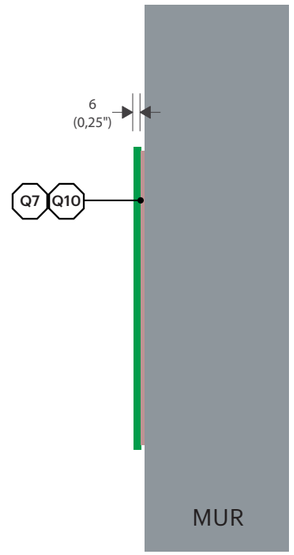

Profil
Échelle 1:5

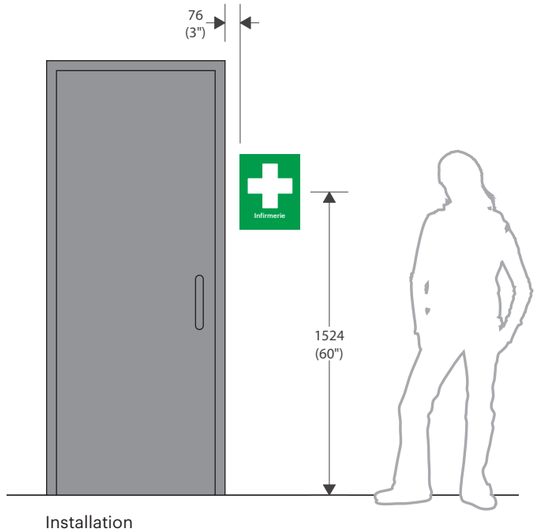

Installation

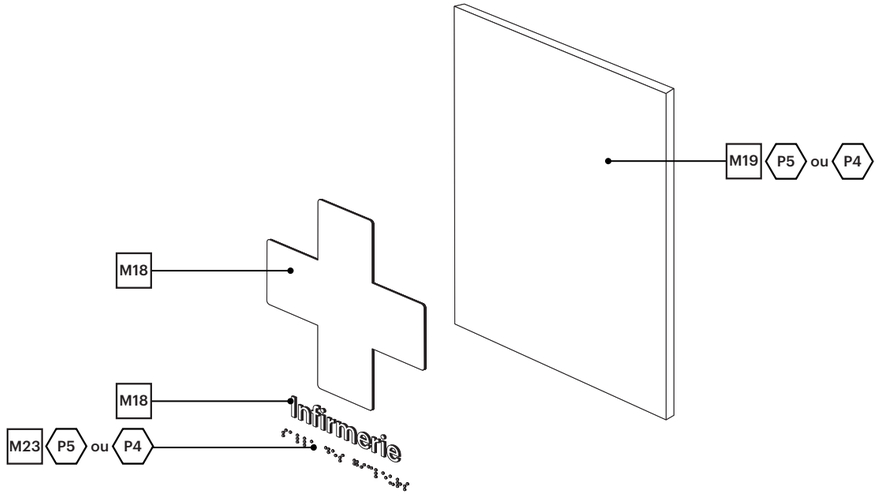

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ISSM.E - Identification Santé Sécurité - mural extérieur

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

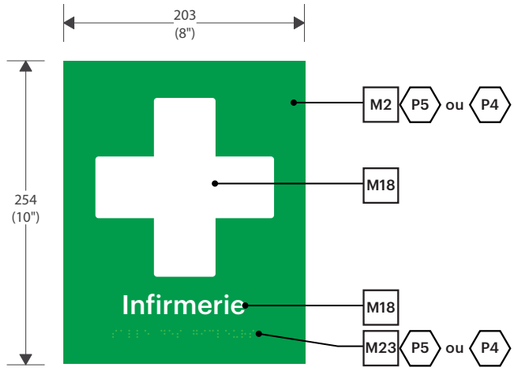

Élévation
Échelle 1:5

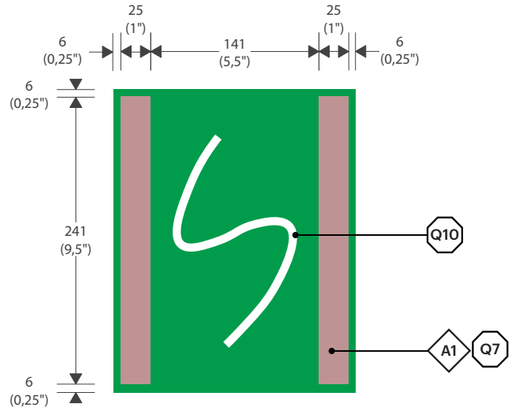

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:5

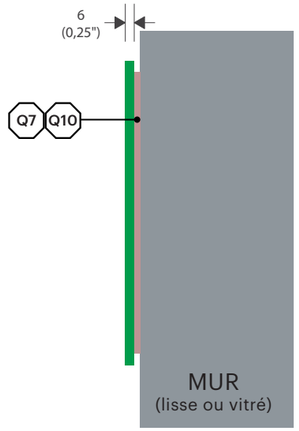

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

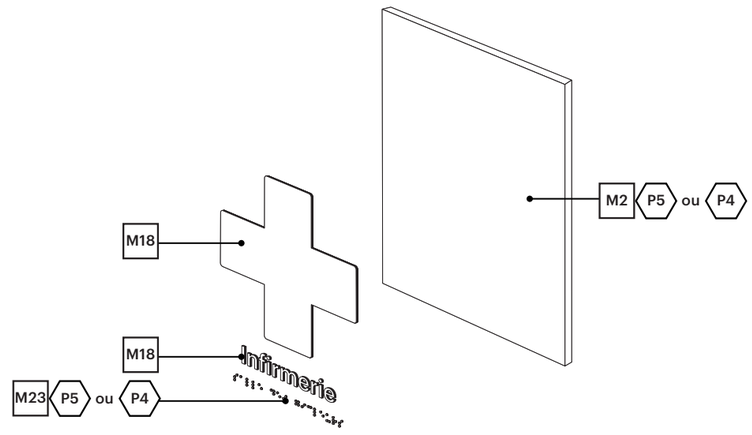

Vue éclatée (Option collée)

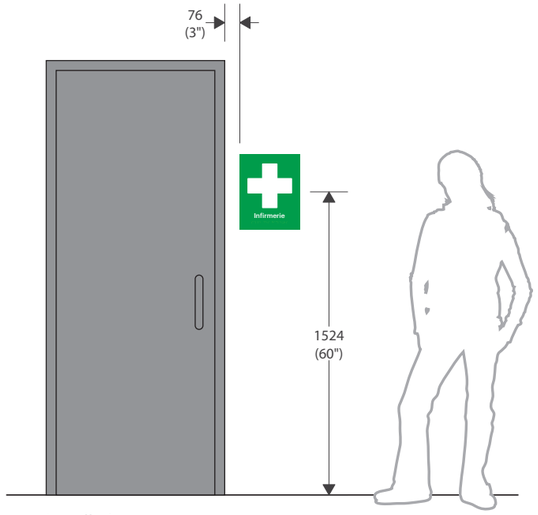

Installation

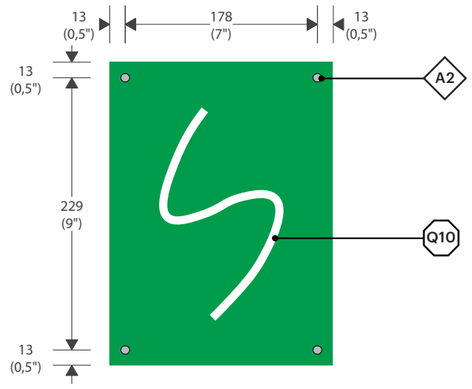

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

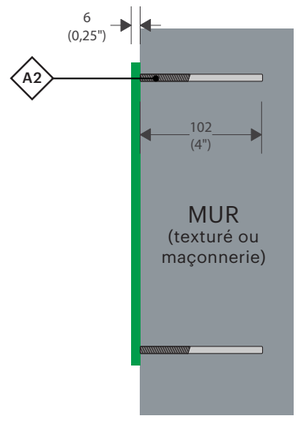

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

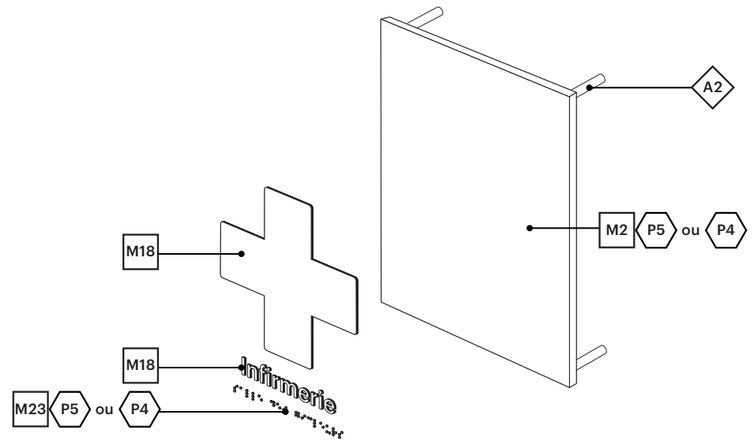

Vue éclatée (Option tigée)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ISSP - Identification Santé Sécurité en Potence

NOTES :
- Installer le panneau du côté de la poignée.
- Installer le panneau à la droite de l'équipement.

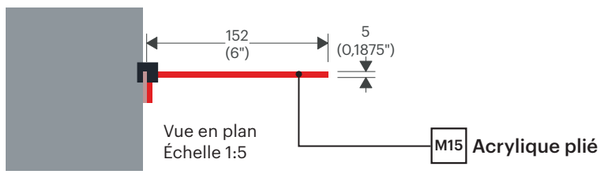

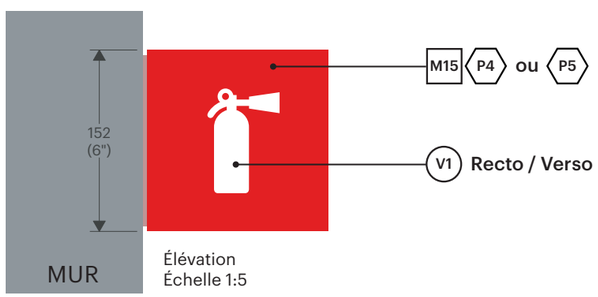

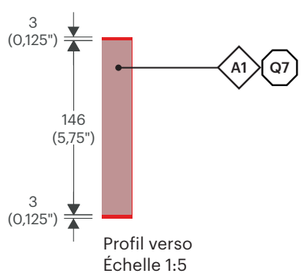

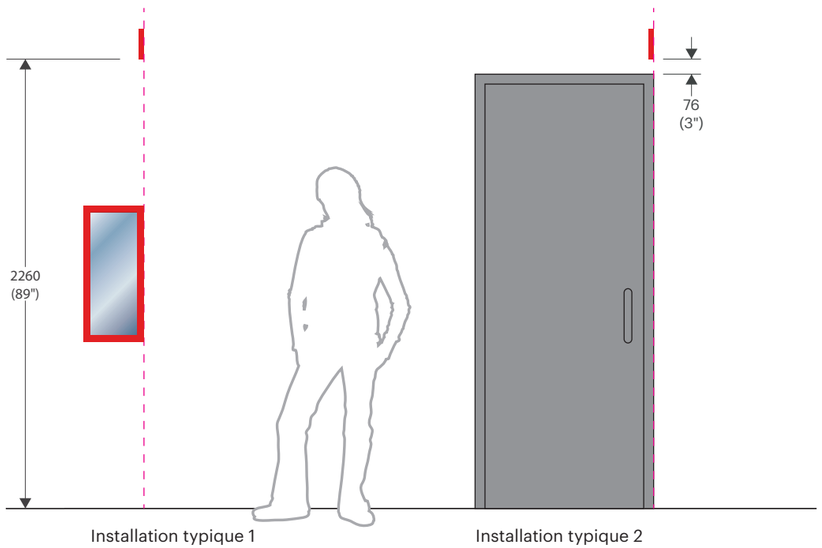

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISSP.E - Identification Santé Sécurité en Potence - extérieur

NOTES :
- Installer le panneau du côté de la poignée.
- Installer le panneau à la droite de l'équipement.

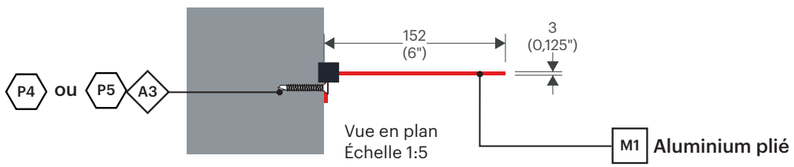

Vue en plan
Échelle 1:5

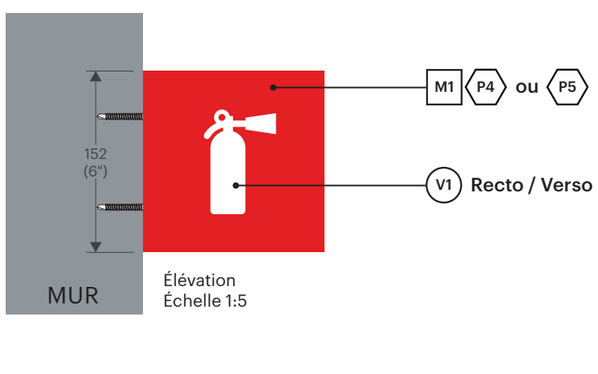

Élévation
Échelle 1:5

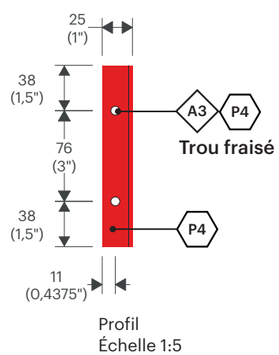

Profil
Échelle 1:5

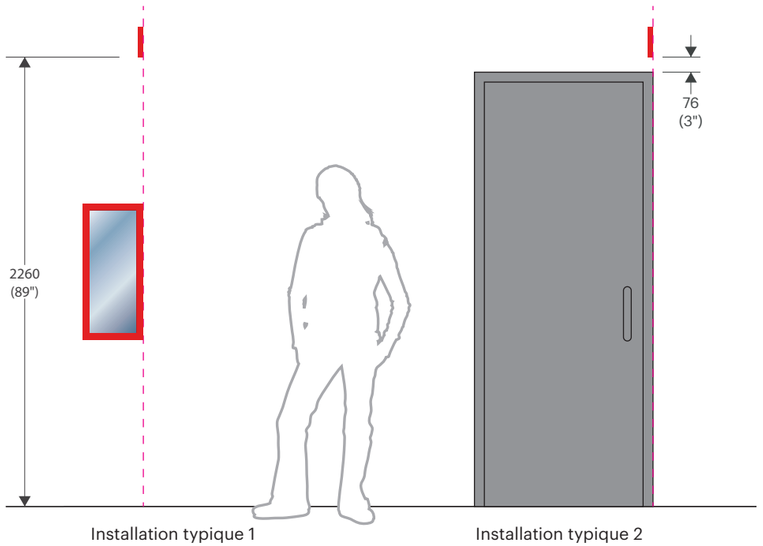

Installation typique 1

Installation typique 2

LAVAL

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ISU.1 - Identification de Sortie d'Urgence - Vinyle

Élévation
Échelle 1:5

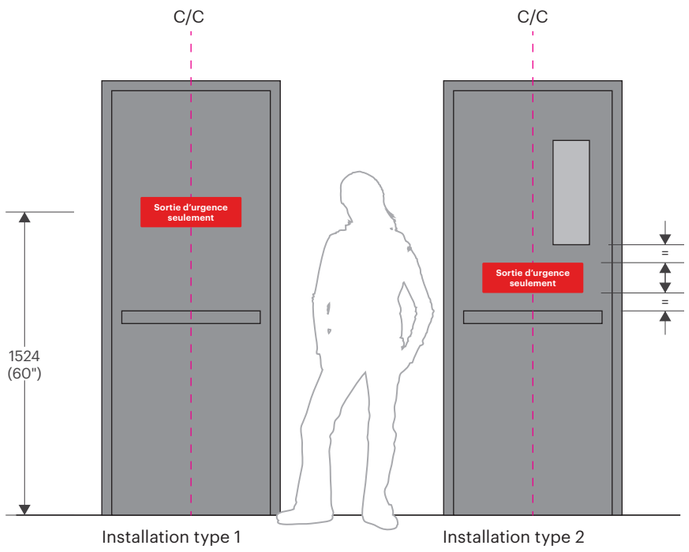

Installation type 1 Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISU.2 - Identification de Sortie d'Urgence - Vinyle

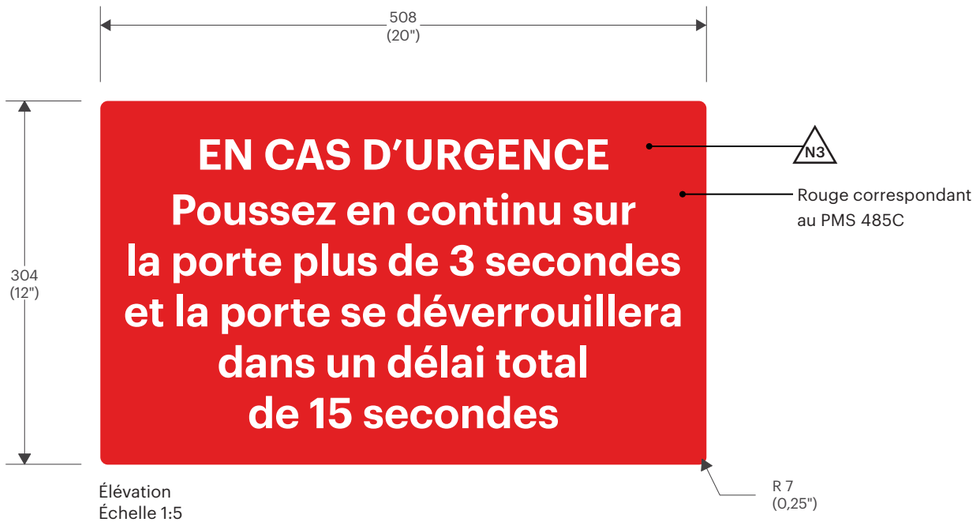

Élévation
Échelle 1:5

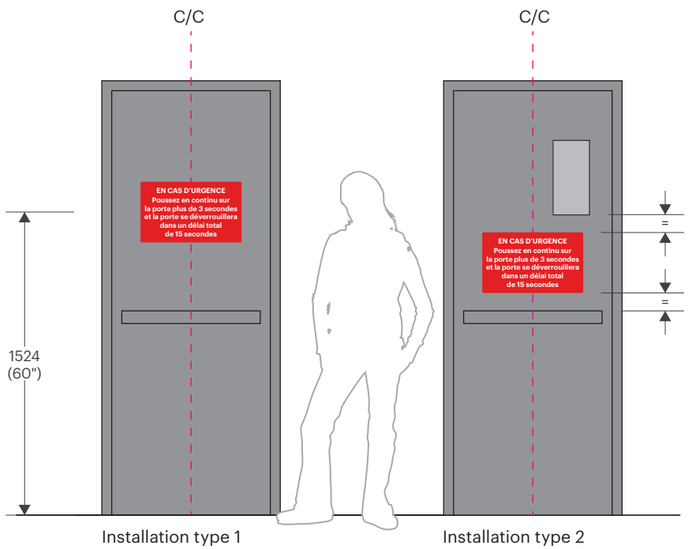

Installation type 1 Installation type 2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type ISUB.1 - Identification de Sortie d'Urgence - Mural avec braille

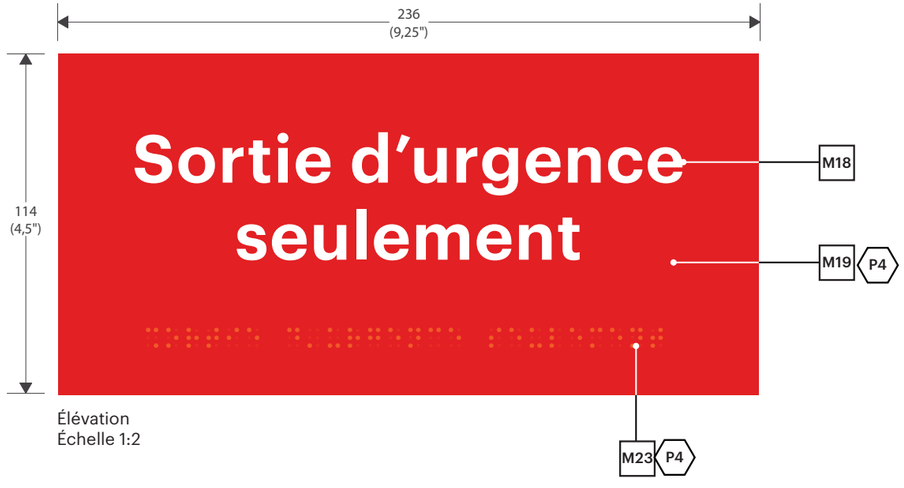

Élévation
Échelle 1:2

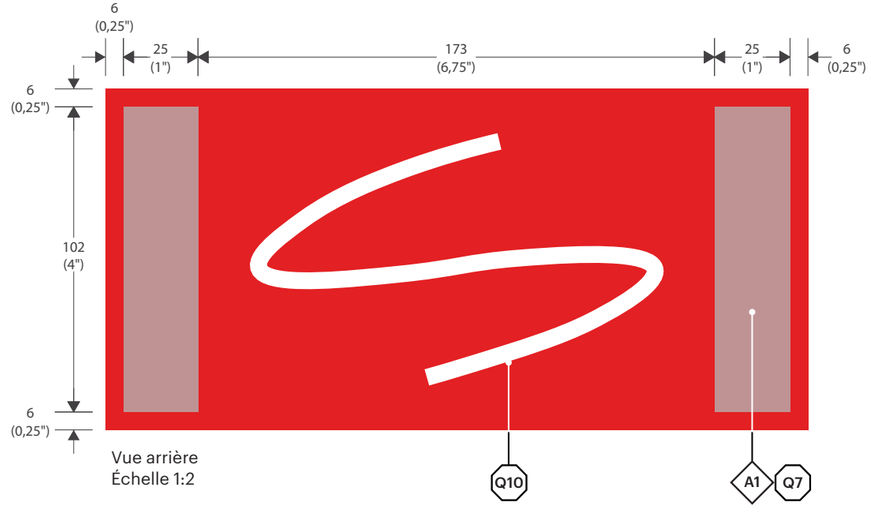

Vue arrière
Échelle 1:2

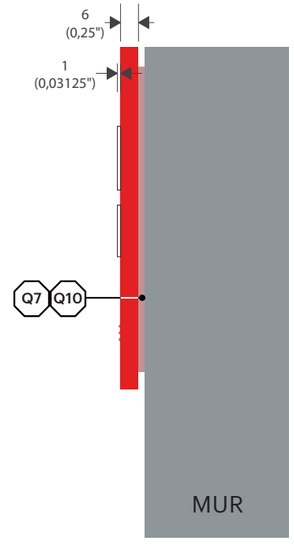

Profil
Échelle 1:2

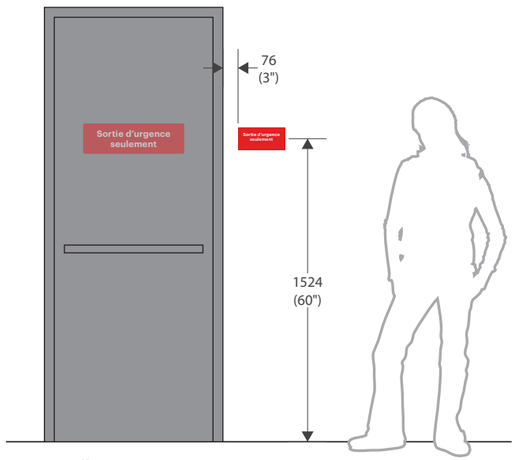

Installation

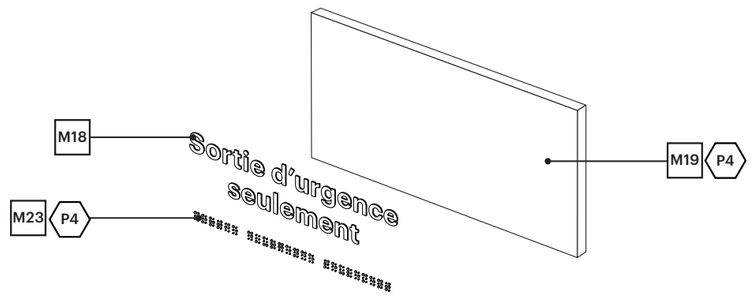

Vue Éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type ISUB.2 - Identification de Sortie d'Urgence - Mural avec braille

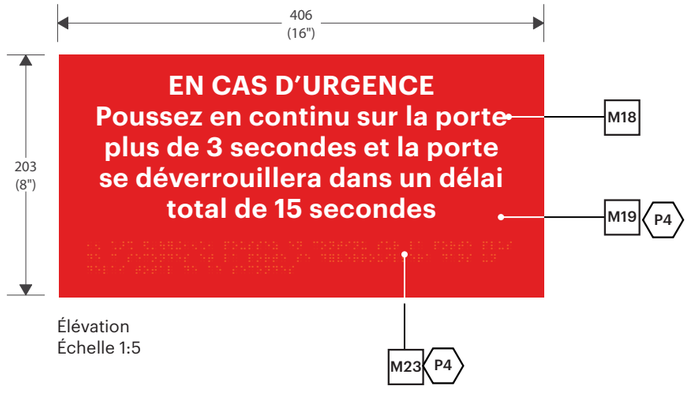

Élévation
Échelle 1:5

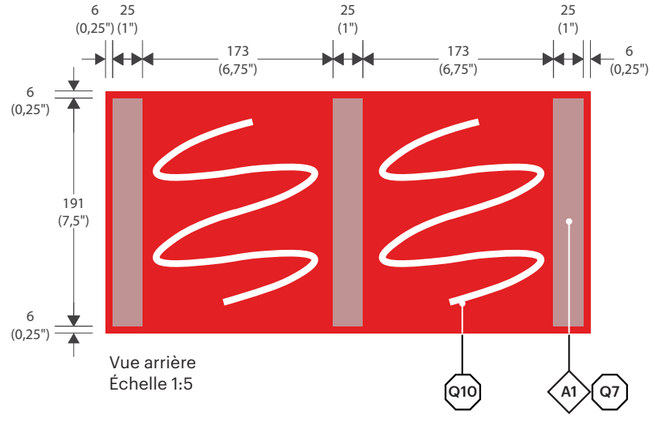

Vue arrière
Échelle 1:5

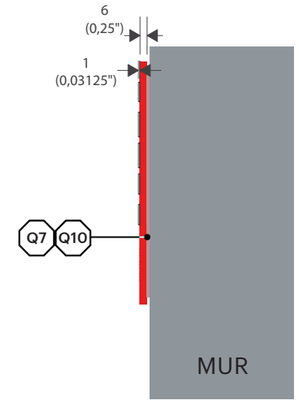

Profil
Échelle 1:5

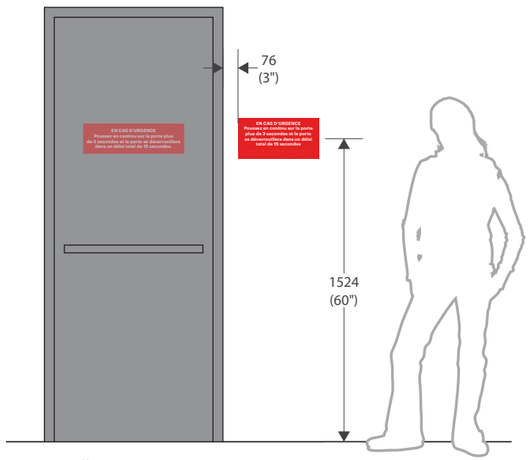

Installation

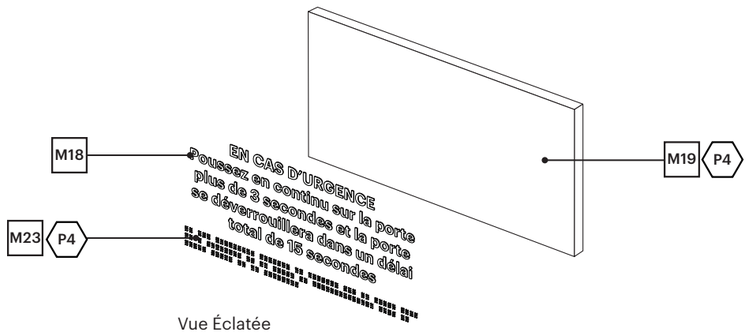

Vue Éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type ITM - Identification Technique Murale

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

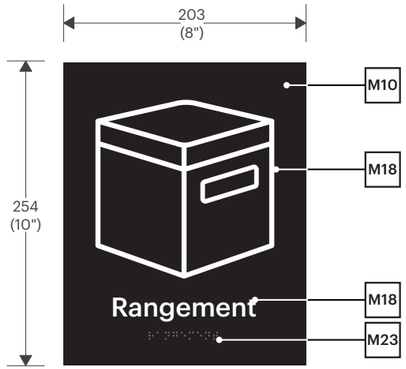

Élévation
Échelle 1:5

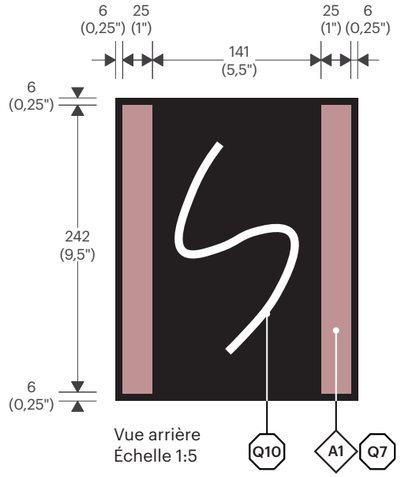

Vue arrière
Échelle 1:5

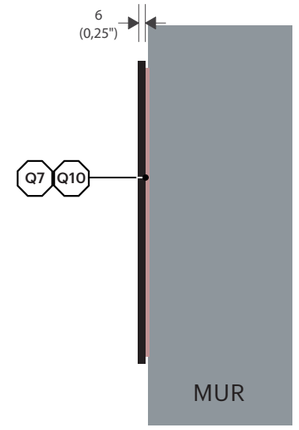

Profil
Échelle 1:5

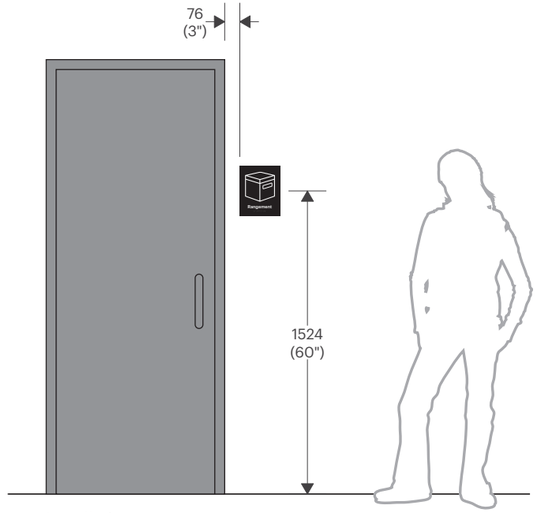

Installation

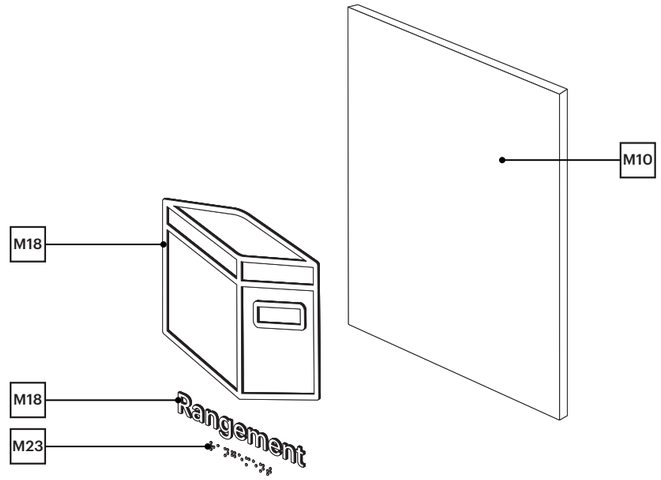

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type ITM.E - Identification Technique Murale - Extérieur

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

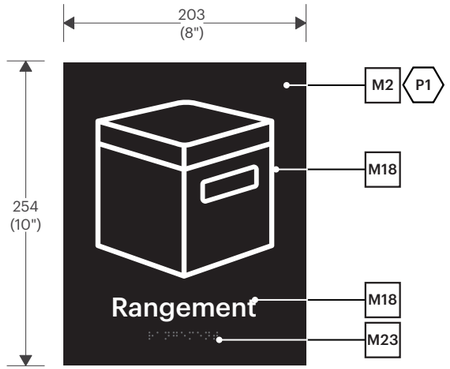

Élévation
Échelle 1:5

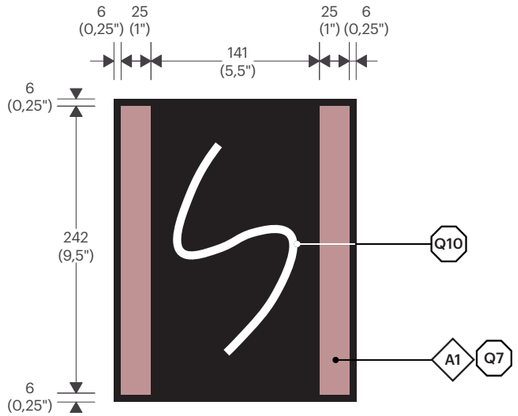

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:5

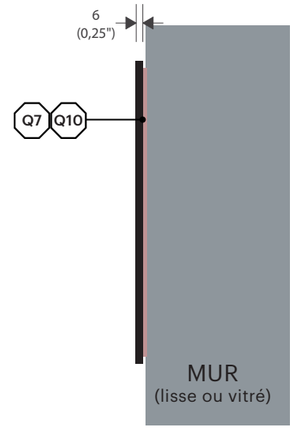

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

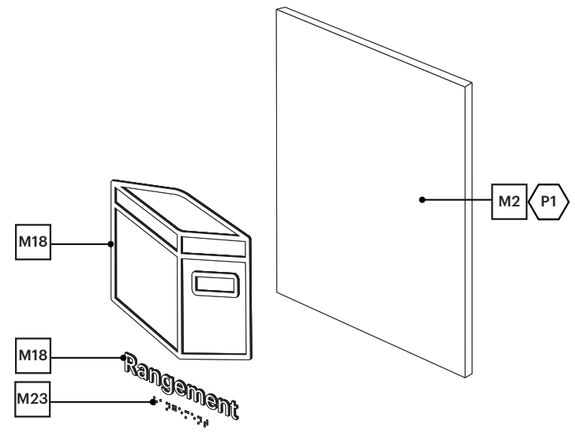

Vue éclatée (Option collée)

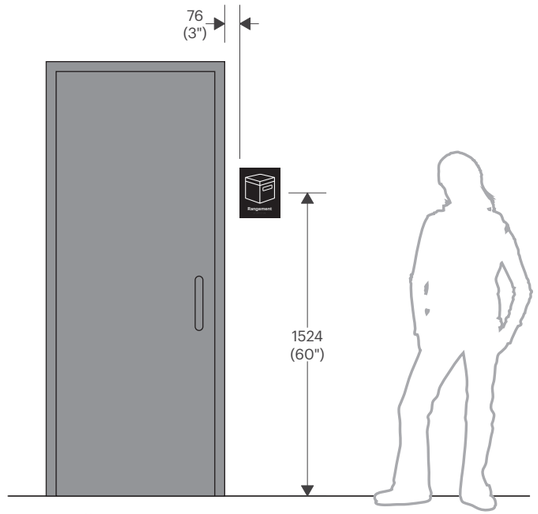

Installation

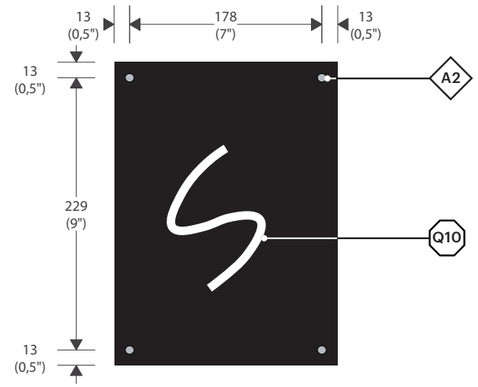

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

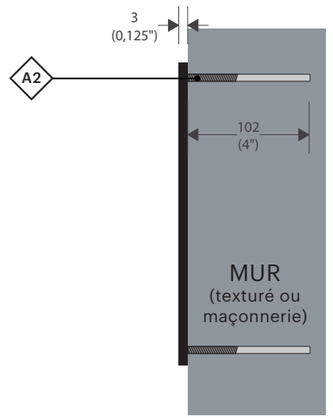

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

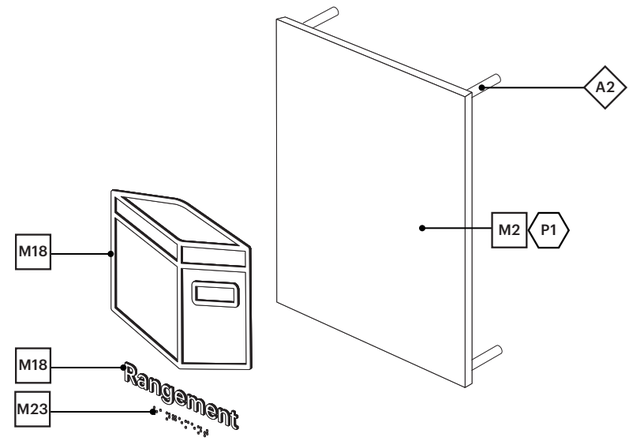

Vue éclatée (Option tigée)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type ITM.S - Identification Technique Murale - Stationnement

NOTE :
Toujours installer le panneau du côté de la poignée.

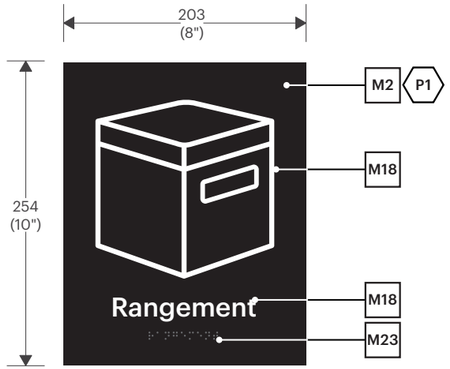

Élévation
Échelle 1:5

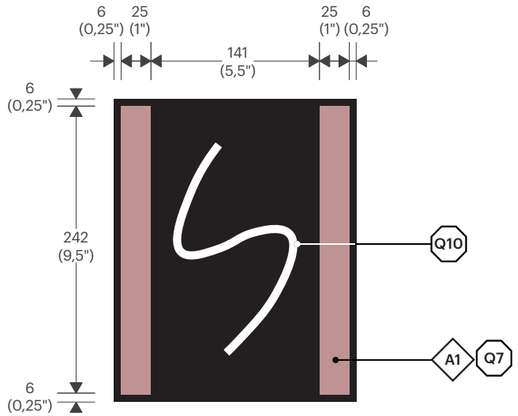

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:5

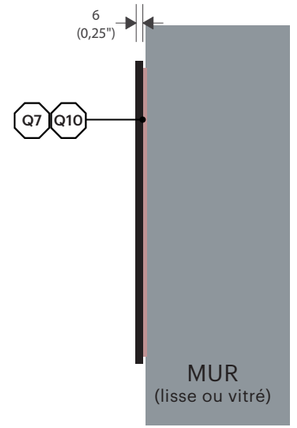

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

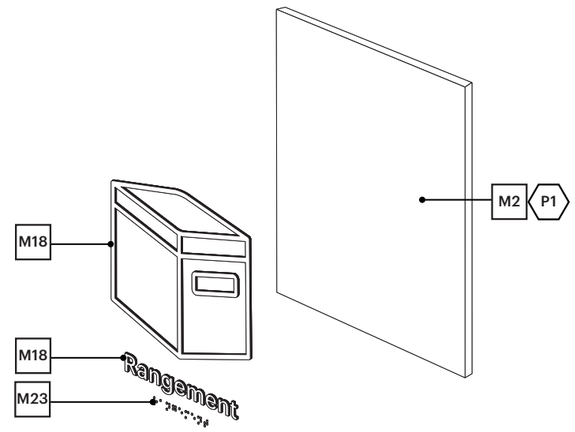

Vue éclatée (Option collée)

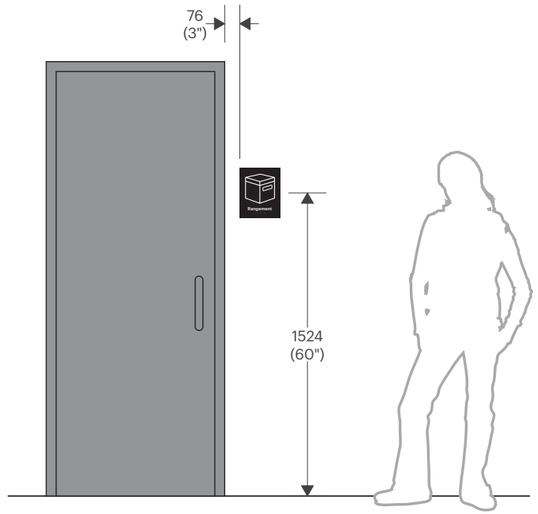

Installation

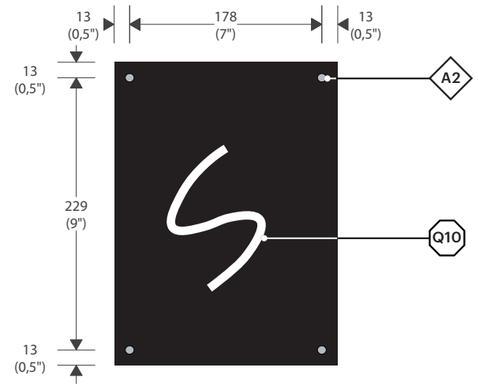

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

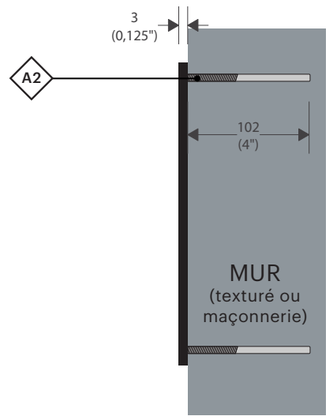

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

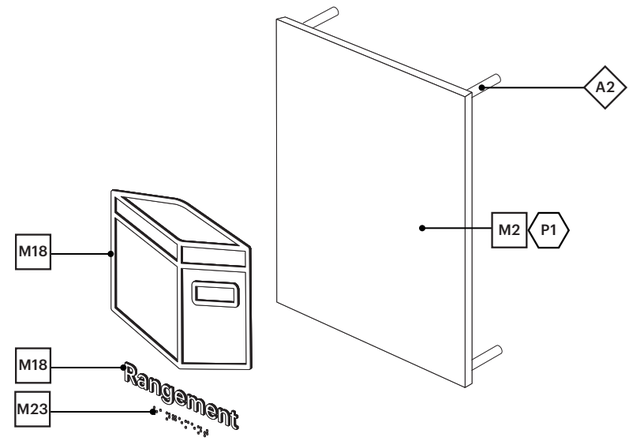

Vue éclatée (Option tigée)

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type IZM - Identification de Zone Murale

Vue en plan (option surface plane)
Échelle 1:10

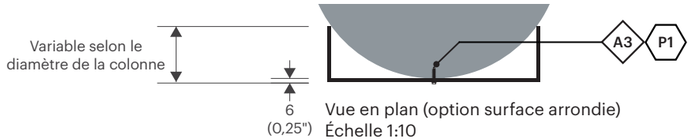

Vue en plan (option surface arrondie)
Échelle 1:10

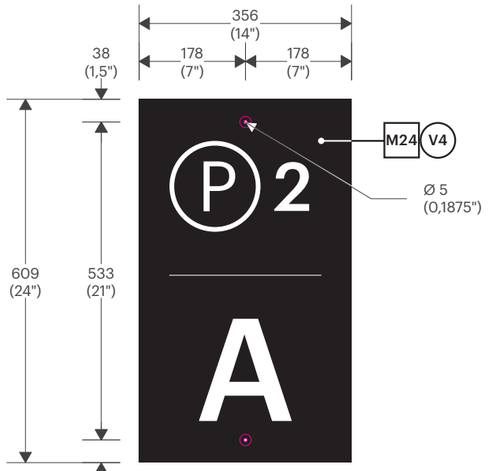

Élévation (option surface plane)
Échelle 1:10

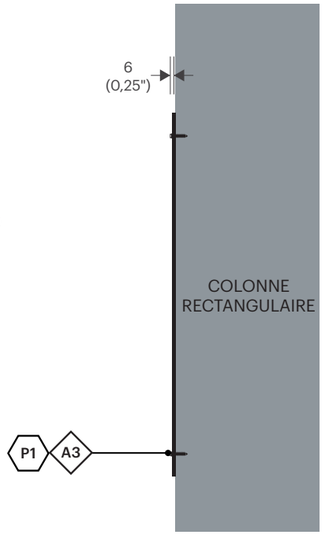

Profil (option surface plane)
Échelle 1:10

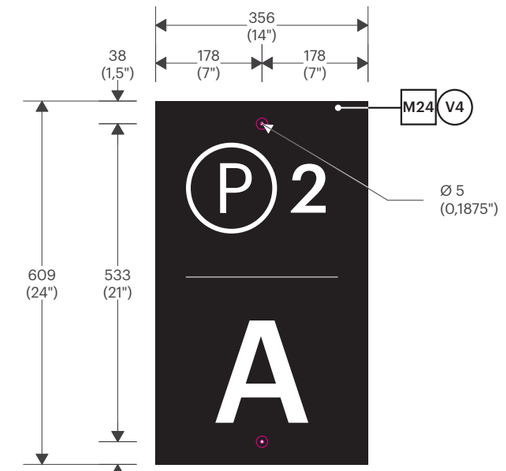

Élévation (option surface arrondie)
Échelle 1:10

Profil (option surface arrondie)
Échelle 1:10

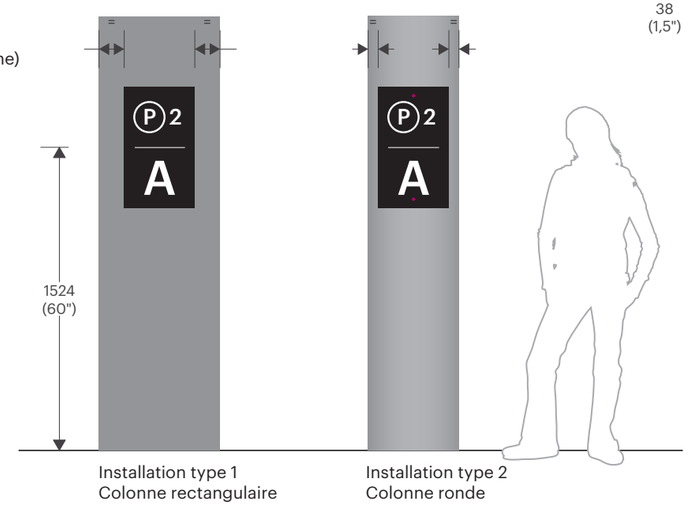

Installation type 1
Colonne rectangulaire

Installation type 2
Colonne ronde

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type LA - **Logo Accueil**

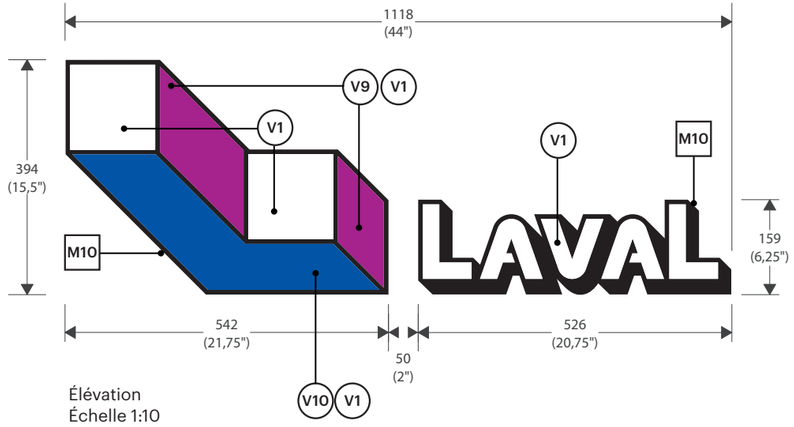

Élévation
Échelle 1:10

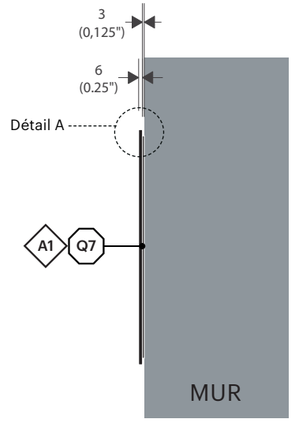

Profil
Échelle 1:10

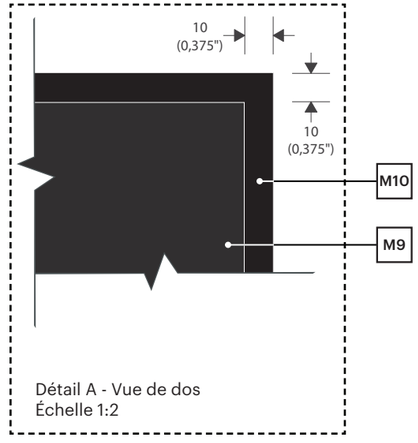

Détail A - Vue de dos
Échelle 1:2

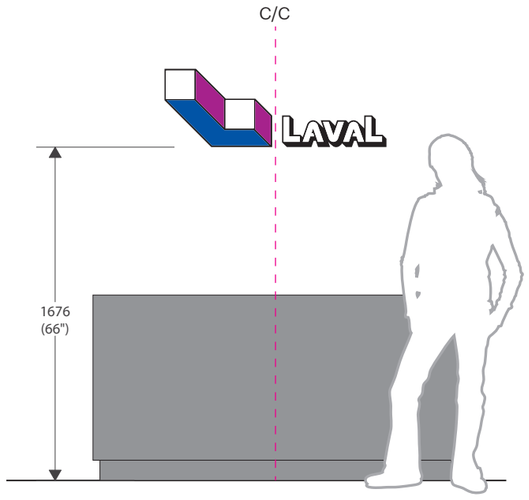

Installation typique 1
Comptoir réception simple - centré avec le meuble

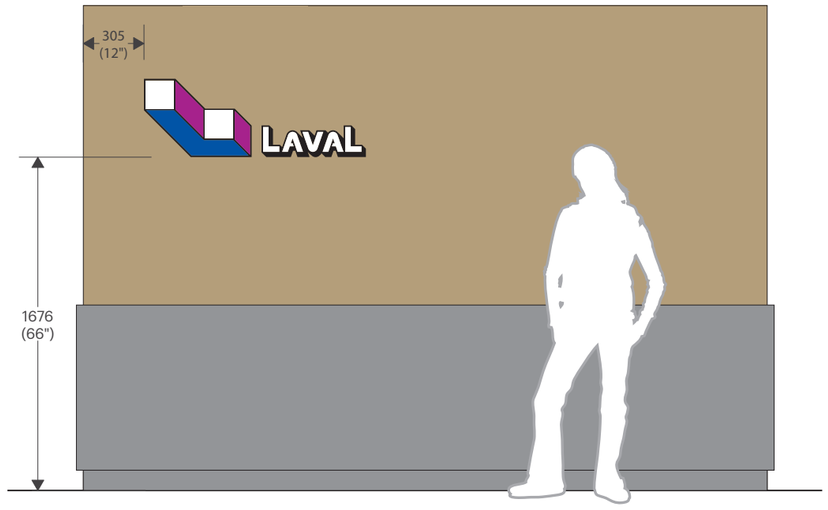

Installation typique 2
Comptoir réception multiple

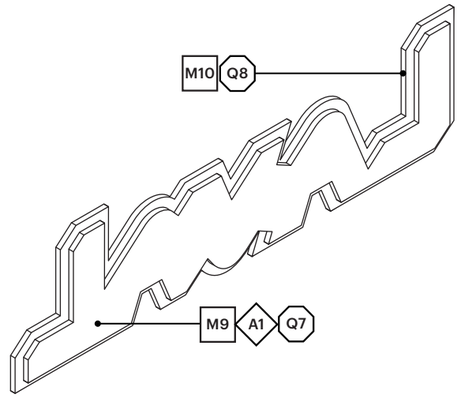

Vue arrière

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type LDC - Lettrage Découpé Comptoir

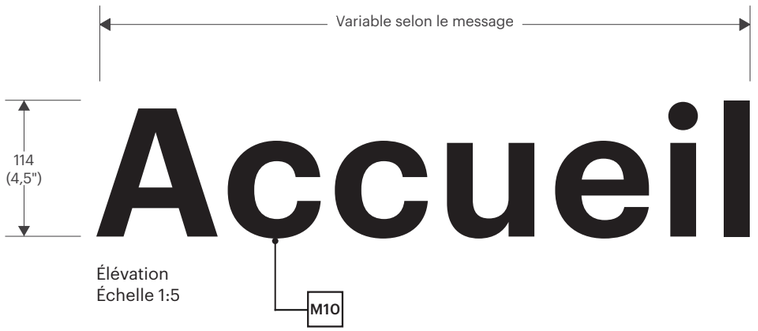

Élévation
Échelle 1:5

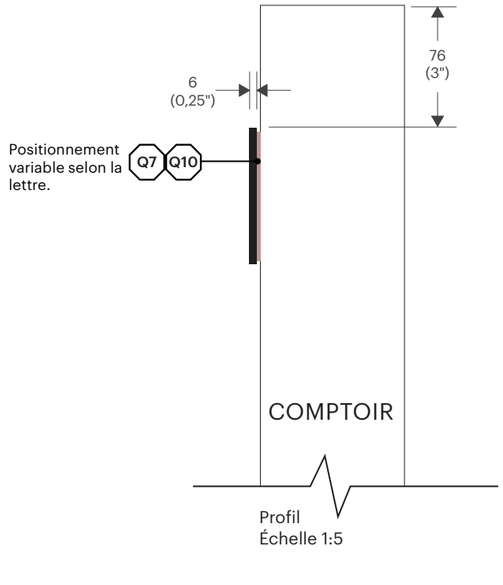

Profil
Échelle 1:5

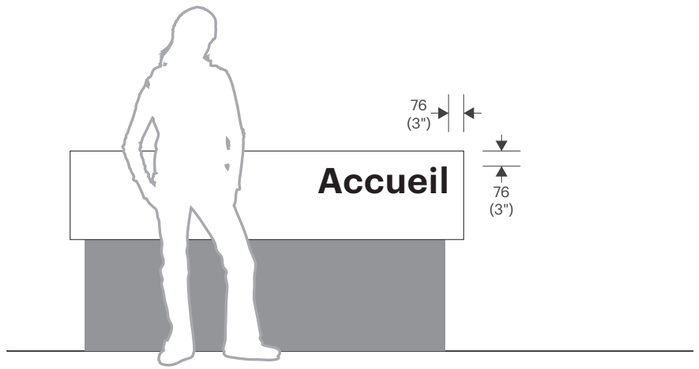

Installation

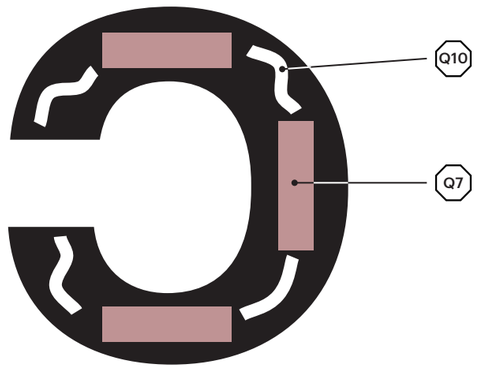

Vue arrière
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type LDM - **Lettrage Découpé Mural**

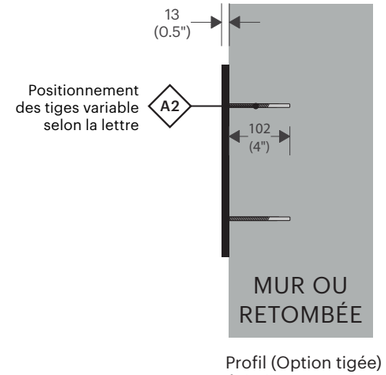

Profil (Option tigée)
Échelle 1:10

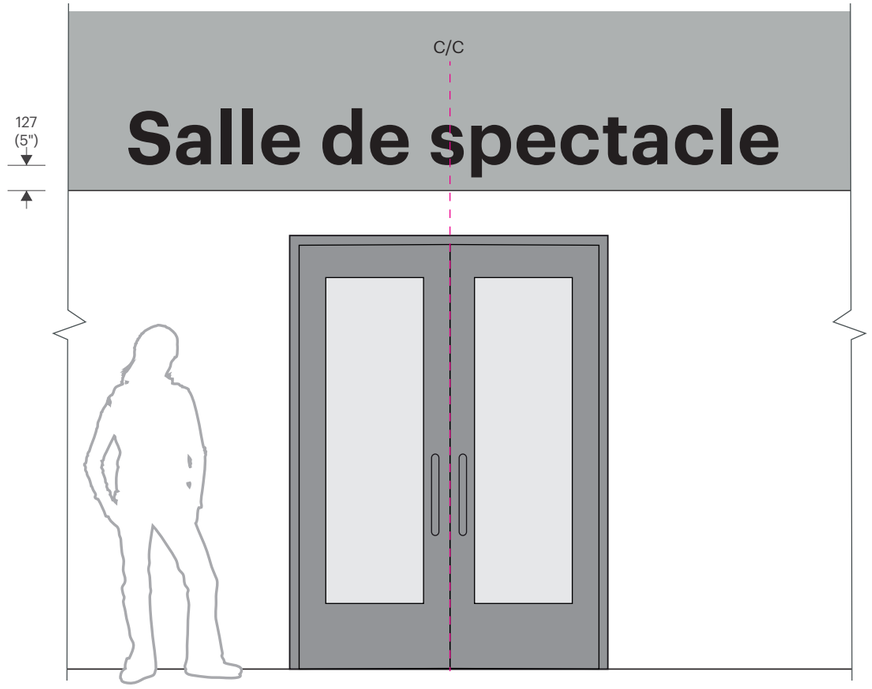

Installation type 1 sur retombée

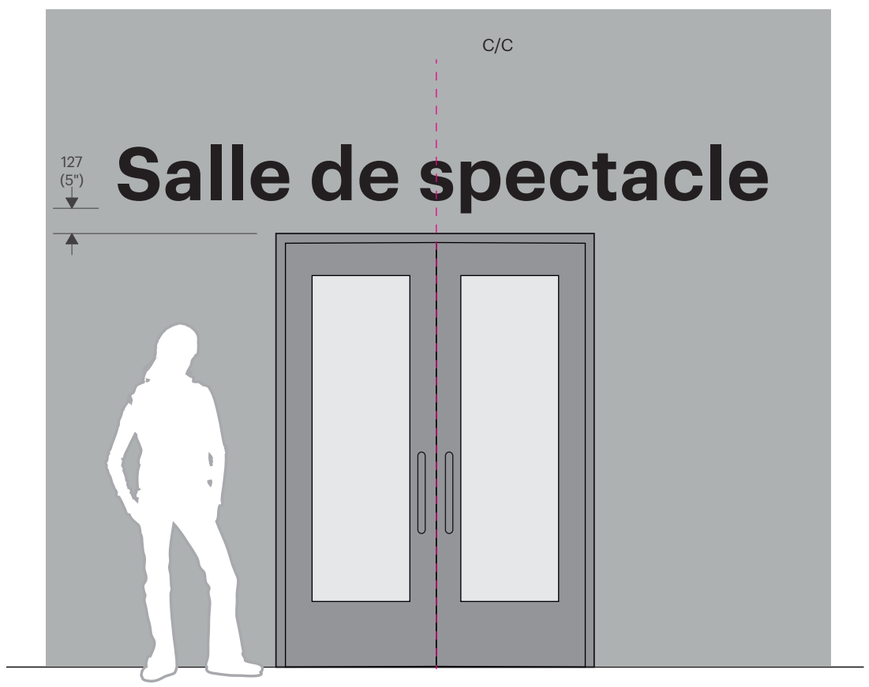

Installation type 2 sur mur

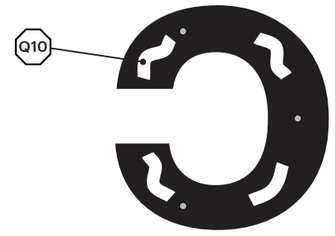

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**

DATE **19 JAN 2026**

Type NC - **Numéro Civique**

Élévation
Échelle 1:5

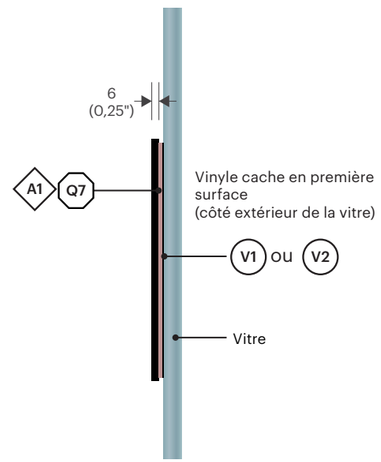

Profil (Option sur vitre)
Échelle 1:5

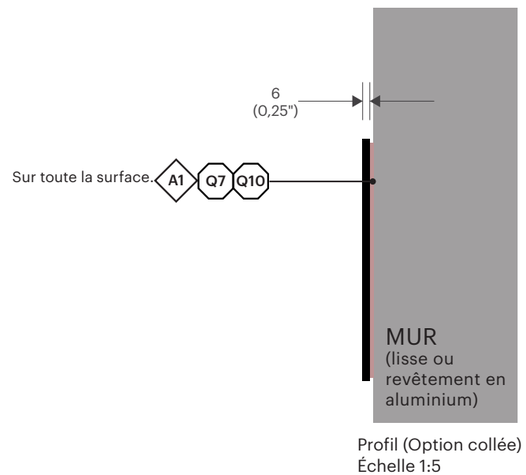

Profil (Option collée)
Échelle 1:5

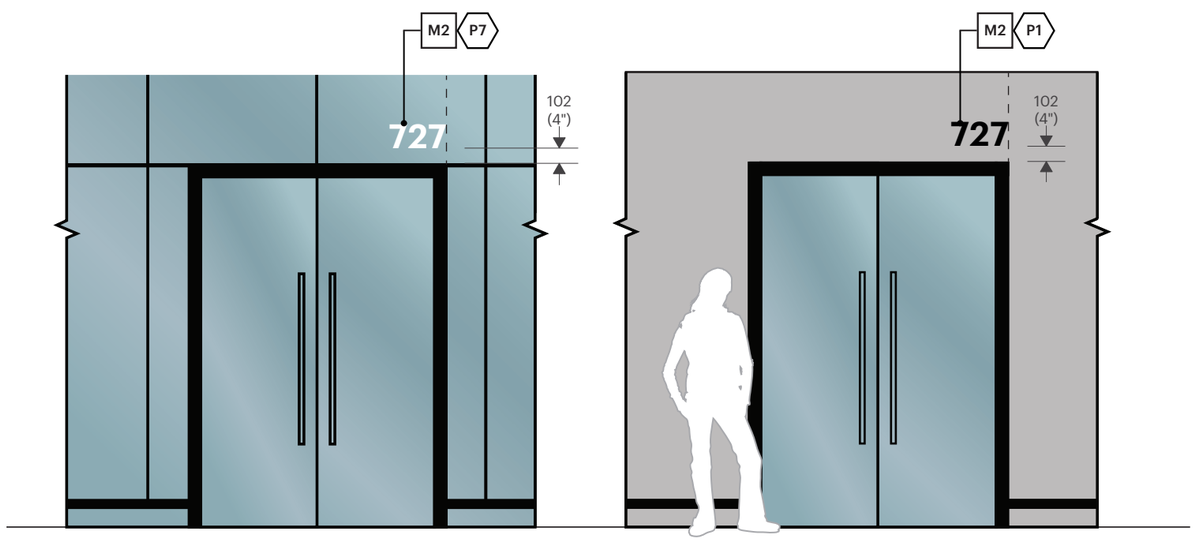

Installation type 1 sur vitre ou sur mur foncé

Installation type 2 sur mur clair

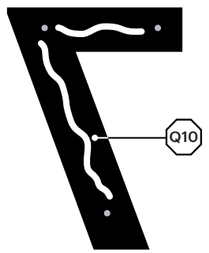

Vue arrière (Option tigée)
Échelle 1:5

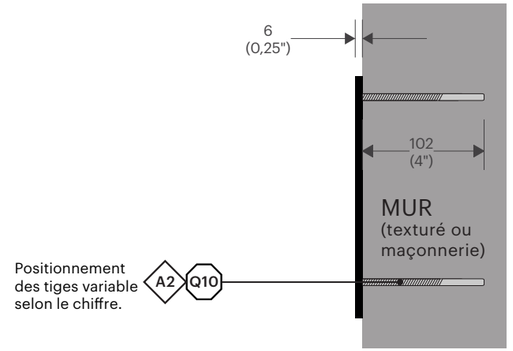

Profil (Option tigée)
Échelle 1:5

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type NEC - Nom d'Équipement sur Clôture

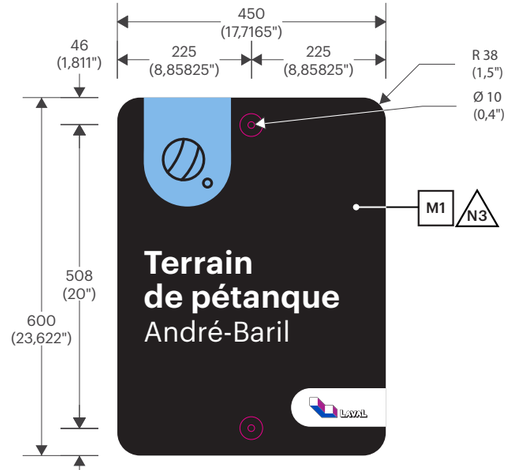

Élévation
Échelle 1:10

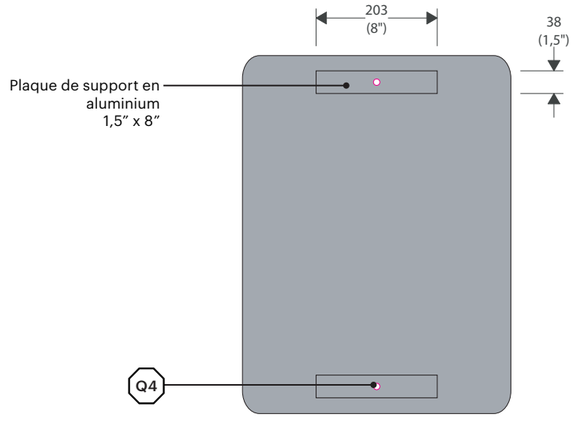

Vue arrière
Échelle 1:10

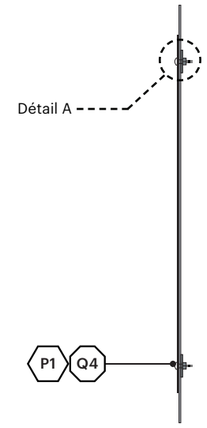

Profil
Échelle 1:10

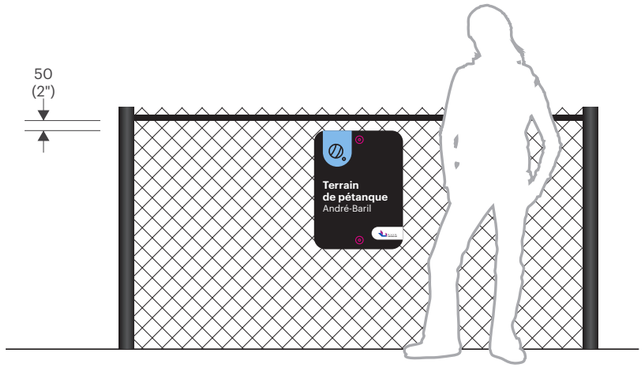

Installation

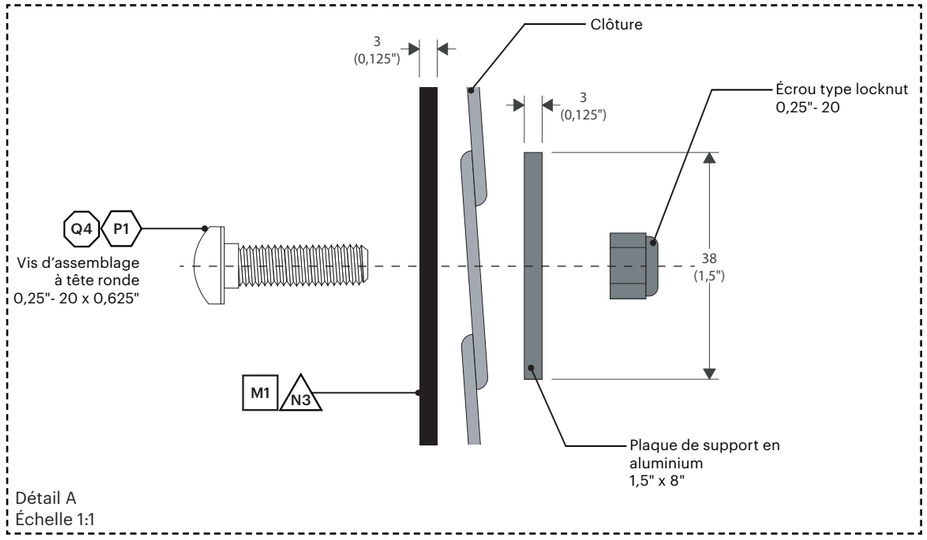

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type NEM - Nom d'Équipement Mural

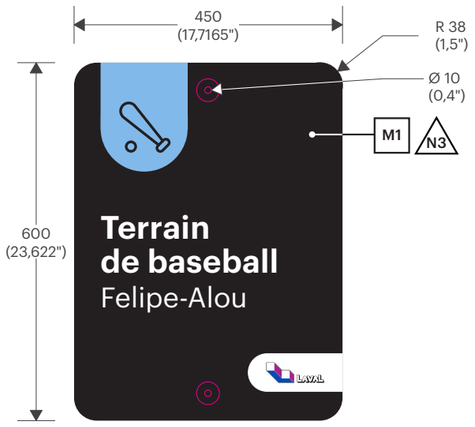

Élévation
Échelle 1:10

Installation

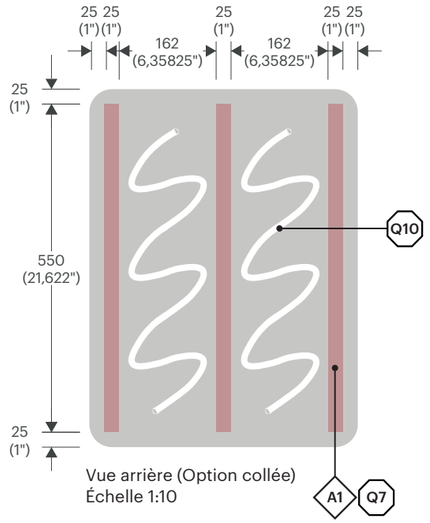

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

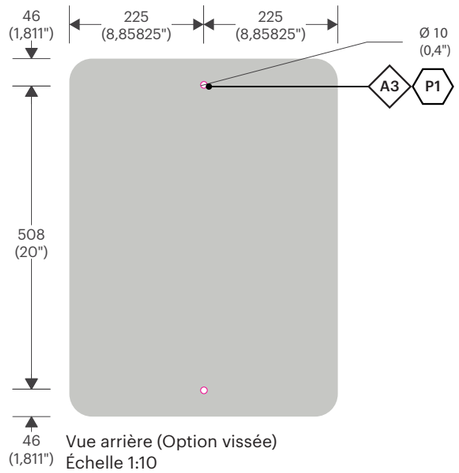

Vue arrière (Option vissée)
Échelle 1:10

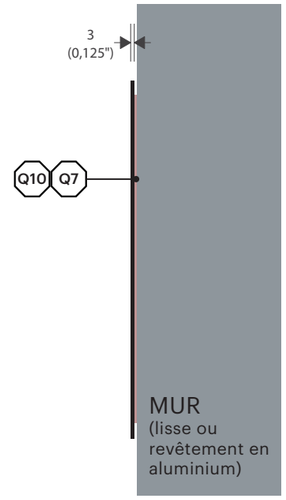

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

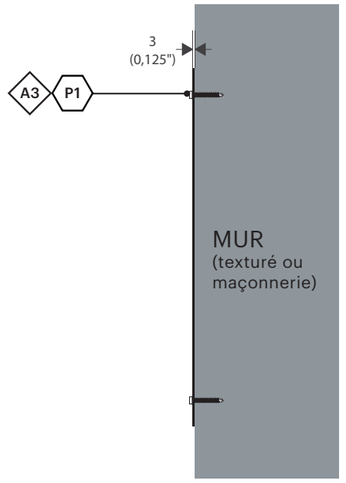

Profil (Option vissée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

3
(0,125")

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type NEP - Nom d'Équipement sur Poteau

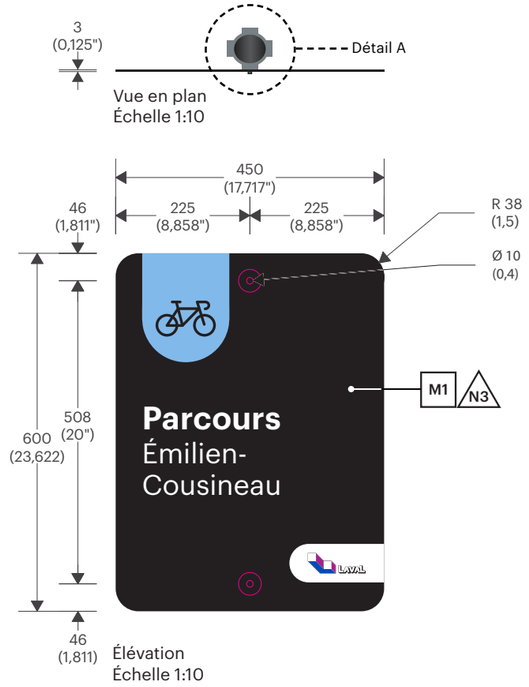

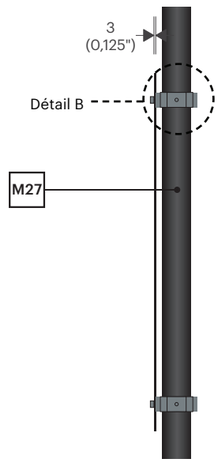

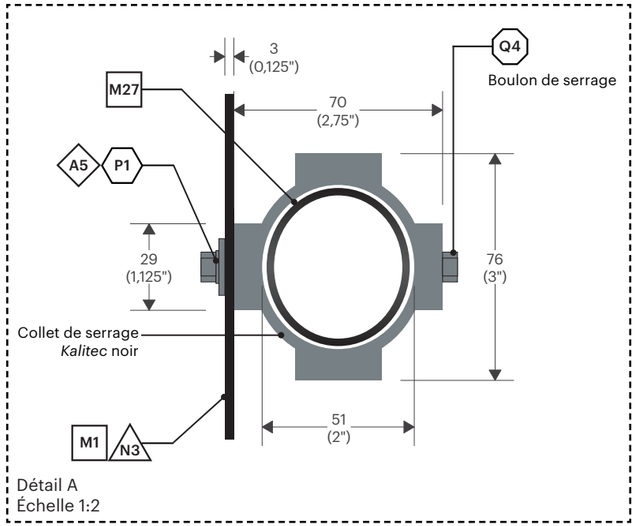

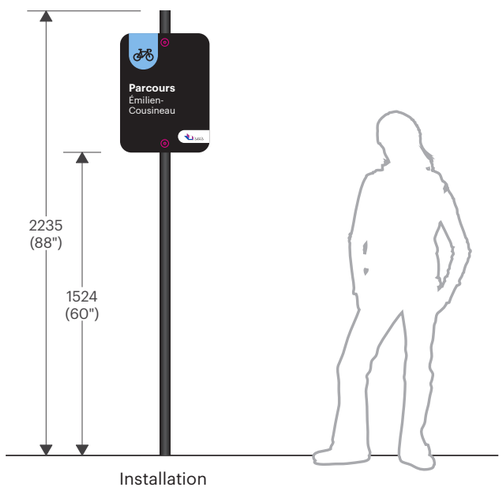

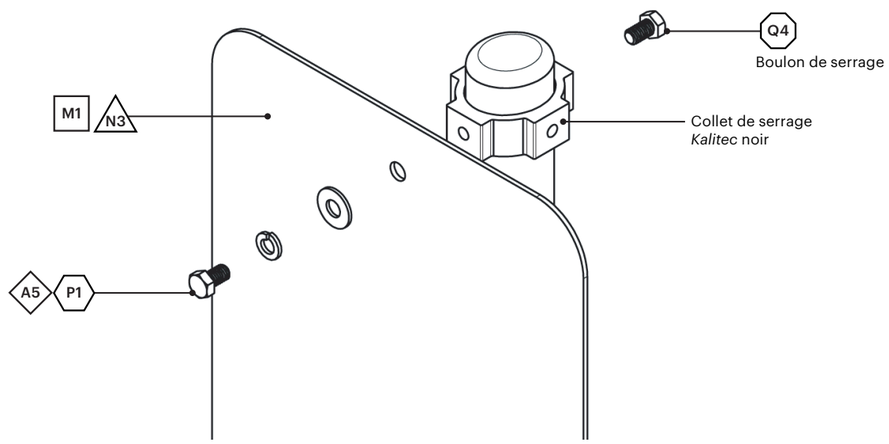

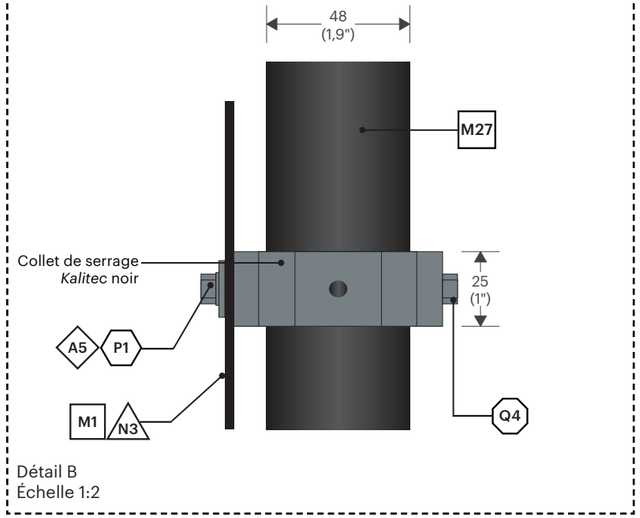

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type NT - Numéro Technique

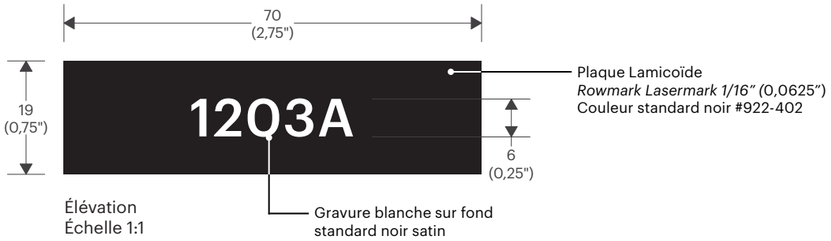

Élévation
Échelle 1:1

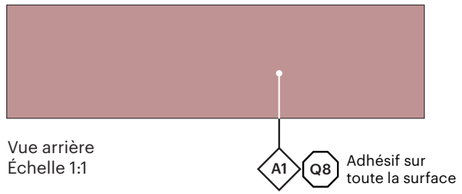

Vue arrière
Échelle 1:1

NOTE :
Aligner avec l'intérieur du cadre de porte et toujours installer du côté de la poignée.

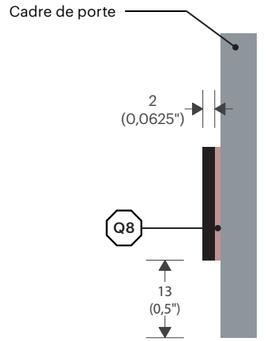

Profil
Échelle 1:1

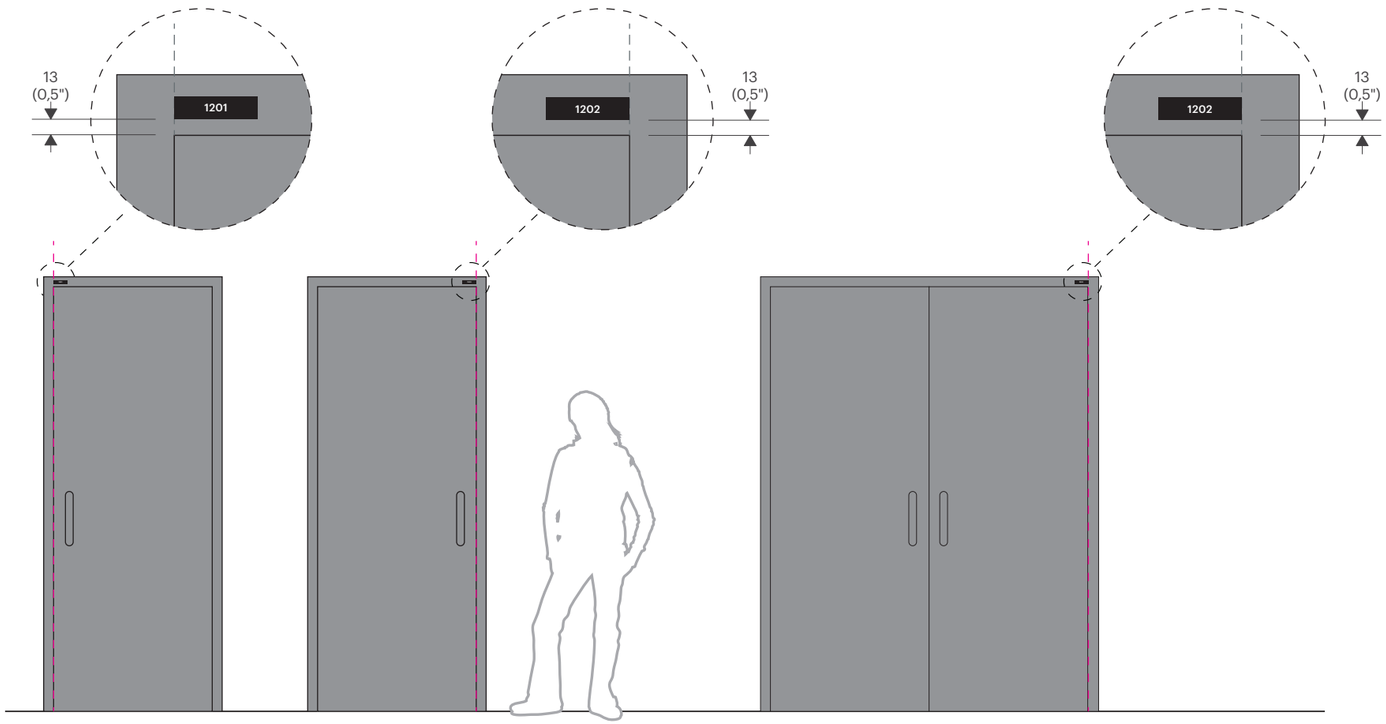

Installation poignée à gauche Installation poignée à droite Installation porte double

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type PHC - Panneau d'Horaire sur Clôture

NOTE :
Toujours installer le panneau horaire PHC à gauche puis le panneau réglementation RPC collé à sa droite.

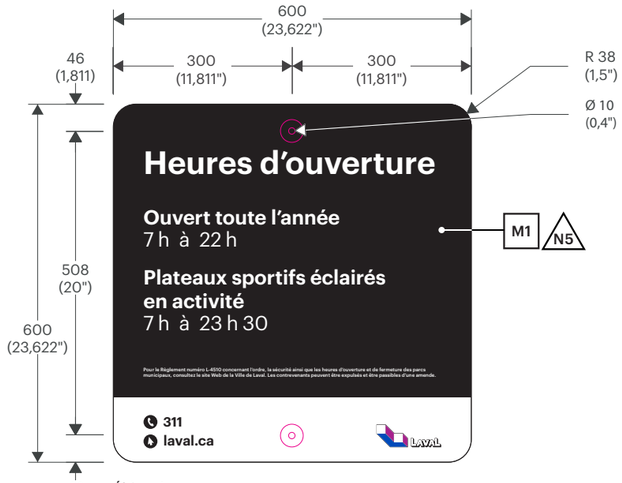

Élévation
Échelle 1:10

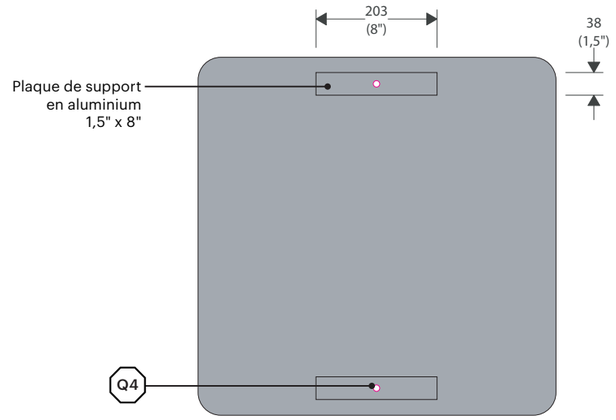

Vue arrière
Échelle 1:10

Profil
Échelle 1:10

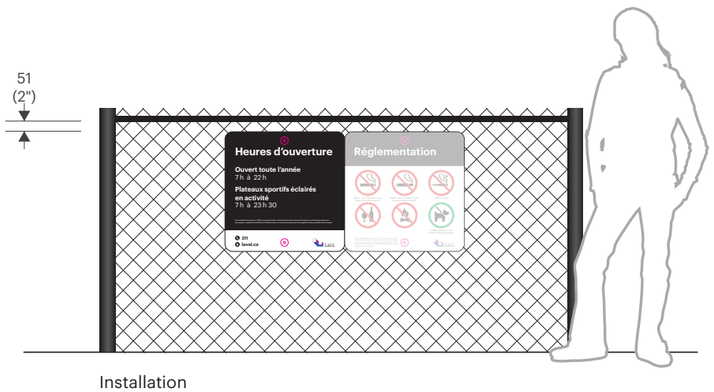

Installation

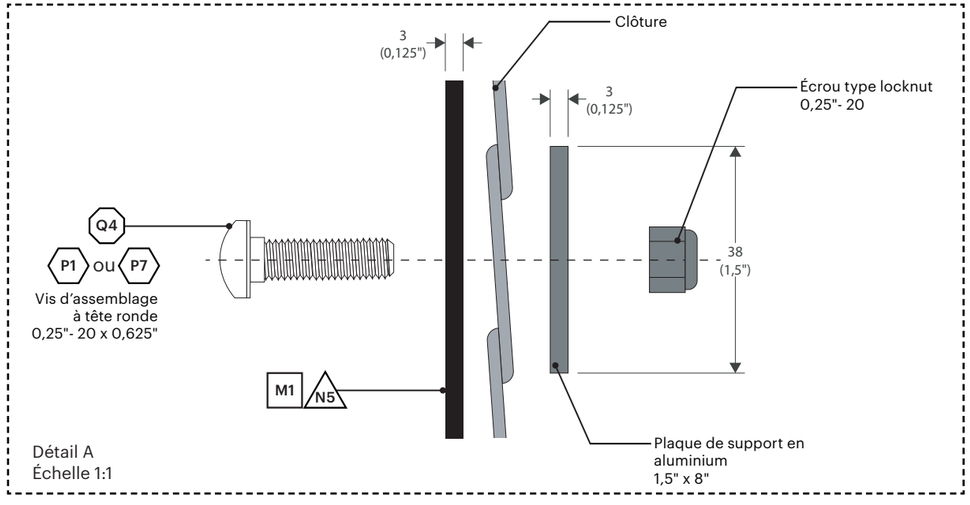

Détail A
Échelle 1:1

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type PHM - **Panneau d'Horaire - Mural**

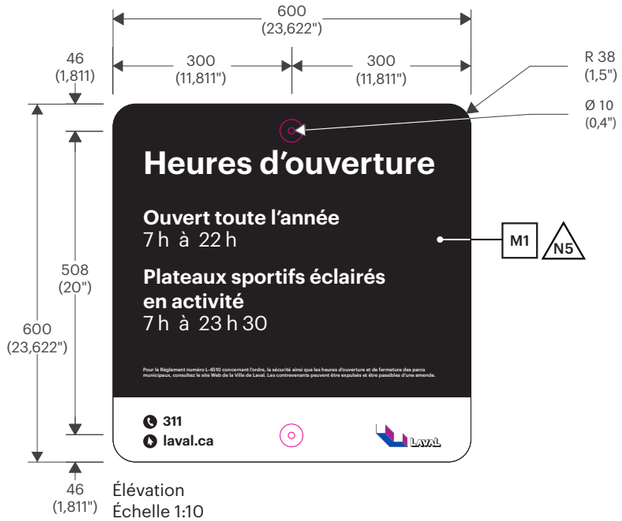

Élévation
Échelle 1:10

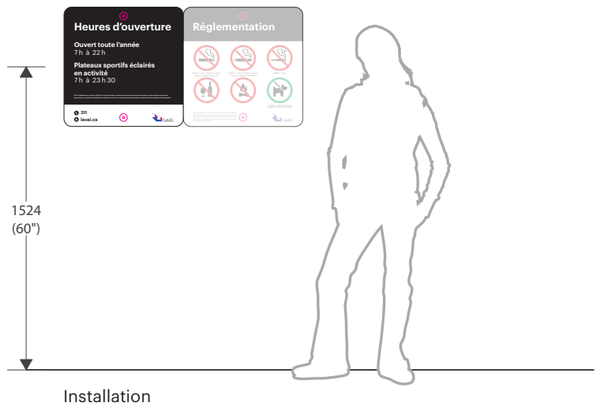

Installation

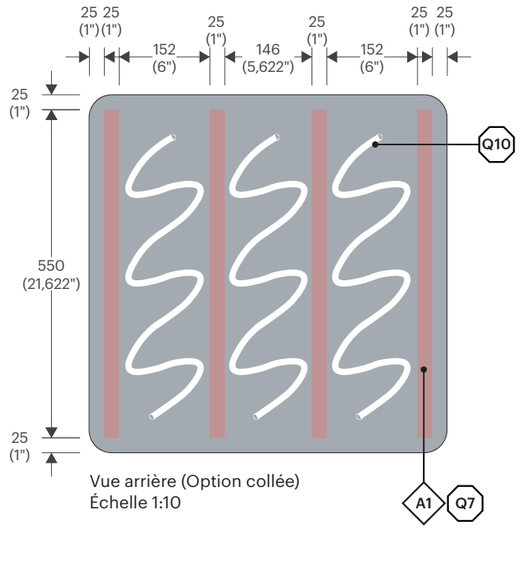

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

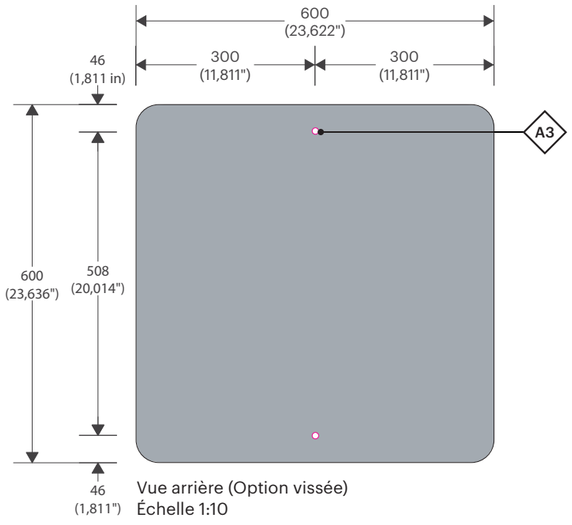

Vue arrière (Option vissée)
Échelle 1:10

NOTE :
Toujours installer le panneau horaire PHM à gauche puis le panneau réglementation RPM collé à sa droite.

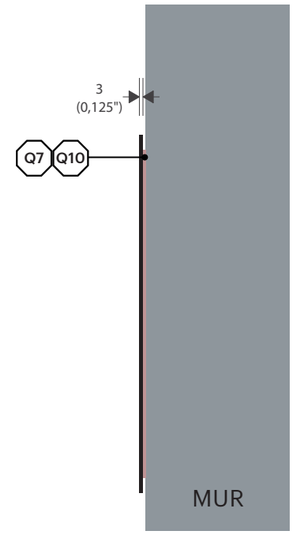

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

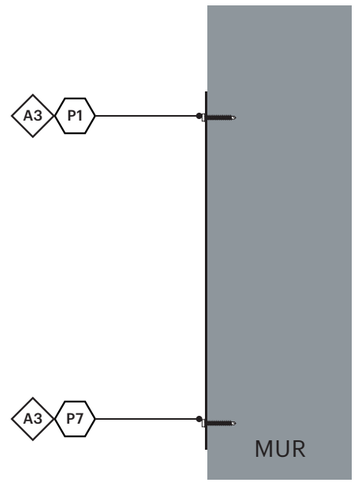

Profil (Option vissée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type PHP - Panneau d'Horaire sur Poteau

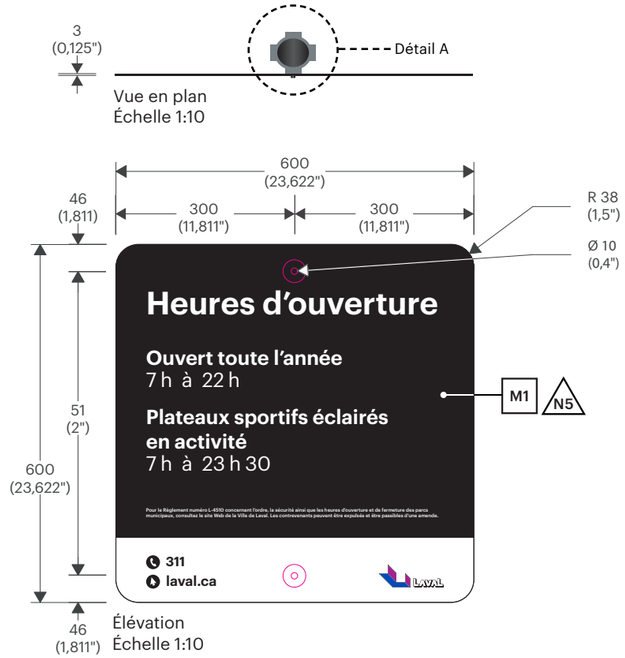

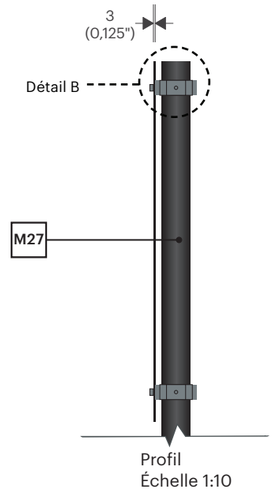

NOTES :
Toujours installer le panneau horaire PHP au dessus puis le panneau réglementation RPP en dessous.

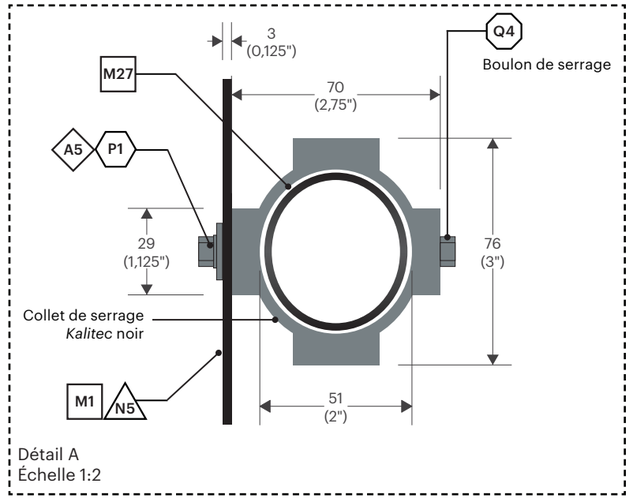

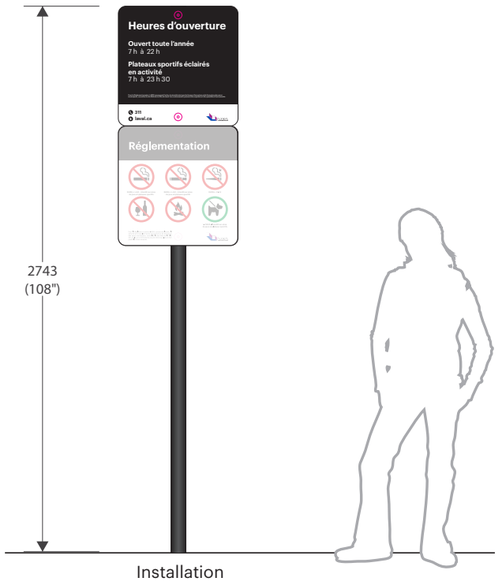

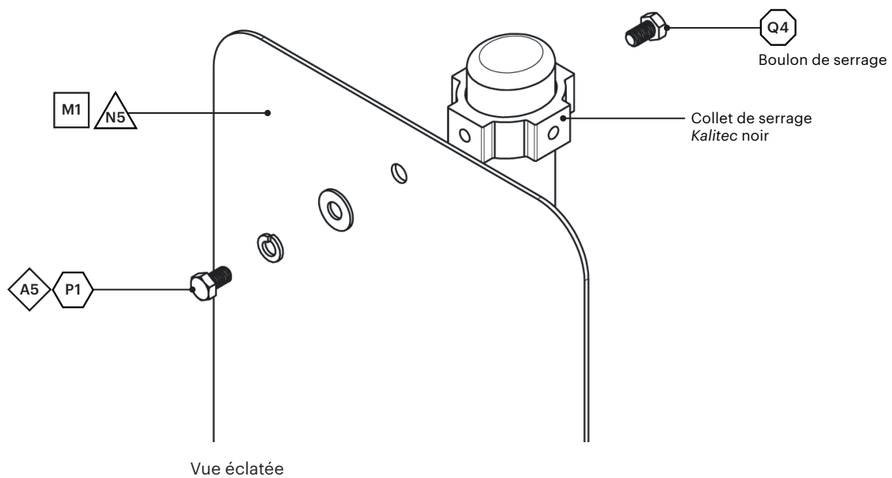

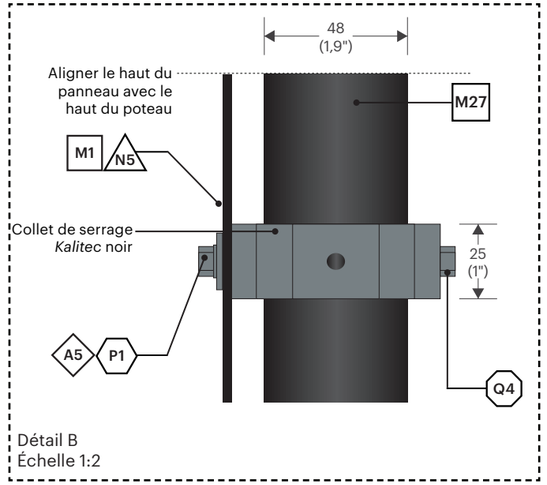

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type PIM.1 - Panneau d'interprétation - mural - Grand

NOTE :
Installation murale avec le centre du panneau à 60" du sol ou selon le contexte architectural.

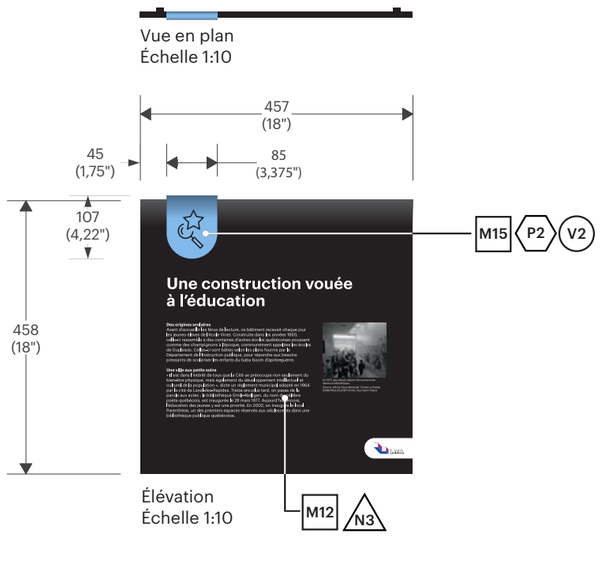

Vue en plan
Échelle 1:10

Élévation
Échelle 1:10

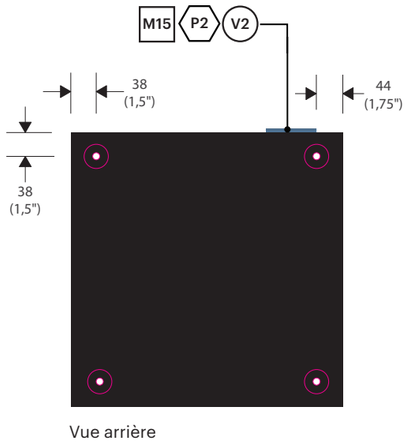

Vue arrière
Échelle 1:10

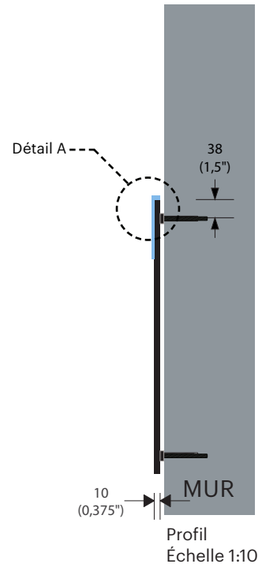

Profil
Échelle 1:10

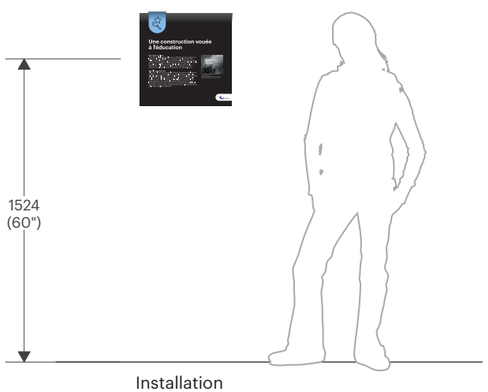

Installation

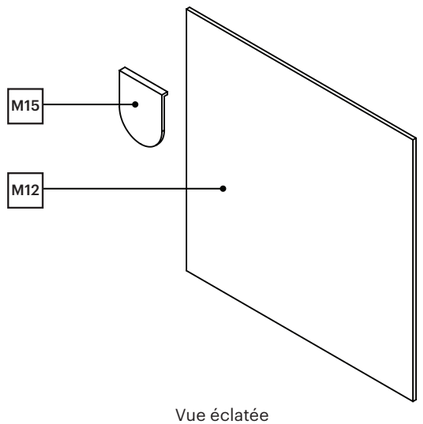

Vue éclatée

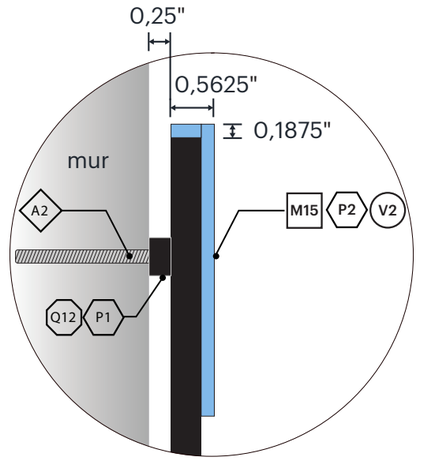

Détail A
Échelle 1:2

(0,375")

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type PIM.1.E - Panneau d'interprétation mural - extérieur - grand

NOTE :
Installation murale avec le centre du panneau à 60" du sol ou selon le contexte architectural.

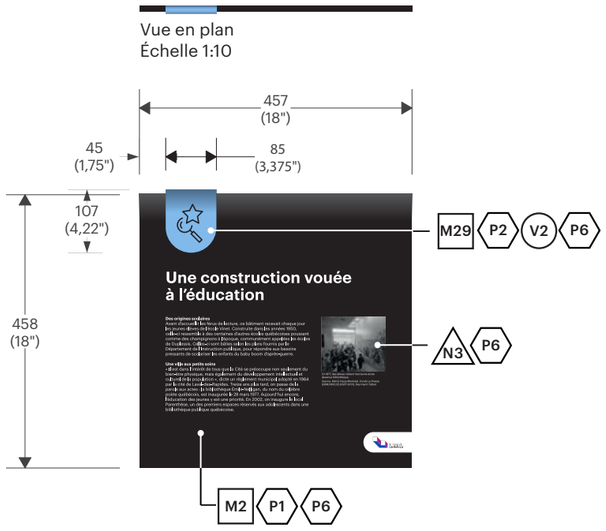

Vue en plan
Échelle 1:10

Élévation
Échelle 1:10

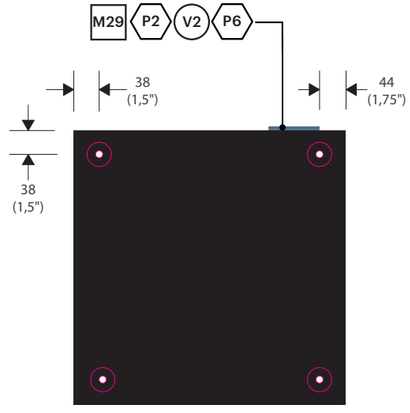

Vue arrière
Échelle 1:10

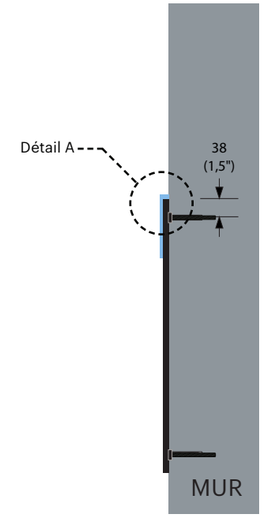

Profil
Échelle 1:10

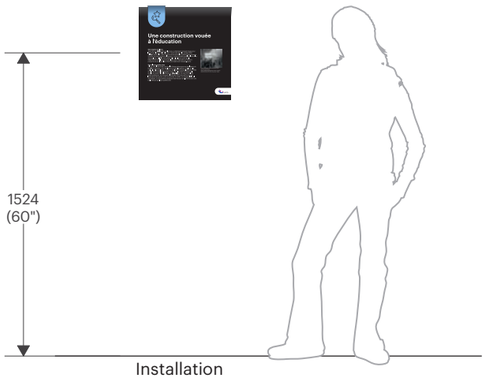

Installation

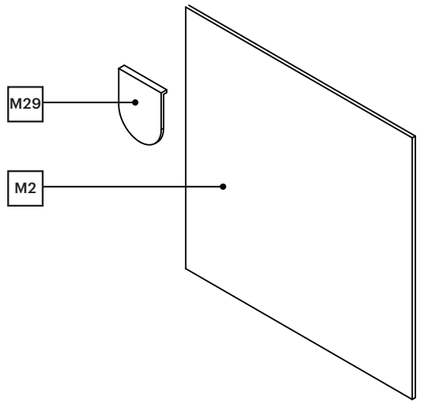

Vue éclatée

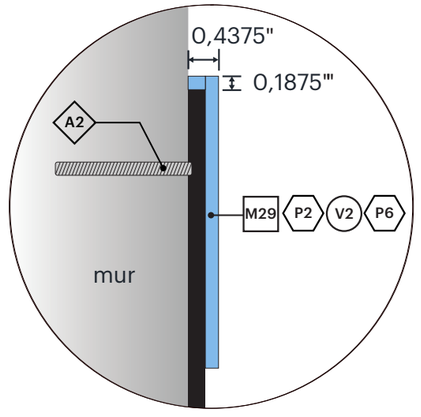

Détail A
Échelle 1:2

(0,25")

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type PIM.2 - Panneau d'interprétation mural - Petit

NOTE :
Installation murale avec le centre du panneau à 60" du sol ou selon le contexte architectural.

Vue en plan
Échelle 1:5

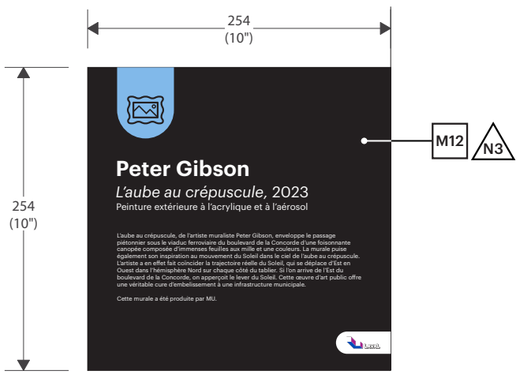

Élévation
Échelle 1:5

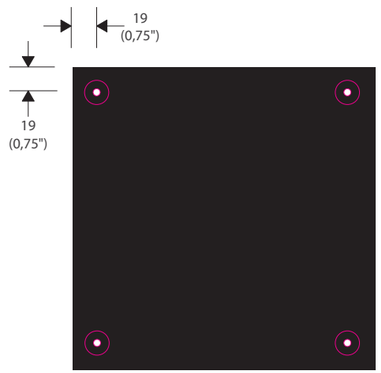

Vue arrière
Échelle 1:5

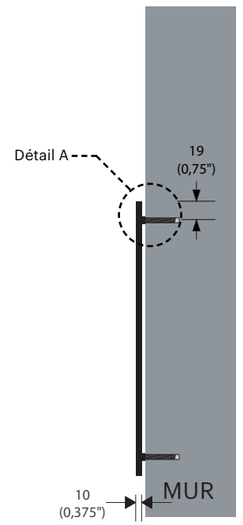

Profil
Échelle 1:5

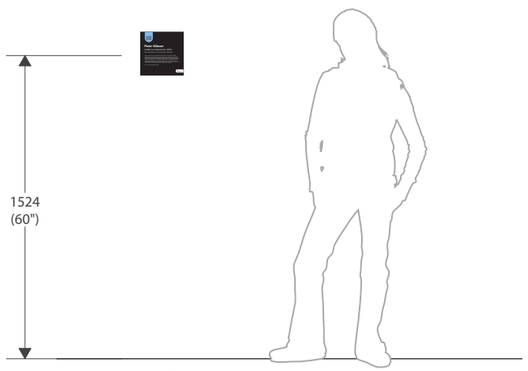

Installation

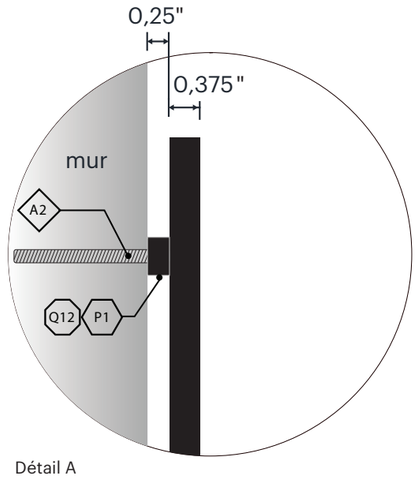

Détail A
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type PIM.2.E - Panneau d'interprétation mural - extérieur - petit

NOTE :
Installation murale avec le centre du panneau à 60" du sol ou selon le contexte architectural.

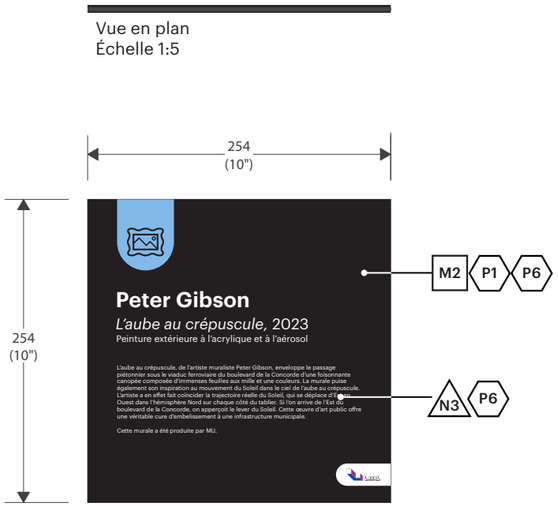

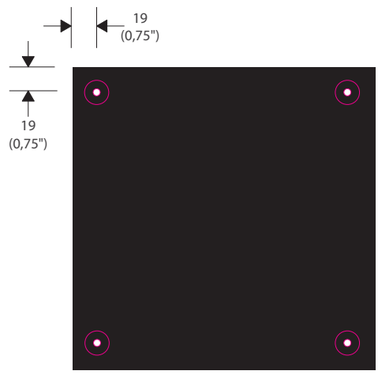

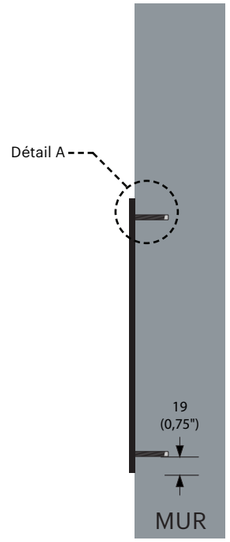

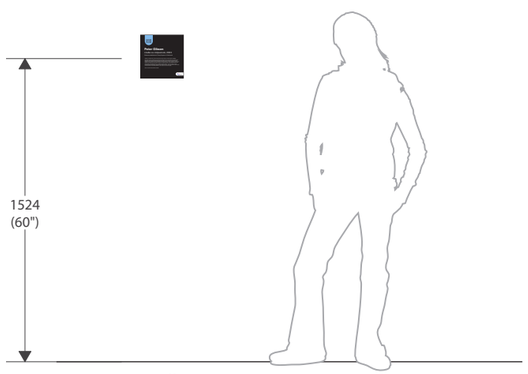

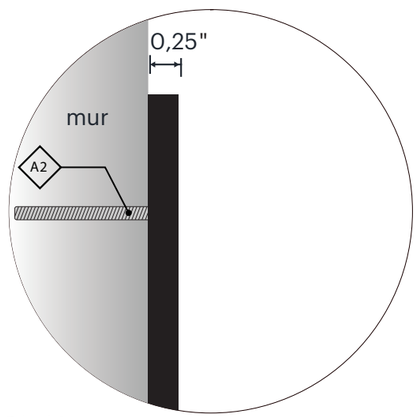

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type PN - **Porte-Nom**

NOTE :
Placer directement sous le panneau ILMB existant.

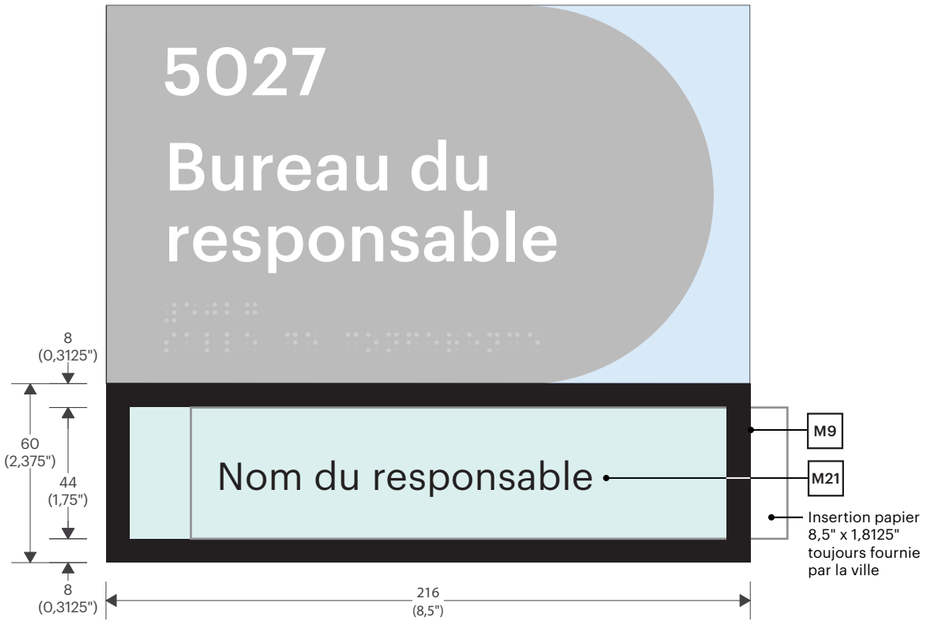

Élévation
Échelle 1:2

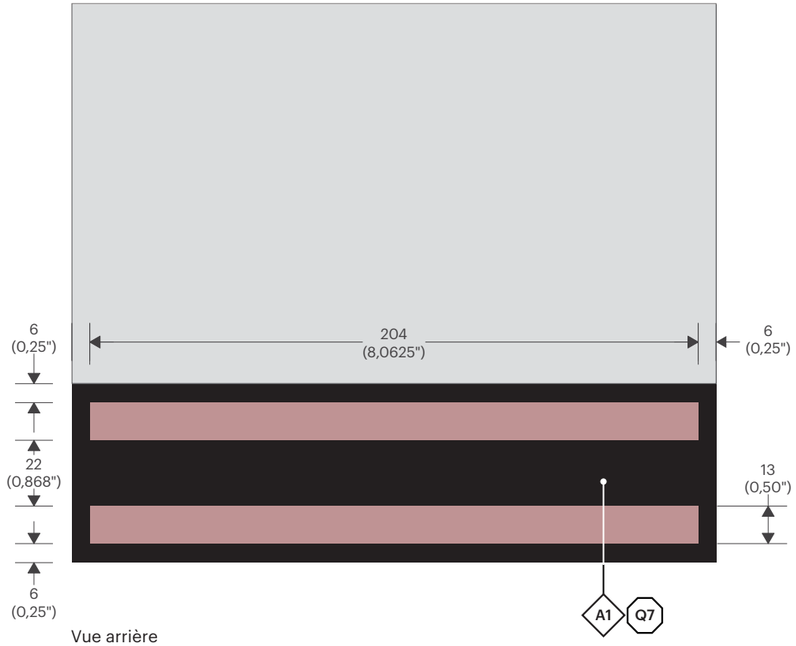

Vue arrière
Échelle 1:2

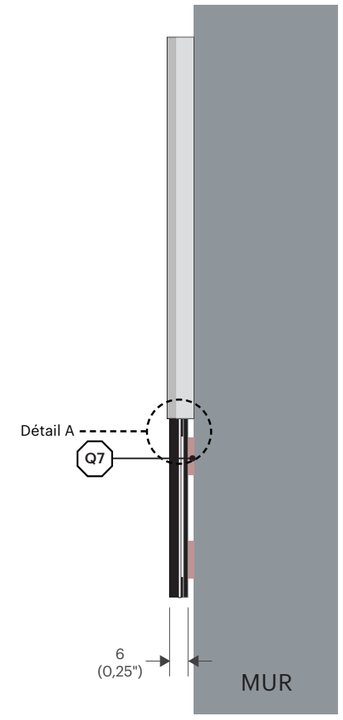

Profil
Échelle 1:2

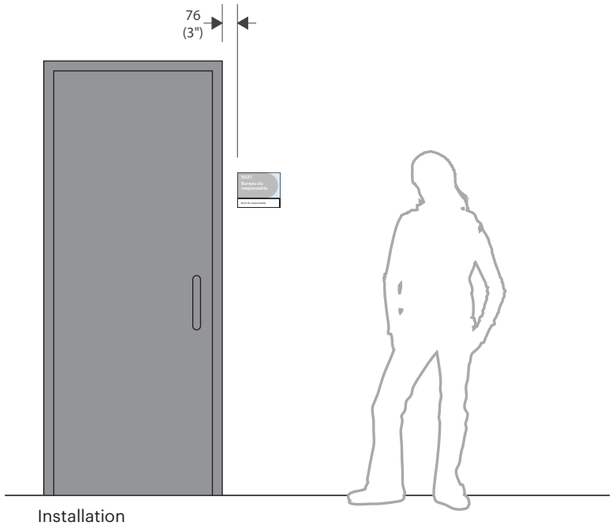

Installation

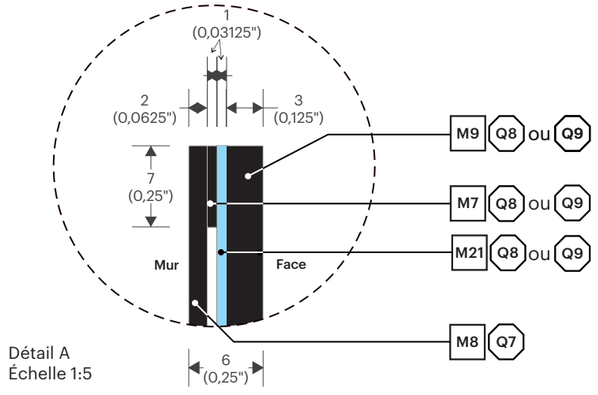

Détail A
Échelle 1:5

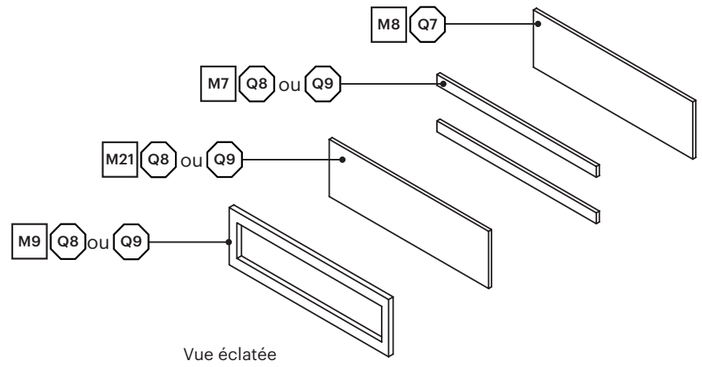

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**
DATE **19 JAN 2026**

Type POI.1 - Podium d'Interprétation - Grand

Sceau d'ingénieur requis

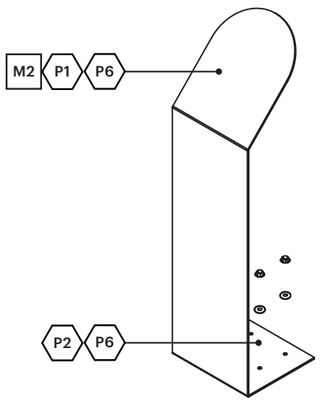

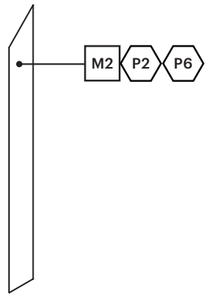

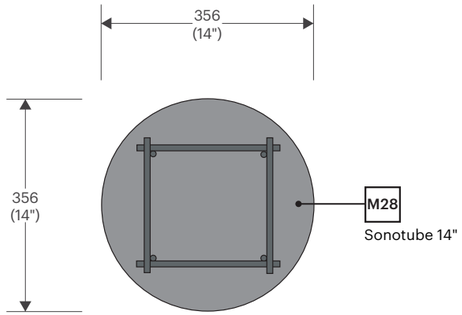

Vue en plan du détail A
Échelle 1:10

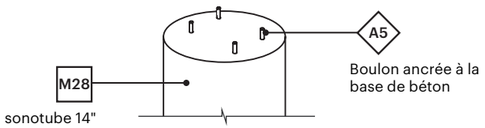

Vue éclatée

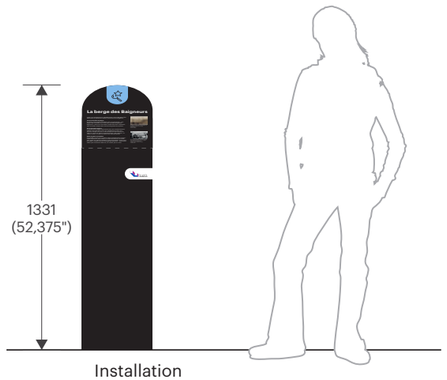

Installation

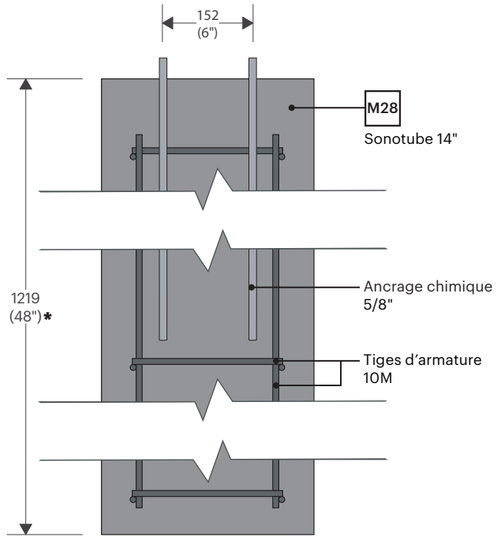

Détail A
Échelle 1:10

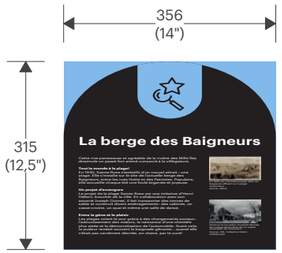

Vue en plan
Échelle 1:10

NOTES :
- La conception de la base de béton pour ce type d'élément signalétique requiert l'approbation d'un sceau d'ingénieur.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Vue projetée de la section repliée
Échelle 1:10

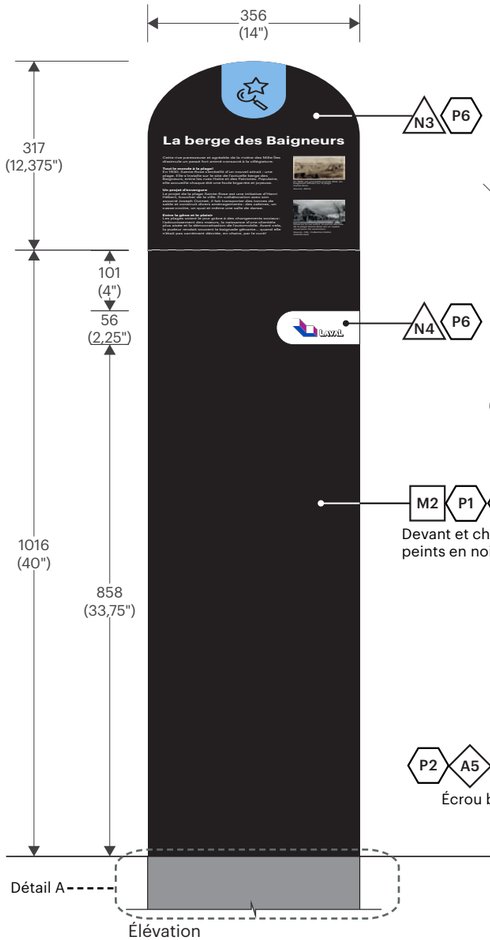

Élévation
Échelle 1:10

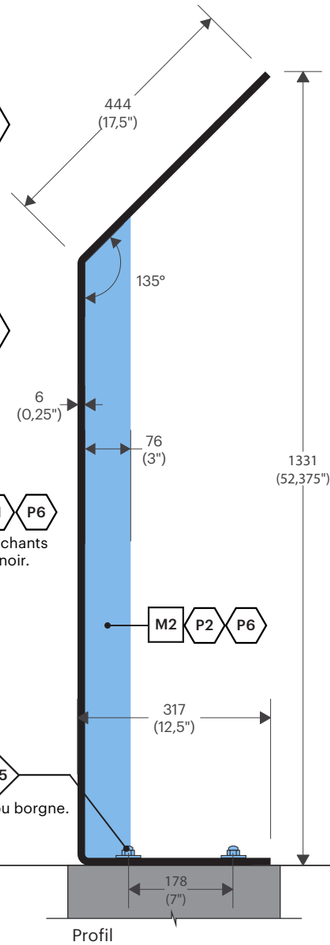

Profil
Échelle 1:10

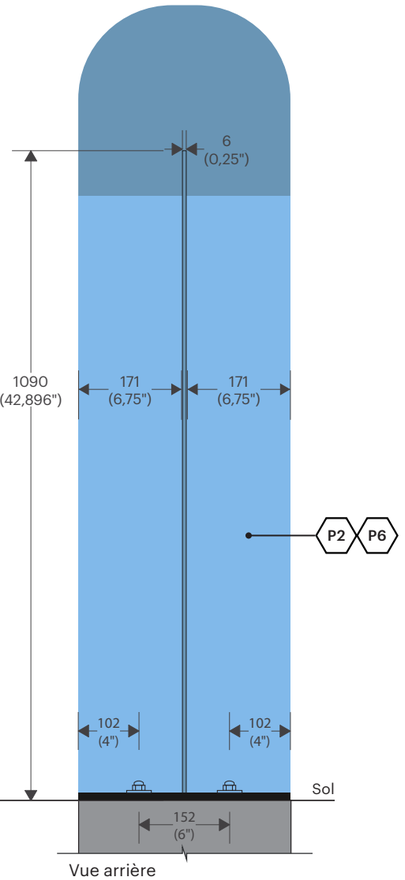

Vue arrière
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type POI.2 - Podium d'Interprétation - Petit

Sceau d'ingénieur requis

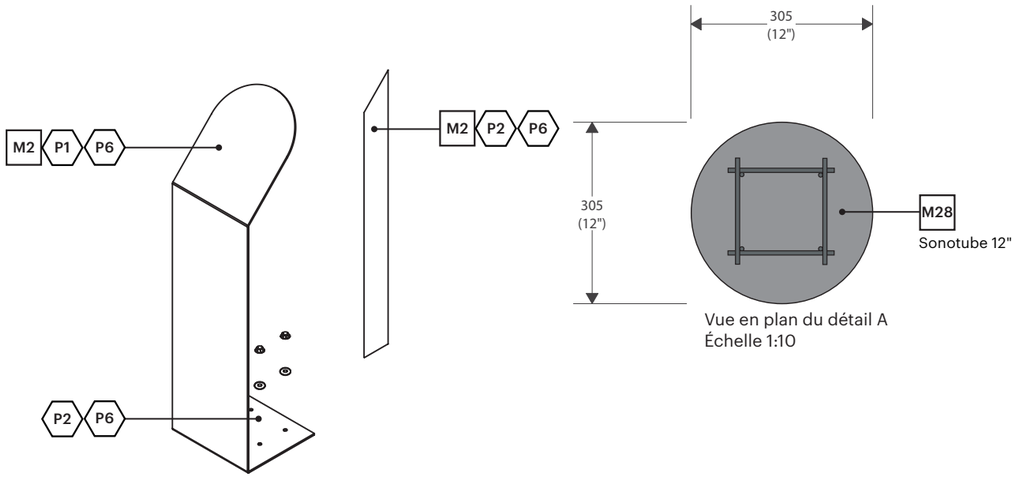

Vue en plan du détail A
Échelle 1:10

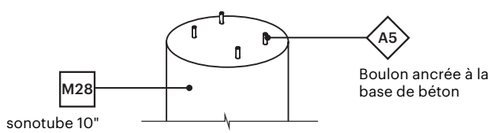

Vue éclatée

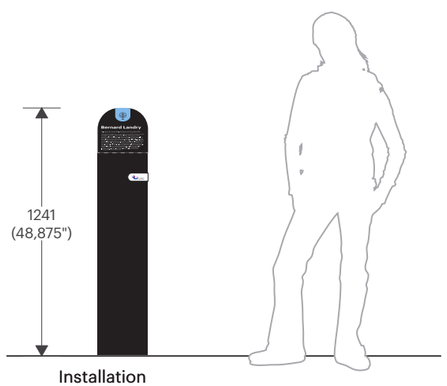

Installation

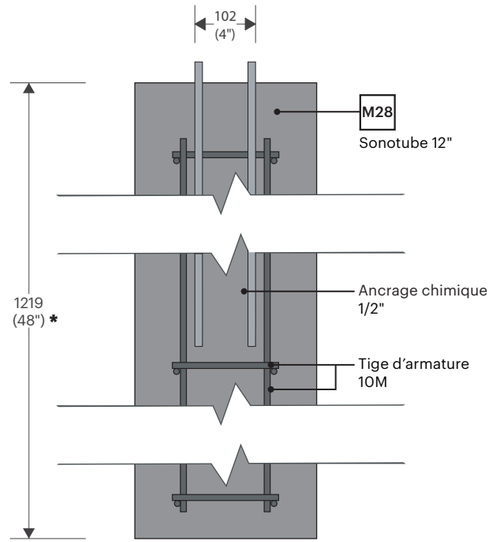

Détail A
Échelle 1:10

NOTES :
- La conception de la base de béton pour ce type d'élément signalétique requiert l'approbation d'un sceau d'ingénieur.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

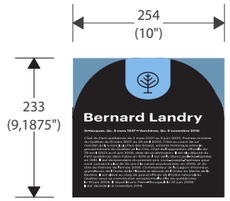

Vue en plan
Échelle 1:10

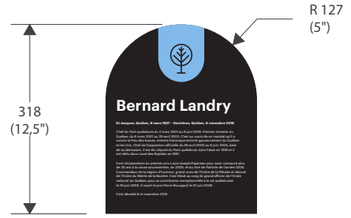

Vue projetée de la section repliée
Échelle 1:10

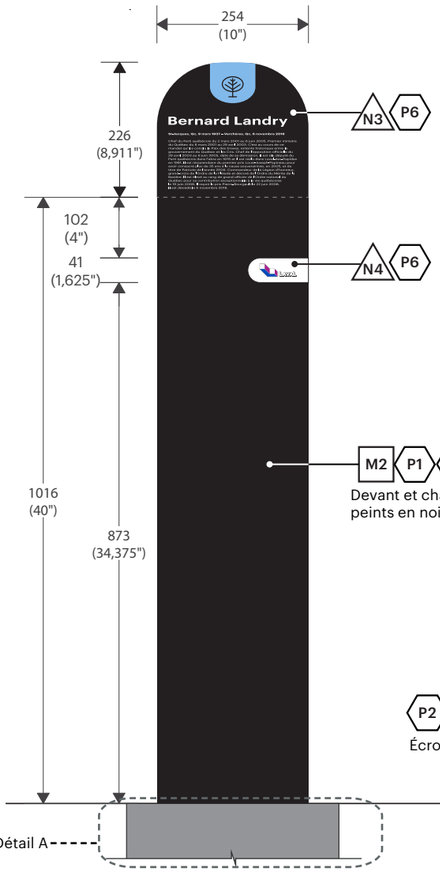

Élévation
Échelle 1:10

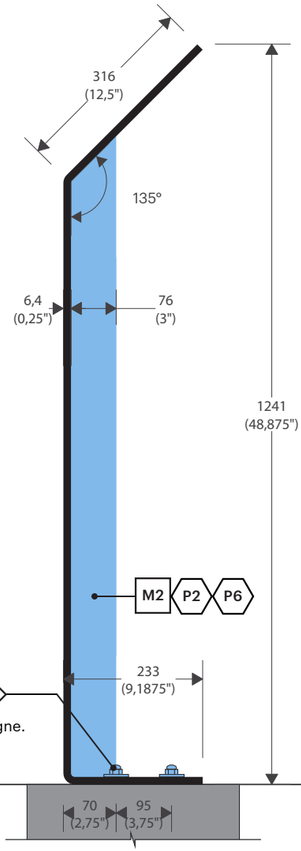

Profil
Échelle 1:10

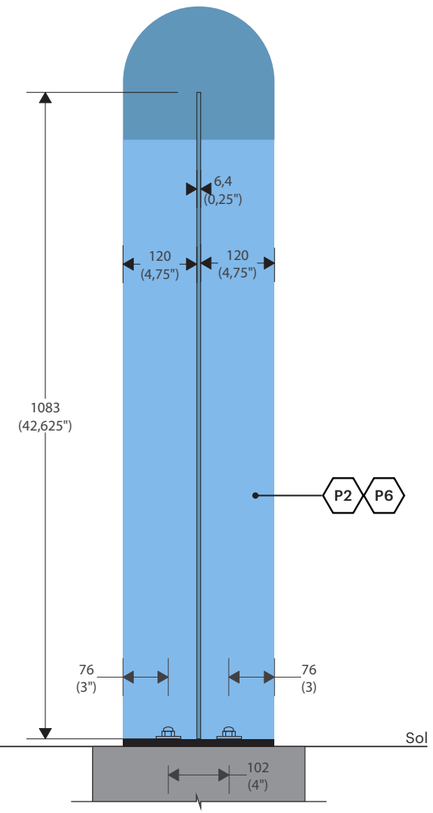

Vue arrière
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type RA - **Répertoire d'Ascenseur**

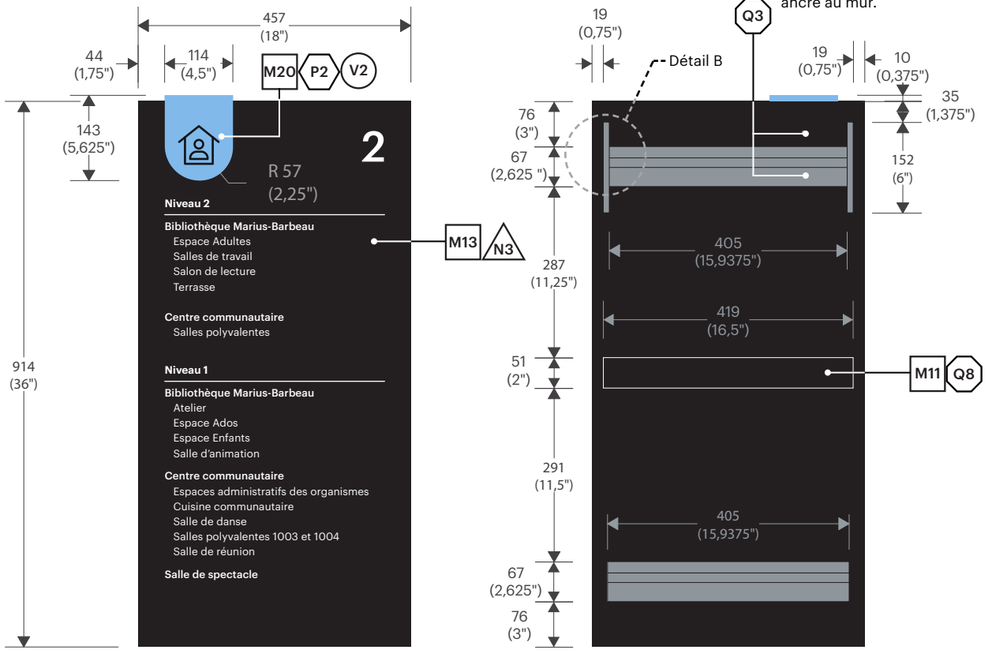

Élévation
Échelle 1:10

Vue arrière
Échelle 1:10

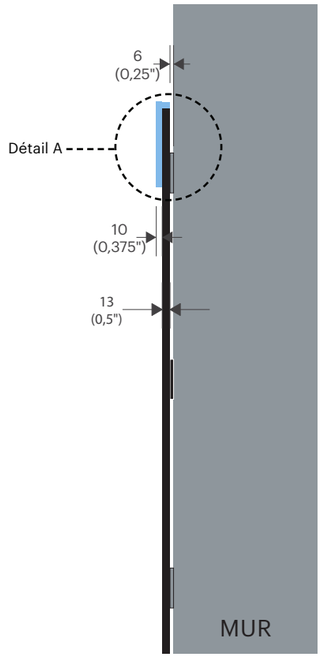

Profil
Échelle 1:10

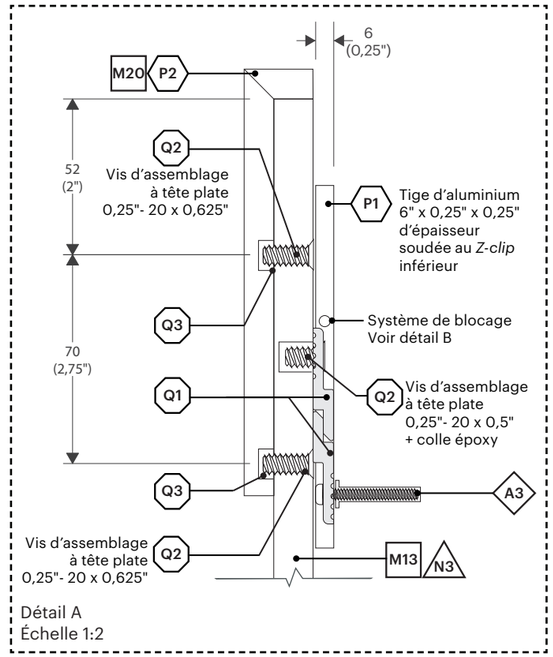

Détail A
Échelle 1:2

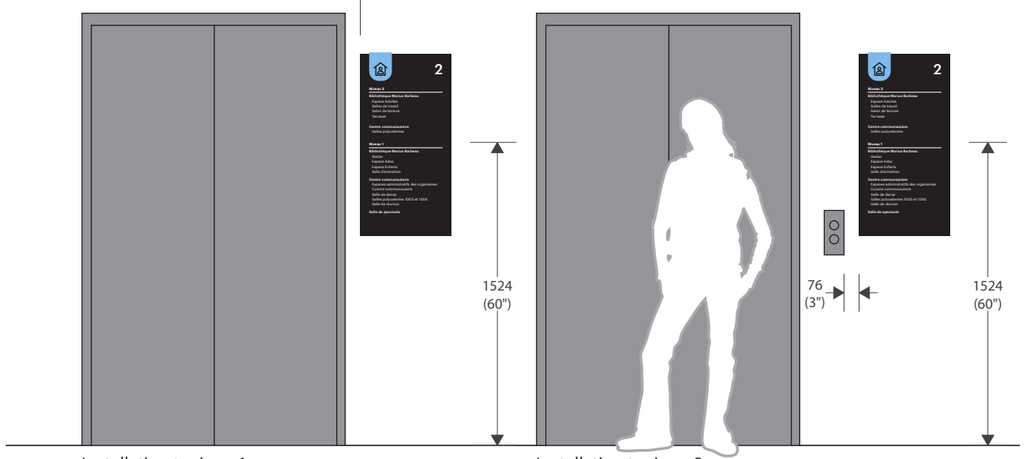

Installation typique 1

Installation typique 2

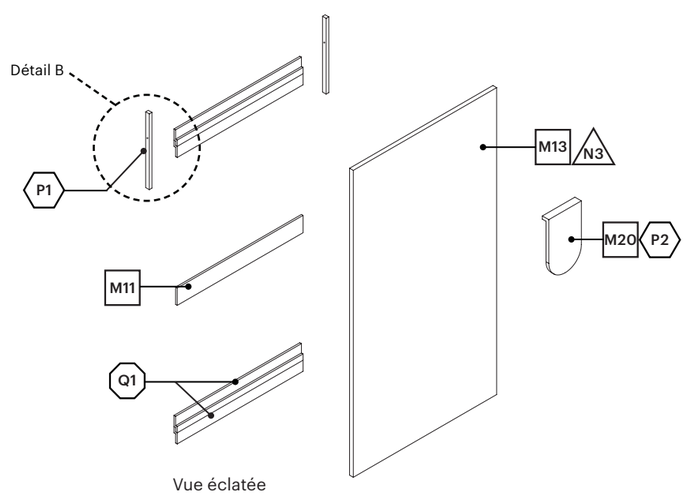

Vue éclatée

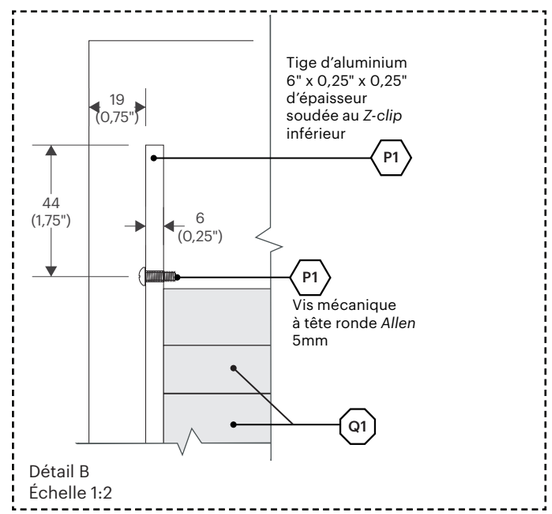

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type RD - Répertoire Directionnel

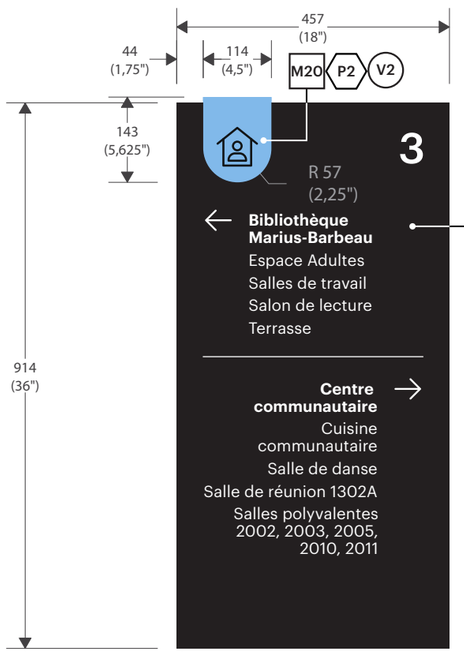

Élévation
Échelle 1:10

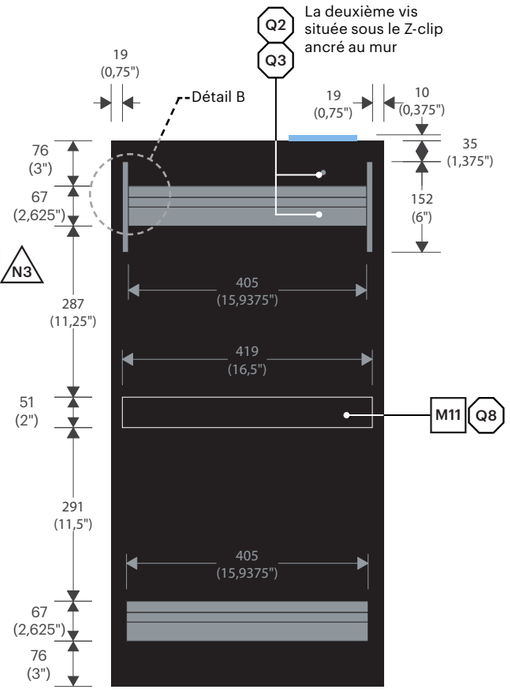

Vue arrière
Échelle 1:10

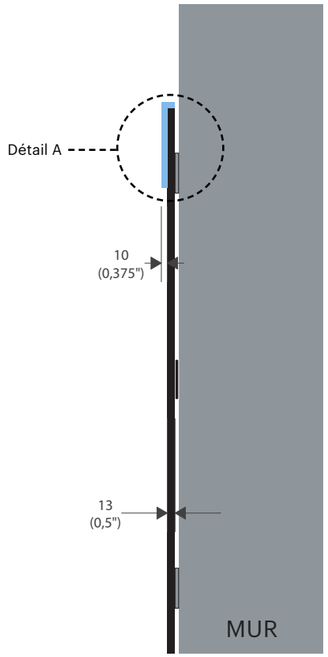

Profil
Échelle 1:10

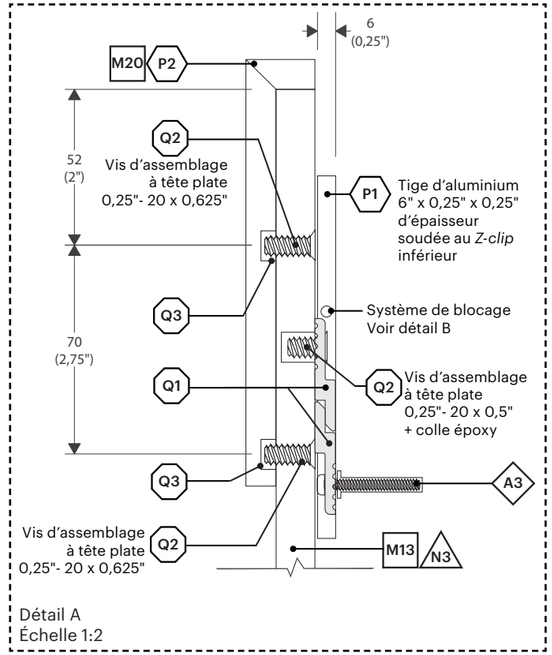

Détail A
Échelle 1:2

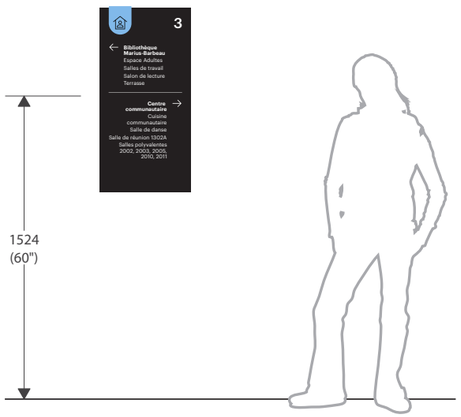

Installation

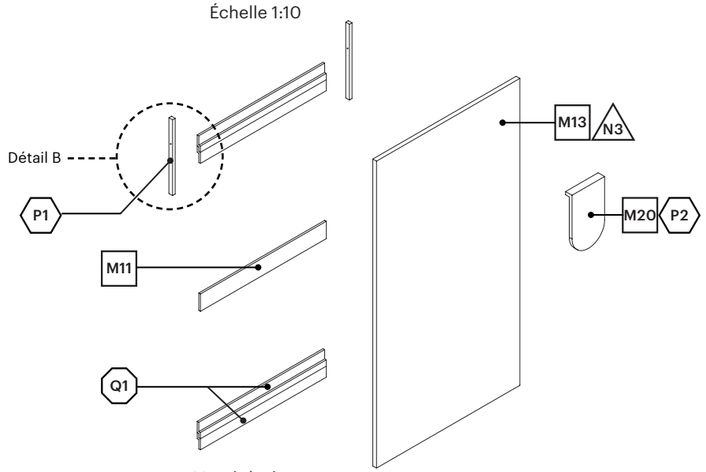

Vue éclatée

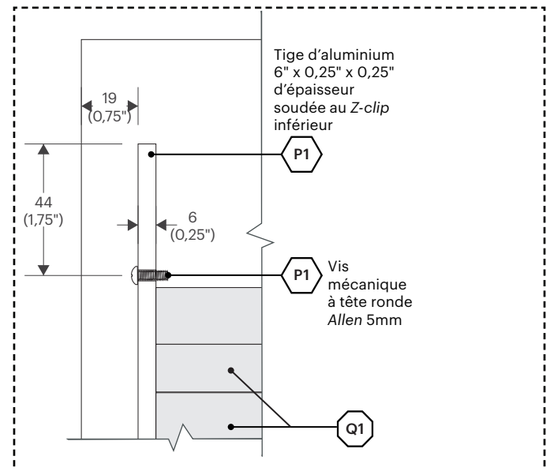

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type RG.1 - Répertoire Général - grand

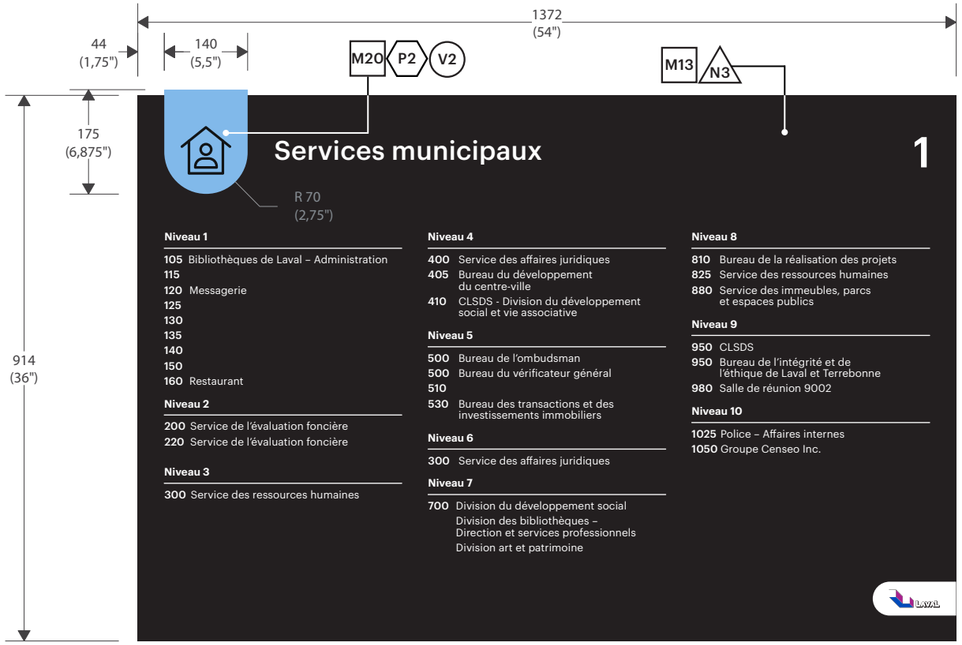

Élévation
Échelle 1:10

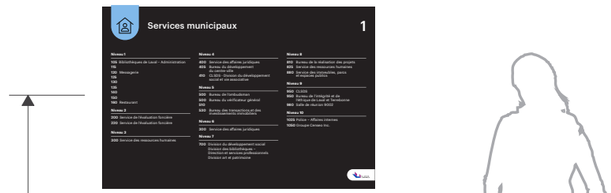

Installation

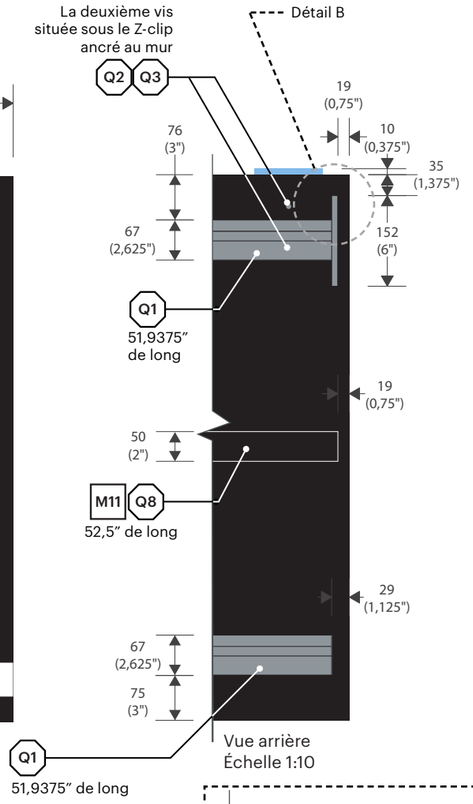

Vue arrière
Échelle 1:10

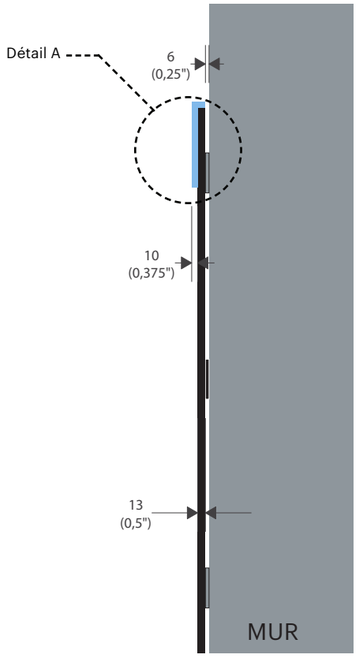

Profil
Échelle 1:10

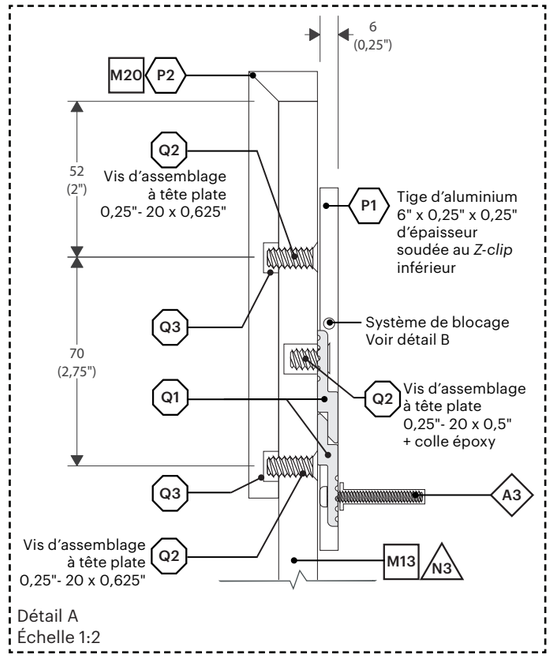

Détail A
Échelle 1:2

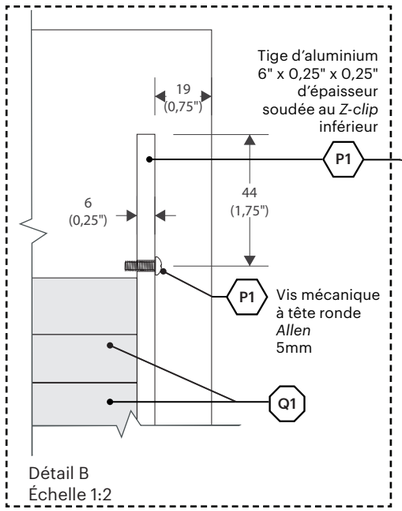

Détail B
Échelle 1:2

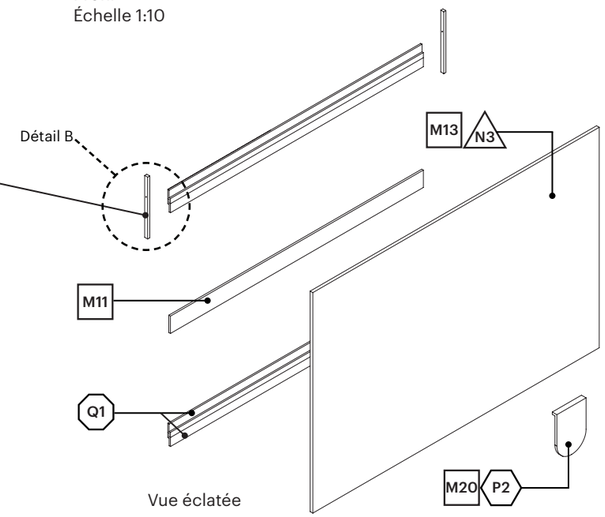

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type RG.2 - Répertoire Général - moyen

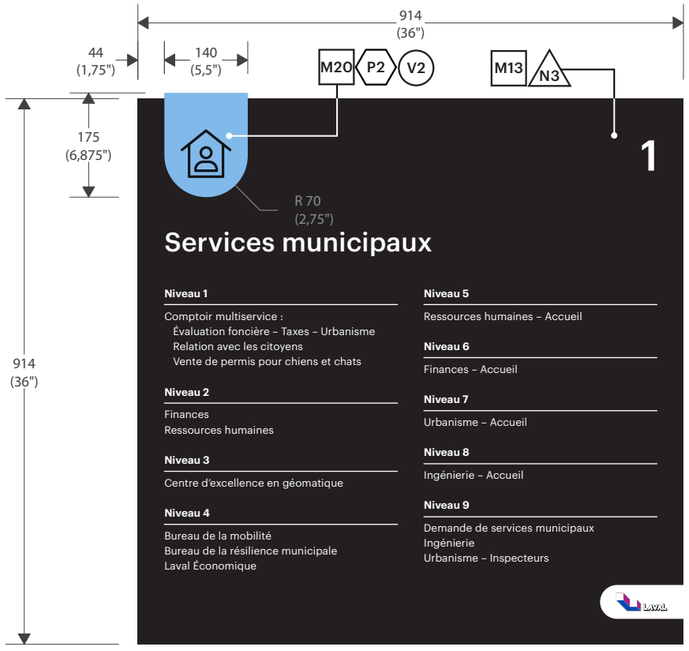

Élévation
Échelle 1:10

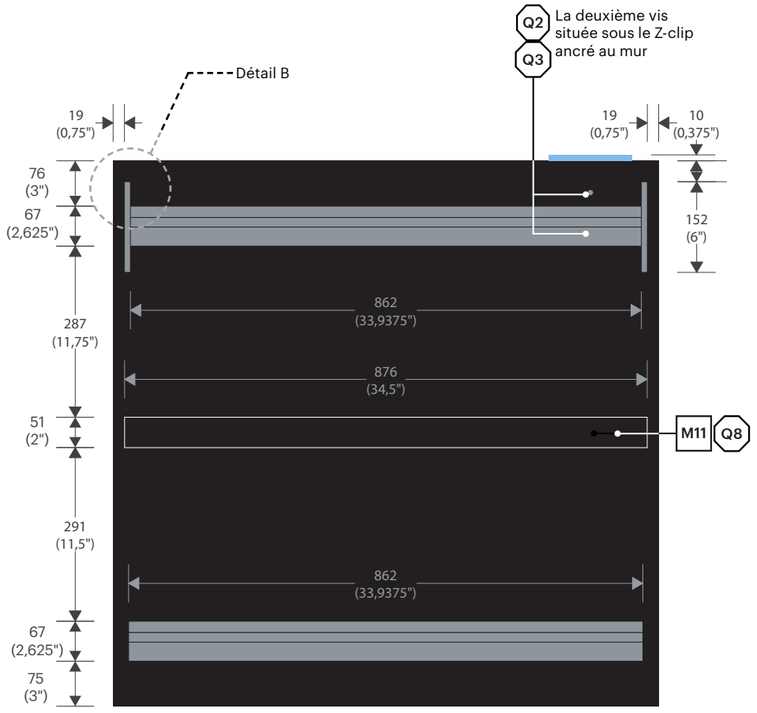

Vue arrière
Échelle 1:10

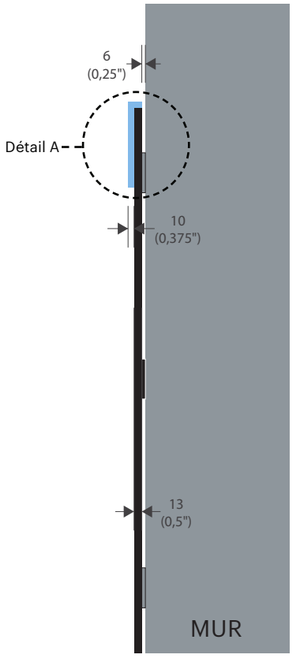

Profil
Échelle 1:10

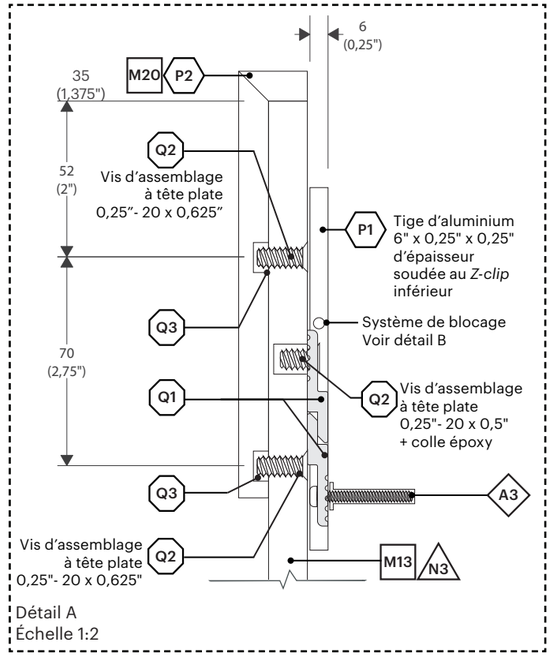

Détail A
Échelle 1:2

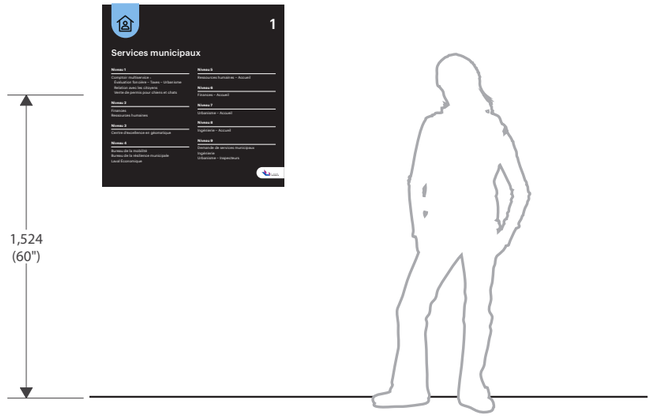

Installation

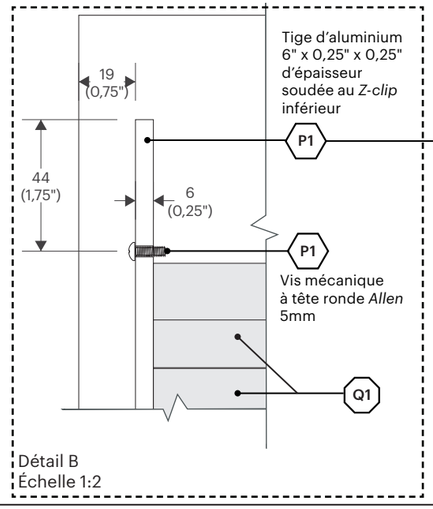

Détail B
Échelle 1:2

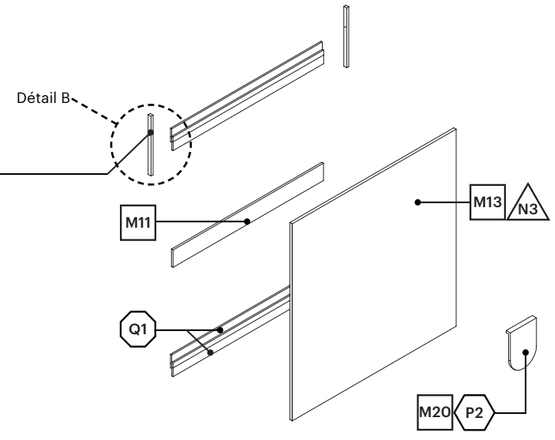

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVO0

DATE 19 JAN 2026

Type RG.3 - Répertoire Général - petit

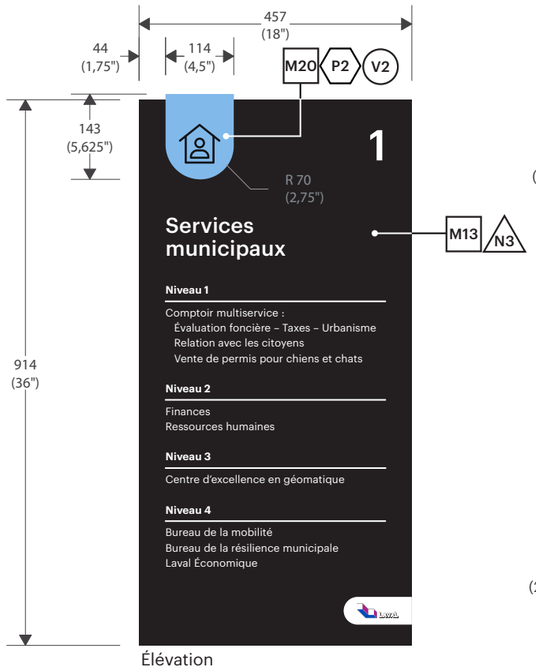

Élévation
Échelle 1:10

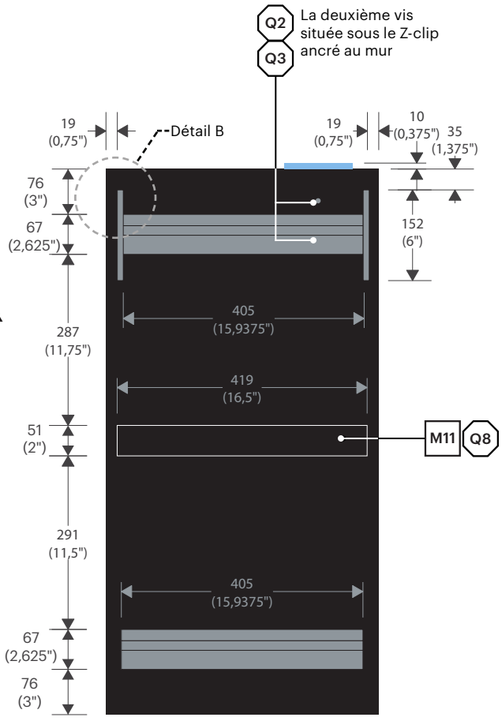

Vue arrière
Échelle 1:10

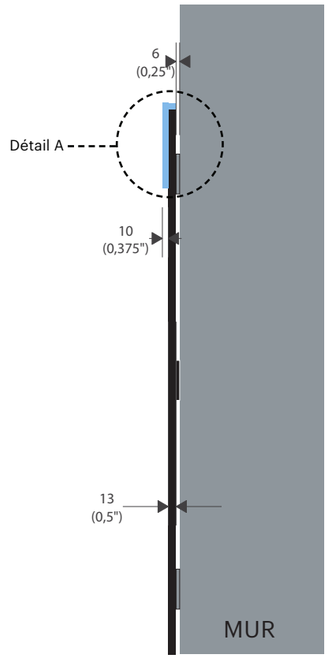

Profil
Échelle 1:10

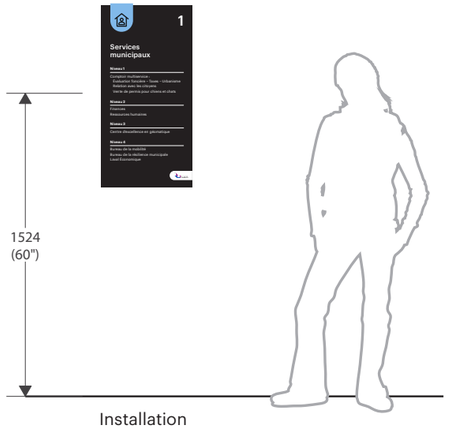

Installation

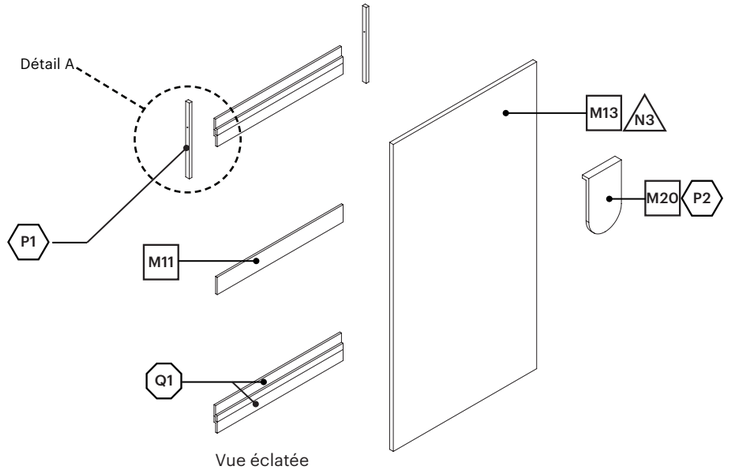

Vue éclatée

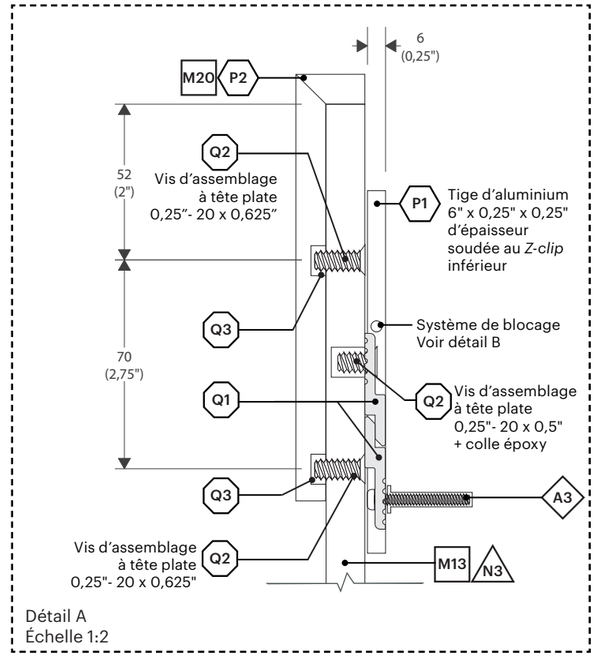

Détail A
Échelle 1:2

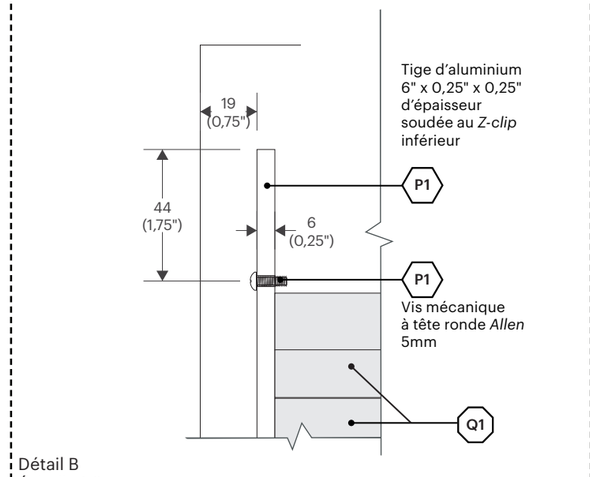

Détail B
Échelle 1:2

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type RI - Relais d'information

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

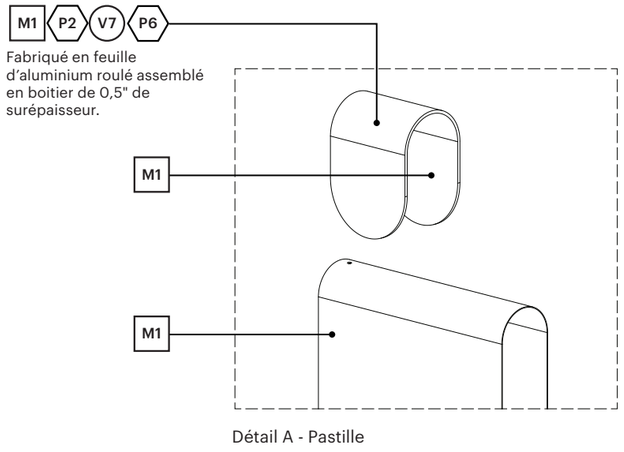

Détail A - Pastille

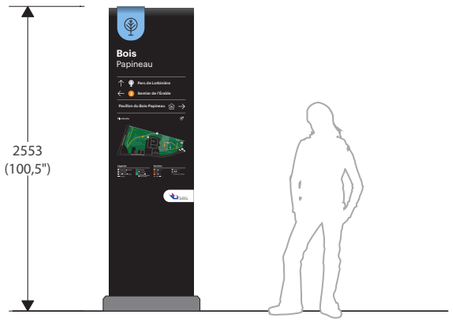

Installation

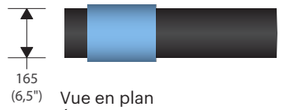

Vue en plan
Échelle 1:30

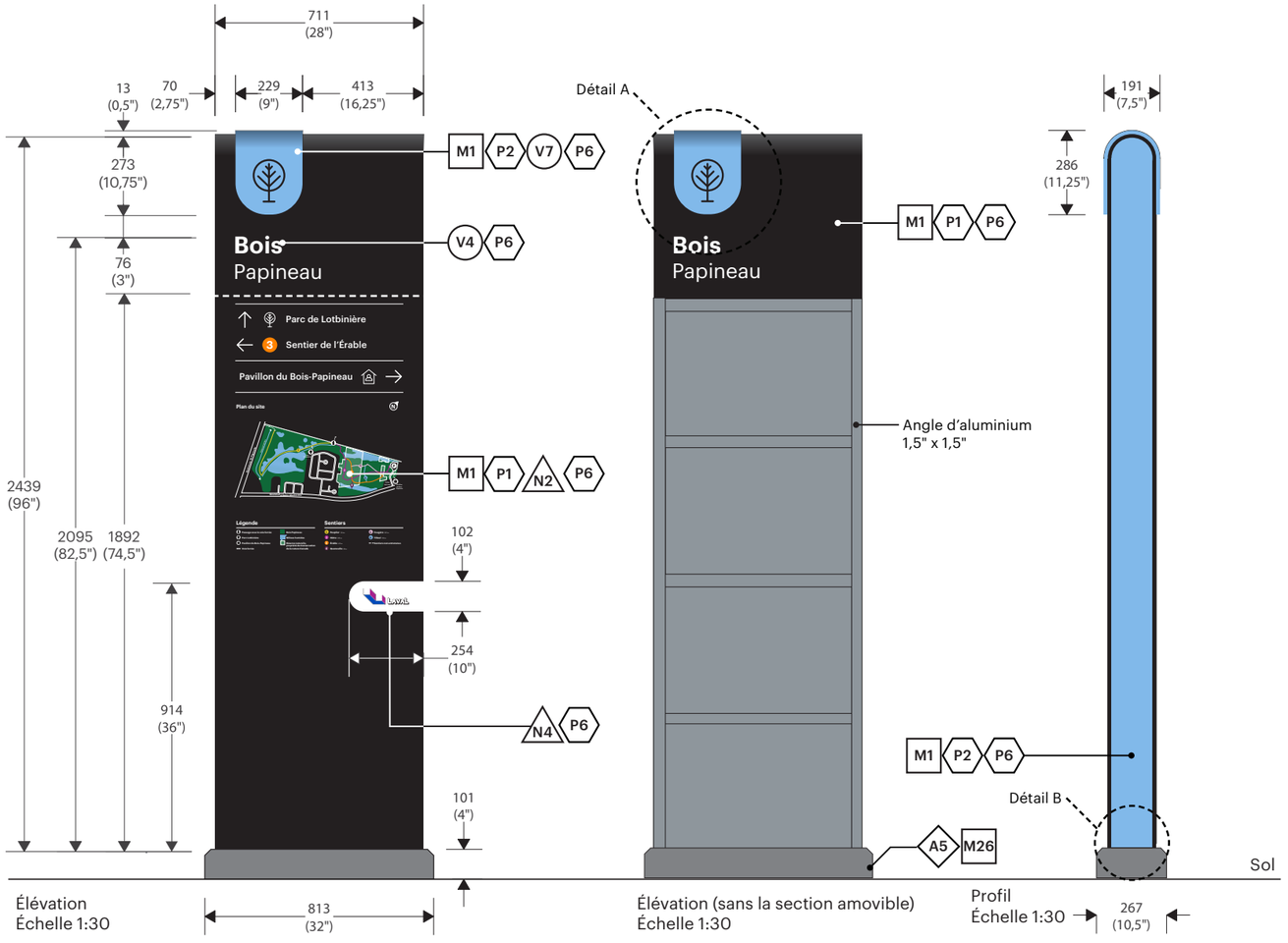

Élévation
Échelle 1:30

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:30

Profil
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type RI - Relais d'information

Sceau d'ingénieur requis

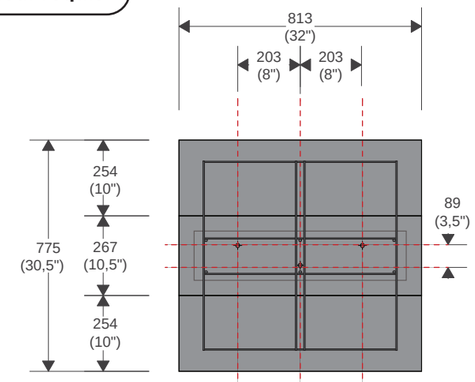

Vue de plan
Échelle 1:20

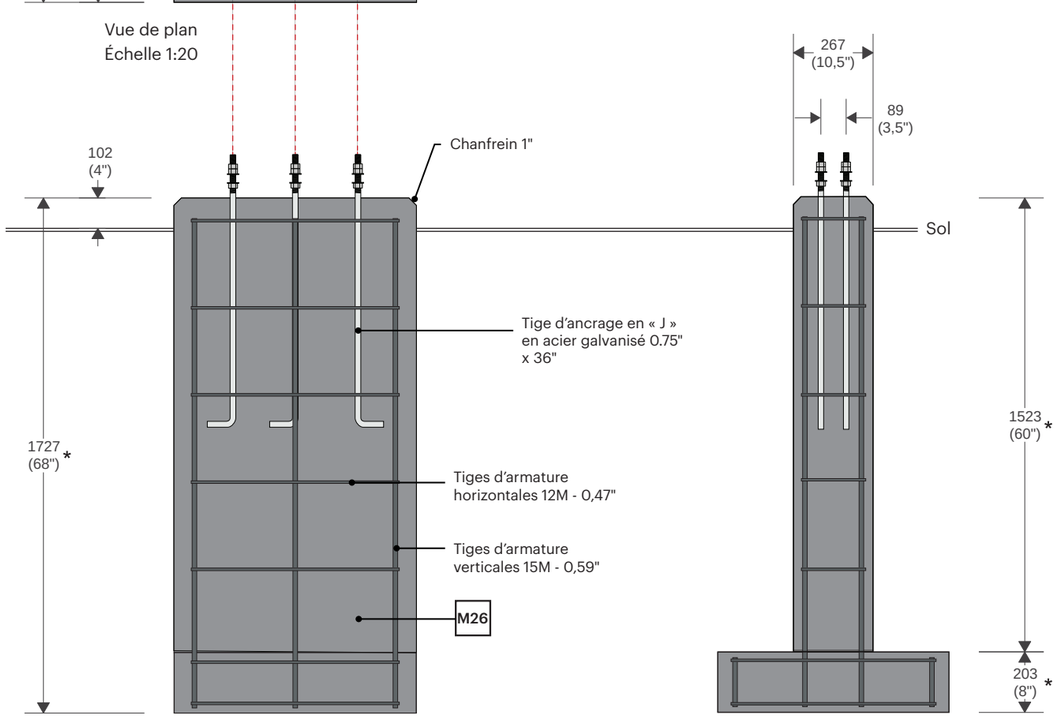

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

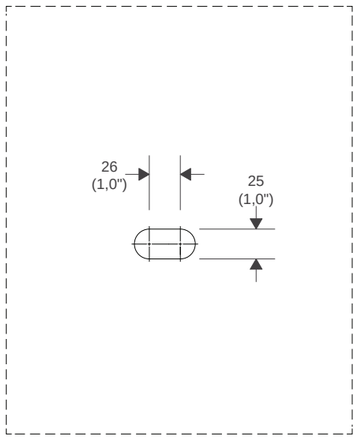

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

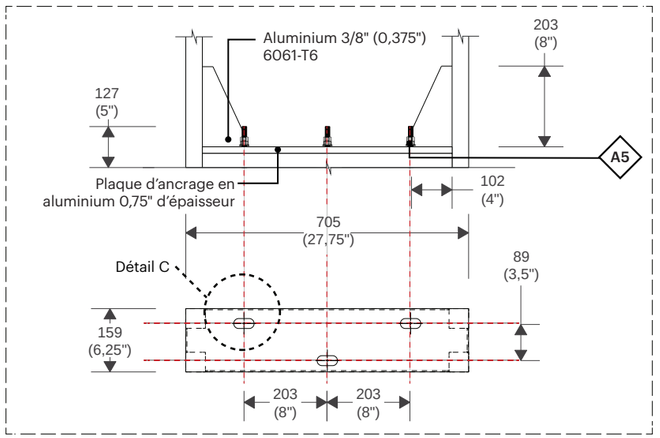

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVO0
DATE 19 JAN 2026

Type RI - Relais d'information

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

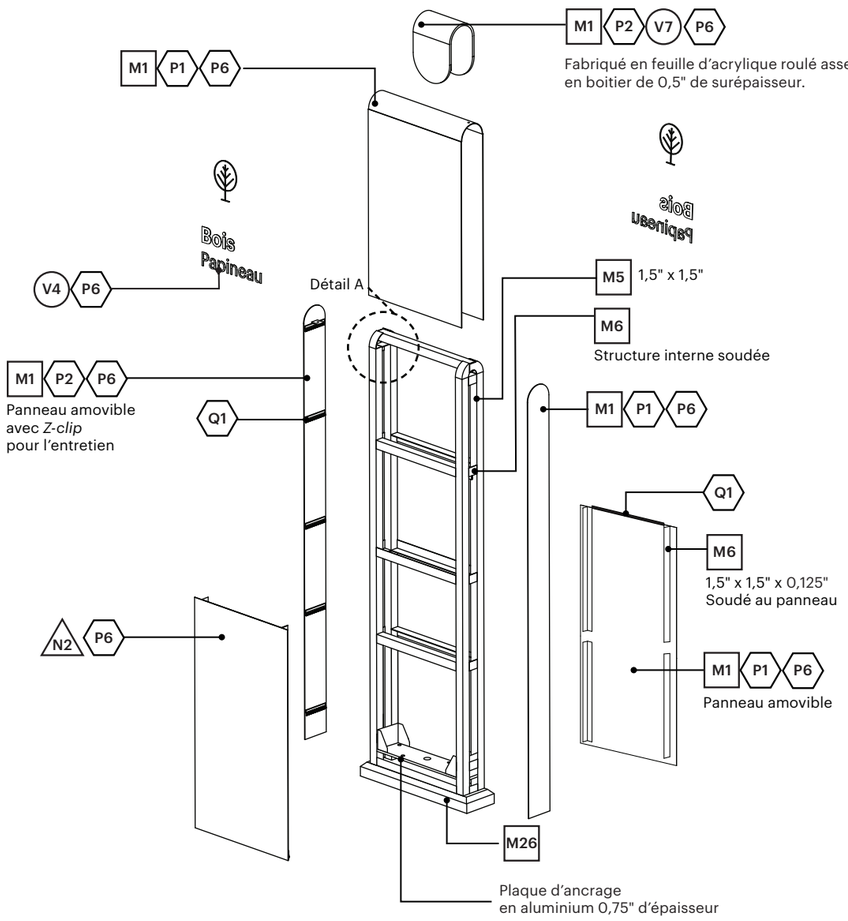

Vue éclatée

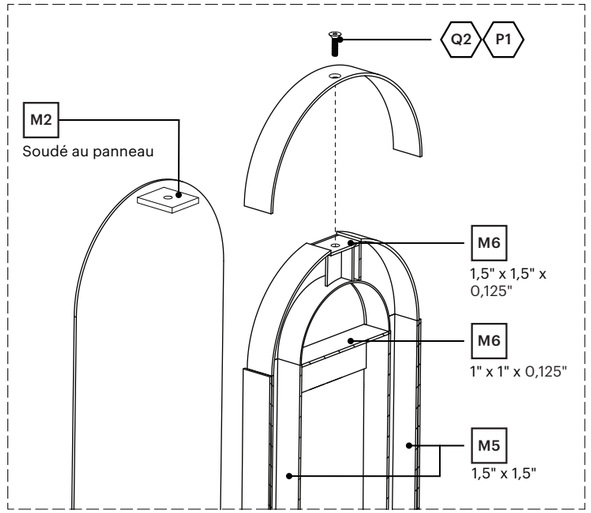

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

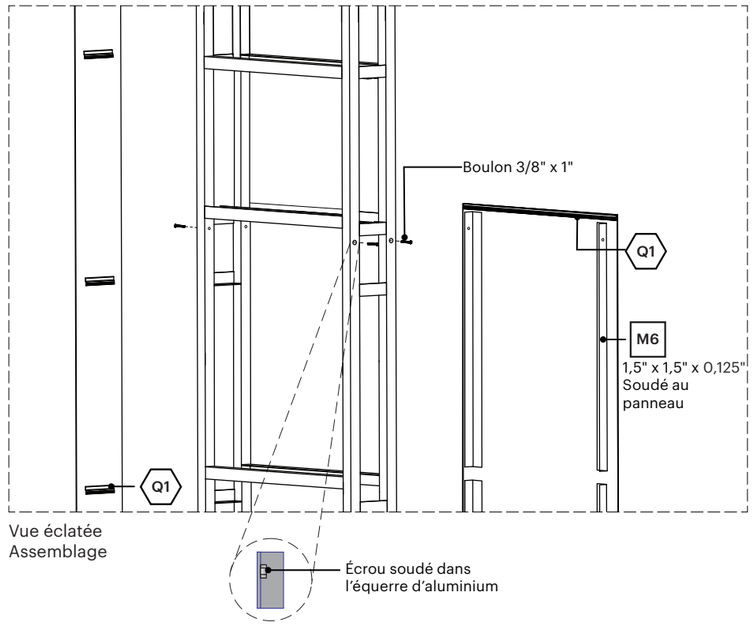

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type RIN - Relais d'information numérique

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

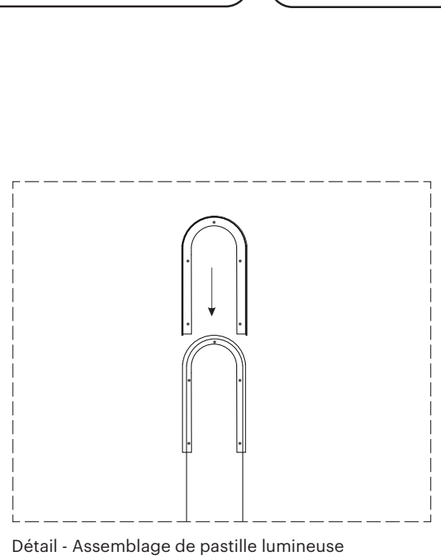

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

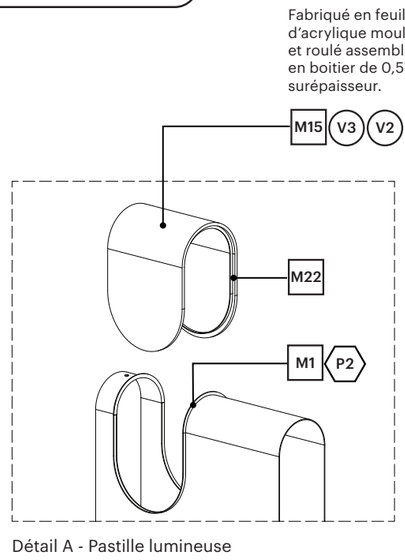

Détail A - Pastille lumineuse

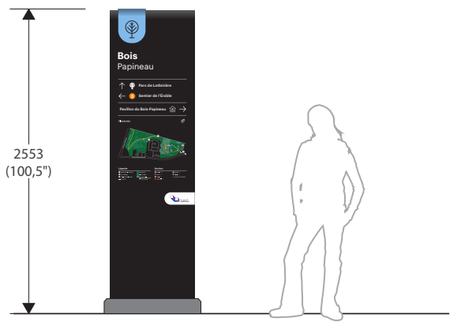

Installation

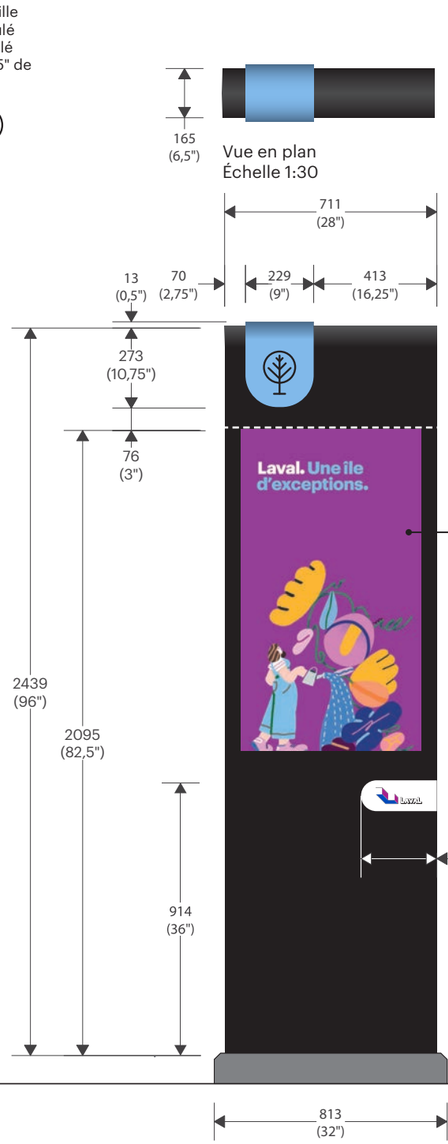

Élévation: Vue de face
Échelle 1:30

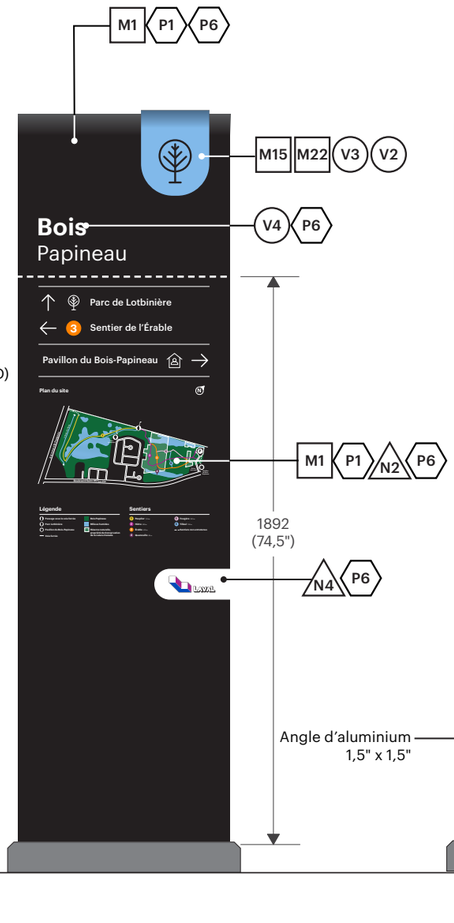

Élévation: Vue de dos
Échelle 1:30

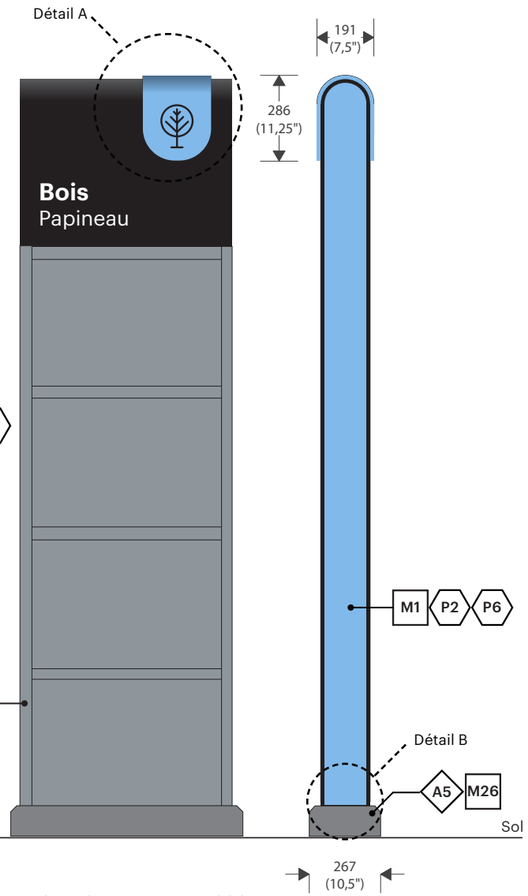

Élévation (sans la section amovible)
Vue de dos
Échelle 1:30

Profil
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type RIN - Relais d'information numérique

Sceau d'ingénieur requis

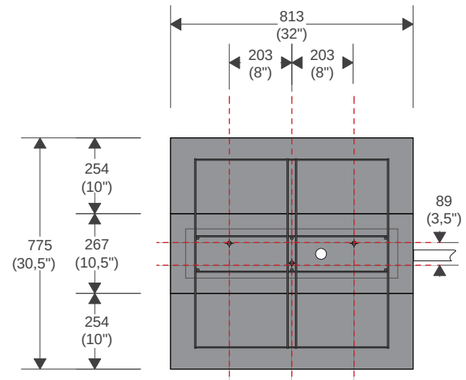

Vue de plan
Échelle 1:20

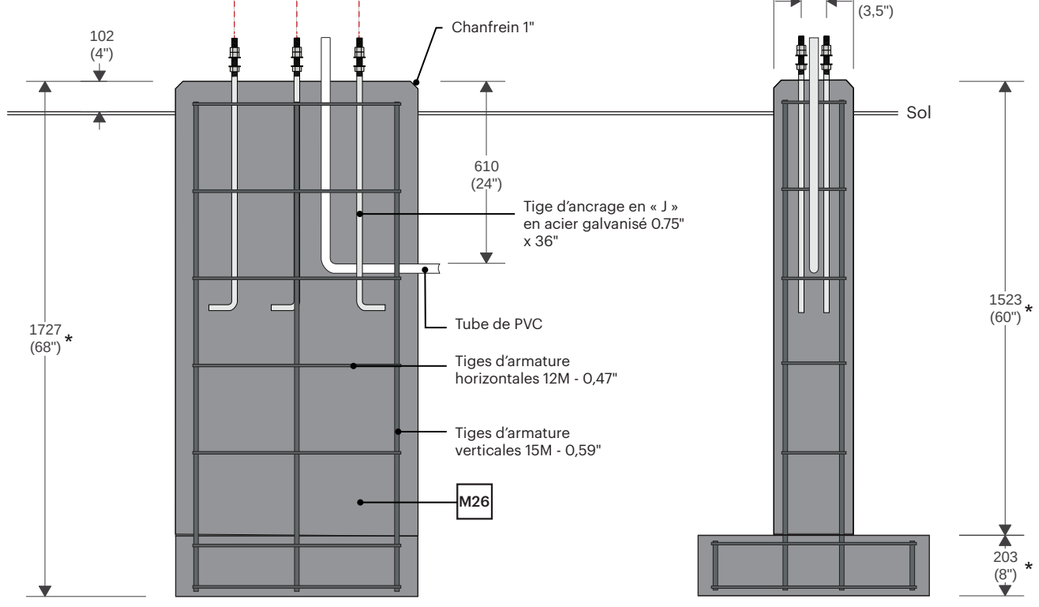

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

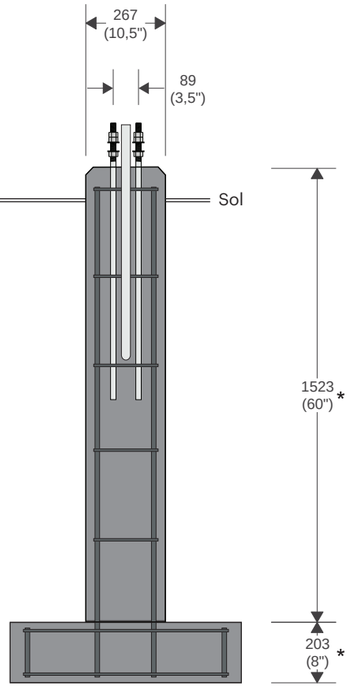

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

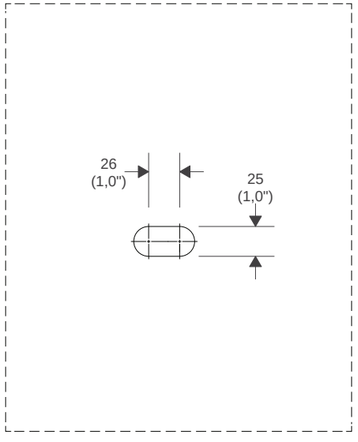

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

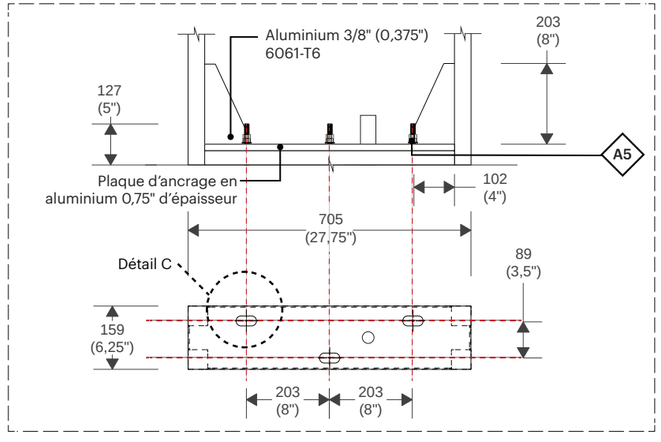

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type RIN - Relais d'information numérique

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

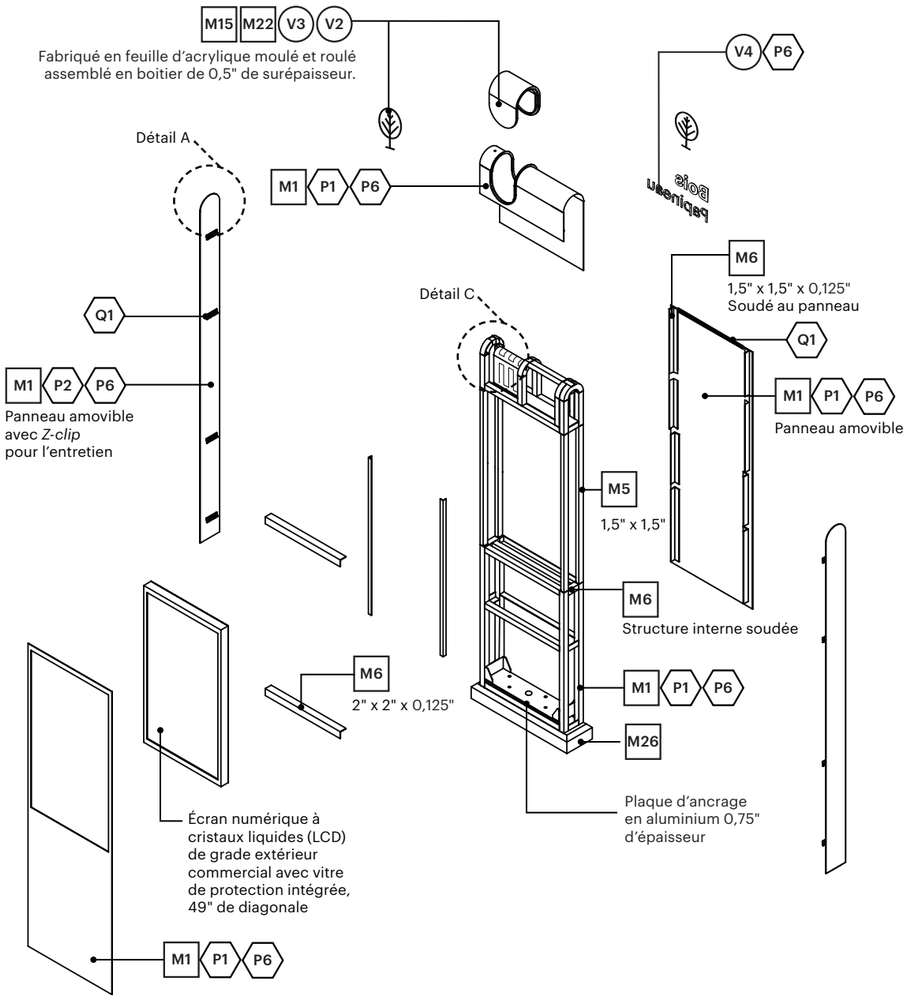

Vue éclatée

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

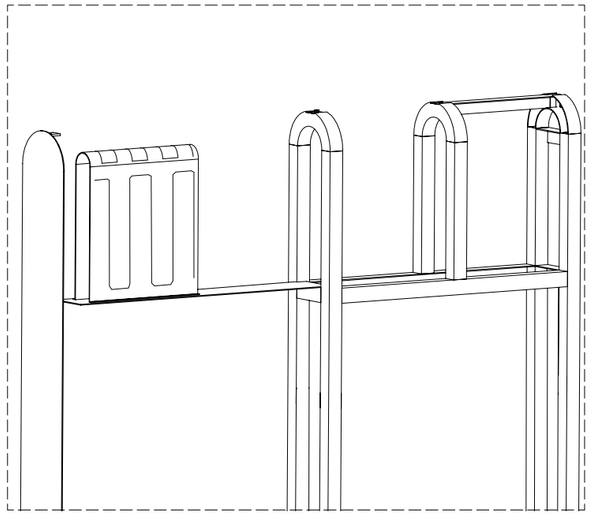

Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

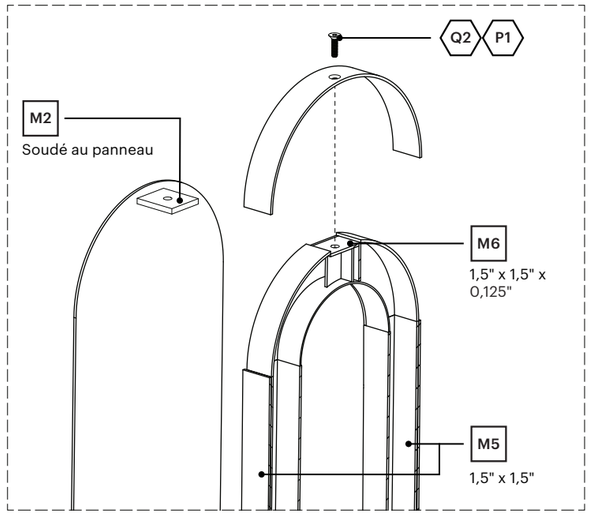

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

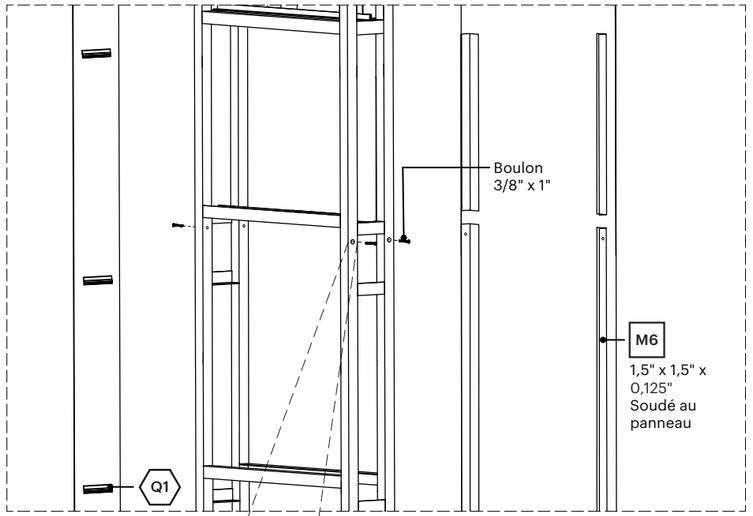

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type RPC - Règlement de Parc sur Clôture

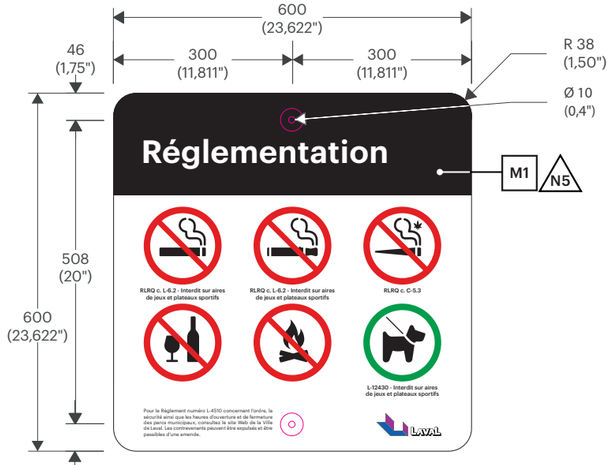

Élévation
Échelle 1:10

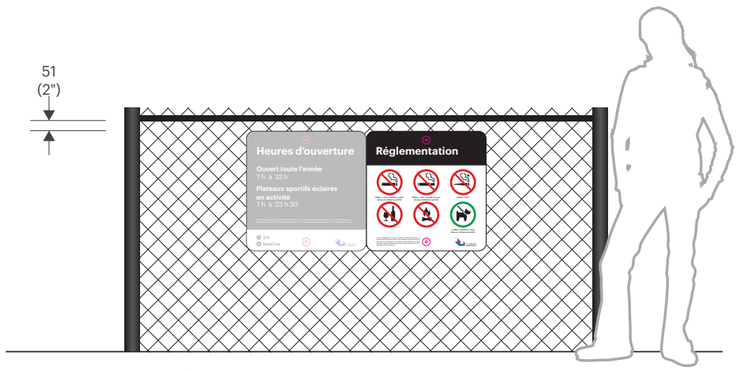

Installation

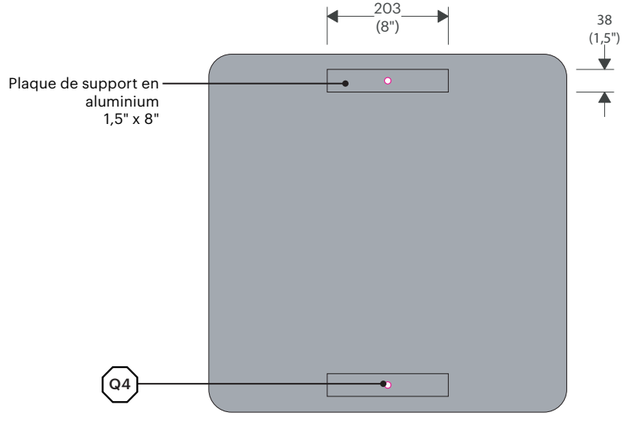

Vue arrière
Échelle 1:10

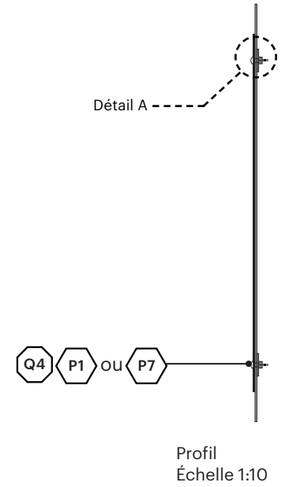

Profil
Échelle 1:10

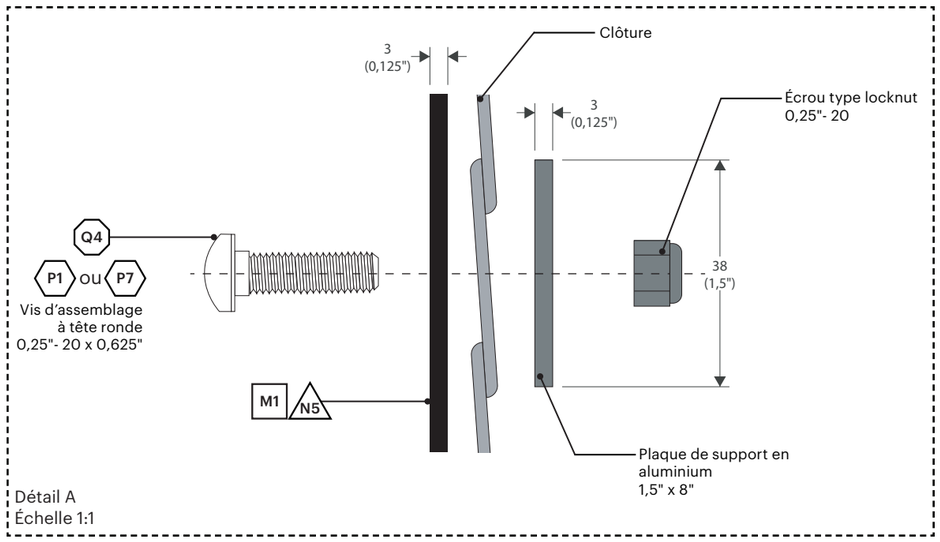

Détail A
Échelle 1:1

NOTE :
Toujours installer le panneau horaire PHC à gauche puis le panneau réglementation RPC collé à sa droite.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type RPM - Règlement de Parc Mural

NOTE :
Toujours installer le panneau horaire PHM à gauche
puis le panneau réglementation RPM collé à sa droite.

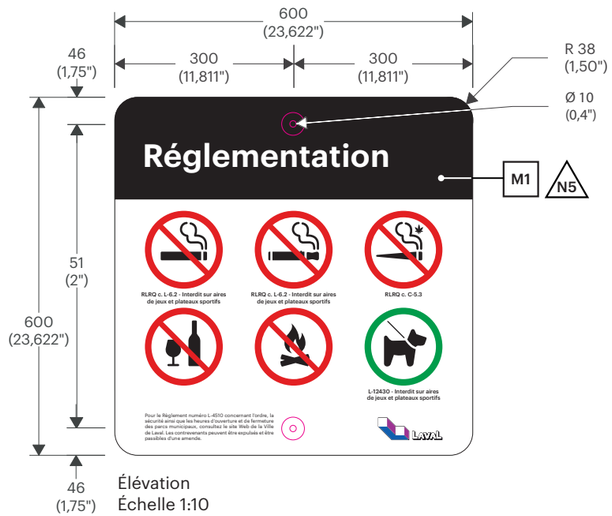

Élévation
Échelle 1:10

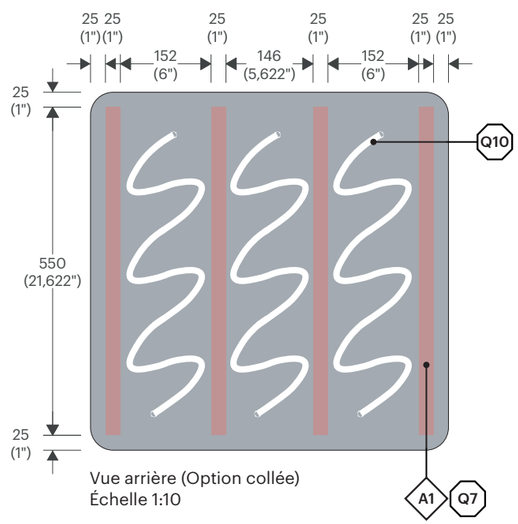

Vue arrière (Option collée)
Échelle 1:10

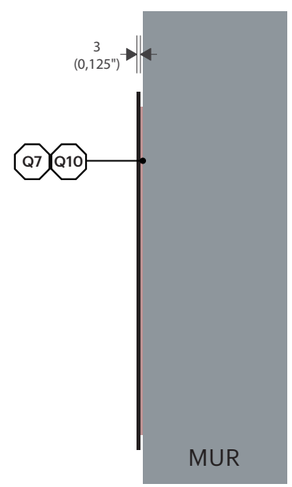

Profil (Option collée)
Échelle 1:10

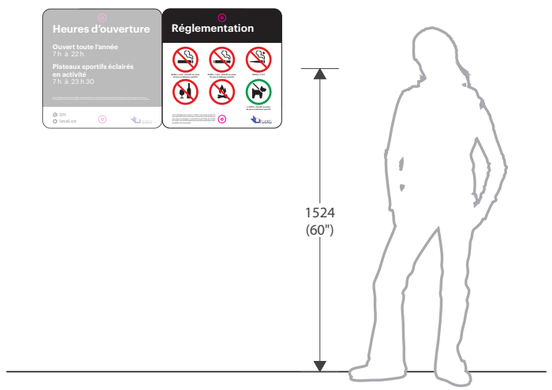

Installation

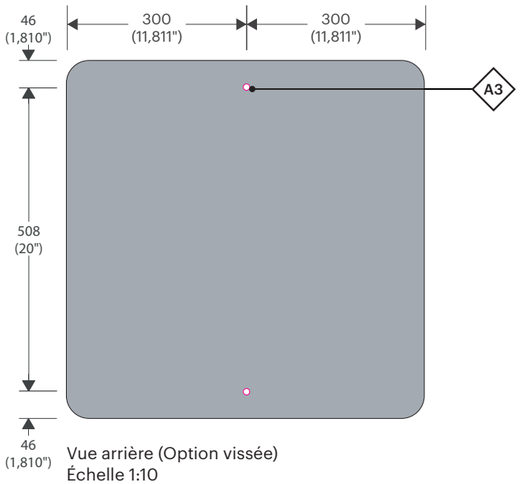

Vue arrière (Option vissée)
Échelle 1:10

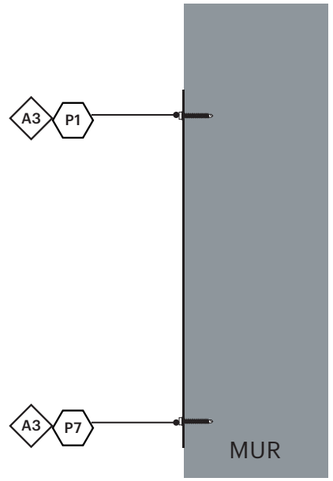

Profil (Option vissée)
Échelle 1:10

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**
DATE **19 JAN 2026**

Type RPP - Règlement de Parc sur Poteau

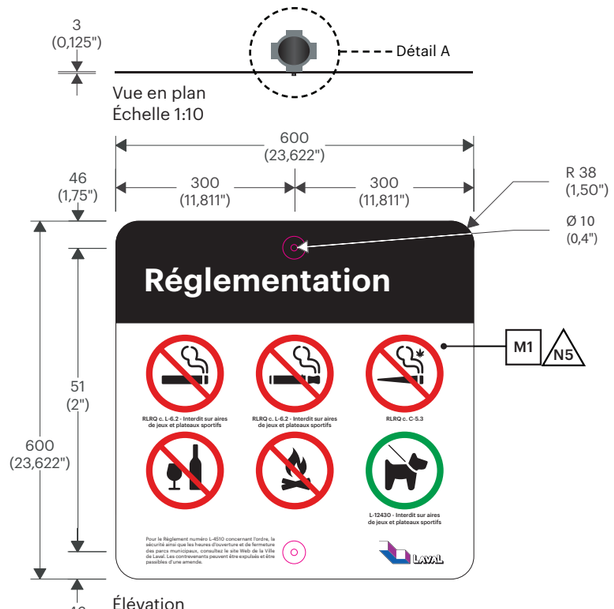

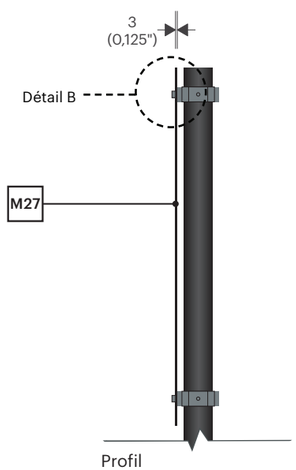

NOTE :
Toujours installer le panneau réglementation RPP directement sous le panneau horaire PHP.

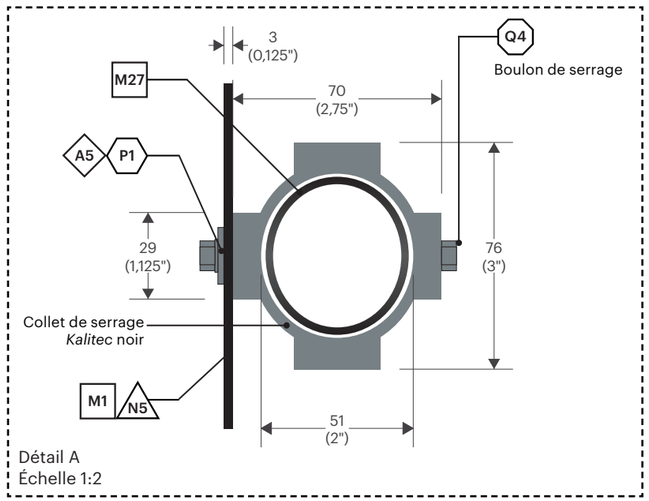

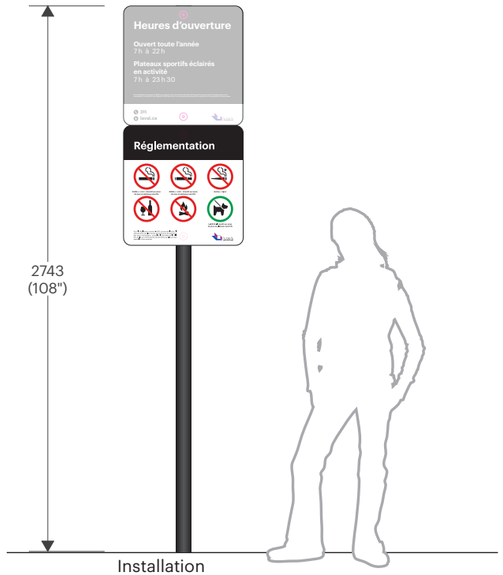

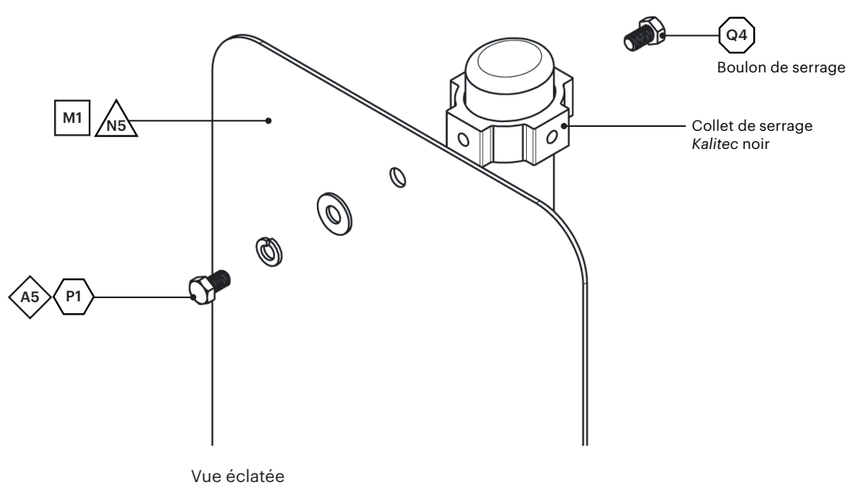

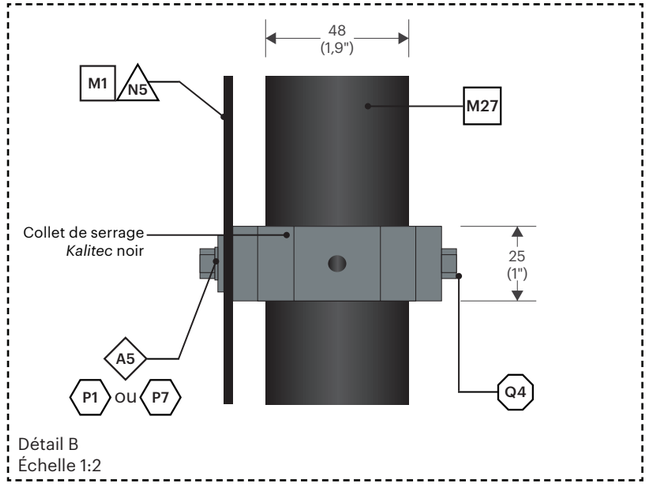

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SA - **Signature Accueil**

Élévation
Échelle 1:10

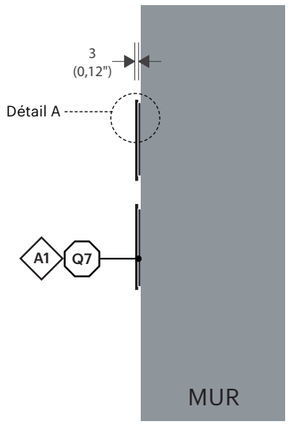

Profil
Échelle 1:10

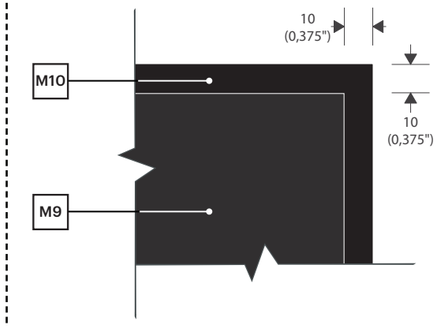

Détail A - Vue de dos
Échelle 1:2

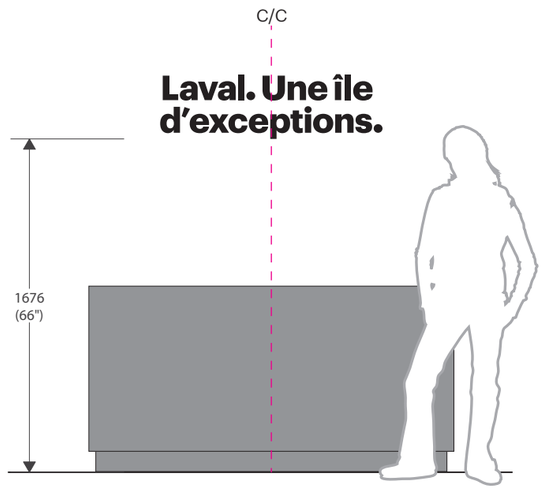

Installation typique 1
Comptoir réception simple - centré avec le meuble

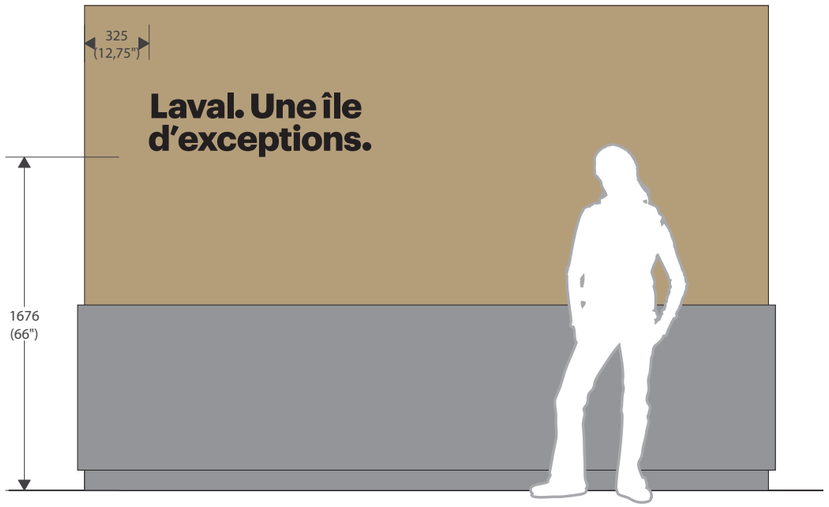

Installation typique 2
Comptoir réception multiple

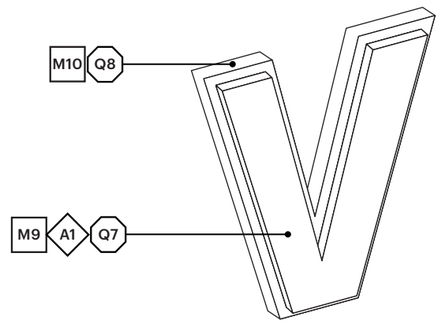

Vue arrière

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.

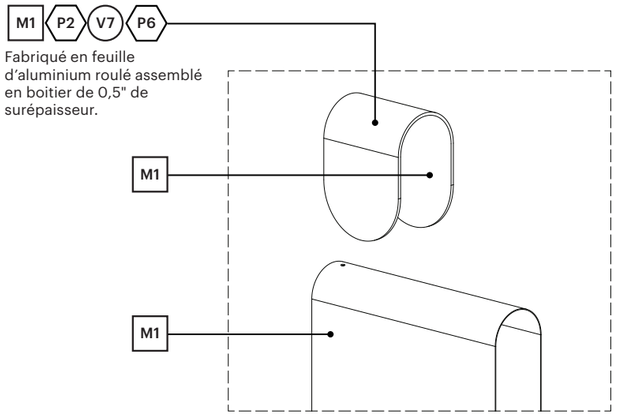

Détail A - Pastille

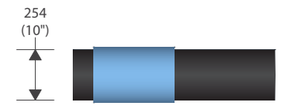

Vue en plan
Échelle 1:30

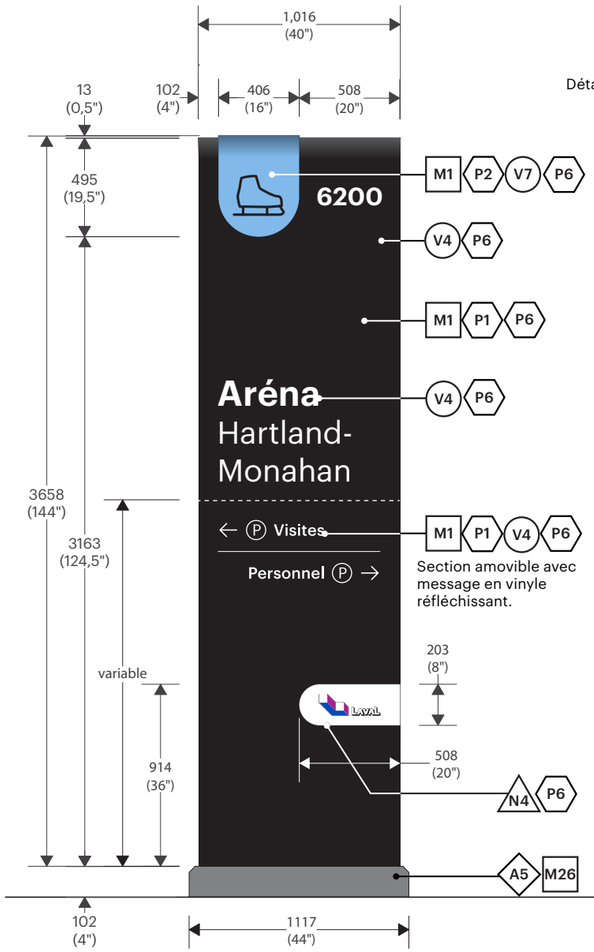

Élévation
Échelle 1:30

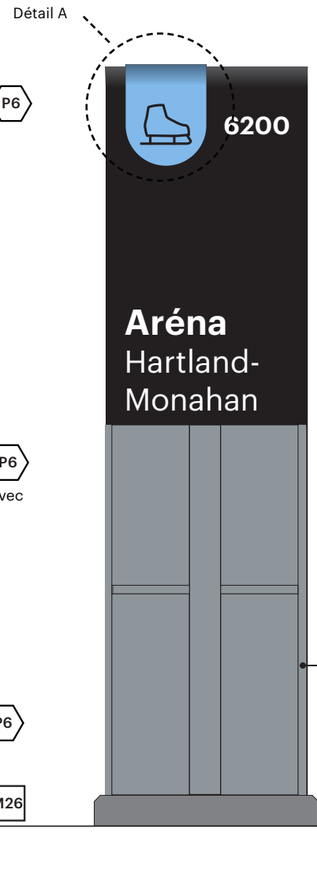

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:30

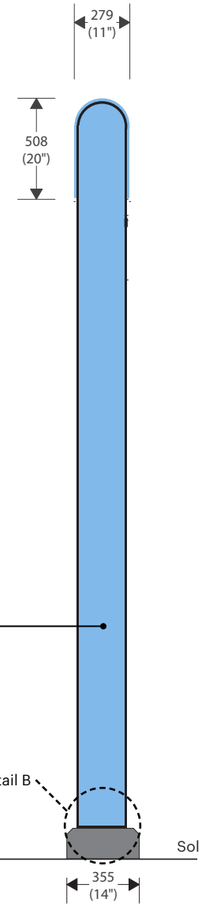

Profil
Échelle 1:30

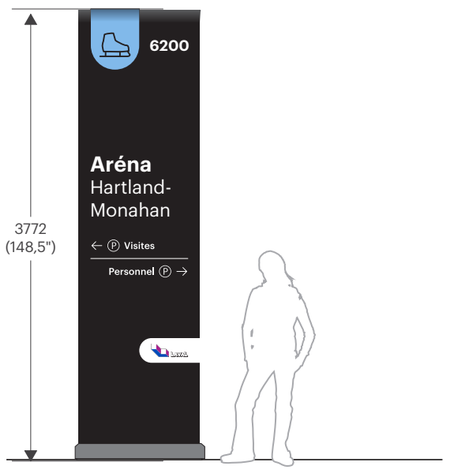

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand

Sceau d'ingénieur requis

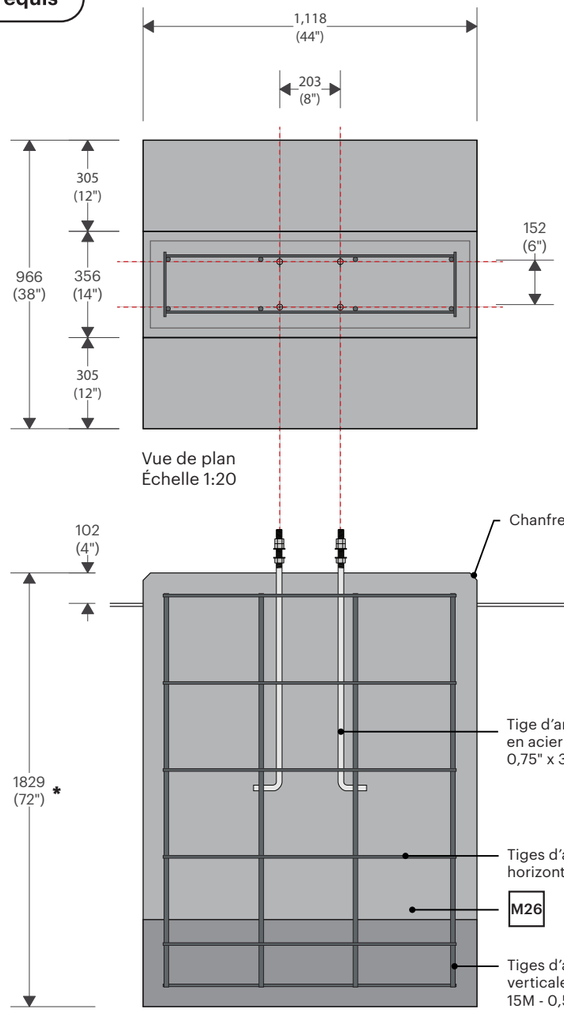

Vue de plan
Échelle 1:20

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

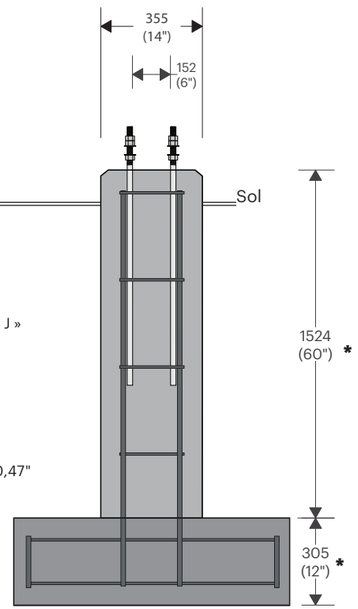

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

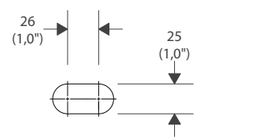

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

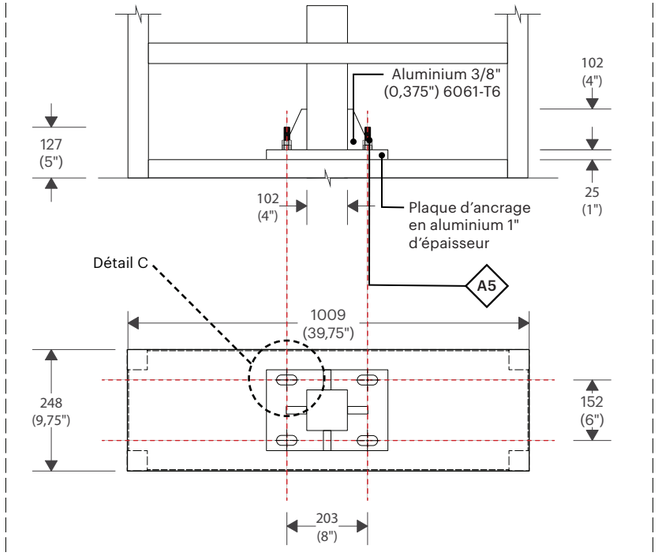

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand

Sceau d'ingénieur requis

NOTE :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

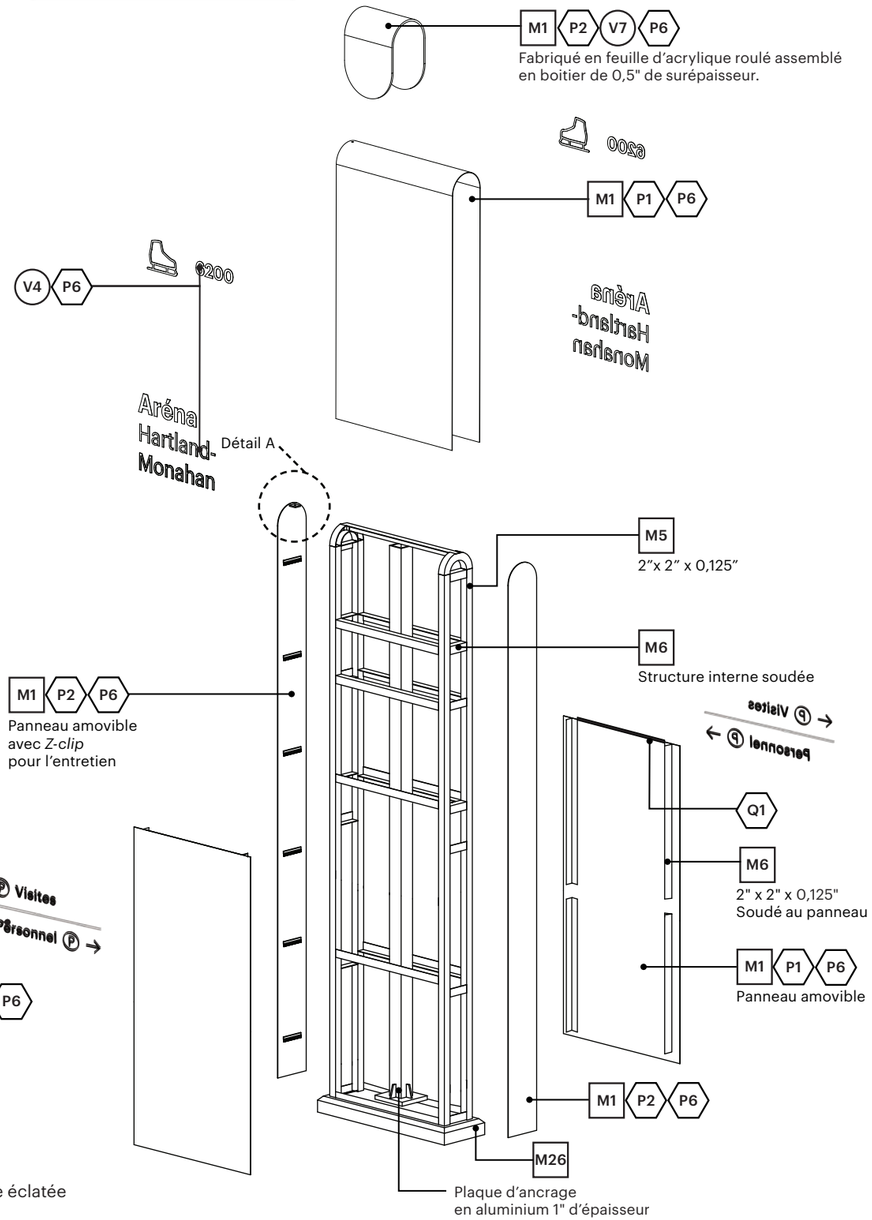

Vue éclatée

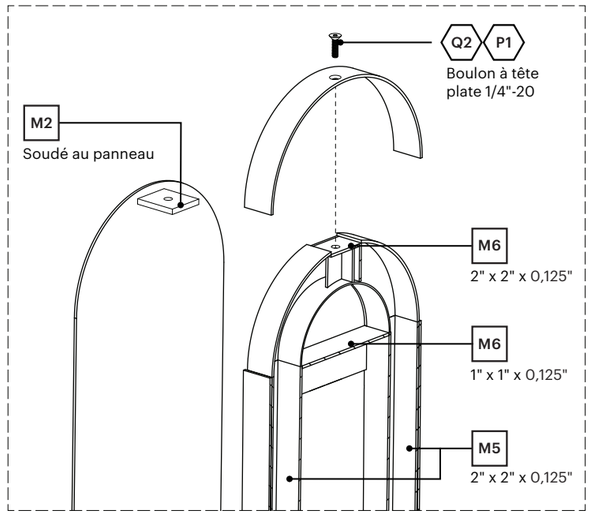

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

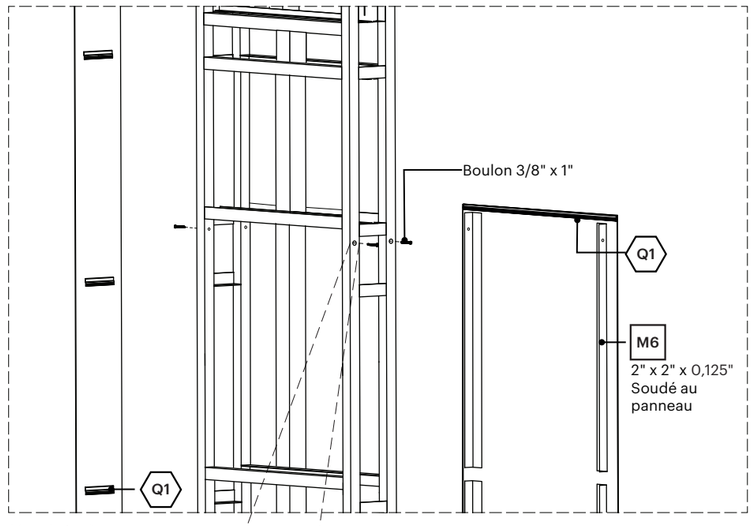

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

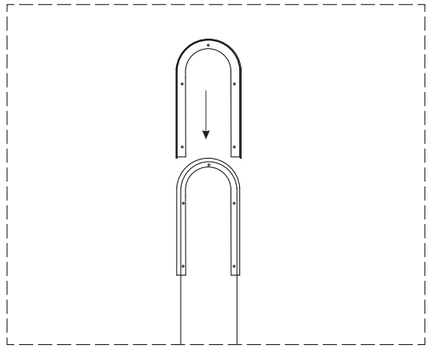

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

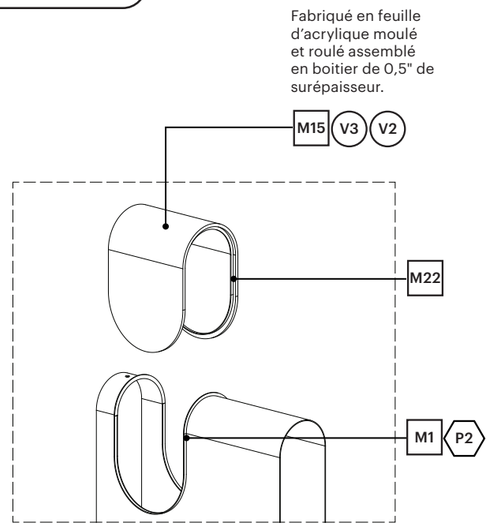

Détail A - Pastille lumineuse

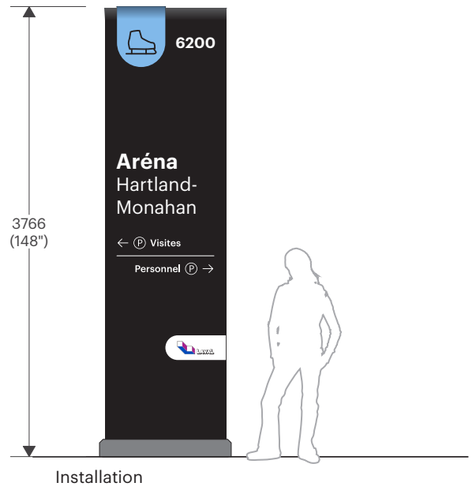

Installation

Vue en plan
Échelle 1:30

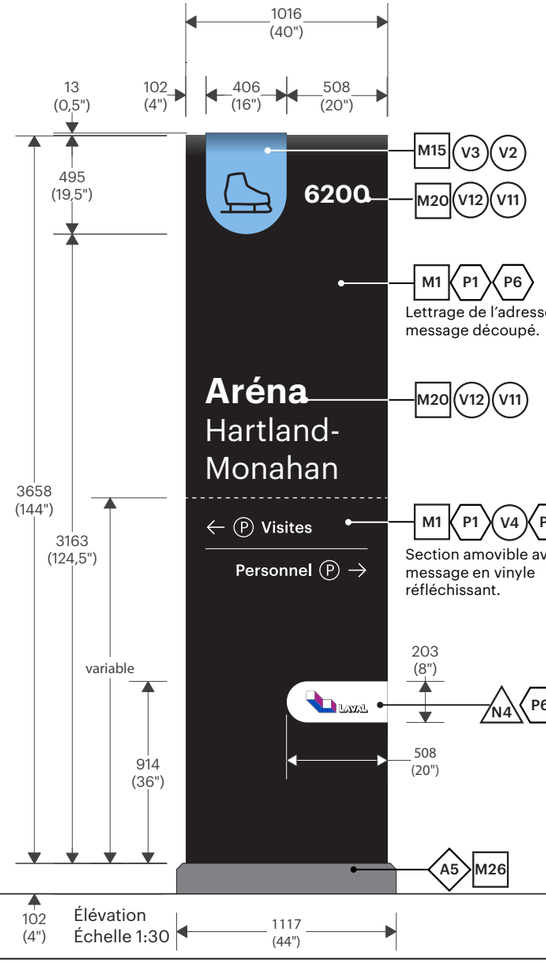

Élévation
Échelle 1:30

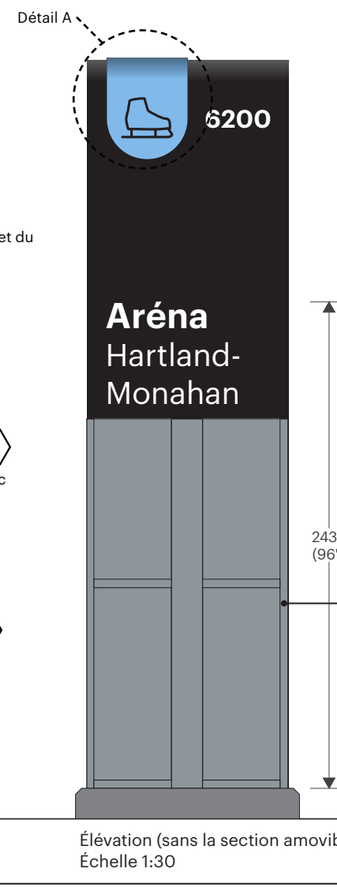

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:30

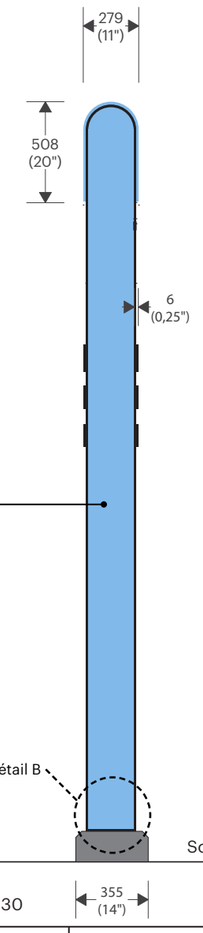

Profil
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

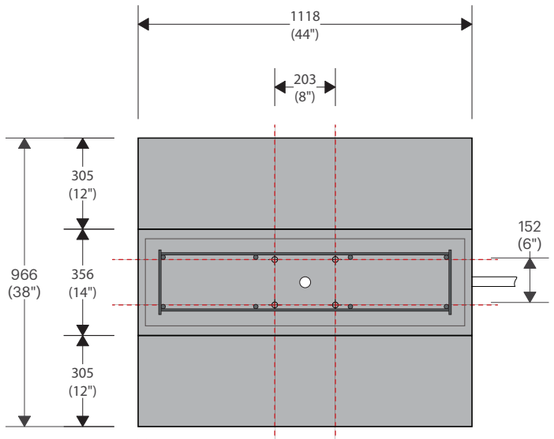

Vue de plan
Échelle 1:20

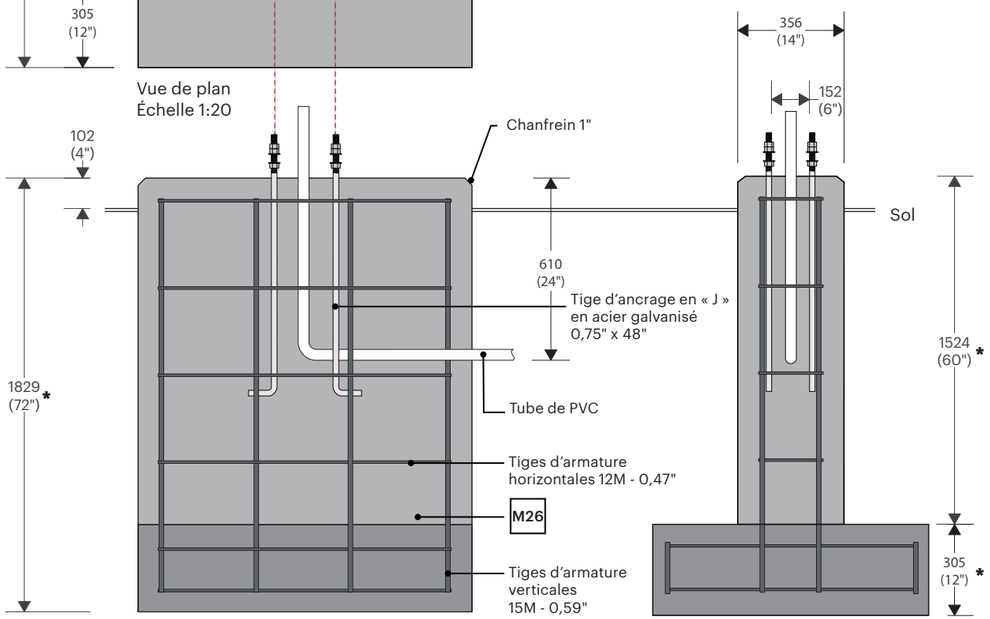

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

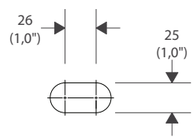

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

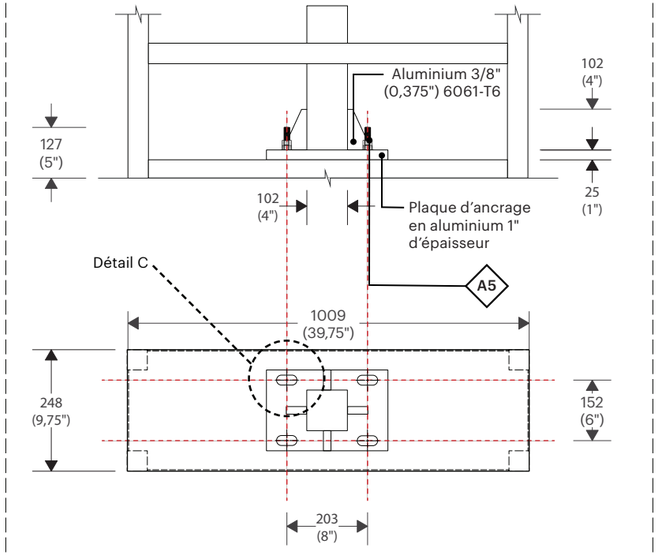

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.1.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

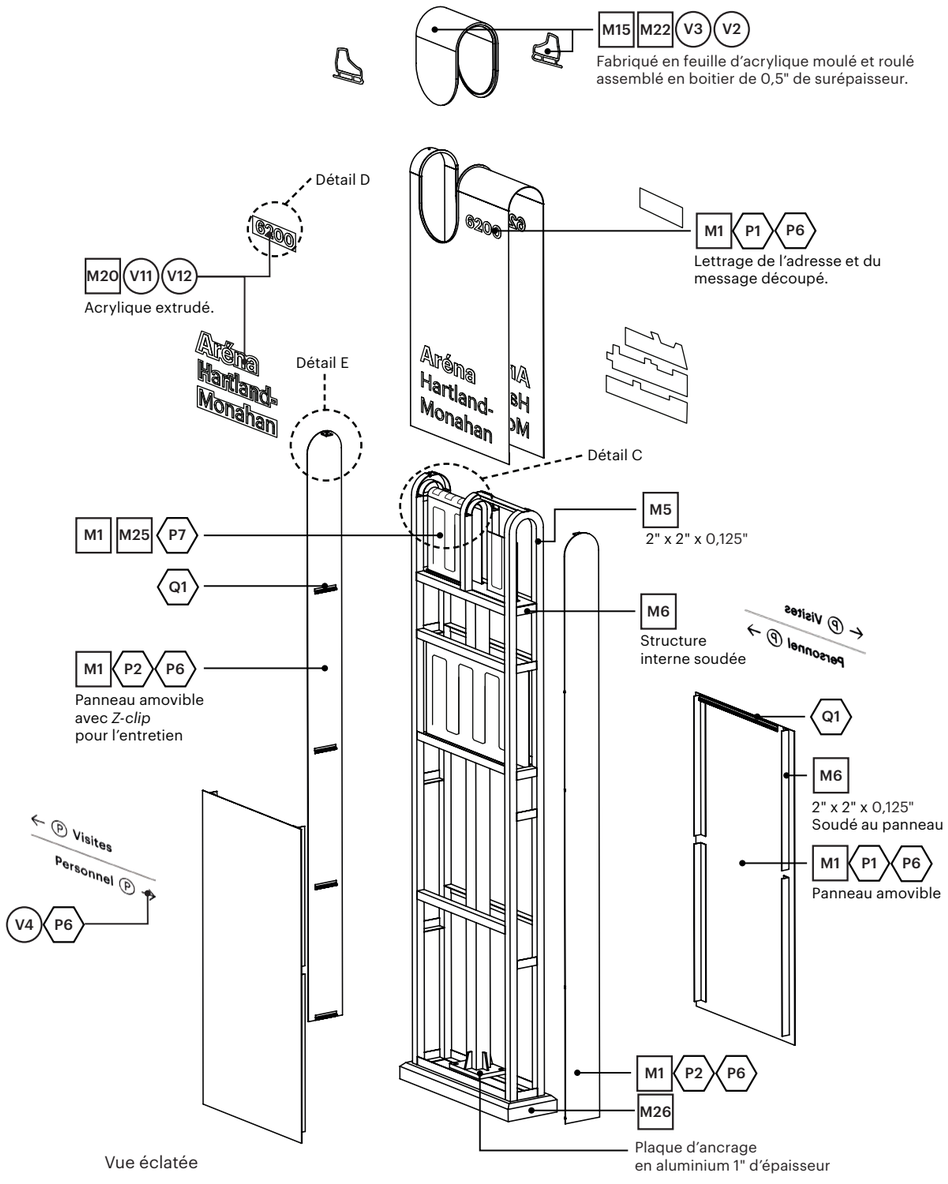

Vue éclatée

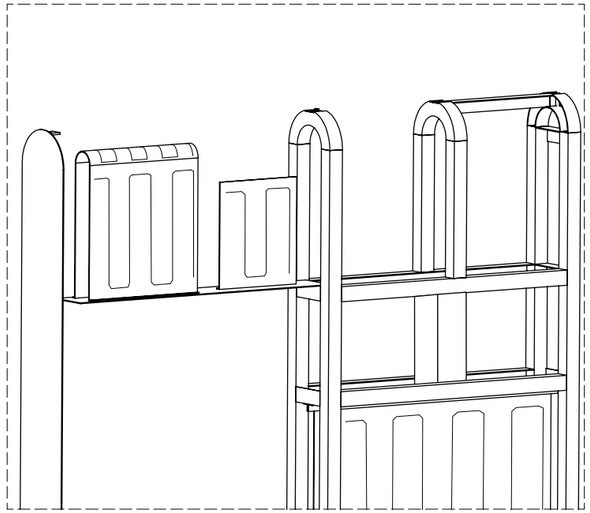

Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

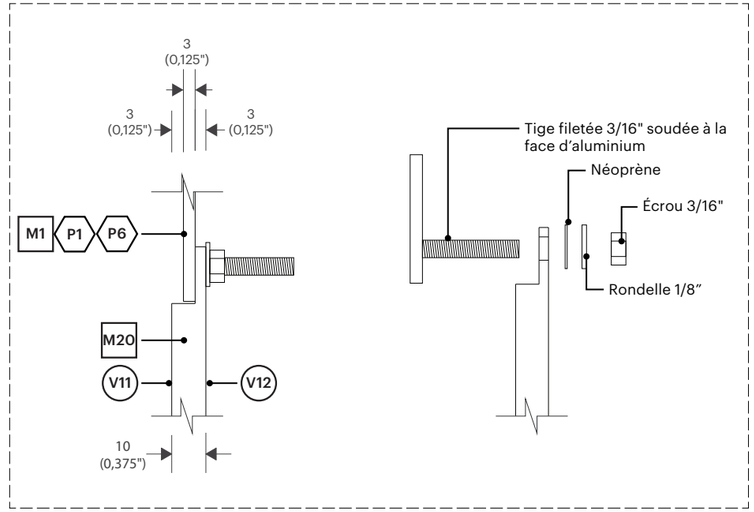

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

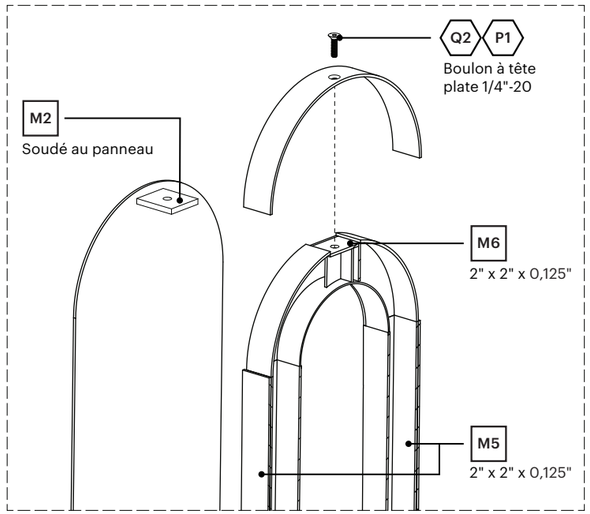

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

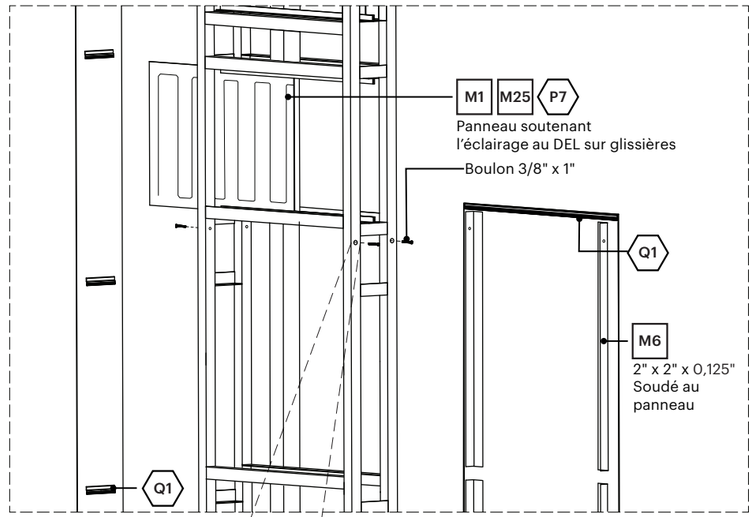

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.2 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.

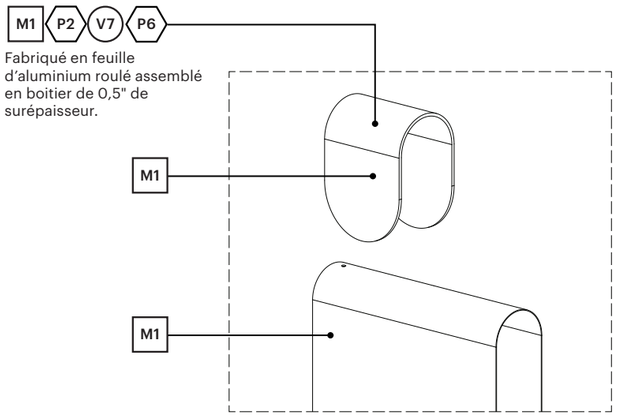

Détail A - Pastille

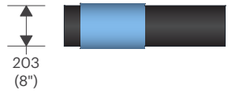

Vue en plan
Échelle 1:30

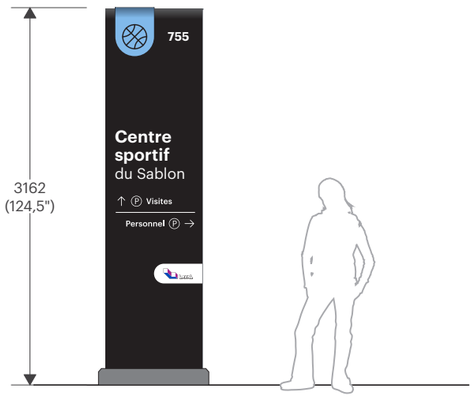

Installation

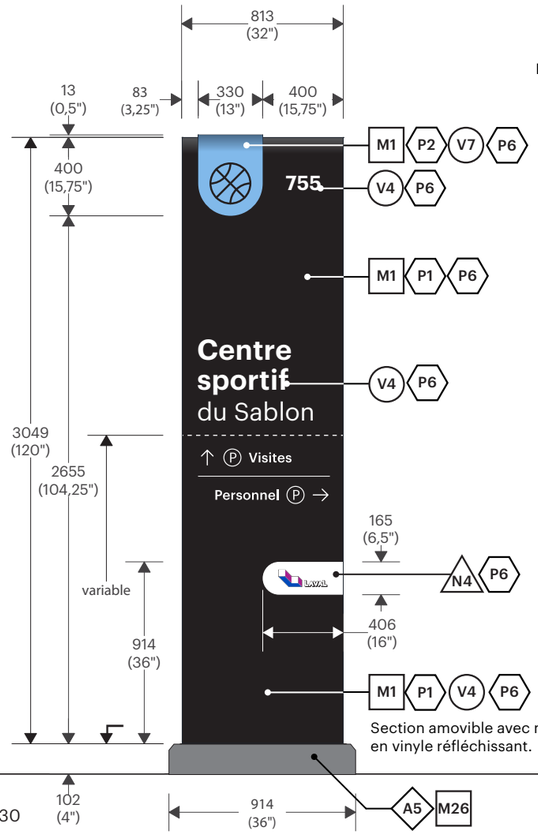

Élévation
Échelle 1:30

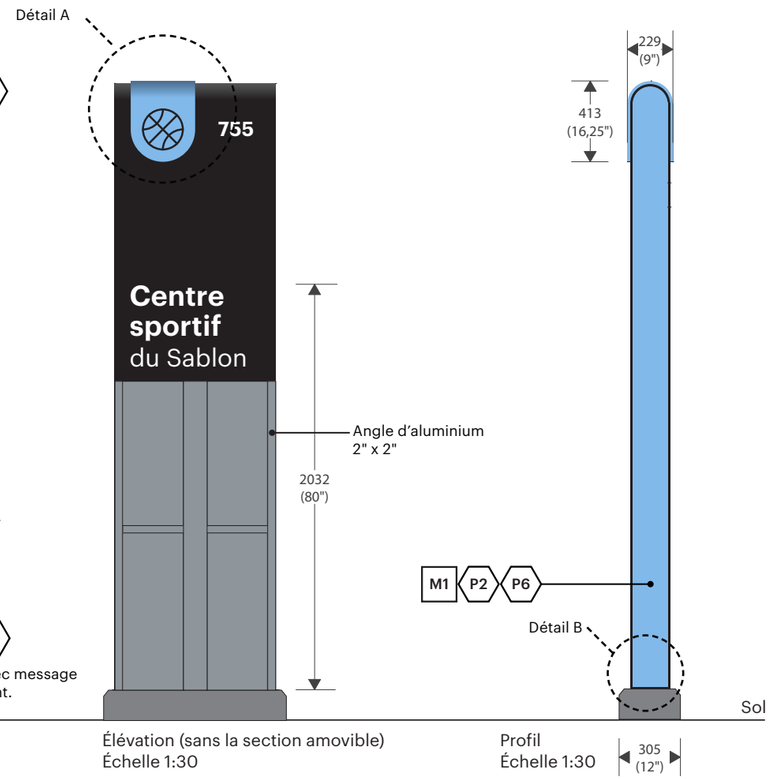

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:30

Profil
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SDV.2 - Stèle d'Identification - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

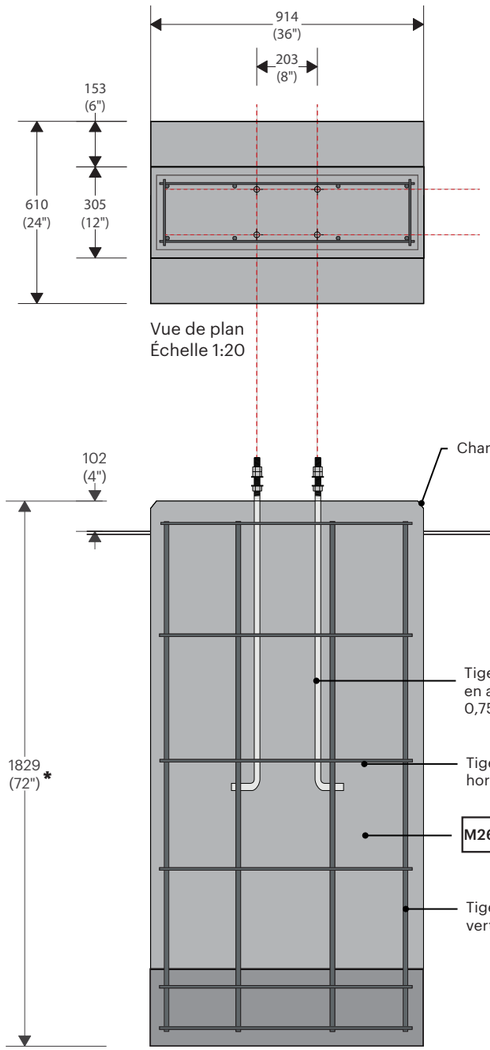

Vue de plan
Échelle 1:20

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

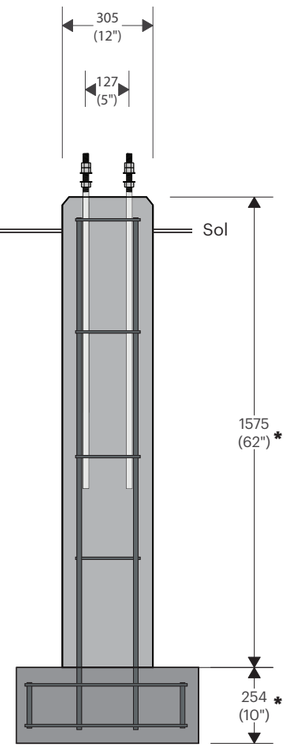

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

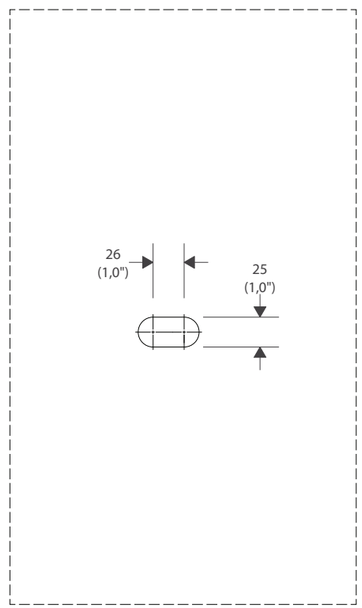

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

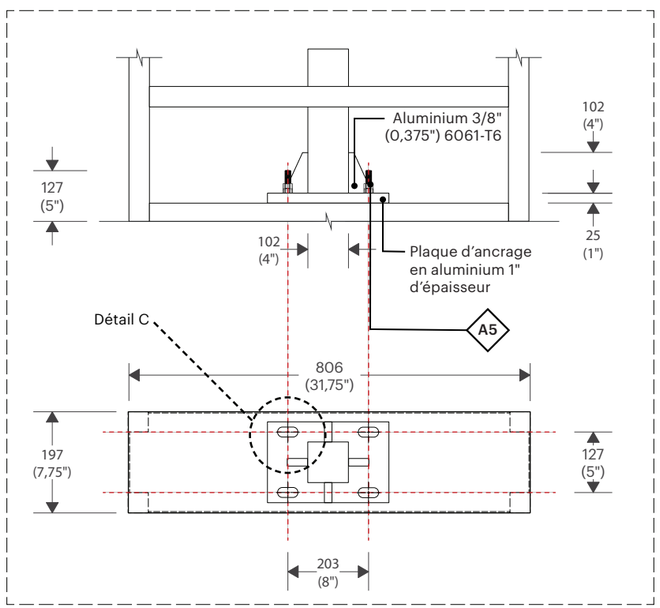

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.2 - Stèle d'Identification - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

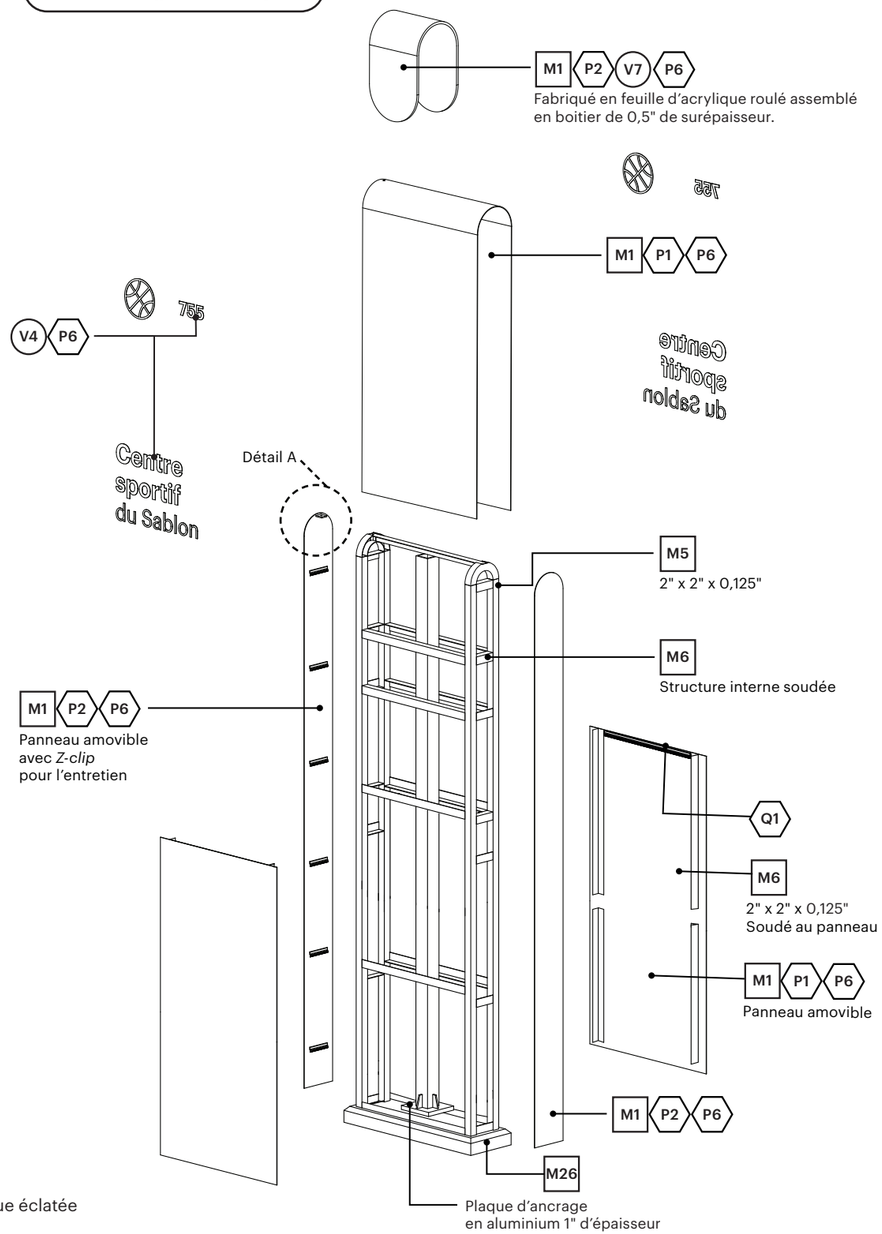

Vue éclatée

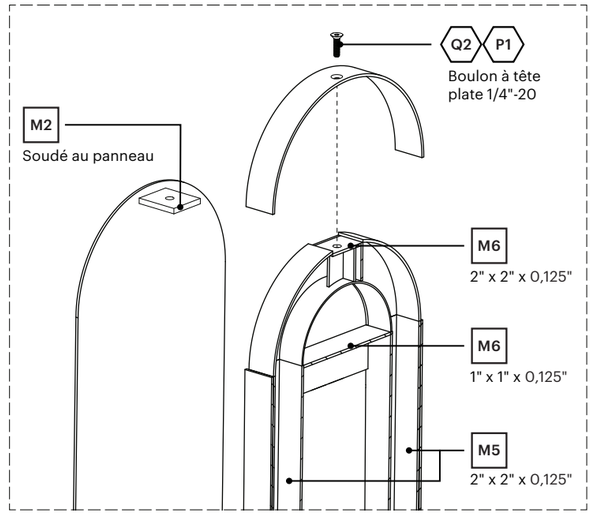

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.

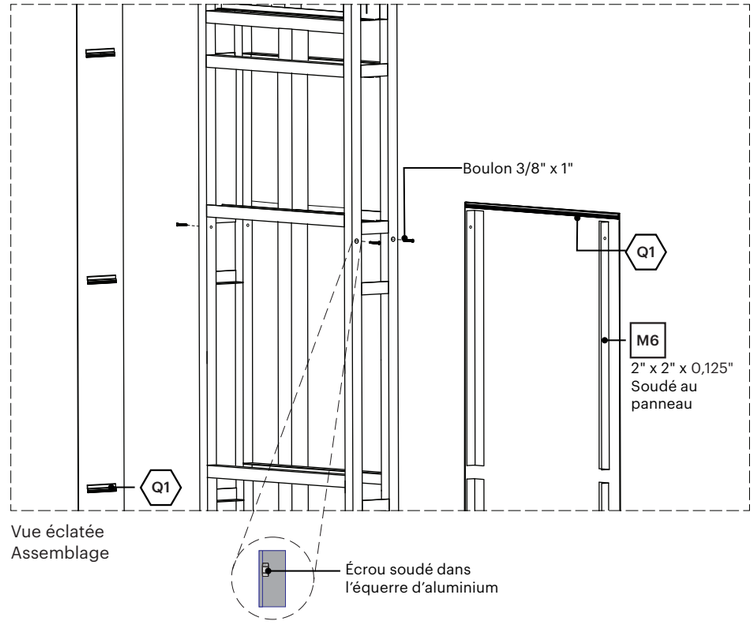

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.2.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

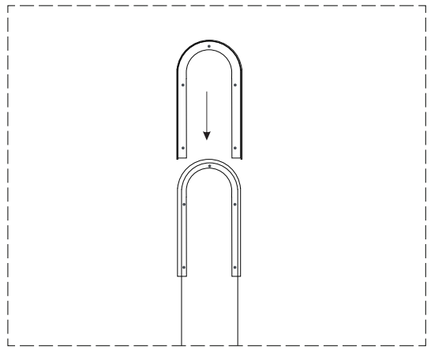

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

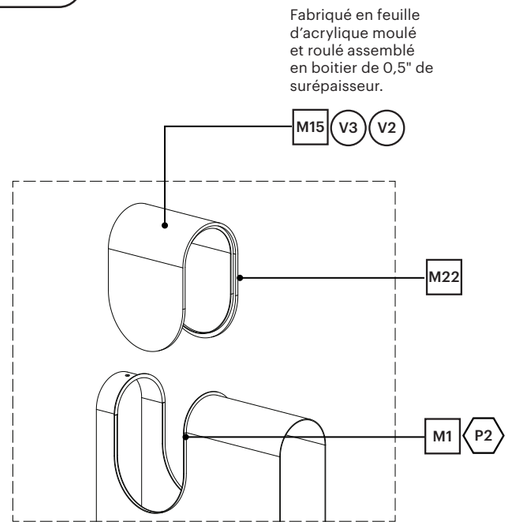

Détail A - Pastille lumineuse

Vue en plan
Échelle 1:30

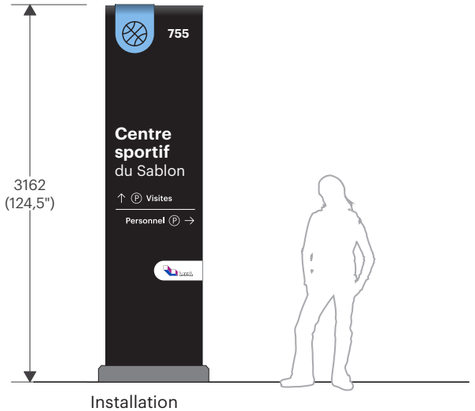

Installation

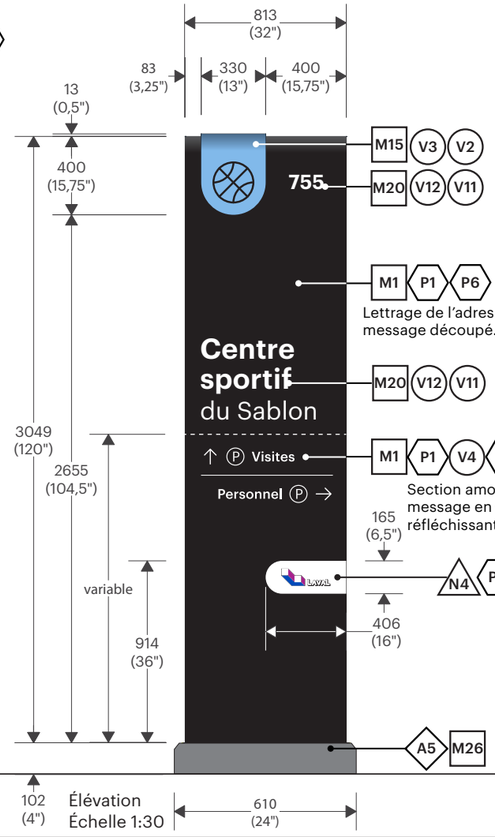

Élévation
Échelle 1:30

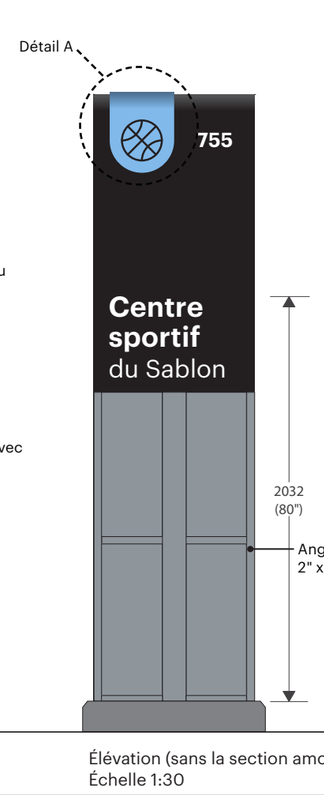

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:30

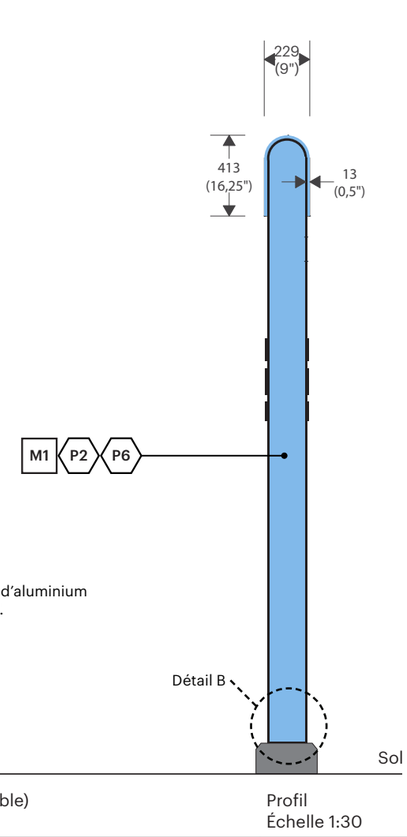

Profil
Échelle 1:30

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.2.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

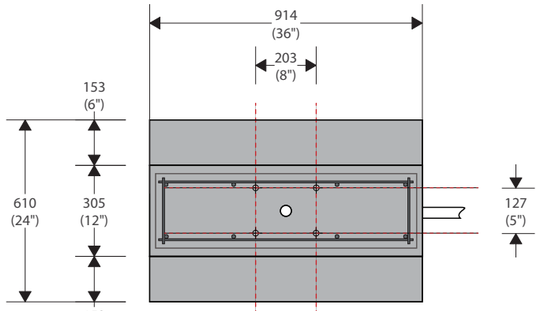

Vue de plan
Échelle 1:20

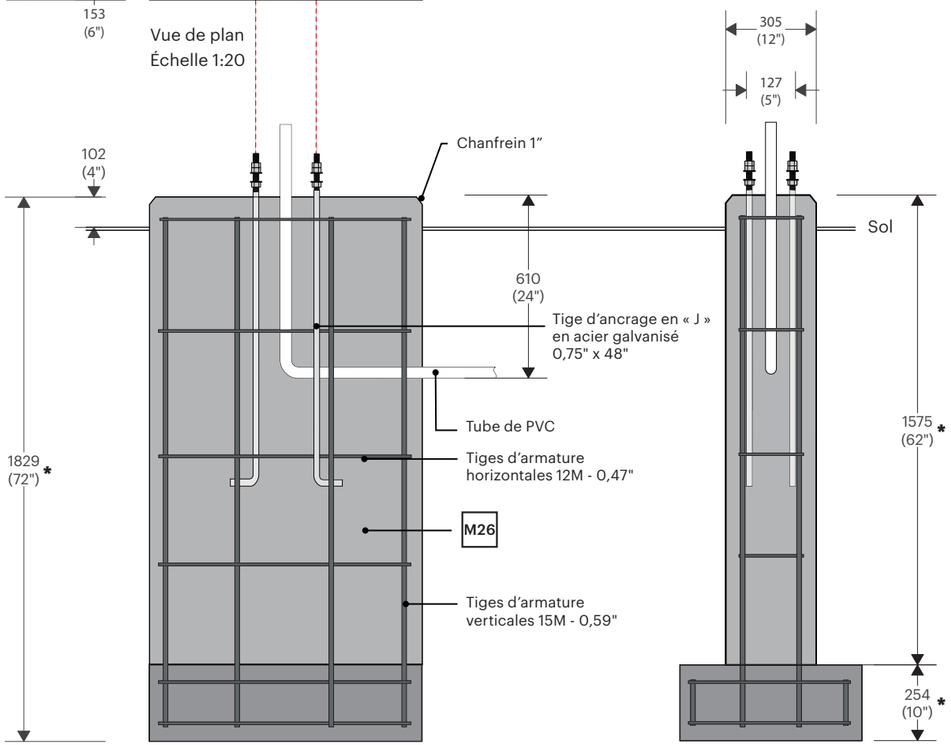

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

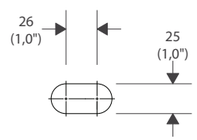

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

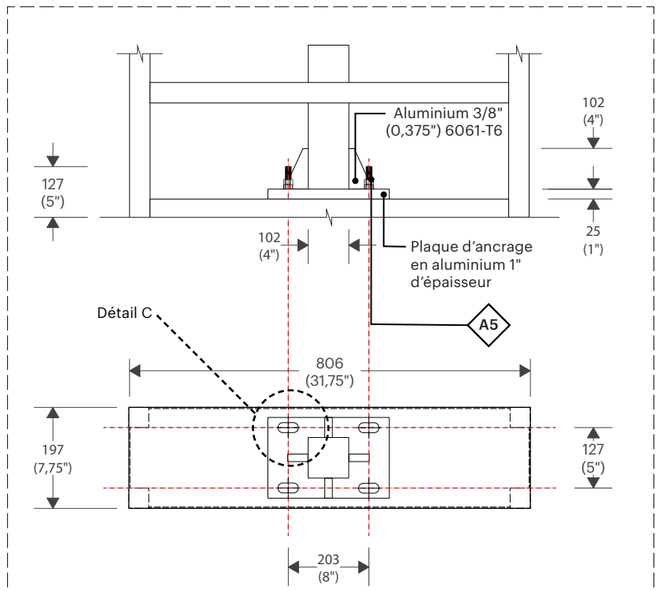

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SDV.2.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

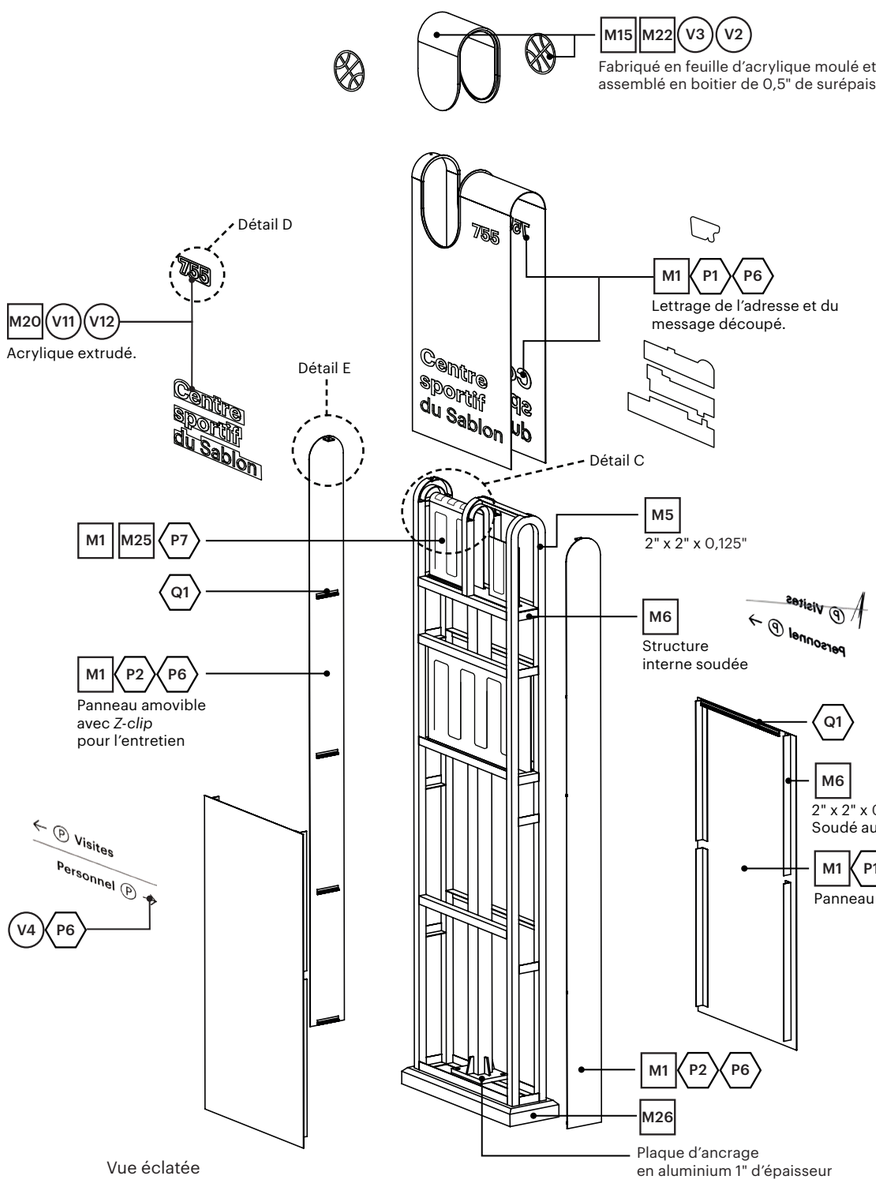

Vue éclatée

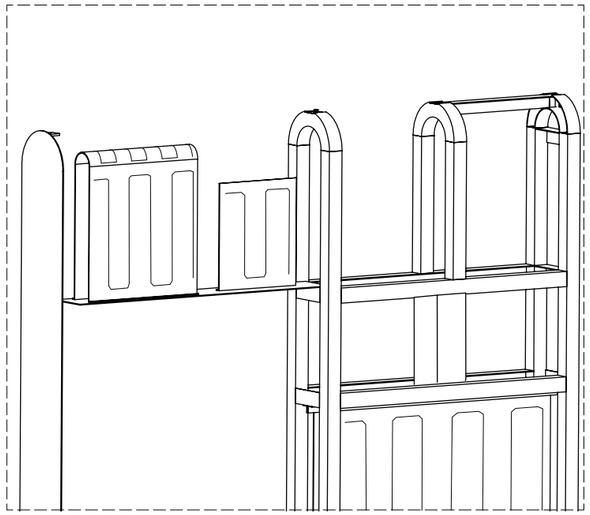

Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

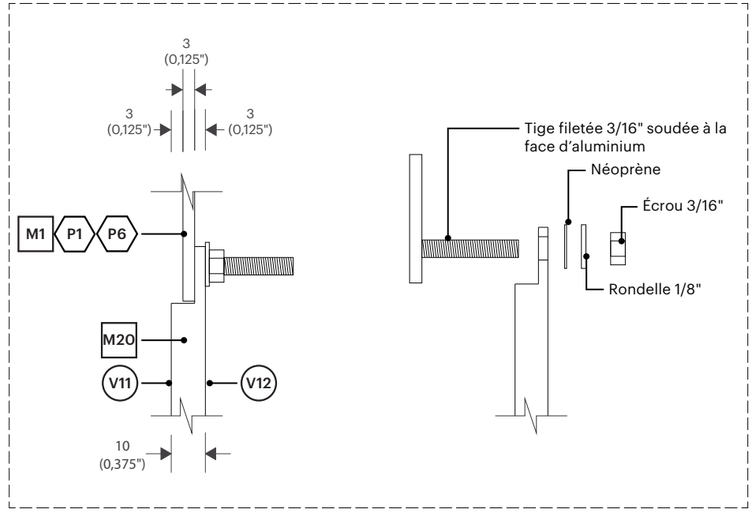

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

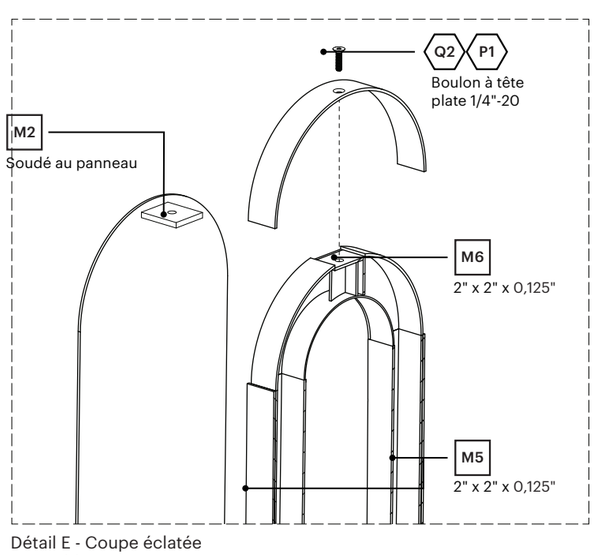

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

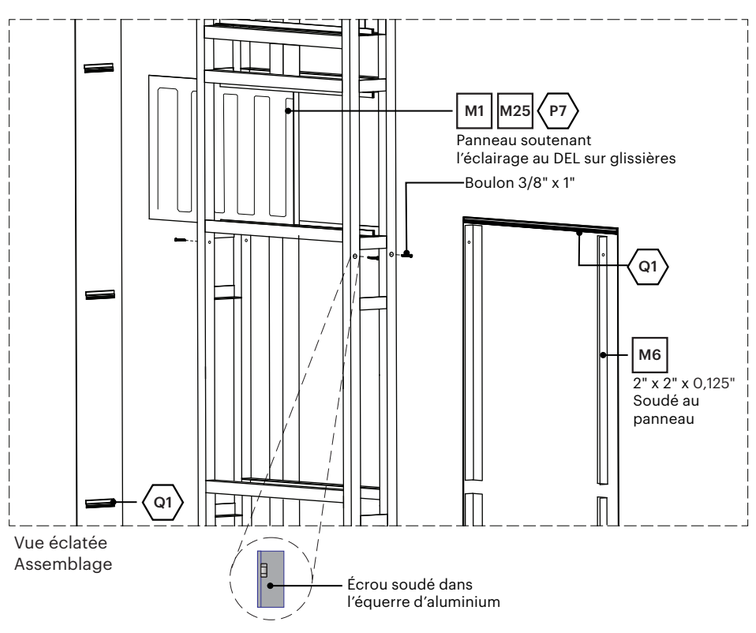

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.3 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.

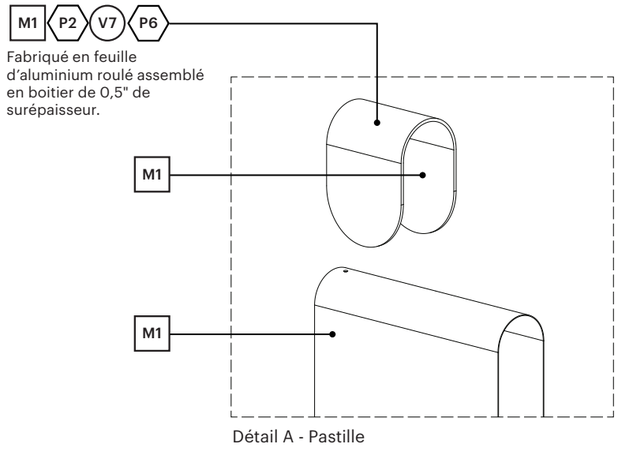

Détail A - Pastille

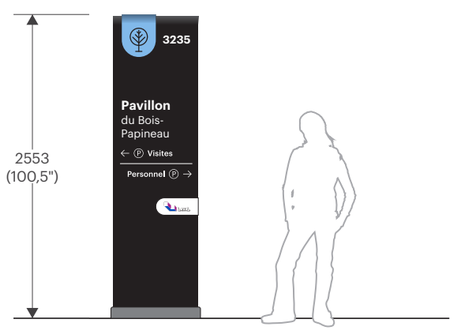

Installation

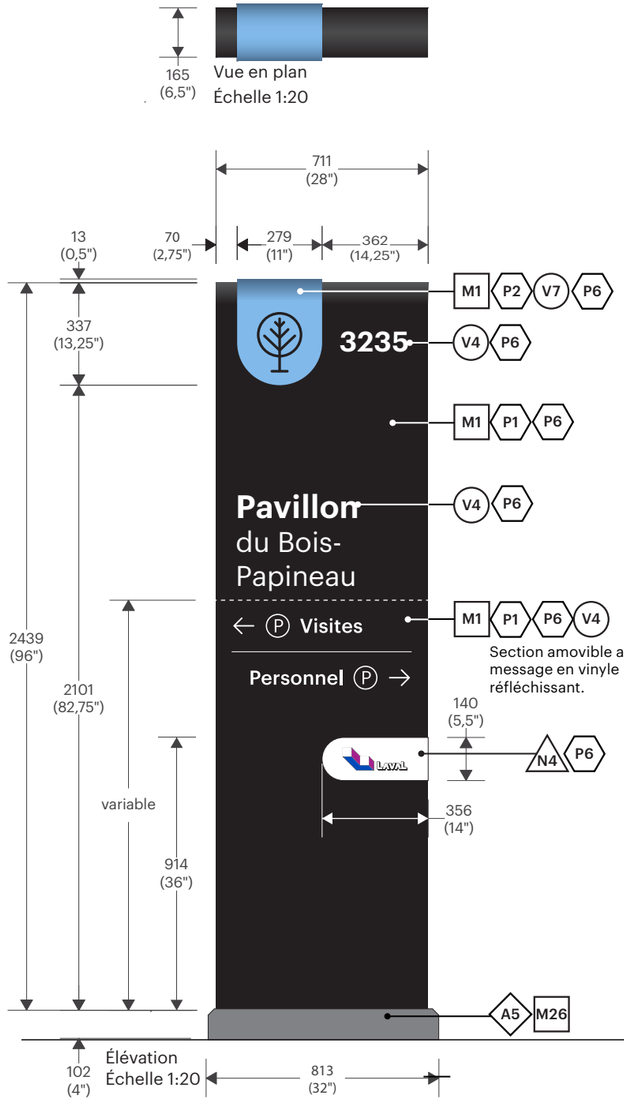

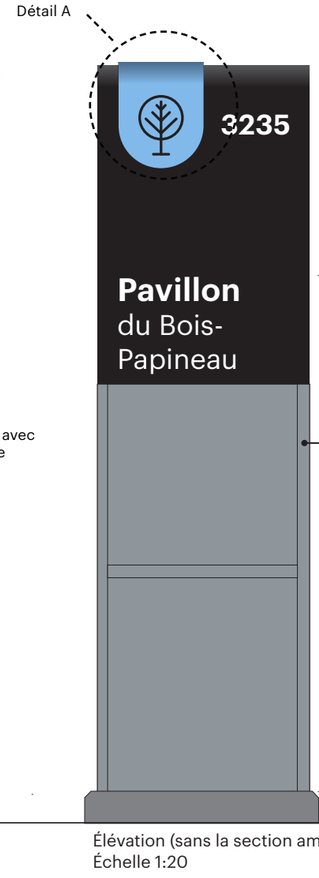

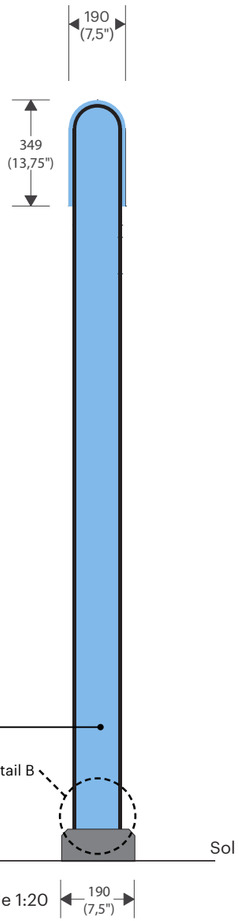

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SDV.3 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit

Sceau d'ingénieur requis

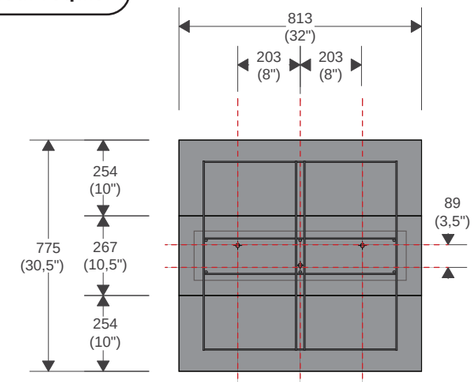

Vue de plan
Échelle 1:20

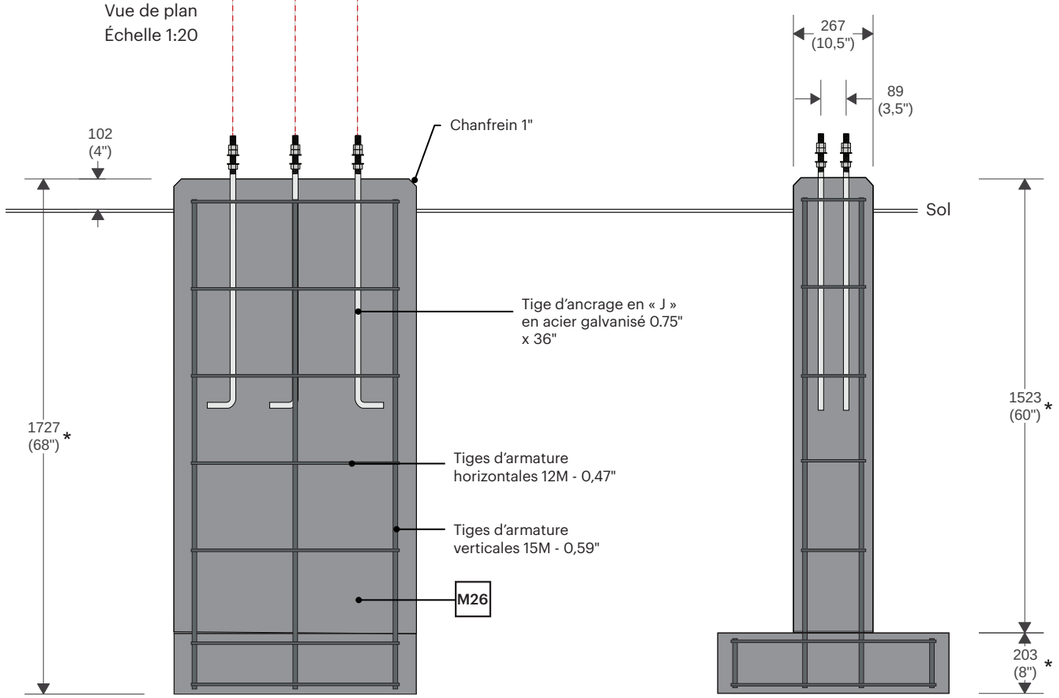

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

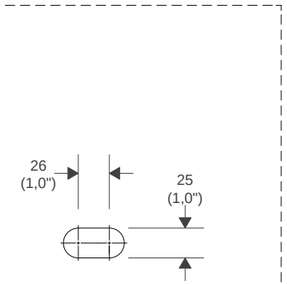

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

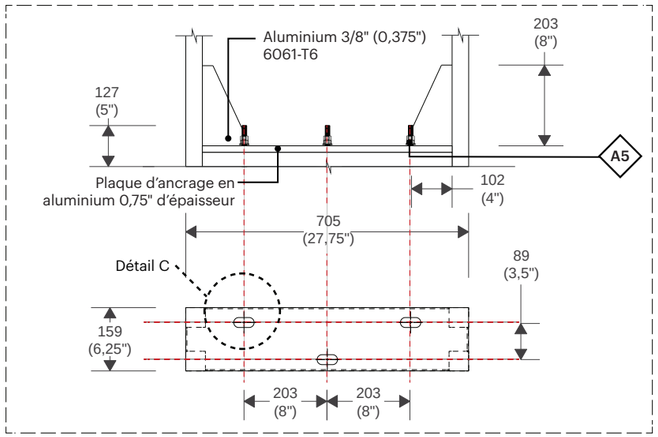

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisée à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Type SDV.3 - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.

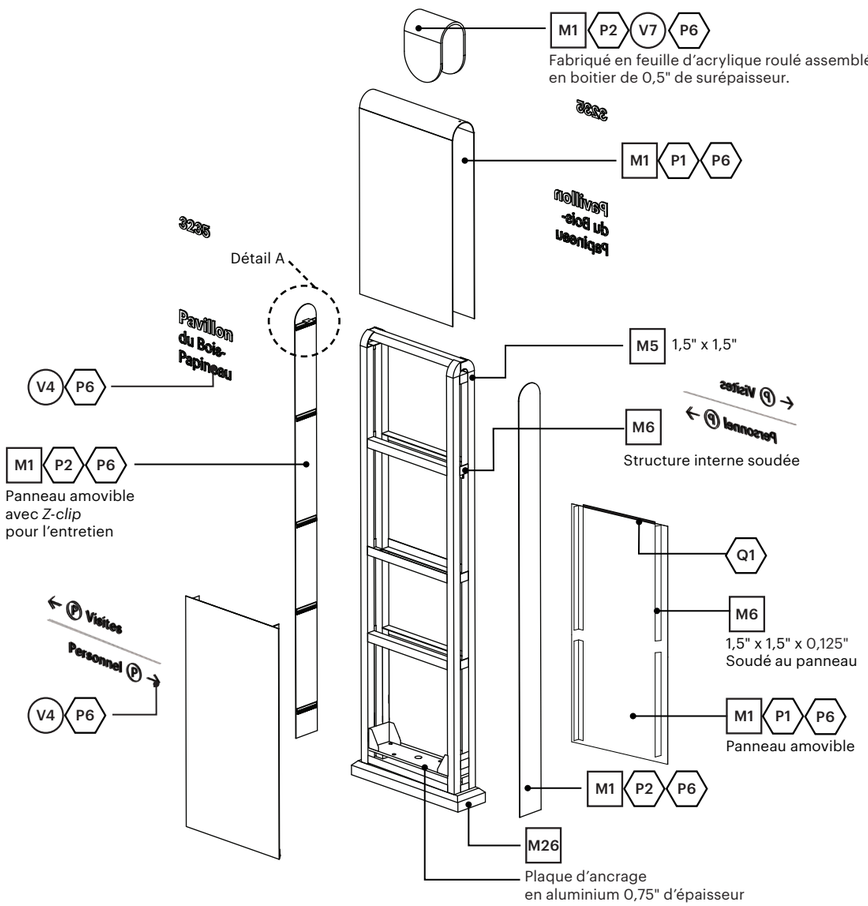

Vue éclatée

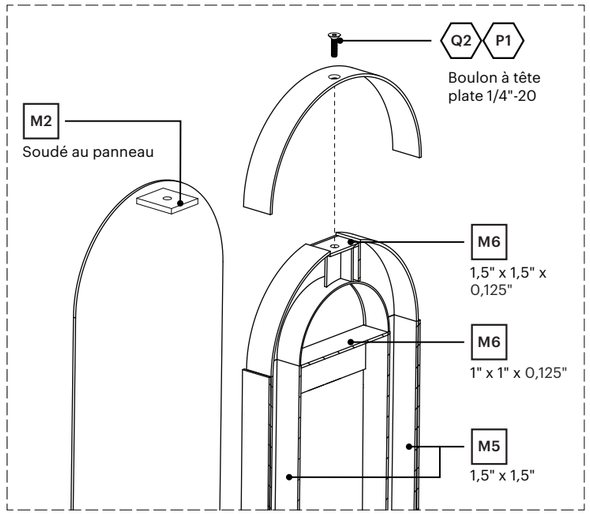

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

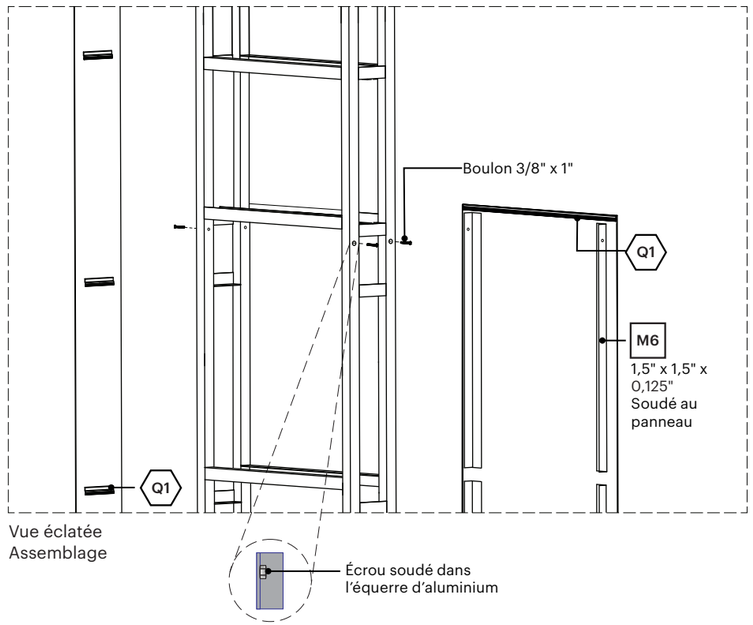

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.3.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

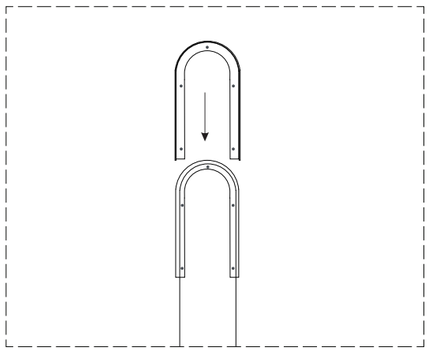

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

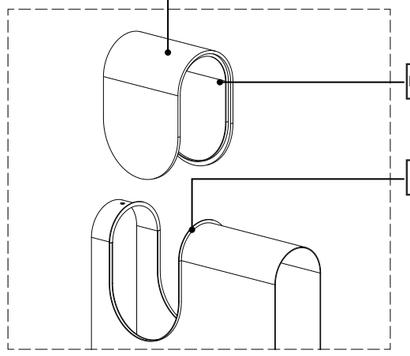

Détail A - Pastille lumineuse

Installation

Fabriqué en feuille d'acrylique moulé et roulé assemblé en boitier de 0,5" de surépaisseur.

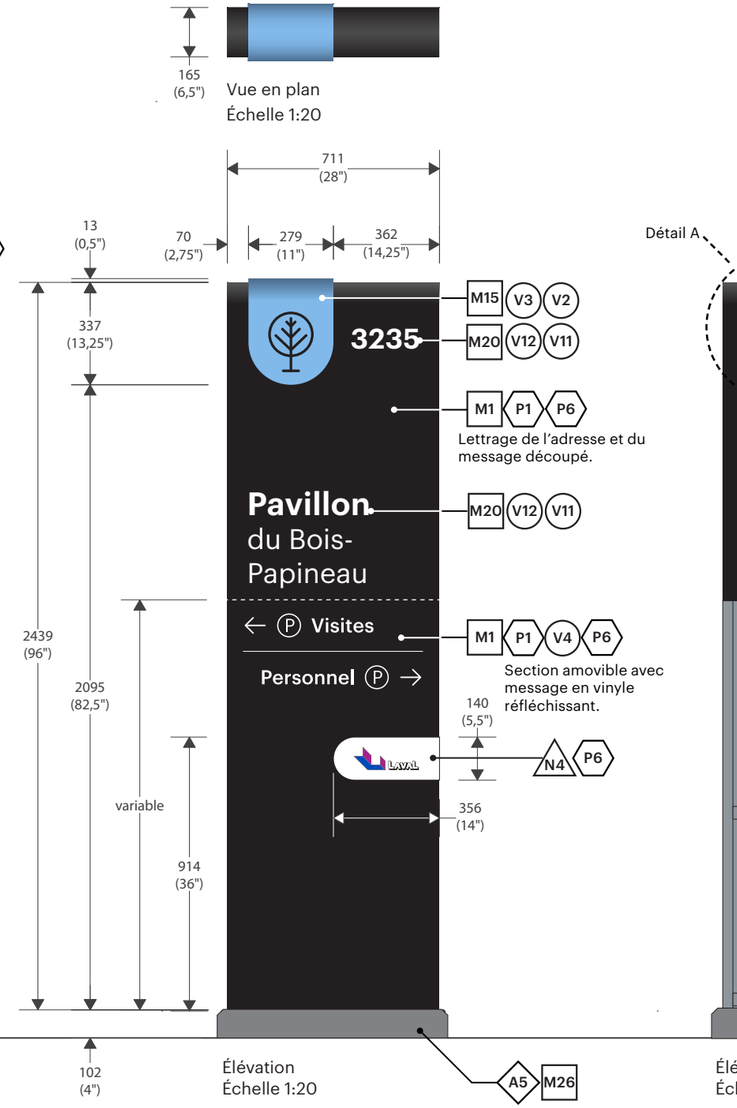

Élévation
Échelle 1:20

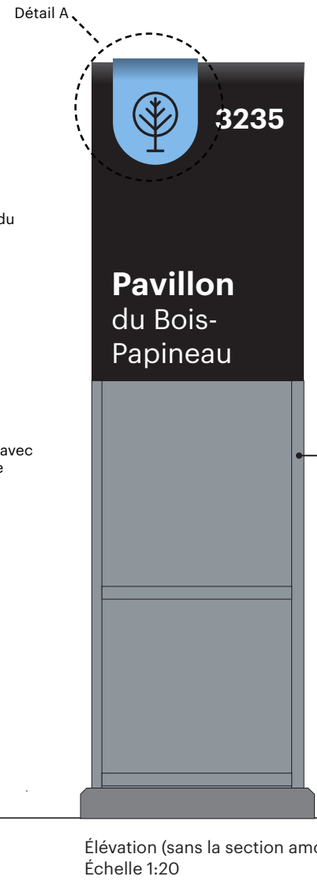

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:20

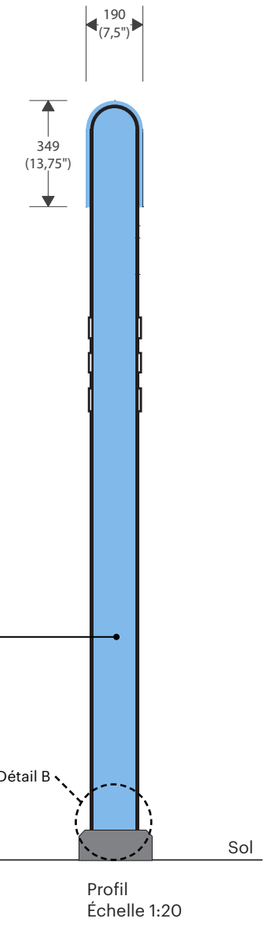

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REVOO**

DATE **19 JAN 2026**

Type SDV.3.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

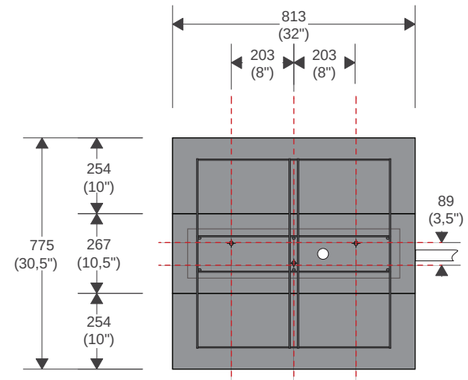

Vue de plan
Échelle 1:20

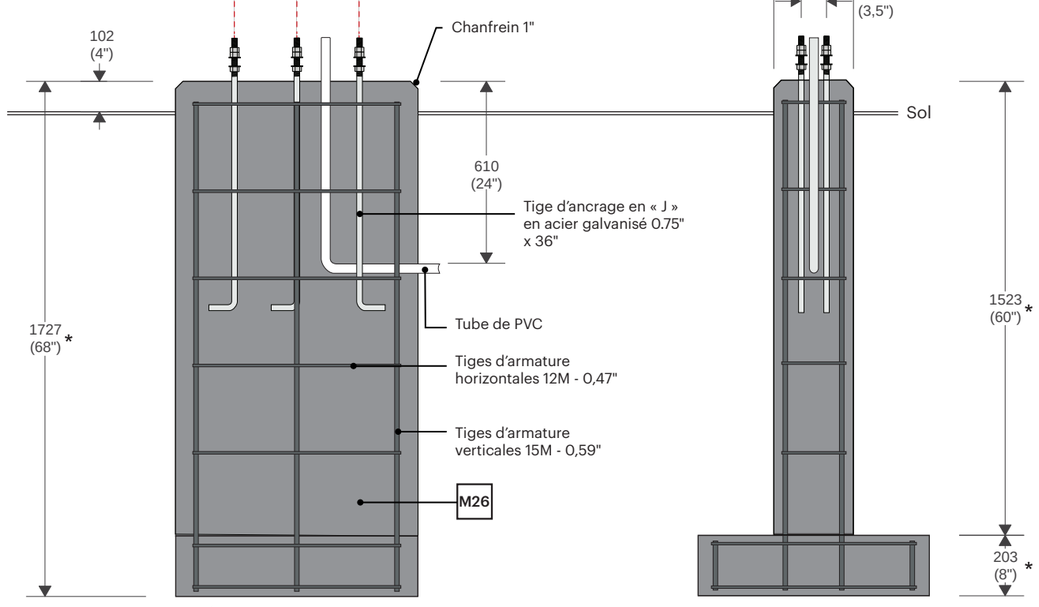

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

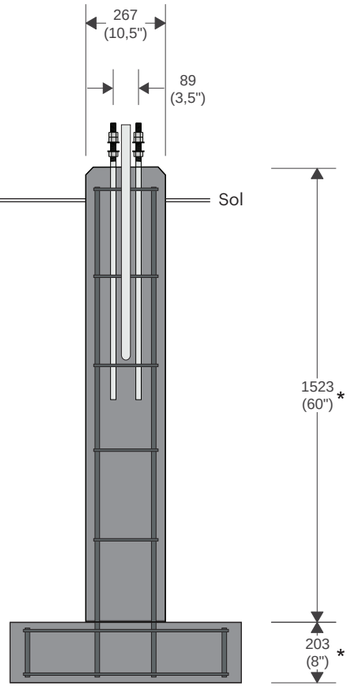

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

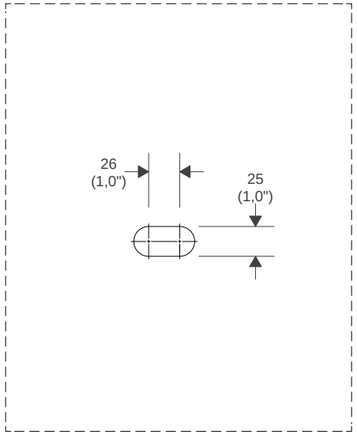

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

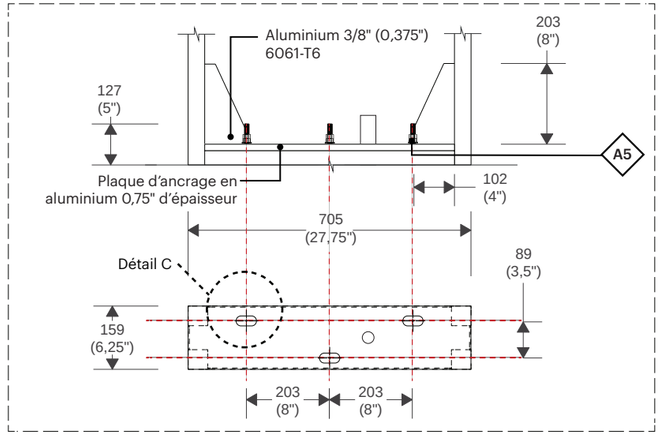

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SDV.3.L - Stèle Directionnel Véhiculaire - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

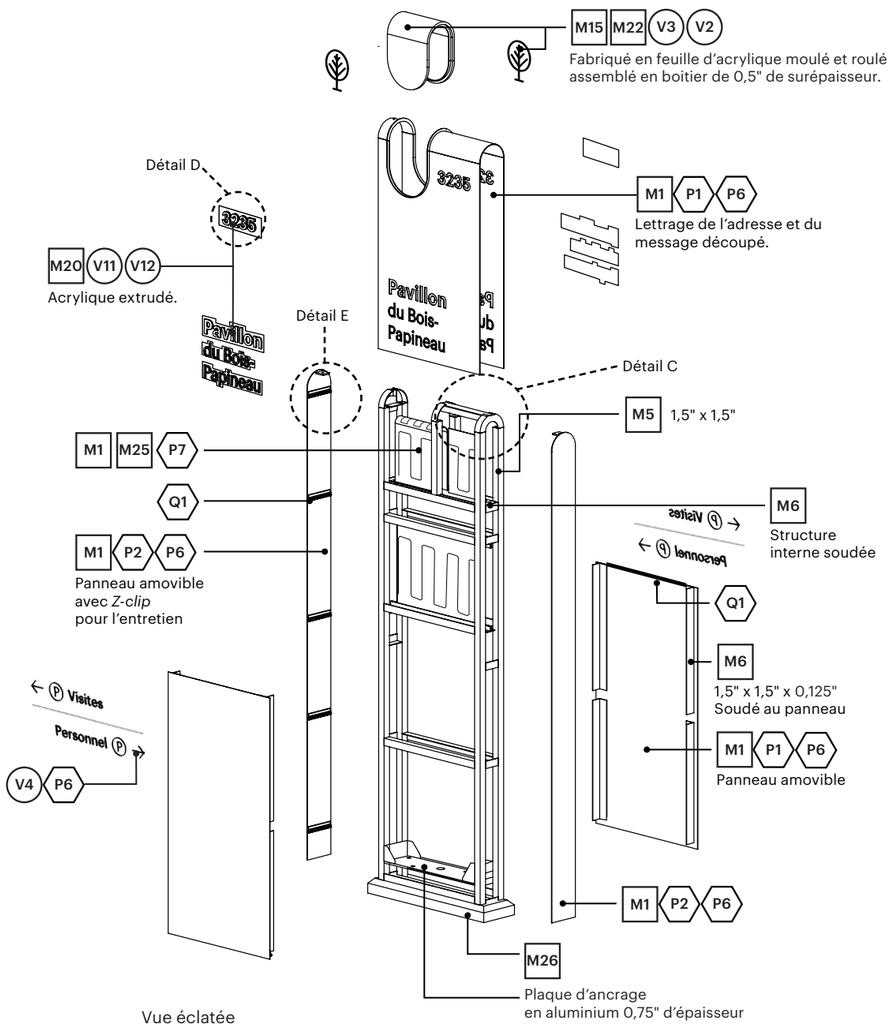

Vue éclatée

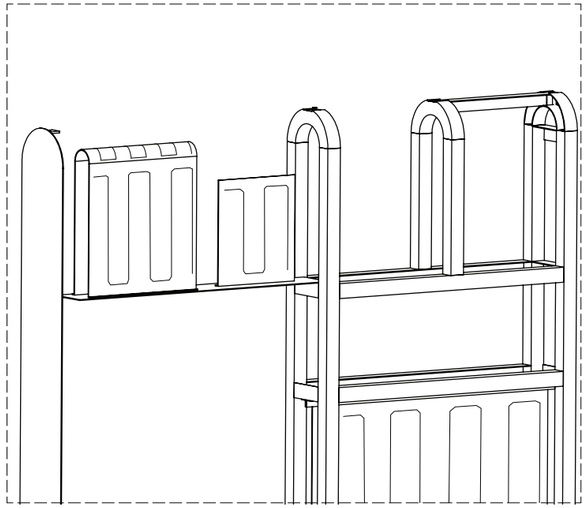

Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

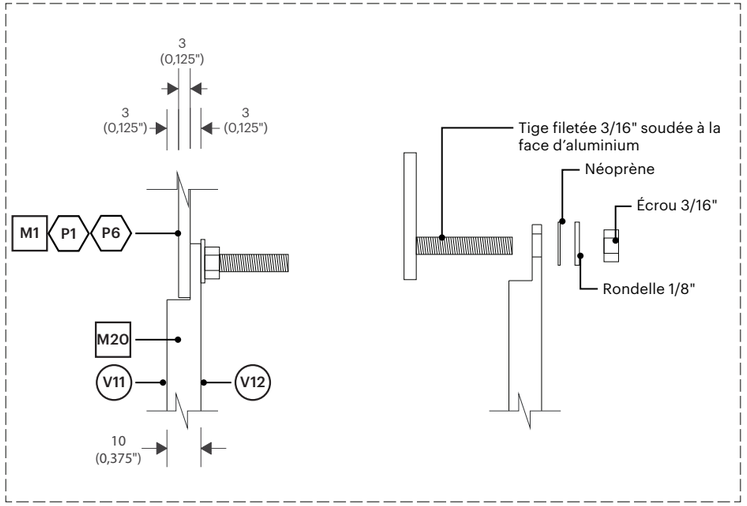

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

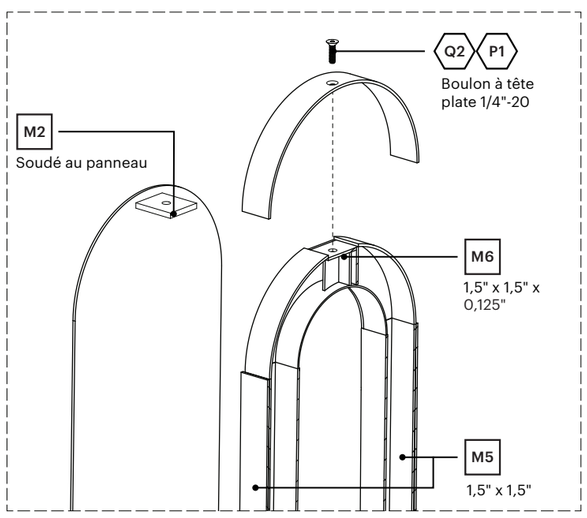

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

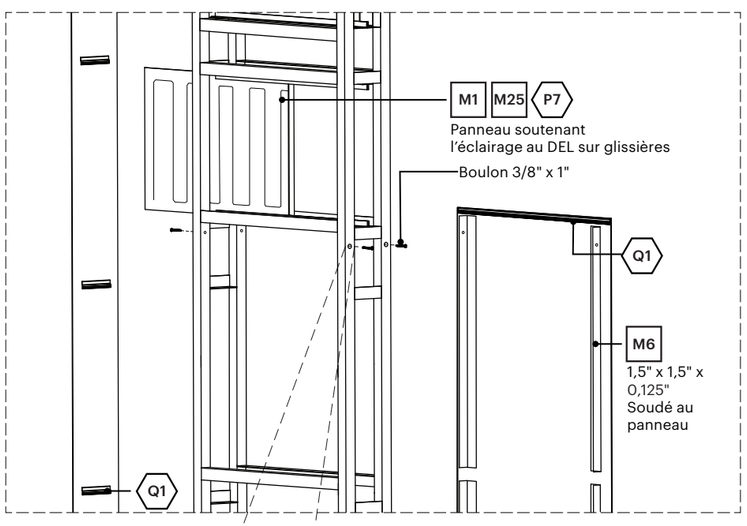

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.1 - Stèle d'Identification - Grand

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

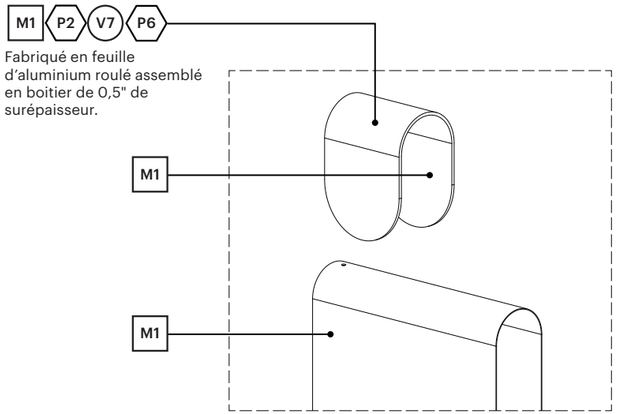

Détail A - Pastille

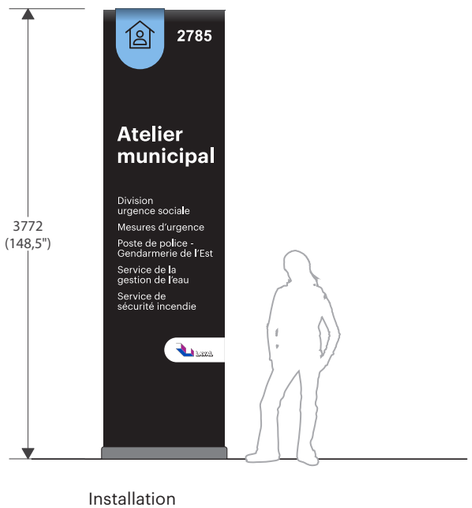

Installation

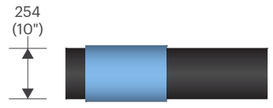

Vue en plan
Échelle 1:20

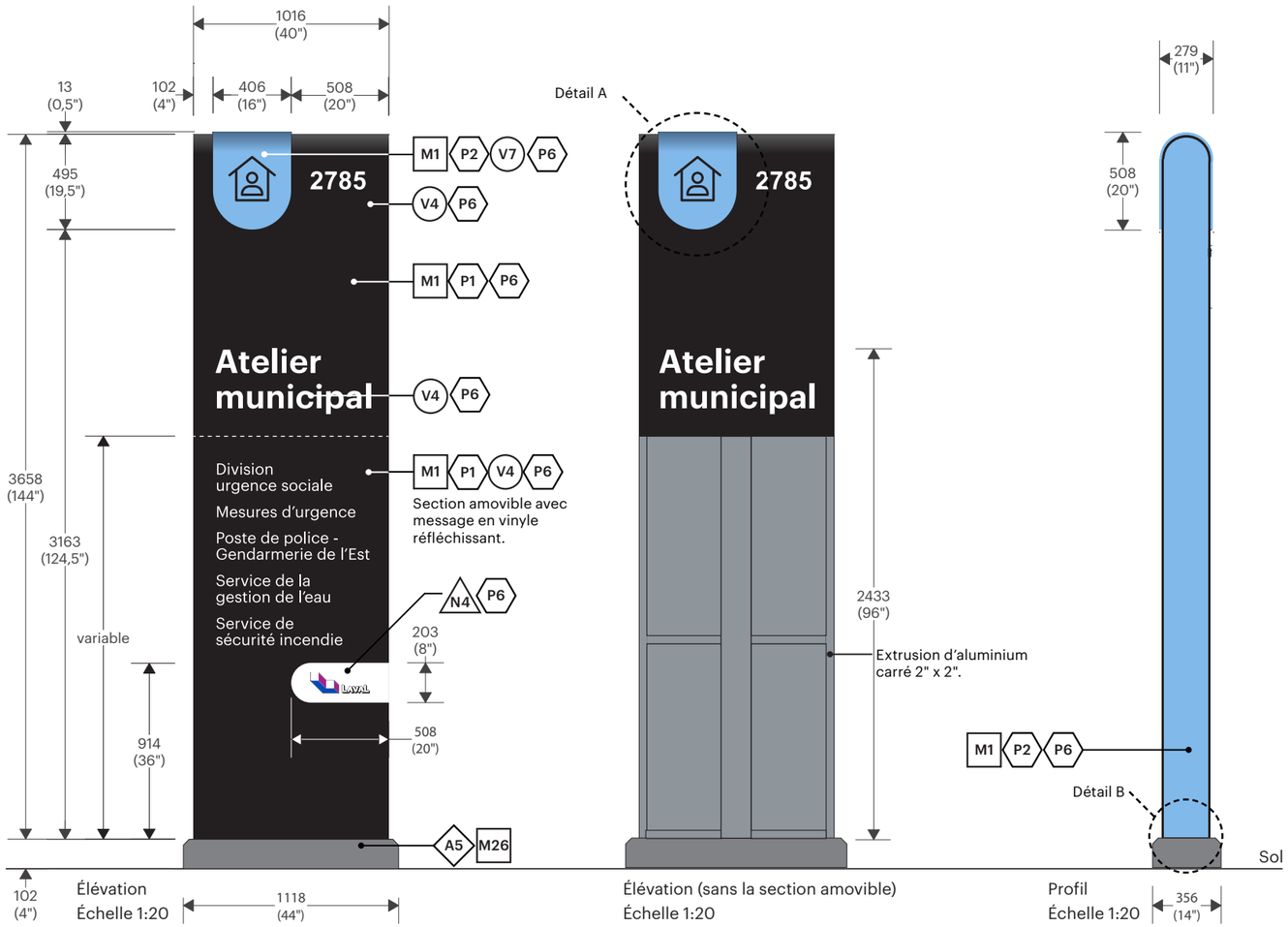

Élévation
Échelle 1:20

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SI.1 - Stèle d'Identification - Grand

Sceau d'ingénieur requis

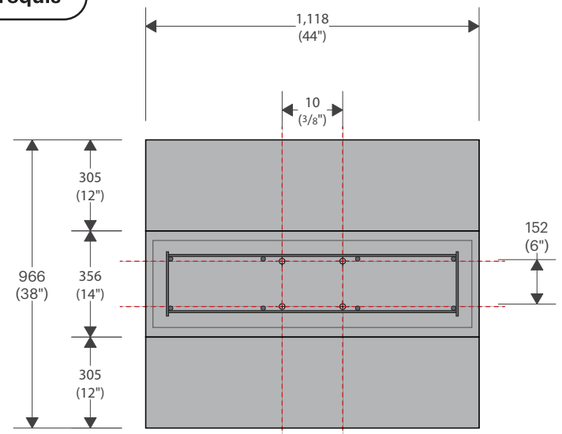

Vue de plan
Échelle 1:20

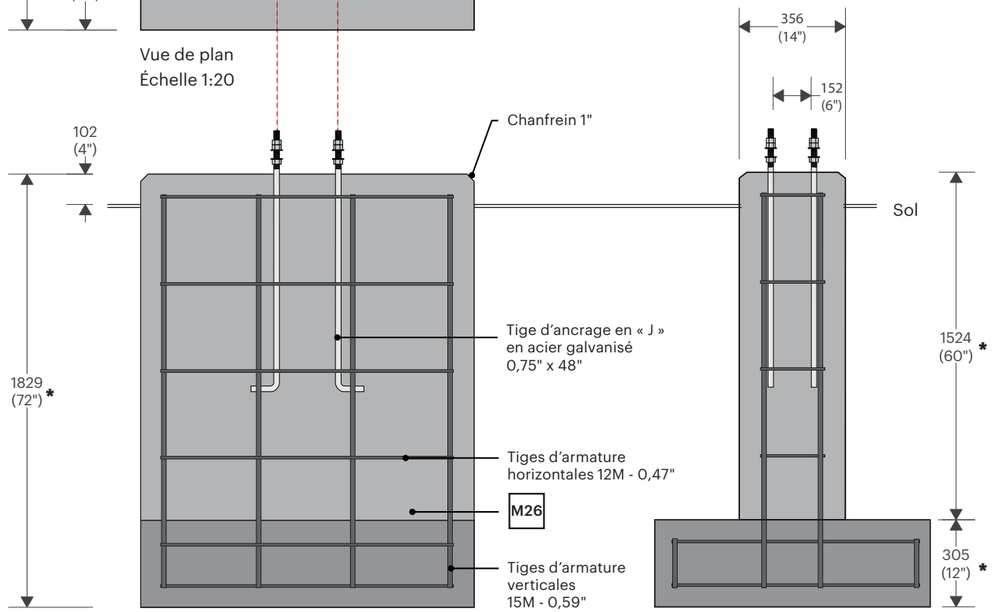

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

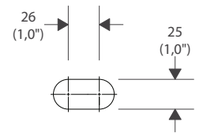

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

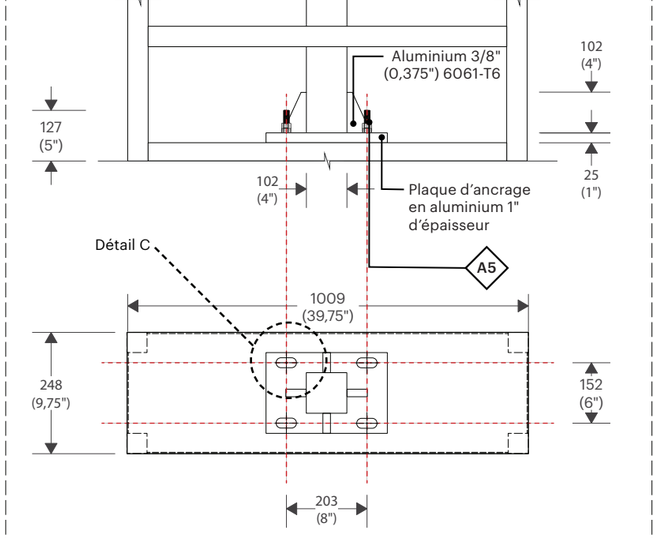

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.1 - Stèle d'Identification - Grand

Sceau d'ingénieur requis

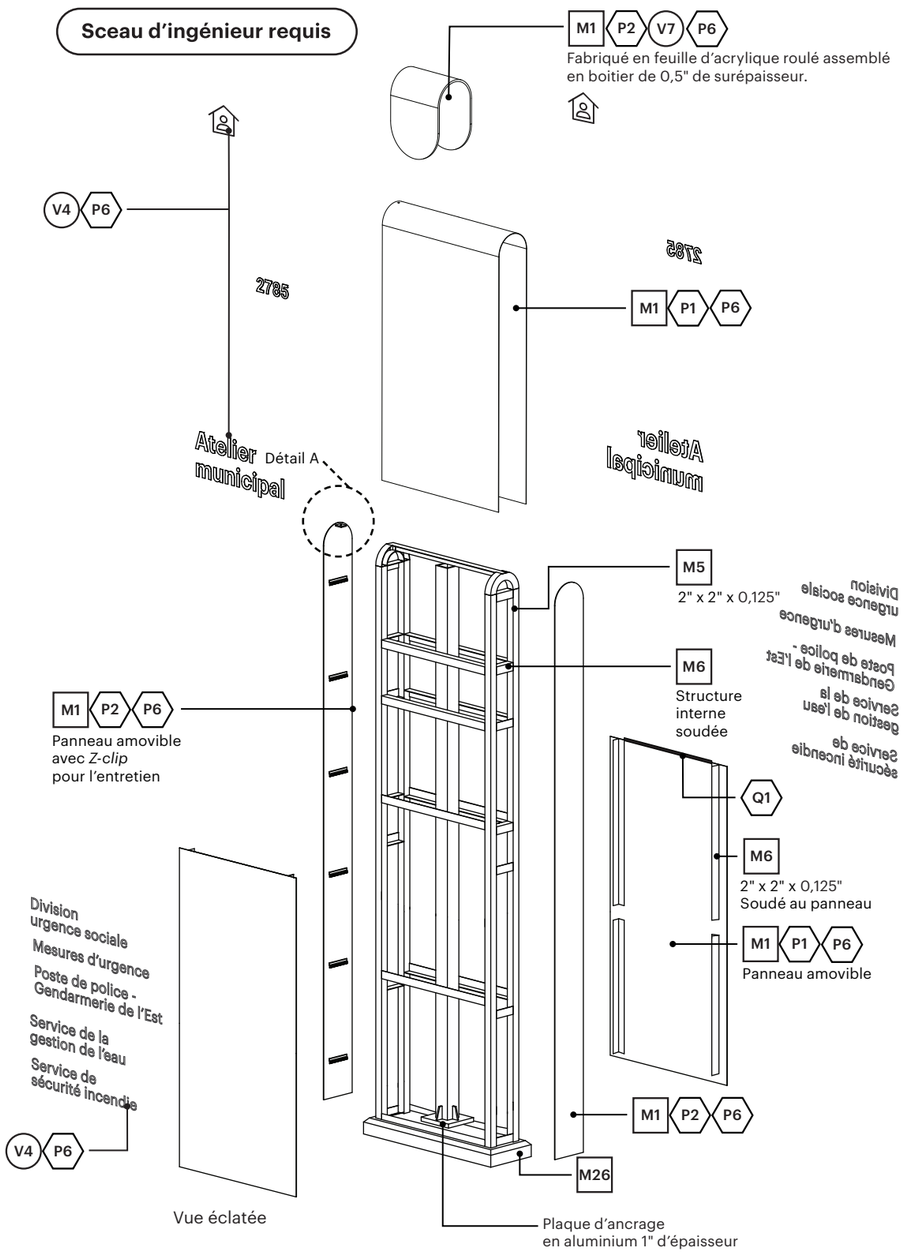

Vue éclatée

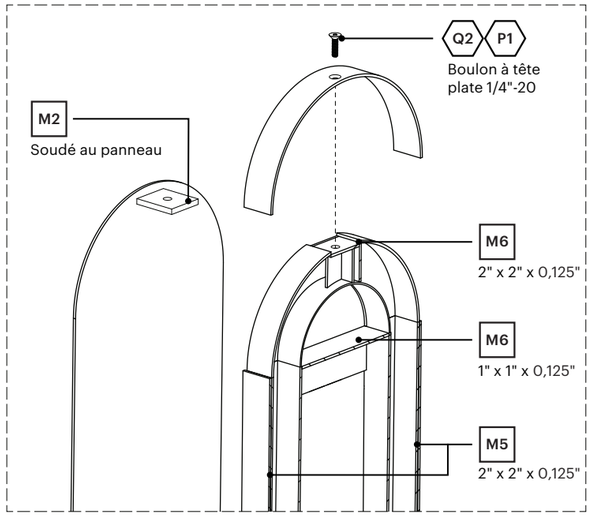

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

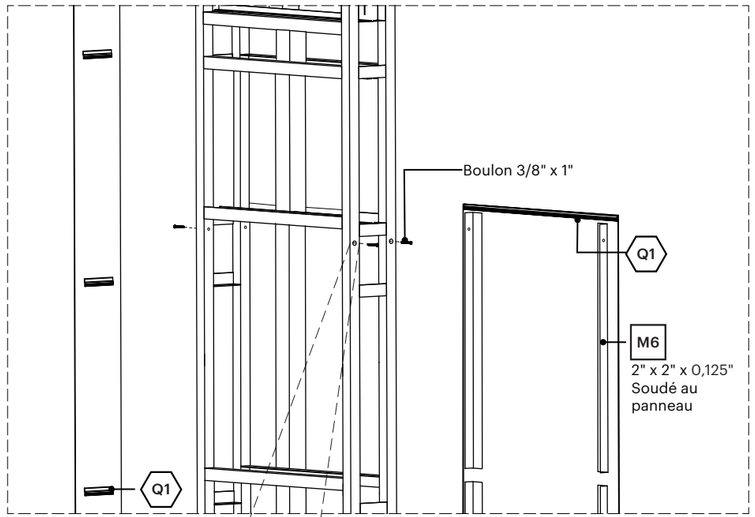

Vue éclatée
Assemblage

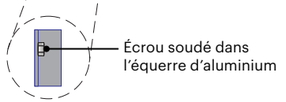

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SI.1.L - Stèle d'Identification - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

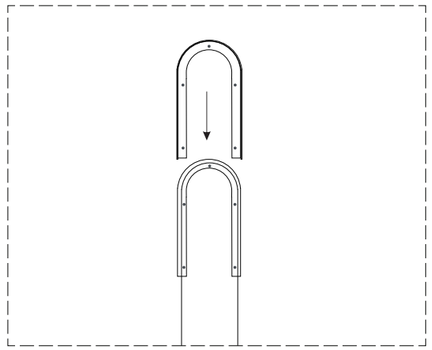

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

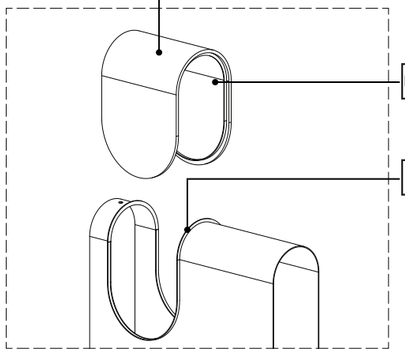

Détail A - Pastille lumineuse

Installation

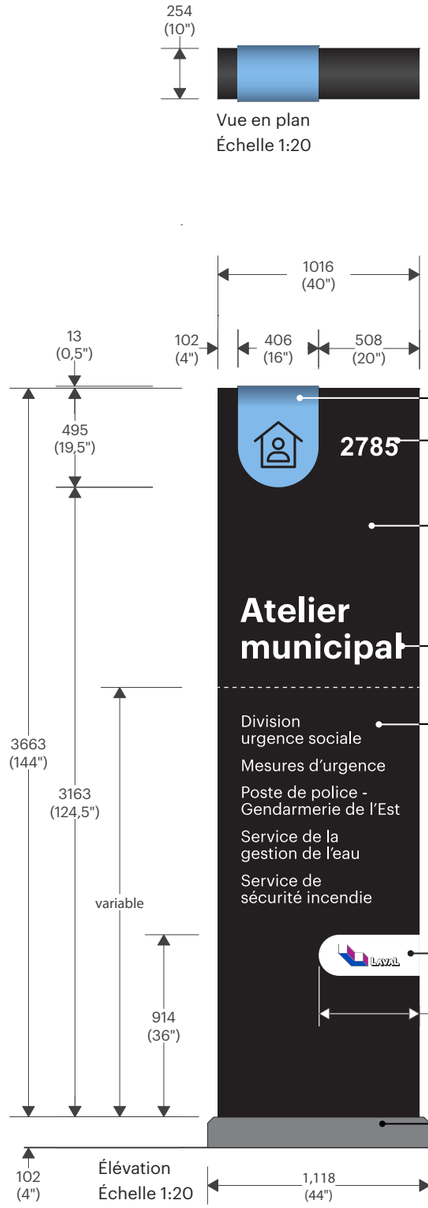

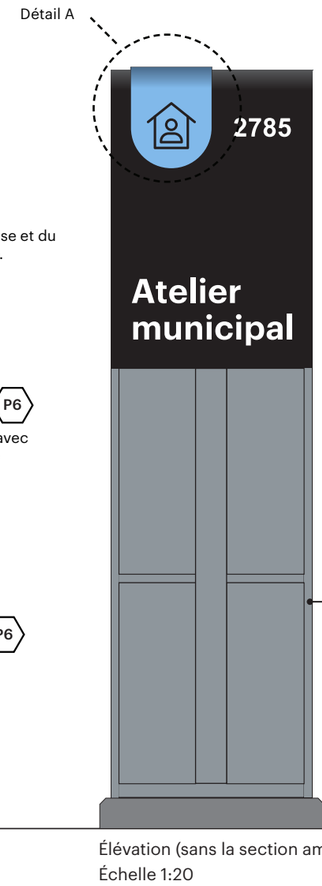

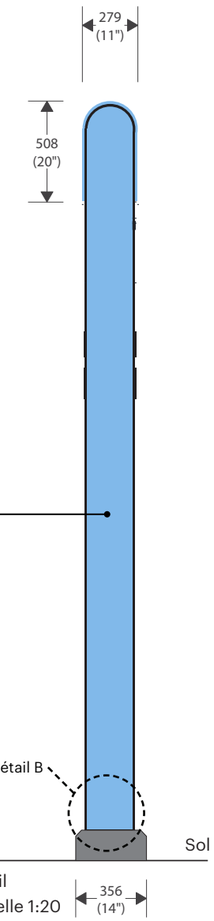

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SI.1.L - Stèle d'Identification - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

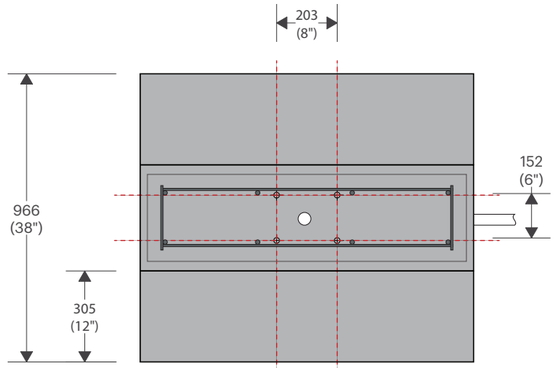

Vue de plan
Échelle 1:20

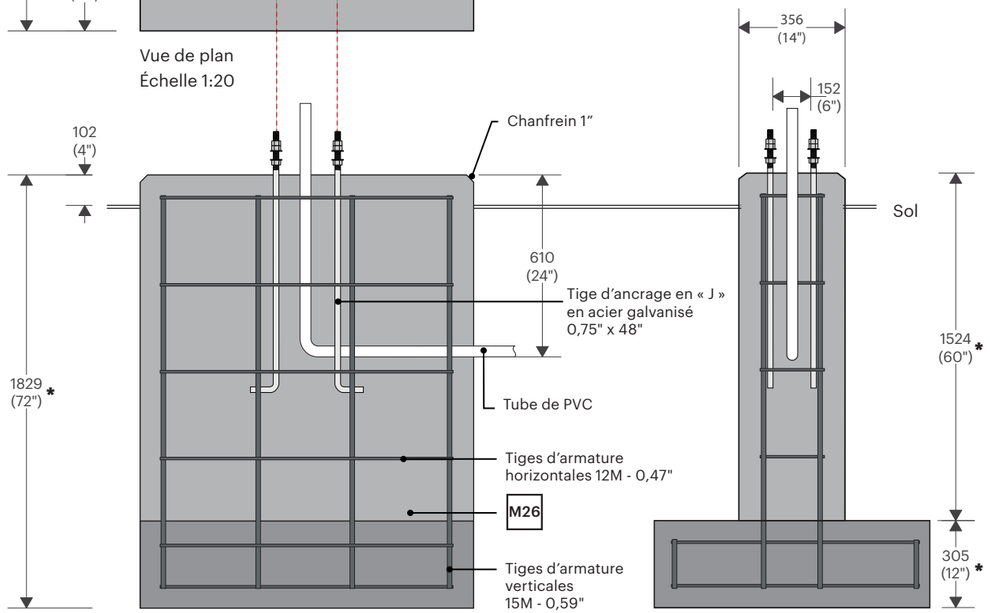

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

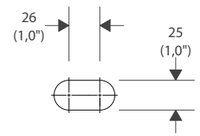

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

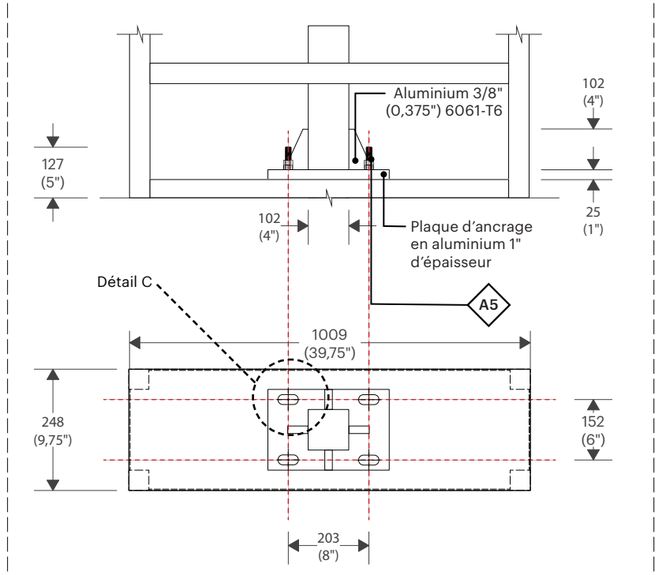

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.1.L - Stèle d'Identification - Grand - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

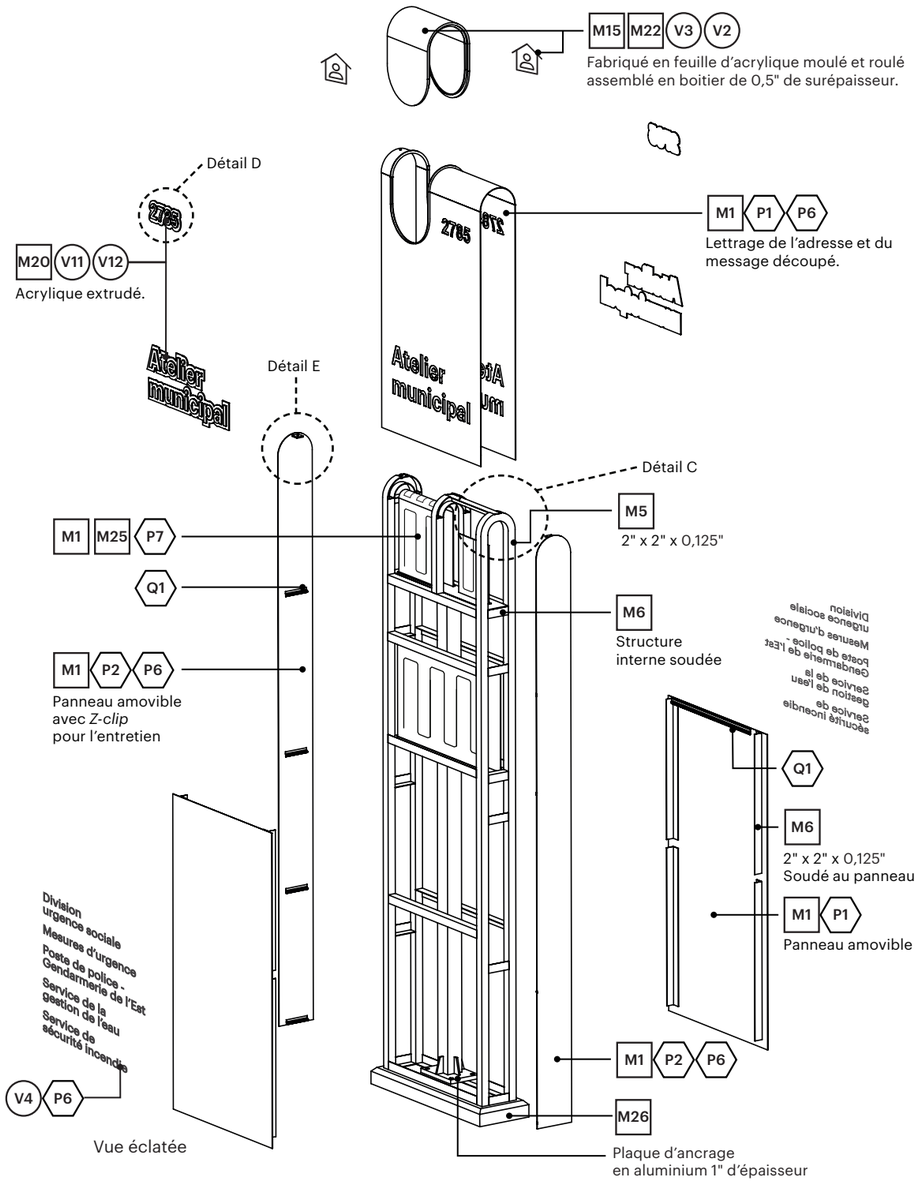

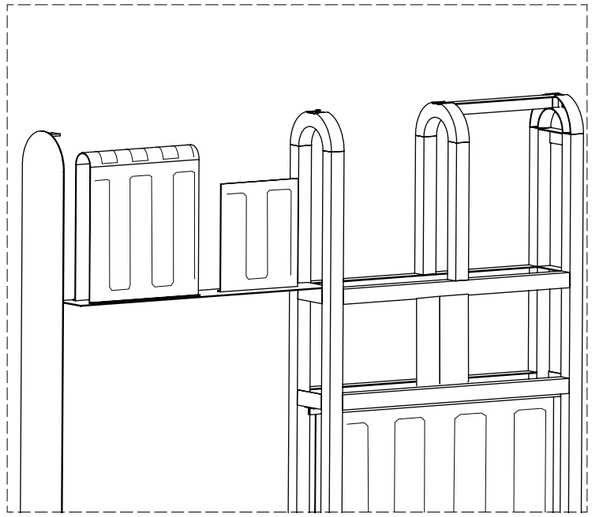

Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

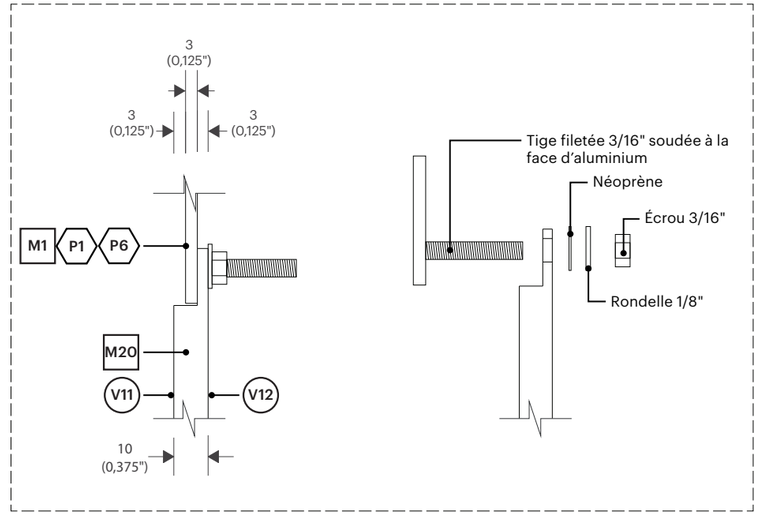

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

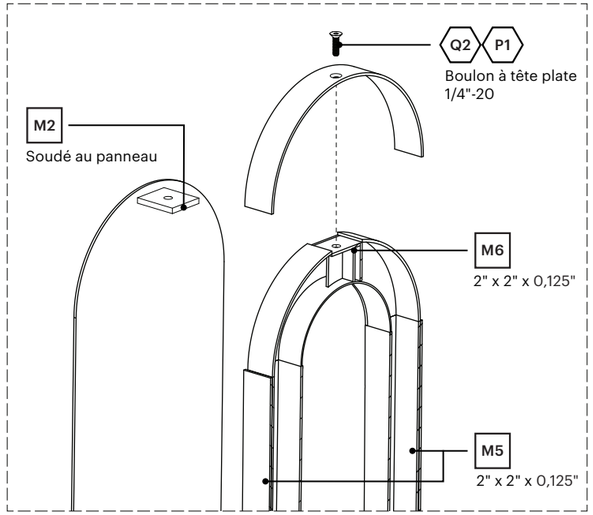

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

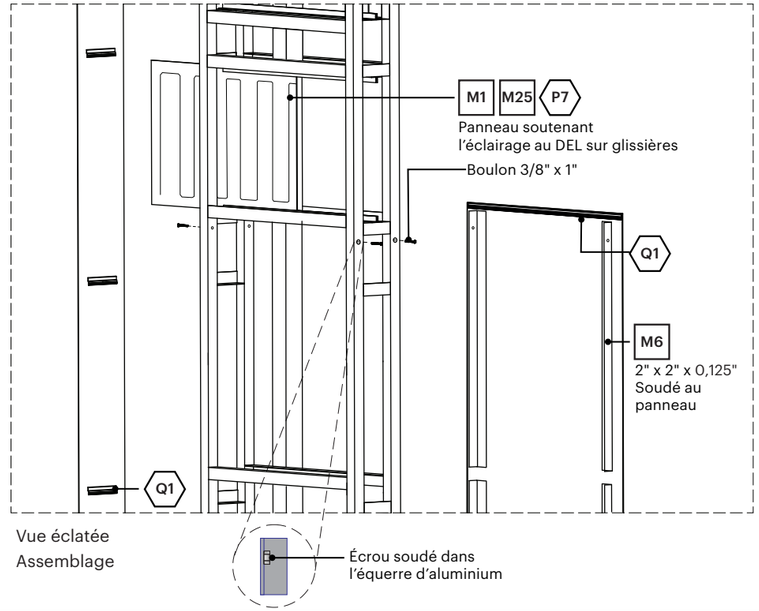

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**
DATE **19 JAN 2026**

Type SI.2 - Stèle d'Identification - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

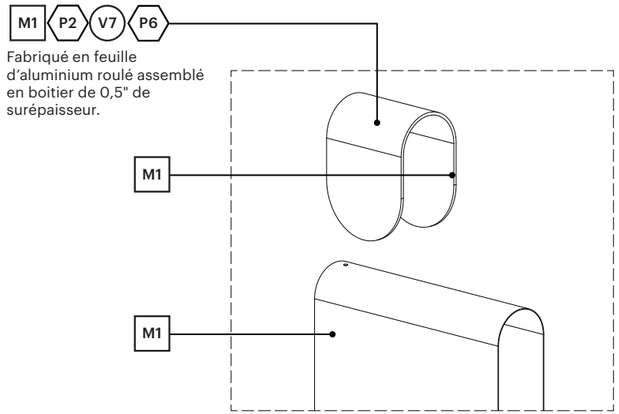

Détail A - Pastille

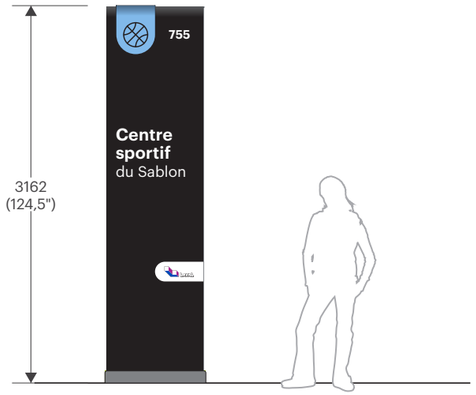

Installation

Vue en plan
Échelle 1:20

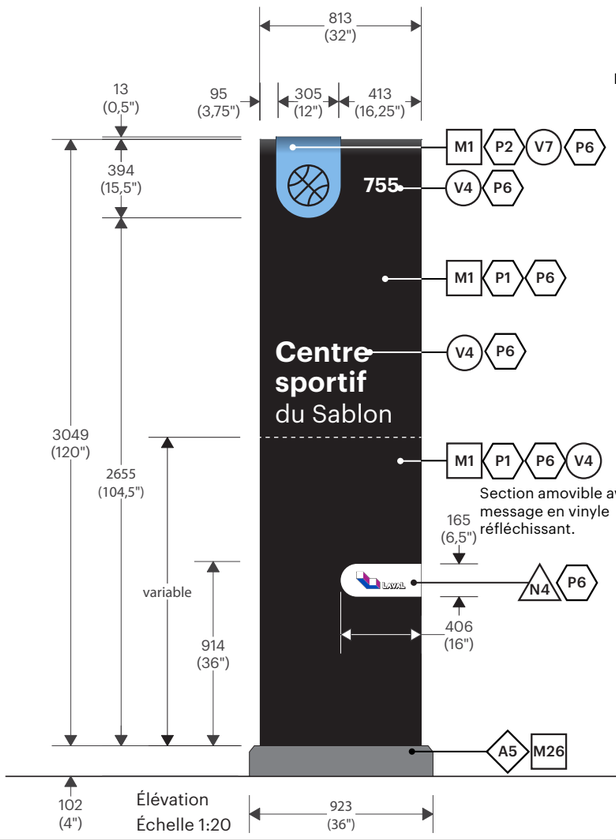

Élévation
Échelle 1:20

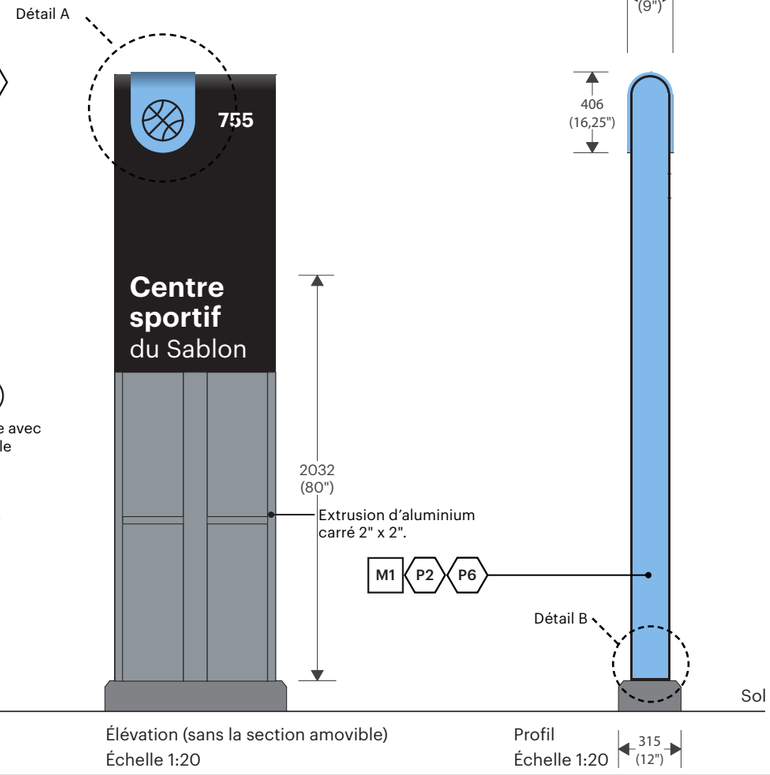

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SI.2 - Stèle d'Identification - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

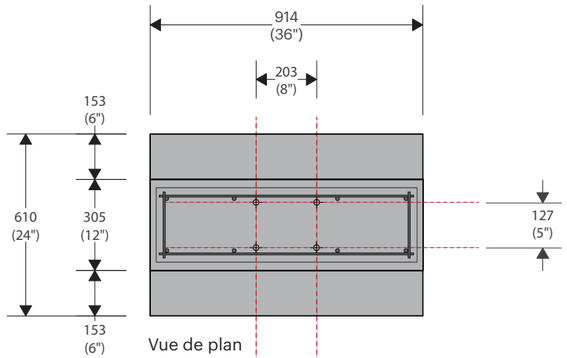

Vue de plan
Échelle 1:20

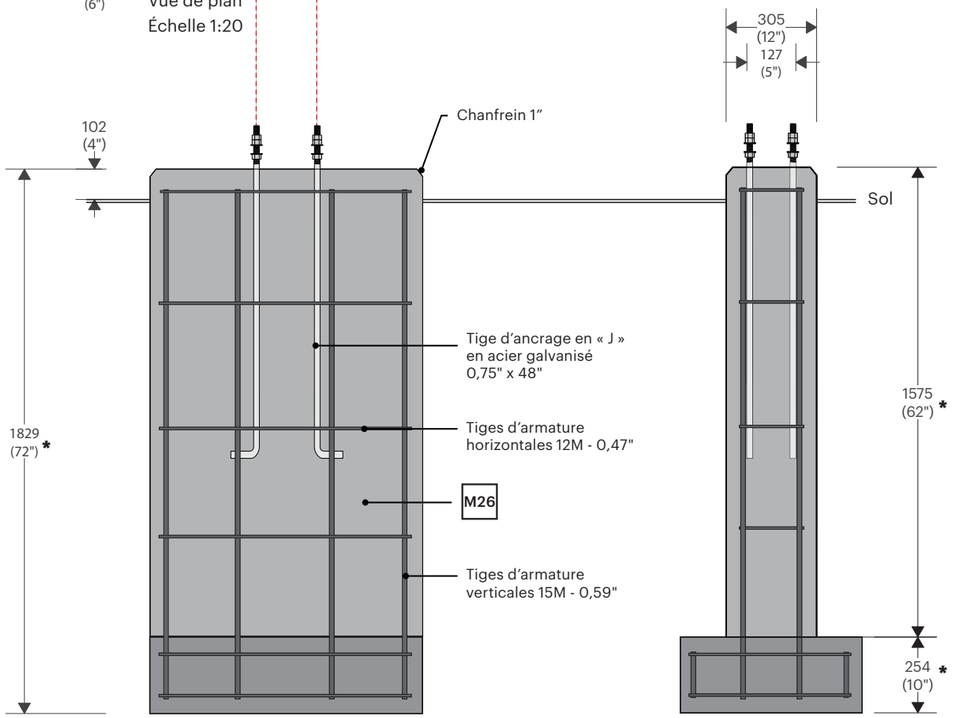

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

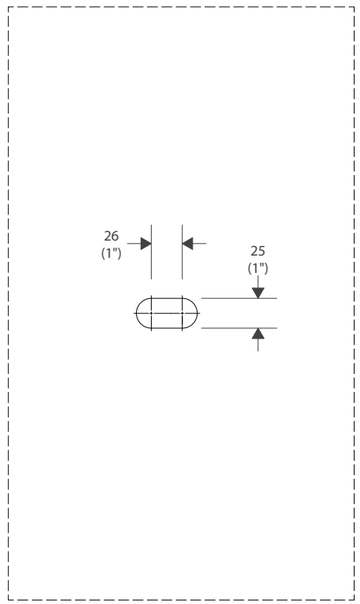

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

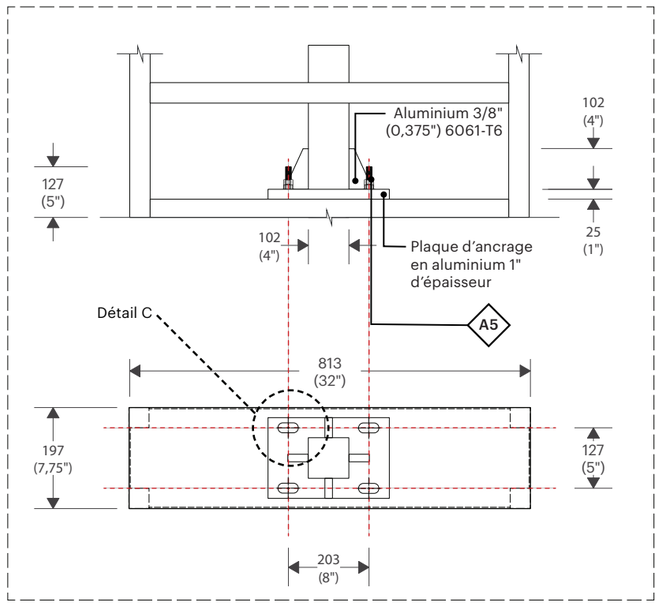

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.2 - Stèle d'Identification - Moyen

Sceau d'ingénieur requis

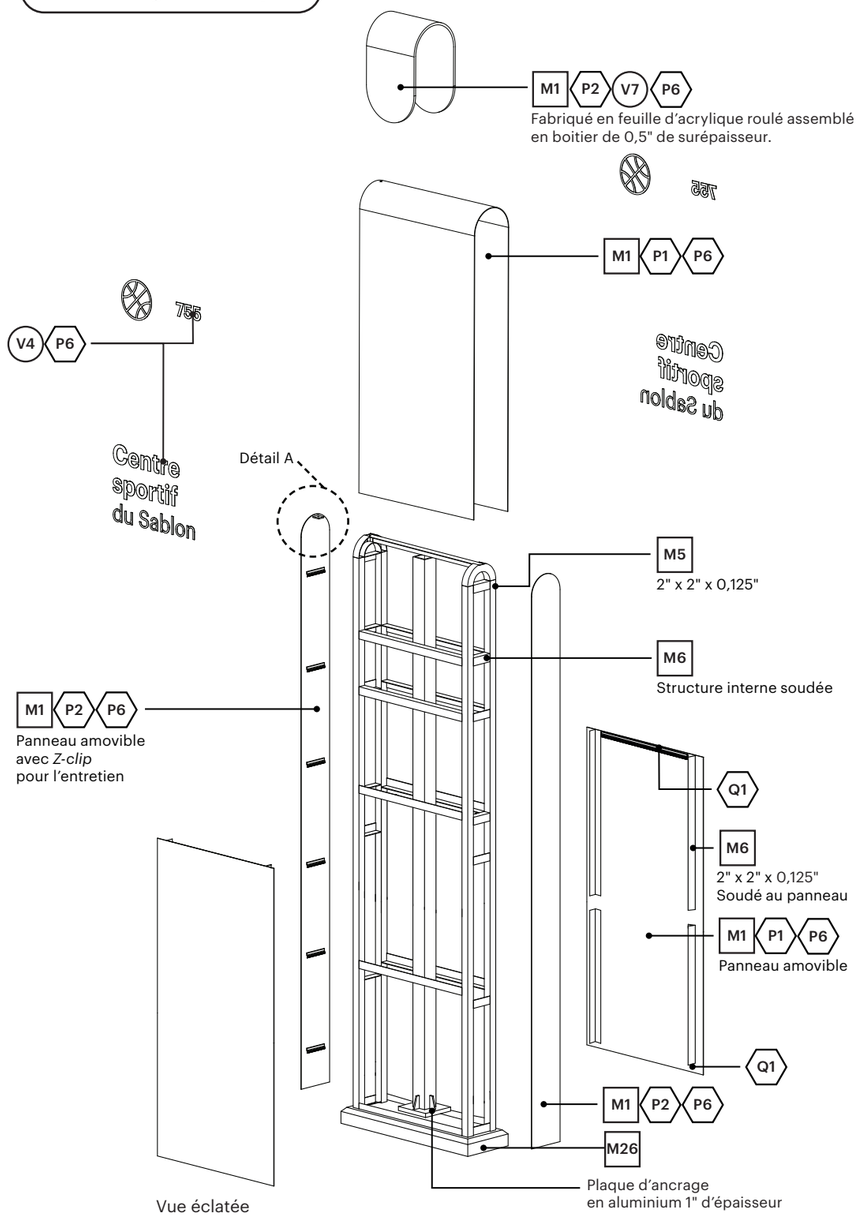

Vue éclatée

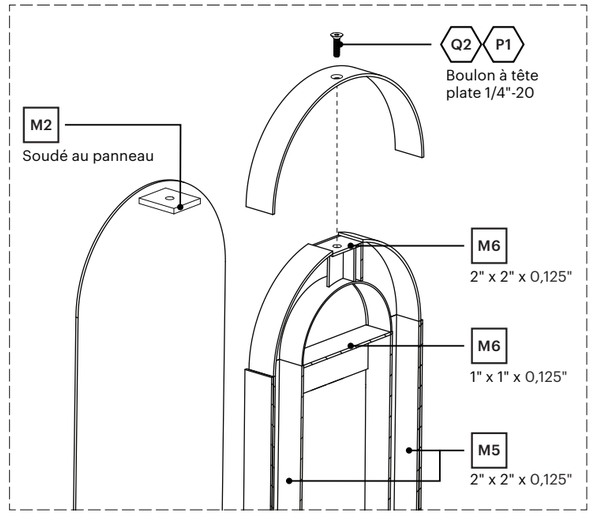

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

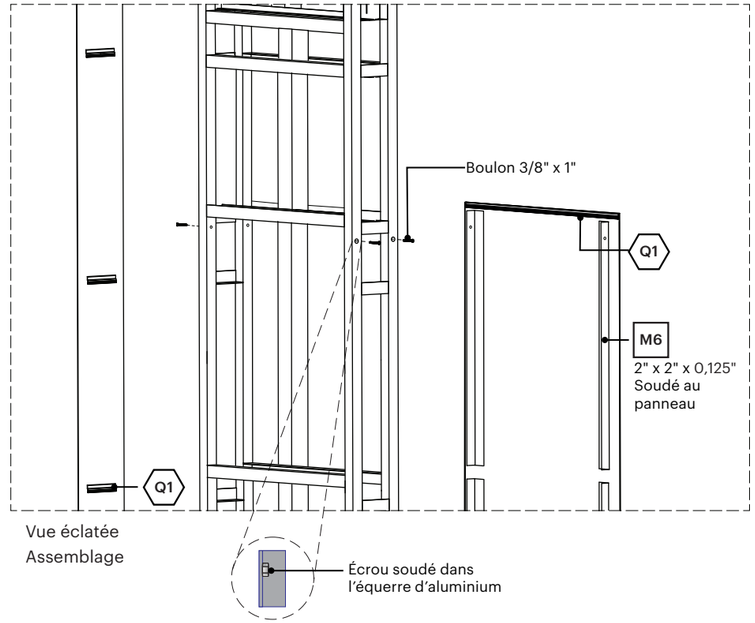

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVO0
DATE 19 JAN 2026

Type SI.2.L - Stèle d'Identification - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

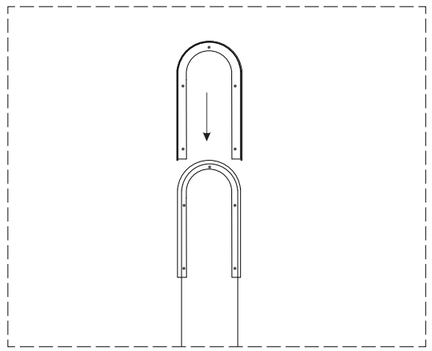

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

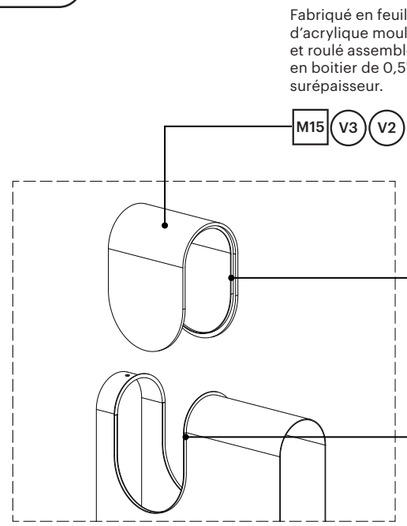

Détail A - Pastille lumineuse

Vue en plan
Échelle 1:20

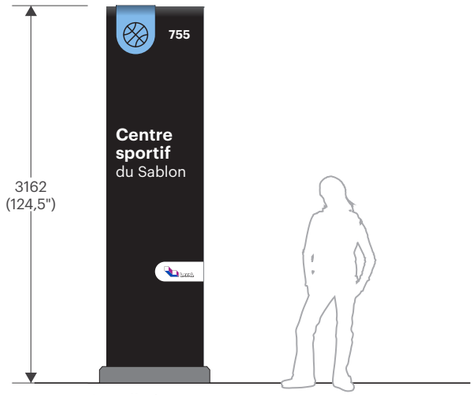

Installation

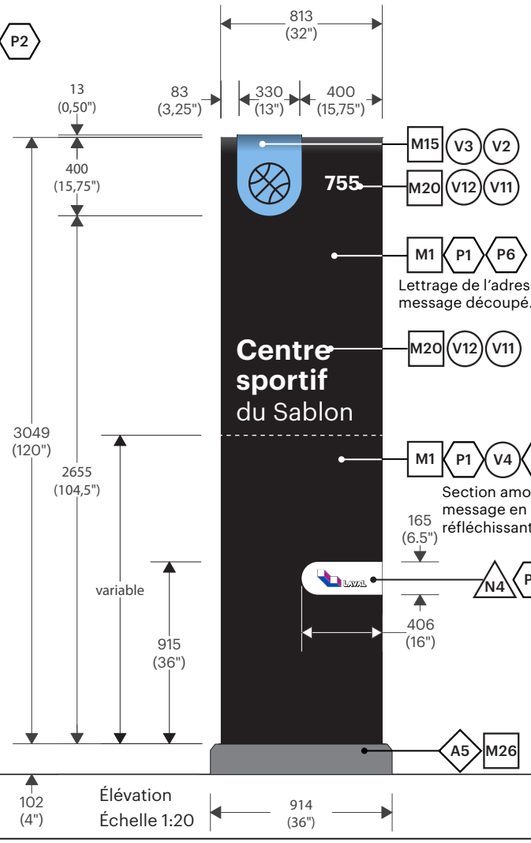

Élévation
Échelle 1:20

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:20

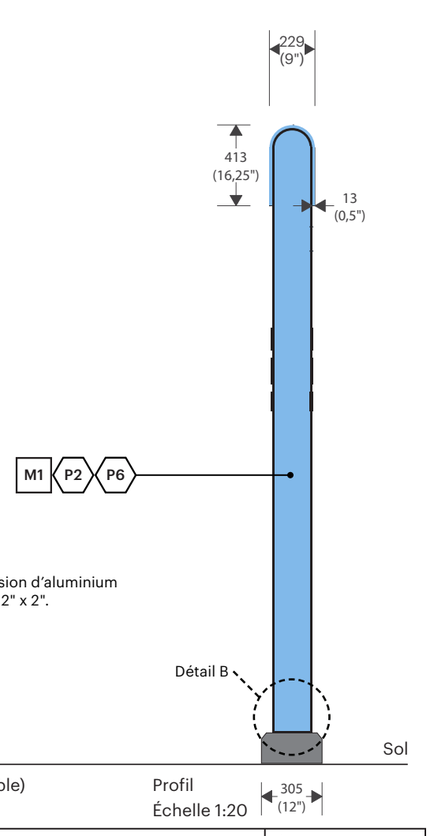

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SI.2.L - Stèle d'Identification - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

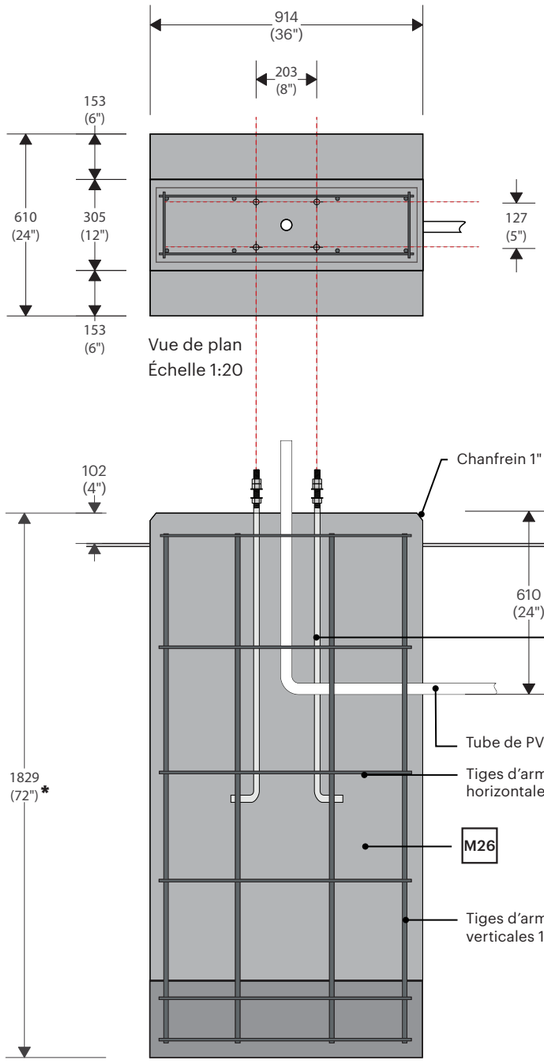

Vue de plan
Échelle 1:20

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

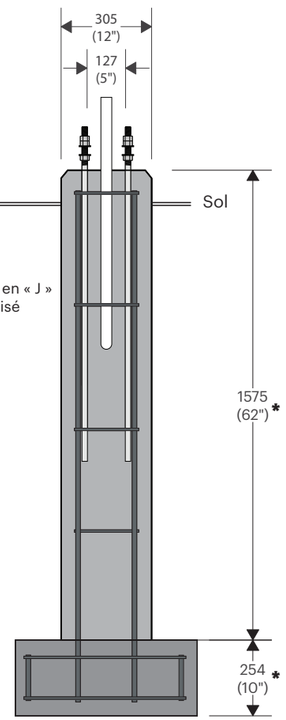

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

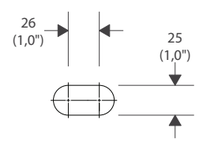

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

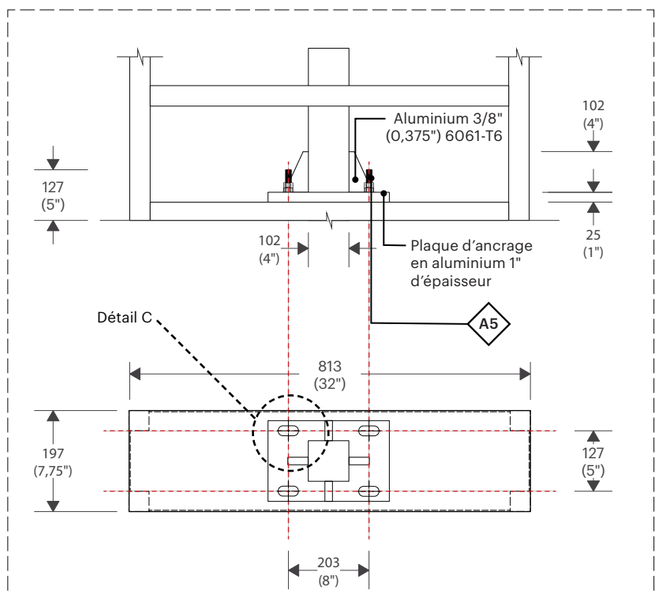

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SI.2.L - Stèle d'Identification - Moyen - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

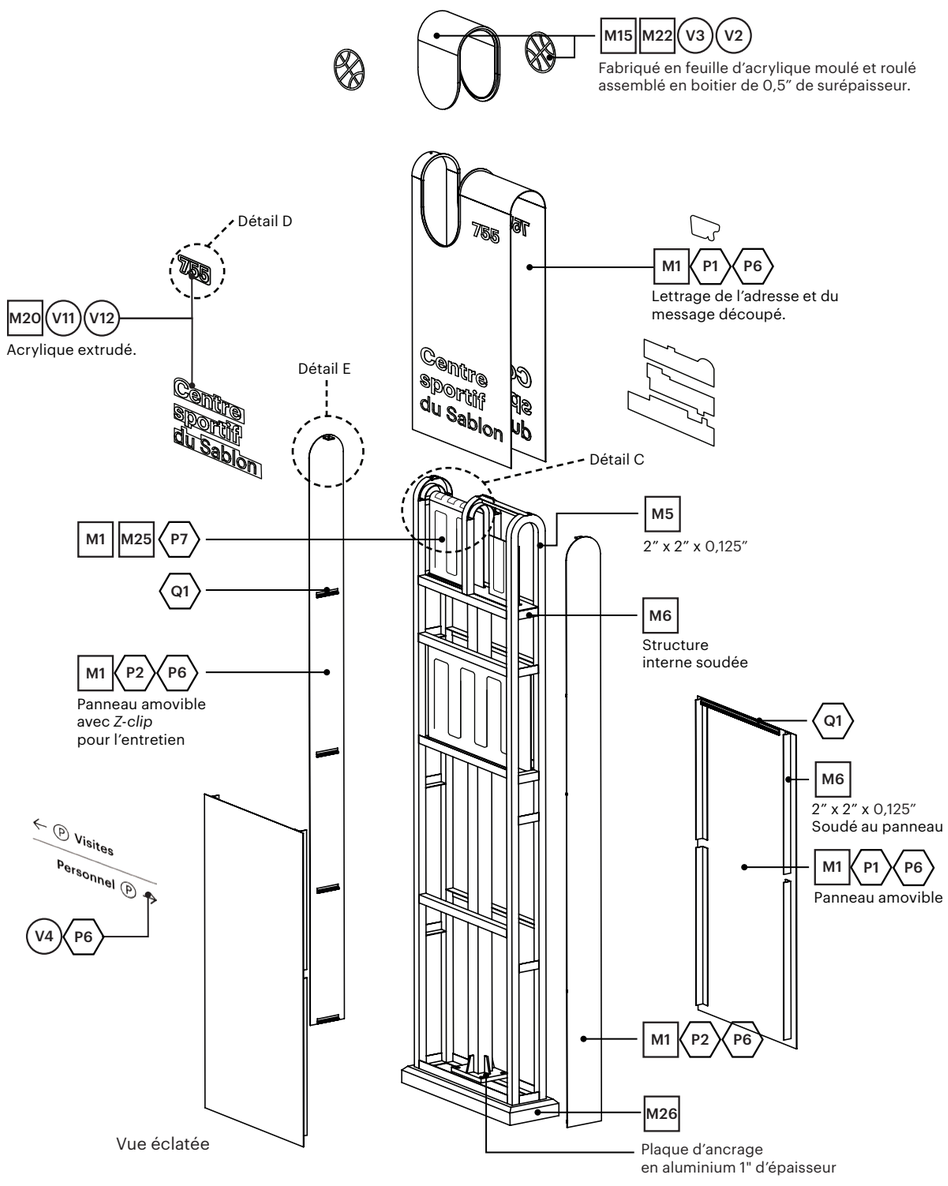

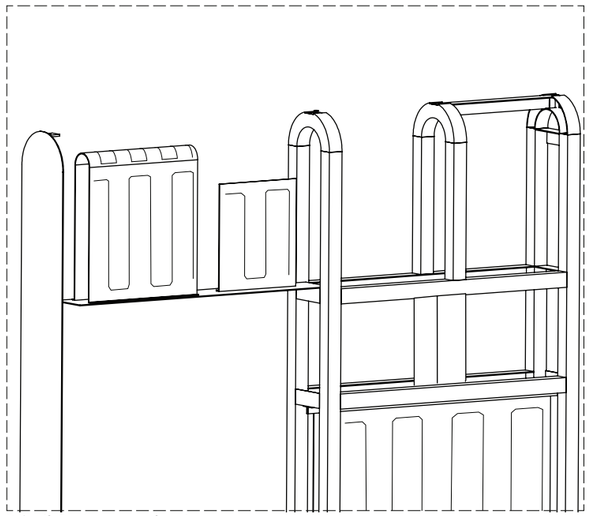
Détail C - Lettrage lumineux
Échelle 1:20

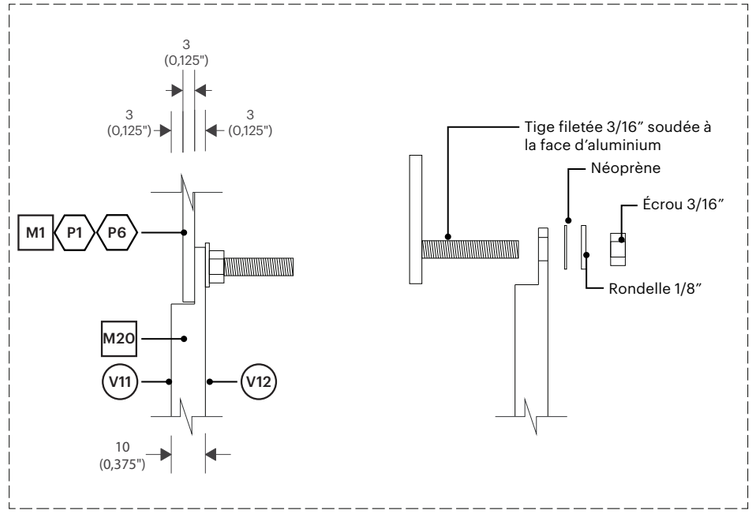

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

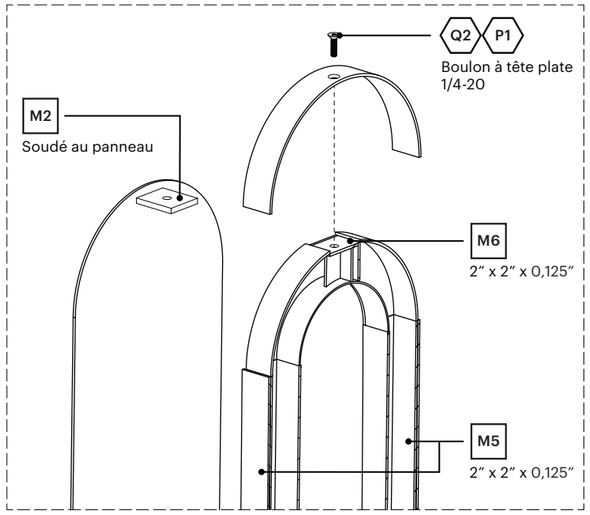

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

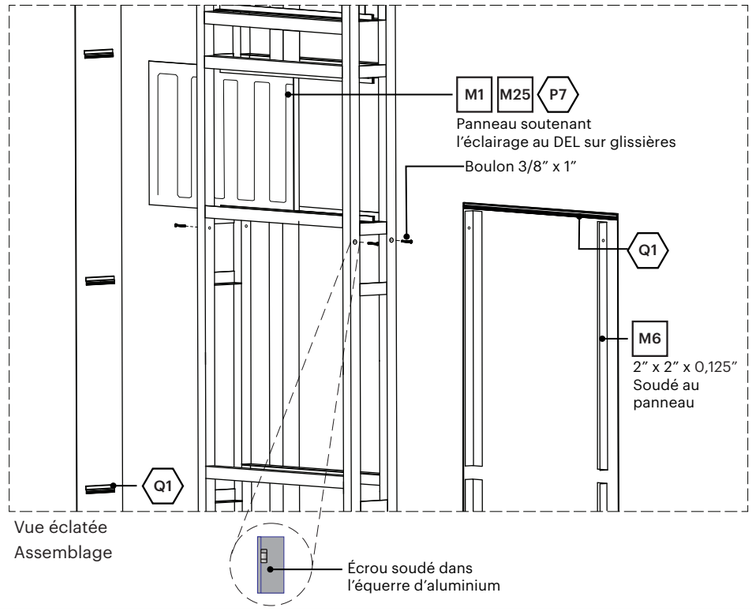

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SI.3 - Stèle d'Identification - Petit

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

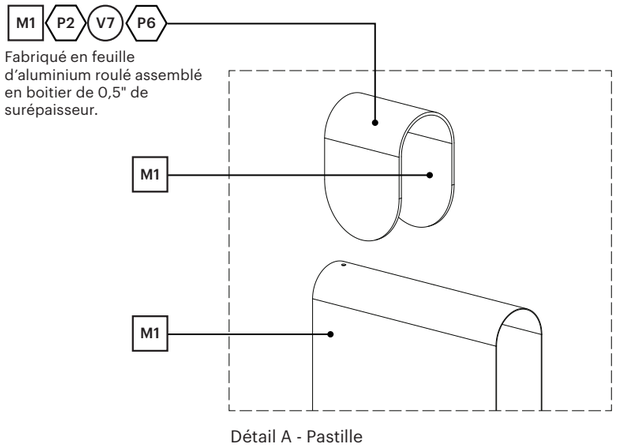

Détail A - Pastille

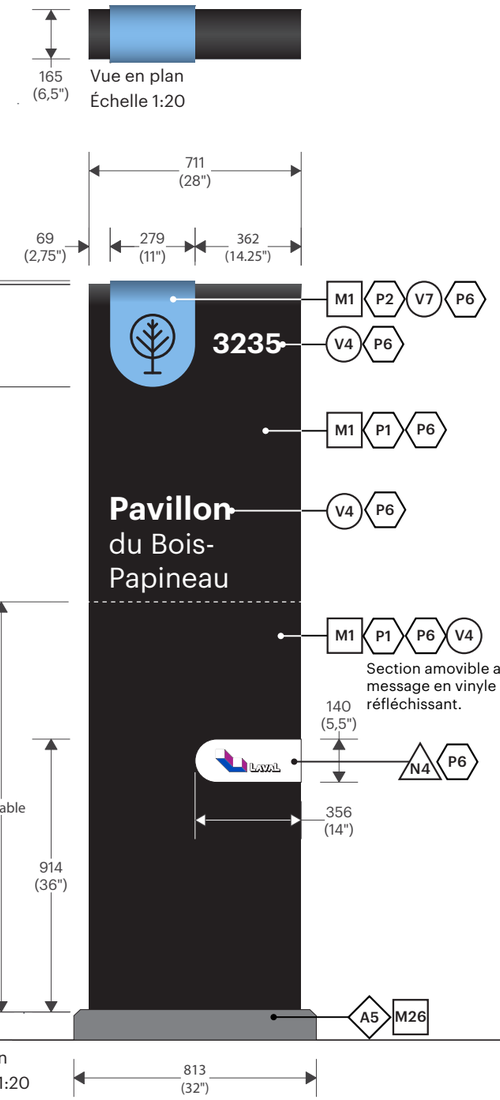

Vue en plan
Échelle 1:20

Élévation
Échelle 1:20

Élévation (sans la section amovible)
Échelle 1:20

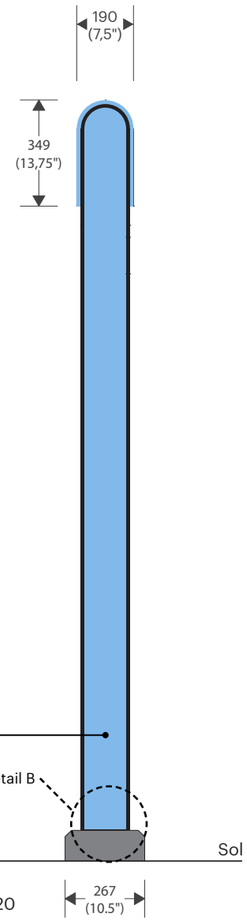

Profil
Échelle 1:20

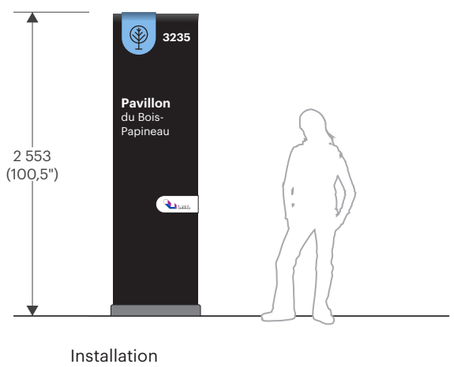

Installation

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SI.3 - Stèle d'Identification - Petit

Sceau d'ingénieur requis

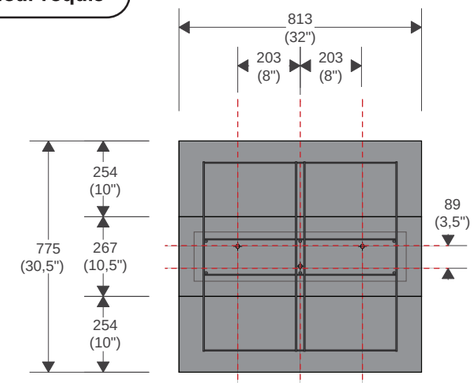

Vue de plan
Échelle 1:20

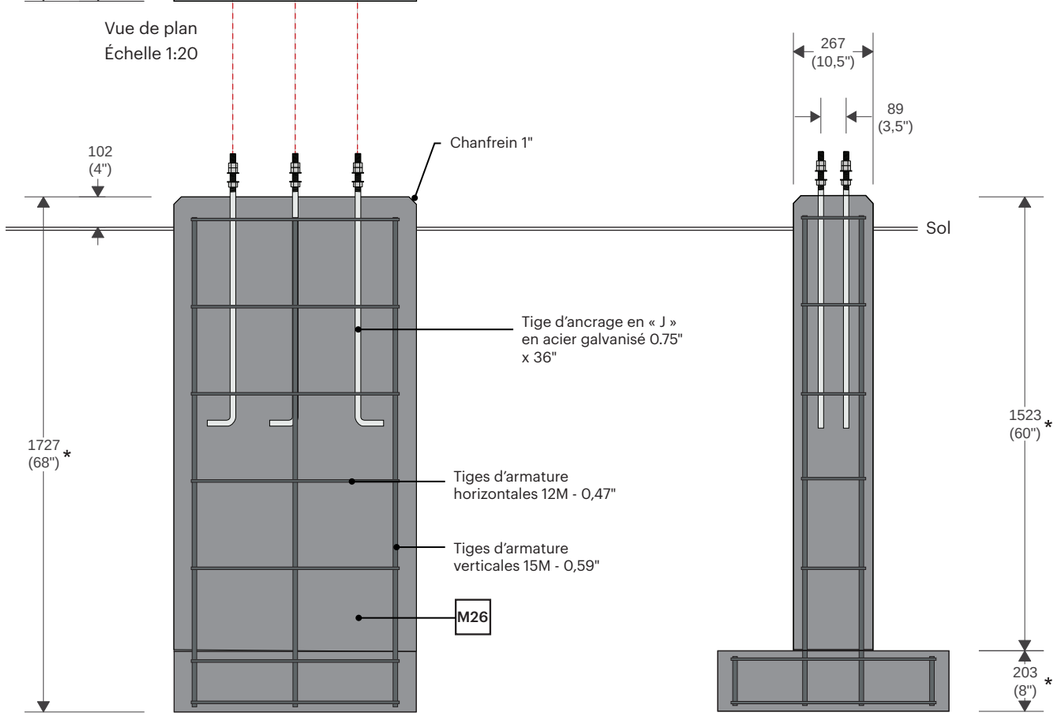

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

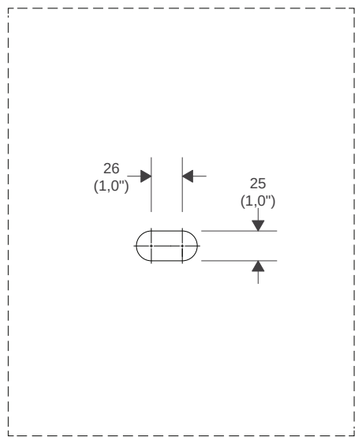

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

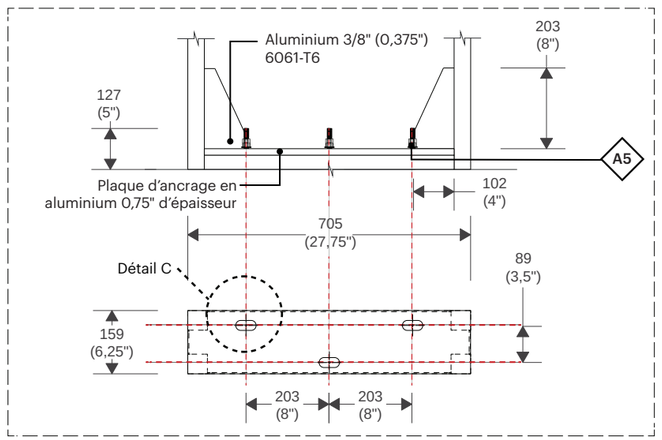

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.3 - Stèle d'Identification - Petit

Sceau d'ingénieur requis

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

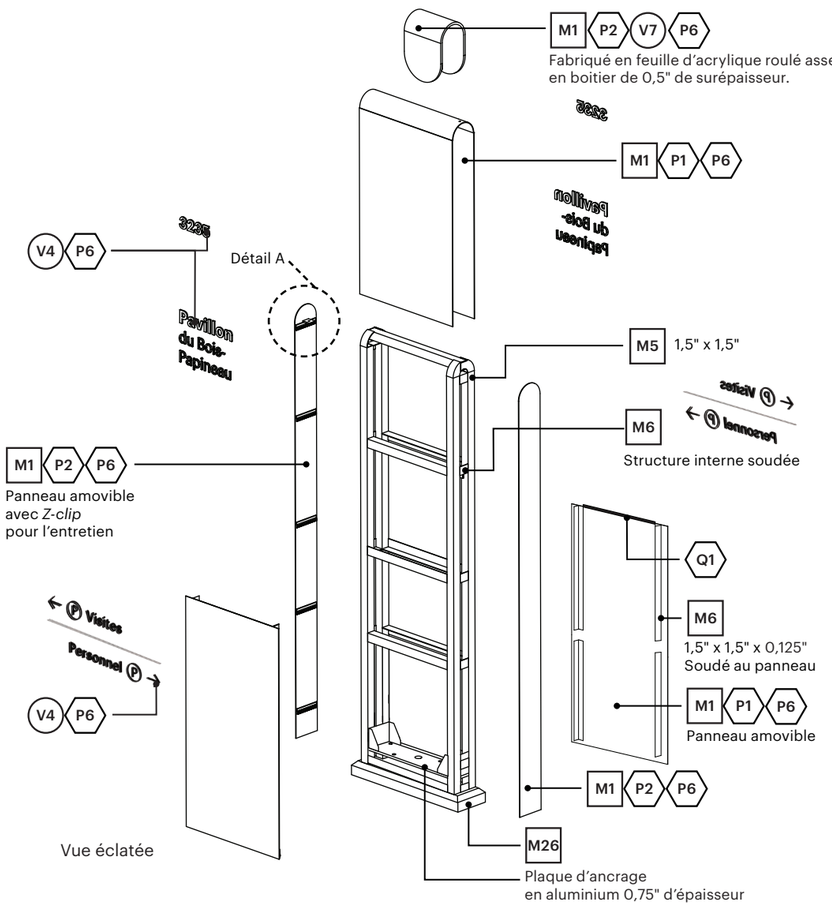

Vue éclatée

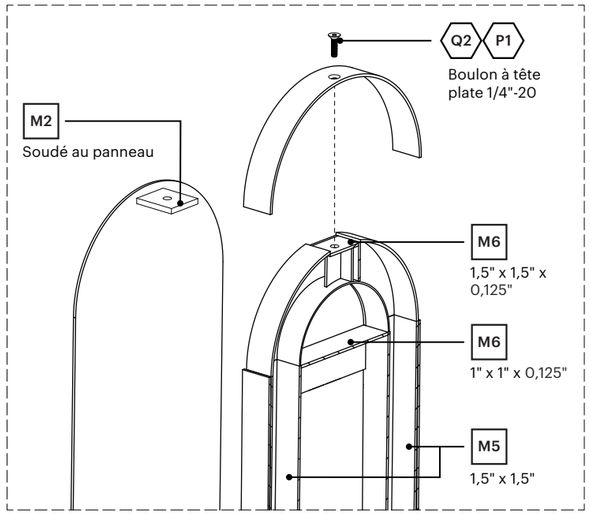

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

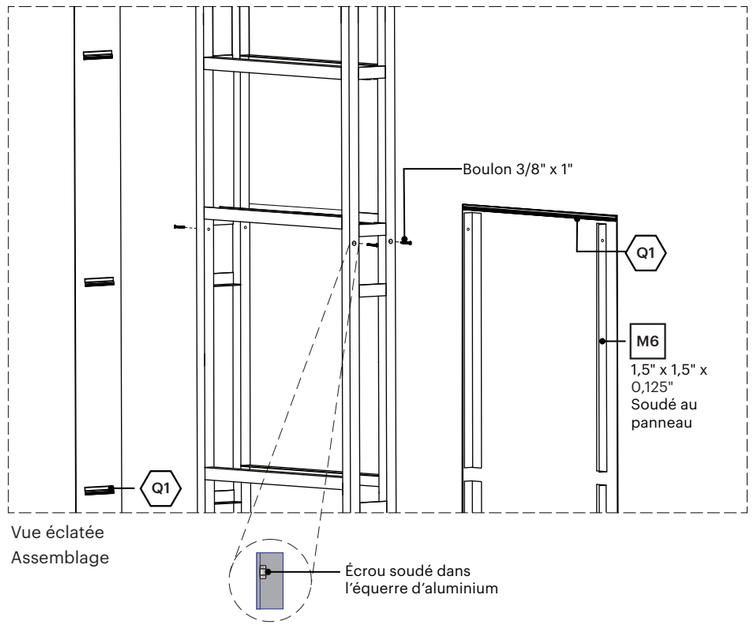

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.3.L - Stèle d'Identification - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

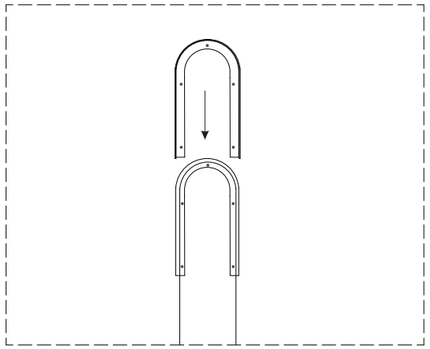

Détail - Assemblage de pastille lumineuse

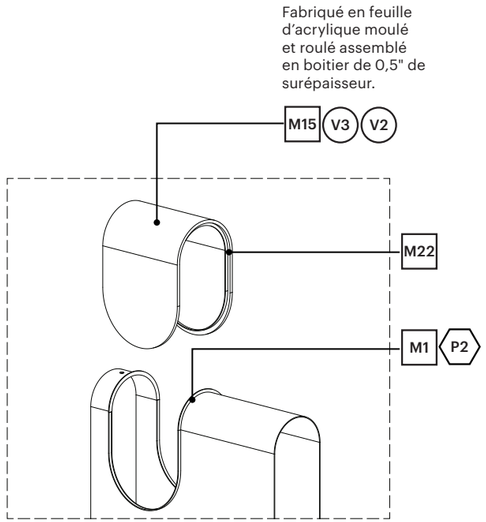

Détail A - Pastille lumineuse

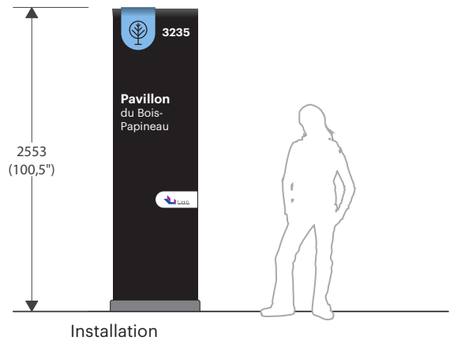

Installation

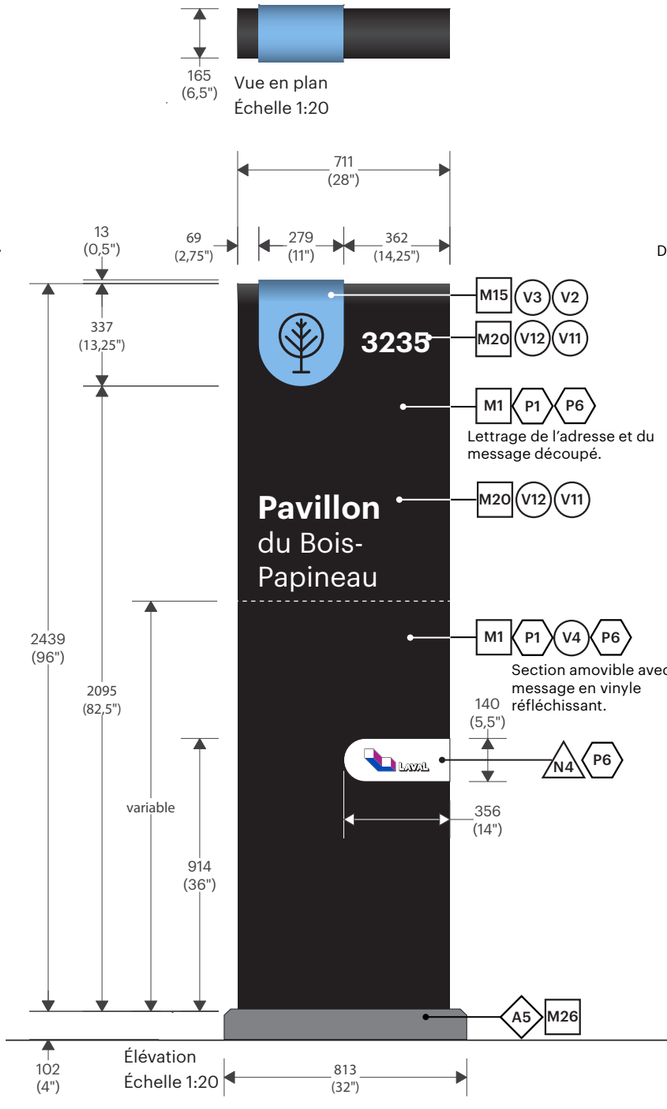

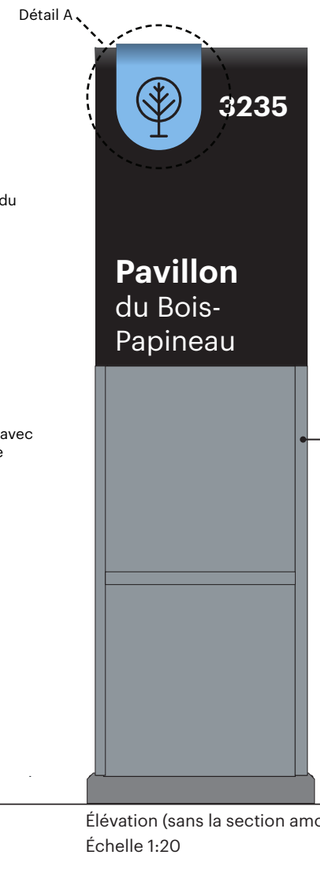

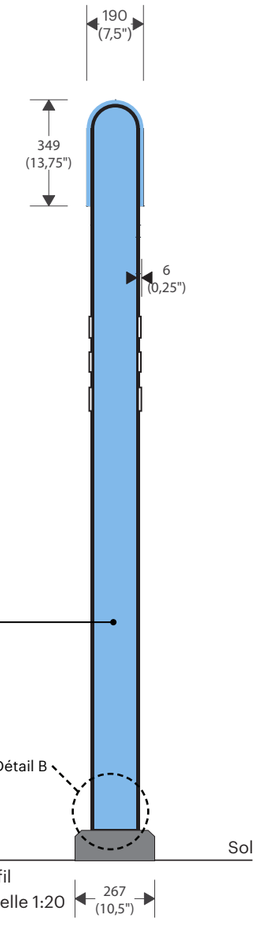

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SI.3.L - Stèle d'Identification - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

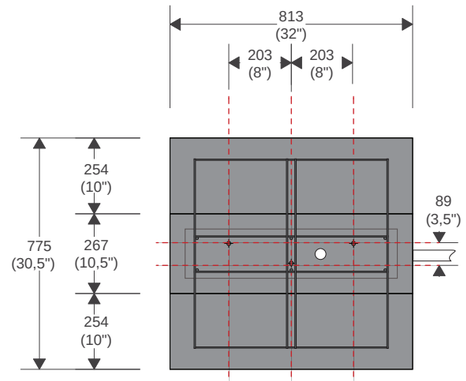

Vue de plan
Échelle 1:20

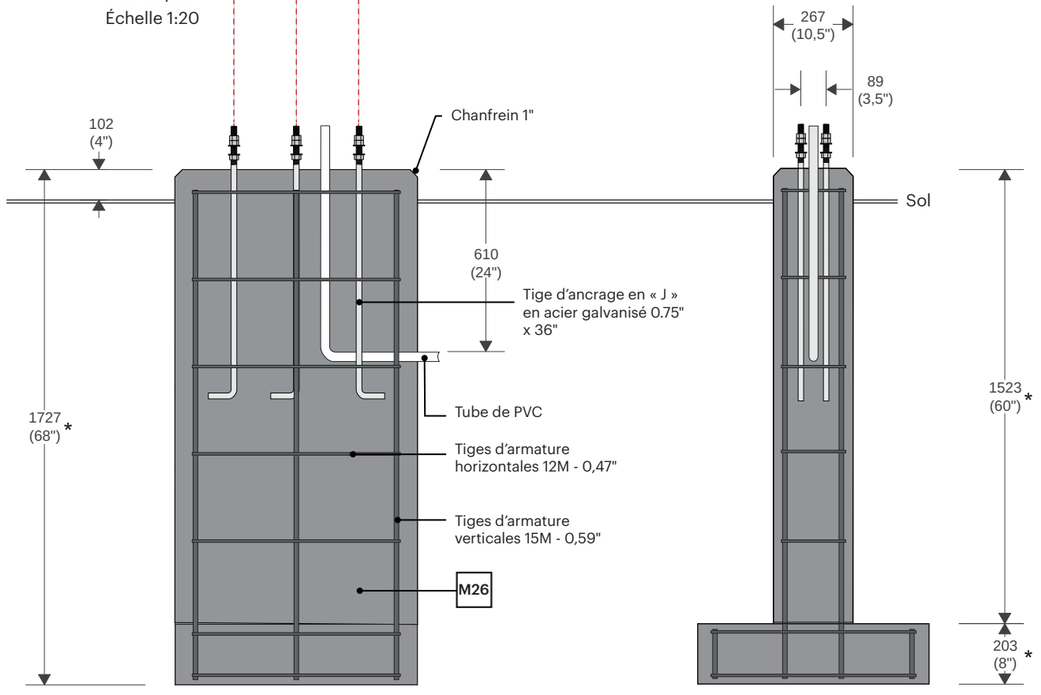

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

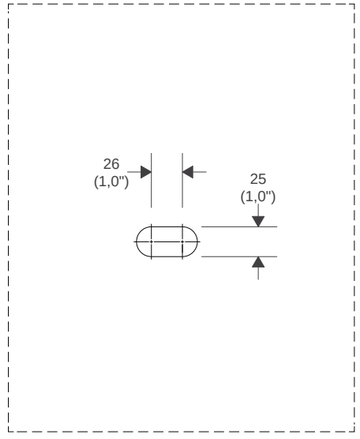

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

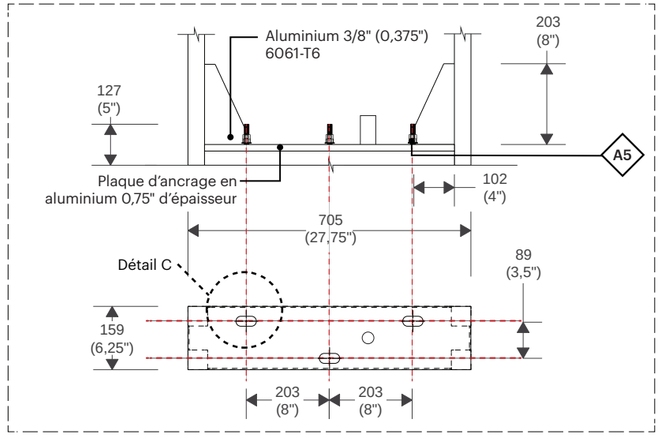

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.
- Tube de PVC dirigé vers le bâtiment ou la boite de tirage.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SI.3.L - Stèle d'Identification - Petit - Lumineux

Sceau d'ingénieur requis **Minuterie programmable requise**

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.
- La stèle devra être munie d'une minuterie programmable.

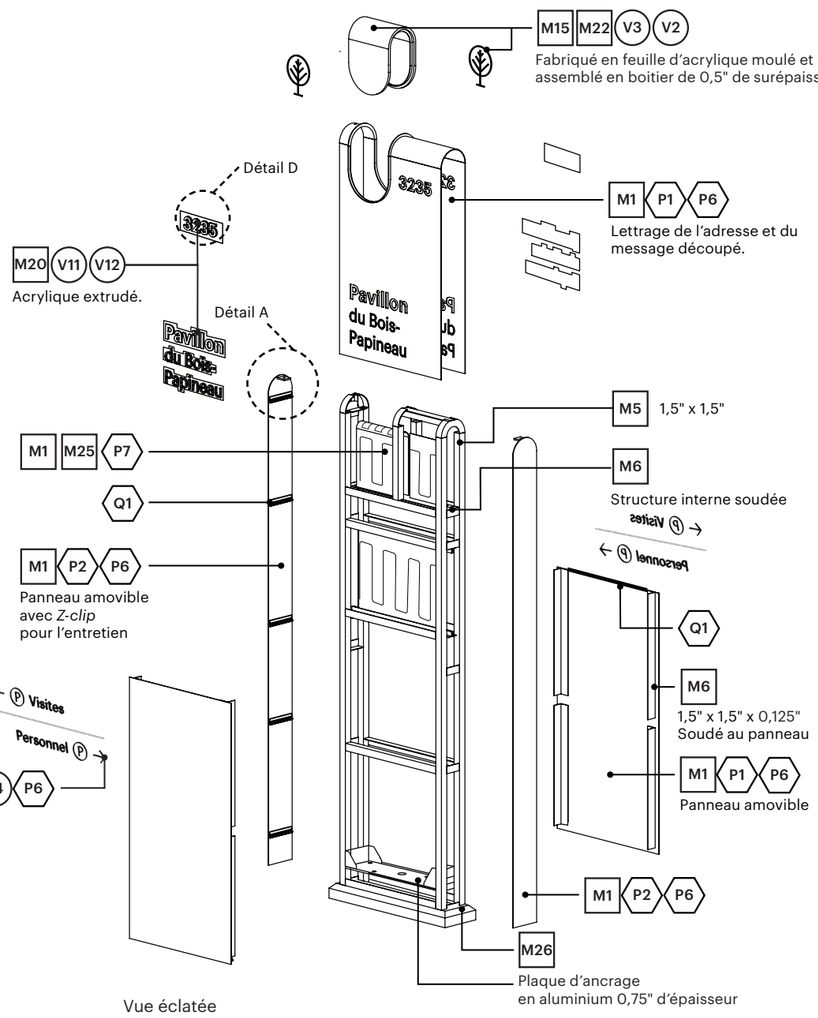

Vue éclatée

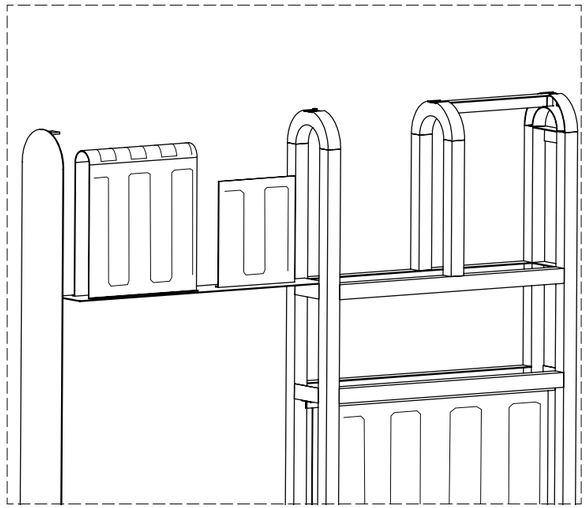

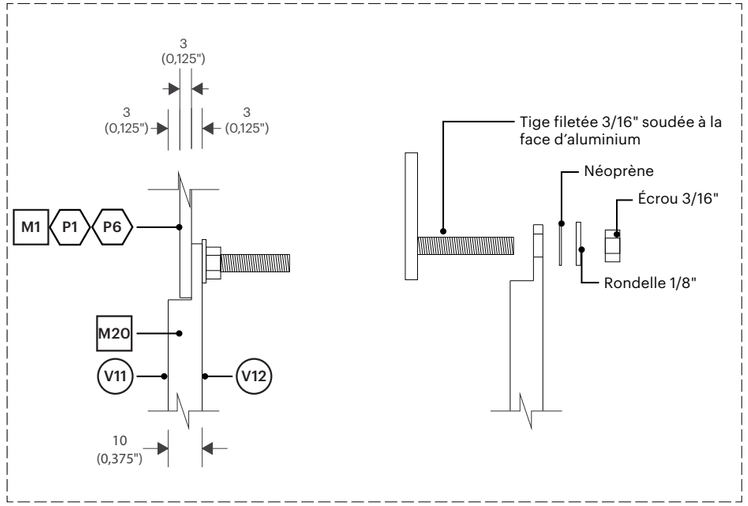

Détail D - Push-through
Échelle 1:2

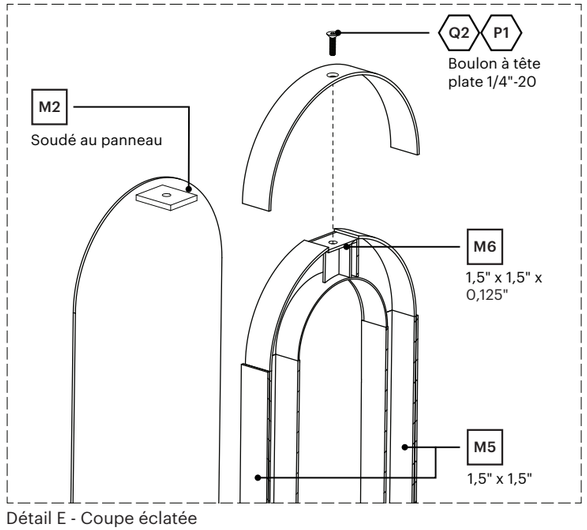

Détail E - Coupe éclatée
Assemblage

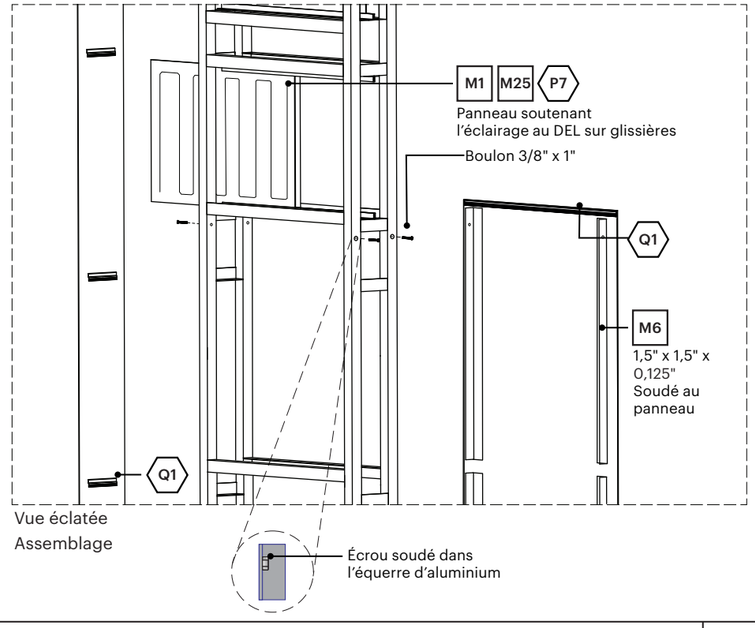

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type SO - **Signature Organisme**

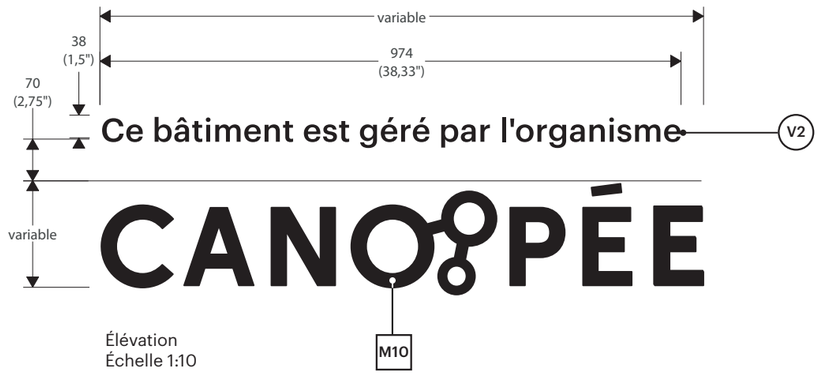

Élévation
Échelle 1:10

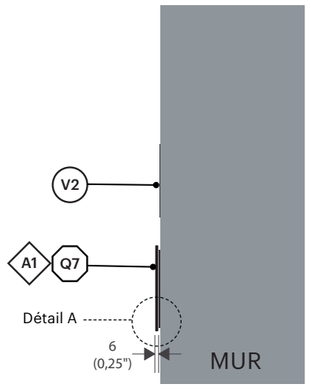

Profil
Échelle 1:10

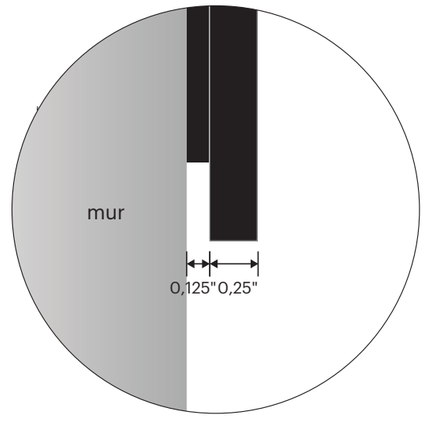

Détail A
Échelle 1:1

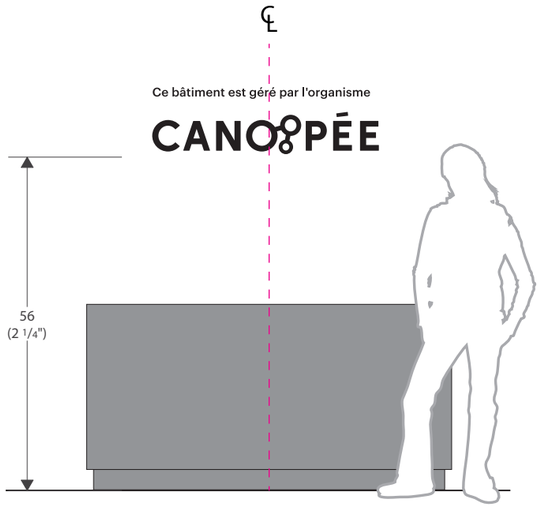

Installation typique 1
Comptoir réception simple - centré avec le meuble

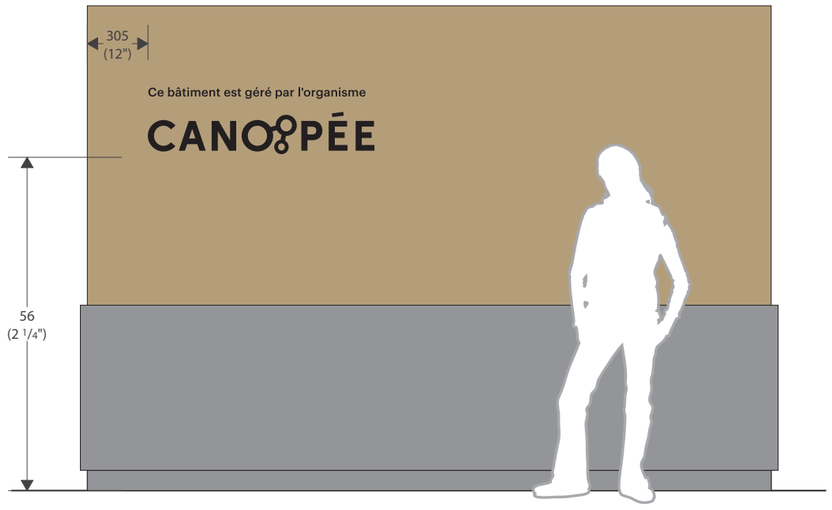

Installation typique 2
Comptoir réception multiple

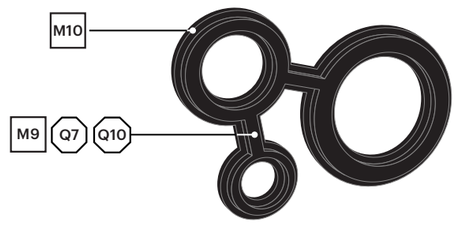

Vue de dos - perspective

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SP.1 - Stèle de Parc - Grand

Sceau d'ingénieur requis

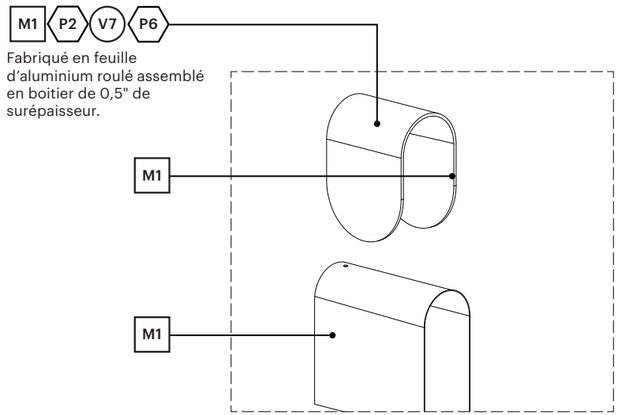

Détail A - Pastille

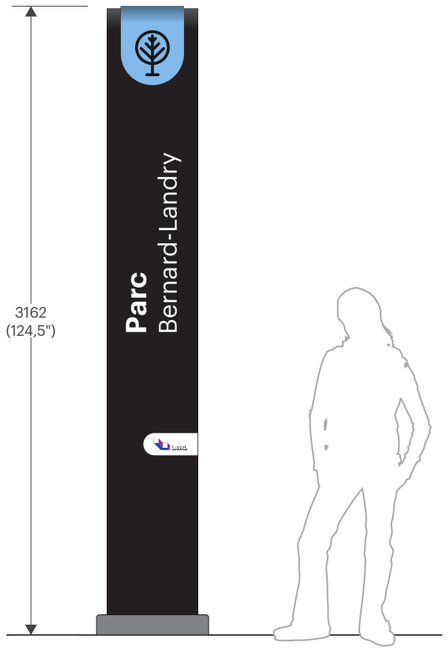

Installation

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

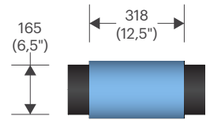

Vue en plan
Échelle 1:20

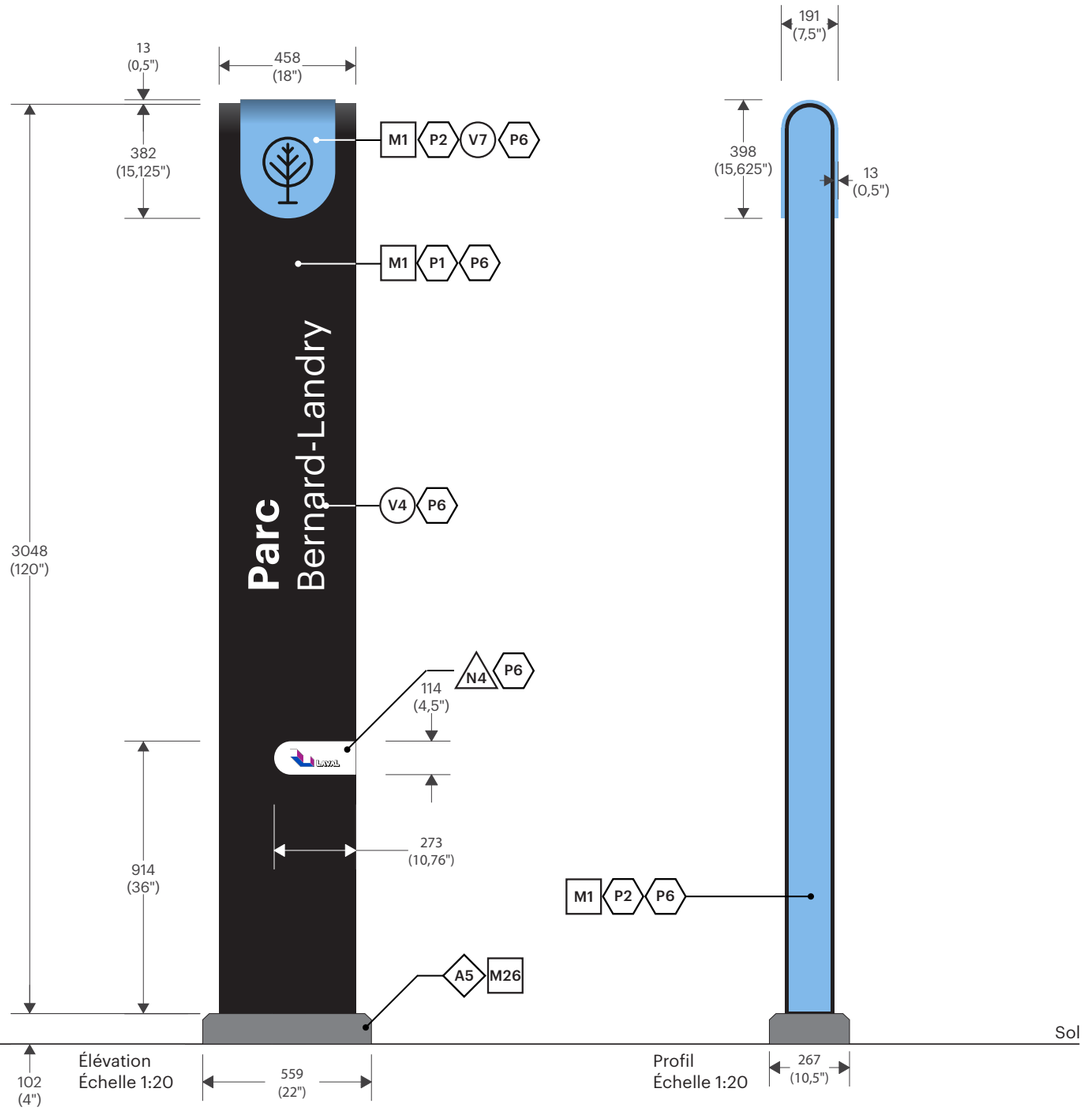

Élévation
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SP.1 - Stèle de Parc - Grand

Sceau d'ingénieur requis

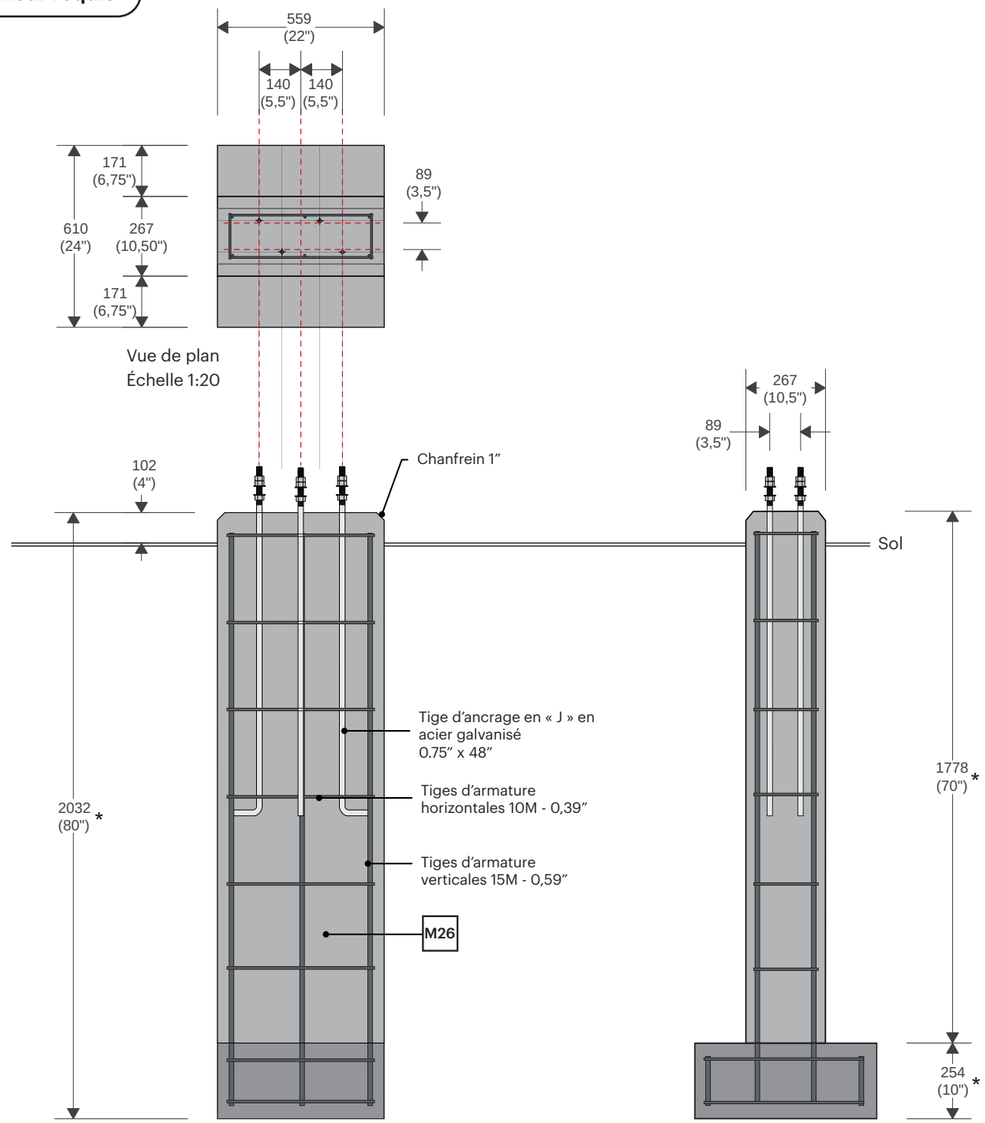

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac.

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

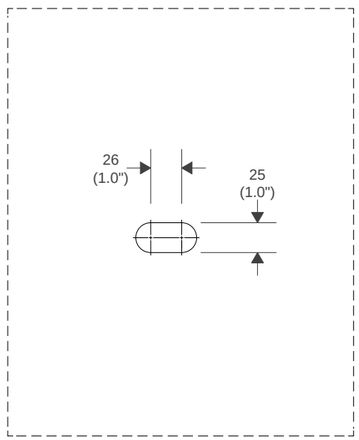

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

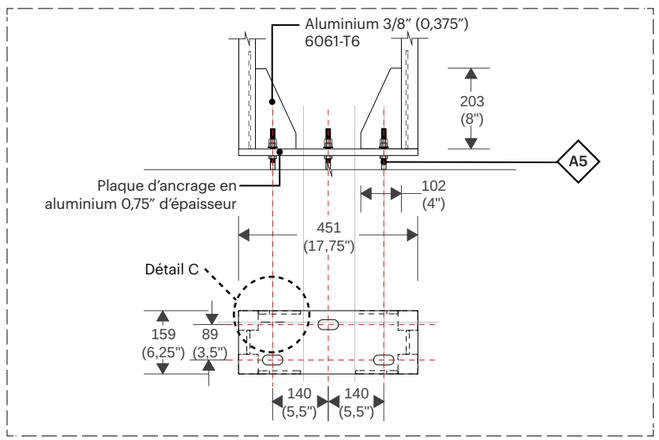

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026

Type SP.1 - Stèle de Parc - Grand

Sceau d'ingénieur requis

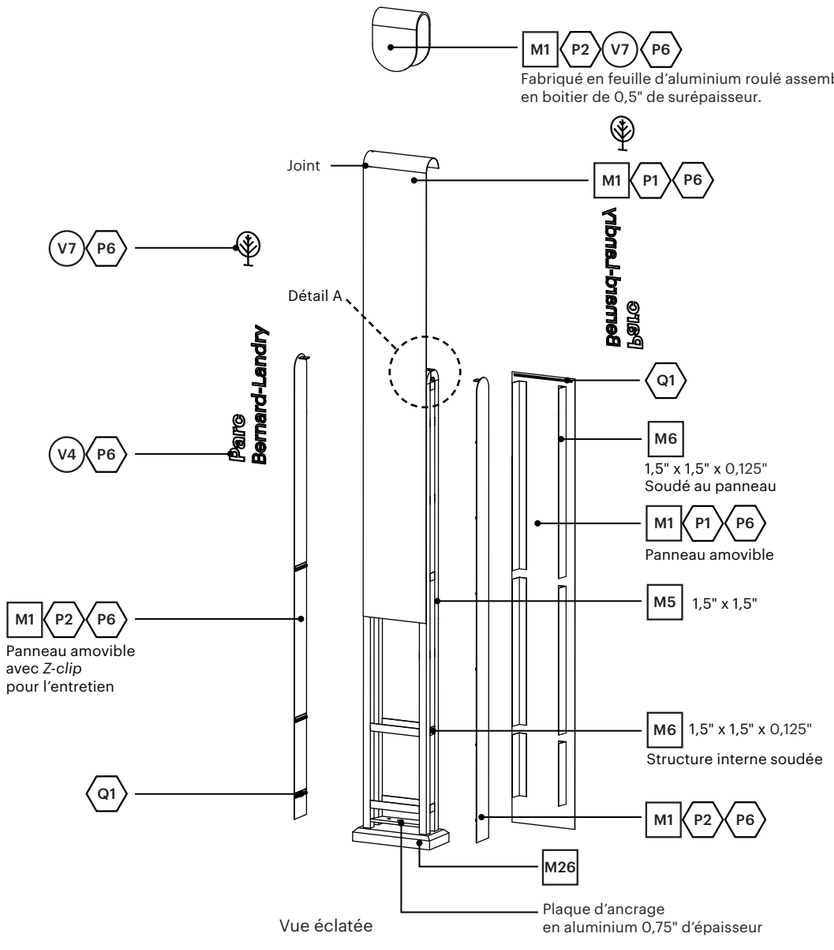

Vue éclatée

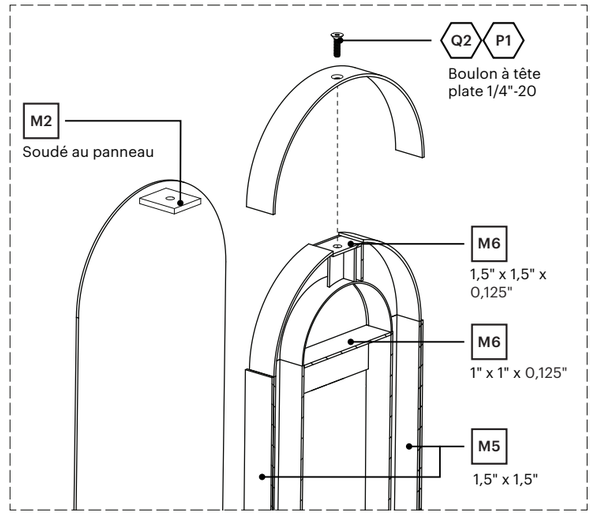

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

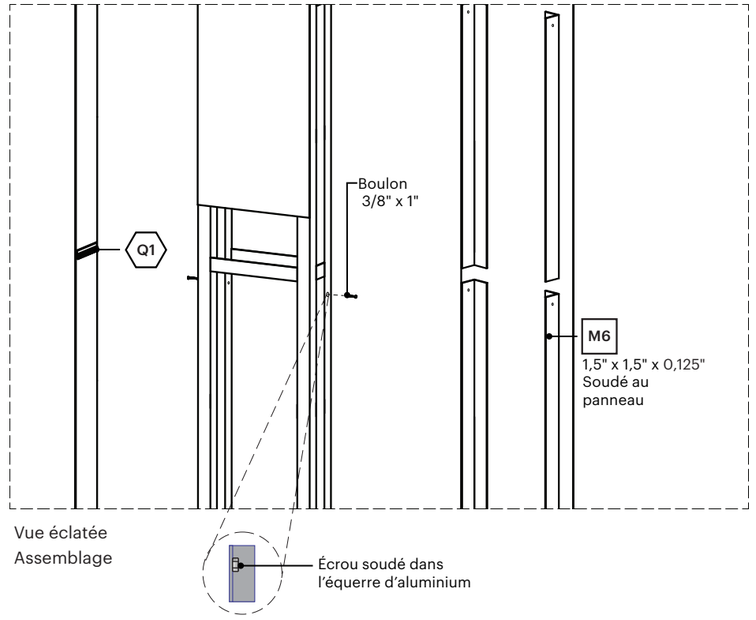

Vue éclatée
Assemblage

NOTES :

- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SP.2 - Stèle de Parc - Petit

Sceau d'ingénieur requis

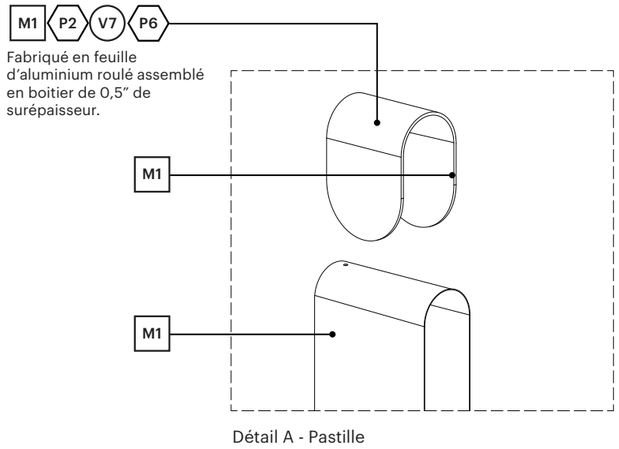

Détail A - Pastille

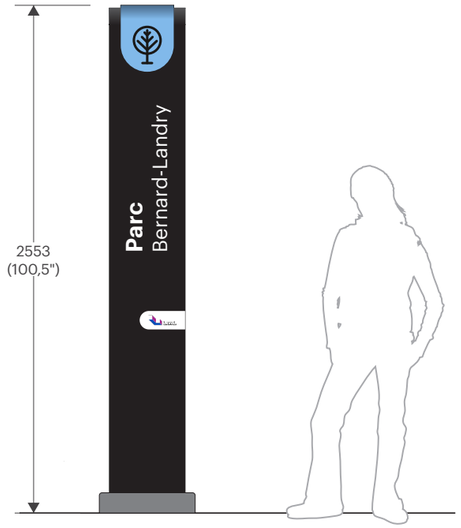

Installation

NOTES :
- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

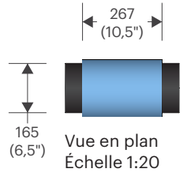

Vue en plan
Échelle 1:20

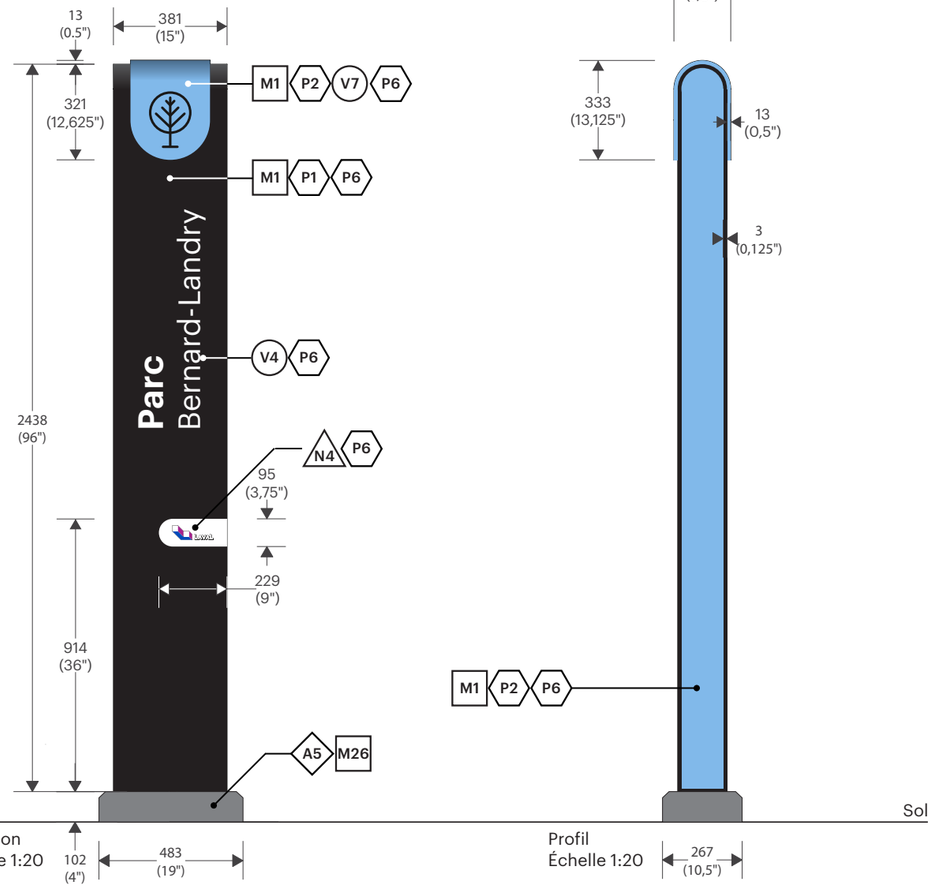

Élévation
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION **REV00**

DATE **19 JAN 2026**

Type SP.2 - Stèle de Parc - Petit

Sceau d'ingénieur requis

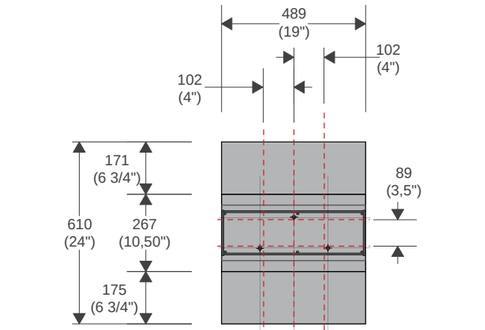

Vue de plan
Échelle 1:20

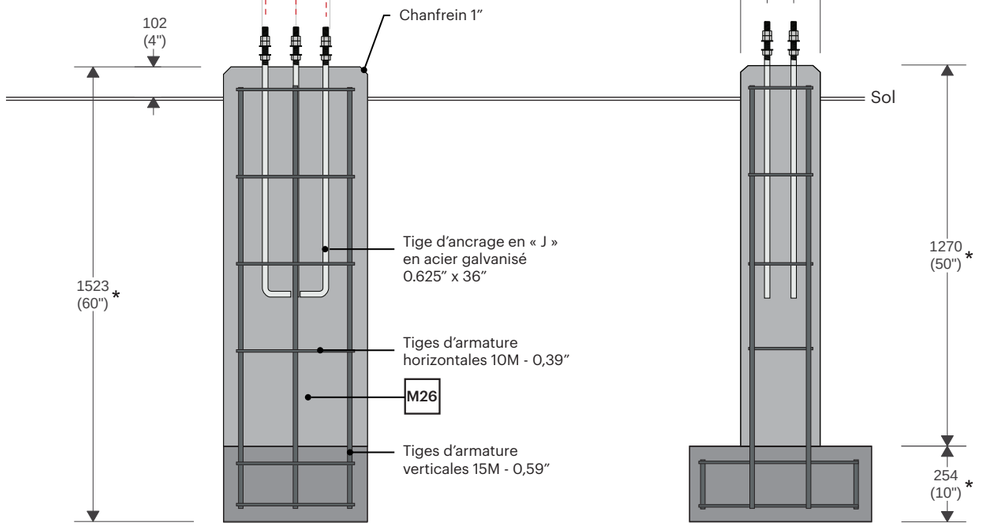

Élévation - Base de béton
Échelle 1:20

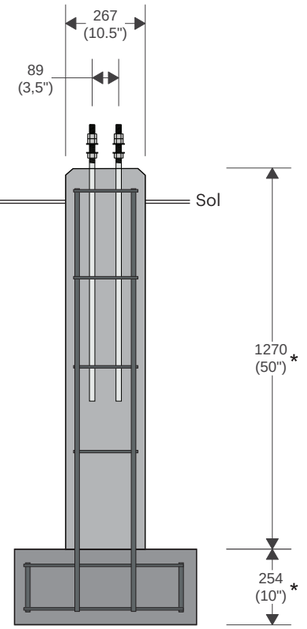

Profil - Base de béton
Échelle 1:20

NOTES :
- La base de béton devra être scellé par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.
- L'excavation pour les bases de béton devra être réalisé à l'hydrovac

* Mesure devra être approuvé par l'ingénieur.

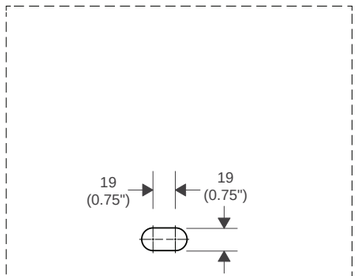

Détail C - Trou oblong
Échelle 1:5

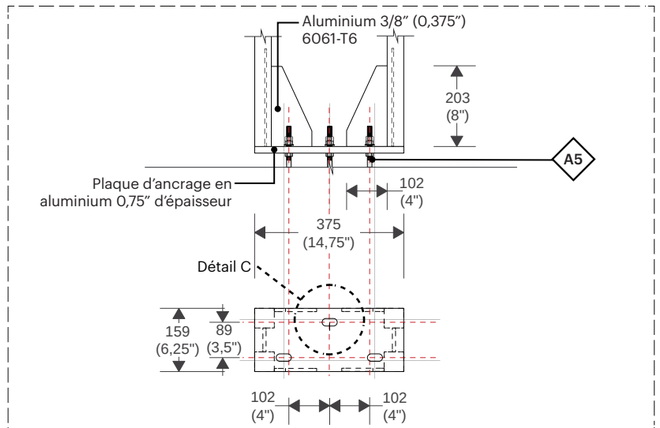

Détail B - Plaque d'ancrage
Échelle 1:15

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type SP.2 - Stèle de Parc - Petit

Sceau d'ingénieur requis

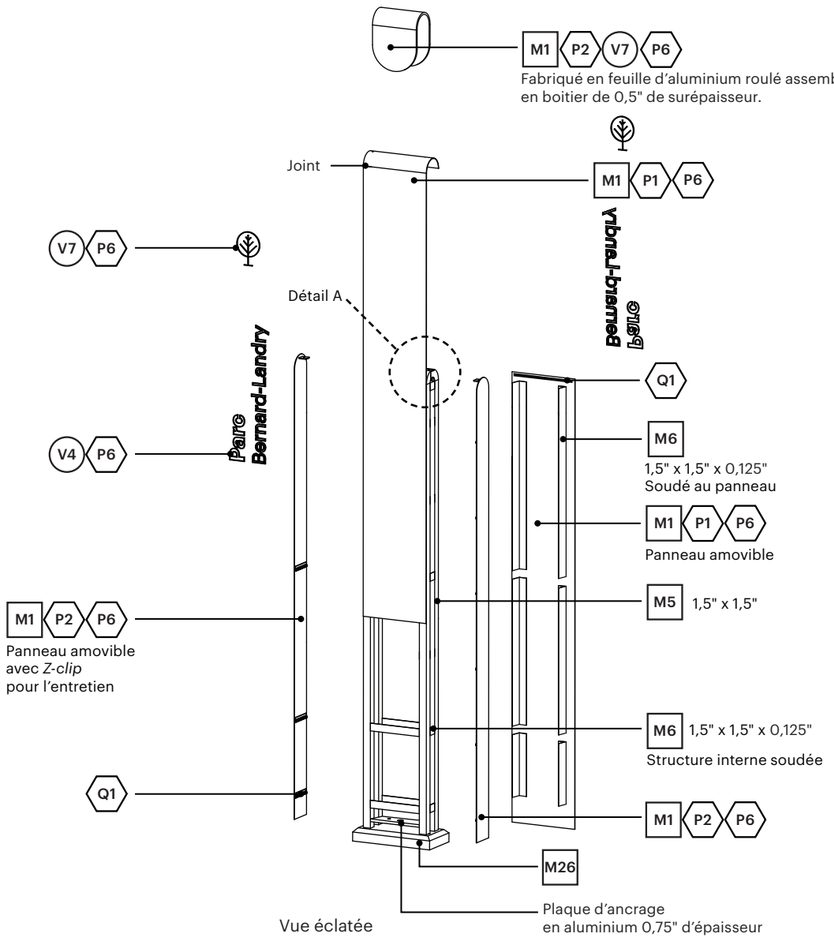

Vue éclatée

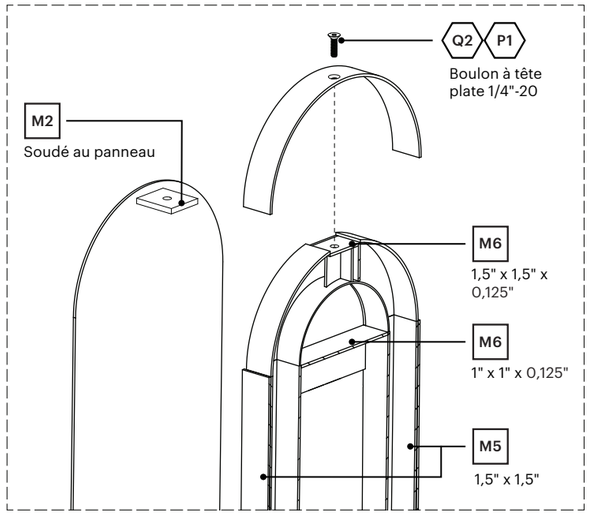

Détail A - Coupe éclatée
Assemblage

NOTES :

- Les faces en aluminium doivent descendre jusqu'à la base en béton. Un espace entre 1/8" et 1/4" pour écoulement d'eau sera toléré.
- La structure et la méthode de fabrication pour ce type d'élément signalétique requiert un sceau d'ingégnieur.

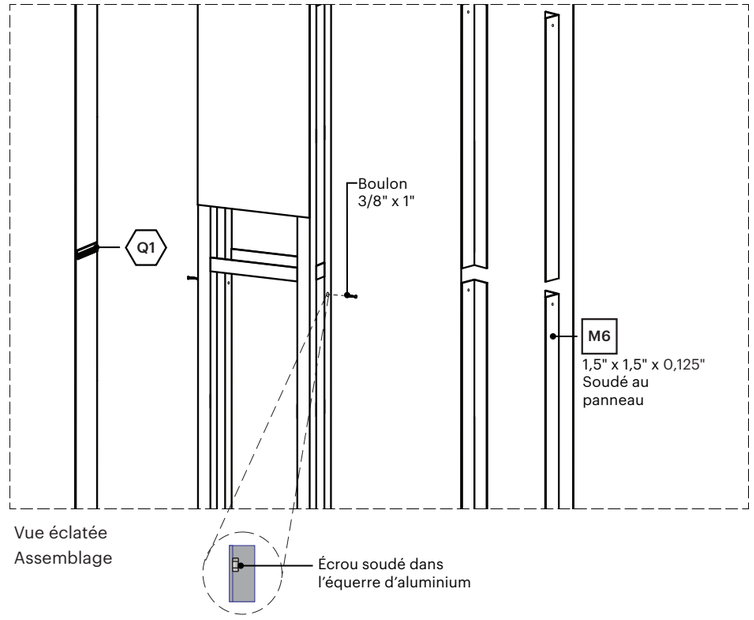

Vue éclatée
Assemblage

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type VH - Vinyle Horaire

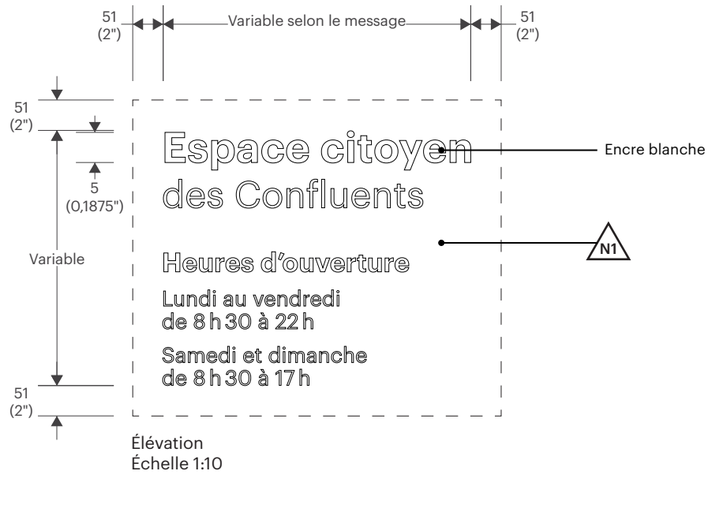

Élévation
Échelle 1:10

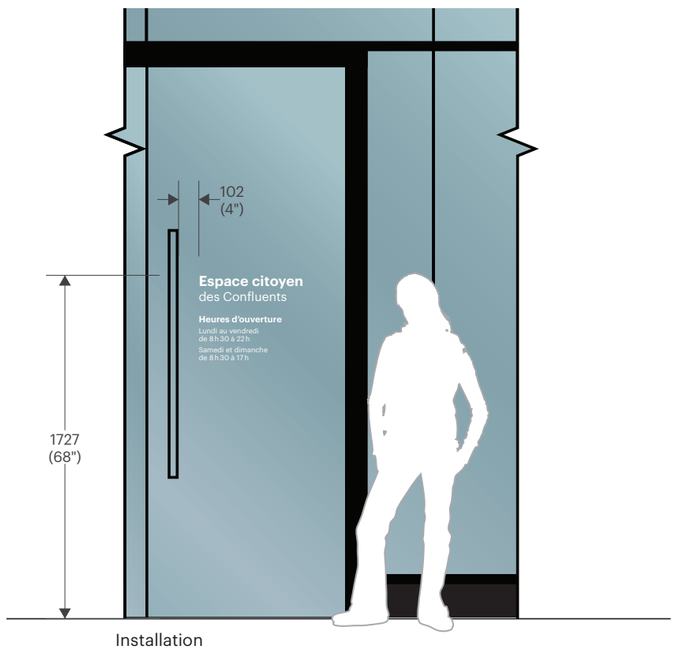

Installation

NOTES :
- Toujours laisser 2'' de matériel clair tout le tour du message imprimé sur vinyle optiquement clair.
- **Vinyle collé sur la deuxième surface.**

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00
DATE 19 JAN 2026

Type VIP.1 - Vignette d'Information sur Poteau

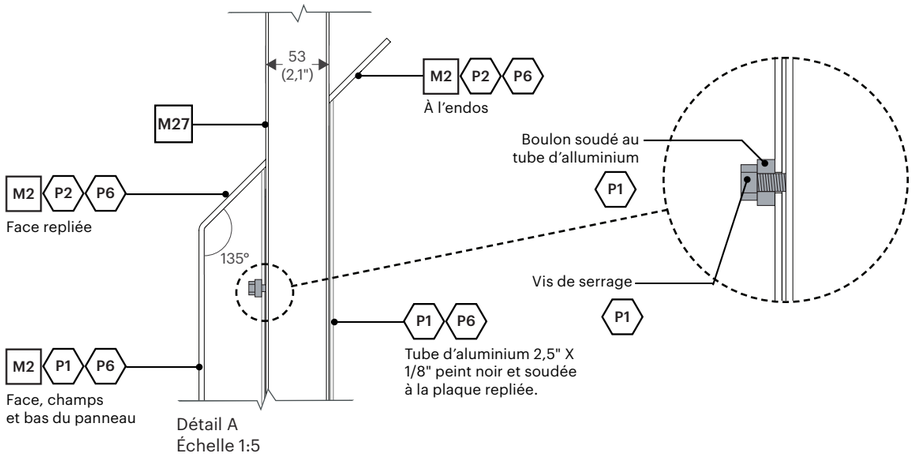

Détail A
Échelle 1:5

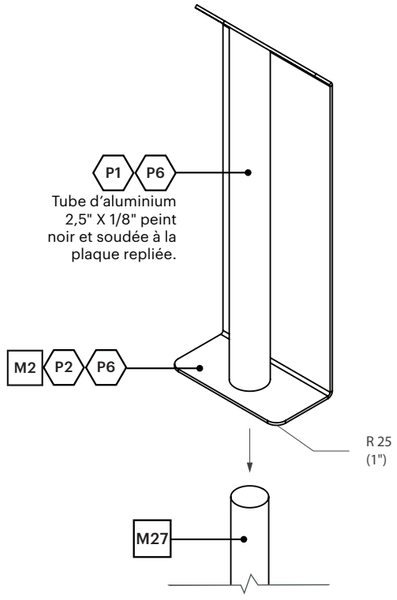

Vue Isométrique
Échelle 1:10

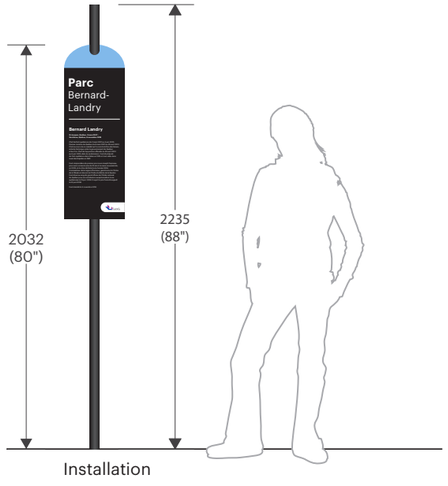

Installation

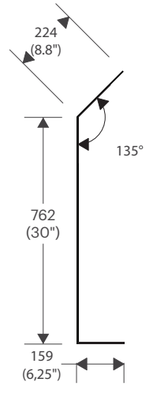

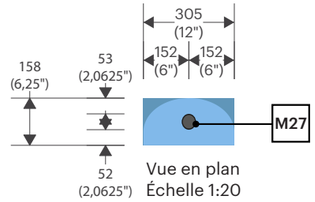

Vue en plan
Échelle 1:20

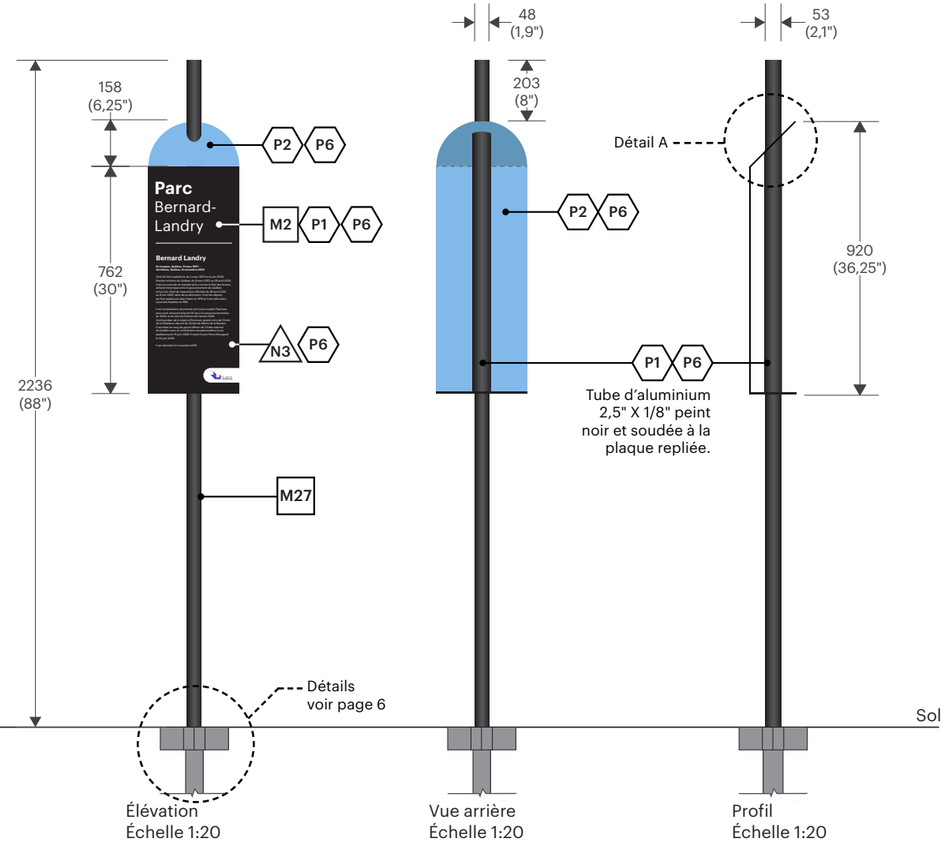

Élévation
Échelle 1:20

Vue arrière
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type VIP.2 - Vignette d'Information sur Poteau

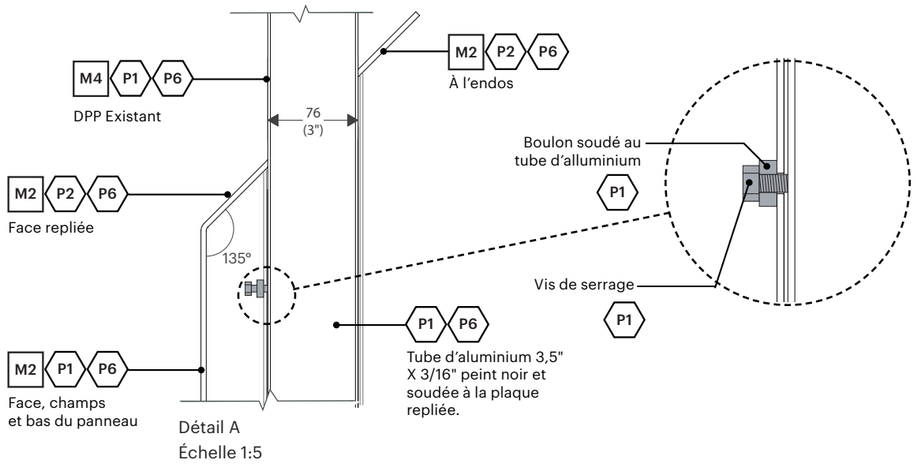

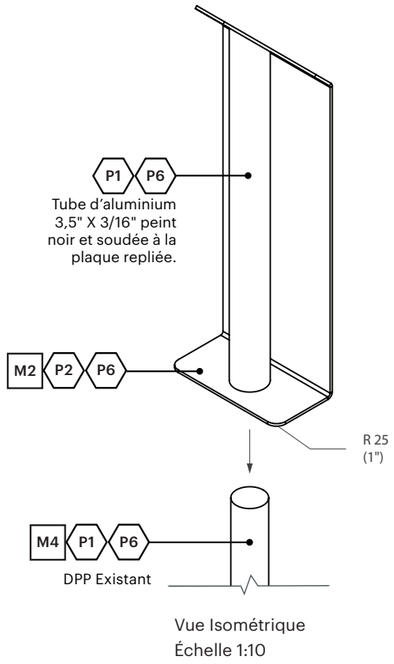

Vue Isométrique
Échelle 1:10

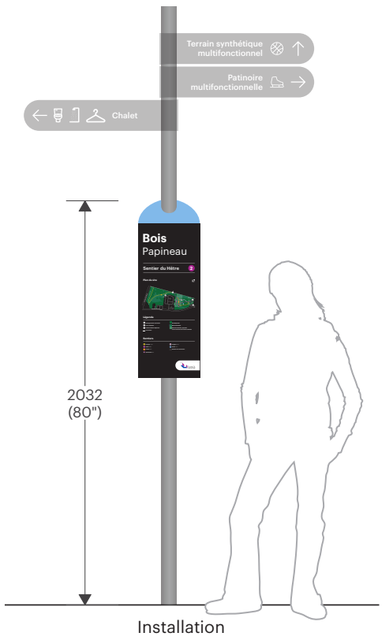

Installation

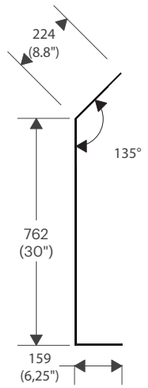

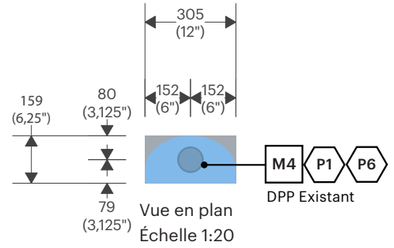

Vue en plan
Échelle 1:20

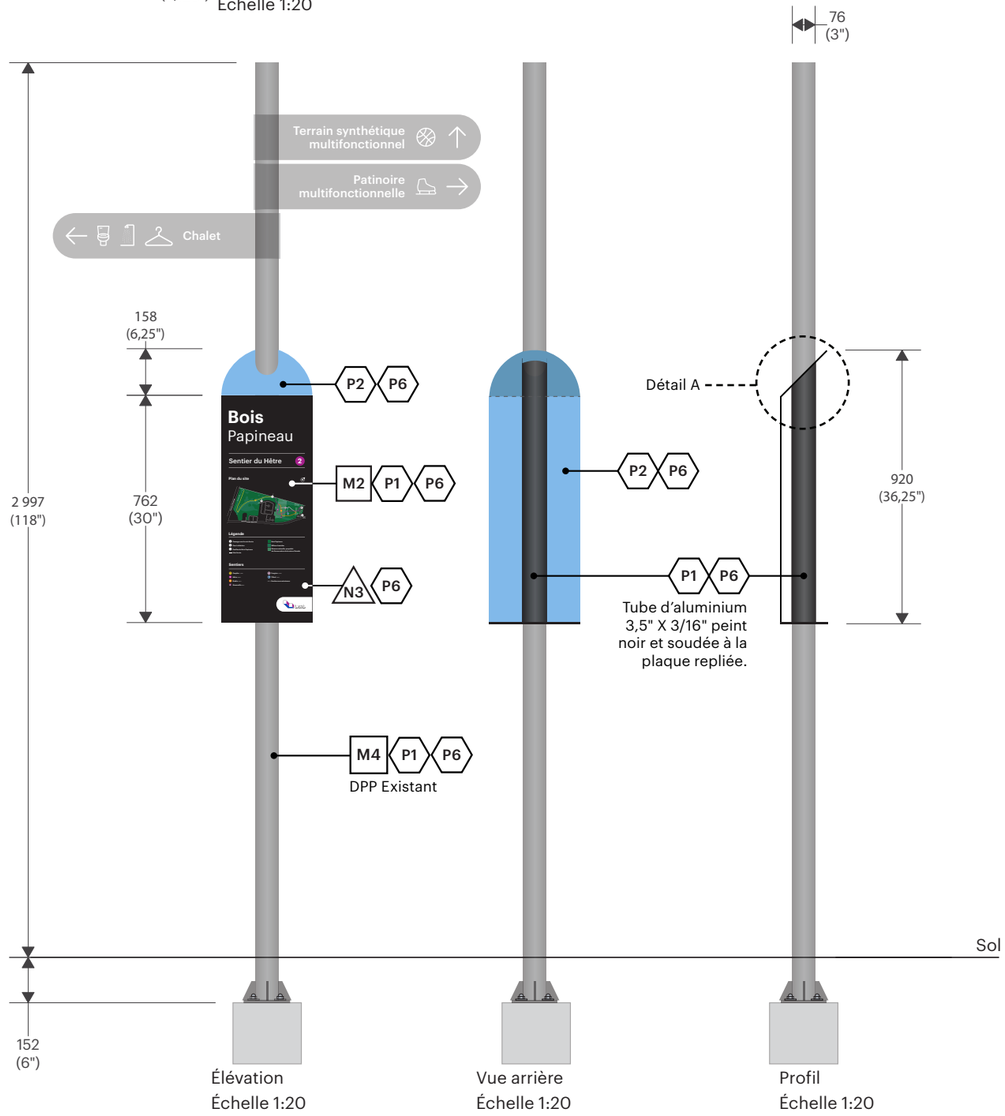

Élévation
Échelle 1:20

Vue arrière
Échelle 1:20

Profil
Échelle 1:20

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type VIV.1 - Vitrine à Information Variable

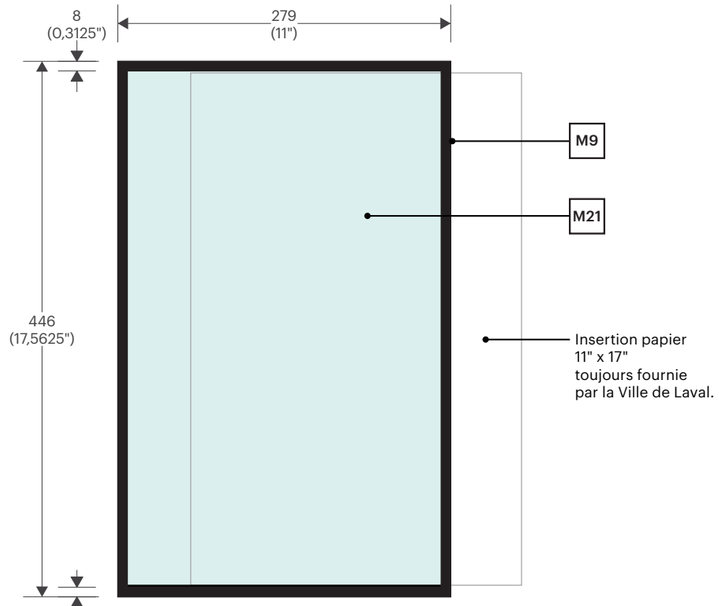

Élévation
Échelle 1:5

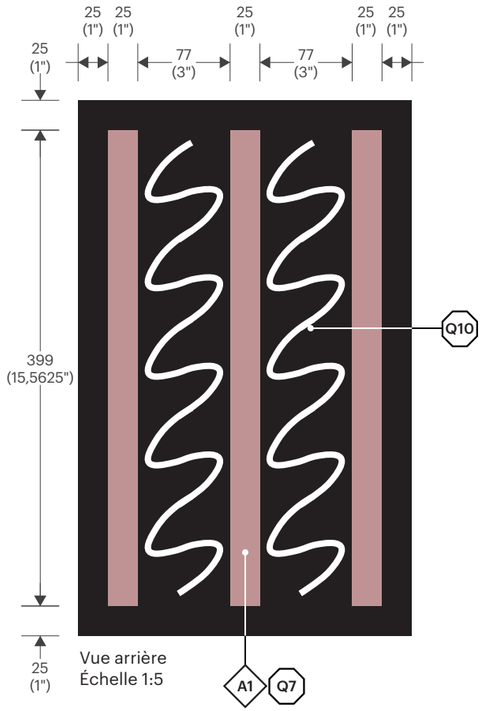

Vue arrière
Échelle 1:5

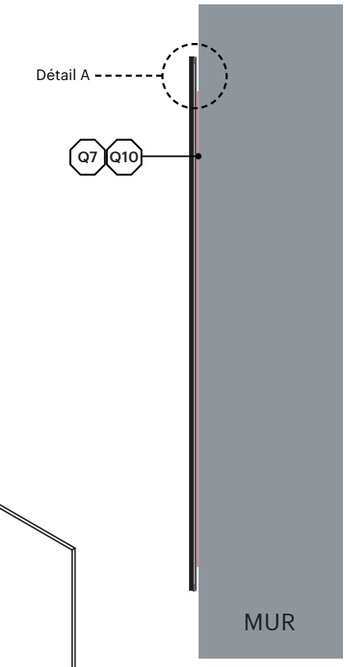

Profil
Échelle 1:5

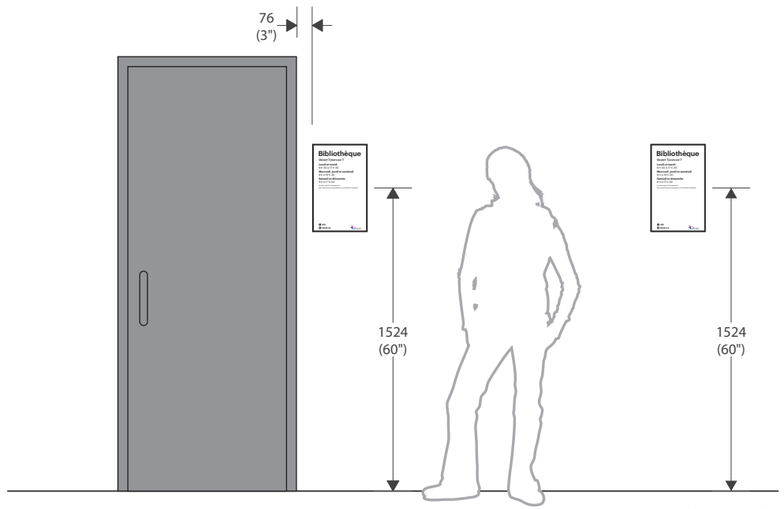

Installation type 1 Installation type 2

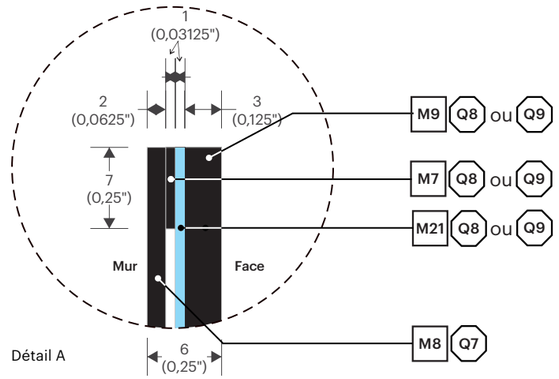

Détail A

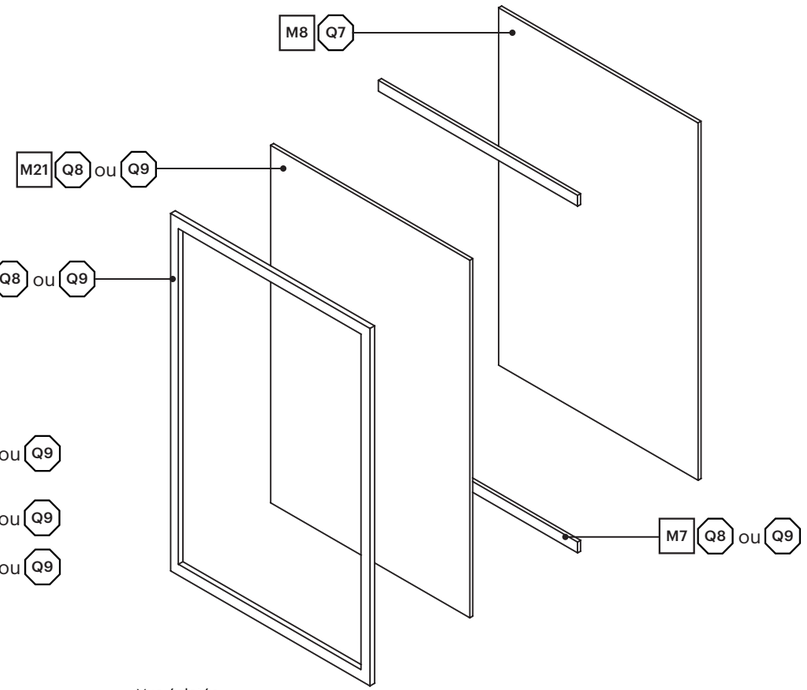

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type VIV.2 - Vitrine à Information Variable

NOTE :
Installation de type 1 :
Installé directement sous le ILMB existant.

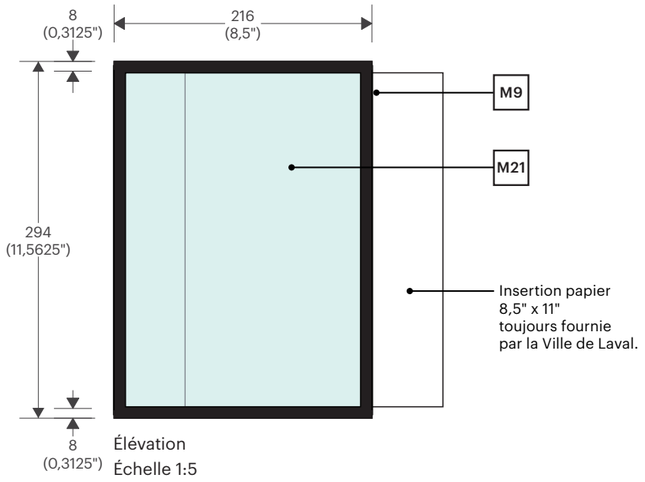

Élévation
Échelle 1:5

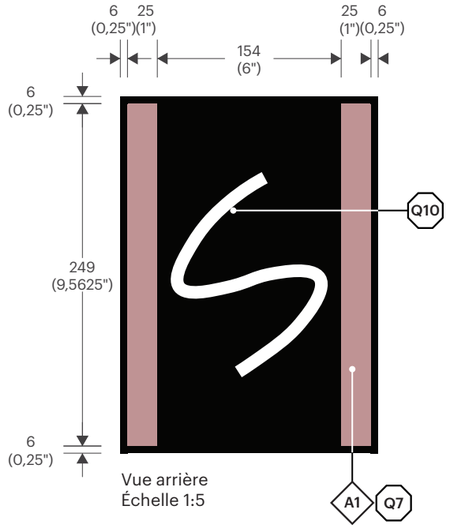

Vue arrière
Échelle 1:5

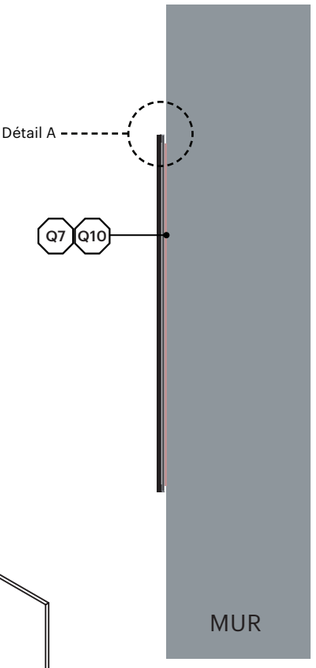

Profil
Échelle 1:5

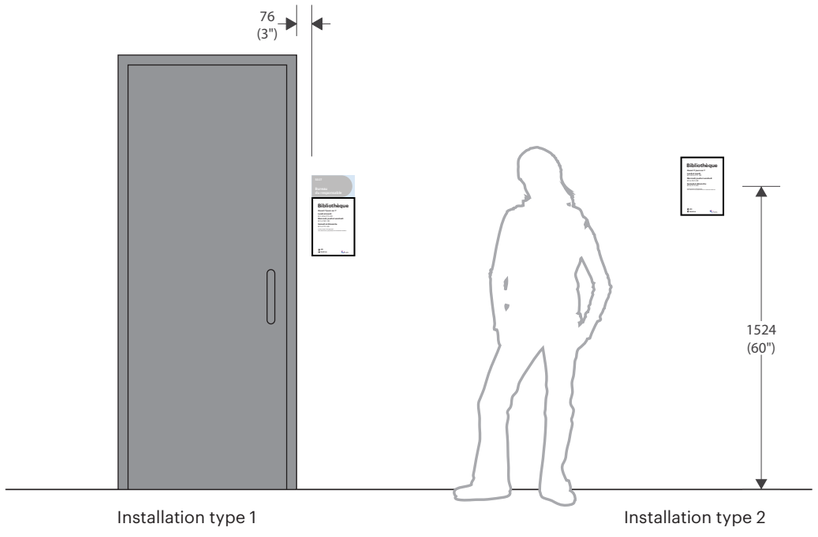

Installation type 1 Installation type 2

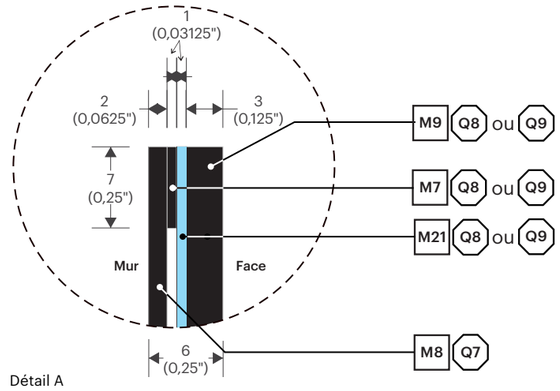

Détail A

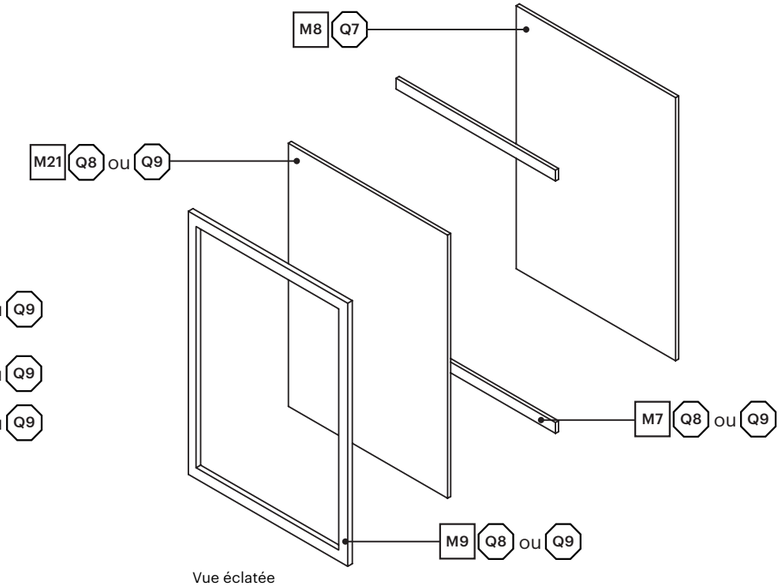

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO
DATE 19 JAN 2026

Type VIV.3 - Vitrine à Information Variable

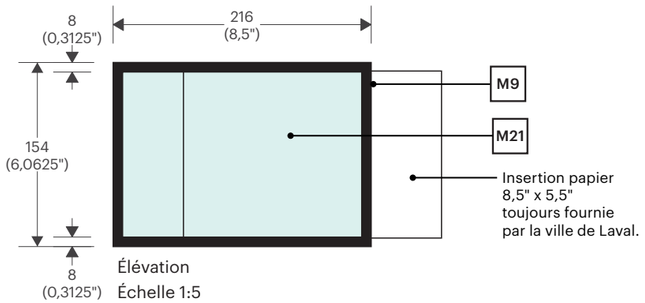

Élévation
Échelle 1:5

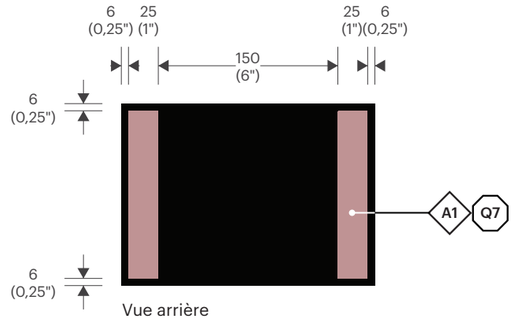

Vue arrière
Échelle 1:5

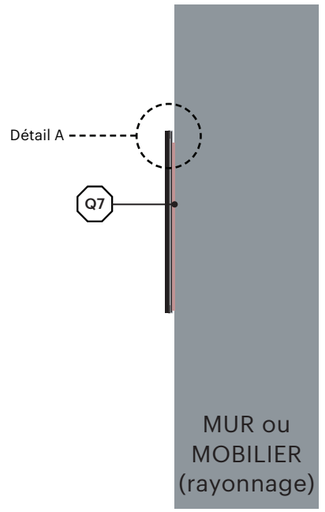

Profil
Échelle 1:5

NOTE :
Installation de type 1 :
Installé directement sous le ILMB existant.

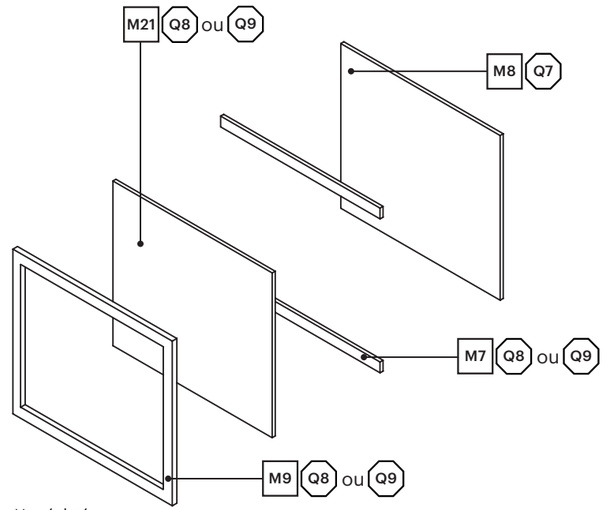

Vue éclatée

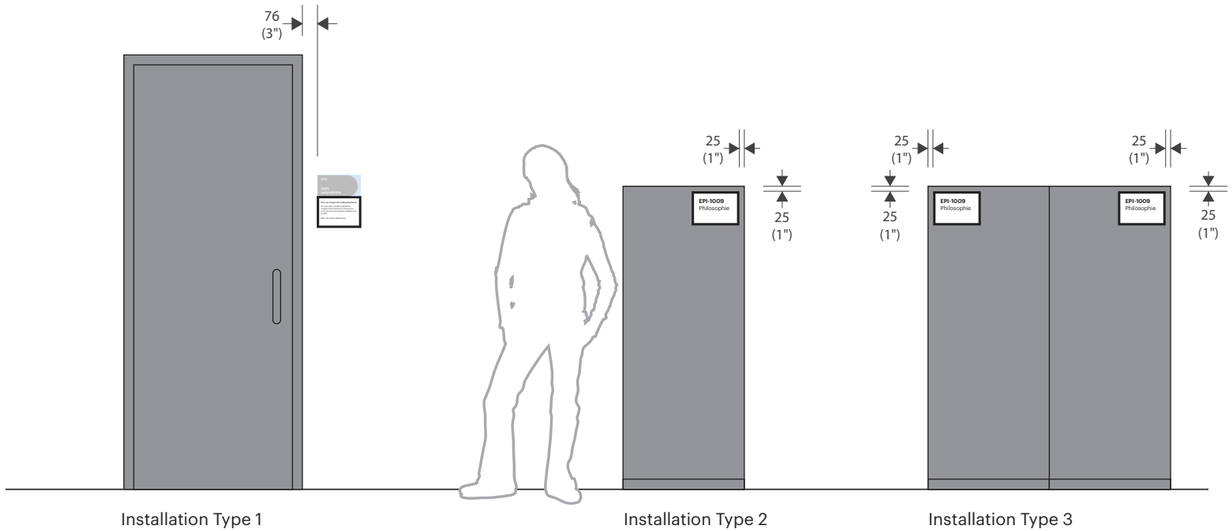

Installation Type 1

Installation Type 2
(Rayonnage simple)

Installation Type 3
(Rayonnage double)

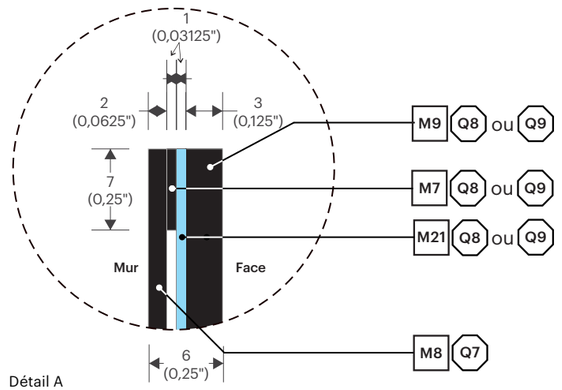

Détail A

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REVOO

DATE 19 JAN 2026

Type VIV.4 - Vitrine à Information Variable

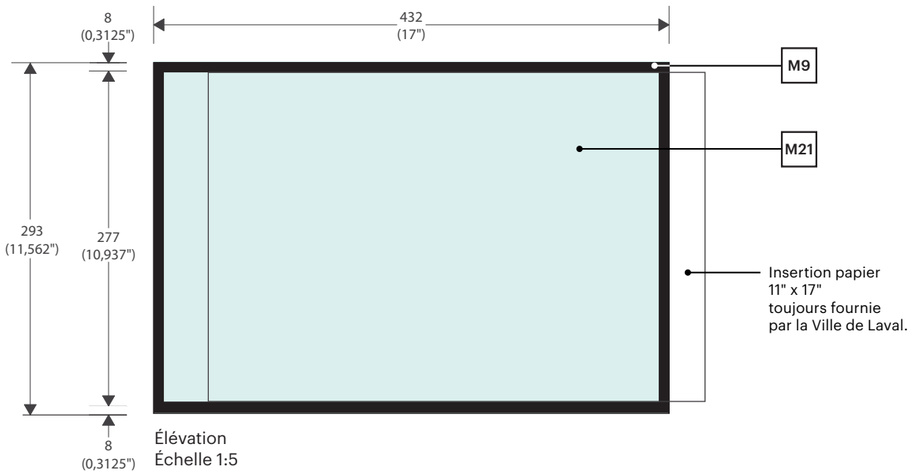

Élévation
Échelle 1:5

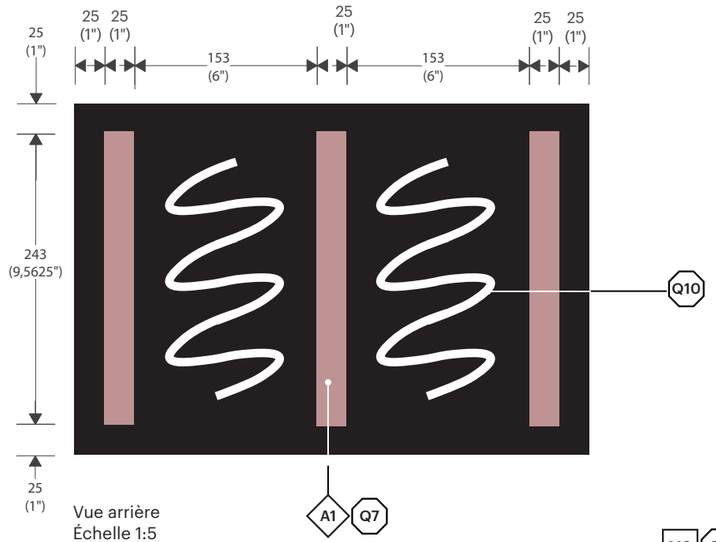

Vue arrière
Échelle 1:5

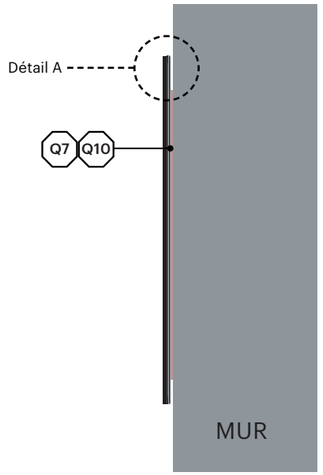

Profil
Échelle 1:5

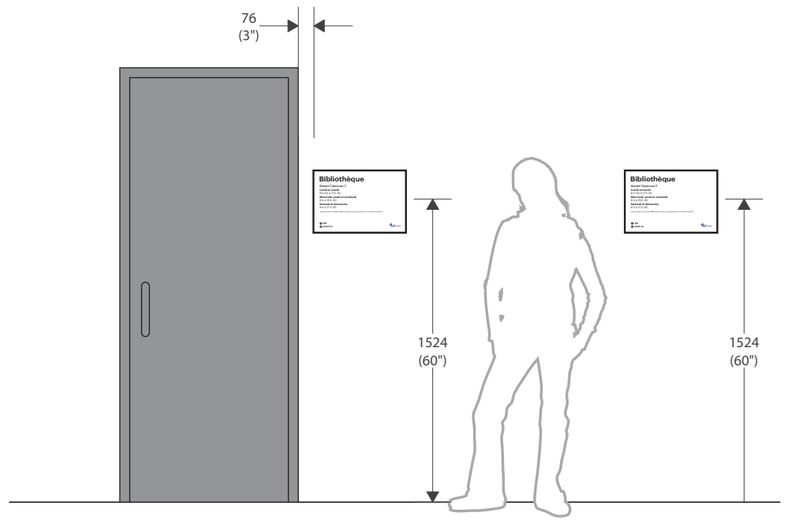

Installation type 1 Installation type 2

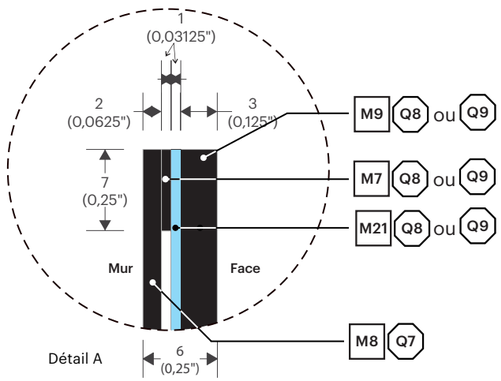

Détail A

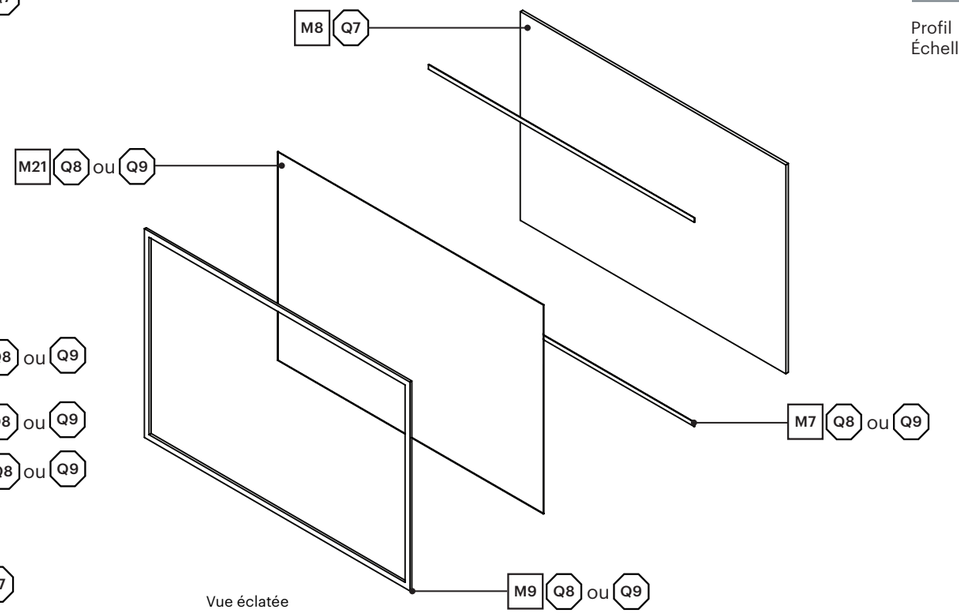

Vue éclatée

Ce document est la propriété de la Ville de Laval. Il est protégé par des droits d'auteur. Toute reproduction, toute utilisation par des tiers et toute communication à des tiers de ce document ou de son contenu sont interdites.

Avant le début des travaux, l'Entrepreneur devra effectuer une visite des lieux afin de vérifier les dimensions, les élévations et les conditions existantes du site. Il est responsable de la conception des structures de support et des systèmes d'ancrage en fonction des conditions du site. Les détails indiqués aux plans techniques constituent les exigences minimales pour la fabrication des éléments signalétiques. Les messages graphiques de chacun des éléments sont définis dans un cahier des messages Excel, fourni par la Ville de Laval, propre à chaque projet. L'Entrepreneur a l'entière responsabilité de produire des dessins d'atelier pour approbation par la Ville de Laval avant toute fabrication. Lorsqu'indiqués aux plans, les dessins d'atelier devront être signés et scellés par un(e) ingénieur(e) membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

RÉVISION REV00

DATE 19 JAN 2026